




Elisabeth Skinner.



UNIVERSITY  
OF FLORIDA  
LIBRARY







Digitized by the Internet Archive  
in 2015











**HISTOIRE**  
**DE FRANCE**

**V**

Cet ouvrage  
a obtenu de l'Académie des Inscriptions  
et Belles-Lettres  
en 1844  
et de l'Académie Française  
en 1856 et en 1859  
**LE GRAND PRIX GOBERT**



632

# HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECLÉS JUSQU'EN 1789

PAR

HENRI MARTIN

*Pulvis veterum renovabitur*

---

TOME V

---

QUATRIÈME ÉDITION



PARIS

FURNE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Se réserve le droit de traduction et de reproduction  
à l'Étranger.

---

M DCCC LXIV

944

M381h4

v. 5

UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY



# HISTOIRE DE FRANCE

---

## TROISIÈME PARTIE.

FRANCE DU MOYEN AGE. — GUERRES DES ANGLAIS.

---

### LIVRE XXIX.

LUTTE DE PHILIPPE DE VALOIS ET D'ÉDOUARD III. DÉCADENCE DE LA FRANCE FÉODALE. — Bataille de Cassel. Philippe VI vainqueur des Flamands. — Édouard III rend hommage à Philippe VI. — Procès de Robert d'Artois. — Recrudescence de la religion du Saint-Esprit. Ses succès et sa chute. Ockam. — Révolution en Flandre. Artevelde. — Édouard III revendique la couronne de France. — Situation respective de la France et de l'Angleterre. Mauvais gouvernement de Philippe VI. — Édouard III attaque la France. Apparition de l'artillerie Défaite navale de l'Écluse. — Guerre de la succession de Bretagne. La comtesse de Montfort. — Gabelle du sel. Impôt sur les ventes. Altérations des monnaies. — Acquisition du Dauphiné. — Massacre des barons bretons. Revers contre les Anglais dans le Midi. — Chute et mort d'Artevelde. — Invasion d'Édouard III en Normandie et Ile-de-France. Désastre de Créci. Siège et prise de Calais. Trêve entre la France et l'Angleterre. — La peste noire. — Mort de Philippe de Valois.

1328 — 1350.

Avec les Valois s'ouvre cette lutte implacable entre la France et l'Angleterre, dans laquelle se trempent et se caractérisent par leurs oppositions réciproques les deux nations, si rapprochées à leur origine que leurs premières guerres n'ont été que des guerres civiles; lutte la plus terrible, la plus cruelle à l'humanité qu'ait vue l'Europe moderne; lutte bien différente, pourtant, des

grandes guerres de l'antiquité, en ce que ni l'un ni l'autre des combattants n'y doit périr, et que tous deux se retrouveront, après le combat, plus robustes, plus conscients d'eux-mêmes, et mieux armés pour des destinées nouvelles.

La France paiera cher, il est vrai, cette transformation, car il lui faudra passer par les angoisses de la mort pour renaître et pour vaincre.

La grande lutte ne fut point immédiate. Ce ne fut pas avec les Plantagenêts que la nouvelle branche royale engagea ses premières querelles et ses premières transactions.

Le premier acte politique de Philippe VI fut de transiger avec Philippe, comte d'Évreux, et sa femme Jeanne de France, fille du roi Louis Hutin. Le traité fort peu régulier, par lequel le duc de Bourgogne avait renoncé, en 1317, pour cette princesse encore enfant, aux droits qu'elle revendiquait contre Philippe le Long sur les couronnes de France et de Navarre<sup>1</sup>, avait été renouvelé entre elle, son mari et le dernier roi, Charles le Bel, moyennant l'assignation de grands revenus; mais Philippe VI, en héritant de la couronne de France, n'acquiesçait aucune espèce de titre à conserver la Navarre et la Champagne, héritage des fils de la femme de Philippe le Bel; la comtesse d'Évreux rentrait dans tous ses droits. La conduite du nouveau roi fut conforme à l'intérêt de l'État: la réunion des comtés de Champagne et de Brie à la couronne était trop précieuse à la France pour qu'on y pût renoncer. Philippe VI, dans le parlement qui suivit son sacre, après avoir pris l'avis des barons de France et de Navarre, restitua au comte et à la comtesse d'Évreux le royaume de Navarre, et obtint d'eux la renonciation à leurs prétentions sur la Champagne et la Brie, et sur tout le reste de la succession du roi Louis Hutin, au prix de revenus assez considérables, assignés sur les comtés d'Angoulême, de la Marche, de Mortain, de Longueville, et sur quelques autres fiefs de Saintonge et de Normandie<sup>2</sup>.

Ce fut ainsi que la Navarre passa sous le sceptre de la branche

1. V. notre t. IV, p. 535.

2. Le traité définitif ne fut toutefois signé qu'après plusieurs années de négociation, en 1333. v. Secousse, *Preuves des Mémoires sur Charles le Mauvais*, p. 12-22.

d'Évreux, et redevint un état indépendant, après cinquante-cinq ans d'union avec la France. Philippe d'Évreux et la reine Jeanne furent élevés tous deux sur un pavois, devant le maître-autel de la cathédrale de Pampelune, suivant la vieille coutume teutonique oubliée en France depuis des siècles. Les Navarrois, ravis de revoir leur gouvernement réinstallé au milieu d'eux, firent grand accueil aux nouveaux princes ; mais les fêtes du couronnement se terminèrent par des scènes de carnage : les Juifs, qui s'étaient multipliés dans les provinces navarroises, furent massacrés par centaines dans un tumulte populaire. Joies ou deuils publics, tout portait malheur à cette race infortunée<sup>1</sup>.

L'avènement de Philippe de Valois fut aussi inauguré par le sang ; mais ce fut le sang du champ de bataille. Les éternelles tempêtes de la Flandre donnèrent au nouveau roi de France la première occasion de déployer sa royale bannière. La mauvaise foi du comte Louis de Flandre, son parjure après sa mise en liberté à Bruges, l'insolence de ses exactions, avaient jeté dans tous les esprits des ferments de haine et de vengeance. A peine les Flamands surent-ils le roi Charles le Bel trépassé que Bruges et le Franc de Bruges, Ypres, Cassel, toute la West-Flandre, estimant n'avoir rien à craindre, pour quelque temps, de la part de la France, chassèrent les officiers et les percepteurs de leur comte, et rompirent toutes relations avec lui. Le comte Louis, bien qu'il eût pour lui toute la chevalerie du comté et la grande commune de Gand, toujours disposée à contrecarrer sa rivale Bruges, n'osa rien tenter par ses propres forces, et partit pour le sacre du roi Philippe. « Le comte Loys de Flandre fit hommage au roi : après quoi, il exposa les révoltes et faits intolérables de ses sujets, et dit comment il n'étoit point assez fort tout seul pour obvier à leur malice ; il pria donc très humblement le roi qu'il lui voulût à son besoin aider : à laquelle supplication le roi s'inclina très volontiers, et répondit qu'il prendroit temps pour ce faire d'après le conseil de ses barons<sup>2</sup>. »

La plupart des barons conseillèrent d'attendre jusqu'à l'année

1. Fayn, *Hist. de Navarre*, l. VIII, p. 410.

2. *Par le conseil de ses barons*. Cette formule, qui ne s'employait guère sous Philippe le Bel, revient sans cesse sous ses successeurs.



suivante, « pour ce que l'hiver viendrait avant qu'on eût préparé tout ce qui étoit nécessaire pour une si grosse expédition. Comme ces paroles déplaisoient moult au roi, il se tourna devers messire Gautier de Châtillon, connétable du royaume de France : Et vous, connétable, qu'en dites-vous? — Qui a bon cœur trouve toujours bon temps pour la bataille, s'écria Gautier de Châtillon.

« Quand le roi eut ouï cette parole, il accola le connétable, en disant : Qui m'aime me suive ! Et donc fut crié que chacun, selon son état, fût prêt à Arras, pour la Magdeleine : toutefois les bourgeois aidèrent le roi de leur argent<sup>1</sup>. » Le roi, dans cette querelle, aimait mieux le secours de leurs écus que celui de leurs piques.

Le roi alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et après avoir visité les églises de Paris, la Maison-Dieu (l'Hôtel-Dieu), fait maintes aumônes et œuvres de miséricorde, il rejoignit l'armée à Arras. Non-seulement la chevalerie française s'étoit rendue en foule à son mandement ; mais la plupart des grands feudataires de l'Empire, dont les fiefs étoient situés deçà le Rhin, étoient accourus au camp du roi de France, parce qu'ils regardaient la cause du comte Louis comme celle de « toute noblesse et gentillesse ». Les communiers flamands, au contraire, loin de recevoir assistance du dehors, n'étoient pas même unis entre eux ; Gand et la Flandre orientale demeuraient sous l'obéissance du comte Louis. Les rebelles toutefois s'assemblèrent, sans hésiter : les milices de Bruges et d'Ypres marchèrent vers Courtrai ; les gens de la West-Flandre maritime s'établirent sur le mont Cassel, colline isolée au pied de laquelle s'étendent à perte de vue les plaines de la Flandre et de l'Artois. Ils étoient commandés par leurs bourgmestres ; « car ils n'avoient point là, ainsi qu'à Courtrai et à Mons-en-Puelle, de noble capitaine dont ils pussent faire leur seigneur, tous les gentils-hommes du pays leur ayant failli. » Ce corps, d'environ seize mille hommes, se vit bientôt en présence de toute l'armée royale, divisée en dix batailles et cent soixante-dix bannières<sup>2</sup>. Nulles milices

1. *Chronique de Saint-Denis*. La ville de Paris solda quatre cents hommes d'armes.

2. L'avant-garde, commandée par les deux maréchaux de France et de Navarre et par le grand-maître des arbalétriers, comptait six bannières de chevaliers et tous les gens de trait, les piétons et le charroi ; ensuite chevauchait, avec vingt et

communales ne marchaient à côté de cette magnifique cavalerie; l'infanterie royale, à l'exception d'un corps d'arbalétriers génois, ne consistait qu'en un ramas de serfs et de vilains arrachés à la charrue. Ceci indiquait clairement que la guerre était toute féodale et non plus nationale.

« Quand les Flamands, qui dans Cassel étoient, virent le roi logé à deux lieues d'eux avec tout le *pouvoir* de son royaume, ils ne s'en effrayèrent point, mais mirent leurs tentes hors de la ville et s'allèrent loger sur le mont de Cassel, afin que les François les pussent tous voir; et, en dérision du roi, ils placèrent au haut de leur camp un grand coq de toile peinte, et sur ce coq ils écrivirent :

Quand ce coq ici chantera,  
Le roi *trouvé* ci entrera.

« Ils se moquoient ainsi du roi, l'appelant *le roi trouvé*, pour ce qu'il n'étoit point, à leur dire, le droit héritier du trône. »

On resta trois jours « les uns vis-à-vis des autres, sans rien faire »; le quatrième jour, le roi vint camper à une demi-lieue plus près de l'ennemi, sur la petite rivière de Pienne; il y fut joint par Robert de Flandre, sire de Cassel, avec quinze bannières. L'ancien rival de Louis de Flandre n'osait lui-même refuser de tirer l'épée contre les communes qui avaient voulu naguère lui donner la couronne de comte<sup>1</sup>.

une bannières, le comte d'Alençon, frère du roi. Le grand-maître de l'Hôpital suivait avec le seigneur de Beaujeu et les hommes de Languedoc, faisant treize bannières; puis huit bannières, sous le connétable Gautier de Châtillon; derrière le connétable, le roi en personne, accompagné de Philippe d'Évreux, roi de Navarre, du comte de Flandre, du duc de Lorraine, du comte de Bar et de trente-neuf bannières flanquées d'une *aile* de six bannières, sous Miles ou Milon de Noyers, porte-oriflamme. Le duc de Bourgogne, Eudes IV, s'avancait ensuite avec dix-huit bannières; le dauphin de Viennois, gendre du feu roi Philippe le Long, avec douze; puis dix-huit bannières sous le comte de Hainaut et Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et quinze bannières sous le duc de Bretagne. L'arrière-garde, forte de vingt-deux bannières, était commandée par Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, mari d'une sœur du roi. Le duc de Bourbon arriva le lendemain avec quatorze bannières.

La présence du grand-maître de l'Hôpital est remarquable. Les rois de France avaient trouvé moyen, d'une part, de se préserver d'excommunication par privilège spécial, de l'autre part, de traiter les Flamands en excommuniés de fait dans tous les cas de révolte, et d'en faire une sorte de guerre de religion.

1. V. notre t. IV, p. 557.



Les Flamands ne quittaient pas leur position inattaquable. Le roi tâcha de les attirer au combat, en envoyant le comte de Flandre et les maréchaux de France et de Navarre mettre le feu par tout le plat pays. Les Flamands ne voyaient que trop bien la fumée des incendies, du haut de ce Mont-Cassel, d'où l'on découvre à la fois les clochers de Bruges et ceux de Saint-Omer. Les Brugeois n'arrivaient pas. Le bourgmestre de Furnes, Zannekin, leur principal chef, sentit qu'il ne pourrait retenir davantage ses gens : « C'étoit un hardi homme et outrageux (téméraire) durement », dit Froissart<sup>1</sup> ; il se déguisa en marchand de poisson, s'introduisit dans le camp français, l'examina tout à son aise, et le lendemain soir, 23 août, « comme les maréchaux et leurs hommes d'armes, revenus du fourrage, étoient moult lassés et ne faisoient nul guet, que les autres chevaliers s'ébattoient à jouer aux dés, et les grands seigneurs alloient de tente en tente pour *soi déduire* (s'amuser), en leurs belles robes, les Flamands descendirent le mont à grands

1. C'est la première fois que nous citons le grand historien, ou plutôt l'inimitable conteur du quatorzième siècle. Le récit de Froissart commence un peu plus tôt, à la révolution d'Angleterre contre Édouard II; mais dans la première partie de son livre il ne fait que récrire, suivant son propre témoignage, la chronique du chanoine liégeois Jean-le-Bel, familier, comme lui, de la maison de Hainaut. Que dire de nouveau sur le mouvement, sur la grâce, sur le coloris de cette vaste narration, qui compense presque à elle seule la décadence de toute la poésie chevaleresque, et en reproduit la physionomie dans l'histoire, au moment où l'esprit de la chevalerie s'altère et va s'éteindre dans le monde réel! Ce grand peintre, si peu philosophe et si peu politique, cet enfant de génie, toujours fasciné par tout ce qui résonne et par tout ce qui brille, ne songe guère à pénétrer les ressorts secrets des choses; mais jamais personne n'en a exprimé le mouvement extérieur en traits plus vivants.

A propos de l'immortel chroniqueur français, né sur terre d'Empire, en Hainaut, à Valenciennes, nous devons mentionner, comme curiosité historique, un autre historien du même siècle, appartenant à la même province, Jacques de Guise, l'auteur de la grande histoire latine intitulée *Annales du Hainaut*. Ce singulier livre nous révèle un phénomène littéraire remarquable, dont les traces se retrouvent ailleurs encore. C'est que l'immense influence des légendes celtiques, ressaisies par le douzième siècle, ne se borna pas à la poésie ni aux traditions prophétiques; mais que nos vieilles provinces gauloises, saisies d'émulation à la lecture du *Brut de Bretagne*, évoquèrent leurs vagues et lointains souvenirs pour se refaire, comme les Bretons, des origines et une histoire d'avant l'histoire. L'imagination se donne carrière. Il faut voir, dans Jacques de Guise, qui ne fait que continuer et développer d'autres collecteurs de traditions, tout un fantastique empire de la Gaule belge, avec sa capitale, l'obscur Bavai (*Bagacum*), devenue la grande cité de Belgis, et ses théocraties et monarchies successives de druides et de héros. Jacques de Guise a été publié, en 1826-1838, par M. de Fortia d'Urban.

pas, sans cris et sans *noise* (tumulte), ordonnés en trois grosses batailles, dont l'une, sous leur chef Zannekin, s'en alla droit aux tentes du roi, l'autre, aux tentes du roi de Bohême, la troisième, à celles du comte de Hainaut. »

La bataille commença comme à Mons-en-Puelle. Les Français n'aperçurent les Flamands qu'au moment où ils pénétraient dans le camp, et les prirent d'abord pour quelque nouveau corps auxiliaire qui arrivait au roi : ils reconnurent leur erreur lorsque leurs compagnons tombèrent sous les piques flamandes. Il y eut un moment de panique et de déroute : une foule de gens fuyaient déjà du côté de Saint-Omer ; heureusement pour l'armée, les maréchaux et leurs gens n'étaient pas encore désarmés : ils montèrent à cheval et coururent à l'ennemi. Le roi, averti du péril par son confesseur, moine dominicain, n'y voulait pas croire, lorsque Milon de Noyers, porte-oriflamme, entra dans la tente royale, en criant : Aux armes ! « Le roi se sauva promptement, afin de se pouvoir armer en sûreté ; mais, comme il n'avait là ni chevaliers ni écuyers près de lui, chacun ne songeant qu'à son salut, ce furent les chapelains et les clercs de sa chapelle qui le revêtirent de ses armes. Quand il fut armé à demi et revêtu d'une *huque* (casaque) d'armes et d'un *bassinet* de cuir blanc (casque léger), il monta à cheval, et, rejoint par quelques-uns des siens qui portoient, l'un son heaume ceint d'une couronne surmontée de la fleur de lis, l'autre son écu et sa lance, il revint par un chemin détourné contre les Flamands. A la vue des insignes royaux et de l'oriflamme, qui étoit vermeille et à deux queues fort aiguës, avec houppes de soie verte à l'entour, toute la chevalerie, tandis que les piétons fuyoient en foule, accourut auprès du roi, en criant : Mont-Joie Saint-Denis ! »

Les maréchaux, Robert de Flandre et quelques autres barons avaient sauvé l'armée d'une déroute complète, en soutenant le premier effort des Flamands. Lorsque les Flamands se virent assaillis par toute la gendarmerie ralliée, ils resserrèrent leurs trois colonnes en trois épaisses batailles, présentant de toutes parts leurs longues piques au poitrail des chevaux ; pendant longtemps on ne les put entamer, et ils abattirent bon nombre de gentilshommes. Deux des gros bataillons cédèrent enfin à la puis-

sance des chevaux et des cavaliers, et, une fois rompus, ils furent en un moment taillés en pièces. Cette lourde infanterie était perdue dès qu'on parvenait à la rompre. Les armures dont se chargeaient les Flamands leur permettaient d'affronter les coups des chevaliers, mais alourdissaient leurs mouvements, et les empêchaient de pourvoir à leur sûreté en cas de revers. C'étaient de véritables hommes d'armes à pied.

La troisième bataille flamande s'était repliée jusqu'au pied du mont de Cassel; là elle soutint un nouveau combat contre le comte de Hainaut, qui mit pied à terre avec sa chevalerie pour forcer l'ennemi dans un clos. Les Flamands furent enfin « déconfits et tous tués. Le comte de Hainaut monta sur le mont et en la ville de Cassel, mit à mort tout ce qu'il y trouva, et bouta le feu partout. Après quoi le roi retourna en sa tente, fit chanter le *Te Deum laudamus*, l'antienne de la sainte Vierge et celle du bienheureux Denis, reconnoissant que la victoire étoit l'œuvre non des hommes mais de Dieu et des saints patrons du royaume<sup>1</sup>. »

L'armée royale n'eut que peu de morts, avec beaucoup de blessés. Sur seize mille Flamands, treize mille, assure-t-on, demeurèrent sur le champ de bataille, avec leur général Colin Zannekin. « Nul n'avait reculé, que tous ne fussent occis et morts en trois monceaux, l'un sur l'autre, sans issir de la place où la bataille avoit commencé. » (Froissart, c. XLIX.)

La royauté et la féodalité avaient enfin leur revanche de Courtrai; car la journée de Mons-en-Puelle n'avait pu passer pour une vengeance suffisante. La victoire fut impitoyable : les princes donnèrent un libre cours à cette furieuse haine qui n'avait pu se satisfaire durant tant d'années. « Le roi se départit de Cassel, et toute la Basse-Flandre se vint rendre à lui; ensuite il tira vers Ypres, et ceux de la ville députèrent vers lui pour demander humblement la paix. On convint que le roi choisiroit dans la ville cinq cents otages, lesquels seroient amenés à Paris; que tous les conspirateurs contre le roi et le comte seroient bannis jusqu'à ce que le roi les rappelât; que plusieurs mêmes seroient emprisonnés sans garantie de la vie, et que les fortifications seroient mises à

1. *Chron. de Saint-Denis*. — Oudegherst, c. 152. — Villani, l. X, c. 37.



ras terre.» (Chron. de Saint-Denis.) Un curé ayant essayé de soulever le peuple contre ce traité humiliant, les soldats du roi le poursuivirent et le brûlèrent dans une maison où il s'était réfugié avec quatorze de « ses complices ». Les citoyens effrayés se soumirent, livrèrent les plus « malfaiteurs », que le roi fit pendre, apportèrent toutes leurs armes aux commandants français, et laissèrent abattre et emporter la grosse cloche de leur beffroi.

La vaillante Bruges elle-même, vaincue sans avoir combattu, ouvrit ses portes au comte de Flandre et donna mille otages au roi. « Toute la Flandre étant pacifiée et remise sous l'obéissance royale, le roi, après avoir condamné moult de gens soit au bannissement, soit à la mort, manda par devant lui le comte de Flandre, et l'on rapporte qu'il lui dit, en présence de tous les barons : Comte, je suis venu ici à votre requête, et peut-être parce que vous avez négligé de faire bonne justice. Or sachez que je ne suis pas venu sans grande dépense et labeur de moi et des miens. Je vous rends, par pure libéralité et sans dépens, votre terre pacifiée et soumise au devoir ; mais gardez de me faire revenir pour défaut de justice de votre part, car, cette fois, je retournerois pour mon compte et non pour le vôtre.

« Et le roi revint victorieux en France, laissant plusieurs des siens comme auxiliaires au comte.

« Or le comte Loys, se souvenant des paroles du roi, fit si diligente recherche et si bonne justice des conspirateurs et malfaiteurs que, dans l'espace d'environ trois mois, il en extermina au moins dix mille par divers genres de mort. » (Chron. de Saint-Denis.) Zeyer Jansson, principal associé de Zannekin, eut tous les membres brûlés avec un fer rouge, et on lui rompit les bras et les jambes avant que de le décapiter. « Un certain Guillaume-le-Chauve, de Bruges, qui avoit été un des grands moteurs de la conjuration, s'enfuit vers le duc de Brabant, et sollicita ses secours contre le comte Loys; mais le duc l'envoya, sous bonne garde, vers le roi à Paris, où il fut condamné à la mort la plus cruelle; on l'exposa d'abord au pilori, puis on lui coupa les deux poings, et on l'attacha sur une roue élevée, ses deux poings cloués devant lui; le lendemain, il fut traîné à la queue d'une charrette jusqu'au grand gibet de Montfaucon. » (Chron. de Saint-Denis.) Les hommes

et les choses étaient frappés avec une égale fureur : l'échafaud, la ruine ou l'exil était le partage de tout citoyen qui excitait la crainte par son courage ou la cupidité par sa richesse. Les chartes des communes et des corporations étaient livrées aux flammes, les remparts des villes mis à ras-terre. Le roi « préparait ainsi à soi-même et à ses successeurs un remède contre la superbe des Flamands ». (Cont. de Nangis.)

Philippe se *préparait* autre chose encore : d'implacables et trop légitimes haines qui devaient un jour coûter cher à la France ; mais il ne voyait que le résultat immédiat d'une expédition qui faisait retentir son nom dans toute la chrétienté, et qui donnait à sa royauté nouvelle la consécration de la victoire. L'attitude du gouvernement anglais, d'abord hostile, changea brusquement : la reine-régente d'Angleterre, Isabelle de France, avait protesté contre l'avènement de Philippe et réclamé vivement les droits de son fils Édouard III ; mais, quelques mois après la bataille de Cassel, Philippe ayant, pour la seconde fois, sommé Édouard de venir lui rendre hommage en qualité de duc de Guyenne, Isabelle, qui contenait à grand'peine les mécontentements excités en Angleterre par sa conduite et par celle de son amant Roger Mortimer, comprit que la résistance n'aurait d'autre résultat que de faire perdre à son fils la Guyenne et le Ponthieu, et fit répondre par Édouard qu'il allait accomplir ses devoirs féodaux.

Philippe se rendit à Amiens avec une magnifique escorte, où les trois rois de Navarre, de Bohême et de Majorque chevauchaient à ses côtés. Trois mille cavaliers le suivaient. Édouard « s'appareilla » non moins richement, et vint avec les plus hauts sires d'Angleterre et une escorte de mille cavaliers ; il débarqua de Douvres à Wissant. Les deux rois se firent grand'fête, et la cérémonie de l'hommage, célébrée, le 6 juin 1329, dans le chœur de l'admirable cathédrale d'Amiens, offrit un spectacle d'une merveilleuse splendeur.

Il s'était élevé quelques difficultés entre les deux monarques : Édouard réclamait la restitution d'Agen et de quelques autres places de Guyenne conquises naguère par Charles de Valois et gardées par le roi Charles le Bel. Philippe répondit que le feu roi Édouard II avait « forfait » (perdu légalement) ces parties de

Guyenne, et qu'elles étaient bien et dûment acquises « au droit de bataille ». On fit toutes réserves de part et d'autre, et Édouard rendit l'hommage en termes généraux, pour le duché de Guyenne et ses appartenances : Philippe reçut l'hommage, « et lors, les mains dudit roi d'Angleterre mises entre les mains dudit roi de France, baisa en la bouche ledit roi d'Angleterre<sup>1</sup> ». Le roi d'Angleterre, après avoir passé quelques jours en fêtes avec le roi de France « prit congé du roi et de tous les autres princes moult amiablement », et s'en retourna faire de beaux récits à sa jeune reine, Philippe de Hainaut, « du grand état qu'il avoit trouvé, et des honneurs qui étoient en France, auxquels faire ni de les entreprendre à faire nul autre pays ne s'accompagne ». (Froissart, c. 52.)

L'Europe en effet ne voyait alors rien de comparable à l'éclat de la cour de France : la noblesse avait trouvé un roi selon son cœur, un roi qui, lorsqu'il n'était pas aux champs avec ses *hosts*, présidait, la couronne au front et le sceptre en main, à d'éternelles fêtes, un vrai roi des romans et des *chansons de Gestes*; barons et gentilshommes chassaient comme un mauvais rêve le souvenir de ce sombre Philippe le Bel, qui préférait la compagnie des docteurs pédants et des astucieux légistes à celle des nobles chevaliers. Les gens de loi n'avaient pas disparu sous Philippe de Valois; ils s'étaient rendus trop indispensables; ils tenaient encore le meilleur du pouvoir, mais sans ostentation et sans bruit, et le baronage cédait avec insouciance le fond pour la forme. La fleur de la noblesse se pressait incessamment dans ces châteaux pavoisés, où le grand roi de France siégeait entouré, comme Arthur ou Charlemagne, d'une cour de rois<sup>2</sup>, de princes et de pairs. Les joutes, les *behourds*, les pas d'armes, les chasses royales, les banquets, les bals, se succédaient dans les salles et les préaux du Louvre, aux bois de Vincennes et de Laie, sur les hautes esplanades de Saint-Germain. Cette brillante vie de plaisirs, de galanterie et de facile gloire plaisait bien davantage à la haute noblesse que n'eût pu faire le retour à l'indépendance et à l'isolement d'autrefois. Elle ne sentait plus les chaînes dorées qu'on lui rendait si légères.

1. Rymer, *acta publica*, t. IV, p. 389. — Froissart, c. 52. — Cont. de Nangis.

2. Les rois de Bohême, de Navarre et de Majorque vivaient presque toujours à la cour de Philippe, qui les défrayait avec une fastueuse hospitalité.



Mais le peuple ne sentait que trop le poids des siennes ! C'était lui qui payait les frais de cette réconciliation entre la noblesse et la royauté. Philippe de Valois fut bientôt poussé par son faste aux mêmes expédients que Philippe le Bel par les besoins de sa politique. Philippe de Valois débuta cependant par des mesures qui semblaient indiquer des intentions meilleures. Malgré les promesses de l'avènement de Louis Hutin, les fils de Philippe le Bel, le dernier surtout, Charles le Bel, avaient recommencé à altérer les espèces; les seigneurs en avaient fait autant, et les monnaies en circulation redevenaient très inférieures de titre et de poids à leur valeur nominale. On demanda, comme de coutume, que les choses fussent remises en l'état du temps de saint Louis, et le roi, après avoir pris conseil des prélats, des barons et des bonnes villes, rendit, le 21 mars 1329, une ordonnance qui fixait des termes d'abaissement graduel aux monnaies; en dedans un an, les florins d'or royaux devaient être réduits de la valeur de vingt-huit sous parisis à celle de seize, et le reste à proportion. C'était un dommage momentané que la nation se résignait à subir, pour régulariser son état monétaire. A cet abaissement des monnaies courantes, correspondirent une refonte et une émission de nouvelles espèces aux poids et titre du temps de saint Louis, puis un tarif des denrées et marchandises, afin que les marchands n'exigeassent pas le même prix des objets en monnaie forte qu'en monnaie légère, et un tarif des salaires des artisans, réglé par un motif analogue. L'intention ici pouvait paraître équitable; mais ce qui ne l'était certes pas, c'était que l'impôt et tous les revenus de la couronne restassent en dehors du tarif, et que le roi s'exemptât lui-même de la loi d'équité qu'il promulguait. (Ordon. des rois, t. II, p. 27-58.) C'était là un mauvais présage. Les profits illicites sur les émissions recommencèrent bientôt, avec l'ordre adressé à tous clercs et laïques de porter à la monnaie le tiers de leur vaisselle.

Philippe de Valois avait d'abord affecté d'imiter saint Louis en tout : il renouvela les dures ordonnances de ce prince contre les blasphémateurs et les hérétiques, et gagna les éloges du vieux pape Jean XXII par son assiduité à lire les livres saints. Ce fut aussi à l'imitation de saint Louis qu'il frappa les « usuriers », c'est-à-dire

les prêteurs à intérêt et sur gages ; mais les vrais instigateurs de cette rigueur furent moins les prêtres que les nobles, toujours criblés de dettes et disposés à s'acquitter en faisant proscrire leurs créanciers. Philippe emprisonna tous les gens qui faisaient le commerce de l'argent, tous les banquiers italiens, qui s'étaient en vain domiciliés dans le royaume pour obtenir la même protection que les indigènes ; leurs débiteurs furent libérés en payant seulement les trois quarts du principal dû ; les créanciers furent obligés de rendre les gages reçus, perdirent les intérêts et le quart du capital. (Ordon. t. II, p. 59, 12 janvier 1331.)

En mars 1333, cependant, un édit royal autorisa le prêt à intérêt d'un denier la livre par semaine, c'est-à-dire de plus de 20 pour 100 par an ! Avec un tel régime, on ne pouvait aller que d'un extrême à l'autre : l'usure fut rétablie à la prière de ceux-là mêmes qui en avaient sollicité la proscription, et qui ne trouvaient plus les moyens de subvenir à leurs dépenses.

Philippe de Valois eut sans doute encore la prétention de suivre l'exemple de saint Louis en soutenant les droits de la puissance temporelle. L'épiscopat gallican avait largement profité de la réaction de 1315 contre le pouvoir royal, et les juridictions ecclésiastiques envahissaient tout, entravaient tout : il n'était pas de procès que les officiaux ne se crussent en droit d'attirer devant eux, « à raison du péché » ; ils interdisaient aux laïques d'arrêter les clercs pour quelque cause que ce fût, et étendaient le privilège de clergie à une multitude de gens mariés et illettrés, à des enfants en bas âge : ils choisissaient, pour la défense de leur temporel, des baillis et prévôts ecclésiastiques ; ils s'arrogeaient la connaissance des contrats passés en cour séculière, établissaient partout des notaires ecclésiastiques en concurrence avec les notaires royaux, s'emparaient des inventaires et des exécutions de testaments, non sans en retirer de gros bénéfices. Tous les progrès faits sous saint Louis et depuis étaient compromis, et les Établissements même du saint roi étaient foulés aux pieds. Il y eut à ce sujet des conférences fort curieuses au Palais-de-Justice et à Vincennes, en présence de Philippe (décembre 1329) : cinq archevêques et quinze évêques avaient été mandés par le roi afin de débattre leurs prétentions. Pierre de Cugnères, avocat-général

au parlement, parla pour « les droits du roi », et l'archevêque de Sens et l'évêque d'Autun, pour les droits de l'Église. Le champion laïque prit pour arme la distinction du temporel et du spirituel, et soutint que les gens d'église ne se devaient aucunement immiscer dans le temporel; les deux prélats répondirent en soutenant hardiment la suprématie du spirituel et la réunion des deux puissances « entre les mains de Pierre ».

Philippe se montra peut-être plus ébranlé qu'irrité de l'audace des gens d'église; cependant il leur fit dire par Cugnières qu'il leur donnait un an pour remédier aux abus, faute de quoi il y porterait lui-même le remède « qui plairoit à Dieu et au peuple ». Il ne paraît pas que les entreprises des prélats aient été réprimées bien vigoureusement; on voit seulement qu'il leur fut défendu de mettre en interdit aucunes terres du domaine royal, et que le roi maintint le plein exercice du droit de régale; mais le principe de « l'appel comme d'abus » fut gagné, quoique les prélats eussent fait toute réserve en comparaisant devant le roi pour débattre les griefs réciproques. Pierre de Cugnières demeura en horreur au clergé, qui personnifia en lui la classe entière des jurisconsultes monarchiques. Les clercs de Notre-Dame de Paris donnèrent le nom de *Pierre du Coignet* à une hideuse petite figure de damné qui se trouvait dans un coin des bas-reliefs du chœur; il lui brûlaient le nez avec leurs cierges et assouvissaient leur haine sur l'image, faute de pouvoir faire sentir des flammes plus redoutables à l'original<sup>1</sup>.

Par la restitution du droit de guerre privée aux nobles d'Aquitaine (février 1331), Philippe s'écarta fort de ces « bonnes coutumes » de saint Louis dont il parlait tant : « l'assurement » fut la seule restriction qu'il maintint.

A l'égard des communes, la politique de Philippe VI fut celle de ses devanciers. La commune de Laon, qui avait été abolie et rétablie cinq ou six fois depuis 1294, fut abrogée définitivement en 1331 : l'évêque Albert de Roie en acheta fort cher l'abrogation; le prévôt royal fut astreint cependant à faire élire par le peuple les citoyens chargés de lever l'argent nécessaire pour

1. Fleuri, *Hist. ecclés.* l. xciv, c. 2-6.—Dubreuil, *Antiq. parisiennes*, l. 2, p. 27.—Pasquier, *Recherches de la France*, l. III, c. 33.



administrer et défendre les biens et droits de la ville. (Ordon. II, p. 77). Un autre édit, relatif à Toulouse, nous apprend que les douze capitouls de la cité et du bourg n'étaient plus électifs : ils nommaient eux-mêmes leurs successeurs, et le viguier du roi pouvait annuler leurs choix et en faire d'autres. (Ordonn. II, p. 106. — An 1335.)

Les affaires de successions princières se multipliaient depuis quelque temps avec les solutions les plus contradictoires : les prélats, les nobles et les villes de Savoie (fin 1329), à l'exemple des États Généraux de France, se prononcèrent contre la successibilité féminine, et exclurent la fille de leur feu comte Édouard au profit d'Aimes ou Aimon, frère de ce comte<sup>1</sup>. Un autre procès, dont les suites furent bien plus graves, venait d'être repris au parlement de Paris : c'était la querelle de la succession d'Artois, décidée une première fois, sous Philippe le Bel, au profit de la fille du comte Robert II contre le fils de son fils aîné, puis renouvelée les armes à la main par le jeune Robert III, et jugée itérativement contre lui par le parlement, le 18 mai 1318, grâce à l'influence du roi Philippe le Long, gendre de la partie adverse de Robert.

Malgré cette double défaite, Robert n'avait pas perdu l'espérance; il crut avoir tout gagné quand son beau-frère Philippe de Valois monta sur le trône. Cette alliance n'était pas son seul titre à l'appui de Philippe. « L'homme du monde qui plus aida au roi Philippe à parvenir à la couronne, dit Froissart, ce fut messir Robert d'Artois, qui avoit à femme la sœur dudit roi Philippe, et avoit toujours été son plus spécial compagnon et ami. » Après la bataille de Cassel, le roi érigea en pairie le comté de Beaumont au profit de Robert; et « fut bien l'espace de trois ans qu'en France tout étoit fait par lui », ajoute Froissart. Robert, après onze années d'apparente résignation, crut donc pouvoir reprendre l'attaque contre sa tante, qui lui avait, disait-il, injustement ravi son héritage. Quelle que fût la bonne volonté du roi, il n'y avait pas moyen de revenir sur deux arrêts solennels du parlement, à moins que des documents demeurés inconnus ne permissent de recommencer le procès sur de nouvelles bases;

1. Guichenon, *Hist. de Savoie*.

mais Robert et sa femme, Jeanne de Valois, étaient persuadés que le roi leur « délivrerait la comté », s'ils représentaient quelque pièce neuve, quelque lettre, « si petite fût-elle »<sup>1</sup>, qui pût prouver leur droit. Ces pièces, Robert ne les avait pas, mais il en affirmait l'existence; il y croyait peut-être de bonne foi; il assurait que le comte Robert II s'était engagé, lors du mariage de son fils aîné avec une princesse de Bretagne, à laisser son héritage aux enfants de ce fils, et que des actes authentiques, rédigés dans ce sens, avaient été frauduleusement soustraits par l'évêque d'Arras, chancelier et favori dévoué de la comtesse Mahaut. Il demanda à faire ouïr des témoins à l'appui de ses assertions, et le roi lui en accorda sur-le-champ l'autorisation (7 juin 1329). L'évêque accusé venait de mourir. La comtesse Mahaut accourut à Saint-Germain, où était le roi, pour défendre sa cause. Elle mourut assez brusquement (octobre 1329). Sa fille Jeanne, reine douairière de France et veuve de Philippe le Long, fut mise provisoirement en possession de l'Artois, tandis que l'information se poursuivait. Jeanne ne survécut que trois mois à sa mère (21 janvier 1330).

De violents soupçons commencèrent à s'élever contre Robert : le bruit courut que Mahaut avait été *enherbée* (empoisonnée avec des herbes), et que Jeanne était morte subitement après avoir bu du vin clairet; « que son corps étoit devenu tout taché de blanc et de noir »<sup>2</sup>. La possession provisoire fut accordée à la jeune duchesse de Bourgogne, fille de Jeanne, et le procès continua. Cinquante-cinq témoins, la plupart gens de bonne renommée et de haute condition, déposèrent en faveur des allégations de Robert, et assurèrent que Robert II avait toujours manifesté l'intention de laisser son comté à son petit-fils.

Ces témoignages, quoique d'un grand poids, n'équivalaient pas à des preuves écrites; Robert produisit enfin quatre pièces probantes, provenant, dit-il, de la succession de l'évêque d'Arras, et soustraites aux recherches de Mahaut par une certaine dame de Divion, qui avait été la maîtresse du prélat. La première de ces pièces était une lettre où l'évêque, au lit de mort, demandait

1. *Chronique de Flandre*, publiée par Lancelot, dans le t. X des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, p. 600.

2. *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. X, p. 605.

pardon à Robert d'avoir soustrait les titres ; les autres pièces étaient ces titres mêmes, à savoir les dispositions de Robert II en faveur de son fils Philippe, père de Robert III.

La rumeur sourde qui grondait contre Robert éclata avec une nouvelle violence : ses témoins furent accusés de faux témoignages ; on affirma que les titres qu'il représentait avaient été fabriqués par la dame de Divion assistée d'un clerc ; la reine, sœur du duc de Bourgogne, travailla l'esprit du roi avec succès et l'aliéna de l'ancien ami qu'on accusait de crimes si déshonorants. Philippe permit qu'on appliquât à la torture la dame de Divion, ses servantes et plusieurs clercs et notaires ; la Divion confessa qu'elle avait fabriqué les quatre pièces et qu'elle y avait été contrainte par madame Jeanne de Valois, femme de Robert. Sur les aveux des accusés le parlement déclara les titres faux<sup>1</sup> (23 mars 1331). Le roi hésitait encore à laisser poursuivre directement Robert : un reste d'affection combattait les obsessions dont il était entouré.

Enfin, le 8 août, Robert fut ajourné à comparaître, pour la Saint-Michel prochaine, devant la cour des pairs, afin de répondre « à certains articles civils et criminels, touchant l'état de son corps et de sa pairie ».

Robert, au lieu de comparaître, se retira à Bruxelles chez le duc de Brabant. L'ajournement fut réitéré à plusieurs reprises ; enfin, le 8 avril 1332, Robert fut jugé par contumace : il n'avait pas voulu se remettre « au vouloir » du roi, et il ne comparut pas devant les pairs<sup>2</sup>. Le procureur général au parlement requit que Robert fût condamné corps et biens, « savoir : le corps mis à mort, et les biens acquis au roi ». Les pairs déclarèrent Robert convaincu du crime de faux ; ils ne le condamnèrent point à mort, mais au bannissement, et confisquèrent « sa comté » de Beaumont et ses autres biens au profit du roi. Le 19 mai 1332, les hérauts proclamèrent l'arrêt au son des trompettes par tous les carrefours de Paris.

1. « Les pièces qui existent encore au trésor des chartes, sont visiblement fausses. » (Michelet, *Hist. de France*, t. III, p. 288.)

2. Entre les pairs figura le jeune prince Jean, fils aîné de Philippe VI, investi par son père de « la duché » de Normandie.

La damoiselle de Divion avait été brûlée vive plusieurs mois auparavant.

Le malheureux Robert avait la rage dans le cœur : peut-être, malgré les bruits qui l'accusaient d'avoir empoisonné la comtesse Mahaut et la reine Jeanne, n'avait-il défendu ses droits que par des voies légitimes, jusqu'au jour fatal où les instigations de sa femme l'avaient poussé à un expédient honteux et criminel ; peut-être n'en avait-il pas bien compris l'ignominie, et, persuadé que des titres authentiques avaient été frauduleusement détournés à son préjudice, s'était-il cru autorisé à réparer la trahison de l'évêque d'Arras. La conduite du roi le poussa au dernier degré de la fureur et du désespoir : il tenta de faire assassiner le duc de Bourgogne, le chancelier de France et plusieurs autres de ses ennemis ; il échoua. N'attendant plus rien des hommes, il recourut aux puissances infernales, et essaya d'*envoulter* la reine et son fils Jean. On croyait généralement qu'une fois le *voult*, ou image de cire, préparé avec certaines cérémonies diaboliques, puis baptisé en bonne forme par un prêtre, il suffisait de le piquer au cœur, ou même de l'exposer à un soleil ardent, pour jeter dans une consommation mortelle la personne qu'il représentait<sup>1</sup> (1333). Le roi, aussi effrayé qu'irrité, força le duc de Brabant, puis le comte de Namur « à mettre Robert hors de leurs terres ». Robert se sauva déguisé en marchand, et parvint à gagner l'Angleterre, où Édouard III lui octroya refuge et protection malgré le mécontentement du roi de France, dont les relations avec Édouard devenaient de moins en moins bienveillantes. Philippe, voyant le comte hors de son atteinte, tourna sa colère contre sa propre sœur, femme de Robert, l'emprisonna elle et ses enfants dans diverses forteresses, et obligea tous les pairs de France à jurer qu'ils ne prêteraient secours ni conseil à Robert ni aux siens (1334). Robert, de son côté, ne respirait que vengeance et travaillait à gagner une alliance plus efficace que celle de Satan.

Tandis que la cour de France passait des joies du triomphe de Flandre aux agitations du procès de Robert, l'Église était troublée par d'autres querelles qui agitèrent toute la chrétienté et boule-

1. Sur toute cette affaire, v. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* t. X.



versèrent l'Italie et l'Allemagne. Les fureurs du pape Jean XXII contre les partisans de la « pauvreté évangélique »<sup>1</sup> et contre le roi des Romains, Louis de Bavière, avaient abouti au schisme; un grand nombre de franciscains *spirituels* s'étaient réfugiés auprès de Louis de Bavière, et voulaient faire de lui le champion de la nouvelle Église contre la *prostituée de Babylone*. Le chapitre général de l'ordre des franciscains, jusque-là opposé aux *spirituels*, fut entraîné par son général Michiel de Césène; il déclara, contrairement aux décrets de Jean XXII, que Jésus-Christ et ses disciples n'avaient rien possédé en propre ni même en commun, et que Jésus avait condamné la propriété par son exemple. Le pape, en ce moment même, déclarait cette opinion hérétique<sup>2</sup>.

Des esprits très divers étaient associés dans la croisade franciscaine par hostilité contre la papauté, qui, asservie en France, voulait se dédommager par la tyrannie au dehors. Au premier rang figurait le franciscain anglais Guillaume d'Ockam, puissante intelligence, qui, venu d'Angleterre aux écoles de Paris, avait débuté en soutenant vigoureusement Philippe le Bel contre Boniface VIII<sup>3</sup>, en même temps qu'il soulevait dans l'université une réaction victorieuse contre les excès réalistes de Duns Scott, le propagateur de l'*Immaculée conception*. Aux prétentions sans bornes de la raison pure affirmant la réalité de ses concepts les plus chimériques, Ockam avait opposé cette critique hardie, implacable, excessive dans la négation, comme le rationalisme réaliste l'était dans l'affirmation, cette critique enfin que devait renouveler un jour Kant après les grands débats du cartésianisme et du sensualisme<sup>4</sup>. Ce n'est pas un des spectacles les moins con-

1. V. notre tome IV, p. 544.

2. Ce qui est curieux, c'est que les franciscains en appelaient contre le pape à l'infailibilité papale, et prétendaient qu'un pape ne pouvait revenir sur les décisions de ses devanciers, parce qu'une décision de Nicolas III paraissait en faveur de leur opinion.

3. *Disputatio super potestate ecclesiasticâ prælati atque principibus terrarum commissâ*, ap. Melch. Goldast. *Monarchia*, t. 1, p. 13. Ockam y traite d'hérétiques les partisans de l'omnipotence papale.

4. La réaction alla si loin que les réalistes furent à leur tour persécutés dans les écoles, comme l'avaient été autrefois les nominalistes. v. Hauréau, *De la philosophie scolastique*, t. II, c. xxix.

tradictaires de l'histoire philosophique que de voir ce chef d'une école aussi antipathique au mysticisme qu'au réalisme marcher en tête d'un parti de communistes mystiques. Au reste les docteurs de Bologne, les hommes du droit romain se trouvaient, aussi bien qu'Ockam, alliés aux *spirituels* dans le camp impérial, ce qui était encore plus extraordinaire.

Jean XXII, pour qui se déclara l'université de Paris toute sympathique qu'elle fût à Ockam, défendait, il faut bien le reconnaître, la cause du sens commun contre ces moines qui niaient à l'homme jusqu'à la propriété du pain qu'il mange<sup>1</sup>; mais il s'était donné tort dans la forme par d'odieuses et inutiles violences, et sa conduite envers le roi des Romains exaspérait l'Allemagne et la moitié de l'Italie. Jean XXII prétendait que l'élection du roi des Romains appartenait au pape, et faisait soutenir par ses théologiens que l'autorité du souverain pontife était absolue « sur la terre et sous la terre », c'est-à-dire dans le purgatoire et les limbes, qu'on plaçait à l'intérieur du globe aussi bien que l'enfer. Le principal champion de ces maximes était le moine Agostino Trionfa, dans sa *Somme de la puissance ecclésiastique*. Le livre d'Agostino suscita celui de Marsilio de Padoue, ancien recteur de l'université de Pavie, qui répondit que l'Empire n'était pas soumis à l'Église, mais plutôt l'Église à l'Empire. Louis de Bavière n'osa soutenir cette doctrine hardie : il réclama seulement la séparation des deux puissances; il aima mieux s'attaquer au pape qu'à la papauté; il embrassa le parti des *spirituels*, accusa le pape d'hérésie touchant la « pauvreté de Jésus-Christ », appela de ses sentences au concile œcuménique, et fit excommunier à son tour par ses évêques « le prêtre Jacques de Cahors, qui se dit faussement pape ». Il traversa toute l'Italie en passant sur le corps aux Guelfes, partisans du pape et du roi de Naples, entra dans Rome avec quelques évêques et un grand cortège de franciscains et d'autres moines mendiants, et reçut à Saint-Pierre la couronne impériale des mains de l'évêque de Venise, le 17 janvier 1328; puis, dans

1. Ces *spirituels* étaient peu fidèles à leur titre; car leur doctrine reposait sur leur attachement outré à la *lettre* de la parole évangélique : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, » ou, plus exactement, « Donnez-nous chaque jour le pain qui nous suffit. »

une grande assemblée de clergé, de seigneurs et de peuple, l'empereur fit lire la sentence de déposition de « Jacques de Cahors, hérétique et précurseur de l'antechrist », et élut pape, du consentement du clergé et du peuple, le franciscain *spirituel* Pierre de Corvara sous le nom de Nicolas V (mai 1328).

Le monde chrétien semblait toucher à une grande révolution : la religion du Saint-Esprit et de l'*Évangile éternel* était installée en triomphe dans la chaire de Grégoire VII. Elle ne fit qu'y passer comme un vain fantôme : de vagues aspirations vers l'avenir ne pouvaient remplacer le catholicisme romain, et c'était précisément l'élément le plus exagéré, le plus impraticable de la religion du Saint-Esprit, qui se trouvait mis au grand jour par un concours de circonstances singulières. L'empereur s'en servait comme d'un instrument politique, sans trop s'en rendre compte et sans trop s'en soucier, et le nouveau pape renia par ses premiers actes la doctrine au nom de laquelle il s'était élevé : au lieu d'installer avec lui l'Église spirituelle et le règne des saints, il s'entoura des pompes de *Babylone* et se mit à vendre privilège et bénéfices tout comme Jean XXII lui-même. Le désenchantement ne se fit pas attendre : l'empereur et son pape furent obligés d'évacuer Rome au bout de deux ou trois mois. L'abandon fut prompt et presque général autour de l'antipape ; Nicolas V, arrêté à Pise, renonça à la papauté, confessa ses fautes et fut envoyé à Avignon, où il se remit à la merci de son rival et implora de lui l'absolution (25 août 1330). Jean XXII le garda en prison le reste de ses jours, mais le traita avec plus d'humanité qu'on n'eût pu en attendre de lui. Jean XXII déposa le général des franciscains, Michel de Césène, qui s'était déclaré pour Nicolas V, et ramena l'ordre sous son obéissance. L'indomptable Ockam ne se soumit pas, et se retira auprès de l'empereur qui continua la lutte en Allemagne<sup>1</sup>.

1. L'année d'avant (1329), le pape avait condamné un docteur de Cologne, le dominicain Eckard, pour avoir enseigné que Dieu avait créé le monde aussitôt qu'il avait été lui-même, et que par conséquent on pouvait dire le monde créé de toute éternité. Pour la première fois, à ce qu'il semble, on entrevoyait la conciliation de deux principes jusqu'alors jugés inconciliables, l'éternité de l'univers et sa *création*; pour la première fois, on comprenait que la création n'était pas un accident passager, et l'on cessait de confondre l'acte éternel de Dieu dans l'univers avec la

Jean XXII, sorti de ce péril, se créa bientôt de nouveaux embarras. Ce pontife avait des goûts peu conformes à sa position : il aimait les nouveautés en matière religieuse et se plaisait à remuer les questions les plus obscures de la théologie. Un certain dimanche de l'avent de 1331, il s'avisa de prêcher publiquement que les âmes des saints ne voyaient Jésus-Christ que dans son humanité et ne le verraient dans sa divinité avec le Père et le Saint-Esprit, n'auraient, en d'autres termes, la vision béatifique de Dieu qu'après la résurrection des corps et le jugement universel. Là-dessus, grande rumeur contre le saint-père dans toutes les écoles de théologie : les maîtres de la *Sorbonne*, cette célèbre école théologique fondée à Paris sous saint Louis par Robert de Sorbonne, déclarent hérétique cette proposition, « que le pape n'avoit sans doute énoncée que par forme de doute » ; le roi Philippe, zélé défenseur de l'orthodoxie, prend une attitude menaçante, et les ennemis de Jean XXII, Michel de Césène l'ex-général des franciscains, Guillaume d'Ockam, l'empereur Louis, renouvellent avec une nouvelle énergie leurs accusations contre « l'hérétique Jacques de Cahors ». Jean XXII, effrayé un moment de l'imprudence avec laquelle il avait compromis l'autorité du saint-siège, saisit l'expédient suggéré par la Sorbonne, et assura n'avoir rien affirmé de son chef sur ce sujet. La controverse paraissait assoupie, lorsque beaucoup de clercs et surtout plusieurs cardinaux, « soit pour la faveur, soit par la crainte du seigneur pape », recommencèrent à soutenir la doctrine de Jean XXII. Le saint-père envoya à Paris un franciscain qu'il avait nommé général de l'ordre à la place de

formation particulière de notre globe. Malheureusement le langage d'Eckard pouvait prêter à l'erreur, et il paraît, en effet, avoir eu des tendances panthéistes. Il prêchait que l'homme juste était absolument identifié à la source de toute justice, était essentiellement uni à Dieu. Toutes les créatures, disait-il encore, sont un pur néant, Dieu seul est. v. Raynald., *Annal. eccl.*, ad. ann. 1329, n. 70-71 : sur le schisme, Fleuri, *Hist. eccl.* l. XCIII, *passim*. — On rapporte à l'année 1327 la mort de saint Roch, personnage très renommé dans les croyances populaires, mais fort obscur dans l'histoire ; il était de Montpellier. On sait seulement de lui qu'il soigna les malades dans les hôpitaux en Italie pendant la peste, ce qui lui a valu dans certaines contrées le patronage des malades atteints de maladies contagieuses. — La pratique de l'*Angelus*, introduite d'abord dans le diocèse de Saintes, venait d'être confirmée par le pape avec force indulgences. — L'annaliste ecclésiastique Raynaldi (ad ann. 1332) fait mention des Vaudois qui subsistaient dans les hautes vallées du Piémont et s'y défendaient contre les agents de l'Inquisition.



Michel de Césène, sous prétexte de concerter avec Philippe VI les moyens de rétablir la paix entre les rois d'Angleterre et d'Écosse ; mais le but caché de cette légation était « de convertir et amener au sentiment du seigneur pape les maîtres et la Faculté de théologie de Paris. »

L'envoyé n'y réussit point. Tous les prélats et docteurs convoqués par le roi confirmèrent la déclaration de la Sorbonne, et peu s'en fallut que le roi ne fit juger par l'Inquisition et brûler comme *patérin et boulgre* l'ambassadeur du pape qui s'en retourna au plus vite en Provence. Jean XXII, vivement alarmé des projets de concile qu'on agitait contre lui, n'avait pas attendu la déconvenue de son envoyé pour conjurer de nouveau l'orage, en protestant qu'il n'avait prétendu rien décider de contraire à l'Écriture et à la foi (janvier 1334). Il survécut peu de mois à cet échec, et, le 3 décembre 1334, étendu sur son lit d'agonie, il reconnut pour article de foi la « vision béatifique » des âmes bienheureuses aussitôt après leur décès, et trépassa le lendemain, âgé de quatre-vingt-dix ans. Il laissait un scandaleux trésor de vingt-cinq millions de florins d'or, amassé par vingt-deux ans de prodigieuses extorsions. Il disait que tout cet argent était destiné à recouvrer la Terre-Sainte, et peut-être était-ce véritablement son intention<sup>1</sup>. Quel que fût le but, les moyens n'en étaient pas moins criminels.

Il était vrai qu'un projet de croisade s'agitait sérieusement depuis quelques années entre le saint-siège et la cour de France : c'était la conséquence de cette recrudescence de chevalerie qu'avait amenée l'avènement des Valois ; Philippe VI ne rêvait que de se montrer en Orient comme le roi des rois chrétiens, et que de venger les malheurs de saint Louis. Son enthousiasme religieux n'était nullement désintéressé : il voyait dans la croisade l'occasion de se faire le chef de la chrétienté, et de réaliser la chimère que poursuivaient les Capétiens depuis Philippe le Bel, à savoir l'absorption de l'Empire dans leur famille ; c'était pour cela qu'à l'exemple de son devancier, Charles le Bel, il attisait la discorde entre le pape et l'empereur Louis de Bavière. Dès l'an

1. Villani, liv. XI, c. 20.

1331, Philippe avait sollicité Jean XXII de lui décerner la conduite d'une guerre sainte, à laquelle il conduirait sous sa bannière les rois d'Angleterre, d'Écosse, de Navarre, de Bohême, le Dauphin de Viennois, le comte de Savoie et d'autres princes souverains : le pape accueillit les offres du roi, et ordonna la prédication de la croisade<sup>1</sup>. L'année suivante, en octobre 1332, dans une cour plénière tenue à l'occasion de la chevalerie de son fils Jean, qu'il avait marié, presque enfant encore, à une fille du roi de Bohême, Philippe annonça à ses barons l'intention de passer en Terre-Sainte avant le mois de mars 1334<sup>2</sup>. Un peu plus tard il fit connaître au pape les conditions qu'il attachait au pèlerinage d'Orient : il n'exigeait rien moins que le rétablissement du royaume d'Arles ou de Bourgogne en faveur de son fils aîné, l'octroi de la couronne d'Italie (ou de Lombardie) à son frère Charles, comte d'Alençon, la remise de l'immense trésor amassé par le saint-père, les décimes de tous les revenus ecclésiastiques de la chrétienté pendant dix ans, et le droit de collation sur tous les bénéfices vacants dans le royaume de France pendant trois ans;

1. Jean XXII avait reçu, quelques années auparavant, de curieux mémoires du Vénitien Marino Sanuto, qui proposait d'entreprendre la conquête de l'Égypte, non à force ouverte, mais par un blocus maritime qui ruinerait son commerce et la réduirait à la merci de la chrétienté. v. *Secreta Fidelium Crucis*, à la suite du recueil de Bongars sur les croisades.

2. Cette déclaration servit de prétexte à une foule d'exactions. Une anecdote de ce temps montre bien comment nos rois, au quatorzième siècle, entendaient l'économie politique. Il s'était établi dans la sénéchaussée de Carcassonne des manufactures de drap assez considérables : Philippe mit sur les draps une taxe de douze deniers par pièce; les fabricants réclamèrent : le roi, voulant les satisfaire et compenser l'impôt, prohiba l'exportation des laines afin de maintenir la matière première à bas prix. Les propriétaires de troupeaux de moutons se plaignirent à leur tour d'être sacrifiés aux manufacturiers; ceux-ci défendirent à grands cris leur privilège; Philippe, afin de terminer le conflit, demanda, non pas laquelle des deux parties avait raison, mais laquelle pouvait acheter le plus cher la faveur royale. Les fabricants de draps offrirent 40,000 livres pour le maintien de la défense d'exportation; les propriétaires de troupeaux, plus nombreux et plus riches, promirent 150,000 livres pour la levée de cette défense : ils eurent gain de cause. (*Histoire de Languedoc*, l. XXX, c. 35. — *Ordonn. des rois*, II, p. 89).—*L'Histoire de Languedoc* (l. XXX, c. 36) cite une autre circonstance remarquable : les Languedociens refusèrent de payer l'aide féodale au roi pour le mariage de sa fille avec l'héritier de Brabant et pour la chevalerie de son fils, parce qu'ils étaient régis, dirent-ils, par la loi romaine et non par les coutumes féodales. Le parlement de Paris, saisi du débat, prononça que tous les biens qui relevaient directement de la couronne étaient tenus à l'aide féodale. (Décembre 1334.)

encore ajournait-il son départ au mois d'août 1335, en réservant à deux prélats de son royaume l'examen des motifs qui pourraient nécessiter de nouveaux délais. (Raynald., ad ann. 1332.)

Jean XXII recula devant d'aussi exorbitantes prétentions : Philippe n'osa le pousser à bout de peur qu'il n'allât se réfugier en Italie, et se contenta provisoirement de l'octroi des décimes ecclésiastiques de France pour six ans ; il prit la croix, le 1<sup>er</sup> octobre 1333, avec beaucoup de seigneurs et de gentilshommes, et jura de partir « en dedans trois années ». Il espérait bien, avant l'expiration de ce terme, ramener le vieux pontife à seconder ses projets ; mais la querelle de la vision béatifique, puis la mort de Jean XXII retardèrent l'exécution de ses plans.

L'inquiet et violent Jean XXII eut pour successeur, après quinze jours seulement d'interrègne (20 décembre 1334), le cardinal Jacques Fournier, ancien moine de Cîteaux, fils d'un boulanger de Saverdun dans le comté de Foix, homme doux, honnête et modeste, que les deux factions du sacré-collège élurent à cause même de sa nullité apparente. Le choix était meilleur que ne pensaient ceux qui l'avaient fait, et Benoît XII, nom que prit Jacques Fournier, manifesta sur-le-champ les intentions les plus droites et les vues les plus sensées. Il renvoya dans leurs diocèses les prélats qui encombraient la cour d'Avignon, entama une rude guerre contre la simonie, le cumul des bénéfices, les commandes, expectatives, et, en général, contre tous les abus qui avilissaient le saint-siège ; il reçut très favorablement une ambassade des Romains qui le suppliaient de revenir dans la capitale du monde chrétien, et ne fit pas moins bon accueil aux envoyés de l'empereur Louis qui venaient demander l'absolution pour leur prince. Ceux qui parlaient tant de croisade eussent dû applaudir aux efforts de Benoît XII pour pacifier la chrétienté ; mais le rétablissement de l'ordre en Allemagne et en Italie eût contrarié les secrètes ambitions du roi Philippe ; le cœur de France était d'ailleurs résolue à toutes les extrémités plutôt que de laisser le pape repasser les monts. Philippe et son cousin Robert de Naples se récrièrent avec violence contre la mansuétude du pape envers le Bavaois excommunié, l'ennemi de l'Église, et travaillèrent le sacré-collège par la séduction et par la crainte. La plupart des car-

dinaux, Français de naissance, ne se souciaient nullement d'aller s'établir en Italie. Ce fut bien pis quand Philippe eut séquestré tous leurs biens au premier bruit des projets de Benoît : ils poussèrent de telles clameurs que le pauvre pontife n'osa plus essayer de rompre sa chaîne, et refusa, en soupirant, à l'empereur l'absolution qu'il lui avait accordée au fond de l'âme<sup>1</sup> ; à plus forte raison fallut-il renoncer au départ pour l'Italie. Benoît XII jeta les fondements du fameux « Château des papes » à Avignon, comme pour garantir à Philippe que le saint-siège prenait racine définitivement aux bords du Rhône.

Philippe était venu en personne s'assurer que son auguste otage ne lui échapperait pas : sous prétexte d'un pèlerinage de dévotion, il avait quitté Paris à la fin de 1335, avec sa cour accoutumée de rois, de princes et de barons ; il arriva à Avignon au commencement de mars 1336, et passa le carême à Villeneuve, sur la rive languedocienne du Rhône, vis-à-vis d'Avignon ; Benoît s'était résigné à sa situation et festoya son tyran comme un fils bien-aimé. Le jour du « grand vendredi » (vendredi saint), le pape prêcha la croisade avec tant d'onction que Philippe voulut recevoir de nouveau la croix de sa main ; exemple qui fut suivi par les rois d'Aragon, de Bohême et de Navarre. « Après quoi, fut ladite croix prêchée et publiée de par le monde avec tel succès que plus de trois cent mille personnes se croisèrent pour le saint voyage... et fit le roi Philippe, comme chef de cette *entreprise*, le plus grand et le plus bel appareil qui onc eût été fait pour aller outre-mer ni du temps de Godefroi de Bouillon ni d'aucun autre ; et avoit retenu et mis en certains ports, c'est à savoir : de Marseille, d'Aigues-Mortes, de Lattes<sup>2</sup>, de Narbonne et d'environ Montpellier, assez de vaisseaux, de *carraques*, de *hus*, de *cognes*, de *buisarts*, de galères et de *barges* pour passer et porter soixante mille hommes d'armes et leurs *pour véences* (provisions).

1. Il dit tout bas, la larme à l'œil, aux envoyés de l'empereur, qu'il était bien disposé pour leur prince, mais que le roi de France l'avait menacé de le traiter plus mal que Philippe le Bel n'avait traité Boniface VIII, s'il absolvait l'empereur sans l'aveu du roi. (Albertus Argentinensis ou Albert de Strasbourg, p. 127.)

2. Village situé à une demi-lieue de Montpellier, sur un étang qui communique à la mer. Froissart, édit. de Buchon, liv. I, c. 61. Les soixante mille hommes de Froissart sont évidemment une hyperbole.



« La croix étoit en si grand'fleur de renommée qu'on ne parloit ni ne devoit d'autre chose. » (Froissart.) Les croisés et le peuple ne prévoyaient guère alors la longue et terrible tempête prête à fondre, non sur la Syrie ou l'Égypte, mais sur la France elle-même, sur ce royaume qu'une longue paix avait fait « gras, plein et dru, où les gens étoient riches et puissants et de grand avoir », et où l'on ne connaissait plus que par ouï-dire les malheurs de la guerre.

Et cependant les premiers éclairs de l'orage commençaient de briller à l'horizon, et Philippe et ses conseillers détournaient leur pensée d'Avignon et de l'Orient, et le roi était revenu à Paris au lieu de s'apprêter au départ, quoique le temps convenu fût arrivé.

Ce jeune Édouard Plantagenêt, au nom de qui le trône de France avait été disputé à Philippe de Valois, était parvenu à l'âge d'homme : il avait vingt-quatre ans, et, à vingt ans, son début politique avait été d'envoyer au supplice le ministre et l'amant de sa mère, Roger Mortimer, et d'enfermer cette princesse dans un château fort d'où il ne la laissa jamais sortir. Après avoir ainsi violemment ressaisi l'autorité royale, il s'en était montré digne par des talents précoces et par des qualités héroïques, qui devaient bientôt servir d'instrument à une insatiable ambition. Il avait d'abord vécu en assez bonne intelligence avec son suzerain Philippe, et avait paru entrer vivement dans le projet de croisade ; mais le rôle de lieutenant du roi de France ne convenait pas à son orgueil, et, tandis que Philippe rêvait la suprématie européenne, Édouard tournait des regards d'envie et de regret vers ce beau royaume de France qu'on lui avait appris à considérer comme le bien de sa mère. Les affaires d'Écosse et de Guyenne, double cause de perpétuelles discordes entre la France et l'Angleterre, envenimèrent la blessure : Édouard avait voulu s'essayer d'abord contre l'Écosse : il avait violé le traité de paix conclu avec Robert Bruce mourant (en 1328), et aidé Édouard de Bailleul (ou Baliol), fils de l'ancien roi d'Écosse, Jean de Bailleul, à revendiquer la couronne contre David Bruce, fils de l'illustre Robert. Le roi de France ne pouvait souffrir l'oppression de ses alliés, et secourut les Écossais sans rompre ouvertement avec Édouard. Pendant ce temps, les éternelles usurpations des offi-

ciers royaux recommençaient en Guyenne, où les sujets de contestation renaissaient tous les jours. L'asile et les faveurs accordés à Robert d'Artois fournirent à Philippe, de son côté, un terrible grief. Robert d'Artois ne négligeait rien pour aigrir Édouard et le pousser à des partis extrêmes : il lui répétait sans cesse que Philippe de Valois leur détenait injustement leur héritage à tous deux : à lui, Robert, l'Artois ; à Édouard la France ; et que, « comme il avoit fait Philippe roi, il le sauroit bien défaire. Édouard ne disoit mot, mais se *pourpensoit* sans cesse touchant ces paroles ».

Édouard néanmoins balança longtemps : l'insuffisance de ses ressources, la supériorité des forces de son rival, la crainte d'être abandonné de ses sujets dans une si téméraire entreprise, le long ascendant de cette race capétienne qui avait tenu les Plantagenêts dans un état d'infériorité constante depuis un siècle et demi, tout contribuait à entretenir l'hésitation du jeune roi. Jusqu'en 1336, il conserva les formes les plus modérées vis-à-vis de Philippe, et parut tourner toute son ambition contre l'Écosse qu'il prétendait non pas réunir directement à l'Angleterre mais assujettir à son vassal Édouard de Bailleul. Malgré les victoires d'Édouard III et les siennes propres, Édouard de Bailleul ne put surmonter la résistance opiniâtre des patriotes écossais soutenus par la France ; et, dans le cours de l'année 1336, le roi d'Angleterre sembla un moment disposé à accéder aux désirs du pape, qui le pressait de transiger à la fois avec le roi d'Écosse et avec le roi de France afin que la guerre sainte ne souffrit plus d'obstacles<sup>2</sup> (juillet 1336). Mais, quelques semaines après, Édouard écrivit à ses prélats et à ses barons que le roi de France lui déniait toute justice, et les convoqua en parlement à Nottingham, pour le 23 septembre, afin de prendre leurs conseils sur les circonstances graves où il se trouvait : on armait sur les côtes de France, et Édouard avait avis que de nombreux bâtiments génois, nolisés par Philippe pour la croisade, étaient destinés à secourir l'Écosse. La flotte anglaise eut ordre de se réunir à Portsmouth. Sur ces entrefaites on apprit que tous les Anglais, marchands ou autres,

1. Froissart. — *Chronique de Saint-Denis*.

2. Rymer, t. IV, p. 704.

qui se trouvaient en Flandre, avaient été arrêtés, par ordre du comte Louis à l'instigation du roi de France. Édouard ordonna qu'on usât de représailles en Angleterre contre les Flamands (5 octobre), et demanda raison de cette violence au comte Louis et aux bourgmestres des trois grandes communes, Gand, Bruges et Ypres. Il n'obtint aucune satisfaction.

Philippe n'eût rien pu imaginer qui fût plus propice aux desseins d'Édouard : arrêter le commerce des Anglais avec la Flandre, c'était faire une querelle nationale de la querelle personnelle des deux rois ; malheureusement pour la France, la Flandre était liée à l'Angleterre par des liens qu'on ne pouvait rompre sans exaspérer les populations des deux côtés du détroit. Le génie manufacturier était encore peu développé en Angleterre, quoique depuis quelque temps le gouvernement s'efforçât d'y attirer les fabricants étrangers par de grands privilèges : l'agriculture, l'éducation des bestiaux et le commerce maritime occupaient à peu près exclusivement le peuple anglais. Le principal objet de ce commerce était la belle et longue laine des moutons d'Angleterre ; les marins anglais l'apportaient aux tisserands de Flandre qui en faisaient ces excellents draps qu'ils vendaient à toute l'Europe. Le commerce avec la Flandre était très utile à l'Angleterre ; le commerce avec l'Angleterre était indispensable à la Flandre. Aussi l'agitation fut-elle plus grande encore à Gand et à Bruges qu'à Londres. Édouard ne s'était pas contenté de simples représailles : l'arrestation des marchands anglais n'avait été que le dénoûment d'une longue suite de vexations contre leur commerce ; et le roi d'Angleterre avait riposté en prohibant l'exportation des laines anglaises et l'importation des draps étrangers, et en offrant des franchises et des avantages de tout genre aux tisserands qui voudraient passer la mer<sup>1</sup>.

Si l'Angleterre, maîtresse de la matière première, la gardait pour la mettre en œuvre elle-même, la Flandre était menacée dans son existence : Philippe ne comprit pas qu'il venait de ré-

1. Walsingham, *Hist. d'Angl.* 1335-1337. — Rymer, *passim*. — Meyer, p. 136-137. — Une des causes de la perte d'Édouard II avait été certainement sa docilité à interdire le commerce avec la Flandre quand Philippe le Bel et ses fils étaient en guerre avec ce pays.

duire la Flandre à se faire l'instrument des projets politiques d'Édouard pour obtenir la levée des prohibitions commerciales. Dans son orgueil de roi et de chevalier il ne voulut pas comprendre de quel poids pèseraient dans la balance ces vilains de Flandre, qui avaient tant de fois lutté à eux seuls contre tout le royaume de France. Lui et le comte Louis, son protégé, s'étaient attiré la haine impérissable de la West-Flandre par les cruelles suites de la victoire de Cassel : ils aliénèrent Gand à son tour en frappant le commerce des laines. Le comte Louis avait tout essayé pour abattre la puissance des grandes villes, tout, jusqu'à la popularité ; il avait voulu abolir les monopoles industriels dont elles jouissaient, à l'exclusion soit des campagnards, soit des étrangers : il ne fit que réunir par là contre lui les forces vives et organisées du pays ; les grandes villes étaient tout en Flandre. Les vieilles rivalités de commune à commune eussent peut-être encore arrêté cette réunion ; mais il s'était élevé dans la Flandre un de ces hommes puissants par le caractère et par l'intelligence qui, dans quelque condition qu'ils aient reçu le jour, sont nés pour commander aux hommes et résumer en eux le génie de tout un peuple : c'était le « grand brasseur de Gand », Jack ou Jacob Van Artevelde (Froissart l'appelle Jacquemart d'Artevelle). Sorti d'une des familles les plus notables du « métier des tisserands » (ou de la draperie), il avait occupé pendant sa première jeunesse quelques emplois dans la maison du comte Charles de Valois, puis de Louis Hutin, avant que celui-ci fût roi de France ; puis il était revenu à Gand, sa ville natale, épouser la fille d'un chevalier banneret, appelé Zeyer le Courtraisien (ou Sohier de Courtrai). Il paraît qu'il joignit à l'industrie héréditaire dans sa famille une grande brasserie « de miel », c'est-à-dire d'hydromel. (Froissart, — Chronique de Flandre.) Il dut au travail des richesses qui furent pour lui un moyen d'influence politique, et sa réputation d'éloquence, de sagacité, de courage ne resta pas circonscrite dans les murs de Gand : il sut se faire de chauds partisans dans les autres communes flamandes, et accoutuma le peuple des villes à le regarder partout comme son défenseur et son espoir. Ainsi que tous les hommes vraiment supérieurs, il identifiait l'intérêt de son ambition avec l'intérêt général, et il visait à faire un peuple de ce



qui n'était qu'un groupe d'associations indépendantes et jalouses l'une de l'autre : tentative digne d'admiration et de respect, quelle qu'en ait été l'issue, et quelque violents qu'aient été parfois les moyens employés. Le fond de sa pensée était, à ce qu'il semble, d'ériger la Flandre en république commerçante sous le patronage de l'Angleterre. L'histoire n'a pas le droit de lui reprocher le choix de cette alliée : c'était la royauté française qui brisait elle-même les liens des Flamands avec la France.

L'interruption des relations avec l'Angleterre fut le signal de l'explosion : Jack Van-Artevelde, grand doyen des métiers, convoqua le peuple de Gand sur la place de Biloke pour délibérer sur la ruine imminente de l'industrie gantoise. Les officiers du comte Louis, sentant que « cela ne tourneroit pas à bien pour leur sire », assaillirent Artevelde en son logis. Artevelde s'échappa ; le peuple se souleva, et les gens du comte furent obligés de quitter la ville au plus vite. Bruges et Ypres se débarrassèrent pareillement des prévôts et des sergents du comte, et une réaction terrible commença. Artevelde, s'il en faut croire Froissart, ne marchait par les rues de Gand qu'avec un cortège de soixante ou quatre-vingts artisans armés ; qui mettaient à mort au premier signe les ennemis de leur patron ; le sang coulait aussi dans toutes les villes de la West-Flandre, où tant de milliers de citoyens avaient leurs pères, leurs frères, leurs amis à venger sur les exécuteurs des cruautés du comte Louis. Artevelde régularisa la réaction : il bannit tous les partisans du comte qui avaient échappé au premier éclat de la fureur populaire, chevaliers, écuyers ou bourgeois ; il séquestra les biens de ces *avolés* (envolés, émigrés), qui s'étaient retirés en masse à Saint-Omer, et « levoit la moitié de leurs revenus, et laissoit l'autre moitié pour le douaire et le gouvernement des femmes et des enfants des *avolés*. Il étoit entré en si grand'fortune et si grand'grâce à tous les Flamands que c'étoit tout fait et bien fait quant qu'il vouloit commander par toute Flandre, de l'un des côtés jusques à l'autre. Il n'y eut onc, en Flandre ni ailleurs, comte, duc, prince, ni autre, qui pût avoir un pays si fort à sa volonté comme *eil* (celui-ci) longuement l'eut : il faisoit lever les rentes, les *tonlieux*, *vinages* et droits que le comte Loys devoit avoir, et toutes les mal-tôtes ; il les dépensoit à sa volonté. Et, quand il disoit que argent

lui falloit, on l'en croyoit, et nul n'osoit dire encontre, pour crainte de perdre la vie<sup>1</sup> ». Le comte Louis n'avait plus sous son obéissance que quelques petites villes et quelques châteaux.

Le roi Édouard apprit ces nouvelles avec grande joie au printemps de 1337. Vers la fin de l'année précédente il avait été pour la dernière fois sérieusement question de la paix ; Édouard s'était arrêté un moment à l'entrée de sa fatale carrière : il avait accepté derechef la médiation du pape, qui voyait avec douleur les deux plus grands rois de l'Occident tourner l'un contre l'autre les armes préparées contre les ennemis de la foi. Édouard offrit à Philippe de « s'en remettre au pouvoir apostolique » pour les fiefs et les places que les deux couronnes se disputaient en Guyenne ; mais il exigeait en récompense l'abandon de David Bruce et des Écossais : le roi de France ne pouvait souscrire à cette condition sans se déshonorer ; il refusa.

On ne songea plus de part et d'autre qu'à s'apprêter à la lutte : les expédients auxquels recourut Philippe dès le début n'étaient pas d'un heureux présage. Il fit arrêter tous les négociants lombards et italiens et les rançonna, se remit à altérer les monnaies rétablies naguère sur l'ancien pied avec tant de sacrifices et de pertes, et prit à sa solde beaucoup d'arbalétriers liguriens, attendant ainsi le peu de cas qu'il faisait de nos milices<sup>2</sup>. Il s'attacha le duc de Bretagne, Jean III, en mariant son neveu Charles de Blois<sup>3</sup> à Jeanne de Penthièvre, nièce et héritière du duc ; il s'assura également du comte de Foix et de Béarn, le prince des Pyrénées, et le chargea d'envahir la Guyenné anglaise de concert avec les sénéchaux du Languedoc.

Édouard agissait plus vivement encore. « Voyant bien, dit Froissart, que par lui, ni par la puissance de son royaume, il ne pourroit mettre dessous lui le grand royaume de France, s'il n'acqueroit à prix d'or et d'argent des seigneurs puissants en

1. Froissart, c. 65. — Meyer. — *Chronique de Saint-Denis*. Froissart, qui n'a écrit l'histoire de cette époque que de seconde main, exagère sans doute les moyens de terreur qu'employait Artevelde : le chroniqueur féodal comprend peu l'attraction que le génie exerce sur les masses, et la manière dont se propagent les influences morales et les sentiments collectifs dans les démocraties.

2. Cont. de Nangis. — Villani, l. XI, c. 71.

3. Charles était le second fils du comte de Blois (de la maison de Châtillon) et d'une sœur de Philippe VI.

l'Empire et ailleurs », il avait demandé conseil à son beau-père le comte de Hainaut, qui lui servit d'intermédiaire auprès des princes et barons des Pays-Bas et de la Basse-Allemagne, « lesquels sont très bons guerroyeurs, pourvu qu'on leur donne argent à l'avant; car ce sont gens qui gagnent volontiers », dit Froissart<sup>1</sup>

Les négociations d'Édouard parurent avoir un plein succès : le duc de Brabant, quoiqu'il eût marié son fils à une fille du roi Philippe, promit douze cents hommes d'armes; le duc de Gueldre, le margrave de Juliers, l'archevêque de Cologne, le seigneur de Fauquemont (Falkenberg), s'engagèrent à défier le roi de France quand il plairait au roi d'Angleterre, et à entraîner dans leur ligue les seigneurs d'outre-Rhin. Il n'y eut guère que l'évêque de Liège et le roi de Bohême, comte de Luxembourg, qui résistèrent à l'appât des sterlings d'Angleterre. Les agents d'Édouard offraient quinze florins de Florence par mois pour chaque *heaume* ou *armure de fer*. (Rymer, t. IV, p. 744-783.) (mai-juin 1337.)

Les envoyés d'Édouard n'estimèrent leur besogne qu'à moitié faite, quand ils eurent gagné toute cette vaillante chevalerie brabançonne et *thioise* : restaient les communes de Flandre, plus puissantes à elles seules que tous leurs nobles voisins ensemble. Les pourparlers avaient été probablement entamés avec Artevelde aussitôt après l'insurrection de Gand. Les ambassadeurs anglais passèrent de Hainaut en Flandre, « dépensant si largement qu'il sembloit que argent leur plût des nues », et cherchant à gagner par tous les moyens les principaux habitants de Gand, de Bruges et d'Ypres. Artevelde et son beau-père, le vieux sire Zeyer le Courtraisien, favorisaient activement les Anglais. Artevelde réunit à plusieurs reprises les délégués des bonnes villes en assemblée générale « pour parler des franchises et amitiés que leur offroit le roi d'Angleterre, et leur montra que sans l'Angleterre ils ne pouvoient vivre; car toute Flandre étoit fondée sur draperie, et sans laine on ne pouvoit draper, et, pour ce, *louoit* (conseilloit) qu'on tint le

1. Dans la suite de la brillante ambassade qu'Édouard envoya à Valenciennes pour traiter avec les seigneurs de l'Empire, « il y avoit plusieurs jeunes hacheliers, qui avoient chacun un œil couvert de drap vermeil, et disoit-on que ceux-là avoient *voué* (fait vœu) aux dames de leur pays que jamais ne verroient que d'un œil, jusqu'à ce qu'ils eussent fait aucunes prouesses de leur corps au royaume de France ». (Froissart, c. 63.)

roi d'Angleterre à ami<sup>1</sup> ». Les communes, cependant, et Artevelde lui-même, hésitaient à rompre entièrement leurs liens de vassalité, et, malgré le mal que leur avaient fait les rois de France, un reste d'attachement au corps de la monarchie française les retenait encore.

Une politique modérée et sage eût peut-être réussi à arrêter le mouvement qui les entraînait vers l'Angleterre; mais le roi Philippe et le comte Louis ne connaissaient que les violences et les supplices. Le comte, sur l'ordre exprès du roi, avait attiré Zeyer le Courtraisien à Rupelmonde, sous prétexte de pourparlers, et s'était saisi de sa personne: il lui fit couper la tête, et marcha sur Bruges avec tout ce qu'il avait de chevaliers et d'hommes d'armes; il pénétra par surprise dans cette grande ville, restée démantelée depuis 1328; mais son triomphe fut de courte durée. Quelques heures après, Artevelde entra à son tour dans Bruges à la tête des métiers de Gand: le comte et le brasseur se rencontrèrent face à face sur la place du marché. Les Brugeois s'insurgèrent: on se battit sur la grand'place et dans les rues, et les chevaliers du comte s'enfuirent devant les tisserands de Gand. Le comte Louis se retira vers l'île de Cadsand, forte position entre l'Écluse et l'île de Walcheren, laissa garnison dans le bourg de Cadsand, et retourna joindre Philippe à Paris. Les Flainands traitèrent aussitôt avec Édouard: les communes de Flandre s'engagèrent à donner passage aux troupes anglaises; mais elles ne promirent pas leur assistance armée contre Philippe. Elles déclarèrent avoir les mains liées à cet égard par les anciens traités conclus sous la garantie du pape, qui leur interdisait « d'émouvoir guerre au roi de France, quel qu'il fût », à peine de deux millions de florins d'amende. Artevelde voulait éviter de compromettre ses compatriotes avec le saint-siège, et d'attaquer de front toutes les lois monarchiques et féodales, en déclarant une guerre offensive et au seigneur immédiat et au seigneur souverain. Il fit entendre aux ambassadeurs anglais que la Flandre ne suivrait pas le roi d'Angleterre contre le roi de France, mais qu'elle pourrait suivre le *roi de France* contre le *roi trouvé*.

1. Sauvage, ap. Michelet, III, p. 297.



Cette insinuation hardie ne fut pas perdue et contribua à décider Édouard à déclarer ouvertement ses prétentions. Les premiers actes d'hostilité venaient d'être commis par les officiers de Philippe contre l'Aquitaine et contre l'île de Guernesey et la côte d'Angleterre : le 21 août 1337, Édouard fit publier sa déclaration de guerre à son de trompe dans Rochester, puis écrivit à l'empereur Louis de Bavière pour requérir son alliance « contre Philippe de Valois, qui se prétend roi de France » (Rymer, IV, 798). Le 7 octobre, Édouard, dans un parlement assemblé à Westminster, revendiqua solennellement son droit sur la couronne de France, et nomma le duc de Brabant, le margrave de Juliers et les comtes de Hainaut<sup>1</sup> et de Northampton ses « vicaires généraux dans son royaume de France ». Tel fut le signal de l'immense guerre qui remplit presque à elle seule une des principales périodes de notre histoire.

Philippe de Valois, oubliant ou méprisant l'exemple de Philippe le Bel, avait entamé la lutte sans manifeste, sans appel à l'opinion publique, et, si la nécessité des subsides l'avait obligé de convoquer les États-Généraux (juillet 1337), il n'avait rien fait pour passionner cette assemblée, et, par elle, le pays. Édouard, au contraire, ne négligea rien pour faire épouser ses passions et ses projets à son peuple; il avait envoyé, le 28 août, aux évêques et aux shérifs d'Angleterre une proclamation, qui fut lue dans toutes les chaires des églises et dans toutes les assises des comtés; il y exposait ses griefs; ses efforts pour conserver la paix, et la nécessité de recourir aux armes (Rymer, t. IV, p. 804). Ce contraste est caractéristique et ne révèle que trop clairement la situation respective des deux pays. Du côté de la France, on ne voit qu'ignorance des vrais ressorts du gouvernement et des forces morales sur lesquelles il doit s'appuyer : le pouvoir ne tient aucun compte des besoins ni des sentiments du peuple; tout est sacrifié au vain appareil d'une royauté de théâtre, et, dès l'apparition de la crise, le fisc est réduit aux expédients des plus mauvais jours. Le pays n'est aucunement préparé aux nécessités d'une longue lutte; il

1. Guillaume IV, beau-frère d'Édouard, venait de succéder à son père Guillaume III dans les comtés de Hainaut, Hollande et Zélande.

est plus riche en produits agricoles et incomparablement plus peuplé qu'il n'a jamais été<sup>1</sup>; mais le sang circule mal dans les veines de ce grand corps; les rois ont semblé se léguer les uns aux autres le soin d'entraver l'industrie et le commerce par les changements continuels des monnaies, par les persécutions contre les banquiers et les prêteurs à intérêt, par les entraves apportées à l'établissement et à la circulation des commerçants étrangers, des Italiens surtout, qui eussent animé et transformé par leur exemple la bourgeoisie française. Enfin, la situation militaire du pays est encore moins rassurante que sa situation économique : l'esprit guerrier de la noblesse se réduit à une bravoure sans art et sans discipline, bravoure qui n'est même plus sans éclipses, et la bourgeoisie a perdu toute habitude des armes; dans les dernières guerres, les villes ont fourni leur contingent, non point en hommes, mais en argent, et cet argent a servi à indemniser la gentilhommerie ou à lever des *ribauds*, des mercenaires dénués d'organisation. La marine ne demanderait qu'à prendre l'essor; les matelots ne manquent pas sur les côtes de Normandie, de Bretagne, de Picardie, de Poitou; mais on n'a rien fait pour la navigation, et, au moment de réclamer l'aide de la marine, on prépare sa perte par l'incapacité des chefs qu'on lui impose.

Telle n'est pas l'Angleterre : bien inférieure en population et en forces matérielles à la France, elle a su mieux tirer parti de ses ressources et les accroître; le génie commercial s'est développé chez elle à travers les désordres et les troubles politiques. Sous les derniers rois, même sous le triste gouvernement de Henri III, des avances et des faveurs habilement calculées ont attiré d'outre-mer les Italiens, les Flamands, les Allemands des villes hanséatiques, les citoyens des nations les plus avancées dans le négoce et l'industrie<sup>2</sup>. Londres égale la richesse et l'activité de Gand ou de Bruges, et même des républiques d'Italie : la marine, complètement négligée par les rois de France, a pris dans les ports

1. Un document de 1328 a donné lieu d'attribuer à la population française de ce temps un chiffre que nous croyons exagéré; mais nous pensons toutefois que la population n'avait cessé de s'accroître du douzième au quatorzième siècle et qu'elle a pu être plus considérable à l'avènement des Valois qu'à aucune époque de l'ancien régime. V. aux *Éclaircissements*: n° 1 : De la population en 1328.

2. V. Oudegherst, *Chroniques de Flandre*, p. 183-200.

anglais une extension puissante. La vieille haine des Saxons et des Normands, des vaincus et des vainqueurs, s'est effacée par le temps, par le mélange des intérêts et du sang, par les mouvements politiques qui ont tant de fois entraîné dans leur tourbillon nobles et plébéiens sans distinction d'origine. Au lieu de deux *nations* ennemies, il n'y a plus en Angleterre que des *classes* diverses; la langue anglaise se forme, et, avec elle, la véritable nationalité de la moderne Angleterre; la noblesse de race normande et angevine ne tardera pas à abandonner la langue française pour ce langage nouveau, né dans les classes populaires et mêlé, dans des proportions inégales, d'anglo-saxon, de français et même de vieux celtique; Édouard III, avant de terminer sa carrière, consacra la nationalité anglaise en décrétant l'emploi de l'anglais dans les actes publics (en 1361)<sup>1</sup>. De l'alliance forcée des deux races ennemies est donc sorti un nouveau peuple vigoureusement trempé; la noblesse, fille des Normands, conserve quelque chose de la forte discipline de la conquête; ses révoltes, ses ligues contre la royauté ont transformé, mais n'ont point affaibli son organisation militaire. Quant au peuple, il a puisé une grande énergie dans les opiniâtres efforts par lesquels il a ressaisi la liberté civile, et dans les débats politiques auxquels la royauté et le baronage l'ont tour à tour poussé à prendre part. L'habitude du braconnage, reste des temps de conquête et de proscriptions, et la petite guerre continuelle des frontières d'Écosse, ont créé, dans les comtés du Nord, la fameuse milice des archers anglais, la plus formidable infanterie légère du monde<sup>2</sup>.

L'Angleterre n'a longtemps montré qu'indifférence pour les possessions continentales de ses rois; mais, depuis qu'elle se sent

1. V. Aug. Thierry, *Hist. de la conquête d'Angleterre*, t. IV. — Le poète Chaucer a été le premier écrivain national anglais. L'anglo-saxon a la prépondérance dans le vocabulaire; néanmoins l'élément français y a une part immense; au celtique appartiennent un certain nombre de racines et surtout une influence considérable sur la prononciation. M. Edwards a fait sur ce point des remarques très intéressantes, par exemple, que certains traits de la prononciation des Gaëls primitifs avaient passé du gaélique dans le kimrique, du kimrique dans l'anglo-saxon, de l'anglo-saxon dans l'anglais.

2. Leurs arcs étaient de fer, et avaient six pieds de long; ils les tendaient avec des pieds de biche; les plus fortes armures étaient à peine à l'épreuve de leurs flèches, qui avaient trois pieds de long, et qui étaient lancées avec une force presque égale à celle d'une balle de fusil.

une nation et qu'elle a conscience de ses intérêts généraux, cette indifférence a fait place à une jalousie inquiète contre la France ; elle ne veut plus se résigner à perdre Bordeaux ni Bayonne, ni les vins du Bordelais, et bien moins à se laisser fermer la Flandre, débouché qui sera longtemps encore indispensable à son commerce. La guerre de succession devient ainsi une guerre nationale pour les Anglais, dangereux caractère que la cour de France eût pu lui ôter avec de la modération et de l'habileté ; mais la cour de France ne daignait s'enquérir des intérêts et des nécessités populaires ni chez elle ni chez ses voisins.

La première action militaire de quelque importance fut d'un fâcheux augure : Édouard ne passa pas la mer cette année-là ; mais, informé que la garnison que le comte Louis avait mise dans l'île de Cadsand gênait fort les communications de l'Angleterre avec la Flandre, il envoya contre elle une escadre portant cinq ou six cents hommes d'armes et deux mille archers, sous les ordres du comte de Derby et du sire Gautier de Manni<sup>1</sup>, vaillant chevalier de Hainaut. Les Anglais débarquèrent à Cadsand malgré cinq mille soldats rangés le long du rivage. Les flèches des archers anglais jetèrent le désordre dans les troupes du comte Louis ; la noblesse flamande fut culbutée et poursuivie l'épée dans les reins, jusque dans la ville de Cadsand, que les vainqueurs pillèrent et réduisirent en cendres (10 novembre 1337) (Froissart, c. 68-70).

Durant l'hiver, le pape Benoît XII fit encore une tentative afin d'arrêter la vaste effusion de sang qu'il prévoyait ; il reprocha vivement aux deux rois d'employer à une guerre entre chrétiens les décimes ecclésiastiques accordées pour la croisade, et conjura Édouard de renoncer à ses projets. Il n'obtint du roi anglais qu'un armistice jusqu'au 24 juin 1338, concession illusoire, car Édouard n'était pas prêt à agir efficacement avant cette époque. Philippe n'accepta pas même cette suspension d'armes, et ordonna à ses officiers de rentrer au printemps dans la Guyenne anglaise, que le connétable Raoul de Brienne avait déjà ravagée l'année précédente. Mais la noblesse du Midi témoigna beaucoup de mauvais

1. Mauni, dans les éditions de Froissart. Mais le vrai nom est Manni ou Masni. V. Auguste Lebeau, *Dissertation sur le siège de Calais*.



vouloir : elle exigeait une solde exorbitante ; le roi, pour la faire marcher, fut obligé de convoquer les députés des neuf sénéchaussées méridionales (Toulouse, Carcassonne, Béziers, Nîmes, Beaucaire, Périgueux, Cahors, Rhodéz et Bigorre), et de transiger avec eux. On convint d'une très forte solde : elle s'élevait graduellement, du simple fantassin qui avait douze deniers ou un sou tournois par jour, jusqu'au chevalier banneret qui recevait vingt sous ou une livre<sup>1</sup>. Les degrés intermédiaires étaient l'arbalétrier, le gentilhomme servant à pied, l'écuyer et le simple chevalier (bachelier)<sup>2</sup>. La milice féodale devenait plus coûteuse que n'eût pu l'être la meilleure armée régulière. La solde, apparemment, commençait à courir du jour où cessait le service obligé du fief, mais les frais de route étaient comptés au soldat. Cette combinaison du service gratuit et du service soldé était déjà fort ancienne, et avait seule rendu possibles les guerres un peu sérieuses.

La noblesse du Midi, si bien payée qu'elle fût, n'en fit pas de plus grands exploits ; l'Aquitaine anglaise était beaucoup mieux munie que sous Édouard II, et la prise de deux ou trois châteaux occupa toute la campagne.

Édouard III était enfin débarqué à Anvers, le 22 juillet<sup>3</sup>, avec un corps d'armée anglais. Il comptait que les Pays-Bas et l'Allemagne allaient se lever en masse, et que l'empereur et le duc de Brabant réuniraient immédiatement leurs étendards aux siens ; mais les barons belges et *thiois*, si empressés d'emplir leur escarcelle des sterlings d'Angleterre, l'étaient beaucoup moins d'entrer aux champs contre le roi de France. Le duc de Brabant avait envoyé plusieurs messages à Philippe, pour protester de ses bonnes intentions envers le roi et le royaume, et les autres sei-

1. Le marc d'argent, qui valait 2 livres 8 sous tournois sous Philippe Auguste, valait 8 livres environ en 1338. M. de Sismondi évalue, relativement au prix des denrées et à la rareté du numéraire, la solde du fantassin à 24 sous, celle du bachelier à 12 francs, et du banneret à 24 francs. *Hist. des Français*, t. X, p. 130.

2. Autrefois le noble, le chevalier et l'homme d'armes étaient à peu près identifiés. Mais depuis la décadence de la chevalerie, décadence que n'arrêta guère une renaissance factice, un grand nombre de gentilshommes ne dépassaient jamais le grade d'écuyer, et négligeaient de recevoir l'ordre de chevalerie.

3. V. Froissart, *le Vœu du Héron*. La reine d'Angleterre, qui était grosse, avait fait vœu, sur un héron, de « s'occire d'un grand coutel d'acier, » si son mari ne la menait faire ses couches au pays d'outre-mer.

gneurs prétendaient également « n'être pas pourvus ni appareillés à faire ce que le roi Édouard demandoit d'eux ». Les choses n'allaient pas mieux en Flandre pour les Anglais. Le roi Philippe et le comte Louis avaient reconnu tardivement leur faute, et cherché à regagner les communes par des concessions. Artevelde et ses amis avaient renoué des négociations qui leur rendaient quelque espérance d'être libres sans se séparer du royaume de France, et le comte Louis était rentré pacifiquement à Gand et à Bruges, en offrant aux bonnes villes et au Franc de Bruges toutes sortes de garanties. Il fut convenu que la Flandre demeurerait neutre entre les deux rois, et retirerait aux Anglais la permission de s'établir militairement chez elle.

La grande entreprise d'Édouard menaçait de s'en aller en fumée; mais l'opiniâtre Anglais ne se découragea pas : les affaires de Flandre prirent bientôt un aspect plus favorable pour lui; la paix du comte et des communes ne dura pas; les souvenirs du passé rendaient la défiance trop grande de part et d'autre : Artevelde croyait toujours sa vie en péril; le comte pensait qu'on voulait s'emparer derechef de sa personne. Après de nouvelles rixes, le comte Louis s'enfuit de Dixmude, alla joindre à Saint-Omer tous les émigrés de son parti, et quitta définitivement la place à Artevelde, qui s'arrogeait de fait l'autorité de *rewaert* ou régent de Flandre.

Pendant ce temps, Édouard, à force d'instances et d'argent, avait décidé les princes des Pays-Bas et des provinces du Rhin à s'aboucher avec lui à Hall en Hainaut. Ils s'expliquèrent nettement, cette fois : « Cher sire, tout considéré, nous ne pouvons défier le roi de France, si vous n'êtes d'accord avec l'empereur, et s'il ne nous commande de défier ledit roi en son nom, ce dont l'empereur a bien cause, ce roi Philippe ayant acquis et retenu, contre les droits de l'Empire, le château de Crèveœur en Cambrais, le château d'Alleux en Pelluel (en Puelle), et plusieurs autres héritages en la comté de Cambrais, qui est terre d'Empire<sup>1</sup>. » (Froissart, c. 73.) La plupart de ces seigneurs, possédant des fiefs dans le royaume de France, savaient que Philippe VI

1. Philippe ne s'en tint pas là, et acquit, en 1340, les droits de châtelain de Cambrai.

confisquerait leurs terres, s'ils l'attaquaient de leur chef, tandis que le roi n'aurait pas droit de les dépouiller par voie juridique, s'ils ne faisaient que remplir leur devoir féodal en obéissant aux ordres de l'empereur.

Édouard suivit leur conseil, et députa le margrave de Juliers vers l'empereur Louis de Bavière. Louis détestait la maison de France, qui avait soutenu contre lui les maisons d'Autriche et de Lnxembourg, fomenté incessamment des troubles parmi ses vassaux, et empêché sa réconciliation avec le pape. Il venait de réunir coup sur coup deux diètes à Cologne et à Francfort, pour soulever l'Allemagne contre le pape et le roi Philippe, qui refusaient opiniâtrément de reconnaître son titre impérial. Il convoqua une troisième diète à Coblentz, le 3 septembre. Deux trônes furent érigés sur la place du Marché, devant l'église de Saint-Castor : l'empereur s'assit sur le plus élevé, le roi Édouard sur l'autre ; autour d'eux, dix-sept mille hommes d'armes allemands, brahançons, hollandais, wallons et anglais se pressaient sur la place, dans les rues de la ville et sur les bords du Rbin ; l'empereur tenait de la main droite le sceptre, et de la gauche le globe, emblème de l'empire du monde, et un chevalier allemand élevait une épée nue au-dessus de sa tête. Un clerc lut les constitutions par lesquelles la diète de Francfort venait de revendiquer l'indépendance de la couronne impériale contre les prétentions des papes ; puis Édouard III se leva et pria l'empereur et les princes du Saint-Empire de l'aider à avoir justice contre Philippe de Valois, qui lui détenait injustement et les anciennes possessions des Plantagenêts et la couronne de France elle-même. Louis accueillit la requête d'Édouard comme un suzerain à qui l'on demande justice, et accusa en outre Philippe de félonie pour son propre compte, parce que Philippe lui avait refusé « l'hommage des fiefs qu'il tenoit de l'Empire. » Ces *fiefs* impériaux étaient sans doute non-seulement les châteaux du Cambrais, mais Lyon et les autres places impériales dont Philippe le Bel s'était arrogé la souveraineté. L'empereur, de l'avis des grands vassaux, déclara Philippe « déchu de tout droit à la protection de l'Empire », et conféra au roi Édouard le titre de vicaire impérial, pour sept années, dans toutes les provinces de la rive gauche du Rhin, l'investissant ainsi du commandement

militaire et de tous les droits de souveraineté, même celui de battre monnaie (novembre 1338). Malgré les faveurs impériales, l'amour-propre d'Édouard avait dû souffrir du rôle inférieur qu'il avait fallu subir vis-à-vis du prétendu chef de la chrétienté : les prétentions de l'empereur à la suzeraineté universelle étaient un singulier anachronisme devant le progrès constant des nationalités et l'affermissement des divers États européens<sup>1</sup>.

Le roi Philippe avait mandé à Amiens tous ses feudataires, jusques aux clercs, et, là, il attendait « à grandes forces » la venue de l'ennemi ; mais la saison était trop avancée, et l'année s'écoula sans qu'Édouard entrât en campagne. Philippe sut profiter de ce délai : il se procura des ressources par une refonte de la monnaie d'or, ébranla fortement, par ses dons et ses promesses, la fidélité de plusieurs des alliés d'Édouard, et engagea le pape à laisser espérer à l'empereur la levée de son excommunication pourvu qu'il se séparât du roi d'Angleterre. Louis, qui désirait sur toutes choses se réconcilier avec le pape, ne tint pas ses engagements envers Édouard, et ne le joignit point, au printemps suivant, à la tête d'une armée ; les princes belges, et surtout le duc de Brabant, négociant sans cesse avec Philippe et se mettant à l'enchère entre les deux rois, demeuraient immobiles chez eux. Édouard, qui avait passé tout l'hiver en Brabant, et qui s'était cantonné à Vilvorde, près de Bruxelles, frémissait de voir l'été de 1339 avancer, et ses trésors s'épuiser à solder des troupes inactives dans leurs quartiers ; il ne pouvait songer à commencer une telle guerre avec seize cents hommes d'armes et dix mille archers qu'il avait amenés d'outre-mer. Enfin, dans les derniers jours d'août, l'empereur, reconnaissant que le roi de France l'avait joué, envoya son fils, le margrave de Brandebourg, joindre Édouard avec quelque cavalerie, et les barons des Pays-Bas et du Rhin se mirent en mouvement tous à la fois. L'évêque de Lincoln fut chargé d'aller défier le roi Philippe, et le roi d'Angleterre s'avança de Valenciennes vers Cambrai, cité impériale, dont

1. Sismondi, *Hist. des Français*, t. X, p. 137-136. — Froissart, c. 74. — L'empereur voulait qu'Édouard lui baisât les pieds, suivant le vieux cérémonial emprunté par les empereurs franks à la cour de Byzance. Édouard s'y refusa avec indignation.



l'évêque Guillaume d'Auxonne avait trahi l'empereur et reçu garnison française. La première « appertise d'armes » fut faite par le Hennuyer Gautier de Manni, qui avait naguère commandé les Anglais à l'attaque de Cadsand, et qui avait juré aux dames d'Angleterre d'entrer le premier en France. Il surprit, avec quarante hommes d'armes, le château de Thun-l'Évêque.

Édouard et ses alliés ne s'arrêtèrent point au siège de Cambrai; avertis que Philippe avait mandé ses hommes à Saint-Quentin, ils entrèrent sur terre de France, à la persuasion du vindicatif Robert d'Artois, qui était au comble de ses vœux. Ils remontèrent l'Escaut jusqu'à sa source, au Mont-Saint-Martin, et se dirigèrent sur l'Oise. Il y eut là un mémorable exemple de la bizarrerie des coutumes féodales : le comte de Hainaut était vassal de l'Empire pour ses principales seigneuries, et de la couronne de France pour quelques petits fiefs; à l'instant où l'armée commença de passer du Cambrais dans le Vermandois, le comte Guillaume de Hainaut vint prendre congé d'Édouard, en disant que, comme il avait servi « le vicaire impérial » en Cambrais, il allait servir le roi de France en Picardie : il partit, suivi de son ami le comte de Namur<sup>1</sup>, sans qu'Édouard s'opposât à leur retraite et fit valoir à ce sujet ses prétentions à la couronne de France; Édouard n'en avait point encore pris le « nom ni les armes », et n'en pouvait encore réclamer le service.

Les confédérés traversèrent le Vermandois, franchirent l'Oise et se répandirent dans la Thierrache, lançant des bandes dévastatrices jusqu'aux portes de Saint-Quentin, de Laon et de Couci, saccageant les petites villes, les villages, les « moultiers », et désolant horriblement ces cantons populeux et fertiles. Philippe, dont les retards avaient excité « grand scandale et murmure par tout le royaume », était enfin arrivé à Saint-Quentin avec les rois de Bohême, de Navarre et d'Écosse<sup>2</sup>, et une immense multitude de gens de guerre; il suivit la trace des ennemis, qui s'étaient établis à la Flamangerie, près de la Capelle, entre les sources de l'Oise et de la Sambre. Philippe vint planter ses tentes à Bui-

1. Le duc de Lorraine, prince de l'Empire, était aussi avec Philippe.

2. Le jeune David Bruce, roi d'Écosse, voyant son pays envahi de nouveau par les Anglais, était venu en personne réclamer l'assistance de Philippe.

ronfosse, à deux lieues de leur camp ; alors, « après conseil tenu » entre le roi Édouard et les princes, un héraut du duc de Gueldre fut expédié vers le roi Philippe et son conseil, pour lui dire « comment le roi anglois étoit arrêté sur les champs, et qu'il vouloit et requéroit avoir bataille, pouvoir contre pouvoir. A ce entendit le roi Philippe volontiers, et accepta la journée du vendredi suivant, qui étoit le surlendemain. Ainsi fut la journée accordée de combattre, et signifiée à tous les compagnons de l'un et de l'autre *host*. Quand vint le vendredi matin, les deux *hosts* s'appareillèrent donc. » Les Anglo-Impériaux, beaucoup moins nombreux que leurs adversaires (selon Froissart, Édouard avait quarante-quatre mille hommes, et Philippe, cent mille), descendirent, pour la plupart, de leurs destriers, et formèrent trois grosses batailles à pied, sous le roi Édouard, le duc de Brabant et le duc de Gueldre, conservant seulement une réserve de quatre mille hommes d'armes à cheval. Il y avait, dans l'armée de France, plus de quatre mille chevaliers et dix fois autant d'hommes d'armes<sup>1</sup>, « et des communes de France plus de soixante mille ; » mais ces soixante mille fantassins n'étaient plus, comme à Bovines, des milices urbaines allant, en corps de ville, combattre pour la patrie commune ; c'étaient des mercenaires levés par le roi avec les subsides des cités.

On ne combattit pas. Édouard attendit l'attaque, posté derrière un marais. Philippe fut déconseillé d'attaquer par les plus sages de ses barons. Une lettre du roi Robert de Naples, cousin et ami de Philippe, fit, dit-on, pencher la balance. « Ce roi, grand *astronome* (astrologue), avoit plusieurs fois jeté ses sorts sur l'état et les advenues des rois de France et d'Angleterre, et avoit moult conseillé à Philippe qu'il ne se combattit point à Édouard. »

Le lendemain (23 octobre), Édouard plia bagage et repassa la frontière du Hainaut, à laquelle son camp était adossé. Ce camp fut occupé par Philippe, qui put se vanter d'avoir jeté l'ennemi sans combat hors du royaume. Il avait prudemment agi de ne point attaquer ; car ses chevaliers eurent grand'peine à franchir

1. Froissart, c. 93. Quiconque avait un cheval et une armure de fer était homme d'armes, et Froissart applique même ce terme à des gens de pied, quand ils ont une armure défensive.

le *pas* qui menait aux quartiers ennemis, bien que personne ne leur disputât la traversée : plus de mille hommes d'armes s'embarquèrent dans le marais<sup>1</sup>.

Les coalisés s'étaient séparés à Avesnes, et Édouard prit ses quartiers d'hiver à Bruxelles, chez le duc de Brabant. Le résultat de la campagne équivalait pour lui à un échec grave : tant d'intrigues et d'argent n'avaient pas abouti à la conquête d'une seule place forte ; les lieutenants du roi anglais avaient au contraire perdu en Guyenne les châteaux de Blaie et de Bourg, et peu s'en était fallu que Bordeaux même ne tombât aux mains des Français. Le comté de Ponthieu avait été confisqué sans résistance par les officiers de Philippe, et Southampton, un des cinq grands ports d'Angleterre, avait été surpris et saccagé par la flotte de Philippe, composée de quarante galères de Gênes et de Monaco, d'un bon nombre de corsaires espagnols et basques, et des forces maritimes de la Normandie et des autres provinces de l'Ouest<sup>2</sup>.

Ces fâcheux commencements ne pouvaient être compensés que par l'alliance offensive des Flamands : Édouard fit les derniers efforts pour les entraîner ; il pria Jacques d'Artevelde et les consuls des villes de Flandre d'assister à un parlement général à Bruxelles, et leur offrit de les aider à recouvrer Lille, Douai et Béthune, « s'ils lui vouloient aider à maintenir sa guerre. » Les Flamands rappelèrent à Édouard leurs serments garantis par le pape : — Si vous voulez *encharger* les armes de France et les *écarteler* de celles d'Angleterre, et vous appeler roi de France, nous vous

1. *Chronique de Flandre*, p. 148. — *Lettres d'Édouard*, dans Robert d'Avesbury.

2. L'ouverture des hostilités entre la France et l'Angleterre avait excité une grande fermentation en Normandie : le vieil esprit d'aventures et de conquêtes se réveilla chez les Normands, et ils rêvèrent une seconde invasion de l'Angleterre. D'après un acte cité par Du Tillet (*Recueil des traités entre les rois de France et d'Angleterre*) et par le chroniqueur anglais Robert d'Avesbury, les États de Normandie envoyèrent offrir au roi d'entreprendre la conquête de l'Angleterre, sous la conduite de leur duc, son fils aîné, aux frais de la province ; ils s'engagèrent à lever, à cet effet, quatre mille hommes d'armes et vingt mille hommes de pied, et à les entretenir pendant douze semaines, après quoi le duc les solderait à son tour. Les navires de guerre et de transport seraient à la charge du roi. Les terres et droits des Anglais nobles et non nobles appartiendraient aux églises, barons, nobles et bonnes villes de Normandie. On ne devait respecter que les biens d'église. La proposition fut acceptée par Philippe, et le traité signé à Vincennes, le 23 mars 1339. — L'authenticité de cet étrange projet et de l'acte où il est consigné est contestée par M. Michelet.

tiendrons pour vrai roi de France, et irons dès lors partout là où vous voudrez.

« C'étoit pesante chose au roi Édouard que de prendre les armes de France et le nom de ce dont il n'avoit encore rien conquis ; néanmoins, après s'être conseillé aux seigneurs de l'Empire et à monseigneur Robert d'Artois, il ne refusa point les Flamands, qui plus lui pouvoient aider à sa besogne que tout le demeurant du siècle. » Il écartela donc son écu des fleurs de lis d'or en champ d'azur, et des lions passants ou léopards d'or en champ de gueules, prit le titre de roi de France dans tous ses actes, et jura aux Flamands qu'il les aiderait à ravoir Douai, Lille, Béthune, et leur donnerait les villes françaises de Tournai et de Téroüenne. Dans le traité conclu, le 28 janvier 1340, entre Édouard et les communes de Flandre, aucune mention ne fut faite du comte Louis, qui avait repoussé toutes les avances d'Édouard et qui s'était retiré à la cour de Philippe<sup>1</sup>. Le 8 février, Édouard adressa aux prélats, barons et bonnes villes de France, des lettres dans lesquelles il exposait « ses droits » et « l'usurpation » de Philippe de Valois, invitait toutes les provinces à suivre l'exemple du comté de Flandre, et promettoit de remettre en vigueur les lois et coutumes de saint Louis, son trisaïeul maternel, et de gouverner le royaume d'après les conseils des prélats, des grands et du peuple.

Après avoir lancé ce manifeste, Édouard repassa en Angleterre pour demander au parlement de nouveaux secours d'hommes et d'argent ; il laissa à Gand sa femme Philippe, princesse de « grand courage », qui prenait un intérêt passionné à cette guerre et qui s'étudiait fort à maintenir « Jacques d'Artevelle » et tous les gens des Pays-Bas dans la foi de son mari. Édouard jura de revenir prendre le commandement des coalisés à la Saint-Jean d'été.

Les habitants des frontières ne purent pas même respirer jusqu'à l'ouverture de la seconde campagne : les garnisons françaises du Cambrais et de la Thierrache, et la gendarmerie anglaise cantonnée à Ypres, faisaient des courses continuelles, guerroyant plus « àprement » contre les pauvres villageois que contre l'en-

1. Un autre traité d'alliance offensive fut conclu dans cette assemblée de Bruxelles entre les communes de Flandre et celles de Brabant ; c'était l'œuvre de la politique démocratique d'Artevelde.



nemi. Le jeune comte de Hainaut, furieux de voir sa terre « dégâtée » par les Français, bien qu'il eût rempli ses devoirs féodaux envers Philippe, expédia des lettres de défi au roi, saccagea la Thierrache, puis alla faire hommage à Édouard en Angleterre. Philippe, irrité de se voir affronté par « ce jeune fol, » comme il appelait le comte, donna ordre à son fils Jean, duc de Normandie, d'assembler une armée à Saint-Quentin, « afin de mettre le pays de Hainaut en tel point que jamais il ne fût recouvré. » En même temps, il fit une tentative pour ramener les Flamands sous son obéissance; mais ses propositions furent repoussées. Philippe, alors, obligea le pape à lancer contre les Flamands « une sentence d'excommunication si horrible, qu'il n'étoit plus nul prêtre qui osât célébrer chez eux le divin service : de quoi les Flamands envoyèrent grande complainte au roi d'Angleterre, lequel, pour les apaiser, leur manda que, la première fois qu'il repasseroit la mer, il leur amèneroit des prêtres de son pays, qui leur chanteroient la messe, le pape le voulût ou non. » L'esclavage de la papauté lui nuisait plus qu'il ne profitait à la royauté française : l'instrument se brisait par l'abus qu'on en faisait.

Les armes spirituelles ne furent pas les seules que Philippe employa contre les Flamands : leur territoire fut infesté par les garnisons de Lille, de Douai, de Tournai, et les deux principaux lieutenants d'Édouard, les comtes de Suffolk et de Salisbury, furent pris dans une embuscade auprès de Lille en voulant s'opposer aux dévastations des Français. Pendant ce temps (avril 1340), le duc de Normandie entra dans le Hainaut avec six mille hommes d'armes et huit mille fantassins qualifiés de *brigands* par le chroniqueur, parce qu'ils portaient de légères cottes de mailles, appelées *brigandines*. Ce corps d'armée insulta la forte place du Quesnoi; « mais elle étoit si bien pourvue de bonnes gens d'armes et de grande *artillerie*, que les Français eussent perdu leur peine à l'assaillir. Ceux du Quesnoi *décliquèrent canons et bombardes* qui jetoient grands carreaux. Les Français se *doutèrent* (défièrent) de leurs chevaux, et, se retirant, *ardirent* (brûlèrent) tous les bourgs et villages jusques auprès de Valenciennes<sup>1</sup>. »

1. Froissart, t. I, c. 111.

Qu'étaient-ce que ces canons et que ces carreaux ou *garrots* qu'ils lançaient? on a cru que c'était là le commencement de l'artillerie moderne; mais des pièces authentiques nous apprennent qu'il ne s'agissait encore « que de garrots à feu, » c'est-à-dire de quelque chose d'analogue au feu grégeois<sup>1</sup>. Français, Anglais, gens des Pays-Bas employaient également les garrots à feu. La véritable artillerie, cependant, c'est-à-dire l'emploi de la poudre comme force de projection de masses destructrices, et non plus seulement comme moyen d'incendie, avait commencé d'apparaître en Italie. Dès 1326, on avait à Florence des boulets de fer et des canons de métal<sup>2</sup>. A partir des premières années de la Guerre des Anglais, les canons se multiplièrent dans les mains des deux partis, et les boulets ou les *plombées* (balles de plomb) ne tardèrent pas à remplacer les garrots.

Le duc de Normandie se contenta de désoler le plat pays de Hainaut sans attaquer une seule place; puis il rentra en Cambrais, et mit le siège devant Thun-l'Évêque, dont Gautier de Manni s'était emparé par surprise l'année précédente; mais les Anglais et les Hennuyers qui étaient dans Thun-l'Évêque se comportèrent si bravement, que le comte de Hainaut eut le temps de revenir d'Angleterre et d'appeler à lui les barons des Pays-Bas, à la tête desquels il vint camper sur l'Escaut, vis-à-vis du duc de Normandie. Les forces de « l'héritier de France » grossissaient chaque jour, et le roi Philippe arriva bientôt en personne. Le comte de Hainaut n'osa passer l'Escaut, ni secourir Thun, mais il sauva la garnison en lui fournissant des barques pour repasser le fleuve. Les deux armées demeurèrent quelque temps en présence, séparées par l'Escaut. Le comte de Hainaut reçut un formidable renfort : Artevelde amena au camp des alliés soixante mille Flamands; le comte Guillaume « manda pour lors par ses hérauts

1. V. la lettre du 11 juillet 1338, citée par M. Lacabane, dans son article sur *la poudre à canon et son introduction en France*, ap. *Biblioth. de l'École des chartes*, t. I<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> série, p. 28-57.

2. Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. IV, p. 487. Les canons étaient forgés de cercles de fer ou de bandes longitudinales renforcées de cercles. Les Italiens furent-ils les inventeurs du boulet de canon, ou les Arabes en avaient-ils fait quelque emploi en Espagne? c'est ce qu'il ne paraît pas possible de décider.

au duc de Normandie, que la bataille se pût faire entre eux, parce que ce seroit grand blâme si tant de gens d'armes se départoient sans bataille. » Le duc Jean, sur l'avis du roi son père qui lui laissait les honneurs du commandement, ne voulut point « fixer de journée »; Philippe était trop satisfait de voir Guillaume de Hainaut dépenser tout son *avoir* à soudoyer des gens de guerre. « Nous le tiendrons si longtemps de la sorte, disait-il, que nous lui ferons engager sa terre. » Guillaume voulait jeter un pont sur l'Escaut et assaillir l'armée royale; mais le duc de Brabant conseilla d'attendre Édouard.

Le roi Édouard s'était embarqué, le 22 juin, avec l'élite des chevaliers et des archers d'Angleterre, et cinglait de la Tamise vers l'Écluse; la flotte française, forte de cent quarante grosses nefs « sans les moindres » et chargée de plus de quarante mille hommes, l'attendait entre Blankenberghe et l'Écluse. Cette armée navale, sous les ordres de l'amiral Hugues Quiéret, du trésorier Nicolas Béhuchet et du corsaire ligurien Barbavara, avait, depuis deux ans, fait un mal immense au commerce anglais, prenant les bâtiments, massacrant les équipages, opérant des descentes à Plymouth, à Douvres, à Southampton, à Sandwich, à Rye. L'Angleterre ne respirait que vengeance. Elle ne l'eût point obtenue si la flotte française eût été bien commandée. La flotte française, grâce à ses auxiliaires de Gênes, avait une grande supériorité numérique; mais ses trois chefs ne s'entendaient pas : Béhuchet, gros bourgeois qui avait fait son apprentissage de marin dans les finances du roi et que Philippe avait eu l'absurdité d'associer aux amiraux, voulait en remonter au vieil écumeur de mer *Barbevaire*; Hugues Quiéret, l'amiral en titre, n'était guère plus habile que Béhuchet. Ils entassèrent la flotte dans une anse étroite de la côte de Flandre, comme si la question, pour une armée de mer, n'eût été que de choisir un poste « sûr et bien défendable ». « Le roi Édouard et les siens, qui s'en venoient cinglant, regardèrent et virent devant l'Écluse si grande quantité de vaisseaux que des mâts ce sembloit droitement un bois. Le roi en fut fortement émerveillé, et demanda quelles gens ce pouvoit être. — Sire, lui dit-on, c'est l'armée des Normands que le roi de France tient sûr mer, et qui vous a fait moult de dommage, et *ars* (brûlé) la bonne ville

de Hantonne (Southampton), et conquis *Christophe*, votre grand vaisseau, et occis ceux qui le gardoient.—Oh ! fit le roi, j'ai de longtemps désiré que je les pusse combattre : nous les combattons s'il plaît à Dieu et à saint Georges ; car vraiment ils m'ont fait tant de contrariétés, que j'en veux prendre vengeance. » Après quoi, il disposa sagement et habilement ses navires, mettant les plus forts devant, et ordonnant à l'avantage ses gens d'armes et ses archers<sup>1</sup>. Et il manœuvra et « tournoya » pour avoir le vent et le soleil en poupe. Les Normands croyaient qu'il virait de bord pour s'enfuir ; mais le chef des auxiliaires génois ne s'y trompa point.

« Quand *Barbevaire* (Barbavara) vit approcher les nefes anglaises, il dit à l'amiral et à Nicolas Béhuchet : Seigneurs, voici le roi d'Angleterre à toute sa navire qui vient sur nous : si vous voulez croire mon conseil, vous vous tirerez en haute mer ; car, si vous demeurez ici, tandis qu'ils ont pour eux le soleil, le vent et le flot de l'eau, ils vous tiendront si court que vous ne vous pourrez aider ni manœuvrer. A quoi répondit Nicolas Béhuchet, qui mieux se savoit mêler d'un compte à faire que de guerroyer en mer : Pendu soit-il qui se départira ; car ici nous attendrons et prendrons notre aventure ! — Seigneur, repartit *Barbevaire*, puisque vous ne m'en voulez croire, je ne me veux mie perdre, et me mettrai avec mes galères hors de ce trou<sup>2</sup>. »

Et il sortit du havre avec toutes les galères d'Italie et ne s'occupa plus que de son escadre.

Édouard attaqua aussitôt, et commença par reprendre à l'abordage le grand vaisseau *Christophe*, que les Normands lui avaient enlevé l'an passé : l'équipage fut pris, tué ou jeté à la mer, et le combat s'engagea dans toute la largeur du havre. « La bataille fut dure et forte des deux côtés, et archers et arbalétriers de tirer roidement les uns contre les autres, et gens d'armes d'approcher et de combattre main à main àprement, et, pour mieux lutter de plain-pied, ils avoient grands crocs tenant à chaînes de fer et les jetoient d'une nef à l'autre et les attachoient ensemble. » On se battit depuis six heures du matin jusqu'à trois heures de l'a-

1. Froissart, l. I, c. 120.

2. *Chronique de Saint-Denis*. — G. Villani, l. XI, c. 120.



près-midi avec un extrême acharnement ; Béhuchet lui-même se comporta comme un vrai chevalier ; mais tout le courage du monde ne pouvait réparer sa faute. « Les nefes françaises étoient si entassées dedans leur ancrage qu'elles n'en pouvoient aider. » Leur nombre ne leur servait de rien ; les Anglais les abordaient les unes après les autres. La résistance néanmoins étoit si furieuse que le sort de la journée eût pu changer encore avec l'assistance de Barbavara, qui manœuvrait sur les flancs des Anglais : un renfort considérable de Flamands, arrivés de Bruges et des pays voisins par le port de l'Écluse, décida la perte de la flotte française. « Bref, le roi Édouard et les siens gagnèrent la place et l'eau ; et furent les Normands et tous les autres François déconfits, morts et noyés, et onc n'en échappèrent, car ils ne se pouvoient réfugier à terre, pour les Flamands qui les attendoient sur la plage. » Les Anglais ne firent presque aucun quartier. Hugues Quiéret fut, dit-on, égorgé de sang-froid après s'être rendu ; Béhuchet fut pendu au mât de son vaisseau « par dépit du roi de France ». Barbavara parvint à opérer sa retraite et à prendre le large avec ses quarante galères génoises ; mais les Français furent exterminés. On prétend que leur perte monta jusqu'à trente mille hommes. Les Anglais avoient acheté cher la victoire ; mais elle étoit complète : la marine française étoit anéantie ; ce fut là le début maritime de la dynastie des Valois (24 juin 1340)<sup>1</sup>.

Édouard débarqua le lendemain et se rendit à Gand, où la reine sa femme le reçut « à grande joie ».

A la nouvelle de cette grande bataille, les princes ligüés et les capitaines de Flandre accordèrent à leurs hommes trois semaines de repos afin de se préparer à de plus puissants efforts. Philippe se retira dans Arras et s'occupa de munir ses villes frontières. Les chefs confédérés se réunirent à Vilvorde<sup>2</sup>, et convinrent d'en-

1. Froissart. — G. Villani. — *Chronique de Saint-Denis*. — Walsingham, p. 148. — *Lettre d'Édouard III*, dans Rymer, t. V, p. 195.

2. Froissart, l. I, c. 123, rapporte qu'Artevelde parla devant tous les seigneurs avec un si « grand sens, qu'il fut de tous moult loué et prisé, et dirent tous qu'il étoit bien digne de gouverner la comté de Flandre. » Cet aveu, échappé à la féodalité, est le plus beau titre du brasseur de Gand. Il fit sceller, au parlement de Vilvorde, l'alliance des trois pays de Flandre, Brabant et Hainaut, sous la ga-

reprenre le siège de Tournai vers la fête de la Madeleine. Tournai était le poste avancé de la France royale au cœur de la Flandre et du Hainaut, et les Flamands attachaient le plus grand prix à sa conquête. Le 22 juillet, une formidable armée, qui s'élevait, suivant Froissart, à cent vingt mille combattants, entama le blocus de Tournai. Édouard avait sous ses bannières quatre mille hommes d'armes anglais et neuf mille archers, outre le reste des piétons. Parmi les chefs des Pays-Bas, le duc de Brabant avait amené au moins vingt mille hommes, et Jack Van-Artevelde commandait soixante mille Flamands, qui faisaient à eux seuls la moitié de l'armée. Cependant Édouard appréhendait de voir cette campagne se terminer comme la précédente : du camp devant Tournai, le 26 juillet 1340, il envoya à son rival une lettre dont voici le résumé :

« De par Edouard, roi de France et d'Angleterre, seigneur d'Irlande. Philippe de Valois, dès longtemps nous avons poursuivi, par des messages et en plusieurs autres manières, afin que vous nous fissiez raison et que vous nous rendissiez notre droit héritage du royaume de France ; mais, puisque vous entendez persévérer en votre injurieuse détenue, comme un si grand nombre de gens, de notre part et de la vôtre, ne se peuvent tenir longtemps ensemble sans faire grand mal et destruction au peuple et au pays, nous vous proposons que ce débat soit vidé entre nous deux par bataille de nos corps, ou, si vous ne le voulez ainsi, qu'il y ait bataille entre cent chevaliers des deux parts, desquels nous serons, au premier jour, en la cité de Tournai. »

Édouard data ce cartel de la première année de « son règne de France », faisant dater ce prétendu règne de l'époque où il avait pris les armes et le titre de roi.

Philippe déclara qu'il n'avait point de réponse à faire à des lettres qui ne lui étaient point adressées, attendu qu'il était le roi Philippe de France et non point Philippe de Valois ; qu'au reste, il chasserait de son royaume, quand bon lui semblerait et sans prendre jour de personne, l'étranger qui l'insultait. (Rymer, t. V p. 198.)

rantie du roi d'Angleterre. L'unité monétaire fut établie dans les trois pays. Froissart, c. 125.

Le roi de France vint camper, avec des forces égales à celles de ses ennemis, au fameux pont de Bovines, sur la petite rivière de Marque, à trois lieues de Tournai. Aux barons français s'étaient joints le duc de Lorraine, les évêques de Metz et de Verdun, les comtes de Savoie, de Genève, de Montbelliard, enfin presque tout le baronage de la Haute-Lorraine et de la Bourgogne impériale; l'évêque de Liège était aussi avec l'armée de France; plus de deux cent mille combattants couvraient le Tournaisis : on n'avait pas vu de telles masses sous les armes depuis les croisades. Au grand déplaisir de tant de gens de guerre, il n'y eut pas plus de bataille que l'année d'avant; le connétable de France, Raoul d'Eu, s'était jeté dans Tournai avec les deux maréchaux et force cavalerie; la ville se défendait si vigoureusement qu'il ne semblait pas nécessaire de hasarder une affaire générale pour la secourir : il eût été dangereux de passer les marais et les fondrières de la Marque en présence de l'ennemi, et Philippe, à défaut d'une grande intelligence militaire, montrait une prudence qu'on n'eût point attendue de sa forfanterie chevaleresque. Il laissa les confédérés s'épuiser en vaines attaques contre les murailles de Tournai. Le Tournaisis n'était pas le seul théâtre de la guerre, et les nouvelles des autres contrées où les deux partis étaient aux prises redevaient favorables à la France.

Tout le ban de Flandre n'était point au camp d'Édouard avec Artevelde : Robert d'Artois avait été envoyé à Cassel avec les milices d'Ypres, de Poperinghe, de Menin, de Bergues, de la châtellenie de Cassel, enfin de tout ce qu'on nommait le *West-Quartier*, pour contenir les garnisons françaises des villes d'Artois. Quand Robert se vit à la tête d'une armée sur les frontières de l'Artois, il ne put résister au désir de recouvrer sa seigneurie. Il résolut de surprendre Saint-Omer; il annonça aux Flamands qu'il avait des intelligences dans cette place, les entraîna sur ses pas et pénétra par surprise dans les faubourgs. Il ignorait probablement que le duc de Bourgogne, son ancien ennemi, était à Saint-Omer avec des troupes nombreuses. La gendarmerie française sortit de la ville, chargea les Flamands en flanc et en queue, les culbuta et les mena battant durant deux lieues : il en resta trois ou quatre mille sur la place. Ils se rallièrent, non pas contre l'ennemi mais contre

leur chef; ils n'estimaient ni n'aimaient cet homme, dont la renommée était si cruellement entachée; ils l'accusèrent de les avoir trahis, et Robert fut réduit à se réfugier au camp de Tournai pour échapper à leur colère. Les milices du West-Quartier se dispersèrent et reprirent le chemin de leurs communes, en abandonnant tentes et bagages<sup>1</sup>.

Les choses n'allaient pas mieux pour Édouard en Guyenne ni en Écosse : les lieutenants de Philippe étaient maîtres de toute l'Aquitaine jusqu'aux portes de Bordeaux, à l'exception de quelques places fortes, et les chefs des patriotes écossais avaient recouvré le château d'Édimbourg et saccagé tout le nord de l'Angleterre. Tournai montrait moins de disposition à se rendre que les assiégeants à lever le siège. Il n'y avait ni persévérance, ni dévouement, ni discipline à attendre des mercenaires belges ou *thiois* : les Flamands eux-mêmes, héroïques dans la guerre défensive, étaient de mauvais soldats lorsqu'on les arrachait à leurs ateliers pour les retenir pendant des mois entiers sous la tente. L'Angleterre murmurait, malgré la gloire de la journée de l'Écluse, et se refusait à de nouveaux sacrifices. Édouard dut se résigner à ajourner ses espérances et à autoriser les efforts de Jeanne de Valois, comtesse douairière de Hainaut, sœur du roi de France et belle-mère du roi d'Angleterre, « laquelle se travailloit fortement afin que paix et répit fussent entre les deux parties. Tant fit la bonne dame Jehanne que les deux rois envoyèrent chacun quatre plénipotentiaires en un lieu dit La Chapelle d'Espléchin ». On arrêta qu'il y aurait trêve de six mois entre Philippe, Édouard et leurs alliés, et que les deux rois dépêcheraient des députés à Arras pour traiter de la paix en présence des légats du pape Benoît XII (25 septembre 1340.) Philippe promit aux Flamands d'obtenir du pape la levée de l'interdit qui pesait sur eux. Ils reprirent aussitôt le chant des offices et le jeu des orgues, sans attendre l'autorisation de la cour de Rome qui se montra courroucée de ce manque d'égards. Édouard retourna en Angleterre, et Philippe à Lille, puis à Paris. Philippe, après avoir licencié son armée, récompensa la fidélité des habitants de Tournai, qui avaient vaillamment secondé leur

1. *Chronique de Saint-Denis*. — Continuateur de Nangis. — Meyer, I. XII.



garnison; il leur rendit leur *loi* (leur charte communale), qui avait été supprimée « de longtemps », et ils furent « moult réjouis », dit Froissart, de n'avoir plus de gouverneurs royaux, et de nommer prévôt et jurés à leur fantaisie.

Ainsi se termina la campagne de 1340, « année de misère et de calamités, dit le continuateur de Nangis; quoique, durant les deux ou trois années précédentes, les pauvres églises eussent été fortement grevées et le commun peuple oppressé de très dures exactions, nos maux furent bien autrement grands cette fois ». L'entretien des armées, énormes relativement aux ressources publiques, avait en effet écrasé le pays : on faisait argent de tout, et le roi avait, pour ainsi dire, remis à la chambre des comptes toute l'administration du royaume, jusqu'au droit « d'anoblir bourgeois à prix d'or et de légitimer personnes nées hors mariage ». On avait, comme dans tous les besoins un peu pressants, saisi les créances des juifs et des Italiens et altéré les monnaies. Le marc d'argent valait 7 livres 10 sous tournois en janvier 1340; en avril, il valut 9 livres; en juin 1342, 12 livres 10 sous. (*Ordon. des rois*, t. II, *table*.)

La trêve, convenue seulement jusqu'au printemps de 1341, fut prorogée à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin 1342). On ne doutait guère, dans les deux pays, qu'elle n'aboutît à une paix définitive, et la folie des projets d'Édouard semblait démontrée. Il avait bien pu conquérir la mer par la brillante victoire de l'Écluse; mais il n'avait pas conquis un pouce de terre, et la bruyante levée de boucliers des Pays-Bas et d'Allemagne s'était dissipée sans avoir entamé la France. La cérémonie théâtrale de Coblenz n'était déjà plus qu'un objet de dérision, et Louis de Bavière, sur la promesse renouvelée par Philippe de le réconcilier avec le pape, venait de retirer à Édouard le vicariat de l'Empire et de traiter avec la France (juin 1341).

Une guerre de succession princière fournit malheureusement des aliments nouveaux à la guerre de la succession royale, et rendit l'espérance à Édouard.

Jean III, duc de Bretagne, mourut sans enfants le 30 avril 1341; « c'est pourquoi, dit le continuateur de Nangis, s'éleva ensuite une grande et funeste guerre ès parties de Bretagne, par laquelle

bien des milliers d'hommes moururent et advinrent moult de maux. »

La situation politique de la Bretagne était exceptionnelle entre les grandes seigneuries françaises : l'indépendance bretonne avait plus gagné que perdu à l'établissement d'une dynastie de ducs capétiens, qui avaient su rendre leur autorité plus effective que celle des derniers ducs indigènes au douzième siècle ; le pays n'était plus incessamment tirailé par cinq ou six comtes de la Basse et de la Haute-Bretagne, et l'élément français, introduit par Mauclerc et ses fils, avait été comme un ciment d'unité entre ces rudes et insociables populations. Les ducs de Bretagne, au lieu de recourir aux rois contre leurs sujets, à l'exemple des derniers comtes de Flandre, avaient suivi constamment la politique de leur aïeul Pierre Mauclerc, et s'étaient appliqués à écarter autant que possible l'intervention royale de leurs États, tout en remplissant exactement leurs devoirs féodaux envers la couronne de France. La position maritime et reculée de leur duché, l'esprit belliqueux des habitants, qui avaient éternellement les armes à la main les uns contre les autres ou contre leurs voisins, la pauvreté et la « sauvagerie » de l'intérieur du pays, cette terre de bruyères et de landes, cette Écosse continentale, tout avait contribué à faire respecter la Bretagne par les rois et à la préserver du niveau monarchique. Philippe le Bel et ses successeurs avaient craint, en opprimant la Bretagne, de la pousser vers l'Angleterre : les ducs de Bretagne n'étaient, au gré des rois de France, que trop liés à la maison royale d'Angleterre par la possession du comté de Richemont ; néanmoins on n'avait pas osé les obliger de renoncer à ce fief d'outre-mer.

Cette grande liberté de la Bretagne rendait la question de succession d'autant plus importante pour la couronne de France. Philippe VI avait tâché de s'assurer que le duché passerait en des mains fidèles : il avait obtenu du feu duc la main de sa nièce, Jeanne la boiteuse, comtesse de Penthievre, pour son neveu à lui, Charles de Blois. Le duc avait toujours traité Jeanne, fille d'un frère qu'il avait perdu, comme son héritière présomptive ; mais il existait un troisième frère, Jean de Bretagne, comte de Mont-

fort<sup>1</sup>, qui prétendait son droit meilleur que celui de sa nièce Jeanne. La question offrait assez de difficulté. La coutume de Bretagne admettait les filles seulement quand il n'y avait pas de fils. Si le duc Jean III eût laissé une sœur, elle eût été exclue par Montfort; une nièce pouvait-elle avoir des droits refusés à une sœur? Les partisans de Jeanne faisaient valoir, de leur côté, que Montfort n'était que frère consanguin et non germain du feu duc. Montfort, convaincu de la validité de ses titres, mais pas du tout de l'équité de la cour des pairs, habitués à décider tantôt contre et tantôt pour, suivant les intérêts de la couronne, résolut de se mettre en possession immédiate.

« Sitôt que le comte de Montfort put savoir que son frère étoit trépassé, il se tira tantôt à Nantes, qui est le chef et la souveraine cité de Bretagne, et fit tant que les bourgeois de Nantes et du pays environnant le reçurent à seigneur et lui firent féauté et hommage; et adonc lui et sa femme, qui bien avoit courage d'homme et cœur de lion, eurent conseil ensemble qu'ils tiendroient une cour et fête solennelle à Nantes, et manderoient tous les barons et nobles de Bretagne et les conseils des bonnes villes et cités, afin qu'ils fissent féauté audit comte. En attendant la fête, le comte partit à grand'foison de gens d'armes, et s'en alla vers la bonne cité de Limoges (la vicomté de Limoges étoit entrée par mariage dans la maison de Bretagne), où étoit enfermé le trésor amassé de longtems par le feu duc son frère. » Les bourgeois et les clercs de Limoges le reçurent comme leur « droit sire », et lui livrèrent le trésor, avec lequel il retourna à Nantes. Mais la manière violente dont il s'emparait de « la duché » avait indisposé la noblesse, et nul baron ne vint lui rendre hommage, hors le seigneur de Léonnais. Le clergé étoit mieux disposé : sept évêques sur neuf s'étaient déclarés en sa faveur. Montfort et sa comtesse ne perdirent pas courage, « et commencèrent à enrôler foison de soudoyers à pied et à cheval »; puis le comte se mit en marche pour « conquerre tout le pays par force ou par amour », obligea sur son passage toutes les populations à prendre les armes pour lui, et s'empara des forts châteaux maritimes de Brest

1. Le comté de Montfort-l'Amauri avait passé, par mariage, dans la maison des comtes de Dreux, et de là dans la maison ducale de Bretagne.

et de Hennebon, des villes de Rennes, Vannes, Aurai, *Ker-ahès* (Carhaix), etc. Les largesses du comte finirent par entraîner une bonne partie de la pauvre et belliqueuse noblesse bretonne.

« Quand monseigneur Charles de Blois ouït dire que monseigneur Jehan de Montfort conquêtoit ainsi par force les villes et forteresses qu'il estimoit devoir être siennes, au droit de sa femme, il s'en vint à Paris complaindre au roi Philippe son oncle. » Le roi ajourna Montfort devant la cour des pairs. Le comte Jean n'osa décliner l'ajournement : il se rendit à Paris avec une suite de quatre cents chevaux. Philippe, qui l'attendait séant en sa cour des pairs, lui reprocha d'avoir entrepris d'usurper, sans nul droit, « la duché » de Bretagne et d'être allé vers son adversaire d'Angleterre « afin de relever de lui ». Le comte Jean nia cette imputation et promit de se conformer au jugement de la cour des pairs; le roi lui défendit de quitter Paris avant l'arrêt, qui devait être rendu sous quinze jours. Le comte rentra dans son hôtel, tout pensif et soucieux de l'accueil du roi : il voyait bien que son procès était perdu d'avance, et que, s'il en attendait l'issue, on ne manquerait pas de le retenir prisonnier pour le contraindre à restituer les villes et les châteaux dont il s'était saisi : « il s'arrêta à l'avis le moins mauvais, monta à cheval paisiblement et couvertement, et partit à si peu de compagnie qu'il fut de retour en Bretagne avant que le roi ni autres sussent rien de son départ. » (Froissart, l. I, c. 133.)

Le roi et Charles de Blois apprirent avec grand dépit la fuite du comte de Montfort; la quinzaine expirée, « la cour de parlement, suffisamment garnie de pairs », adjugea la Bretagne à Jeanne de Penthièvre et à Charles de Blois, par arrêt du 7 septembre 1341 prononcé au château de Conflans<sup>1</sup>.

« Beau neveu, dit le roi à monseigneur Charles de Blois, vous avez par jugement un grand et bel héritage; or hâtez-vous de le conquerre sur celui qui le tient à tort, et priez tous vos amis de vous aider : je ne vous y défendrai mie, et dirai à mon fils, le duc de Normandie, qu'il se fasse chef de cette guerre avec vous. — Monseigneur Charles remercia grandement le roi, et requit

1. Lobineau. *Hist. de Bretagne, Preuves*, p. 486.



assistance du duc de Normandie, son cousin, du comte d'Alençon, son oncle, du comte de Blois, son frère, des ducs de Bourgogne et de Bourbon, du comte d'Eu, connétable de France, du vicomte de Rohan, et des autres princes et barons qui là étoient; et tous lui dirent qu'ils iroient volontiers avec lui, à tant de gens d'armes comme ils pourroient avoir. » Tous ces seigneurs firent leur « mandement » à Angers, et entrèrent en Bretagne par Ancenis avec cinq mille hommes d'armes et trois mille arbalétriers génois, venus des montagnes de la Ligurie, gens de trait aussi renommés que les archers d'Angleterre; on ne daignait guère faire le compte du reste de l'infanterie. Après avoir emporté Chantocéaux, « la clef de Bretagne », le duc de Normandie et Charles de Blois assaillirent la grande cité de Nantes; le comte de Montfort s'y était renfermé en revenant d'Angleterre, où il était passé aussitôt après son évasion de Paris. Il avait rendu hommage à Édouard pour le comté de Richemont, et traité secrètement avec lui touchant l'hommage de la Bretagne, à condition qu'Édouard l'aiderait à maintenir son droit.

Le siège de Nantes s'ouvrit sous d'effroyables auspices : trente chevaliers bretons du parti de Montfort ayant été pris dans le château de Val-Garnier, les chefs des assiégeants firent lancer par des balistes leurs têtes sanglantes dans les murs de Nantes. Tel fut le début du « bon duc » Jean de Normandie<sup>1</sup> et du prétendant Charles de Blois, bigot sanguinaire dont on a fait un saint à cause de ses macérations extravagantes<sup>2</sup>. Les bourgeois de Nantes secondèrent d'abord avec énergie la résistance de Montfort et de ses hommes d'armes; mais, deux cents jeunes gens de la ville ayant été pris dans une sortie, les bourgeois tremblèrent de voir leurs enfants et leurs amis subir le sort des chevaliers de Val-Garnier, et ne songèrent plus qu'à leur sauver la vie. Les historiens ne sont pas d'accord sur ce qui s'ensuivit :

1. Les historiens ont qualifié de Jean *le Bon* l'héritier de Philippe VI.

2. Il mettait des cailloux dans ses souliers, il se laissait ronger par la vermine, il se ceignait d'une triple ceinture de cordes à nœuds si serrées qu'elles lui entraient dans la chair; quand il était en oraison, il se donnait de si furieux coups de poing dans la poitrine, que « son visage muoit de couleur et devenoit vert ». — V. D. Morrice, *Hist. de Bretagne*, t. II, *Preuves*, p. 1. — Michelet, t. III, p. 314. — Le massacre des trente chevaliers est rapporté par Lobineau, l. X, c. 9.

Froissart prétend que les bourgeois, d'accord avec le sire Hervé de Léonnais, principal lieutenant de Montfort, livrèrent la ville et Montfort lui-même aux assiégeants; mais Guillaume de Saint-André, secrétaire de Montfort, plus croyable sur ce point que Froissart, assure, dans sa chronique en vers, que Montfort traita en personne de la reddition de Nantes, et fut arrêté trahissement au mépris de la capitulation qui lui garantissait la liberté<sup>1</sup>. Ce qui est certain, c'est que Nantes fut occupée paisiblement et que les bourgeois eurent la vie et les biens saufs, et firent hommage à Charles de Blois, « eux et tous ceux du pays d'alentour ». La Toussaint approchait : les barons alliés conseillèrent à Charles de Blois d'établir ses quartiers d'hiver à Nantes, jusqu'à ce que la saison permit de reprendre la « chevauchée », et repartirent pour la France. Montfort fut conduit à Paris et enfermé en la tour du Louvre.

Mais la guerre de Bretagne n'était pas finie par la captivité du comte Jean, puisque madame Marguerite de Flandre, sa femme, était libre<sup>2</sup>.

« La comtesse étoit en la cité de Rennes quand elle entendit que son sire étoit pris : bien qu'elle eût grand deuil au cœur, elle reconforta vaillamment tous ses amis et soudoyers, et leur montrait un petit fils qu'elle avoit, nommé Jehan comme son père, et leur disoit : Ah ! seigneurs, ne vous ébahissez mie de monseigneur que nous avons perdu : ce n'étoit qu'un seul homme ! Voyez-ci mon petit enfant, qui sera, si à Dieu plaît, son *restorier* (restaurateur, vengeur), et vous fera des biens assez. J'ai de *l'avoir à planté* (du bien en quantité) : je vous en donnerai assez, et vous pourvoirai de tel capitaine par qui vous serez tous reconfortés. Après quoi, de Rennes elle alla par toutes les forteresses et bonnes villes, menant son jeune fils avec elle, sermonnant et animant les siens, et renforçant ses garnisons de gens et de toutes choses nécessaires; finalement elle vint à Hennebon, où elle se tint tout l'hiver. » Elle avait choisi cette place, située sur le Blavet à peu de distance de la mer, afin de pouvoir communiquer avec l'Angleterre.

1. V. Roujoux, *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 178.

2. Elle était sœur du comte régnant de Flandre.

« Sitôt la douce saison revenue, la plupart des sires de France<sup>1</sup> rentrèrent en Bretagne, rejoignirent à Nantes monseigneur Charles de Blois, et mirent le siège tout autour de la cité de Rennes. Guillaume de Cadoudal, gentilhomme breton auquel la comtesse de Montfort avait confié la garde de cette ville, soutint durement et longuement les attaques des princes alliés. » Les bourgeois de Rennes, ne voyant nul secours venir, rendirent enfin la ville à Charles de Blois, malgré leur gouverneur, après avoir stipulé que ce brave capitaine et ses gens s'en iraient où ils voudraient (mai 1342).

L'armée marcha de Rennes sur Hennebon, où se tenait la comtesse de Montfort, attendant « à grand'angoisse » les secours du roi Édouard. On vit là, comme dit Froissart, « maintes belles appertises d'armes ». La comtesse, armée de toutes pièces, et montée sur un bon coursier, chevauchait incessamment de rue en rue, « sermonnant ses gens de se bien défendre », et mettant tout en besogne, jusqu'aux jeunes damoiselles qu'elle employait à dépaver les chaussées et « porter les pierres aux créneaux pour jeter aux ennemis avec bombardes et pots de chaux vive ». Un matin qu'on escarmouchait aux barrières de la place, elle remarqua, du haut d'une tour, que presque tous les chevaliers et gens d'armes français avaient quitté leurs logis pour voir l'assaut; elle monta à cheval avec trois cents hommes d'armes, et, passant par une porte qu'on n'attaquait point en ce moment, elle se rua entre les tentes et les logis des seigneurs, y mit le feu et jeta tout le camp en désarroi. Les Français revinrent promptement de leur première surprise et fermèrent à la comtesse le retour vers la ville : elle prit son parti sans hésiter; elle tourna bride avec ses gens, et gagna au galop le château d'Aurai, à quatre lieues de Hennebon. Durant cinq jours, la garnison de Hennebon fut en « alarmes et tristesses », ne sachant ce qui était advenu de sa noble dame; mais, la sixième nuit, la comtesse Marguerite, qui avait rassemblé dans le pays plusieurs centaines de gens d'armes, passa sans bruit à côté du camp des assiégeants,

1. Le duc de Normandie n'était plus à leur tête : il était alors à Avignon près du pape.

parut tout à coup devant la porte de Hennebon, et y rentra à « grand'foison de trompettes et nacaires (timbales) ».

Cependant le siège se prolongeait : le prince Louis d'Espagne, descendant d'un des infants de la Cerda qui s'était établi en France et avait accepté le grade de maréchal de l'*host* sous Charles de Blois, avait mandé de Rennes douze « engins » qui écrasaient la ville sous les énormes pierres et quartiers de roches qu'ils lançaient ; les barons et les chevaliers enfermés dans Hennebon commençaient à se laisser ébranler, et parlaient de traiter avec Charles de Blois. « Pour l'amour de Dieu, messires, s'écriait la comtesse, trois jours encore ! trois jours ! et il nous viendra grand'aide, n'en doutez point, du roi Édouard d'Angleterre. » Mais l'évêque de Léon, oncle du seigneur de Léonnais, qui avait livré le comte Jean, « montra tant de raisons à ces nobles hommes, cette nuit-là et le lendemain, qu'il les mit en grand effroi » ; déjà le sire Hervé de Léonnais, appelé par son oncle, s'approchait de la ville pour la recevoir à composition, quand la comtesse, qui regardait vers la mer par une fenêtre du château, s'écria en grande joie : « Voici le secours, voici le secours que j'ai tant désiré ! »

« Lors coururent ceux de la ville aux créneaux et aux fenêtres, et virent grand'foison de navires venant devers Hennebon. » C'était Amauri de Clisson, envoyé de la comtesse près d'Édouard, qui ramenait le fameux capitaine hennuyer Gautier de Manni et six mille archers d'Angleterre. Le mauvais temps les avait retenus en mer durant soixante jours. (Froissart, I, 1, c. 171-177.)

Louis d'Espagne leva aussitôt le siège, et rejoignit Charles de Blois qui avait quitté Hennebon peu de jours auparavant pour attaquer Aurai. Ces deux princes, renonçant à l'espoir de s'emparer de Hennebon et de la comtesse, se partagèrent les gendarmeries française et bretonne ainsi que les soudoyers espagnols et génois qu'ils avaient sous leurs bannières ; puis ils se séparèrent pour conquérir, chacun de leur côté, les villes et châteaux occupés par le parti de Montfort. Aurai, Vannes, Guerrande, tombèrent en leur pouvoir, les bourgeois des bonnes villes ne se souciant point de sacrifier leurs familles et leurs cités pour une guerre de succession. Louis d'Espagne se fit une marine en s'emparant d'un grand nombre de vaisseaux marchands roche-



lois et poitevins, qu'il trouva dans le port de Guerrande, et voulut attaquer à fond, par mer, la Bretagne-Bretonnante. La vieille Bretagne kimrique, difficile et lourde à remuer mais indomptable quand une fois elle est en mouvement, avait fini par prendre parti pour les Montfort qui se donnaient comme les défenseurs de l'indépendance bretonne contre le roi de France et son vassal Charles de Blois. La Bretagne *Gallot*<sup>1</sup>, ou de langue française, inclinait pour le parti français. Louis d'Espagne descendit à Kemperlé (Quimperlé) et commença de brûler et piller tout le pays de Cornouaille. Le bruit en vint à Hennebon. Aussitôt Gautier de Manni et Amauri de Clisson s'embarquèrent avec l'élite de leurs gendarmes bretons et trois mille archers anglais, allèrent surprendre, au port de Kemperlé, les nefs de Louis d'Espagne et ceux qui les gardaient, puis chercher le prince castillan dans l'intérieur des terres. La petite armée de Louis d'Espagne, enfermée entre les Anglo-Bretons et les paysans de Cornouaille levés en masse, fut exterminée; de six mille combattants, il ne s'en sauva que trois cents avec leur chef grièvement blessé; encore eussent-ils été pris s'ils n'eussent trouvé un navire sur lequel ils s'enfuirent à force de rames.

Charles de Blois, pendant ce temps, prenait Ker-Ahès (Carhaix): il avait reçu de nombreux renforts de France, et tenta de venger Louis d'Espagne en assiégeant de nouveau Hennebon; mais il ne réussit pas mieux que la première fois, et ses ennemis, fort réjouis des nouvelles qui leur arrivaient d'outre-mer, s'apprêtèrent à saisir l'offensive.

La trêve des deux couronnes était expirée, et, malgré les instances du pape Clément VI, successeur de Benoît XII<sup>2</sup>, on ne

1. Froissart, *passim*. Ce nom de *Gallot* (en breton, au pluriel, *C'hallaoued*, *Gallaoued*) remonte jusqu'à la constitution de l'indépendance bretonne, aux cinquième et sixième siècles. Les Kimris armoricains s'arrogeaient exclusivement le nom de *Breiz* ou Bretons, et appelaient *Gallaoued* leurs voisins de langue romane. Les Français héritèrent de ce nom. V. le *Barzaz Breiz* de M. de la Villemarqué. On traduit d'ordinaire ce nom par Gaulois ou Galls. Pourtant *C'hall* ou *Gall*, dans les deux langues gaélique et kimrique, a un tout autre sens que *Gaël* ou *Gwyddel*, et signifie *étranger*.

2. Benoît XII était mort le 25 avril 1342: il fut remplacé par le cardinal Pierre Roger, Limousin de naissance, qui avait été garde des sceaux de Philippe de Valois en 1328, et qui dut la tiare à l'influence du duc Jean de Normandie, présent à Avignon au moment de l'élection. C'était le même Pierre Roger qui, en

l'avait pas renouvelée : Philippe visait à garder le Ponthieu et à conquérir Bordeaux, et les événements de Bretagne avaient ranimé toutes les espérances d'Édouard. « Il lui étoit avis que la duché de Bretagne étoit la plus belle entrée qu'il pouvoit avoir pour conquérir le royaume de France. » (Froissart, c. 171.) Dégoûté de la guerre des Pays-Bas, il s'apprêtoit à porter tous ses efforts du côté de la péninsule bretonne. Il commença, dès la fin de juillet, par expédier de Southampton quarante-six navires chargés d'un corps d'armée sous les ordres de Robert d'Artois, et des comtes de Pembroke, de Suffolk et de Salisbury.

Le roi Philippe, averti des projets de son ennemi, avait envoyé dans les parages de Guernesey trente-deux grosses nefes et galères louées aux Espagnols et aux Génois; elles portaient mille hommes d'armes français et trois mille arbalétriers génois, et avaient pour conducteurs le prince Louis d'Espagne rappelé de la Bretagne, et deux nobles Génois, un Grimaldi et un Doria. Les Anglais, enorgueillis par la victoire de l'Écluse, attaquèrent sans balancer cette flotte inférieure par le nombre mais supérieure par la force des navires. La lutte fut très opiniâtre; les archers d'Angleterre et les arbalétriers de Ligurie se battaient à armes égales; mais les hauts-bords des galères génoises donnaient l'avantage aux Français quand on en venait aux approches. S'il faut en croire Froissart, la comtesse de Montfort, qui étoit allée en personne presser les préparatifs d'Édouard, se serait trouvée à cette bataille navale, « où elle valut bien un homme, car elle tenoit un glaive moult roide et bien tranchant et se combattoit de grand courage ». La nuit suspendit la bataille, que, des deux côtés, on se proposait de reprendre au point du jour; vers minuit, un furieux coup de vent sépara les deux flottes. Les navires espagnols et génois, craignant d'être brisés à la côte, gagnèrent la haute mer; les vaisseaux anglais, plus légers et tirant moins d'eau, ne cherchèrent point à s'éloigner du continent, et, doublant la péninsule bretonne, abordèrent dans le Morbihan, non loin de Vannes.

qualité d'archevêque de Sens, avait soutenu, en 1329, la fameuse dispute contre l'avocat du roi Pierre de Cugnères, touchant les limites des deux juridictions spirituelle et temporelle. Malgré son zèle pour la défense du *spirituel*, il fut plus soumis aux intérêts de la couronne de France qu'aucun de ses devanciers.

Robert d'Artois et la comtesse de Montfort reprirent Vannes, puis madame Marguerite retourna dans sa bonne forteresse de Hennebon, tandis que les chefs anglais marchaient contre Rennes. Robert d'Artois, demeuré à la garde de Vannes, ne tarda pas à y être assiégé par Robert de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, Olivier de Clisson et Hervé de Léonnais, qui avaient ramassé dans le pays « toutes manières de gens » jusqu'au nombre de douze mille, « nobles, francs et vilains », tous bien armés et hommes de résolution. Beaumanoir et ses gens forcèrent la porte et pénétrèrent dans la place, chassant devant eux les Anglais l'épée dans les reins : Robert d'Artois, grièvement blessé, ne se sauva qu'à grand'peine par une poterne de derrière. Il se rembarqua et alla mourir de sa blessure en Angleterre<sup>1</sup>.

« Le roi Édouard fit ensevelir Robert d'Artois à Saint-Paul de Londres, aussi solennellement que si c'eût été son cousin germain, et fut si courroucé de sa mort qu'il jura de n'entendre à nulle autre chose jusqu'à ce qu'il l'eût vengé, et de réduire le pays de Bretagne en tel point que, dans quarante ans, il ne fût pas *recouvré* (pas rétabli). » Au moment où Robert revint mourir outre-mer, Édouard était sur le point de s'embarquer en personne avec un second corps d'armée de deux mille hommes d'armes et sept mille archers. Édouard mit à la voile, le 5 octobre, à Sandwich ; la flotte de Louis d'Espagne, qui était revenue à son poste et qui faisait grand mal en détail aux Anglais, ne rencontra pas le roi, qui vint descendre, comme naguère Robert, aux environs de Vannes. Cette ville infortunée, « la meilleure de Bretagne après Nantes », déjà deux fois prise d'assaut depuis le commencement de la saison, eut à subir un troisième siège ; mais le maréchal de Bretagne l'avait trop bien munie pour qu'Édouard la pût facilement conquérir. Édouard laissa un gros corps d'Anglais et de Bretons autour de Vannes, et se porta contre Nantes,

1. « Ce fut dommage, dit Froissart, car il étoit courtois chevalier, preux et hardi, et du plus noble sang du monde. »

On se tromperait fort en cherchant dans ces paroles de Froissart un grave témoignage pour la justification de Robert d'Artois ; le grand chroniqueur, peu difficile sur la moralité de ses héros, ne leur refuse guère cette oraison funèbre, pourvu qu'ils possèdent les qualités extérieures qui séduisent son imagination. Froissart songe rarement à sonder le cœur humain. (L. I, c. 193-202.)

où Charles de Blois assemblait ses gens d'armes. Les Anglais désolèrent horriblement le pays nantais, mais ne purent assiéger ni bloquer complètement la grande cité de Nantes. Édouard, voyant que Charles de Blois ne voulait pas sortir pour donner bataille, chargea quelques-uns de ses barons de continuer la dévastation du comté de Nantes, et alla prendre et piller la riche ville de Dinant; toute la Haute-Bretagne fut saccagée, de l'embouchure de la Loire aux marches de Normandie. La malheureuse Bretagne était traitée avec une égale cruauté par les Anglais auxiliaires de Montfort et par les Français auxiliaires de Charles de Blois : les uns et les autres ne faisaient aucune distinction d'amis ni d'ennemis parmi les bourgeois et les paysans; tout leur était de bonne prise.

Une nouvelle armée venait de passer la frontière du duché à l'appel de Charles de Blois; le duc de Normandie était arrivé à Nantes avec quatre mille hommes d'armes, trente mille « autres gens », et presque tout le baronage de France. A l'approche du duc Jean, les deux corps anglais, dont l'un observait Nantes et dont l'autre avait inutilement assiégé Rennes<sup>1</sup>, se replièrent sur Vannes, où se réunirent toutes les forces du roi Édouard et de la comtesse Marguerite. Ces forces étaient très inférieures à celles du duc de Normandie et de Charles de Blois, qui étaient venus camper en face des quartiers ennemis; mais Édouard avait si bien retranché son camp, aux bords du Morbihan et à portée de la flotte anglaise, que ses adversaires jugèrent impossible de l'y forcer. Édouard n'accepta pas le défi de bataille que lui offrit le roi Philippe, qui s'était avancé jusqu'à Ploërmel pour rejoindre son fils, et les deux armées restèrent ainsi en présence jusqu'au milieu de l'hiver. Les Anglais souffraient beaucoup de la rigueur du temps et du manque de vivres; ils avaient tellement ravagé le pays autour d'eux, qu'ils n'en pouvaient tirer aucune ressource, et la flotte de Louis d'Espagne interceptait tous les convois d'Angleterre; mais les Français, mieux approvisionnés, n'étaient pas

1. C'est à propos de ce siège de Rennes que Froissart mentionne pour la première fois le nom de Bertrand du Guesclin, jeune écuyer au service de Charles de Blois (l. I. c. 210). Ce nom est écrit de bien des manières différentes dans les manuscrits : la véritable orthographe bretonne paraît être Goëscin.



moins maltraités par les pluies glaciales qui firent périr la plus grande partie de leurs chevaux. La situation des deux armées seconda les efforts de deux cardinaux envoyés par le pape Clément VI. Les légats amenèrent Édouard et Jean à conclure un armistice : il fut arrêté que les rois de France et d'Angleterre enverraient des ambassadeurs à Avignon « pour proposer les raisons de part et d'autre », et traiter amiablement, par la médiation du saint-père; que, si le « seigneur pape » ne réussissait point à accorder finalement les deux rois, les trêves dureraient jusqu'à la Saint-Michel de 1346 : les alliés des deux rois étaient compris dans la suspension d'armes, qui embrassait l'Écosse, la Bretagne, le Hainaut et la Flandre; le comte de Flandre, qui vivait toujours à Paris, banni par ses sujets<sup>1</sup>, pourrait demeurer en sa comté durant les trêves, « s'il plaisoit aux peuples du pays ». On ajouta que, si les deux partis de Blois et de Montfort faisaient quelque entreprise l'un sur l'autre, la trêve générale ne serait pas rompue. (Rymer, t. V, p. 347.)

Après la signature du traité (19 janvier 1343), le duc de Normandie se retira vers Nantes, et le roi d'Angleterre vers Hennebon; les armées furent licenciées; puis Édouard se rembarqua pour son royaume.

L'histoire du reste de la France, pendant et après cette première période de la guerre de Bretagne, ne nous est guère connue que par les ordonnances royales. « Le vingtième jour du mois de mars 1343, dit le continuateur de Nangis, le roi mit sur le sel une exaction dite la *gabelle*, par laquelle nul ne pouvoit vendre sel au royaume de France, s'il ne l'achetoit du roi et s'il ne le prenoit

1. Il était rentré en Flandre après la trêve de 1340, avait confirmé et fortifié le monopole de la fabrication des draps que s'arrogeaient Gand, Bruges et Ypres, et fait fermer les ateliers qui s'étaient ouverts dans beaucoup de petites villes et villages. Une conjuration, que le comte encouragea probablement sous main, se forma dans les campagnes contre les trois grandes villes, qui devaient être attaquées par les paysans levés en masse. Artevelde déjoua le complot en tuant le principal chef à Ardenbourg, près de l'Écluse : il fut arrêté à son tour et emprisonné à Gand même; mais son parti prit les armes et le remit en liberté; le comte quitta de nouveau la Flandre. Ces faits sont caractéristiques pour l'histoire des démocraties du moyen âge. Il faut dire que, sans les monopoles urbains si injustes qu'ils nous paraissent, les forces de la bourgeoisie se fussent éparpillées, et qu'il ne se fût point organisé de centres de résistance contre la féodalité. V. Meyer, l. XII, c. 145.

aux greniers du roi, dont le roi Philippe acquit la *male* grâce et l'indignation du peuple, tant des grands comme des petits». Cet impôt, renouvelé de l'Empire romain<sup>1</sup>, fut, depuis, une des principales sources des revenus de l'État sans devenir pour cela moins impopulaire; comme il arrive souvent, le mode de perception fut plus vexatoire que l'impôt même. Six commissaires nommés par le roi furent revêtus du pouvoir d'établir, où bon leur semblait, des *gabelles* ou greniers à sel, et d'en nommer et révoquer à leur gré les gardiens et débitants; leur juridiction fut déclarée absolue sur tous les procès et contestations concernant la vente du sel, sans recours aux baillis, aux sénéchaux, à la chambre des comptes ni au parlement. Le système des juridictions spéciales en matière d'impôts a été le fléau de la France pendant plusieurs siècles. La tyrannie fiscale n'allait pourtant pas encore, sous Philippe de Valois, jusqu'à forcer chaque famille, riche ou pauvre, d'acheter au roi une quantité de sel fixée à l'avance.

La gabelle ne suffisait pas, et les altérations de monnaies ne pouvaient plus servir de ressources : le roi « avoit fait en telle manière sa monnoie empirer et amoindrir », qu'elle ne valait plus que le cinquième de sa valeur nominale. Le trésor, à son tour, reperdait dans ses recettes ce qu'il avait gagné dans la falsification des espèces; on lui rendait la mauvaise monnaie qu'il avait émise : le roi alors se fit prier de rétablir la monnaie dans le bon état où il l'avait mise en 1330, et un édit du 22 août 1343 ordonna un abaissement graduel de la monnaie, en sorte qu'elle fût revenue à son titre et poids légitimes, du 8 septembre 1343 au 8 septembre 1344; le denier d'argent à la fleur de lis, qui avait cours pour quinze deniers de cuivre avant le 8 septembre 1343, n'en devait plus valoir que trois après le 8 septembre 1344. « On affaiblissait les monnaies par degré jusqu'à un certain point, après lequel on les reportait tout à coup à leur valeur intrinsèque, pour avoir occasion de les affaiblir de nouveau, et le prix du marc d'or et d'argent changeait presque toutes les se-

1. V. *Ordonnances des rois de France*, t. II, p. 179, note b. — Le nom de *gabelle* s'appliquait à diverses sortes d'impôts. — Suivant le président Hénault, qui ne cite pas ses autorités, Édouard en prit occasion de « nommer Philippe de Valois assez plaisamment l'auteur de la *loi salique*. »

maines, et même quelquefois plus souvent. « Ces paroles d'un des savants éditeurs du recueil des Ordonnances (Secousse, préface du t. II, p. 9) expliquent nettement la théorie de ce brigandage gouvernemental qui a fait si longtemps le désespoir de nos pères. Quand le pouvoir projetait de rendre à la monnaie sa valeur réelle, il représentait cette opération comme un bienfait pour le pays et faisait les promesses les plus solennelles de ne plus *muer* les espèces, promesses qu'il tenait comme à l'ordinaire.

Ainsi Philippe, en 1343, s'autorisa de l'aveu d'une réunion de « plusieurs prélats, barons et gens de bonnes villes », comme il s'exprime dans le préambule de l'édit du 22 août. Ces États-Généraux, si l'on peut leur donner ce titre, n'ont pas été mentionnés par les chroniqueurs : Philippe les avait convoqués à deux fins, pour l'affaire des monnaies, et pour la création d'un nouvel impôt, d'une autre *gabelle*, qu'il jugeait plus difficile à établir arbitrairement que la gabelle du sel. C'était l'impôt sur les ventes des marchandises, déjà essayé par Philippe le Bel et révoqué devant la clameur publique. Autant il est facile et raisonnable de frapper d'un droit, au profit de l'État, les transactions relatives à la propriété des immeubles, autant il est absurde de chercher à atteindre directement les objets mobiliers au moment où ils passent d'une main dans une autre. Ce droit ruineux, qui multiplie les percepteurs sur chaque marché, qui soumet toutes les transactions à un espionnage continu, qui multiplie les délations, les parjures et les fraudes, a été la cause la plus puissante de la destruction de l'industrie en Espagne, où il s'était établi et s'est maintenu sous le nom arabe d'*al cavala*<sup>1</sup>. Il ne put heureusement se maintenir en France. Les députés de la langue d'oïl n'en comprirent pas les conséquences, et consentirent d'abord à l'établissement d'une taxe de quatre deniers par livre sur tout objet vendu dans le royaume; mais les Languedociens, plus éclairés en matière d'industrie, se hâtèrent de se racheter de l'impôt des ventes par une contribution fixée à 17,800 livres tour-

1. Sismondi, *Hist. des Français*, t. X, p. 230. — C'est d'*al cavala* que nous avons fait la *gabelle*.

nois pour l'année dans la sénéchaussée de Toulouse, et dans les autres à proportion<sup>1</sup>.

Les édits d'août 1343 causèrent une extrême agitation : les propriétaires et les marchands n'eurent à attendre de leurs denrées qu'un prix illusoire, puisque les monnaies devaient perdre dans leurs mains quatre-vingts pour cent; les propriétaires gardèrent ce qu'ils avaient dans leurs greniers. Une disette factice s'ensuivit: le pouvoir évita les émeutes en détournant le mécontentement populaire contre les détenteurs de grains; un édit royal du 12 septembre ordonna « que toutes manières de gens qui possédoient du blé le conduisissent incontinent droit au marché », et défendit à tout bourgeois de s'approvisionner pour plus de quinze jours. Ces ordonnances arbitraires ne firent pas cesser la cherté. Néanmoins les chroniques ne mentionnent qu'un seul mouvement populaire à l'occasion des grains. Orléans en fut le théâtre, et l'émeute, comme de coutume, finit par des supplices. (Chron. de Saint-Denis.)

Le triste état du pays et la diminution du revenu public parurent produire quelque impression sur le pouvoir : il essaya de ranimer le commerce en abolissant les impôts et servitudes établis depuis trente ans sur les foires de Champagne, et en y attirant les marchands italiens (juillet 1344). Il tenta aussi d'adoucir la crise monétaire, mais sans réussir à sortir du chaos où il s'était plongé<sup>2</sup>.

A travers ses souffrances et les erreurs de son gouvernement,

1. *Histoire de Languedoc*, l. XXXI, c. 1. — Les Languedociens étaient toujours considérés comme une nation à part, et leurs députés, quand on les convoquait avec ceux de la langue d'oïl, délibéraient séparément. Il importe d'observer que le Languedoc et le Languedoïl du quatorzième siècle ne correspondaient nullement aux anciennes limites des deux langues romanes : le Languedoc ne renfermait guère que l'ancien héritage toulousain (Languedoc proprement dit, Rouergue et Querci), et ne commençait qu'au midi de la Dordogne : Lyon, le Forez, l'Auvergne, la Marche, le Limousin, le Poitou, l'Angoumois et même le Périgord étaient réunis aux pays de langue d'oïl.

2. On a aussi, du mois de décembre 1344, une ordonnance qui défend de soustraire les plaideurs aux juges ordinaires, pour les citer devant les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, et de solliciter des « lettres royales » qui entravent l'exécution des arrêts du parlement. Pour que de telles ordonnances portassent leurs fruits, il eût fallu que les légistes pussent inspirer aux rois leur persévérance et leur amour de l'ordre, et que le caprice royal ne fût pas la première des lois de l'État.



la France poursuivait toutefois ses destinées : Philippe et son fils Jean acquirent au royaume une belle province, que leurs fautes et leurs revers ne lui enlevèrent point. Un contrat signé au château de Vincennes, entre le roi Philippe et Humbert II, dauphin de Viennois, le 23 avril 1343, assura le Dauphiné à la couronne. Les dauphins avaient réuni successivement au comté d'Albon, domaine de leurs aïeux, les comtés de Vienne, de Grenoble, de Gap et d'Embrun, et possédaient les trois quarts de la province appelée de leur nom Dauphiné. Humbert II avait perdu de la manière la plus tragique un fils unique qu'il adorait : il l'avait laissé tomber du haut d'une fenêtre de son château, et l'enfant s'était brisé sur le pavé. Humbert, quoique âgé de moins de trente ans, se persuada qu'il n'aurait jamais d'autre fils : donnant un libre cours à son humeur fantasque et dissipatrice, peut-être pour étourdir son chagrin, il se livra tout entier à des projets plus ou moins inexécutables, tels que la conquête des îles Canaries, récemment découvertes par des navigateurs normands, la délivrance de la Terre-Sainte, etc., et se mit à vendre son bien pièce à pièce pour amasser de l'argent qu'il dépensait en folles profusions. Il vendit d'abord des terres considérables en Normandie, en Auvergne et ailleurs; puis il en vint à l'idée de vendre le Dauphiné même. Jean, duc de Normandie, à qui il témoigna ce désir, s'empessa d'entamer la négociation de concert avec le roi son père, et le pacte fut conclu moyennant 120,000 florins d'or et d'autres avantages : on convint premièrement que le Dauphiné, après Humbert, passerait à Philippe, duc d'Orléans, fils puîné du roi; mais le fils aîné, Jean, dont l'intérêt se confondait en cette occasion avec l'intérêt de l'État, parvint à faire modifier le traité, et Humbert transporta sa succession sur la tête du jeune Charles, fils de Jean, qui fut depuis le roi Charles V. (*Hist. du Dauphiné*, ch. 84-87.)

Le traité avait été négocié par Guillaume Flotte, chancelier de France, fils du fameux Pierre Flotte, et par Pierre de Cugnères. L'acquisition du Dauphiné, qui ne devait recevoir son effet qu'à la mort de Humbert, eut peu de retentissement immédiat : le public était beaucoup plus préoccupé des sanglantes exécutions dont Paris était alors le théâtre. Il paraît que, durant le séjour

d'Édouard en Bretagne, ce prince était parvenu à gagner secrètement beaucoup de seigneurs bretons de la faction de Blois et même quelques barons de Normandie. Le baronage breton avait plus de chances de conserver ses libertés féodales sous le patronage du roi anglais que sous celui du roi de France. Philippe eut vent de ces intrigues : il invita à un tournoi l'élite des chevaliers bretons du parti de Blois ; à peine arrivés, on arrêta Olivier, sire de Clisson, les sires d'Avaugour, de Laval, de Montauban, de Malestroit, et une dizaine d'autres nobles hommes ; on les enferma au Châtelet de Paris, et, après une courte détention, on les décapita sans forme de procès, le 29 novembre 1343<sup>1</sup>. Un frère du sire de Malestroit, qui était prêtre, fut dégradé par l'autorité ecclésiastique, attaché sur une échelle et lapidé par le peuple de Paris. Au commencement de l'année suivante, on saisit et l'on décapita trois barons de Normandie ; mais le plus puissant des chevaliers normands que soupçonnait Philippe, Godefroi d'Harcourt, sire de Saint-Sauveur, frère du comte d'Harcourt, échappa aux hommes du roi, se sauva en Brabant, et devint pour Philippe un ennemi aussi dangereux que naguère Robert d'Artois<sup>2</sup>.

Ces exécutions arbitraires étaient de véritables assassinats : non-seulement on n'avait pas fait juger par le parlement les seigneurs soupçonnés de trahison, mais on ne fit pas même connaître officiellement au public le motif de leur supplice ; c'était rentrer en pleine barbarie. Philippe le Bel avait eu au moins l'hypocrisie des formes légales. La colère d'Édouard sembla du reste prouver la culpabilité des victimes. Le roi anglais envoya à Philippe un message menaçant : « Puisque vous avez mis à vilaine mort si vaillants et gentils chevaliers en dépit de moi, j'estime la trêve enfreinte et rompue, et vous défie d'aujourd'hui en avant ! » Si l'on en croit l'annaliste de l'Église (Rainaldi), Philippe fit sérieusement une réponse si invraisemblable qu'elle eût pu passer pour une insultante raillerie : il prétendit que c'était comme vio-

1. A la nouvelle de la mort du sire de Clisson, la femme de ce seigneur s'introduisit dans un des châteaux de Charles de Blois, en égorgea la garnison, puis courut joindre à Hennebon madame de Montfort ; les deux femmes élevèrent ensemble leurs deux fils pour la commune vengeance : le fils de la dame de Clisson fut le célèbre Olivier de Clisson. (Lobineau, l. X, c. 62.)

2. Froissart, I, ch. 212. — *Chronique de Saint-Denis*.

lateurs de la trêve à l'égard d'Édouard et des Montfort qu'il avait puni les sires bretons. Édouard, qui n'était pas prêt à recommencer la guerre sur-le-champ, n'insista pas, et, « cette année, la terre se tut assez », dit le chroniqueur ; mais, le 24 avril 1345, Édouard signifia au comte de Northampton, son lieutenant en Bretagne, de reprendre les hostilités ; puis il écrivit nettement à Clément VI que Philippe, ayant mis à mort avec ignominie plusieurs nobles bretons de ses adhérents, sans parler de beaucoup d'autres griefs, l'armistice n'existait plus par le fait dudit Philippe. Le 14 juin, un manifeste violent contre Philippe fut adressé à toutes les corporations d'Angleterre. Le pape répondit pour le roi de France ; mais ses paroles conciliatrices furent perdues<sup>1</sup>. Édouard ne respirait que la guerre : Jean de Montfort, échappé de sa prison du Louvre, venait d'arriver en Angleterre en même temps que Godefroi d'Harcourt, et tous deux avaient rendu solennellement hommage à Édouard, l'un pour le duché de Bretagne, l'autre pour ses fiefs de Normandie.

Édouard était parvenu à inspirer ses ressentiments à la nation anglaise : le parlement lui avait accordé des subsides considérables pour plusieurs années ; le clergé même donnait trois ans de dîmes, et Édouard, quoiqu'il aimât autant que Philippe les pompes de la chevalerie, savait mieux ménager ses ressources. Il préparait contre la France une agression mieux combinée que les précédentes : il avait échoué en concentrant ses forces sur un seul point ; il comptait sur un meilleur succès en essayant trois attaques simultanées, par la Flandre, la Bretagne et la Guyenne. Jean de Montfort repassa sur-le-champ en Bretagne avec les comtes de Northampton et d'Oxford, et descendit devant Kemper ou Quimper-Corentin, capitale de la Cornouaille, qui avait été surprise par Charles de Blois pendant la trêve, au printemps de 1344. Quatorze cents des habitants avaient été égorgés par les soldats de Charles, tandis que celui-ci rendait dévotement grâce de sa victoire à tous les saints dans la cathédrale. Il voulut bien quitter ses oraisons pour faire cesser le massacre. Pendant que Montfort voguait vers la Bretagne, Henri de Lancastre, comte de

1. Rymer, t. V, p. 448-465.

Derby<sup>1</sup>, cousin germain d'Édouard, partait de Southampton pour Bayonne, accompagné de neuf cents hommes d'armes et de deux mille archers, et Édouard s'apprêtait à passer en Flandre de sa personne.

Le retour de Montfort en Bretagne n'eut pas les résultats qu'Édouard attendait. Le prétendant fut repoussé devant Quimper, et alla mourir, quelques semaines plus tard, à Hennebon (26 septembre) : il laissait ses prétentions à son jeune fils, et le soin de les défendre à son héroïque veuve ; l'hiver vint sans autres faits d'armes que la reprise de Carhaix et de quelques forteresses par le parti anglo-breton.

La guerre s'était engagée bien plus vivement en Aquitaine : le comte de Derby, réunissant à ses Anglais la noblesse de la Gascogne anglaise et les milices de Bordeaux et de Bayonne, marcha droit à Bergerac sur la Dordogne, où le comte de l'Île-Jourdain, qui commandait pour le roi Philippe en Périgord, Limousin et Saintonge, se trouvait avec le baronage de la Guyenne et Gascogne françaises. On vit, dès la première rencontre, toute la supériorité des archers anglais : les pauvres *bidaux* ou fantassins mal armés qu'avait ramassés le comte de l'Île-Jourdain furent balayés en un moment par les terribles *sagettes* (flèches) des ennemis, se jetèrent sur les gens d'armes et portèrent le désordre parmi eux ; les faubourgs de Bergerac furent enlevés de vive force. L'Île-Jourdain et ses gens d'armes défendirent bravement la ville ; mais, Derby ayant mandé de Bordeaux des nefes et barques pour donner l'assaut par terre et par eau, l'Île-Jourdain dut évacuer Bergerac et se retirer dans la Réole (26 août). Derby accorda merci aux habitants, reçut leur serment de féauté au nom du roi son seigneur, et poussa vigoureusement sa pointe dans le Périgord, l'Agenais et la Lomagne. L'Île-Jourdain, le principal fief du général français, tomba au pouvoir de Derby, ainsi que beaucoup d'autres villes et châteaux, puis le général anglais vint se reposer à Bordeaux de cette brillante chevauchée.

Le barons de l'Aquitaine française essayèrent alors de recouvrer leurs pertes : ils rassemblèrent plus de dix mille hommes,

1. Il fut la tige de la fameuse branche de Lancastre.



envoyèrent chercher à Toulouse quatre grands engins qui jetaient d'énormes pierres capables d'effondrer les combles des tours, et assaillirent le château d'Auberoche en Périgord, où le comte de Derby avait mis garnison. Quand les nouvelles vinrent à Derby du péril d'Auberoche, il n'avait près de lui que le fameux capitaine hennuyer Gautier de Manni, avec trois cents hommes d'armes et six cents archers : il monta à cheval sans délai à la tête de cette petite troupe, et, encouragé et dirigé par Manni, il surprit et mit en pleine déroute la masse indisciplinée des Franco-Gascons. Le comte de l'Île-Jourdain fut fait prisonnier ; les principaux barons de l'Aquitaine française furent tués ou pris. Il y eut tant de gentilshommes prisonniers que chaque homme d'armes anglais en eut deux ou trois pour sa part (23 octobre 1345).

La victoire d'Auberoche valut au comte de Derby la conquête rapide de la Réole, de Sainte-Basile, d'Aiguillon, de Montpezat, de Villefranche : presque toute la Guyenne se rendit anglaise, sauf quelques fortes places, comme Périgueux et Blaie ; Angoulême capitula et promit de jurer féauté au roi Édouard, si elle n'était secourue dans un mois ; Angoulême ne reçut aucun secours, quoique le duc de Normandie se trouvât à peu de distance avec la noblesse du Poitou et des provinces voisines : la capitulation fut exécutée, et les Anglais furent ainsi maîtres de la campagne entre la Garonne et la Charente. Derby et Manni se montraient dignes de leurs succès par leur humanité et leur bonne foi, et n'aggravaient pas du moins les horreurs de la guerre par des cruautés inutiles. (Froissart, I, c. 216-241.)

Les brillants avantages obtenus par Derby avec une poignée de soldats attestaient la mauvaise organisation militaire du pays et la détresse des finances ; Philippe ne s'était nullement trouvé en mesure de soutenir la guerre ; il avait eu l'humiliation de ne pouvoir empêcher la perte d'Angoulême conquise presque sous ses yeux. Si les Anglais eussent poussé l'attaque au nord comme au midi, le royaume de France eût pu, dès cette année-là, courir des dangers sérieux ; mais une grande catastrophe survenue en Flandre avait compromis tous les plans du roi d'Angleterre. Le génie et la persévérance d'Artevelde n'avaient pas réussi à constituer l'unité de la Flandre : après neuf années d'une ora-

geuse domination, le régent de Flandre voyait le faisceau qu'il avait formé se dissoudre entre ses mains; l'esprit d'isolement et de localité, l'égoïsme collectif des corporations, multipliaient autour de lui des obstacles invincibles; les petites villes et les campagnes s'étaient ameutées contre les grandes communes qui leur interdisaient l'industrie; Artevelde fut obligé de soutenir violemment les grandes villes, quoique au fond leur cause fût injuste. Ce n'est pas tout: les campagnes une fois comprimées, les métiers des grandes villes entrèrent en lutte; les foulons, qui étaient la dernière classe d'artisans employés à la fabrique du drap, se soulevèrent contre les tisserands qui voulaient diminuer ou fixer leur salaire; il se livra un furieux combat sur le *Marché du Vendredi* (le grand marché de Gand). Les foulons furent écrasés: Oudegherst prétend que les tisserands en tuèrent plus de quinze cents; une multitude d'autres furent chassés de la ville; on appela cette journée le mauvais lundi (*den quaden maendacht*). Artevelde, estimant la fabrication perdue si les tisserands succombaient, s'était déclaré pour eux (Meyer, p. 146); mais il tâcha probablement d'arrêter l'abus qu'ils faisaient de leur victoire, car il ne tarda pas à leur devenir odieux. Gérard Denys, syndic des tisserands, rival envieux d'Artevelde, n'épargnait rien pour miner sa puissance; le comte Louis, de son côté, tentait de profiter des circonstances; les petites villes le rappelaient, et Dendermonde lui avait ouvert ses portes.

Artevelde comprit l'impossibilité de maintenir la régence républicaine qu'il avait fondée, et qui, même avec de plus heureux succès, n'eût pu survivre à son fondateur: il se résigna au rétablissement de la suzeraineté féodale, mais à la condition d'un changement de dynastie: il ne voulut point traiter avec le comte Louis, qui ne se croyait lié par aucun serment envers ses sujets rebelles et qui était engagé dans des intérêts entièrement opposés à ceux de la Flandre, et il résolut de faire transférer « la comté » au jeune prince de Galles<sup>1</sup>, fils aîné d'Édouard III, lequel prendrait le titre de duc de Flandre. Les intérêts commerciaux étaient

1. Depuis si célèbre sous le nom de *Prince Noir*, à cause de la couleur de son armure de bronze. L'héritier présomptif du trône d'Angleterre portait le nom de prince de Galles depuis la conquête de ce pays par Édouard I<sup>er</sup>.

très favorables à ce projet, et l'Angleterre, pensait Artevelde, serait toujours dans la nécessité de ménager un pays qui pourrait lui échapper avec tant de facilité. Telle était la situation de la Flandre, lorsque Édouard III arriva au port de l'Écluse avec son fils et « grand'foison de baronie et de chevalerie d'Angleterre » (juillet 1345). Artevelde alla trouver le roi avec les bourgmestres et syndics des bonnes villes, et choisit ce moment décisif pour leur révéler son dessein en présence d'Édouard. Les magistrats populaires reculèrent devant cette résolution hardie : ces hommes, qui n'avaient aucun scrupule à guerroyer contre leur suzerain, à l'expulser, à lui dénier toute obéissance, s'effrayèrent de l'idée de l'exhérer solennellement : ces bourgeois n'avaient pas au fond un autre sentiment du droit politique que la noblesse féodale leur ennemie. Leur principe n'était pas la souveraineté de la société sur elle-même, mais le contrat, le pacte entre le seigneur et le vassal. Quand le seigneur violait le pacte, il pouvait perdre ses droits à la seigneurie ; mais, dans ce cas, il y avait un juge du fait : c'était le seigneur supérieur, le suzerain du seigneur, à moins qu'il ne refusât justice. Et, au fond, les Flamands n'étaient pas bien sûrs que ce Philippe, qu'ils appelaient *le roi trouvé*, ne fût pas le vrai roi et le vrai seigneur.

Les magistrats municipaux répondirent qu'ils ne pouvaient décider une si grande chose « sans que toute la communauté de Flandre s'y accordât », et retournèrent chacun dans leur ville, sauf Artevelde qui se rendit d'abord à Bruges, puis à Ypres, afin d'amener ces deux cités « à son désir » ; il gagna Bruges et Ypres, mais il perdit Gand et se perdit lui-même. Ses ennemis avaient bien employé le temps qu'il leur avait laissé : non contents de fomenter la répugnance des Gantois contre la domination anglaise, ils répandirent le bruit que « maître Jack » avait livré à Édouard le grand trésor de Flandre amassé depuis neuf années : une irritation terrible régnait dans la ville, et, quand Artevelde traversa les rues à son retour d'Ypres, ceux qui avaient coutume de s'incliner et d'ôter leurs chaperons devant lui lui « tournèrent l'épaule » et rentrèrent en leurs maisons. Il hâta sa marche et se barricada dans son hôtel ; mais à peine y était-il enfermé qu'une masse de furieux, guidés par Gérard Denys le syndic des tisse-

rands, environnèrent et assaillirent l'hôtel. Le dévouement des amis et des serviteurs d'Artevelde fut inutile : Artevelde, voyant la résistance impossible, voulut essayer une dernière fois le pouvoir de cette éloquence, de ce « beau langage », comme dit Froissart, qui lui avait valu un si long empire sur sa turbulente patrie. Il « vint à une fenêtre, tête nue et parlant moult doucement », et offrit de rendre bon compte, le lendemain, du trésor de Flandre. Des cris de mort lui coupèrent la parole... « Il joignit les mains et commença de pleurer moult tendrement. — Seigneurs, tel que je suis vous m'avez fait et me jurâtes jadis que contre tous hommes vous me défendriez et garderiez, et maintenant vous me voulez occire et sans raison... Vous me voulez rendre petit *guerdon* (récompense) des grands biens qu'au temps passé je vous ai faits. Ne savez-vous comme toute marchandise étoit périée en ce pays? Je vous la recouvrai; et après je vous ai gouvernés en si grand'paix que vous avez eu, du temps de mon gouvernement, toutes choses à volonté, blés, laines, avoines et toutes marchandises, dont vous êtes recouvrés et en beau point... Mais ils recommencèrent à crier tout d'une voix : Descendez, nous voulons avoir compte tantôt du grand trésor de Flandre! »

Descendre c'étoit marcher à la mort. Artevelde essaya de s'enfuir par le derrière de l'hôtel et de gagner une église voisine : il n'en eut pas le temps; l'hôtel étoit cerné par les affidés de Gérard Denys, et le régent de Flandre tomba percé de mille coups sur le seuil de sa porte. Gérard Denys lui porta, dit-on, le coup de la mort. Un grand nombre de ses amis périrent en tâchant de le défendre (19 juillet). « Ainsi finit Artevelde!..... pauvres gens *l'amontèrent* et l'élevèrent premièrement, et méchantes gens le tuèrent à la parfin. » (Froissart, c. 248.)

Édouard, à cette nouvelle, jugea la Flandre perdue pour lui, et remit aussitôt à la voile en jurant de venger « son grand ami et son cher compère » Artevelde. La Flandre ne rompit cependant point avec l'Angleterre, et la mort du grand brasseur de Gand n'eut pas les résultats qu'en espéroit le parti du comte. Toutes les villes flamandes, à l'exception de Gand, députèrent à la hâte vers Édouard pour lui exprimer leur regret du meurtre du régent et lui promettre de rester fidèles à l'alliance anglaise, en of-



frant de ménager un mariage entre la fille du roi Édouard et le fils du comte Louis : Artevelde, tout mort qu'il fût, semblait encore retenir la Flandre dans la voie qu'il lui avait tracée; mais Édouard dut renoncer à l'acquisition du comté pour son fils, et la campagne fut perdue pour cette année.

Une autre catastrophe suivit de près celle d'Artevelde : le plus fidèle allié qu'eût Édouard entre les princes des Pays-Bas, Guillaume III, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, prétendait imposer sa suzeraineté aux Frisons, peuples à demi sauvages qui avaient conservé la rude énergie des Germains leurs ancêtres : il entra en armes dans leurs vastes marais ; mais les Frisons « l'assaillirent à leur avantage, et il y demeura, et grand'foison de chevaliers et d'écuyers avec lui ». (Froissart, I, c. 250; fin septembre 1345.) Guillaume III n'avait d'héritiers que ses trois sœurs, dont l'une était impératrice, la seconde reine d'Angleterre, la troisième marquise de Juliers. L'empereur Louis de Bavière, au lieu de faire valoir les droits de sa femme, ce qui eût amené un partage avec ses belles-sœurs, prétendit que la loi salique était applicable aux seigneuries du feu comte Guillaume; en conséquence il réunit à l'Empire, pour extinction de la ligne masculine, les comtés de Hainaut, Hollande, Zélande et Frise, et en investit son fils puiné, Wilhelm ou Guillaume de Bavière. Le roi Philippe se hâta de reconnaître Guillaume de Bavière comme comte de Hainaut afin de détacher ce prince et l'empereur son père de l'alliance anglaise, et la ligue anglo-teuto-belge se trouva ainsi entièrement dissoute.

Édouard ne se découragea pas pour avoir perdu ses alliés des Pays-Bas, et se contenta de modifier ses plans pour la saison prochaine : les succès de Derby en Aquitaine compensaient à ses yeux les malheureux événements du Nord. Ces succès avaient autant alarmé qu'humilié Philippe : la facilité avec laquelle les populations du Midi changeaient de maître parut être une leçon pour lui, et il tâcha de regagner l'opinion publique; il convoqua les États-Généraux de *France* ou de la langue d'oïl à Paris, le 2 février 1346, et chargea le duc de Normandie d'assembler à Toulouse les États de la langue d'oc, le 17 février. Il promit aux États que la gabelle du sel et l'impôt des quatre deniers pour livre ne

seraient pas réunis au domaine royal, c'est-à-dire ne seraient pas déclarés perpétuels, et qu'on les supprimerait après la guerre; il accorda la cessation de tous emprunts forcés, défendit toutes prises ou réquisitions forcées de chevaux, de grains, etc., à moins de les payer comptant au prix courant, et promit de réduire le nombre excessif des sergents et de réprimer les abus d'autorité de ses officiers. (*Ordonn.*, II, p. 239.) Il obtint des États de Paris la continuation de l'impôt des ventes en échange de ses belles paroles : les États de la langue d'oc accordèrent, de leur côté, une taxe de 10 sous d'argent par feu au duc de Normandie moyennant de semblables promesses.

La guerre semblait, cette année, devoir se concentrer en Guyenne : dès le commencement de février, la meilleure partie des forces féodales du royaume se réunirent à Orléans, à Rhodéz, à Toulouse, puis se concentrèrent autour de cette dernière ville sous la bannière du duc de Normandie. Philippe voulait à tout prix effacer les revers de 1345 : Froissart prétend qu'il s'assembla dans Toulouse plus de cent mille « têtes armées ». Le comte de Derby, beaucoup trop faible pour tenir la campagne contre cette multitude, répartit ses troupes dans les forteresses. Le duc de Normandie reprit d'assaut deux ou trois châteaux de l'Agénais, alla recouvrer Angoulême<sup>1</sup> et Saint-Jean-d'Angéli, puis rentra en Agénais pour assiéger Aiguillon, au confluent du Lot et de la Garonne, forte place qui s'était rendue l'année précédente aux Anglais sans coup férir, et qui tint Jean et ses cent mille hommes près de quatre mois devant ses murailles.

La belle défense d'Aiguillon couvrit de gloire Manni et le comte de Pembroke : ces deux braves capitaines comptaient être secourus, non par Derby qui était à Bordeaux avec quelques soldats, mais par Édouard lui-même qui rassemblait ses hommes de guerre et une grande flotte dans le port de Southampton. Édouard avait chargé les moines mendiants de prêcher en sa faveur dans

1. Jean de Norwich, qui commandait la garnison anglaise d'Angoulême, se voyant sur le point d'être pris, demanda une trêve pour fêter l'Annonciation : la trêve accordée, il sortit de la ville avec ses gens et s'en alla tranquillement à travers l'armée du duc Jean ; celui-ci, tout surpris qu'il fût de cette « grande subtilité », ne voulut point qu'on l'arrêtât de peur de manquer à sa foi de chevalier, et laissa l'Anglais profiter tout à son aise de la trêve octroyée. (*Froissart*, I, I, c. 285.)

toutes les églises, et levait des milliers de soldats mercenaires parmi ces sauvages populations galloises et irlandaises, qui étaient à la fois pour l'Angleterre un grand péril et un redoutable instrument. Édouard s'embarqua, le 2 juillet, avec son fils aîné, le prince de Galles, jeune homme de seize ans, le banni Godefroi d'Harcourt, une foule de barons, quatre mille hommes d'armes, dix mille archers anglais, douze mille fantassins gallois et six mille Irlandais armés de javelines<sup>1</sup> et de grands couteaux. La composition de cette armée, presque toute formée d'infanterie légère et de gens de trait, devait avoir une influence décisive sur le sort de la guerre; mais rien n'indique, comme le remarque avec raison un historien (M. Michelet), qu'il y ait eu calcul à cet égard de la part d'Édouard III, ni que ce prince ait eu la moindre idée de faire une révolution dans l'art militaire. Il avait enrôlé force archers et *coutilliers*, parce qu'ils lui coûtaient moins cher que des hommes d'armes, et parce que la noblesse anglaise était trop difficile à retenir longtemps sous les drapeaux.

La flotte anglaise cingla vers le sud deux jours et trois nuits; le troisième jour, le vent lui fut contraire et la repoussa sur les côtes de Cornouaille, où elle fut obligée de jeter l'ancre six jours durant. Ce vent fut bien fatal à la France; il donna gain de cause à Godefroi d'Harcourt, qui n'avait cessé de déconseiller à Édouard le voyage de Guyenne et de le presser de prendre terre en Normandie. « Le pays, disait-il, est un des plus gras du monde, et nul ne viendra au-devant du roi, car ce sont gens de Normandie, qui onc (jamais) ne furent armés, et toute la fleur de la chevalerie qui peut y être gît maintenant devant Aiguillon avec le duc. »

Édouard se décida brusquement, et, le 12 juillet, la flotte d'Angleterre atteignit la presqu'île de Cotentin au cap de la Hogue, non loin des domaines qui avaient appartenu à Godefroi d'Harcourt. « Quand le roi *issit* de son *vaissel*, du premier pied qu'il mit sur la terre il chut si rudement que le sang lui vola hors du nez. — Cher sire, lui dirent les chevaliers, retirez-vous en votre nef, et ne venez aujourd'hui à terre, car voici méchant signe pour

1. Javeline, javelot, mot celtique; en breton, *gavlin*, *gavlod*; en gaélique, *gabhla*. — Ainsi, plus de la moitié de l'armée qui allait vaincre à Créci se composait d'hommes de langue celtique.

vous. — Pourquoi donc? s'écria le roi en se relevant gaiement, comme autrefois Guillaume le Conquérant en pareille occurrence; pourquoi donc? mais c'est très bon signe pour moi, car la terre me désire.

« De cette réponse furent ses gens moult réjouis, et tout l'*host* descendit et se logea sur le sablon. »

Édouard partagea son armée en trois grosses batailles, dont deux longèrent les côtes de la presqu'île et protégèrent les communications avec la flotte, s'emparant, chemin faisant, de tous les vaisseaux qu'elles trouvaient dans les petits ports du Cotentin; la troisième bataille, où étaient le roi et son fils, s'avança dans l'intérieur des terres entre les deux autres, et toutes trois à l'envi se mirent à brûler et à piller ce pays « si gras et si plantureux de toutes choses. Ceux de la contrée, qui n'avoient onc vu d'hommes d'armes et ne savoient ce que c'étoit de guerre ni de bataille, se sauoient devant les Anglais de si loin qu'ils en oyoient parler, laissoient leurs granges pleines de blé et d'avoine, leurs étables remplies de pourceaux, de moutons et des plus beaux bœufs du monde qu'on nourrit en ce pays, leurs maisons enfin regorgeant de tous biens. » Les ports de Barfleur et de Cherbourg, Valognes, Carentan, Saint-Lô, ville enrichie par ses grandes fabriques de draps, furent successivement pris et pillés presque sans résistance. Édouard parut, le 26 juillet, aux portes de Caen, « ville plus grosse que nulle d'Angleterre hormis Londres », dit Michel de Northbury. Le connétable Raoul d'Eu et le comte de Tancarville, qui avaient quitté depuis quelques semaines le duc de Normandie, venaient d'arriver à Caen, d'après les ordres du roi, avec quelques centaines de lances. Les fortifications étaient en très mauvais état, et le connétable voulait abandonner la partie de la ville sise au delà de l'Orne; mais les bourgeois dirent qu'ils étaient assez forts pour se tirer aux champs et combattre les Anglais. Le connétable, « voyant leur grande volonté », les mena dehors en bonne ordonnance. « Mais, quand ces gens de communes virent les trois batailles des Anglais approcher, et bannières et pennons à grand planté, et qu'ils ouïrent bruire les *sagettes* (flèches) des archers, ils furent si effroyés qu'ils s'enfuirent vers leur ville en désarroi, malgré le connétable et les gens d'armes. Les Anglois les pour-



suivirent si aigrement, qu'ils entrèrent pêle-mêle avec eux en la cité. » Les chevaliers et écuyers français s'efforcèrent de gagner la citadelle; mais tous n'y parvinrent pas : le connétable et le comte de Tancarville, enveloppés de toutes parts, furent contraints de rendre leurs épées. Le désespoir avait toutefois ranimé les bourgeois; ceux qui purent regagner leurs rues étroites et tortueuses se remirent en défense, et firent pleuvoir sur les assaillants pierres, bancs, meubles par les fenêtres; plus de cinq cents Anglais furent tués ou blessés, et le roi Édouard dut garantir la vie aux hommes et l'honneur aux femmes pour avoir la ville « à son vouloir<sup>1</sup> ».

Après avoir pillé Caen de fond en comble, le roi d'Angleterre renvoya outre-mer sa flotte, chargée de « maintes richesses » et de nombreux prisonniers; puis il prit le chemin d'Évreux, ruinant les campagnes et les villes les « moins closes », ne laissant de garnison nulle part, et n'attaquant pas les places fortes qui l'eussent arrêté trop longtemps; ce fut comme un incendie qui dévora tout sur son passage, depuis la pointe du Cotentin jusqu'aux rives de la Seine. Quelques semaines suffirent à l'anéantissement d'une grande partie des richesses qu'une longue paix avait values à cette belle province, malgré les vices du gouvernement royal. Édouard avait trouvé à Caen un exemplaire du traité conclu par les Normands avec Philippe VI, en 1339, pour l'invasion de l'Angleterre, et la publication de ce document, rencontré si à point qu'on a pu, avec quelque vraisemblance, le croire supposé, redoublait la rage des Anglais. Quant aux mercenaires *welches* et *irois* (gallois et irlandais), ils se ruaient à la proie en sauvages affamés. Les Anglais n'assaillirent point Évreux, « ville trop bien fermée », mais ils pillèrent Louviers, déjà fameuse en ce temps-là par ses fabriques de draperies, et Pont-de-l'Arche; de là, laissant

1. Tel est du moins le récit de Froissart; mais Michel de Northbury, secrétaire du roi Édouard, qui a raconté la descente en Normandie dans une lettre publiée par Robert d'Avesbury, ne parle pas de l'imprudente sortie des gens de Caen, et dit que le fort de l'action eut lieu après l'évacuation des faubourgs, sur le pont de la rivière d'Orne. Les lettres de Michel de Northbury sont comme les bulletins officiels de la campagne d'Édouard. M. Buchon en a inséré une grande partie dans les notes de son édition de Froissart : ces curieux documents contrôlent utilement le chroniqueur.

sur leur gauche Rouen, dont les ponts étaient coupés et qui était bien muni de gens d'armes, ils remontèrent le long de la rive méridionale de la Seine, brûlèrent Vernon, Verneuil, tout le Vexin, et vinrent asseoir leur camp, le 14 août, à Poissi, à six lieues de Paris. Édouard se logea dans la vieille résidence du roi Robert, tandis que le prince de Galles poussait jusqu'au château de Saint-Germain-en-Laie, et que les partis anglais, se répandant à l'ouest et même au sud de Paris, réduisaient en cendres Nanterre, Ruel, Neuilli, Boulogne, Saint-Cloud et Bourg-la-Reine. Les Parisiens voyaient, du haut de leurs tours, « les feux et fumées » des villages incendiés. « Nous avons vu nous-même ces choses, dit le continuateur de Nangis; et, afin d'écrire vérité pour ceux qui après nous viendront, il convient de dire que les lieux, où se tenoient lors le roi d'Angleterre et son fils, étoient réputés pour les principaux séjours et *soulas* royaux de France (maisons de plaisance royales). C'étoit donc grand déshonneur, qu'au milieu du royaume de France, le roi d'Angleterre dissipât, gâtât et dépensât les vins du roi et ses autres biens. » Édouard tint sa cour plénière à Poissi, le jour de la Notre-Dame d'août, et « s'assit à table en robe d'écarlate fourrée d'hermine », à la place du roi Philippe. (Froissart, c. 273.)

La fureur de l'orgueilleux Philippe avait été d'autant plus violente, à la nouvelle de l'irruption d'Édouard, qu'il n'avait pas les moyens de tirer de l'offenseur une vengeance immédiate. Ne pouvant compter sur la grande armée féodale, qui était devant Aiguillon, à cent cinquante lieues de Paris, il avait mandé aux bonnes villes d'armer leurs citoyens en toute hâte, requis l'assistance de ses alliés de l'Empire, et ordonné la levée de tous ceux des gentilshommes qui n'étaient point allés en Guyenne; mais Édouard eut tout le temps de parcourir, comme un orage dévastateur, la Normandie, le Vexin, le Mantois et le Hurepoix, avant que cette seconde armée royale fût en état de tenir les champs. L'effervescence était extrême dans Paris, qu'épouvantait le sort de Caen, et qui était disposé à s'en prendre de ses frayeurs à son imprévoyant monarque. Le peuple s'irritait également et de la crainte de n'être pas défendu, et des mesures tardives qu'on prenait pour la défense; il fallut renoncer à démolir, comme le roi

l'avait ordonné, les maisons bâties le long des murs d'enceinte. Les Parisiens commencèrent à se reconforter, en voyant arriver de jour en jour bon nombre de chevalerie et de milices bourgeoises, avec le comte d'Alençon, frère du roi, le comte de Blois, le comte Louis de Flandre et le sire Jean de Hainaut, oncle de la reine d'Angleterre, qui avait quitté le parti d'Édouard ; puis vinrent les alliés du roi, le vieux roi de Bohême et ses Luxembourgeois, le duc de Lorraine, les comtes de Salm et de Saarbrück, le comte de Namur, etc. Ils étaient accourus au plus vite et n'avaient pas cinq cents lances entre eux tous ; mais tous ces grands noms seigneuriaux faisaient impression, surtout quand on entendit retentir après eux le nom du « roi des Romains, de l'empereur élu », Charles de Luxembourg, fils du vieux roi Jean de Bohême. Il avait été élu par le parti des prêtres et du pape, implacable dans sa haine contre Louis de Bavière. Louis, aidé de la masse des barons allemands, avait chassé « l'empereur des clercs », qui venait de se faire fermer les portes d'Aix-la-Chapelle, puis de se faire battre en passant par les braves bourgeois de Liège, dignes rivaux des Brugeois et des Gantois. Mais on savait mal ces choses à Paris, et l'on croyait tout l'Empire derrière Charles. Gens d'armes et bourgeois ne demandaient que bataille, et le roi, qui avait établi son quartier général à Saint-Denis, la souhaitait plus que tous. « Depuis moult de temps n'avoit-on vu à Saint-Denis roi de France en armes et tout prêt à batailler. » (Chronique de Saint-Denis.)

Mais Édouard, bien qu'il se fût vanté, dit-on, d'offrir bataille sous Paris au roi Philippe, ne songeait ni à combattre le roi ni à attaquer Paris. Engagé au cœur de la France, dans un pays ravagé, parmi des populations exaspérées, en face d'une armée déjà supérieure à la sienne et grossissant de jour en jour, il ne pensait qu'à opérer sa retraite vers la Picardie maritime et la Flandre. Il y avait eu cependant parole de bataille entre lui et Philippe, si l'on en doit croire la *Chronique de Saint-Denis* ; et Philippe, apprenant qu'Édouard rétablissait le pont de Poissi pour passer la Seine, lui envoya reprocher de manquer à ses engagements en évitant le combat. Édouard répondit qu'il ne partirait de Poissi que pour chevaucher vers Montfort-l'Amauri ou vers

Tours. Philippe, malgré les avis d'un pauvre homme qui disait avoir vu travailler au pont, quitta alors Saint-Denis, repassa à travers Paris, et suivit la route d'Orléans jusqu'à Antoni, où il fut informé qu'Édouard l'avait trompé.

Quoi qu'il en soit de ces détails fort douteux, Édouard franchit la Seine dès le 16 août, laissant derrière lui Saint-Germain et Poissi en flammes, et se dirigea rapidement vers le Beauvaisis. A peine le roi d'Angleterre était-il au delà du fleuve que son avant-garde, forte de cinq cents lances et de douze cents archers, sous le proscrit Godefroi d'Harcourt, rencontra la milice communale d'Amiens, qui se dirigeait sur Paris pour obéir au ban du roi. Les bourgeois, « lesquels étoient en grande foison et bien armés », se défendirent vaillamment contre les Anglais et en tuèrent bon nombre; mais ils furent enfin défaits, « et il y en eut de morts sur la place bien douze cents ». Édouard traversa le Beauvaisis et un coin de l'Amiénois en brûlant les bourgades et les « moindres châteaux », et ne s'arrêta qu'à Airaines, à l'entrée de « sa comté » de Ponthieu, que le roi Philippe lui avait naguère confisquée. « Il se vouloit tenir là un jour ou deux et avoir conseil par quel pas il pourroit passer mieux à son aise la rivière de Somme, qui est grande, large et profonde. » La plupart des ponts de la Somme étaient coupés, les autres étaient fortifiés de manière à résister à un coup de main, et Philippe arrivait à marches forcées par l'Amiénois, à la tête d'une armée double en nombre de celle des Anglais, qu'il comptait « combattre à sa volonté ou affamer par deçà la rivière ».

La situation d'Édouard devenait plus critique d'heure en heure : ses deux maréchaux, le comte de Warwick et Godefroi d'Harcourt, avaient couru le long de la Somme depuis Picquigni jusqu'aux portes d'Abbeville sans pouvoir forcer le passage nulle part. Les deux armées étaient si près l'une de l'autre qu'Édouard ayant quitté précipitamment Airaines à « l'heure de prime » (six heures du matin), pour descendre vers l'embouchure de la Somme, Philippe y arriva vers midi, et les Français trouvèrent encore les « chairs enhastées » (les viandes à la broche), les pains et pâtes au four, le vin en tonneaux et barils et les tables mises. Philippe, au lieu de presser d'autant plus vivement sa marche, s'ar-



rêta tranquillement le reste du jour à Airaines, dans la persuasion que le roi anglais ne saurait lui échapper. Édouard, pendant ce temps, était allé se loger à Oisemont, fort pensif et « mélancolieux », dit Froissart. Il jugeait bien qu'il allait être enfermé le lendemain entre l'armée de Philippe et les places fortes d'Abbeville, de Saint-Valeri et du Crotoi, s'il ne réussissait à franchir sur-le-champ la rivière. Il fit venir quelques hommes du pays que ses soldats avaient pris, et leur offrit de grandes récompenses s'ils lui pouvaient indiquer un gué : l'un d'eux lui révéla enfin, près de Saint-Valeri et presque en face le Crotoi, un *pas* où la rivière, peu éloignée de son embouchure, s'élargit comme un bras de mer, et peut être traversée à gué par douze hommes de front aux heures du reflux. Ce gué était appelé la Blanche-Tache ou *Blanque-Taque*, « pour le fort et dur gravier de blanche marne qui en forme le fond. » Le roi d'Angleterre délogea aussitôt en pleine nuit, et gagna la Blanche-Tache au soleil levant. Au même instant parut à l'autre bord Godemar du Fay, haut baron normand, envoyé d'Amiens par le roi Philippe, avec dix ou douze mille hommes, tant gens d'armes qu'arbalétriers génois et miliciens des bonnes villes du Ponthieu, de l'Artois et du Tournaisis.

Les Anglais n'avaient point à hésiter : leurs deux maréchaux serrèrent leur gendarmerie en colonne, et « se fêrèrent en l'eau, au nom de Dieu et de Saint-Georges », tandis que les archers « traioient si uniment qu'à merveille » (tiraient avec un ensemble merveilleux). On se battit avec fureur dans le lit même de la Somme ; les Français se défendirent « comme gens d'élite ». Si le roi Philippe eût mis la moindre activité dans sa marche et fût venu prendre l'ennemi en queue, Édouard et son armée eussent été anéantis ; mais Philippe n'arriva pas, et la nécessité de vaincre ou de mourir doubla les forces des Anglais. Ils passèrent « à quelque méchef (perte) que ce fût », débouchèrent sur la rive opposée, culbutèrent la troupe de messire Godemar, qui prit la fuite avec ses gens d'armes, et taillèrent en pièces les milices communales (24 août).

A peine le passage de la Somme était-il achevé, que les coureurs du roi de France parurent au bord que venaient de quitter les Anglais : ils prirent ou tuèrent quelques traîneurs. Le retour

du flux ne permettait pas de traverser le gué à la suite de l'ennemi : Philippe se replia vers Abbeville pour y franchir la Somme. Édouard enleva le Crotoi sur son chemin et alla s'établir, le lendemain, au milieu des bois de Créci en Ponthieu, à cinq lieues d'Abbeville. Ses troupes étaient trop fatiguées pour pouvoir continuer leur route vers la Flandre en présence de l'armée française : Édouard jugea le moment venu de faire volte-face et d'attendre le choc. Il choisit le champ de bataille le plus avantageux possible, sur la lisière de la forêt de Créci. « Prenons place ici, dit-il à ses gens, car nous n'irons pas plus avant sans voir nos ennemis ; et bien y a cause que je les attends, car je suis sur mon droit héritage, l'héritage de ma mère ; si le veux-je défendre contre mon adversaire Philippe de Valois.

« Et, après qu'il eut donné à souper aux comtes et barons de son *host*, il entra en son oratoire, priant Dieu à genoux qu'il le laissât sortir de la besogne à son honneur. Le lendemain matin (26 août), il communia et se mit en bon état, ainsi que le prince de Galles, son fils, et la plupart de ses gens. Après les messes dites, l'*host* se tira aux champs, et le roi fit faire un grand parc près d'un bois, derrière l'armée, et là fit retirer (retirer) chars, charrettes et chevaux, et demeura chaque homme d'armes et archer à pied. » (Froissart.) La gendarmerie fut ainsi changée en infanterie pesante, rôle convenable à l'attitude défensive que prenait Édouard. Gens d'armes, archers et couteliers furent disposés de manière à se prêter un mutuel secours, et le roi fit ordonner trois batailles par son connétable et ses deux maréchaux. Le jeune prince de Galles fut placé à la tête de l'avant-garde, avec les comtes de Warwick et de Hereford, Godefroi d'Harcourt, le valeureux chevalier Jean Chandos qui commençait à acquérir grande renommée, et maints autres « bons combattants » ; le *dragon rouge* de Galles, le dragon de Merlin et des prophéties, flottait au front de l'armée britannique<sup>2</sup>. Les comtes de Northampton et d'Arundel commandèrent le corps de bataille ; le roi se réserva l'arrière-garde ; puis, montant sur un petit palefroi, un bâton blanc à la

1. Villani, l. XII, c. 63.

2. Th. de la More, ap. *General chronicle of England*, by J. Stow; Lond. 1631; in-folio.

main, il alla de rang en rang, exhortant chefs et soldats, « *de si lie chère* (joyeuse mine) que qui eût été déconforté se fût réconforté en l'oyant et regardant. Après quoi les Anglais mangèrent et burent tout à loisir; et, chacun étant *retrait* en sa bataille comme il étoit ordonné par les maréchaux, ils s'assirent tous par terre, leurs *bassinets* (casques) et leurs arcs devant eux, se reposant pour être plus frais quand leurs ennemis viendroient. » L'armée anglaise devait compter de vingt-cinq à trente mille combattants : Froissart réduit évidemment par trop ses forces, et augmente celles de Philippe, sans doute pour rendre l'issue de la bataille plus merveilleuse.

Toute exagération à part, la disproportion étoit énorme : Philippe, qui étoit parti d'Abbeville après le soleil levé, avec tous ses alliés et ses feudataires, traînaît après lui au moins soixante-dix mille hommes, parmi lesquels environ dix mille hommes d'armes et un gros corps d'arbalétriers génois<sup>1</sup>; mais il n'y eut jamais en aucune armée si mauvaise ordonnance. Les chevaliers et les autres gens d'armes allaient à leur volonté, bannière par bannière; « les gens des communes, dont tous les chemins étoient couverts entre Abbeville et Créci, tirèrent leurs épées, criant : *A mort ! à mort !* dès qu'ils eurent approché l'ennemi à trois lieues près. »

Ce désordre ne laissait pas que d'alarmer ceux des seigneurs français qui avaient quelque expérience de la guerre, et quatre chevaliers, que Philippe avait envoyés reconnaître la position des Anglais, lui conseillèrent instamment d'attendre au lendemain pour attaquer, afin que tout le monde fût arrivé et qu'on pût ordonner convenablement les batailles. « Le roi commanda qu'ainsi fût fait », et les deux maréchaux de l'armée de France, les sires de Saint-Venant et de Montmorenci, chevauchèrent, l'un devant, l'autre derrière l'armée, en criant : « Arrêtez, bannières, au nom de saint Denis ! » Les barons qui cheminaient

1. Leur nombre est incertain : les témoignages varient de six mille jusqu'à quinze mille arbalétriers. — C'étaient des montagnards liguriens qui avaient suivi leurs seigneurs féodaux chassés de l'État de Gènes après une guerre civile où le parti des nobles avait été vaincu par celui des bourgeois. Ils étaient commandés par ce Doria et ce Grimaldi, qui avaient combattu, en 1342, contre les Anglais, avec Louis d'Espagne, à Guernesey.

les premiers s'arrêtèrent; mais les autres dirent qu'ils ne s'arrêteraient point jusqu'à ce qu'ils fussent aussi avant que les premiers: « Quand ceux-ci les virent approcher, ils chevauchèrent de l'avant, et ainsi le roi ni les maréchaux n'en purent être maîtres. Ils chevauchèrent sans arroi, tant qu'ils vissent l'ennemi; et, sitôt que les premiers le virent, ils reculèrent désordonnément, dont ceux de derrière crurent que les premiers déjà se combattissent, et eussent alors eu bien l'espace d'aller devant, s'ils eussent voulu: aucuns y allèrent, et aucuns se tinrent cois. »

Les trois batailles anglaises se levèrent aussitôt en belle ordonnance, « les archers devant en manière de herse, les gens d'armes au fond ». Quand le roi de France vit les Anglais, « le sang lui mua, car il les haïssoit »; il oublia le sage conseil qu'on lui avait donné, et il dit à ses maréchaux: « Faites passer nos Génois devant, et commencez la bataille, au nom de Dieu et de monseigneur saint Denis. »

Les Génois avaient fait cinq lieues à pied, tout armés, portant leurs lourdes arbalètes, sous une grosse pluie et un tonnerre terrible; ils étaient harassés, et se débattirent vivement contre l'ordre qu'on leur donnait, criant à leurs « connétables » qu'ils n'étaient « mie adonc ordonnés de faire grand exploit de bataille ». La pluie cependant avait cessé: le soleil « recommença de luire vif et clair, frappant droit en l'œil des François ». L'ordre d'attaquer fut réitéré: les Génois obéirent; « ils juppèrent (crièrent) moult épouvantablement, pour les Anglais ébahir »; mais ceux-ci restèrent immobiles. Les Génois jetèrent un second cri, puis un troisième, et, « passant avant », tendirent leurs arbalètes et commencèrent à tirer. « Adonc les archers anglais passèrent d'un pas en avant, et firent voler leurs *sagettes* (flèches) si vivement que ce sembloit neige. » Les *carreaux* des Génois, au contraire, allaient mourir à quelques pas: leurs arbalètes avaient été trempées par la pluie, tandis que les Anglais avaient mis à couvert les cordes de leurs arcs dans leurs chaperons. Les arbalétriers voulurent battre en retraite; mais une grande haie de gens d'armes français leur barrait le chemin. « Quand le roi Philippe vit ainsi les Génois retourner, il entra en grande fureur, et cria: Or,



tôt, tuez toute cette ribaudaille, car ils nous empêchent la voie sans raison. »

Les gens d'armes français, qui avaient vu les Génois tourner le dos et jeter leurs arbalètes pour fuir, ignorant la cause de cette prompte déroute, accusaient déjà de trahison ces étrangers : ils ne suivirent que trop bien l'ordre barbare et absurde du roi, et se ruèrent sur les fugitifs à grands coups d'épées et de lances. Une horrible confusion s'ensuivit : en un moment, gens d'armes et arbalétriers ne furent plus qu'une sanglante mêlée d'hommes et de chevaux, se pressant, se renversant, s'écrasant : la bataille fut perdue avant qu'on eût joint l'ennemi ; les Anglais n'avaient que la peine de tirer sur cette « grande presse », où pas un coup n'était perdu. Les flèches n'étaient pas leurs seules armes : Édouard avait placés entre ses archers « des *bombardes* qui, avec du feu, lançoient de petites balles de fer pour effrayer et détruire les chevaux, et ces bombardes menoient si grand bruit et tremblement, qu'il sembloit que Dieu tonnât, avec grand massacre de gens et renversement de chevaux. » (Villani, l. XII, c. 65-66.) C'était la première fois que l'artillerie proprement dite apparaissait dans une bataille<sup>1</sup>. La plupart des coups portaient sur la haute noblesse qui avait pris les devants sur le reste de la gendarmerie : les barons et les chevaliers, désespérés de se voir ainsi massacrer sans honneur, firent des efforts inouïs pour se débarrasser de la presse où les avait poussés leur aveugle furie ; les comtes d'Alençon, de Flandre et de Blois, le duc de Lorraine, le comte de Savoie et maints autres princes, barons, chevaliers et écuyers parvinrent enfin à se rallier, fondirent sur les archers de l'avant-garde anglaise, les enfoncèrent, et vinrent combattre « main à main » contre les hommes d'armes du prince de Galles, que soutint le corps de bataille des comtes de Northampton et d'Arundel. L'effort de la chevalerie française fut si redoutable pour ces hommes d'armes à pied, que le comte de Warwick et les autres barons qui entouraient le prince de Galles firent prier hâtivement le roi Édouard d'accourir à leur aide avec l'arrière-garde.

1. On avait commencé, depuis un an ou deux, à l'employer dans les sièges, où ces petits canons de fer forgé ne faisaient encore qu'une figure très subalterne auprès des grands engins de la vieille artillerie classique.

Le roi anglais se tenait sur la butte d'un moulin, d'où il embrassait toute la bataille d'un coup d'œil. « Mon fils est-il mort, ou atterré (jeté à terre), ou si blessé qu'il ne se puisse aider? demanda-t-il à l'envoyé. — Nenni, sire, si Dieu plaît; mais il est en dur parti et auroit bon métier (besoin) de votre aide. — Or, retournez devers ceux qui vous ont envoyé et leur dites, de par moi, qu'ils ne m'envoient querir d'aujourd'hui, tant que mon fils sera en vie. Qu'ils laissent gagner à l'enfant ses éperons: je veux, si Dieu permet, que la journée soit sienne, et que l'honneur lui en demeure et à ceux à qui je l'ai baillé en garde.

« Laquelle réponse encouragea grandement ceux des deux premières batailles anglaises, et ils se montrèrent meilleurs chevaliers que devant »: le bon ordre avec lequel ils combattaient leur rendit bientôt l'avantage contre leurs fougueux adversaires. Le soir qui tombait porta le désarroi au comble: le gros des gens d'armes français, pêle-mêlés avec les arbalétriers, n'avaient pu suivre le mouvement de la chevalerie, et essayèrent inutilement de se remettre en rangs et de rejoindre leurs seigneurs; ils venaient se jeter par petites troupes entre les flèches et les lances des Anglais, qui les criblaient de coups les uns après les autres. Pendant ce temps la plupart des princes et des hauts barons, qui avaient percé avec leurs bannières jusqu'au cœur des batailles ennemies, y étaient enveloppés, abattus et massacrés sans quartier; car Édouard, ne prévoyant pas qu'on pourrait gagner tant de riches rançons, avait défendu d'octroyer aucune merci durant le combat. Les *ribauds* gallois, irlandais et cornouaillais se glissaient entre les gens d'armes et les archers anglais, se jetaient sur les chevaliers renversés, et les poignardaient au défaut de l'armure avec leurs grandes *coutilles* (coutelas), « pour si grands sires qu'ils fussent ».

Ainsi moururent le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon, de Flandre, de Savoie<sup>1</sup>, de Blois, de Bar, d'Auxerre, de Saint-Pol, de Sancerre, le vicomte de Thouars, le sire de Saint-Venant, l'archevêque de Sens, l'évêque de Nîmes et bien d'autres. Il y avait longtemps qu'on n'avait vu des prélats tués à la guerre. Le

1. Ce comte était arrivé la veille avec mille hommes d'armes savoyards et dauphinois.

comte d'Harcourt, ses deux fils et son neveu le comte d'Aumale, furent égorgés presque à la vue de Godefroi d'Harcourt, frère de l'un et oncle des trois autres, qui ne put les retrouver assez tôt pour les sauver. Le vieux roi de Bohême, Jean de Luxembourg, un des plus vaillants et des plus courtois chevaliers de la chrétienté, quoiqu'il fût depuis peu « aveugle des deux yeux », avait accompagné l'armée de France en « grand arroi ; » quand il entendit commencer le *hutin* (le tumulte), il demanda « comment se portoit l'ordonnance de leurs gens ; » au tableau qu'on lui fit de la déroute des Génois et du désordre de la gendarmerie, il comprit que « tout étoit au pire ; » mais il ne voulut point se mettre en sûreté ; tout au contraire ; il requit les chevaliers qui l'entouraient « de le mener si avant qu'il pût férir un coup d'épée ; eux, qui son honneur et leur avancement aimoient, s'y accordèrent, et, de peur de le perdre en la presse, ils se lièrent par les freins de leurs chevaux tous ensemble, mirent le roi tout devant et se boutèrent si avant sur les Anglais, qu'ils y demeurèrent tous, et furent le lendemain trouvés sur la place autour de leur seigneur, morts et tous leurs chevaux liés ensemble. » Charles de Luxembourg, roi des Romains, moins résolu que son père, s'étoit retiré sitôt qu'il avait vu le succès de la journée tourner contre les Français.

La chute de tant d'illustres bannières détermina la déroute complète du reste de la gendarmerie et des milices communales, qui n'avaient pas eu à donner un seul coup d'épée : les Anglais ne se débandèrent point à la poursuite des vaincus, et ne « bougèrent point du champ ». Ce fut un grand hasard que le roi Philippe n'eût pas été enveloppé comme les autres dans la mêlée ; il avait eu un cheval tué sous lui d'un coup de flèche, et s'obstinait à ne pas quitter le champ de bataille ; à l'entrée de la nuit, il ne comptait plus sous son oriflamme que cinq barons et soixante hommes d'armes. — Sire, lui dit Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, l'un de ces cinq chevaliers, sire, venez-vous-en ; il est temps ; ne vous perdez *mie* si simplement ; si vous avez perdu cette fois, vous recouvrirez une autre.

« Lors il le prit par le frein de son cheval, et l'emmena quasi par force, et ils chevauchèrent jusqu'au châtel de la Broie ; la

porte étoit fermée et le pont levé, car il faisoit moult brun et moult épaisse nuit. Le châtelain fut appelé, et vint sur les guérites, et demanda tout haut: Qui est-ce là? Qui heurte à cette heure? — Ouvrez, ouvrez, châtelain, répondit le roi Philippe; c'est l'infortuné roi de France<sup>1</sup>. » Philippe ne s'arrêta là que pour « boire un coup » et prendre des guides qui le conduisirent à Amiens.

Les désastres de cette funeste bataille n'étaient pas terminés encore : le sang versé le 26 août appartenait surtout à la noblesse; le peuple eut son tour le lendemain. Deux corps de troupes, composés l'un des milices de Rouen et de Beauvais, l'autre de gens d'armes aux ordres de l'archevêque de Rouen et du grand prieur de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem, n'avaient pu rejoindre à temps l'armée royale : ignorant ce qui s'était passé la veille, ils arrivaient par Abbeville et Saint-Riquier, lorsqu'ils se heurtèrent, au milieu d'une brume épaisse, contre une forte colonne de gens d'armes et d'archers anglais, qui allaient à la découverte. Ils furent culbutés et hachés l'un après l'autre : plus de sept mille communiens furent tués, avec la plupart des gens d'armes et le grand prieur de l'Hôpital. Les Anglais exterminèrent encore en détail une multitude d'autres gens de pied français, qui erraient débandés et « dévoyés » parmi les champs, « ne sachant nulles nouvelles de leur roi ni de leurs conducteurs ». Il en périt ce dimanche matin quatre fois plus que la veille. (Froissart, c. 294.) Le dimanche après midi, deux barons furent chargés par Édouard de rechercher et de compter les morts; trois hérauts les assistaient pour reconnaître les *armes* (les armoiries) de ceux « qui étoient là demeurés », et deux clercs, pour enregistrer les noms. Les deux seigneurs, chargés de cette funèbre mission, rapportèrent, suivant Froissart, qu'il était resté sur la place onze princes, quatre-vingts bannerets, douze cents simples chevaliers et environ trente mille hommes « d'autres gens ». Le nombre des Français tués, au dire de Froissart, surpassait celui des soldats de l'armée

1. Froissart, c. 292, 293. C'est par erreur que les anciennes éditions portent : « C'est la fortune de la France. » Philippe aurait fait une épigramme contre lui-même. — V. Froissart, édition de Buchen, note au c. 292. — V. aussi, sur la bataille, la *Chron. de Saint-Denis* et le contin. de Nangis.



victorieuse<sup>1</sup>. Édouard fit ensevelir en terre sainte, au mouëtier de Maintenai-sur-l'Authie, les corps de tous les « grands chevaliers », et octroya trois jours de trêve pour l'inhumation des morts.

C'était la chevalerie elle-même qu'on portait au tombeau. La bataille de Créci est un événement immense dans l'histoire du moyen âge : elle renouvelle d'une façon décisive l'expérience de Courtrai, à demi effacée par les revanches de Mons-en-Puelle et de Cassel; elle démontre sans réplique l'impuissance de cette milice féodale qui avait usurpé en Occident la place des immortelles légions romaines; elle fait voir la chevalerie vaincue en bataille rangée par l'infanterie; car les gens d'armes anglais n'ont combattu que comme infanterie de réserve, derrière les archers, vrais auteurs de la victoire, ainsi que le reconnaît Froissart lui-même; la féodalité a été vaincue, sans pouvoir prétexter, comme à Courtrai, un accident de terrain imprévu; elle n'a dû sa défaite qu'à elle-même, qu'à ses vices radicaux et aux fautes d'un roi qui la représente et la résume comme si elle l'eût choisi tout exprès; elle a été vaincue par son incurable indiscipline, résultat de son essence même, c'est-à-dire de l'esprit féodal, et par la pesanteur excessive de son équipement et de sa monture, qui fait de l'homme d'armes un cavalier hors de toutes les conditions de la cavalerie, un automate de bronze monté sur une espèce de bœuf ou d'éléphant couvert de fer, incapable, non-seulement de manœuvres d'escadron, mais de manœuvre individuelle, et presque hors d'état de se mouvoir autrement qu'en ligne droite. Cette armure, qui faisait la force du chevalier contre les vilains isolés, fait la fai-

1. « Hélas ! s'écrie le chroniqueur de Saint-Denis, en ce lieu de Créci chut la fleur de la chevalerie de France; par quoi nous devons croire que Dieu a souffert ces choses pour nos péchés; car il y avoit lors en France force orgueil de seigneurie, convoitise de richesses et déshonnêteté de vêtements. Les uns portoient robes si courtes qu'en se baissant ils monstroient indéceusement leurs braies à ceux qui étoient derrière eux; et étoient leurs habits si étroits qu'il leur falloit aide pour les ôter et sembloit qu'on les écorchât; d'autres avoient leurs robes *recoursées* (plissées) sur les reins comme femmes, et leurs chaperons *détranchés* (découpés) *menument* tout entour, et avoient une chausse de couleur et l'autre de l'autre, et leur tomboient leurs cornettes et leurs manches près de terre; ils portoient barbes longues, et sembloient mieux jongleurs qu'autres gens, pourquoi ce ne fut pas merveille si Dieu voulut corriger les méfaits des Français par son *flayel* (fouet, fléau). » Cette description des costumes du temps est curieuse.

blesse de la chevalerie<sup>1</sup> contre les vilains organisés et disciplinés; et plus on renforcera l'armure pour la mettre à l'épreuve des flèches puis des balles, sans jamais y réussir complètement, plus la gendarmerie sortira des vraies conditions de l'art militaire<sup>2</sup>.

Ainsi cette milice orgueilleuse, qui avait prétendu s'attribuer le monopole des armes, qui avait fait de la guerre sa seule occupation, est reconnue impropre à la guerre dès que luit pour l'art militaire l'aube de la renaissance. La milice féodale a été jugée et condamnée à Créci : l'honneur du moins lui reste; mais après Créci va venir Poitiers, et elle ne pourra même plus dire : « Tout est perdu, fors l'honneur ! »

« L'immense malheur de Créci ne fit qu'en préparer un plus grand : l'Anglais s'établit en France. » (Michelet.) Édouard ne rentra pas dans l'intérieur du royaume, tout ouvert qu'il fût à ses entreprises, et usa de la victoire avec plus de prudence et de sagacité : le péril qu'il venait de courir lui avait fait sentir la nécessité de s'assurer d'une place d'armes, d'une place de débarquement et de retraite dans la France du nord. Aucune ne lui convenait autant que Calais, qui commande l'ancien *Détroit Gallique* et a donné son nom à ce fameux *Pas* maritime, et qui n'est qu'à sept lieues de Douvres et des côtes d'Angleterre : Calais était pour lui la clef de la France. Il marcha droit à Calais à travers le Boulenois, et s'établit devant cette ville dès le 3 septembre. La place était bien « remparée » et défendue par un vaillant chevalier bourguignon appelé Jean de Vienne, avec d'autres braves hommes d'armes de l'Artois et de « la comté de Guines », outre les bourgeois, tous gens de résolution, aguerris par les périls de la mer. Quand Édouard eut reconnu l'impossibilité d'emporter Calais d'un coup de main, « il fit bâtir, entre la ville et la rivière et le pont de Nieu-lai, hôtels et maisons, assis et ordonnés par rues bien et *faiticement* (artistement), et les fit charpenter de gros merrain et couvrir d'*estrain* (de paille) et de genêts, comme s'il eût dû demeurer là

1. Nous parlons de la chevalerie telle qu'elle était devenue au quatorzième siècle; le chevalier des onzième et douzième siècles, avec sa simple tunique de mailles, était dans de tout autres conditions.

2. V. l'excellente étude de M. J. Reynaud sur la *Cavalerie*, dans l'*Encyclopédie nouvelle*.

dix ou douze ans ; car telle étoit son intention qu'il ne s'en parti-roit ni par hiver ni par été tant qu'il l'eût conquise ». Il appela cette ville de bois *Ville-Neuve-la-Hardie*, « et y avoit place ordon-née pour tenir marché le mercredi et le samedi ; et là étoient mer-ceries, boucheries, halles de drap et de pain et de toutes autres nécessités ; et tout ce leur venoit tous les jours par mer, d'Angle-terre et aussi de Flandre... sans parler de ce qu'ils conquéroient en courant sur le pays, en la comté de Guines, en Têrouennois, et jusques aux portes de Saint-Omer et de Boulogne. » (Frois-sart, c. 297.) Toute l'Angleterre, surtout les villes maritimes, secondait avec un zèle extraordinaire l'entreprise de son roi ; elle détestait les Calaisiens, qui avaient profité de leur position pour infester le détroit de corsaires. Le début du siège fut terrible : le gouverneur Jean de Vienne, à la vue des préparatifs d'Édouard, mit hors de Calais tous les pauvres gens qui n'avaient point de *pourvéances* (provisions), jusqu'au nombre de dix-sept cents hom-mes, femmes et enfants ; les Anglais leur refusèrent le passage, et une multitude de ces malheureux périrent de froid et de faim entre la ville et le camp ennemi. Il paraît néanmoins qu'Édouard finit par se laisser toucher et accorda le libre passage aux survi-vants avec quelque aumône<sup>1</sup>.

Philippe, cependant plongé dans un sombre abattement, avait licencié les débris de ses troupes, et était retourné d'Amiens à Paris ; avant même qu'Édouard pénétrât dans l'Île-de-France, Philippe avait mandé au duc de Normandie de lever le siège d'Ai-guillon et de ramener son *host* au plus vite. Cette grande armée, quoique un peu fatiguée, était intacte, et l'on eût pu tenter avec elle de venger Créci et de secourir Calais ; mais les moyens de l'entretenir manquaient entièrement au roi, et il licencia l'armée du Midi comme celle du Nord : le rappel du duc Jean n'eut donc d'autre résultat que de livrer le Midi sans défense aux Anglais. Le comte de Derby, aussi réjoui de se voir le champ libre qu'en-couragé par la grande victoire de son roi, reprit aussitôt l'offen-sive avec cinq ou six mille « bons combattants » anglais et gascons, passa la Charente, emporta plusieurs villes et châteaux, entre au-

1. Knighton, l. IV. — Froissart, c. 297.

tres Saint-Jean-d'Angéli, qui « se rendit anglois », s'avança en Poitou, prit le fameux château de Lusignan, et poussa hardiment jusqu'à Poitiers. Cette grande ville, mal peuplée et mal fortifiée, ne voulut point se rendre à une si petite armée, et ses habitants, quoiqu'ils « ne sussent aucunement guerroyer », se défendirent vaillamment ; mais les Anglais entrèrent, le lendemain, par le côté le plus facile et le moins gardé, et le peuple s'enfuit par les autres portes ; tout ce qui ne se put sauver « fut mis à l'épée », et les églises furent saccagées et incendiées, au grand déplaisir du comte de Derby. Les Anglais gagnèrent tout le bien des gens de la ville et de ceux du plat pays qui s'y étaient retirés (4 octobre.) « Tout le pays trembloit jusqu'à la rivière de Loire, et nul ne s'opposoit aux Anglois. » Derby laissa Poitiers vide, « car la place n'étoit pas tenable », et retourna triomphalement à Bordeaux, après avoir muni de garnisons les forteresses conquises dans la Saintonge et le Poitou.

Il n'arrivait de toutes parts que de sinistres nouvelles : Philippe avait espéré qu'une diversion, opérée par son allié le roi d'Écosse, obligerait Édouard à lever le siège de Calais ; le roi David Bruce, en effet, se jeta sur le nord de l'Angleterre avec trente ou quarante mille Écossais ; mais la reine Philippe de Hainaut, digne rivale de la comtesse de Montfort, marcha fièrement à la rencontre des agresseurs à la tête d'une dizaine de mille hommes : l'organisation supérieure des Anglais et les discordes des chefs écossais donnèrent la victoire à la reine, et David Bruce fut fait prisonnier avec ses principaux compagnons d'armes (17 octobre.)

L'hiver fut sombre pour la France : plusieurs provinces étaient ruinées par les déprédations des Anglais ; beaucoup de bonnes villes pleuraient le massacre de leurs milices communales ; et la gabelle, l'impôt sur les ventes, et, par-dessus tout, les grandes et continuelles « mutations de monnoies », pesaient d'autant plus lourdement sur le pauvre peuple que les ressources étaient plus diminuées. Le roi, de l'aveu du pape, percevait les dîmes ecclésiastiques, « en sorte que des sommes infinies étoient ainsi levées sous divers prétextes ; mais, à vrai dire, plus il étoit extorqué d'argent par de tels moyens, et plus le seigneur roi s'appauvrissoit : car cet argent, distribué aux chevaliers et aux nobles



pour qu'ils défendissent la patrie et le royaume, étoit englouti par les dés et maints autres jeux inutiles ou coupables. » (Contin. de Nangis.) Le mécontentement des villes enfanta, dit-on, quelques complots : des bourgeois de Paris et de Laon furent condamnés à mort pour intelligences avec le roi d'Angleterre. Par contre Godefroi d'Harcourt, que l'aspect de son frère et de ses trois neveux, étendus sanglants sur le champ de Créci, avait saisi d'horreur et de remords, arriva soudain à la cour, et se présenta au roi la corde au cou, en disant : « J'ai été traître envers le roi et le royaume; j'en requiers miséricorde et paix. Laquelle miséricorde et paix le roi lui octroya de sa bénigne grâce ». Le tardif repentir de Godefroi ne pouvait réparer le mal qu'il avait fait à son pays.

Philippe s'était rattaché à l'espoir toujours déçu de regagner les Flamands, bien que la mort d'Artevelde n'eût aucunement ramené la Flandre à l'obéissance, et que les Flamands, à la nouvelle de la descente d'Édouard en Normandie, eussent envahi la Flandre française et assiégé Béthune, pendant que leur comte allait se faire tuer sous les étendards du roi de France. Au comte Louis, surnommé *de Créci* à cause du lieu où il reçut la mort, avait succédé son fils, Louis, dit de Mâle, du nom du lieu où il naquit : c'était un jeune homme de quinze à seize ans, et la haine que les Flamands avaient portée à son père ne rejaillissait pas sur lui. Le duc de Brabant s'employa avec zèle à déterminer les communes au rappel de ce jeune prince, qui avait été nourri entre les « royaux de France » et blessé près de son père à Créci. Le duc, qui avait quitté l'alliance d'Édouard, était d'accord avec Philippe pour marier Louis de Mâle à une princesse de Brabant, et avait promis à Philippe de « tant faire », si ce mariage s'accomplissait, que tous les Flamands « deviendroient contraires au roi d'Angleterre ».

Le duc de Brabant réussit dans la première partie de son entreprise : les bonnes villes reçurent le jeune comte à « grand-joie et grands dons », et lui remirent « toutes les justices et droitures de la comté » (novembre 1346); mais, lorsqu'il fut question du mariage de Brabant, le roi Édouard dépêcha trois de ses barons aux communautés de Flandre pour leur rappeler

leur promesse de ne laisser marier le comte qu'à une « fille d'Angleterre ». Les « principaux de Flandre » n'y étaient que trop enclins, et prièrent « moult affectueusement » le jeune Louis d'agréer les offres du roi anglais; « mais le comte n'y vouloit entendre pour paroles ni pour raisons, et disoit toujours qu'il ne prendroit à femme la fille de celui qui lui avoit occis son père, lui dût-on donner la moitié du royaume d'Angleterre. Quand les Flamands ouïrent cela, ils le prirent, le mirent en prison *courtoise* (à Gand), et bien lui dirent que jamais n'en *issiroit* (sortirait) s'il ne croyoit leur conseil. » Il persista en ses refus pendant plusieurs semaines; enfin « moult ennuyé » de sa captivité, il dit à ceux qui le gardaient qu'il se rendait à leur désir, et il consentit à aller trouver avec eux à Bergues-Saint-Winox le roi et la reine d'Angleterre. Toutes les conditions furent arrêtées : le roi Édouard s'excusa de la mort du père de Louis, en disant qu'il ne l'avait point vu le jour de la bataille et qu'il n'avait aucunement participé à son « trépassement »; on ne se sépara qu'après avoir pris jour pour les noces. Louis de Mâle faisait si bonne contenance, que les Flamands se croyaient sûrs de lui, et ne le surveillaient presque plus; mais, la semaine même qu'il devait épouser Isabelle d'Angleterre, il sortit un matin de Gand sous prétexte d'une chasse au héron, et, sitôt qu'il eût atteint la pleine campagne, il donna des éperons, « et alla toujours avant sans se retourner, par telle manière que ses gardes le perdirent »; il gagna les frontières d'Artois, d'où il se rendit à la cour du roi Philippe, qui le félicita d'avoir si bien déçu les Anglais (5 mars 1347). (Froissart, c. 310-311.) Édouard se consola de cette déception, car la Flandre n'en fut que plus anglaise.

Le printemps avançait : Édouard avait appelé devant Calais la reine Philippe, Mani, Derby, tous les vaillants hommes d'Angleterre; plus de huit mois s'étaient écoulés depuis l'ouverture du siège de Calais. L'armée de siège<sup>1</sup>, bien abritée, bien nourrie, bien pourvue de toutes choses dans sa ville de bois, ne donnait

1. Cette armée, d'après un ancien *livre des comptes*, s'élevait au moins à cinq mille hommes d'armes, cinq mille archers à cheval, quinze mille cinq cents archers à pied, quatre mille cinq cents Gallois et trois cents vaisseaux et barques. Note au c. 323 de Froissart. — D'autres pièces donnent aux Anglais jusqu'à 737 voiles.

aucun signe de fatigue ni d'ennui : les assiégés ne se montraient pas moins inébranlables ; tous les assauts avaient été repoussés, et les grandes forces navales des Anglais n'avaient pas suffi à rendre le blocus complet ; la population maritime des côtes picardes, secondée par un certain nombre de bâtiments génois et normands, témoignait une généreuse ardeur pour sauver Calais, et les gens du Ponthieu, tout vassaux qu'ils eussent été d'Édouard, se montraient plus zélés que tous les autres. Deux mariniers d'Abbeville, Marant et Mestriel, firent à vingt reprises des prodiges d'adresse et d'audace pour introduire des vivres dans la place. (Froissart, c. 309.) La nationalité commençait à se dessiner fortement parmi le peuple des frontières, en présence de l'invasion. Ces secours éternisaient le siège : Édouard trouva moyen d'y mettre un terme ; il construisit, au lieu où est maintenant le fort de Risban, un château de bois bien muni d'artillerie, qui commandait le havre et le port de Calais, de manière à ce que rien ne pût entrer ni sortir. Un convoi de trente navires et barques avait encore pénétré dans le port au mois d'avril ; ce fut le dernier.

Le roi Philippe, « qui sentoit ses gens de Calais durement contrains, » songeait, cependant, à les délivrer : le dimanche des Rameaux (25 mars), il avait obtenu une aide et subside des prélats, barons et députés des bonnes villes assemblés à Paris ; il publia son mandement de guerre pour les fêtes de la Pentecôte (20 mai), à Amiens ; mais la noblesse fut loin de montrer l'ardeur des mariniers : elle était tellement abattue et découragée par la catastrophe de Créci que l'armée féodale ne fut pas en état de marcher avant la mi-juillet.

La détresse allait croissant dans Calais depuis le mois de mai : une flotille de dix galères et trente-cinq transports, partie du Crotoi, fut repoussée par les Anglais le 23 juin ; le lendemain, la mer rejeta sur le rivage une lettre attachée à une hache : les gens d'Édouard s'en saisirent ; cette lettre était adressée au roi de France par le gouverneur de Calais, et réclamait son assistance dans les termes les plus touchants. « Tout est mangé, chiens et chats et chevaux, et de vivres nous ne pouvons plus trouver en la ville si nous ne mangeons *chairs de gens*... Si nous n'avons en *brief* (bientôt) secours, nous issirons hors de la ville pour com-

battre, pour vivre ou pour mourir, car nous aimons mieux mourir aux champs honorablement que nous manger l'un l'autre..... Si brièvement remède n'y est mis, vous n'aurez jamais plus de lettres de moi, et sera la ville perdue et nous qui sommes dedans. Notre-Seigneur vous donne bonne vie et longue, et vous mette en volonté que, si nous mourons pour vous, que *vous le rendes à nos haires* (que vous en teniez compte à nos héritiers)! » (Rob. d'Avesbury, p. 156.)

Les approches de Calais étaient difficiles de tous côtés : Philippe ne pouvait attaquer de front le camp anglais, protégé du côté de la terre ferme par de vastes marais dont les chaussées étaient fortifiées ou rompues. Il fallait donc se diriger le long de la mer vers la ville assiégée, soit au midi par Boulogne, soit au nord par Gravelines; les passages devers Boulogne étaient occupés par les Anglais; ceux devers Gravelines par les Flamands. Si les gens de Flandre eussent livré les pas qu'ils gardaient, Philippe eût assailli Édouard tout à la fois par le levant et le couchant; il eût sauvé Calais et probablement vengé Créci : les Flamands tenaient le destin de la guerre entre leurs mains. Philippe s'humilia devant les *vilains* qu'il avait jadis tant humiliés; il leur offrit de faire lever l'interdit papal qui pesait toujours sur eux, de leur fournir des blés au plus bas prix durant six ans, de leur expédier, en remplacement des laines d'Angleterre, des laines françaises, avec le privilège de revendre en France les draps fabriqués de ces laines à l'exclusion de tous autres draps, enfin de leur rendre Lille, Douai et Béthune avec envoi préalable de grandes sommes d'argent en garantie (Robert d'Avesbury, p. 133). Les Flamands ne se fièrent point à sa parole: ils refusèrent, prirent même l'offensive, et vinrent assiéger Aire et piller l'Artois.

Il ne restait plus que la route de Boulogne : Philippe, après avoir repoussé les Flamands de l'Artois, se dirigea d'Arras sur Hesdin et la mer, et chevaucha le long des côtes avec son armée, qui « tenoit bien trois lieues de pays »; près du roi étaient les ducs de Normandie et d'Orléans<sup>1</sup>, ses deux fils, le duc Eudes de

1. C'est le premier prince de la maison de France qui ait porté le titre de duc d'Orléans.



Bourgogne<sup>1</sup>, le duc de Bourbon, les comtes de Foix, d'Armagnac, de Valentinois, de Forez, tout ce qui avait échappé au désastre de Créci. L'armée s'avança jusqu'au mont de Sangatte, entre Calais et Wissant : « quand ceux de Calais, du haut de leurs murailles, les virent poindre et apparoir sur la montagne, et leurs bannières et pennons flotter au vent, ils eurent grande joie et cuidèrent (crurent) assurément être tantôt délivrés (27 juillet). » Philippe fit halte au mont de Sangatte, et envoya reconnaître les abords des campements ennemis, tandis que la milice communale de Tournai emportait d'assaut une tour défendue par des archers anglais, et qui commandait l'entrée des dunes. Les maréchaux de France allèrent partout considérer les « passages et détroits », et rapportèrent qu'il était impossible de s'ouvrir la voie sans exposer l'armée à sa perte ; si l'on s'écartait de la mer, on ne rencontrait que fossés, fondrières et marais, et le pont de Nieulai, le « seul par où l'on pût passer », était défendu par le comte de Derby, « à grand'foison de gens d'armes et d'archers » ; si l'on essayait de défilé le long des dunes, on se trouvait sous le tir de la flotte anglaise, qui stationnait à l'ancre, « bien garnie de bombardes, d'arbalètes, d'archers et d'espingales » (espèce de balistes à trébuchet).

Deux légats du pape, qui avaient déjà offert en vain leur médiation l'année précédente, suivaient l'armée française pour tâcher d'entamer quelques négociations de paix : des pourparlers s'engagèrent par leur entremise ; Philippe voulut d'abord traiter simplement du rachat de Calais ; Édouard s'y refusa : Philippe proposa la paix moyennant la restitution du Ponthieu et de la Guyenne, telle que l'avait possédée Édouard 1<sup>er</sup>. Le roi d'Angleterre déclara l'offre « trop petite » ; Philippe alors lui envoya quatre chevaliers pour le sommer « d'aviser à trouver place où l'on se pût combattre sans avantage. — Seigneurs, répondit le roi Édouard, je suis ici depuis près d'un an, et y ai grosièrement dépensé de mon bien : ayant tant fait que bientôt serai-je sire de Calais, je n'éloignerai mie ma conquête que j'ai tant désirée. Que

1. Son fils aîné, le comte Philippe, qui possédait du chef de sa mère ce fatal héritage d'Artois, si longtemps et si terriblement disputé, avait été tué l'année précédente, au siège d'Aiguillon.

mon adversaire et ses gens quièrent voie comme ils voudront pour me combattre<sup>1</sup>.

« Le roi Philippe, durement courroucé et voyant qu'il n'y pouvoit rien faire, ordonna de départir et déloger, se mit à chemin devers Amiens et donna congé à toutes manières de gens d'armes et de communes (2 août).

« Quand ceux de Calais virent leur secours ainsi failli, ils furent si déconfits qu'il n'y a si dur cœur au monde qui n'en eût eu pitié ; ils étoient à si grand'détresse de famine, que le plus fort se pouvoit à peine soutenir... Ils prièrent tant monseigneur Jean de Vienne, leur capitaine, qu'il s'accorda à traiter, et monta aux créneaux et fit signe à ceux du dehors qu'il vouloit parler à eux. Le roi d'Angleterre envoya messire Gautier de Manni et messire Basset. — Chers seigneurs, dit Jehan de Vienne, nous n'avons plus de quoi vivre, et il nous faudra tous mourir ou enrager de famine, si le gentil roi, votre sire, n'a pitié de nous. Priez-le en pitié qu'il nous veuille laisser aller tous tant que nous sommes, et nous lui rendrons la ville et le châtel et tout l'avoir qui est dedans. — Messire Jehan ! messire Jehan ! répondit Gautier de Manni, ce n'est pas l'entente de monseigneur le roi que vous puissiez vous en aller ainsi ; vous lui avez fait trop de contrariétés et de dépit, trop fait dépenser de son bien et occis de ses gens. Il vous veut avoir tous à sa pure volonté pour vous rançonner ou mettre à mort comme il lui plaira. — Nous avons déjà enduré maint mal et mésaise, répliqua Jehan de Vienne ; mais nous souffririons encore tant de peine qu'onc gens d'armes ne souffrirent la pareille, avant que de consentir que le plus plus petit garçon ou varlet de la ville ait autre mal que le plus grand de nous. »

Manni et Basset rapportèrent au roi les paroles de Jean de Vienne ; mais le roi répéta qu'il entendoit que les Calaisiens se

1. Telle est du moins la réponse que lui prête Froissart ; mais on peut douter qu'il ait exprimé si franchement sa pensée : il répondit sans doute évasivement, de manière à se donner l'honneur d'avoir accepté le défi, en se réservant les moyens d'en éviter la chance périlleuse. Il écrivit à l'archevêque de Canterbury que c'étoit Philippe qui avait refusé le combat après l'avoir proposé. *V.* sa lettre dans la note de M. Buchon, au c. 318 du t. I de Froissart. C'est un mensonge évident, quoi qu'en ait dit M. de Bréquigni dans son second mémoire sur le *siège de Calais*, où il montre une partialité singulière en faveur d'Édouard.

rendissent à sa volonté « pour vivre ou pour mourir » : Manni et ses autres capitaines lui firent de vives remontrances touchant les représailles auxquelles il exposait ses hommes « s'il faisoit mourir ces gens-là. » — Sire Gautier, reprit alors le roi, dites au capitaine de Calais, que la plus grande grâce que lui et les siens puissent trouver en moi, c'est que partent de la ville six des plus notables bourgeois, les *chefs* nus, les pieds déchaux, la hart au col, et les clefs de la ville et du châtel en leurs mains : de ceux-là je ferai ma volonté, le demeurant je prendrai à merci.

« Quand messire Jehan sut la réponse du roi, il vint au marché et fit sonner la cloche, et s'assemblèrent en la halle hommes et femmes de la ville. Il leur rapporta les paroles du roi Édouard, et leur dit que ce ne pouvoit être autrement et qu'il falloit sur cela prompt avis et brève réponse. Lors commencèrent à pleurer toutes manières de gens. Après un peu de temps, se leva en pied le plus riche bourgeois de la ville, qu'on appeloit messire Eustache de Saint-Pierre, et dit devant tous ainsi : Seigneurs, grands et petits, grand'pitié seroit-ce de laisser mourir tout ce peuple par famine ou autrement quand on y peut trouver remède, et seroit en grand'grâce envers Notre-Seigneur qui de tel méchef les pourroit garder. J'ai, endroit moi, si grand'espérance d'avoir pardon de Notre-Seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que je veux être le premier.

« Quand sire Eustache eut dit cela, chacun l'alla *aourer* (adorer) de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetoient à ses pieds, pleurant tendrement.

« Secondement, un autre très honnête bourgeois, qui avoit deux belles damoiselles pour filles, se leva et dit qu'il feroit compagnie à son compère sire Eustache : on appeloit celui-là Jehan d'Aire. Après se leva Jacques de Wissant, homme riche de meubles et d'héritages, et dit qu'il tiendrait compagnie à ses deux cousins, Eustache et Jehan ; ainsi fit Pierre de Wissant, son frère, puis un cinquième et un sixième bourgeois.

« Ils *s'atournèrent* ainsi que le roi avoit dit, et messire Jehan de Vienne les mena devers la porte, où il y eut grand deuil, larmes et soupirs des hommes, des femmes et des enfants ; puis il les délivra au sire Gautier de Manni, qui les conduisit devant le

roi. — Gentil sire roi, dirent-ils à genoux et les mains jointes, voyez-nous six, qui avons été d'ancienneté bourgeois de Calais et grands marchands; nous vous apportons les clefs de la ville et du châtel, et nous remettons à votre volonté pour sauver le demeurant du peuple de Calais.

« Il n'y eut lors en la place chevalier ni vaillant homme qui se pût retenir de pleurer de pitié ni pût de longtems parler; mais le roi regarda les six bourgeois très *ireusement*, car il avoit le cœur ému de grand courroux encontre le peuple de Calais, et, quand il parla, il commanda qu'on leur coupât tantôt la tête. Tous les barons et chevaliers qui là étoient en pleurant prioient le roi d'en avoir merci; mais il ne vouloit à nul entendre. — Sire, sire, dit Gautier de Manni, ne faites chose qui amoindrisse votre renommée; car tous diroient que ce seroit grand'vilenie et cruauté de faire mourir ces honnêtes bourgeois, qui de leur propre volonté se sont mis en votre merci pour les autres sauver. Le roi *grigna* des dents, et dit: Messire Gautier, *souffrez-vous* (prenez-en votre parti): il n'en sera autrement; qu'on fasse venir le coupe-tête. Adonc la noble *roïne* d'Angleterre, qui étoit moult enceinte et pleuroit si tendrement qu'elle ne se pouvoit soutenir, se jeta à genoux devant le roi son seigneur, et dit: Ah! gentil sire, depuis que je repassai la mer en grand péril (pour venir à Calais), je ne vous ai rien requis et demandé: or, vous prie humblement et requiers, en propre don, que pour le fils sainte Marie et pour l'amour de moi vous veuillez avoir de ces six hommes merci.

« Le roi attendit un peu à parler et regarda la bonne dame sa femme; si lui amollit le cœur, car *envis* (à regret) l'eût-il *courouciée* (chagrinée) au point où elle étoit; si dit: Ah! dame, j'aïmerois mieux que vous fussiez autre part qu'ici; vous me priez si fort que je ne vous ose éconduire; et, combien que je le fasse malgré moi, je vous les donne: faites-en votre plaisir. La bonne dame dit: Monseigneur, très grand merci! Lors se leva la roïne, et fit lever les six bourgeois et leur ôter les *chevestres* (cordes) d'entour le cou et les emmena en sa chambre et les fit revêtir et dîner à leur aise, puis conduire hors de l'host à sauveté (en sûreté), avec six *nobles* (pièces d'or) à chacun pour sa route. » (Froissart, c. 321; — (5 août 1347.)



Jean de Vienne et les autres chevaliers de la garnison furent envoyés prisonniers en Angleterre avec quelques-uns des principaux bourgeois ; les soldats et tout le reste des habitants furent expulsés en masse, avec leurs habits et « ce qu'ils purent emporter sur eux ». (Contin. de Nangis.) On leur donna à manger dans le camp anglais avant de les renvoyer ; ces malheureux, exténués par la faim, se jetèrent avec avidité sur les aliments qu'on leur présentait ; l'annaliste anglais Knighton prétend que plus de trois cents moururent étouffés. Édouard ne garda dans la ville qu'un prêtre et deux vieillards pour enseigner les héritages et coutumes : Édouard avait résolu de repeupler Calais de « purs Anglois. » Il y attira trente-six gros bourgeois de Londres, puis trois cents personnes de moindre condition avec leurs femmes et enfants, puis bien d'autres encore ; il gratifia ces colons de franchises et privilèges sans nombre, et fit de Calais l'entrepôt des laines, des cuirs, de l'étain et du plomb d'Angleterre, obligeant les Anglais de porter leurs marchandises dans cette ville, et les étrangers de venir les y acheter (Hume). Ainsi fut assurée la conquête du détroit, et fondé ce fatal établissement de Calais qui a pesé sur la France durant plus de deux siècles. Les éléments n'en furent pas purement anglais, comme l'avait voulu d'abord Édouard : un certain nombre des anciens habitants, qui s'étaient dispersés dans les villes de Picardie, obtinrent peu à peu de rentrer dans leurs foyers en prêtant serment au roi anglais. Philippe tâcha de dédommager les Calaisiens par tous les moyens qui étaient en son pouvoir : il leur accorda exclusivement la jouissance des biens qui échéaient à la couronne, par forfaiture ou autrement, leur assura la préférence pour tous les offices vacants, etc.<sup>1</sup> ; mais rien ne pouvait consoler ces pauvres exilés : l'amour du lieu natal et de la commune était encore plus puissant alors chez beaucoup de gens de cœur, que l'amour de la grande patrie, et la vie municipale plus énergique que la vie nationale. Le magnanime Eustache de Saint-Pierre fut un de ceux qui se résignèrent à devenir Anglais pour pouvoir mourir dans leur bonne ville. Édouard, sa colère passée, avait été fort content qu'on l'eût empêché de déshonorer sa vic-

1. Note de M. Buchon, au c. 323 de Froissart.

toire ; il avait assez d'élévation dans l'âme pour apprécier la générosité de l'intrépide bourgeois, et il lui fit d'assez grands avantages pour se l'attacher. Jean d'Aire ne suivit pas son compère Eustache : il resta Français, et ses biens furent donnés à la reine d'Angleterre<sup>1</sup>.

L'Angleterre était épuisée par le terrible effort qu'elle venait de faire, et n'aspirait qu'à se reposer sur ses armes victorieuses ; quant au roi Philippe, il baissait sous les coups de la fortune sa tête humiliée, et l'abattement avait succédé chez lui à la soif de la vengeance. Une trêve de dix mois fut signée le 28 septembre : elle comprit les alliés des deux rois, la Bretagne, l'Écosse et la Flandre. Le parti français avait été malheureux en Bretagne, comme en Écosse, comme partout. La guerre, depuis deux ans, était aussi funeste aux alliés de Philippe qu'à Philippe lui-même. Charles de Blois, en juin 1347, avait entrepris le siège du château de la Roche-Derien : les capitaines anglais et bretons de la comtesse de Montfort surprirent de nuit le camp de Charles de Blois : l'armée de Charles fut mise en pleine déroute. Deux cents chevaliers et quatre mille soldats restèrent sur la place ; bien d'autres furent pris. Charles de Blois, après une résistance désespérée, entouré de toutes parts et « navré » de sept plaies, se rendit à un chevalier du parti de Montfort. On l'envoya par mer à Brest et de là en Angleterre.

Cette sanglante défaite n'abattit point toutefois le parti de

1. Édouard rendit à Eustache une partie de ses biens et lui fit une pension. Eustache mourut en 1351, et ses héritiers, on ne sait de quel degré, ne voulurent pas se faire Anglais pour hériter. Les biens furent confisqués de nouveau. L'anecdote *des six bourgeois de Calais* a donné lieu à de vives controverses. Voltaire, le savant académicien Bréquigni et d'autres ont contesté le récit de Froissart, et particulièrement le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre. Nous avons examiné les témoignages et les opinions, et nous ne pensons pas qu'il y ait aucune raison sérieuse de douter de la véracité de Froissart. Le silence de la plupart des autres historiens du quatorzième siècle ne prouve absolument rien. Nous ne pouvons que renvoyer à une dissertation très développée, très complète, très décisive de M. Auguste Lebeau, sur cet intéressant sujet, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts de Calais* ; 1839-1840 ; Calais. — Eustache de Saint-Pierre ne fut pas un héros national, un héros de la France : ce fut un patriote municipal ; il n'appartient pas à ce grand mouvement de nationalité qui eut son apothéose et son Calvaire dans Jeanne d'Arc. C'est un homme du passé, un homme de la petite cité antique. Grec ou Italien, il eût mérité place chez Plutarque ou chez Dante : ne lui ôtons pas celle que notre Froissart lui a donnée.

Charles de Blois : sa femme, Jeanne de Penthièvre, « prit la guerre de grand'volonté, et sut bien tenir les villes, cités et forteresses ». C'était le temps des héroïnes : la décadence de la chevalerie ne paraissait en rien de ce côté, et aucun des romans où brillait l'idéal chevaleresque ne mettait en scène de plus vaillantes dames que la reine d'Angleterre, que madame de Montfort et madame de Blois, ou la belle comtesse de Salisbury, tant aimée d'Édouard qui fonda pour elle l'ordre de la Jarretière.

La lutte ne recommença pas à l'expiration de l'armistice, qui fut prorogé pour un an, puis pour deux autres années encore. Tous les ressentiments et toutes les ambitions se taisaient devant un fléau plus terrible que la guerre, et l'Europe consternée s'affaissait dans un silence de mort.

« L'an 1348, au mois d'août, raconte le continuateur de Nangis, apparut au-dessus de Paris, devers l'occident, une étoile moult grande et claire, laquelle sembloit bien plus proche de notre hémisphère que les autres étoiles; elle se sépara en maints rayons divergents, et s'évanouit... possible que ce fût le présage de la merveilleuse pestilence, qui, dans cette année et la suivante, désola Paris et la France entière. » Au moment où ce météore frappa de crainte les esprits superstitieux, des bruits sinistres arrivaient depuis plusieurs mois de l'Italie, de la Provence, de tous les pays au sud de la Loire : on racontait avec horreur la marche progressive de la *peste noire*, qui avait éclaté d'abord chez les « mécréants » d'Égypte et de Syrie, puis s'était communiquée de leurs ports à ceux de Sicile, de Toscane et de Provence (novembre 1347). Ses progrès, lents durant l'hiver, avaient pris au printemps une épouvantable énergie : les trois quarts des habitants d'Avignon avaient succombé avec une partie du sacré-colège<sup>1</sup>. Narbonne fut dépeuplée : trente mille personnes y moururent; cette antique cité ne s'en est jamais relevée. Sur douze consuls de Montpellier, dix périrent : en maints endroits du Languedoc et de la Provence, il ne resta qu'un dixième des habitants,

1. La célèbre Laure de Noves, la chaste amante de Pétrarque, fut l'une des victimes. Elle était du bourg de Noves, près d'Avignon, et avait épousé Hugues de Sades, citoyen de cette ville. Les de Sades qui subsistent encore descendent de cette famille.

et les his'oriens contemporains prétendent que ces deux provinces perdirent les deux tiers de leur population<sup>1</sup>. Le fléau « s'avançoit de ville en ville, de village en village, de maison en maison, d'homme en homme ». Il atteignit bientôt Paris et Rouen. « La mortalité fut telle parmi les hommes et les femmes, parmi

1. Une partie de l'Italie ne fut pas moins cruellement traitée : cent mille personnes périrent à Florence et aux environs. L'épidémie de 1348 a gardé, dans l'histoire, le nom de *Peste de Florence*, sans doute à cause des illustres victimes qu'elle fit dans cette ville, qui était alors le plus brillant foyer de la civilisation et des arts en Europe. La *peste de Florence* emporta le vieux et sage historien Villani, et fut immortalisée par le conteur Boccace. Florence se releva promptement de ses calamités. C'était alors une époque éclatante, sinon heureuse, pour l'Italie : il semblait que l'absence des papes, qui excitait tant de plaintes à Rome, donnât un plus libre essor à la pensée; la littérature italienne, émancipée de la poésie provençale, sa mère, s'élevait à une hauteur que le génie européen ne connaissait plus depuis la chute de la belle antiquité. Dante avait ouvert le siècle; après Dante s'étaient levés Pétrarque et Boccace, Florentins comme lui (Pétrarque, né à Arezzo, et élevé en Provence, était de famille florentine). Tous trois, élèves de la France, avaient passé sur les bancs des écoles de Paris, sur les bancs d'Abélard et de Thomas d'Aquin (V. dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 96, le savant article de M. Victor Le Clerc sur *Siger de Brabant*, le maître de Dante); tous trois s'étaient nourris de nos vieilles poésies, source inépuisable d'où découlèrent ces fleuves glorieux. Dante et Pétrarque ont résumé la poésie amoureuse des trouvères et des troubadours, et entr'ouvert à l'idéal de l'amour des horizons infinis où le sentiment moderne ne les a pas suivis encore. Boccace, pendant ce temps, suivant une voie bien différente, ressuscitait les grâces sensuelles du paganisme, et revêtait d'une élégance et d'une splendeur inouïes la pauvre et railleuse muse du fabliau. Singulière destinée que celle de cette vieille poésie française, qui s'est éteinte prématurément sur le sol natal pour renaître plus éclatante sur un sol étranger et dans une autre langue : nos rapsodes, immortels rapsodes, il faut le dire! ont enfanté des Homères à l'Italie.

Dante n'a pas seulement dû à la France la source de l'inspiration amoureuse : c'était des traditions purement celtiques qu'avait dérivé sur le christianisme la donnée profonde du purgatoire, que la réaction de l'esprit hébreu dans le protestantisme n'a jamais pu depuis en extirper. C'est de là que Dante l'avait reçue, et c'est dans cette tendance qu'il la développa, n'osant aller jusqu'au bout de son inspiration, mais jetant néanmoins, comme des protestations sublimes contre l'enfer de Thomas d'Aquin, ces épisodes de Francesca, de Cavalcante, de Farinata, qui montrent la vie morale conservée dans l'enfer même. Qu'est-ce qu'un enfer où l'on continue d'aimer son amante, ses amis, ses enfants, sa patrie? Un tel enfer peut-il être autre chose qu'un purgatoire?

La poésie, cependant, ne florissait pas seule à Florence : les arts plastiques s'épanouissaient; la peinture entrait dans son ère de gloire; tandis que Pétrarque, dans sa solitude de Vaucluse, chantait Laure ou pleurait Rienzi, le tribun qui avait essayé de relever la république romaine contre l'empereur d'Allemagne et le pape d'Avignon (en 1347), un autre illustre Florentin visitait aussi la Provence : Giotto, le créateur de la grande peinture dans l'Europe moderne, venait à Avignon couvrir les murs du château papal de ses fresques, dont il subsiste encore de beaux restes malgré les ravages de l'insouciance et du vandalisme.



les jeunes gens plutôt que parmi les vieillards, qu'on pouvoit à peine ensevelir les morts. La maladie duroit rarement plus de deux ou trois jours : la plupart expiroient, pour ainsi dire, sans avoir été malades. Celui qui étoit sain hier, aujourd'hui on le portoit à la fosse; sitôt qu'une tumeur se levoit à l'aine ou aux aisselles, on étoit perdu. On n'avoit jamais entendu, jamais vu, jamais lu, que, dans les temps passés, une telle multitude de gens eussent péri : le mal, que les *mires et physiciens* (médecins) nommoient *épidémie*, sembloit se propager à la fois par la contagion réelle et par l'imagination; l'homme sain qui visitoit un malade échappoit rarement à la mort; aussi, dans bien des paroisses, les curés épouvantés s'en alloient, laissant l'administration des sacrements à quelques religieux plus hardis. » (Contin. de Nangis.)

Ces religieux intrépides étoient les frères des ordres mendiants, chez lesquels, s'il faut en croire le continuateur de Nangis, s'étoit réfugié quasi tout ce qu'il y avait de foi et de charité dans l'Église. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Paris montrèrent aussi beaucoup de courage et de vertu : « les saintes sœurs, ne craignant point de mourir, agissoient en toute douceur et humilité, sans songer à la gloire du monde; et un grand nombre d'entre elles, rappelées par la mort, reposent maintenant en paix avec le Christ. » Pendant bien des jours, on emporta quotidiennement cinq cents morts de l'Hôtel-Dieu au cimetière des Innocents.

L'Allemagne et l'Angleterre furent envahies à leur tour dans les années 1349 et 1350 : le fléau, sinistre conquérant, monta d'étape en étape, des rives du Nil et de plus loin peut-être, jusqu'au fond du Nord et de l'Occident. La cour de France n'avait pas été plus épargnée que le « populaire » : dans le cours de l'année 1349, la peste avait emporté la reine Jeanne de Bourgogne, sa bru la duchesse de Normandie (sœur de l'empereur Charles de Luxembourg), son frère Eudes IV, duc de Bourgogne, qui laissa le magnifique héritage des deux Bourgognes et de l'Artois à un enfant de quatre ans (Philippe de Rouvre), et enfin la reine de Navarre, Jeanne de France; la Navarre et le comté d'Évreux passèrent à un jeune homme de dix-sept ans, depuis tristement célèbre sous le nom de Charles *le Mauvais*. On assure que la peste enleva, dans

l'espace d'environ quatre ans, le tiers des habitants de l'Europe<sup>1</sup>.

La *peste noire*, en amenant, comme jadis, la peur de la fin du monde, qui eût été plus excusable cette fois, fut profitable à l'Église : une foule de gens, perdant leurs héritiers naturels, ne songèrent plus qu'à gagner, au prix de leur patrimoine, les indulgences prodiguées par le pape aux fidèles, « pour leur rendre la mort moins rude. » « On disoit que cette peste provenoit de la corruption de l'air et des eaux » ; mais les populations les plus ignorantes et les plus fanatiques ne manquèrent pas de l'attribuer à quelque machination diabolique des juifs, qui n'étaient pourtant pas plus épargnés que les chrétiens. « En Allemagne et dans diverses autres parties du monde, plusieurs milliers de juifs furent torturés et massacrés, et ce fut chose surprenante que leur opiniâtreté et celle de leurs femmes ; car, de peur qu'on ne recueillît les petits enfants pour les baptiser, les mères jetoient leurs enfants dans la flamme des bûchers, et s'y précipitoient après eux afin d'être consumées avec leurs maris. » Le pape fit ce qu'il put pour arrêter ces horreurs. Une sorte de délire s'était emparée des populations : des bandes d'hommes presque nus couraient les villes d'Allemagne et des Pays-Bas, se flagellant à grands coups de discipline, chantant des cantiques de désolation, et disant que leur sang, versé de leurs propres mains, se mêlait à celui de Jésus-Christ pour le salut de la chrétienté ; que ce sang remplaçait tous les sacrements. Ce vertige gagna le nord de la France ; mais la faculté de théologie de Paris, que l'on désignait désormais sous le titre de Sorbonne, du nom du collège qui lui fournissait ses plus savants docteurs, proscrivit la « vaine superstition » des flagellants, et le pape Clément VI ratifia cette condamnation.

La *peste noire*, dans laquelle on a voulu à tort retrouver le moderne choléra-morbus, puisque les bubons à l'aîne et à l'aisselle indiquent plutôt la peste proprement dite ou une sorte de *charbon*, ne quitta la France que vers la fin de 1349. « Sitôt qu'elle eut

1. V., dans la *Revue des Deux-Mondes*, le savant travail de M. Littré sur les *Épidémies du moyen âge*. — Louis d'Évreux, roi de Navarre, mari de Jeanne de France, était mort à Xerez, en allant secourir le roi de Castille au fameux siège d'Algéziras contre les Maures, en 1343.

cessé, les hommes et les femmes qui restoient se marièrent à l'envi : les épouses conçurent outre mesure par tout le monde; nulle ne demeroit stérile; on ne voyoit en tous lieux que femmes enceintes, et beaucoup enfantoient deux, voire trois enfants vivants. Le monde fut en quelque sorte renouvelé, et devint comme un nouvel âge; mais, hélas! cette rénovation n'amena pas un siècle meilleur; car les hommes n'en furent que plus avarés et plus cupides, et la paix ne s'établit ni dans le royaume ni dans l'Église. » (Contin. de Nangis.)

L'Église fut au contraire troublée par une longue et vive querelle : la conduite courageuse des moines mendiants, durant la peste, leur avait valu force dons et legs, ce qui réveillait contre eux l'ancienne jalousie des prélats et clerics séculiers. En 1351, « les seigneurs cardinaux, beaucoup de prélats et une grande multitude de curés se réunirent à Avignon pour solliciter du pape la suppression des religieux mendiants, alléguant avec force, dans le sacré consistoire, que les mendiants n'étoient point appelés ni élus par l'Église, et qu'il ne leur appartenoit point de prêcher les fidèles, de les ouïr en confession, et de s'enrichir aux dépens des prêtres des paroisses, en frustrant ceux-ci du prix des sépultures de leurs ouailles. Ils avancèrent encore bien d'autres propositions auxquelles les mendiants, tout présents qu'ils fussent, ne répondirent point; mais le seigneur pape prit la parole pour eux, et les défendit grandement contre leurs ennemis; après quoi, s'adressant aux prélats : Et si les mendiants cessoient de prêcher, que prêcheriez-vous donc aux peuples, vous? L'humilité? Vous êtes, par-dessus tous les états du monde, superbes, enflés et magnifiques, tant dans vos chevauchées qu'en autre chose. La pauvreté? Vous êtes si tenaces et si avides au gain, que toutes les prébendes et les bénéfices du monde ne vous peuvent satisfaire. La chasteté? Nous nous taisons sur ce chapitre, parce que Dieu sait comme chacun agit, et combien il en est qui nourrissent leur corps dans les délices. Si vous avez en haine les frères mendiants, et si vous leur fermez vos portes, c'est de peur qu'ils ne voient vos façons de vivre, et vous aimeriez mieux dispenser vos biens temporels à des *entremetteurs* (*lenonibus*) et à des *truffeurs* (escrocs) qu'aux mendiants. Vous ne devez point être *marris*

si les mendiants ont reçu quelques biens en leurs courses au temps de la mortalité, alors qu'ils desservent les paroisses demeurées vides par la désertion des curés, ni s'ils ont bâti en ce temps-là quelques couvents avec ces dons, car ce sont des maisons de prière et d'honneur pour toute l'Église, et non des gîtes de volupté et de luxure.

« Ainsi s'en allèrent les prélats et curés dolents et confus, et les mendiants moult réjouis et louant le vrai Dieu. » Tel est, du moins, le récit d'un historien très recommandable, mais non pas désintéressé dans la question, car il était membre d'un des quatre ordres mendiants<sup>1</sup>.

Ce pape (Clément VI), si sévère en paroles, se gardait bien de prêcher d'exemple; il avait commencé par fouler aux pieds tous les droits des chapitres et des communautés touchant les élections ecclésiastiques; il s'entourait d'un faste asiatique, et avait rempli le sacré-collège de jeunes gens d'une conduite scandaleuse, qui étaient ses parents ou les créatures du roi de France; lui-même vivait dans une familiarité très suspecte avec maintes

1. C'est le troisième continuateur de Nangis, qui n'est plus un bénédictin de Saint-Denis, comme ses devanciers, mais un carme du couvent de la place Maubert, appelé Jean de Venette. Ce n'est ni un écrivain, ni un artiste, mais un homme de grand cœur et de grand sens, et son latin barbare a un accent inconnu jusque-là parmi nos historiens, l'accent qu'auraient eu les héros des communes du douzième siècle s'ils avaient écrit l'histoire. Les sentiments qu'il exprime ici en faveur de ses confrères des ordres mendiants, il les témoignera bientôt en faveur du peuple opprimé et des hommes qui tenteront de fonder un gouvernement libre. Il représente, au quatorzième siècle, la moralité et la justice, comme Froissart représente l'imagination et l'art. — Les carmes, auxquels appartenait Jean de Venette, ordre d'origine orientale, n'avaient commencé d'acquérir quelque importance en France que dans la seconde moitié du treizième siècle. Ce ne fut jamais le plus puissant, mais ce fut le plus populaire des ordres mendiants, et le plus libéral et le plus ouvert d'esprit. Il eut l'enthousiasme des franciscains sans leurs habitudes théâtrales ni leur fanatisme, et ses superstitions mêmes eurent quelque chose d'humain et de généreux: par exemple, son fameux scapulaire envoyé, croyait-il, par la Vierge comme un préservatif universel contre l'enfer. Mais ce qui rend surtout cet ordre intéressant aux yeux de la philosophie, ce sont ses tendances larges et hardies, c'est sa prétention de se rattacher à tous les grands solitaires et aux associations religieuses et philosophiques les plus illustres de l'antiquité. Les carmes embrassaient, dans une espèce de christianisme antérieur au Christ, avec Élie et les solitaires hébreux du Carmel, qu'ils prétendaient leurs auteurs immédiats, les druides et les pythagoriciens; ils donnaient au culte de la Vierge le caractère le plus poétique et le plus élevé qu'il ait jamais reçu. Leur remède populaire, *l'eau des carmes*, est une tradition druidique. C'est l'eau du *sélage* ou herbe d'or, une des cinq plantes mystiques du bassin de Koridwen.



belles dames, et tolérait autour de lui des vices beaucoup plus honteux. (Matteo Villani, l. III, c. 43.) Avignon était une Gomorre, et les mœurs de l'Église romaine, ou plutôt avignonnaise, ne justifiaient que trop les invectives de Pétrarque, qui la traite hautement de *prostituée de l'Apocalypse*<sup>1</sup>.

Les deux fatales années 1348 et 1349 ne présentent que peu d'événements étrangers à la calamité universelle.

Au plus fort de la peste, le 10 décembre 1348, un traité fut signé à Dunkerque entre les Flamands et le comte Louis de Mâle, qui avait regagné d'abord les Brugeois : ce prince fut réintégré dans ses droits, à condition qu'il respecterait les libertés publiques et l'alliance de la « communauté de Flandre » avec l'Angleterre, « pour le fait de la marchandise » ; il s'engagea personnellement à rester neutre dans la querelle des deux rois ; mais il épousa « la fille de Brabant ». Son retour, loin de pacifier la Flandre, fut l'occasion de nouveaux troubles, à Gand surtout : les foulons, si durement traités par les tisserands, tâchèrent de se relever et de se venger ; les tisserands, accoutumés à dominer la ville, prirent les armes contre le comte, qui excitait sous main leurs adversaires ; le comte poussa sur eux les bouchers, les poissonniers et tout le reste du peuple ; il y eut, sur le marché du vendredi (*vrj-daechsmerct*), une nouvelle bataille où les tisserands furent à leur tour mis en pièces. Le comte en profita pour ressaisir la tyrannie et pour supplicier ou expulser les principaux auteurs des anciennes rébellions et les amis et collègues du grand Jack van Artevelde. (Meyer, c. 154. — Oudegherst, c. 164.)

1. Ce fut ce même pape Clément VI qui décréta que le jubilé ou indulgence plénière, fondé séculièrement par Boniface VIII, aurait lieu à l'avenir de cinquante en cinquante ans, « pour ce que la vie des hommes décroît et se précipite, et que la malice surabonde et grandit sur cette terre. » Le nouveau jubilé fut fêté à Rome de Noël 1349 à Noël 1350 ; il y eut une énorme affluence de pèlerins : il semblait que tout ce qui avait échappé à la *peste noire* se précipitât en masse vers Rome. — Ce fut aussi Clément VI qui acquit la souveraineté d'Avignon, jusque-là soumise à la suzeraineté du comte de Provence. Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence, ayant fait étrangler André de Hongrie, son cousin et son mari, qui la gênait dans ses débordements, Louis de Hongrie, fils et successeur du feu roi Charles et frère du malheureux André, envahit le royaume de Naples pour venger son frère. Jeanne se réfugia en Provence. Le pape, comme suzerain de Naples, avait ordonné une enquête sur le meurtre d'André : Jeanne offrit la cession d'Avignon au pape ; à ce prix, elle fut déclarée innocente, et le saint-père l'aïda à recouvrer son royaume (1348).

Sur ces entrefaites se réalisa le pacte relatif au Dauphiné : le 30 mars 1349, le dauphin Humbert, résolu de renoncer au siècle et d'entrer dans l'ordre des dominicains, céda immédiatement sa seigneurie au jeune Charles de France, fils aîné du duc de Normandie. Charles prit dès lors le titre de dauphin de Viennois, reçut le serment des barons et des bonnes villes, et jura d'observer leurs coutumes et privilèges. Ce fut ainsi que la France passa le Rhône, et commença d'atteindre pacifiquement sa limite naturelle des Alpes. L'acquisition d'une belliqueuse et fertile province compensait les malheurs de la guerre. La forte, intelligente et sage race du Dauphiné renforçait la France d'un élément précieux.

D'après le traité du 23 avril 1343, Humbert s'était réservé le Dauphiné jusqu'à sa mort : il se fit payer fort cher ce changement de résolution, et le pauvre peuple se ressentit des besoins du trésor royal ; car la monnaie fut altérée neuf fois dans le cours de l'année 1349. Il y avait eu, durant l'année précédente, jusqu'à onze ordonnances contradictoires « sur le fait des monnoies. » « Il est impossible d'apercevoir un système ou un but dans ces changements journaliers... Le peuple se plaignoit avec raison des pertes qui lui étaient infligées ; le roi, qui n'avait aucune idée raisonnable des finances, défaisait, pour imposer silence aux clameurs populaires, ce qu'il avait fait la veille, et aggravait ainsi le mal<sup>1</sup>. » Philippe sacrifia au ressentiment du peuple tous les receveurs des finances, et les destitua en masse (28 janvier 1349) ; mais ce n'était pas là que gisait le mal, et les remplaçants des fonctionnaires destitués agirent absolument comme leurs devanciers. Le roi faisait ressource de tout, et vendait à l'enchère les prévôtés et les magistratures subalternes ; la vénalité des offices devait aller toujours s'étendant jusqu'à la fin de la monarchie. Le roi vendait la légitimation aux bâtards, la noblesse aux vilains, la remise de toute peine aux coupables. (Histoire de Languedoc, l. XXX, c. 38.)

L'argent que coûta l'achat du Dauphiné fut du moins bien employé pour la France. Peu de jours après le traité définitif avec Humbert, Philippe fit une autre utile acquisition : il acheta la seigneurie de Montpellier au dernier roi de Majorque, Jayme

1. Sismondi, *Hist. des Français*, t. X, p. 345.

d'Aragon (18 avril 1349). Ce prince, dépouillé des îles Baléares, du Roussillon et de la Cerdagne par son cousin le roi d'Aragon, vendit Montpellier pour solder une armée avec laquelle il espérait recouvrer son royaume; il amassa douze ou treize mille volontaires en Languedoc et en Provence, et fit une descente à Majorque : l'expédition échoua; don Jayme fut vaincu et tué, et Montpellier demeura au roi de France.

Ces importantes transactions avaient eu lieu pendant la plus grande fureur de la peste, qui ravageait la cour aussi bien que toutes les classes de la société : les fêtes et les plaisirs reparurent aussitôt l'atmosphère purifiée, et l'on oublia promptement le péril et les morts; la fureur de mariage, qui, au dire du chroniqueur, avait succédé à la mortalité, atteignit la cour de France : dans l'espace de trois mois se marièrent le roi, son fils et son petit-fils. Philippe VI épousa, en secondes noces, le 19 janvier 1350, Blanche de Navarre, sœur du jeune roi de Navarre, Charles II : elle avait été d'abord destinée au duc Jean; mais le roi la trouva si belle qu'il profita de l'absence de son fils pour se hâter de l'épouser à sa place (Mat. Villani, I, c. 32)<sup>1</sup>. Il maria Jean avec la comtesse de Boulogne et d'Auvergne, veuve du prince Philippe de Bourgogne, mort devant Aiguillon, et mère du nouveau duc de Bourgogne, dont la tutelle fut ainsi remise à Jean. Quant au jeune Charles, dauphin de Viennois, qui n'avait pas quatorze ans, il fut marié à Jeanne, fille du duc de Bourbon.

L'union de Philippe VI avec une princesse de dix-huit ans lui devait être funeste : il avait au moins cinquante-huit ans; très épris de sa nouvelle épouse, il oublia complètement près d'elle son âge et ses fatigues; sa santé, déjà chancelante, s'affaiblit beaucoup en quelques mois, et, dans le courant d'août, il fut réduit à l'extrémité. « Quand le roi Philippe vit qu'il falloir mourir, il appela près de lui (à Nogent-le-Roi) ses deux fils, Jehan, duc de Normandie, et Philippe, duc d'Orléans, et, leur montrant des lettres solennelles où étoient consignées les raisons et décisions de grands docteurs en théologie et en *décret* (droit canon), qui démontroient comme quoi la couronne de France étoit à lui et à ses

1. Matteo Villani est le frère et le continuateur du célèbre Giovanni.

hoirs, non point au roi d'Angleterre, il avertit ses fils, et surtout celui qui alloit lui succéder, de défendre courageusement le droit de leur maison, déclara qu'il laissoit au duc d'Orléans la comté de Valois, dont il avoit jadis porté le titre, et, rendant l'esprit, émigra vers le Seigneur (22 août 1350)<sup>1</sup>. Au temps de ce roi Philippe, avoient eu lieu moult d'extorsions et moult grièves à tout le peuple, lesquelles n'avoient été oncques vues si grandes au royaume de France.» (Cont. de Nangis. — Chron. de Saint-Denis.)

Ce règne malheureux avait cependant agrandi le territoire national ; mais ses acquisitions, sans gloire et sans influence immédiate sur les destinées du pays, étaient étouffées sous le retentissement de ses revers, qui allaient être bientôt effacés par des revers plus terribles.

1. Son corps fut enterré à Saint-Denis, ses entrailles aux Jacobins (dominicains) de Paris, et son cœur à la Chartreuse de Bourg-Fontaine; les papes et les conciles avaient cependant défendu de démembrer ainsi les corps des trépassés.



## LIVRE XXX.

### FRANCE DU MOYEN AGE. — GUERRES DES ANGLAIS

(SUITE).

DÉCADENCE DE LA FRANCE FÉODALE. GRANDE TENTATIVE DE LA FRANCE BOURGEOISE. — LE ROI JEAN. — Violence, faiblesse, ineptie du pouvoir. États-Généraux et Provinciaux. — *Combat des Trente*. — Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Ses querelles avec le roi Jean. — La Guerre des Anglais recommence. — ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1355. Impôt sur tous les ordres. Les États s'emparent de l'administration financière. Armement du peuple. — Désastre de Poitiers. Le roi prisonnier des Anglais. Humiliation de la noblesse. — ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1356. ÉTIENNE MARCEL. Robert Lecoq. Paris prend le gouvernement de la France. Destitution des officiers royaux. *Conseil des Trente-Six*. Tentative de réformation du royaume. Résistance du régent et de la noblesse. Anarchie. Paris mal secondé. Marcel oppose Charles-le-Mauvais au régent. Meurtre des maréchaux. Guerre entre la noblesse et la bourgeoisie. — Révolte des paysans. La JACQUERIE. Les *Jacques* sont vaincus. — Paris bloqué par le régent. Excès des Navarrois. Réaction contre Charles-le-Mauvais. Complot de Maillart. Meurtre de Marcel. Rentrée du régent à Paris. La révolution bourgeoise échoue. — Les *compagnies*. Désolation de la France. — Nouvelle invasion d'Édouard III. Traité de Brétigni. Cession de toutes les provinces poitevines et aquitaniques, de Calais, du Ponthieu. Abaissement de la France.

1350—1360.

Le nouveau roi, Jean, était âgé de trente et un à trente-deux ans. Il y avait longtemps qu'un roi de France n'était monté au trône dans des circonstances aussi critiques : toutes les maladies intérieures qui minaient la constitution de l'État depuis Philippe le Bel avaient fait éruption à la première secousse un peu violente du dehors. La faiblesse de cette monarchie, arbitraire sans ordre, fiscale sans finances, militaire sans armée, qui n'avait su se créer d'autre instrument et d'autre soutien qu'un corps de légistes, la fragilité de ce colosse aux pieds d'argile était maintenant révélée à l'étranger comme à la France elle-même. Un pays désolé par la peste, apauvri par une guerre malheureuse et par un gouvernement plus ruineux que la peste et que la guerre, agité jusque

dans les dernières profondeurs sociales par ces sourds murmures qui annoncent de loin les orages; une royauté dépouillée, par des infortunes méritées, du prestige de puissance et de grandeur qui avait survécu à sa popularité; enfin une guerre qui mettait en question non pas l'assiette de quelque frontière, mais l'existence de la dynastie et l'indépendance de la nation, tel était l'héritage que le premier des Valois léguait à son fils. Rien n'était perdu; mais tout était compromis. On ne pouvait relever la France qu'en changeant le système militaire, en réformant la cour et les habitudes royales, en organisant les finances et l'emploi des finances, en ressuscitant l'industrie. Rien de tout cela n'était impossible; mais il fallait pour une telle œuvre une main ferme, prudente, économe, au service d'une haute intelligence; et les chances de l'hérédité venaient de donner à la France un roi pourvu de tous les défauts directement contraires à ces qualités. Jean avait le caractère de son père, mais poussé à l'exagération la plus extrême. il joignait à l'orgueil, à l'emportement, au faste, à la prodigalité, une entière ignorance des plus simples notions du gouvernement et de la guerre, relevée de prétentions excessives au renom de chevalerie. Son héros favori, l'objet de ses plus chaudes admirations, était son parrain Jean de Bohême, le modèle des chevaliers, mort bravement et follement à Créci, loin de ses États, qu'il avait abandonnés à la merci du hasard pour passer sa vie entre les belles dames de la cour de France. Être «gai» et «amoureux, courtois et large» comme Jean de Bohême, c'était là l'idéal auquel Jean de France sacrifiait ses devoirs et ses intérêts, non ses passions; car sa courtoisie ne lui retint pas le bras dans maint acte de violence et de cruauté; il ne lui restait pas le moindre instinct du rôle politique des rois ses devanciers. C'étaient là les dernières conséquences de la réaction où s'étaient jetés les Valois contre le système de Philippe le Bel: ils le remplaçaient par un incohérent mélange de despotisme et de féodalité, et laissaient l'initiative du mouvement et du progrès en Occident passer à leurs rivaux d'outre-mer. Il en coûta cher à eux et à la France.

Les premières ordonnances du roi Jean furent d'un triste présage: elles rehaussèrent la valeur des monnaies, afin de grossir

les rentrées du trésor (Ordonn., t. II, p. 336). Jean ne tarda pas à émettre de nouveau une « monnaie faible » que le peuple fut forcé d'accepter au même taux que la précédente; puis il releva encore le titre et le poids au moment de percevoir l'impôt; il continua pendant plusieurs années cette honteuse manœuvre.

Son règne s'était ouvert au milieu des fêtes : aux pompes du sacre (25 septembre), succédèrent celles de la chevalerie du frère et des deux fils aînés du roi. L'ordre de chevalerie conféré à des enfants indique combien l'idée chevaleresque avait perdu de son sérieux. Beaucoup de jeunes seigneurs reçurent, après les princes, l'ordre de chevalerie de la main du roi. Entre les nouveaux chevaliers figuraient deux fils du malheureux et coupable Robert d'Artois : Jean avait tiré de la prison, où Philippe VI les avait retenus depuis leur enfance, ces jeunes gens innocents des crimes de leur père. Jean ne sut pas garder le bénéfice de sa bonne action, qui avait produit une impression très favorable sur la noblesse; et à peine eut-il réparé ainsi une des injustices de son père qu'il renouvela la plus odieuse action de Philippe, en traitant le connétable de France comme Philippe avait traité les barons de Bretagne. Le connétable Raoul, comte d'Eu et de Guines, un des plus brillants chevaliers de ce temps, était demeuré captif en Angleterre depuis la prise de Caen par Édouard III : il venait d'obtenir du roi anglais la permission de revenir en France chercher sa rançon; le roi l'envoya tout à coup arrêter par le prévôt de Paris à l'hôtel de Nesle où il logeait; et, sans procès, sans jugement d'aucune sorte, le comte Raoul fut décapité dans la cour même de l'hôtel, en présence du duc de Bourbon et de quelques autres seigneurs, qui, dit-on, avaient reçu de lui l'aveu de ses « grandes trahisons » (19 novembre 1350). Ces « trahisons », à ce que l'on conjectura, consistaient dans la promesse secrète que le connétable aurait faite au roi Édouard de lui céder sa ville de Guines pour rançon (Matt. Villani, l. II, c. 50). Pas plus que Philippe dans l'affaire des seigneurs bretons, Jean ne daigna révéler au public les motifs du meurtre. L'irritation fut vive parmi les barons : passe encore pour se laisser juger par les légistes du parlement, mais abandonner leur tête à la hache du despotisme devenait par trop intolérable.

La charge du connétable fut donnée, avec une partie de ses biens, à Charles d'Espagne, frère de ce Louis d'Espagne qui avait commandé contre Robert d'Artois à la bataille navale de Guernesey : ces descendants des infants de La Cerda s'étaient tout à fait naturalisés en France, et le roi ne voyait que par les yeux de Charles, « chevalier de grand cœur et de grande hardiesse, plein de courtoisie, merveilleusement beau de visage et de nobles manières. Le roi lui montrait un amour si particulier et si excessif que ceux qui vouloient mal parler y cherchoient crime (Matt. Villani, l. III, c. 93). » Jean d'Artois, l'aîné des fils de Robert, fut gratifié du comté d'Eu ; mais le roi Jean ne put s'approprier toute la dépouille de sa victime : la ville et le château de Guines, sur la nouvelle de la mort du connétable, furent livrés par les vassaux de ce malheureux seigneur au gouverneur anglais de Calais. On n'eut pas le droit de reprocher aux Anglais cette violation de la trêve ; car on avait tenté récemment de leur enlever Calais par surprise.

Les premiers bénéfices réalisés sur les monnaies, le droit de joyeux avènement, l'aide perçue pour la chevalerie des fils du roi, furent promptement dévorés par les fêtes de Reims et de Paris, puis par un voyage dispendieux que Jean fit en Languedoc pour aller visiter le saint-père et prendre possession de Montpellier. Dès la fin de novembre, avant de partir pour Montpellier, le roi avait convoqué les États-Généraux à Paris pour le mois de février 1351. A peine assis sur le trône, ce prince, si dédaigneux de l'opinion publique, était réduit par ses besoins pécuniaires à traiter avec les représentants de la nation. On s'abuserait si l'on pensait que ce fût là un témoignage de respect pour les droits des contribuables, et que les rois (Saint Louis à part) se fissent scrupule de lever des contributions arbitraires : ils ne demandaient que ce qu'ils ne pouvaient pas prendre, et ne consultaient personne quand ils avaient le bonheur d'imaginer quelque espèce de *maltôte* qui leur permit de se passer du concours de leurs sujets ; la gabelle du sel et les falsifications monétaires, le pire de tous les impôts, en font assez foi. C'était surtout au fond une question de perception : si le roi eût établi de nouvelles taxes, de sa seule autorité, il eût été obligé de solder une armée de percepteurs soutenue par



une armée de sergents; en s'adressant aux États, qui généralement, sauf la réaction passagère contre Philippe le Bel, n'avaient encore rien refusé d'essentiel à la couronne, on rejetait sur les corps municipaux et sur les corporations le soin de répartir et de lever l'impôt, de concert avec quelques commissaires royaux et avec les fermiers qui prenaient l'impôt à bail<sup>1</sup>. C'était beaucoup plus commode et moins frayeux, pourvu que les États conservassent l'exemplaire docilité dont ils avaient fait preuve jusqu'alors.

Il était déjà permis de concevoir quelques doutes à cet égard : aucun document direct n'a encore paru sur l'assemblée de 1351 ; on ne la connaît que par les ordonnances qu'elle provoqua; mais diverses circonstances indiquent que le roi n'obtint pas sans débats les subsides qu'il réclamait. Plusieurs provinces n'avaient pas donné de pouvoirs suffisants à leurs délégués, et il fallut réunir les États-Provinciaux après les États-Généraux. La Normandie et la Picardie n'accordèrent pour un an, comme les autres provinces du Nord, le rétablissement de la taxe sur les ventes, qu'au prix de diverses garanties; le roi dut promettre d'observer désormais intégralement la *charte aux Normands* et de mettre un terme aux pillages de ses officiers, qui, sous prétexte du droit de « prise et de chevauchée », saisissaient, partout où passait la cour, vivres, chevaux, chariots, meubles, couvertures, et jusqu'aux lits des bourgeois et manants, sans les indemniser, au mépris des

1. Il n'y avait point, à cet égard, autant de différence entre les Valois et Philippe le Bel, qu'on pourrait le croire d'après quelques passages de notre t. IV. Philippe le Bel, bien qu'il eût inventé la grande *maltôte*, n'avait pas pu exercer le pouvoir arbitraire en matière d'impôts aussi complètement que nous l'avions pensé. M. de Stadler, qui prépare une publication très importante sur nos anciens États-Généraux, et qui a dépouillé les archives sur la matière, a bien voulu nous faire des communications dont il résulte qu'avant les célèbres États de 1302, convoqués pour prêter appui à la couronne contre la papauté, Philippe le Bel avait déjà plus d'une fois demandé des subsides à des assemblées de députés des trois ordres, soit sous la forme d'États Provinciaux réunis simultanément dans les diverses parties du royaume, soit sous la forme d'États-Généraux. M. de Stadler signale des assemblées partielles en 1294, et une assemblée générale à Paris en 1295. M. de Stadler a les preuves de la convocation de soixante-dix assemblées soit générales, soit partielles avec simultanéité, dans l'espace de soixante-neuf ans, de 1294 à 1363. Beaucoup de ces assemblées étaient restées absolument ignorées des historiens. C'est une véritable révélation, et une grande lacune comblée dans notre histoire.

franchises bourgeoises et des ordonnances royales elles-mêmes <sup>1</sup>. Les nobles de Vermandois, attachés aux vieilles mœurs avec l'opiniâtreté picarde, requièrent de nouveau la pleine liberté des guerres privées (Ordonn., t. II, 411-415). Les députés du Languedoc, que le roi avait déjà réunis en novembre précédent à Montpellier sans résultat, donnèrent une somme fixe au lieu de la taxe des ventes. Le roi entra en traité, non-seulement avec les provinces et pays, mais avec les villes et les corps de métiers : Rouen<sup>2</sup>, Amiens, Troies, Mâcon, Paris enfin, reçurent ou achetèrent divers édits ; une grande ordonnance, intéressante à comparer avec le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, fut rendue sur les métiers de Paris. « Elle soumit les salaires et les profits à un maximum, pour remédier à l'augmentation du prix du travail, qui avait été la conséquence de la peste <sup>3</sup>.

La trêve avec l'Angleterre, qui expirait le 1<sup>er</sup> août 1351, ne fut pas renouvelée ; mais on ne fit pas de grands efforts de part ni d'autre.

Jean employa les contributions octroyées par les États à solder la noblesse des provinces de l'Ouest, à la tête de laquelle il alla reprendre Saint-Jean d'Angéli. Les capitaines de la Guyenne anglaise se consolèrent de cet échec par un avantage qu'ils remportèrent, près de Taillebourg, sur un gros détachement de l'armée du roi : la fleur des chevaliers de son hôtel fut prise par les ennemis. La campagne finit là : Jean n'avait déjà plus d'argent, et l'Angleterre, à son tour, était tellement ravagée par la peste et par une grande épizootie, que le roi Édouard fut obligé d'accepter un nouvel armistice pour un an.

Cette trêve fut fort mal observée en Bretagne et sur les mar-

1. La cause ou le prétexte de ces brigandages, c'était la nudité des châteaux royaux : la plupart n'étaient pas meublés, et, quand la cour voyageait d'un château à l'autre, elle était réduite à porter tout son bagage avec elle comme dans les caravansérails orientaux. Les maréchaux de l'hôtel trouvaient plus commode de mettre en réquisition les meubles des vilains.

2. La levée de l'impôt occasionna à Rouen de violents débats entre les « grands bourgeois » et le commun du peuple, qui se souleva contre les percepteurs ; les gens du roi prêtèrent main forte aux riches, et plusieurs hommes du menu peuple furent pendus.

3. Sismondi, t. X, \*p. 388. — *Ordonn.*, t. II, p. 391-400-415. *Ibid.*, p. 344-350. — III, *Préface*, § IV.

ches poitevines et gasconnes : ce n'étaient que surprises de châteaux, pillages de petites villes, ravages dans les campagnes ; le pays était entièrement saccagé, non-seulement par les troupes des deux partis, mais par des bandes de ces fantassins armés à la légère, qu'on appelait *brigands*, et qui désertaient leurs drapeaux, surprenaient, pillaient et occupaient pour leur propre compte bourgades, tours et forteresses, afin de s'y cantonner ou de les vendre au plus offrant. Froissart s'étend avec complaisance sur les exploits de quelques-uns de ces bandits, qui amassèrent de grandes richesses et devinrent des personnages. L'un d'eux, nommé Bacon, fut huissier d'armes du roi de France, qui le prisait fort pour ses prouesses, et « vécut en grand'honneur devers lui » (près de lui) (l. I, c. 334-335).

Vers la mi-août 1352, le parti de Blois éprouva en Bretagne un échec assez considérable : Gui de Nesle, sire d'Offemont, maréchal de France, fut défait et tué par les Anglo-Bretons ; les amis de Charles de Blois eurent au contraire le dessus dans une rencontre qui est demeurée célèbre sous le nom de *combat des Trente*. Robert de Beaumanoir, maréchal de Charles de Blois et gouverneur du château de Josselin, ayant défié le châtelain anglais qui commandait à Ploërmel, à jouter de « fer de glaives pour l'amour de leurs amies », chacun des deux adversaires amena vingt-neuf chevaliers ou écuyers dans la lande de Josselin. « Là furent faites telles apertises d'armes que si tous eussent été Rolands ou Oliviers. » Les soixante champions se battirent à pied, « avec courtes épées de Bordeaux, roides et aiguës, et épieux et dagues, et les aucuns (quelques-uns) haches. » On n'avait pas ouï recorder chose pareille depuis plus de cent ans, dit Froissart. Ce terrible combat ne cessa que quand tous les combattants furent morts ou grièvement blessés : quatre Français et neuf Anglais, entre autres le capitaine de Ploërmel, Richard Bramborough, restèrent morts sur la place ; le reste des Anglais, hachés de blessures, se rendirent aux Français, qui n'étaient guère en meilleur état (Froissart<sup>1</sup>, l. I,

1. Au commencement du combat, le capitaine franco-breton Beaumanoir avait été blessé et « porté par terre ; » comme il souffrait de la chaleur et demandait à boire, un de ses compagnons, Geoffroi Dubois, lui répondit par ce cri, devenu fameux : *Bois ton sang, Beaumanoir !* V. le poème du *Combat des Trente*, publié par M. de Fréminville en 1819 et par M. Crapelet en 1827.

p. 2, c. 7). Il se formait, dans cette interminable guerre de Bretagne, des hommes de fer, qui étaient destinés à faire briller leur valeur intelligente et leur expérience des armes sur un plus éclatant théâtre, et que la Providence tenait en réserve pour le salut de la France.

La guerre resta suspendue par des négociations que renoua l'entremise d'un nouveau pape. Clément VI était mort le 5 décembre 1352<sup>1</sup>, et les cardinaux s'étaient hâtés de lui choisir un successeur avant que le roi eût pu arriver à Avignon pour leur imposer un choix. Ils firent, avant l'élection, une tentative remarquable, afin de se soustraire au despotisme du roi et à celui du pape même, et jurèrent une constitution en vertu de laquelle le pape n'eût guère été que le président du sacré-collège. Mais le premier acte du nouvel élu, Innocent VI (Étienne Aubert, Limousin, ancien docteur en droit civil et juge-mage à Toulouse), fut d'abroger la constitution qu'il avait jurée comme les autres, avec la restriction : « si elle est conforme au droit ». Il montra, toutefois, du zèle pour la réforme de l'Église, renvoya dans leurs diocèses et leurs bénéfices les clercs qui encombraient la cour d'Avignon, supprima les commandes et réserves, et renonça au luxe scandaleux de son prédécesseur ; mais les réformes ne pouvaient jamais avoir de suite ni de portée, la source du mal étant la puissance illimitée du pape, et chaque pontife défaisant à sa fantaisie l'ouvrage de son devancier. Innocent VI s'employa vivement à réconcilier Jean avec Édouard III, et procura plusieurs prorogations d'armistice à défaut de paix.

Les vrais motifs qui éloignaient le renouvellement de la guerre, c'étaient l'épuisement de l'Angleterre et le désordre financier de la France. Aussitôt après les États de 1351, les variations de monnaies avaient recommencé avec une rapidité délirante. A l'avènement du roi Jean, le marc d'argent valait 5 livres 5 sous ; à la fin de 1351, il était porté à 11 livres ; la monnaie avait varié de cent pour cent en un an. Ce n'était là que le début : au mois

1. Au commencement de cette année, il avait requis le dauphin Charles de France, et la reine de Naples, comtesse de Provence, d'aider l'Inquisition à extirper la vaudoisie des hautes vallées du diocèse d'Embrun : on retrouve ainsi, par intervalles, la trace de la petite colonie de Vaudois qui subsistait dans les déserts des Hautes-Alpes, entre le Dauphiné et le Piémont.



de février 1352, le marc revint brusquement de 11 livres à 4 livres 5 sous (Ordonn., t. II, p. 390.—*Note*); il remonta à 13 livres 15 sous, retomba à 4 livres 10 sous, puis remonta à 18 livres. On compta jusqu'à seize variations dans une seule année! «C'est la loi en démeuce», dit énergiquement un historien (M. Michelet). Quelquefois Jean ordonnait d'altérer secrètement les espèces sans qu'on s'en aperçût; plus souvent il proclamait hardiment son droit illimité sur les monnaies. Le roi n'en était pas plus riche : l'or soustrait au creuset du monnayeur, les aides extorquées aux États Provinciaux<sup>1</sup>, qui furent assemblés à plusieurs reprises dans tout le royaume, de 1351 à 1355, s'écoulaient en profusions insensées et surtout en dons exorbitants à des favoris qui mettaient le fisc au pillage.

L'institution de l'ordre de l'Étoile fut encore une occasion de merveilleuses « dépenses et bobans. » Le roi Édouard, qui aimait autant la chevalerie que ses rivaux de France, mais qui savait être chevalier sans cesser d'être roi, avait institué, à l'occasion d'une galante aventure de bal et en l'honneur de la belle comtesse de Salisbury, l'ordre de la Jarretièrre ou confrérie de Saint-Georges : c'était une fraternité d'armes, dont ce prince se faisait, lui et ses successeurs, le centre et le chef héréditaire, et par laquelle il prétendait rappeler la *Table-Ronde* et se donner le rôle du roi Arthur. Il rattachait à sa personne l'élite des guerriers anglais par des liens beaucoup plus étroits et plus respectés que ceux de la vassalité ordinaire, et mêlait dans cette institution la politique à l'héroïsme et à la galanterie. Le roi Jean s'empessa d'imiter Édouard : au mois de novembre 1351, il promulgua les statuts de de la confrérie *Notre-Dame de la Noble Maison* ou de l'*Étoile*, ainsi nommée « pour ce que ceux qui en étoient, portoient chacun une étoile en son chaperon et par-devant son mantel ». Jean avait construit un beau château à Saint-Ouen, entre Paris et Saint-Denis, pour en faire le chef-d'ordre des frères de l'Étoile. Tous les chevaliers, au nombre de cinq cents, devaient jurer que, s'ils étaient forcés

1. Le titre d'États Provinciaux n'est exact que pour le Languedoc et la Normandie; dans les autres contrées, qui ne forment point ainsi une espèce de corps de nation, en Picardie, par exemple, ce sont de simples assemblées de bailliages qui traitent avec les commissaires du roi. *V. Ordonn.*, t. III, *préface*.

de reculer dans une bataille, ils ne céderaient jamais à l'ennemi plus de quatre arpents de terrain, et se feraient plutôt tuer ou prendre que de se *retraire*. Ce vœu imprudent amena la ruine de la *Noble Maison* dès les premières rencontres. Le destin des deux ordres fut bien différent : l'ordre de la Jarretièrre, malgré les changements des mœurs et des temps, s'est maintenu avec éclat jusqu'à nos jours ; l'ordre de l'Étoile ne survécut à son fondateur que pour devenir, par d'étranges vicissitudes, le signe distinctif du chevalier du guet, commandant des soldats de la police de Paris<sup>1</sup>.

Le roi Jean n'avait ni l'intelligence ni la force morale nécessaire pour tirer parti d'une telle institution, et la fraternité de la *Noble Maison* ne pacifia aucunement les discordes qui agitaient la cour et qui eurent les conséquences les plus funestes pour la France. Ces discordes n'étaient causées que par la maladresse du roi et par l'absence d'esprit de conduite, d'ordre et d'équité, qui le caractérisait. Au commencement de son règne, on lui avait suggéré de se faire des amis en Espagne : il s'était allié à la Castille, qui avait une marine et qui pouvait le servir contre l'Angleterre ; il avait fait épouser au jeune roi de Castille, Pierre *le Cruel*, la belle-sœur de son fils aîné, Blanche de Bourbon, union fatale, mais dont la malheureuse issue ne pouvait se prévoir alors. Il avait en outre, un peu auparavant (vers février 1352), marié sa propre fille Jeanne au roi Charles de Navarre. La fidélité de ce jeune prince lui importait bien plus encore que l'alliance du roi de Castille : le Navarrois ne touchait pas seulement à la Guyenne anglaise par la Basse-Navarre ; il possédait, par lui et ses deux frères, le comté d'Évreux et plusieurs grandes terres en Normandie ; il tenait Mantes, Meulan et d'autres places au cœur de l'Île-de-France ; rien n'était donc plus essentiel que de l'attacher étroitement à la couronne, et ce fut un acte de bonne politique que de lui donner en même temps l'investiture de ses domaines<sup>2</sup> et la main d'une fille de France. Il eût fallu persister dans cette voie ; mais, au contraire, à

1. V. le mémoire de M. Dacier sur l'ordre de l'Étoile, et le t. II des *Ordonn.*, p. 465.

2. Il avait dix-neuf à vingt ans en 1352 ; le roi l'émançipa en le mariant.

peine le mariage fut-il accompli, que le roi de Navarre eut à subir toutes sortes de mauvais procédés : on lui paya, non sans peine, 100,000 deniers d'or « à l'écu » pour la dot de sa femme ; mais on ne lui donna point d'assignation pour des rentes également promises ; on éluda ses réclamations sur des sommes qui restaient dues à la succession de sa mère pour les droits touchant la Champagne et la Brie. Sa mère, quelques jours avant de mourir, en 1349, avait échangé le comté d'Angoulême et quelques terres en Poitou, contre Pontoise, Beaumont-sur-Oise et Asnières ; Jean donna Angoulême à son favori, le connétable Charles d'Espagne, mais ne livra point à Charles de Navarre les fiefs accordés en échange.

On traita le Navarrois comme un enfant sans conséquence ; on se joua de ses plaintes et de sa colère. Jean ne savait pas quel dangereux serpent il irritait à plaisir. Cependant le surnom de Charles *le Mauvais*, que le jeune roi avait reçu, à dix-huit ans, de ses sujets de Navarre<sup>1</sup>, attestait déjà combien ses rancunes étaient implacables, et le discernement le plus vulgaire eût suffi pour reconnaître quelles redoutables facultés gouvernaient et servaient à la fois ses passions. Charles le Mauvais avait reçu de la nature tous les dons de l'esprit et toutes les qualités extérieures qui font valoir les qualités du dedans ; sa pénétration n'avait d'égales que son adresse et que la grâce insinuante de ses manières ; il se faisait docte avec les clercs, courtois avec les gentilshommes, familier et débonnaire avec les bourgeois, ne dédaignait personne et se servait de tout le monde ; et, non content des séductions individuelles qu'il exerçait presque irrésistiblement, il fut le premier prince du moyen âge qui sut s'adresser directement aux masses : il avait l'éloquence de la place publique comme Rienzi ou Artevelde, bien qu'il ne puisât pas comme eux ses inspirations dans une âme passionnée et généreuse, et qu'il n'eût au fond du cœur qu'une ambition égoïste, inquiète et sans grandeur.

1. A cause de la cruauté avec laquelle il avait puni une conspiration tramée contre son autorité, lors de son couronnement à Pampelune en 1350. V. André Favyn, *Hist. de Navarre*, l. VIII, p. 428. Secousse, *Mémoires sur Charles le Mauvais*, t. 1.

Il n'eût pas été facile au roi Jean de calmer cette ambition par des bienfaits; car le roi de Navarre haïssait dans les Valois les usurpateurs de son héritage; il ne cachait pas son espoir de recouvrer la Champagne et la Brie, aliénées par ses parents, et portait même plus loin, sinon ses espérances, au moins ses regrets; sans la Loi Salique, la couronne de France eût été son partage; il y avait plus de droit qu'Édouard. Le roi Jean ne sut ni le mettre hors d'état de nuire, ni lui en ôter le prétexte, en étant juste envers lui. L'insolence du connétable, autorisée par le roi Jean, exaspéra le Navarrois, qui accusait Charles d'Espagne d'empêcher Jean de lui rendre justice. Le favori excitait beaucoup de haines; son intimité avec le roi était suspectée d'infamie: on lui reprochait généralement la mort de l'infortuné comte d'Eu, son prédécesseur dans l'office de connétable, et beaucoup de barons, qui n'osaient le heurter en face, envenimaient contre lui la colère du roi de Navarre, devenu le centre de tous les mécontents. Déjà les deux princes avaient eu ensemble des altercations d'une violence extrême. Le connétable avait traité le Navarrois de *billonneur* (faux monnayeur), injure fort singulière dans la bouche d'un favori du roi Jean. Un autre jour, dit-on, ils se rencontrèrent à Compiègne: Charles d'Espagne, irrité de quelques dures paroles du roi de Navarre, le qualifia de mauvais traître, et l'accusa d'être complice d'Édouard. Le Navarrois répliqua par un démenti et par des menaces de mort.

Après cette scène, le roi de Navarre partit pour Évreux; il pensait que le connétable ne tarderait pas à visiter la ville de Laigle, que le roi venait de lui donner avec la main d'une fille du duc de Bretagne, Charles de Blois. Ni le roi ni le connétable ne soupçonnaient que le Navarrois essayerait d'exécuter ses menaces. Charles d'Espagne arriva, le 8 janvier 1354, à Laigle: le roi de Navarre, averti de la venue de son rival, chargea le bâtard de Mareuil, un de ses parents, d'entrer par surprise dans Laigle à la tête d'une troupe d'hommes d'armes, et le suivit de près avec son frère Philippe de Navarre, comte de Longueville, Godefroi d'Harcourt, le neveu de Godefroi, Louis, comte d'Harcourt, dernier fils du comte tué à Créci, Friquet, gouverneur de Caen, et bon nombre de chevaliers normands et navarrois. Le roi Charles et les



autres seigneurs attendirent hors de la ville l'issue de l'entreprise. Au point du jour, ils virent accourir au galop le bâtard de Mareuil, qui leur cria du plus loin qu'il les aperçut : C'est fait ! c'est fait ! — Qu'est-ce qui est fait ? demanda Charles. — Il est mort, reprit Mareuil. Le bâtard et ses compagnons avaient surpris et massacré le connétable dans son lit.

Charles parut d'abord tout interdit : on prétend même qu'il pleura ; mais il se remit promptement, fit assembler tous ses gens autour de lui, et déclara qu'il prenait sur lui tout ce qui avait été fait<sup>1</sup> ; puis il retourna en hâte à Évreux, « s'y fortifia de grand soin », et écrivit aux corps municipaux des principales villes de France, aux membres du grand conseil du roi<sup>2</sup>, et à l'université de Paris, qu'il avait fait « occire » le connétable « pour ses grands méfaits et injures », et qu'il les priait de s'interposer entre le roi et lui ; il mit en état de défense toutes ses places de Normandie, et alla s'établir dans sa ville de Mantes.

Les suites de l'attentat du Navarrois étalèrent dans tout son jour la faiblesse du roi et de la monarchie : Jean ne rêva d'abord que vengeance ; il rassembla des troupes pour assiéger Mantes et

1. Nous avons suivi un document judiciaire, la déposition de Friquet, témoin oculaire ; *ap. Secousse, preuves*, p. 49. Friquet affirme que le roi de Navarre n'avait pas donné l'ordre de tuer le connétable, et qu'il voulait seulement s'emparer de sa personne pour le forcer de lui rendre Angoulême ; ce qui est peu vraisemblable. La plupart des historiens contemporains, le continuateur de Nangis, la *Chronique de Flandre*, Matteo Villani, etc., veulent que le roi de Navarre ait forcé en personne le logis du connétable et pris une part active au meurtre.

2. Ce grand conseil n'est plus le parlement, qu'on appelait encore grand conseil sous les fils de Philippe le Bel. Le grand conseil est maintenant le conseil politique du roi, le conseil d'État, séparé du parlement, de même que la chambre des comptes. Il est ambulatoire à la suite du roi. Le nombre des conseillers n'est pas fixé : le roi appelle parfois au grand conseil les principaux membres du parlement, de la chambre des comptes, des trésoriers de France, etc., quelquefois ces corps en masse. Le grand conseil a quelques attributions judiciaires, comme l'indique la création des maîtres des requêtes de l'hôtel, attachés à ce conseil, création qui date de Philippe le Bel, c'est-à-dire de l'époque où le parlement fut fixé au Palais et ne suivit plus la personne du roi. Le roi reçoit, une fois ou deux par semaine, en présence de son conseil, les requêtes qui doivent être présentées à lui personnellement. Les dons et grâces demandés au roi, les ordonnances sur les monnaies, les instructions et règlements administratifs, sont de la compétence du conseil. C'est en conseil que le roi pourvoit les officiers de finances, les capitaines des places frontières, etc. Il faut au moins trois conseillers pour décider les affaires. Telle est, du moins la règle ; en fait, sous le roi Jean, aucune règle n'est observée. *V. Ordonn. des rois*, t. III ; *table* ; art. *Conseil du roi (Grand)*.

Évreux ; il manda aux comtes d'Armagnac et de Comminges d'envahir la Navarre ; mais le fameux Gaston, comte de Foix et de Béarn (surnommé Gaston-Phœbus à cause de son esprit et de sa beauté), se déclara pour Charles le Mauvais, et obligea Comminges et Armagnac à se tenir sur la défensive. Le duc de Lancastre (Derby) envoya sur-le-champ offrir des secours à Charles au nom du roi Édouard, et une foule de barons et de gentilshommes accoururent joindre le Navarrois à Mantes. La faction navarroise allait servir d'avant-garde à l'Angleterre. Le péril était si évident que Jean céda aux instances de ses conseillers et des reines douairières Jeanne et Blanche d'Évreux, veuves de Charles le Bel et de Philippe de Valois. On négocia donc à la fois sur le pardon de la mort du connétable et sur les réclamations du roi de Navarre. Le Cotentin entier, le comté de Beaumont-le-Roger, la vicomté de Pont-Audemer, les châtellenies de Breteuil et de Conches furent octroyés à Charles le Mauvais, en remplacement du comté d'Angoulême : Charles, ainsi nanti d'une très grande partie de la Normandie, ne releva que de la couronne et non du duché ; sa cour de justice fut déclarée indépendante de *l'échiquier* de Rouen ; et il eut en outre satisfaction touchant les rentes qui lui étaient dues. Le roi Jean promit de « ne faire onc vilenie ou dommage » aux complices du meurtre du connétable. Le Navarrois avait conquis par un crime la justice refusée à des réclamations pacifiques et régulières : rien n'était plus propre à achever d'avilir le pouvoir (12 février).

Pour prix de ces concessions, le roi de Navarre, après avoir reçu en otage le comte d'Anjou, second fils du roi, consentit à faire à Jean une sorte d'amende honorable : Charles de Navarre partit pour Paris, « à grande foison de gens d'armes », et se présenta au roi, séant en sa cour des pairs (4 mars 1354). « Là pria le roi de Navarre au roi de France qu'il lui voulût pardonner la mort du connétable, car il avoit eu bonne cause de faire ce qu'il a fait, laquelle il offrit de dire au roi, lors ou une autre fois. En outre, il dit et jura qu'il ne l'avoit point fait en *contemnement* (mépris) du roi ni de son office de connétable, et qu'il ne seroit de rien si courroucé que d'être en l'indignation dudit roi. Cela fait, monseigneur Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu

(frère du duc de Bourbon), nouveau connétable de France, mit la main sur le roi de Navarre, et on le fit tirer en arrière. » (Chron. de Saint-Denis.) Alors la reine Jeanne, veuve de Charles le Bel, et la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois, l'une tante, l'autre sœur de Charles de Navarre, « se vinrent incliner » devant le roi Jean, et le supplièrent de recevoir à merci le roi Charles. Toute cette scène était arrangée à l'avance : le connétable alla querir le roi de Navarre, et le ramena devant le roi Jean ; le cardinal de Boulogne prit la parole au nom du suzerain offensé, et, après une courte réprimande à Charles, il lui dit que, « pour l'amour de mesdames les roines », le roi lui pardonnait de bon cœur et de bonne volonté ; puis il ajouta que personne du lignage royal ou autre, ne s'aventurât désormais à de tels faits, car fût-ce le fils du roi, et la victime fût-elle le plus petit officier de la couronne, il en serait fait justice. Le roi de Navarre remercia le roi Jean un genou en terre, et « la cour se départit » (Chronique de Saint-Denis).

Jean n'avait pas proféré un mot durant la cérémonie, et avait encore moins pardonné du cœur que des lèvres ; il voulait peut-être, par ce silence, tranquilliser sa conscience sur la violation projetée du traité qu'il venait de ratifier. A la lenteur qu'on mit à exécuter les clauses, aux efforts de Jean pour gagner les principaux partisans du Navarrois, celui-ci crut reconnaître qu'on n'avait cherché qu'à gagner du temps afin de l'accabler à l'improviste ; peut-être aussi Jean se crut-il dégagé de sa parole par les révélations que lui firent les Harcourt, qu'il avait détachés de Charles, sur les intrigues que le Navarrois entretenait jusque dans le grand conseil. Quoi qu'il en soit, le roi Jean viola ses engagements avec éclat : le Navarrois, informé que Jean rassemblait des troupes sur divers points afin de s'emparer de sa personne, quitta brusquement la Normandie, et traversa la France, déguisé, pour aller solliciter à Avignon la médiation du pape Innocent VI. Jean séquestra aussitôt les fiefs du roi de Navarre, sauf Évreux, Pont-Audemer, Gavrai, Mortain, Avranches et Cherbourg, que les châtelains refusèrent de livrer sans l'ordre de leur seigneur.

Le roi de Navarre retrouva à Avignon le duc de Lancastre, qui, après avoir tant contribué, sous le titre de comte de Derby, aux succès de son cousin Édouard III, négociait en ce moment la paix

avec le duc de Bourbon, plénipotentiaire du roi Jean. Les deux rois avaient consenti à envoyer ces princes à Avignon, sur les instances du pape. L'Angleterre commençait à peine à se remettre de l'horrible épidémie qui avait attaqué chez elle les animaux domestiques après les hommes, et Édouard ne se dissimulait pas l'extrême difficulté qu'il éprouverait à obtenir de nouveaux efforts de ses sujets, satisfaits d'avoir conservé la Guyenne et pris Calais. Des préliminaires avaient été signés, suivant lesquels Édouard renonçait à la couronne de France, et Jean à toute suzeraineté sur la Guyenne et sur les autres possessions continentales des Plantagenêts : les cœurs des peuples s'ouvrirent en vain à l'espérance ; les préliminaires de paix restèrent sans conclusion ; ce fut, suivant Froissart (part. II, c. 14), la question de la Bretagne qui fit tout rompre : la diversion que le roi de Navarre promettait aux Anglais en Normandie ne fut pas non plus sans doute étrangère à la rupture.

On s'apprêta donc au renouvellement de la grande guerre : Édouard expédia un manifeste aux archevêques et évêques d'Angleterre, et demanda des subsides à son parlement ; Jean fit assembler les États Provinciaux, et en obtint des aides à diverses conditions. Ainsi, les États d'Anjou, Maine et Vendômois, réunis à Angers, accordèrent une taxe sur chaque feu pour trois mois ; mais cette taxe devait être perçue par des commissaires que choisiraient les évêques d'Angers et du Mans, les délégués de ces deux villes et quatre hauts barons ; on ne devait employer cet argent qu'à la défense de la contrée. Les États de Normandie, présidés par le jeune dauphin Charles, octroyèrent la solde de deux mille hommes d'armes pour trois mois. La guerre n'avait pas encore commencé sérieusement en Normandie entre les garnisons navarroises et les troupes royales, et les négociations continuaient entre Charles le Mauvais et son beau-père. Charles le Mauvais vint, dans les premiers jours d'août 1355, débarquer à Cherbourg avec deux mille soldats : d'Avignon, il avait regagné la Navarre, y avait levé quelques troupes, s'était embarqué à Bayonne et était allé, du moins suivant Froissart, visiter le roi d'Angleterre à Windsor, et confirmer avec lui le pacte déjà convenu à Avignon avec le duc de Lancastre. Édouard se disposait à suivre de près le Navarrois, et trois



petites escadres anglaises mettaient à la voile en ce moment, l'une pour la Guyenne, l'autre pour la Bretagne, la dernière pour la Normandie. Le prince de Galles commandait la première, le duc de Lancastre, la seconde, le roi Édouard, la troisième. Les escadres de Guyenne et de Bretagne parvinrent à leur destination : mais l'escadre du roi Édouard fut tellement contrariée par les vents, qu'elle resta près de sept semaines tant à Wight qu'à Guernesey, sans pouvoir descendre à Cherbourg.

Le roi Jean eut ainsi le temps de la réflexion : on n'entendait qu'un seul cri dans le peuple, dans la noblesse et jusque dans le conseil du roi : « La paix avec le roi de Navarre ! » Jean se rendit derechef à la nécessité ; le Navarrois, de son côté, ne semblait s'associer aux Anglais qu'avec répugnance, et se montra fort empressé d'accueillir les avances du dauphin, du connétable Jacques de Bourbon et du duc d'Athènes<sup>1</sup>, qui agissaient au nom du roi Jean. Le 10 septembre, un traité fut signé à Valognes : Charles de Navarre consentait à recevoir les châtelains du roi dans ses places de Normandie, jusqu'à ce qu'il eût fait à Jean les soumissions convenables ; toutes choses étaient remises sur le pied du traité de Mantes, et Jean pardonnait à Charles et à ses adhérents, ainsi qu'aux négociateurs du traité de Mantes, à qui Jean voulait grand mal pour avoir rédigé les conventions trop favorablement au Navarrois. Parmi ces négociateurs se trouvait un homme destiné prochainement à un grand rôle politique ; c'était Robert le Coq, évêque de Laon<sup>2</sup>.

Le dauphin et le roi de Navarre partirent ensuite pour Paris, et allèrent trouver le roi Jean au Louvre. « Le roi de Navarre fit la révérence à son seigneur, et lui jura que, depuis la mort du connétable, il n'avoit fait chose contre le roi de France qu'un loyal homme ne pût et ne dût faire, et néanmoins il requit son pardon, et promit de lui être bon et loyal, comme fils doit être à son père, et vassal à son seigneur. Et donc lui fit dire le roi Jehan, qu'il lui pardonnoit tout de bon cœur. » (Chron. de S.-Den.)

1. De la maison de Brienne. Chypre et une partie de la Grèce étaient toujours dans les mains de princes français.

2. Secousse, *Hist. de Charles le Mauvais*, t. I, p. 52-61, et t. II, *supplément aux preuves*, p. 565-597.

L'avenir témoigna ce qu'on en devait croire.

Le roi Édouard fut grandement courroucé de la défection de Charles; il n'avait pas des forces suffisantes pour assaillir la Normandie sans l'alliance du roi de Navarre, et il alla débarquer à Calais, vers la fin d'octobre, avec deux mille hommes d'armes et quatre mille archers. Il en sortit pour ravager les campagnes de l'Artois, et assiéger Blangis, à deux lieues de Hesdin. De là, il envoya défier le roi Jean, qui avait fait son mandement de guerre à Amiens, et lui déclara qu'il l'attendrait cinq jours devant Blangis. Jean, qui avait plus de quarante mille hommes, répondit que, pour combattre, il consulterait son propre vouloir et non celui de son ennemi; cependant, peu de jours après, Édouard ayant levé le siège de Blangis et retournant vers Calais, Jean le poursuivit, et lui offrit bataille de cent à cent, de mille à mille, ou de « pouvoir à pouvoir » (d'armée contre armée).

Édouard refusa le combat à son tour, et repassa la mer en toute hâte pour repousser les Écossais qui avaient repris Berwick et qui menaçaient le Northumberland.

Les hostilités, pendant ce temps, s'étaient engagées dans le Midi de la manière la plus déplorable et la plus honteuse: la noblesse de la Gascogne anglaise, qui prenait goût à piller ses voisins français, avait sollicité Édouard de lui envoyer le prince de Galles pour faire une grande chevauchée en Languedoc. Le prince de Galles, débarqué à Bordeaux avec mille hommes d'armes et deux mille archers: rassembla l'élite des Gascons, remonta la Garonne jusqu'aux portes de Toulouse, passa la rivière à gué et poussa jusqu'à Narbonne, pillant et brûlant sur son passage toutes les petites villes et bourgs: il traita le Languedoc comme son père avait traité la Normandie en 1346; puis, au mois de novembre, il revint à Bordeaux, traînant après lui mille chariots chargés de toutes les richesses du pays et cinq mille prisonniers, sans que le comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, qui avait deux fois autant de soldats que le prince anglais, eût tenté le moindre effort pour lui arracher sa proie. L'indignation populaire fut extrême contre Armagnac et contre la noblesse réunie sous ses étendards, et, si l'on en doit croire l'Italien Matteo Villani, cette indignation fut partagée par le connétable Jacques de Bourbon, qui avait rassemblé un second

corps d'armée à Limoges et qui ne put décider Armagnac à le seconder. Jacques de Bourbon offrit au roi sa démission de l'office de connétable.

Ces préludes de la guerre étaient sinistres; la désaffection publique, le discrédit du pouvoir, étaient au comble; l'esprit de faction, fomenté par les intrigues du roi de Navarre, s'agitait à la faveur du mécontentement et de la souffrance populaire; le désordre des finances et des monnaies ne pouvait plus s'accroître; les faibles subsides arrachés aux États-Provinciaux étaient déjà épuisés, et Jean, épouvanté lui-même du chaos qu'il avait fait, s'était décidé à convoquer les États-Généraux de la langue d'oïl à la fin de novembre, et à se dessaisir du prétendu droit de faux-monnayage, de son « domaine des monnoies », comme il disait, si les États voulaient lui fournir d'autres ressources. La gravité de la situation donnait à cette assemblée une importance que n'avaient pas encore eue les précédents États-Généraux, et les chroniques s'en occupent sérieusement pour la première fois.

Les États de la langue d'oïl se réunirent à Paris dans la grand'-chambre du parlement, le 2 décembre: les représentants du Poitou, de l'Auvergne, du Limousin, du Lyonnais, du Périgord, y siégeaient à côté des députés de la France du Nord. Le chancelier de France, Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen, prononça le discours d'ouverture au nom du roi, et requit les États de se concerter « sur l'aide qu'ils pouvoient faire au roi pour le fait de la guerre »; « et, pour ce qu'il avoit été oui que les sujets du royaume s'estimoient fortement grevés de la mutation des monnoies, ledit chancelier offrit, au nom du roi, de faire forte monnoie et durable, pourvu qu'on lui fit aide suffisant pour la guerre. » (Chronique de Saint-Denis.)

Le clergé répondit par la bouche de Jean de Craon, archevêque de Reims; la noblesse, par celle de Gautier de Brienne, duc d'Athènes; les bonnes villes prirent pour organe Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, personnage qui jouissait d'un immense crédit dans la bourgeoisie, et qui allait s'élever à une éclatante et orageuse renommée. Les trois ordres dirent « qu'ils étoient tout prêts de vivre et mourir avec le roi, et de mettre corps et avoir en son service, et requirent délibération de parler en-

semble, laquelle leur fut accordée. » Il semblerait, d'après ces termes de la *Chronique de Saint-Denis*, que les trois ordres délibérèrent en commun. On ne connaît leurs délibérations que par l'ordonnance du 28 décembre, qui en sanctionna et en promulgua les résultats. Ces résultats étaient de la plus haute portée : ils constituaient un pouvoir national et représentatif entièrement nouveau en France.

L'assemblée avait compris la nécessité d'un grand effort pour pousser vigoureusement la guerre ; elle octroya la solde de trente mille hommes d'armes pour un an, et assura cette solde, estimée environ cinq millions de livres parisis<sup>1</sup>, par l'établissement d'une gabelle sur le sel et par la levée d'une taxe de huit deniers par livre sur toute chose vendue, lesquelles gabelle et taxe seraient payées par toutes personnes, clercs ou laïques, nobles ou non nobles, « voire » par le seigneur roi, « sa très chère compagne la roine, son très cher fils » le duc de Normandie<sup>2</sup> et ses autres enfants. Cette proclamation solennelle de l'égalité devant l'impôt annonçait la haute influence que commençait à exercer la bourgeoisie<sup>3</sup>.

1. Cette solde serait énorme : elle représenterait par tête d'hommes d'armes environ 1,350 fr. de notre monnaie, la livre étant à 8 fr. 33 c. Les 1,350 fr. équivalraient à 7,000 ou 8,000 fr. d'aujourd'hui. Il faut évidemment comprendre, dans les cinq millions parisis, avec la solde, tous les autres frais de la guerre. L'artillerie venait de recevoir un nouveau et très important développement. » Le 17<sup>e</sup> de mai 1354, ledit sieur roi (Jean), étant acertainé de l'invention de faire artillerie trouvée en Allemagne par un moine, nommé Berthold Schwartz, ordonne aux généraux des monnoies faire diligence d'entendre quelles quantités de cuivre étoient au royaume de France, pour aviser des moyens d'iceux faire artillerie. » Biblioth. impér., Mss. n° 353, fonds Dupuy, *Règlement des monnoies*. On voit ici l'origine de l'erreur qui a attribué la découverte de la poudre à Berthold Schwarz, inventeur de la bombarde ou gros canon. Berthold Schwarz paraît avoir substitué la fonte à la forge, ce qui permit la confection des grosses pièces. V. l'article de M. Lacabane sur *la poudre à canon*; ap. *Biblioth. de l'École des Chartes*, 2<sup>e</sup> série, t. I<sup>er</sup>, p. 28-57. — La première mention des gros canons en France est de 1359.

2. Jean venait d'investir de ce duché son fils Charles, déjà dauphin de Viennois.

3. Il faut rappeler, toutefois, que le despotisme, sous l'influence de la tradition impériale romaine, avait donné l'exemple de l'égalité devant l'impôt par la *mal-tôte* de Philippe le Bel, mais non pas dans une telle forme. Malgré la mauvaise administration et l'esprit féodal des Valois, le progrès du tiers-état n'avait pas été interrompu : les légistes avaient continué à servir la cause de l'unité sociale, au nom de la royauté, et, pour ainsi dire, malgré les rois. Ils venaient d'introduire, sous les Valois mêmes, un nouveau principe subversif de la féodalité. Ce n'était plus seulement que le roi était le seigneur immédiat de toute ville de com-



Le roi obtint donc l'aide demandée<sup>1</sup>; mais il ne l'obtint qu'en abandonnant le maniement de toutes finances, autres que les revenus du domaine. Il avait trouvé commode jusqu'alors de se décharger du fardeau de la perception, en se réservant le droit illimité d'employer le produit à sa fantaisie. Les États gardèrent la perception, et s'attribuèrent non-seulement la surveillance, mais l'administration et l'emploi des fonds. Les impôts devaient être levés et distribués aux gens de guerre par des receveurs et trésoriers à la nomination des États, sous la direction de deux receveurs généraux, également choisis par les États, et les receveurs généraux et particuliers et toute l'administration financière étaient placés sous la haute surveillance d'une commission de neuf «généraux et super-intendants» élus par l'assemblée entre ses membres, trois clercs, trois nobles et trois bourgeois, lesquels ne devaient avoir aucun maniement d'argent.

Les décisions prises par les neuf surintendants en matière d'impôts étaient revêtues d'une autorité égale à celle des arrêts du parlement, et ils avaient droit de requérir tous les citoyens et tous les gens du roi de leur prêter main-forte. Le roi s'obligea lui-même, et obligea par serment les princes, les grands officiers de la couronne et tous les officiers royaux et les délégués des États à ne rien détourner des sommes levées pour un usage différent du « fait de la guerre », et autorisa d'avance les commissaires des États à lui désobéir, s'il leur mandait « chose à ce contraire », et, en ce cas, à résister, même de vive force, aux officiers royaux. Il fut arrêté que les États se réuniraient de nouveau au premier jour de mars suivant, pour ouïr, des neuf surintendants et des deux receveurs généraux, le compte de ce qui aurait été levé, « baillé » et dépensé, et voir si les deux aides imposées suffisaient ou non; que lesdites aides ne dureraient qu'un an, à partir de la Saint-

mune ou de consulat, mais que le roi pouvait faire individuellement des « francs bourgeois » partout où il voulait, et que tout homme libre, sujet d'un seigneur, pouvait « désavouer son seigneur et s'avouer bourgeois du roi », sans quitter sa résidence. « Le privilège, comme le dit M. Augustin Thierry, se sépara des lieux pour aller chercher les personnes. » C'était ce qui s'était fait de plus radical jusque-là. V. une ordonnance du roi Jean, de novemb. 1355; ap. recueil des *Ordonn.*, t. IV, p. 721.

1. Il est probable qu'un certain nombre de députés protestèrent contre le vote des deux impôts.

André (30 novembre), et que les États se rassembleraient une troisième fois à la Saint-André de 1356, afin de régler les comptes et d'employer, pour le « profit et nécessité » du peuple, ce qui resterait de l'argent, si la guerre était finie, ou bien afin d'aviser à renouveler lesdites aides, si la guerre durait encore.

La création de la commission des Neuf était l'acte le plus hardi qui eût encore apparu dans notre histoire politique : pour la première fois, la nationalité cessait de se personnifier dans la royauté, et agissait spontanément en dehors de l'institution monarchique. La création de la commission des Neuf était une véritable suspension du pouvoir royal, rendue nécessaire par l'incapacité d'un roi qui perdait la France. Ni le roi, ni peut-être les États, sauf un très petit nombre d'hommes, n'en avaient senti la portée.

Après le règlement des finances venait la réforme des monnaies : le roi, par le même édit du 28 décembre, promit, pour lui et ses successeurs, de faire dorenavant, à perpétuité, bonne et stable monnaie pour tout le royaume, de telle sorte que le marc d'argent ne produisît jamais plus de six livres tournois (ce qui eût porté la livre, au *minimum*, à 8 francs 33 centimes de notre monnaie), et s'engagea à priver de leurs offices tous ceux de ses serviteurs qui feraient ou conseilleraient quelque chose en opposition avec cette promesse. Le roi dut élire de nouveaux monnayeurs, étrangers aux fraudes passées, par le conseil des neuf surintendants, et il fut établi que tous prélats, chapitres, hauts barons et bonnes villes auraient un « étalon » ou « patron » monétaire, « afin que la loi et le poids ne pussent être dorenavant changés ». La couronne avait déjà défendu, diverses fois, à ses officiers les brigandages qu'ils qualifiaient de droit de « prise » : Jean réitéra cette défense, en autorisant la résistance à main armée contre ses gens, s'ils voulaient encore, en son nom, saisir les blés, vins, vivres, charettes et chevaux des bourgeois et manants, et il s'astreignit, lui et sa famille, à payer tout ce qu'ils prendraient dans leurs chevauchées. On eut droit de sonner le tocsin et de courre sus aux « preneurs », et le pillage en pays ami fut interdit aux soldats sous peine de la « hart ».

Cette fameuse ordonnance, qui semblait annoncer que la France aurait aussi sa « Grande Charte », se terminait, après avoir réformé

beaucoup d'autres abus encore<sup>1</sup>, par une injonction à « toutes gens de s'armer selon leur état » : la défiance accoutumée contre les bourgeois et vilains n'était plus de saison ; et, suivant les termes exprès de l'édit, chacun devait être non-seulement invité, mais contraint à s'armer.

Les États de 1355 sont véritablement la première assemblée nationale qu'ait eue la France depuis l'émancipation de la bourgeoisie.

Malheureusement leurs lumières ne répondirent pas à leur énergie politique ; les clercs les plus doctes en théologie, en « décret » et en « arts libéraux », n'avaient pas les moindres notions d'économie sociale ; les nobles ignoraient toute autre science que celle des tournois et de la vénerie ; les légistes du conseil et du parlement étaient enfermés dans la science du droit, si différente de celle de l'administration, et les tendances progressives en cette matière qui avaient paru dans la génération à laquelle appartenait Beaumanoir, avaient avorté sous le gouvernement tyrannique ou désordonné des successeurs de saint Louis. Les notions pratiques ne se rencontraient guère que parmi les officiers municipaux qui représentaient le tiers-état ; mais ces notions, ces habitudes de bon sens et d'ordre ne se trouvaient associées à des vues élevées et applicables à l'administration d'un grand État que chez quelques magistrats de Paris, qui s'étaient prodigieusement développés depuis un siècle<sup>2</sup>.

Les trois ordres avaient réussi à imposer un frein à l'arbitraire royal : ils échouèrent dans l'assiette de l'impôt ; la noblesse et le

1. L'art. XVII est curieux ; on y voit que le roi avait donné à la reine Blanche, sa belle-mère, toutes les créances des *usuriers lombards*, que la couronne s'était appropriées en chassant les créanciers. La reine Blanche faisait poursuivre partout ces débiteurs en son nom ; le roi accorda la prescription des dettes qui avaient plus de dix ans de date. — Un autre article promet que les plaideurs ne seront plus soustraits à leurs juges naturels, pour être attirés devant les maîtres des requêtes de l'hôtel ou autres juges extraordinaires : les officiers royaux ne conservent le droit de recourir à ces juridictions, que dans les procès où ils sont défendeurs. — Le commerce et marchandise sont interdits à tous officiers royaux et seigneuriaux (pour empêcher les monopoles qu'ils s'attribuaient). — Le roi et son fils aîné pourront seuls convoquer l'arrière-ban, c'est-à-dire appeler aux armes, en cas de péril pressant, les populations qui se sont rachetées de l'« host et chevauchée » en soldant des gens de guerre. — *Ordonn.*, t. III, p. 19.

2. V. dans Sismondi, *Hist. des Français*, t. X, c. 8, les considérations sur l'état de la France à cette époque. Ce consciencieux et austère historien méconnaît beaucoup trop, toutefois, la civilisation chevaleresque des douzième et treizième



clergé n'eussent pas consenti à ce qu'on étendit aux propriétés foncières l'égalité de l'impôt; on pouvait au moins se rejeter sur d'autres impôts directs, capitation, *fouage*, taxe des revenus, etc.; on n'en fit rien; on se rattacha, comme nous l'avons dit, à deux impôts indirects créés par Philippe de Valois et également odieux au peuple, la gabelle du sel et la taxe des ventes. Divers États Provinciaux, dans les dernières années, avaient donné l'exemple de la taxe des ventes; mais la juste impopularité de cet impôt eût dû éclairer les États-Généraux. Le petit commerce et le menu peuple des villes accueillirent l'ordonnance du 28 décembre avec une irritation universelle : les masses ne voyaient que leurs souffrances, et appréciaient faiblement les nécessités qu'avaient comprises les États. Le mécontentement grandit jusqu'à la révolte : le 6 mars 1356, tandis que les États ouvraient leur seconde session à Paris, les « menues gens » d'Arras se soulevèrent contre les commissaires de la gabelle et contre les riches bourgeois, partisans de cet impôt, qui pesait principalement sur les pauvres : une vingtaine de notables citoyens furent tués, plusieurs autres bannis, et

siècles, et n'accorde pas assez à la bourgeoisie du quatorzième siècle. Nous ne pouvons mieux faire que de citer une belle page de M. Aug. Thierry sur ce dernier sujet.

« Deux siècles écoulés depuis la renaissance des libertés municipales avaient donné aux riches bourgeois des villes l'expérience de la vie politique, et leur avaient appris à connaître et à vouloir tout ce qui, soit dans l'enceinte des mêmes murs, soit sur un plus vaste espace, constitue les sociétés bien ordonnées. Pour les cités et les communes, quelle que fût la forme de leur gouvernement, l'ordre, la régularité, l'économie, le soin du bien-être de tous, n'étaient pas seulement un principe, une maxime, une tendance, c'était un fait de tous les jours garanti par des institutions de tout genre, d'après lesquelles chaque fonctionnaire ou comptable était surveillé sans cesse et contrôlé dans sa gestion. Sans nul doute, les mandataires de la bourgeoisie aux premiers États-Généraux, appelés à voter des subsides et à voir comment on les dépensait, furent vivement frappés du contraste qu'offrait l'administration royale, avec ses tentatives hasardées, ses ressources frauduleuses, ses abus anciens ou nouveaux, et l'administration urbaine suivant des règles immémoriales, scrupuleuse, intègre, équitable, soit de son propre mouvement, soit malgré elle. Parmi ces hommes d'intelligence nette et active, les plus éclairés durent concevoir la pensée d'introduire au centre de l'État ce qu'ils avaient vu pratiquer sous leurs yeux, ce qu'ils avaient pratiqué eux-mêmes d'après la tradition locale et l'exemple de leurs devanciers. Cette pensée, d'abord timide en présence de la royauté qui ne la sollicitait pas, et des corps privilégiés qui ne prenaient conseil que d'eux-mêmes, se fit jour quand des nécessités extraordinaires, amenées par la guerre au dehors et les dilapidations au dedans, forcèrent le roi et ses ministres à chercher du secours à tout prix, et mirent à nu leur impuissance à remédier aux malheurs publics. » (*Essai sur l'Hist. du Tiers-État*, p. 34.)



les « petites gens » demeurèrent maîtres de la ville durant deux mois. L'autorité du roi et des États eut le dessous en beaucoup d'autres lieux encore : le roi de Navarre et le comte d'Harcourt, qui s'était rengagé dans les intérêts du Navarrois, avaient encouragé ouvertement la résistance et chassé de leurs fiefs les percepteurs. Rouen et plusieurs autres « grosses villes » de la Normandie et de la Picardie avaient suivi cet exemple, refusé toute obéissance aux receveurs des États comme aux prévôts et aux baillis du roi, et n'avaient pas laissé retourner leurs députés à l'assemblée du mois de mars. Il n'y reparut non plus aucun membre de la noblesse normande<sup>1</sup>.

Les États reculèrent : ils finirent par où ils auraient dû commencer ; ils supprimèrent la gabelle et la taxe des ventes, et les remplacèrent par une taxe sur les revenus. Cet impôt, bien qu'il prêtât à l'arbitraire, était le seul qui pût donner un produit suffisant ; mais il fut assis d'une étrange manière : les pauvres gens ayant moins de 10 livres de revenu, les « laboureurs et ouvriers vivant de leur labourage », les serviteurs et mercenaires ayant 100 sous de gages ou plus, durent payer 10 sous ; les gens ayant de 10 à 40 livres de revenu, 20 sous ou une livre ; ceux qui possédaient un revenu de 40 à 100 livres, 2 livres ; ceux qui en avaient 100, 4 livres ; au-dessus de 100 livres, les riches ne payaient plus que 2 livres par chaque 100 livres excédant la première centaine. C'était l'impôt proportionnel à rebours : on voyait trop que la loi était faite par les riches<sup>2</sup>.

Malgré cette inégalité dans la répartition des nouvelles taxes, l'abolition de la gabelle et de l'impôt des ventes calma les esprits ; les villes qui n'avaient pas envoyé de députés à l'assemblée de mars octroyèrent, chacune en particulier, la taxe des revenus<sup>3</sup>. Le roi Jean se crut sorti de la crise, et pensa pouvoir satisfaire

1. *Chroniq. de Saint-Denis*. — Secousse, *préface* au t. III des *Ordonn.*

2. V. Secousse, *préface* du t. III des *Ordonn.* p. XXIV, note. — *Chroniq. de Saint-Denis*.

3. V. l'*Ordonn.* du 2 juin 1356, sur Amiens, *Ordonn.* t. III, p. 68. — Au moyen âge, où le principe de l'existence politique était la localité, la commune ou le fief, et où l'assemblée nationale n'était que l'accident, la théorie gouvernementale des majorités était inconnue ; et les villes qui n'avaient pas envoyé de députés aux États, ou dont les députés avaient voté contre l'impôt, ne se croyaient nullement obligées de le payer, par le vote de la majorité.

enfin la soif de vengeance qui le dévorait : ses griefs contre le roi de Navarre n'avaient cessé de s'accumuler; aussitôt le traité de Valognes signé, Charles le Mauvais avait recommencé ses intrigues; il avait tâché de brouiller le roi avec son fils aîné le dauphin (depuis Charles V), et de se faire un instrument de ce jeune homme : il avait persuadé au dauphin que son père le « haïssoit grandement », et l'avait engagé à s'échapper de la cour et à se retirer auprès de son parrain, l'empereur Charles de Luxembourg. Ce projet fut éventé : Jean regagna son fils en lui donnant le duché de Normandie, et accorda des lettres de rémission au roi de Navarre et aux autres instigateurs de discorde (janvier 1356); mais Charles le Mauvais, comme on l'a vu, n'en montra pas meilleur vouloir, et, de concert avec les Harcourt, excita la Normandie à une désobéissance complète dans l'affaire de la gabelle. Le roi Jean était exaspéré : « Je ne veux nul maître en France sinon moi, s'était-il écrié à plusieurs reprises, et jamais n'aurai joie parfaite tant qu'*ils* seront en vie! » Il ne voulait point attaquer le Navarrois à force ouverte, mais le surprendre à coup sûr. Les relations amicales du dauphin, devenu duc de Normandie, avec Charles le Mauvais, fournirent à Jean l'occasion qu'il cherchait. Le duc de Normandie, jeune, inexpérimenté, était entraîné, comme bien d'autres personnages plus graves, par la fascination qu'exerçaient le dangereux esprit et les grâces insinuantes du Navarrois : les deux princes se visitaient fréquemment, depuis que le nouveau duc avait établi sa petite cour à Rouen; Charles de France invita Charles de Navarre, avec les Harcourt et plusieurs de leurs amis, à un banquet dans le château de Rouen, pour le 16 avril, veille de Pâques-Fleuries<sup>1</sup>. Le roi Jean, averti, partit à la hâte avec une centaine de lances. Le 16 au matin, Charles de Navarre et le comte d'Harcourt arrivèrent au château de Rouen, malgré les conseils du comte de Longueville, Philippe de Navarre, et de Godefroi d'Harcourt, qui avaient refusé de les accompagner : à peine étaient-ils à table avec le duc de Normandie, que le roi et ses gens pénétrèrent dans le château par une poterne qui donnait sur les champs; le roi entra brus-

1. Suivant Froissart; les *Chroniques de Saint-Denis* disent le 6 avril.

quement dans la salle du festin, précédé par le maréchal Arnoul d'Audeneham, l'épée nue au poing. « Nul ne se meuve pour chose qu'il voie, s'il ne veut mourir de cette épée ! » cria le maréchal d'Audeneham.

Tous les conviés se levèrent épouvantés. « Le roi Jehan s'avança vers la table, lança son bras dessus le roi de Navarre, le prit par la queue (la queue de son chaperon), et le tira moult roide contre lui, en disant : — Or sus, traître, tu n'es pas digne de seoir à la table de mon fils. Par l'âme de mon père, que je ne boive ni ne mange tant que tu vivras ! » Là-dessus, un varlet tranchant du roi de Navarre porta son couteau à la gorge du roi Jean ; mais il fut pris et désarmé par les sergents du roi. Le roi Charles fut saisi en même temps, malgré ses plaintes et ses protestations et malgré les pleurs du duc de Normandie, qui suppliait son père de ne pas le déshonorer en traitant « si vilainement » ses hôtes. — Laissez, Charles, répondit le roi, ils sont mauvais traîtres ; vous ne savez pas tout ce que je sais.

Le comte d'Harcourt, ses frères et quelques autres chevaliers furent pareillement arrêtés. « Après diner, le roi Jean monta à cheval avec ses deux fils, son frère (le duc d'Orléans), ses cousins d'Artois, et ceux de sa *route* (troupe), et ils allèrent en un champ derrière le château, appelé le champ du Pardon : » là furent menés, en deux charettes, le comte d'Harcourt, le sire de Graville, messire Maubuë, chevalier, et le varlet tranchant, Colinet Doublet, qui avoit voulu hardiment défendre son seigneur ; le roi les fit tous quatre décoller en sa présence par le « roi des ribauds » et par ses hommes, sorte de gardes à pied de la porte du roi, chargés de la police de l'hôtel<sup>1</sup> ; puis il fit traîner leurs cadavres nus au gibet de Rouen. Le varlet tranchant avoit seul obtenu de se confesser avant de mourir. (Froissart. — Chroniq. de Saint-Denis.)

Les autres prisonniers furent relâchés, sauf le roi de Navarre, Friquet, capitaine de Caen, et un écuyer. Les princes et les gens du conseil du roi Jean, à force de prières et de remontrances,

1. V. sur le singulier office du *roi des ribauds*, une curieuse dissertation du bibliophile Jacob, servant de préface au roman historique qu'il a publié sous ce titre.

l'empêchèrent d'achever son œuvre et de faire partager à Charles le Mauvais le supplice du malheureux Harcourt; il l'expédia, le même jour, loin de Rouen, où la mort d'Harcourt, qui était fort aimé du peuple, excitait une grande fermentation<sup>1</sup> : il l'envoya d'abord au Château-Gaillard, puis à la Tour du Louvre, d'où on le transféra aux prisons du Châtelet. « On lui fit là moult de malaises et de peurs; car, tous les jours et toutes les nuits, par cinq ou six fois, lui donnoit-on à entendre qu'on lui trancheroit la tête à telle heure, ou qu'à telle autre on le jetteroit en un sac en Seine. Il lui convenoit tout ouïr et prendre en gré, car il ne pouvoit là faire le maître, et il parloit si bellement et si doucement à ses gardes, toujours soi excusant si raisonnablement, que ceux qui ainsi le traitoient par le commandement du roi de France, en avoient grand'pitié. » (Froissart.)

Une troisième session des États-Généraux se tint à Paris le 8 mai, sous le coup de ces tragiques événements : de nouveaux subsides sur les revenus furent accordés au roi (Ordonn., t. III, p. 52). Jean s'efforçait d'abuser le public sur les causes de la catastrophe de Rouen, et faisait annoncer partout qu'il avait saisi des lettres attestant les complots du Navarrois avec le roi d'Angleterre; mais le peuple soupçonnait que la « vraie trahison » de Charles de Navarre était sa résistance aux impôts, et cette opinion, jointe aux bruits qui couraient sur les durs traitements qu'essuyait le captif, lui gagnait la compassion et l'intérêt des masses. Le menu peuple regarda du même œil la captivité du Navarrois, l'exécution d'Harcourt et la vengeance que le roi Jean tira des auteurs de la révolte d'Arras, aussitôt après l'arrestation de Charles le Mauvais. Le 27 avril, le ma-

1. Matteo Villani raconte que, le peuple commençant à se soulever, le roi se montra à la multitude, tira de sa poche et fit lire publiquement une cédule par laquelle le roi de Navarre, le comte d'Harcourt et d'autres traitaient avec le roi d'Angleterre du partage de la France; Charles de Navarre devait être roi de France, moyennant la cession de la Guyenne et de la Normandie aux Anglais. Cette pièce avait été forgée pour donner le change au peuple, et l'empêcher de regarder Charles et Harcourt comme victimes de leur opposition à la gabelle. Le roi Édouard, aussitôt qu'il fut informé des bruits que répandait Jean, écrivit au pape une lettre fort énergique, où il protestait devant Dieu que le roi de Navarre et ses amis n'avaient point fait de traité avec lui, et que Jean tâchait en vain de justifier, par cette fausse imputation, un acte qui déshonorait la profession des armes. Ap. Rymer, t. V, p. 852.



réchal d'Audeneham était entré sans résistance dans Arras, s'était emparé des fauteurs de la rébellion, et en avait fait décapiter vingt sur le marché de la ville (Chroniq. de Saint-Denis).

Pendant ce temps, le roi chargeait d'autres capitaines de saisir les fiefs des princes navarrois, des Harcourt et de leurs adhérents; mais l'entreprise ne fut pas aisée. Dès la première nouvelle des événements de Rouen, le comte de Longueville et le jeune Louis de Navarre, frères du roi de Navarre, Godefroi d'Harcourt, oncle du comte décapité, et beaucoup de chevaliers normands, avaient défié par lettres « Jehan de Valois, qui se dit roi de France, et lui avoient dénoncé guerre à mort. » Ils soutinrent avec énergie cette action audacieuse, et appelèrent à leur aide le duc de Lancastre, qui guerroyait en Bretagne contre le parti de Blois : c'était la seconde fois que Godefroi d'Harcourt appelait les Anglais en Normandie. Évreux et les autres places navarroises furent vaillamment défendues; les gens du roi Charles, quand ils se virent sur le point d'être forcés dans Évreux, mirent eux-mêmes le feu à la ville, qui fut pillée par les deux partis, et se retirèrent sur Pont-Audemer. Le sire d'Houdetot, grand maître des arbalétriers, qui commandait les troupes royales, alla attaquer Pont-Audemer : la résistance des assiégés se prolongea de telle sorte que Godefroi d'Harcourt et Philippe de Navarre eurent le temps d'aller joindre en Cotentin le duc de Lancastre, qui arrivait avec le jeune prétendant de Bretagne, Jean de Montfort : le grand maître des arbalétriers leva le siège de Pont-Audemer. Les Anglais et les rebelles normands ravitaillèrent les châteaux qui leur restaient, et saccagèrent avec fureur tout le pays depuis les faubourgs de Rouen jusqu'à Verneuil. Le roi Jean, transporté de colère, avait mandé son armée à Rouen, et se mit à la poursuite de cette bande dévastatrice. Lancastre, Longueville et Godefroi d'Harcourt échappèrent au roi en se jetant dans la forêt de Laigle, d'où ils regagnèrent le Cotentin (juin 1356) : le roi se retourna contre les places navarroises. Breteuil soutint très longtemps les efforts de l'armée royale; la garnison employait contre ses ennemis des canons qui jetaient à la fois de « grands et gros carreaux » et du feu grégeois (Froissart, l. I, part. 2, c. 21).

Le roi de France était encore devant Breteuil, quand il reçut la

nouvelle que le prince de Galles, parti de Bordeaux avec deux mille hommes d'armes et six mille archers et *brigands* (piétons), tant Gascons qu'Anglais, s'était jeté sur le Rouergue, l'Auvergne et le Limousin, et y commettait d'affreux ravages <sup>1</sup>. Jean accorda aux défenseurs de Breteuil une capitulation honorable, quitta la Normandie dans les premiers jours d'août, ramena ses troupes à Paris, puis à Chartres, et fit derechef « un très spécial mandement » à tous nobles et tenant fiefs de lui, de le venir trouver sans délai sur les marches de Blois et de Touraine.

Pendant ce temps, le prince de Galles, qui avait formé le téméraire dessein de franchir la Loire et de gagner la Normandie par la Touraine et le Maine, allait pillant, brûlant, saccageant sans obstacles le centre de la France; il pénétra par la Limagne dans le Berri, incendia les faubourgs de Bourges, assaillit Issoudun, qu'il ne put prendre, et emporta d'assaut Vierzon; ce fut là qu'il apprit que le roi Jean était à Chartres, et que tous les passages de la Loire étaient gardés. Il résolut de s'en retourner par la Touraine et le Poitou, mais sans se presser autrement, et, ayant rencontré devant Romorantin, à dix lieues de Blois, trois cents lances françaises que le roi Jean avait expédiées en Berri, il refoula ce corps de troupes dans la place, l'y assiégea et le força de se rendre en incendiant le château avec des canons qui lançaient du feu grégeois (3 septembre). Cet exploit lui avait coûté trois jours: si téméraire qu'eût été ce délai, au moment où vingt mille hommes d'armes français commençaient à franchir la Loire à Orléans, à Meung, à Blois, à Tours, à Saumur, le prince de Galles eût pu facilement encore gagner de l'avance; mais il continua de brûler et détruire le pays en se dirigeant vers Poitiers à petites journées. Il ne se hâta que lorsqu'il sut toute l'armée de France au midi de la Loire. Le roi Jean, se portant aussi sur Poitiers, traversa l'Indre à Loches le 13 septembre, la Creuse à La Haie le 15, la Vienne à Chauvigni le 16, et dépassa les Anglais en croyant les poursuivre. Les deux armées ne reconnurent leur situation respective que par une rencontre fortuite entre quelques barons de l'arrière-garde française et les coureurs du prince de Galles.

1. Périgueux avait été surpris au commencement de l'année par les Anglais (*Ordonn.* t. III, p. 35).

Le prince Édouard, voyant qu'il était devancé et qu'il ne pourrait s'éloigner sans combattre, se logea sur un plateau élevé, dit le champ de Maupertuis, près du village de Beaumont-sur-le-Clain, à deux petites lieues au nord de Poitiers (samedi 17 septembre) : ce champ était entouré de haies, de vignes et de buissons qui en rendaient l'abord très difficile.

L'armée royale comptait de quarante-cinq à cinquante mille combattants, dont au moins trois mille chevaliers; elle couvrait tout l'espace entre Poitiers et le camp anglais. Il n'y avait aucunes milices communales : tous ces gens de guerre, pesamment armés, étaient ou des feudataires faisant le service de leurs fiefs, ou des soldats enrôlés avec l'argent voté par les États. « Là étoit toute la fleur de la chevalerie de France » ; les quatre fils du roi, Charles, duc de Normandie et dauphin de Viennois, Louis, qui avait reçu le titre de duc d'Anjou, Jean, comte de Poitiers (depuis duc de Berri), et Philippe, duc de Touraine <sup>1</sup> (depuis duc de Bourgogne), le duc d'Orléans, frère du roi <sup>2</sup>, le duc de Bourbon et son frère, le comte de La Marche, qui avait donné sa démission de la connétablie, le duc d'Athènes, nouveau connétable, vingt-cinq comtes et plus de cent vingt barons. Toute cette armée, qui s'était retournée à l'annonce de l'approche des Anglais, « vint aux champs » le matin du 18 septembre, et fut ordonnée en trois grosses batailles d'environ seize mille hommes chacune : le duc d'Orléans fut placé à la tête de l'une des divisions; le duc de Normandie et ses frères Louis et Jean, à la tête de l'autre; le roi, accompagné de son plus jeune fils Philippe, commandait la dernière.

Tandis que ces divers corps se mettaient en ordonnance, le roi avait envoyé quatre chevaliers de renom reconnaître la position des Anglais : l'un d'eux, messire Eustache de Ribemont, répondit pour tous : « Sire, on ne peut aller aux Anglois que par un chemin fortifié *malement* de haies et de buissons, et si étroit, qu'on n'y sauroit chevaucher plus de quatre de front; ils ont *vêtu* et fortifié ces haies d'une partie de leurs archers, et, au haut du chemin et de la haie, entre vignes et épines où l'on ne peut aller à cheval,

1. A tous ces titres, on voit que Jean était revenu aux grands apanages.

2. C'était un jeune homme de vingt ans : il n'avait que six mois de plus que l'aîné de ses neveux.

sont leurs gens d'armes, tous à pied, leurs destriers en arrière, et le demeurant des archers en avant, en manière de herse; ce qui ne sera mie légère chose à déconfire. — Et comment nous conseillez-vous d'y aller? dit le roi. — Sire, tous à pied, répondit messire Eustache, fors trois cents armures de fer, des plus *durs* et hardis de votre *host*, bien montés sur fleur de coursiers, pour rompre et ouvrir les archers; puis vos batailles de gens d'armes vitelement suivront à pied, et viendront sur les gens d'armes anglais, pour les combattre main à main. Qui sait meilleur avis, qu'il le dise! — Ainsi sera fait! » cria le roi. Et chacun mit pied à terre, raccourcit sa lance et ôta ses éperons, hormis les trois cents chevaliers d'élite et un corps de réserve, composé d'auxiliaires allemands et lorrains.

Les trois batailles françaises étaient déjà en mouvement, lorsque accoururent de Poitiers deux légats du pape, les cardinaux de Périgord et de Saint-Vital, que le saint-père avait chargés de négocier la paix entre les rois de France, d'Angleterre et de Navarre. Le roi Jean accorda un armistice de vingt-quatre heures au cardinal Talleirand de Périgord, qui se rendit près du prince de Galles. Le prince Édouard sentait trop bien l'énorme disproportion de ses forces avec celles du roi, pour ne pas recevoir toutes les propositions, « son honneur et celui de ses gens sauf ». Il offrit d'abandonner tout ce qu'il avait conquis en ce « voyage », villes, châteaux, prisonniers, butin, et de s'obliger par serment à ne plus s'armer, de sept ans, contre le roi de France; mais le roi ne voulut point laisser échapper les Anglais, à moins que le prince de Galles et cent de ses chevaliers ne se rendissent prisonniers.

Le prince et les siens refusèrent; ils passèrent le reste du jour à creuser des fossés et à renforcer les haies autour d'eux. L'ordonnance des Anglais était telle que l'avait exposée Eustache de Ribemont; seulement, le lendemain matin, Édouard de Galles fit remonter en selle une réserve de chevaliers et d'écuyers, et embusqua, derrière un coteau voisin du champ de Maupertuis, trois cents hommes d'armes et trois cents archers à cheval, qui devaient prendre en flanc la bataille du duc de Normandie, rangée au pied de cette colline. Du côté le plus accessible, les Anglais étaient protégés par des retranchements de chariots.



Ces dispositions étaient excellentes, mais le roi Jean eût pu les rendre parfaitement inutiles, s'il avait eu les plus simples notions de l'art de la guerre, le moindre souci du sang de ses soldats : il lui suffisait de bloquer pendant quelques jours la petite armée anglo-gasconne, qui souffrait déjà du manque de vivres, pour la contraindre à se rendre à discrétion, ou à périr tout entière dans une sortie désespérée.

Le roi Jean donna le signal de l'attaque, le lundi matin, 19 septembre, à l'expiration des vingt-quatre heures de trêve : les deux maréchaux de France, Arnoul d'Audeneham et Jean de Clermont, entrèrent au galop, à la tête de trois cents « armures de fer », dans le sentier escarpé qui menait au champ de Maupertuis : aussitôt les archers de tirer « à foison » des deux côtés du chemin, et de percer les chevaux avec leurs longues flèches « barbuës » : les destriers se cabrent, trébuchent et s'abattent sous leurs cavaliers, « qui ne se peuvent aider ni relever » ; à peine quelques-uns des mieux montés parviennent-ils à joindre les archers et la bataille du prince de Galles ; mais ils sont enveloppés et abattus sur-le-champ par la réserve anglo-gasconne : le maréchal d'Audeneham est pris, le maréchal de Clermont est tué ; presque tout ce qui s'est engagé dans le fatal sentier a le même sort, et le reste de la bataille des maréchaux se rejette en désordre sur le corps d'armée du duc de Normandie.

Au même instant, les six cents hommes d'armes et archers à cheval, cachés derrière l'autre colline, la tournent au galop, et se ruent avec une grêle de traits sur la bataille du duc de Normandie, déjà troublée de la défaite des maréchaux : les derniers rangs s'ébranlent, et beaucoup de gens d'armes remontent sur leurs destriers, et s'enfuient. A l'aspect de ce désordre, toute la gendarmerie anglo-gasconne est à cheval en un instant, et descend du champ de Maupertuis, en criant : « Saint-Georges ! » et « Guyenne ! » — « Sire, chevauchez avant : la journée est vôtre, dit le fameux chevalier Jean Chandos au prince de Galles. Tirons devers votre adversaire le roi de France ; car il est vaillant ; il ne fuira point et nous demeurera. — Avant donc ! répliqua le prince : vous ne me verrez d'aujourd'hui tourner le visage. »

Il se précipitèrent sur les soudoyers allemands, le seul corps

de l'armée royale qui fût demeuré à cheval : les Allemands tombèrent en foule sous l'épée des chevaliers et sous les flèches des archers ennemis ; les comtes de Saarbrück, de Nassau et de Nidau, qui les commandaient, furent pris tous trois, et leurs soldats furent rompus et culbutés. Alors les trois fils aînés du roi, le duc Charles et les comtes Louis et Jean, « croyant trop légèrement ceux qui les gouvernoient » (l'aîné n'avait pas vingt ans), tournèrent le dos et reprirent le chemin de Chauvigni, suivis de plus de huit cents lances qui « onc n'approchèrent leurs ennemis<sup>1</sup> ». Tout le reste de la bataille du duc de Normandie se débanda. Le duc d'Orléans et sa « grosse bataille », toute saine et entière, suivirent le mouvement de retraite des fils du roi, passèrent derrière la bataille que Jean commandait en personne, et la laissèrent seule aux prises avec les Anglais.

Malgré la fuite ignominieuse de ses deux premiers corps d'armée, le roi Jean avait encore deux fois autant de monde que le prince de Galles : autour de lui se pressait tout ce qui conservait quelque courage ; un certain nombre de chevaliers et d'écuyers des deux premières batailles, indignés de la couardise de leurs seigneurs, avaient rejoint le roi. Les hommes d'armes français, s'ils fussent remontés à cheval, étaient assez nombreux pour recevoir de front les deux mille lances du prince Édouard, et pour chasser en même temps ces redoutables archers qui se déployaient sur les flancs de la cavalerie anglaise ; mais le roi Jean et ses barons attendirent à pied, en rase campagne, le choc impétueux de la gendarmerie ennemie ; parti d'autant plus absurde, que Jean n'avait ni artillerie ni habiles gens de trait, et qu'il lui était impossible de répondre aux flèches des Anglais.

Les Français, mis en désordre par les archers, enfoncés en vingt endroits par la cavalerie, ne purent que retarder, à force de vaillance, une défaite inévitable. Le combat fut cependant très long et très sanglant : le roi Jean et tous ses chevaliers de l'Étoile furent fidèles à leur serment de se faire tuer ou prendre plutôt que de « céder le champ » ; la chevalerie de Bourgogne, de Poitou,

1. Froissart. l. I, part. 2, c. 39. — Le continuateur de Nangis disculpe les jeunes princes, et dit que ce fut leur père qui leur commanda de se mettre en sûreté.

de Picardie, de Bourbonnais, d'Auvergne se comporta généreusement; le roi Jean, aussi brave homme d'armes que mauvais général, donnait l'exemple à tous, une lourde hache au poing : il avait à ses côtés Geoffroi de Charni, portant la bannière royale, et le jeune Philippe, duc de Touraine, enfant de treize ans, qui, bien différent de ses frères, gagna en cette journée le nom de *hardi*; car il ne quit'a pas le roi, lui criant sans cesse : « Père, gardez-vous à droite! gardez-vous à gauche! » à mesure qu'il voyait les ennemis approcher. Mais déjà étaient morts beaucoup de hauts barons et de « preud'hommes; » Pierre, duc de Bourbon, le duc d'Athènes, connétable de France, l'évêque de Châlons-sur-Marne, les sires de Beaujeu, de Nesle, de Ribemont<sup>1</sup>, de la Tour d'Auvergne, et une foule d'autres; la bataille des Français était scindée en dix bandes qui se défendaient isolément et cédaient peu à peu, après la prise ou la mort des plus valeureux guerriers. Ainsi furent pris Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu, Jean d'Artois, comte d'Eu, et son frère, les comtes de Tancarville, de Vaudemont, de Ventadour, de Sancerre, de Vendôme, le vicomte de Narbonne, les sires de Couci, de Joinville, etc.; la déroute devint enfin presque générale : les fuyards, courant à leurs chevaux, se précipitaient en désordre vers Poitiers; mais les gens de Poitiers avaient fermé leurs portes, « et il y eut là, sur la chaussée et devant la porte, grande déconfiture de gens occis, navrés et abattus »; tel des archers qui les poursuivaient, eut cinq ou six prisonniers pour sa part.

Une seule bande de Français combattait encore : c'était celle où se trouvait le roi; ces braves gens ne firent aucune tentative pour remonter à cheval ni pour se retirer; c'étaient les derniers des chevaliers; ils semblaient ne pas vouloir survivre au déshonneur de leur ordre; leur nombre diminuait à chaque instant; le roi Jean venait de voir renverser à quelques pas de lui le comte de Dammartin; l'oriflamme tomba à son tour, avec le sire de Charni qui la tenait; le roi Jean « faisait toujours merveille » de sa hache

1. L'avis de ce chevalier, plus brave qu'expérimenté, avait été, comme on l'a vu, la première cause du désastre. — L'évêque de Châlons, suivant Matteo Villani, avait beaucoup contribué à empêcher le roi d'accepter les propositions du prince de Galles.

d'armes. Et cependant la presse grossissait autour de lui : suivant l'avis de Jean Chandos, le prince Édouard et le gros des Anglais avaient concentré tous leurs efforts contre le roi; il était reconnu, environné, et tous ceux qui le serraient de près lui criaient : « Rendez-vous! rendez-vous! ou vous êtes mort! »

Le roi remit enfin son gant droit à l'un des assaillants, qui lui criait de se rendre « en bon français » : c'était un chevalier artésien, appelé Denis de Morbecque, qui servait le roi d'Angleterre parce qu'il avait été dépouillé de son fief pour meurtre commis dans une guerre privée, contre les ordonnances; mais ce chevalier ne put, malgré sa promesse, conduire Jean au prince de Galles; les gens d'armes anglais et gascons lui arrachèrent le roi, et le tiraillaient entre eux, disant tous : « Je l'ai pris! je l'ai pris! » Le roi et son fils étaient en grand péril d'être mis en pièces, lorsque le comte de Warwick, maréchal d'Angleterre, envoyé par le prince Édouard à la recherche du roi de France, le délivra, ainsi que le duc de Touraine, des mains de ces furieux, et mena courtoisement les deux illustres captifs à leur vainqueur.

Le prince de Galles, qui, à peine âgé de seize ans, avait vu fuir devant lui le premier des Valois, et qui maintenant, à vingt-six, triomphait plus glorieusement encore du second, accueillit son prisonnier avec beaucoup d'égards et de respects : il le réconforta, loua hautement la prouesse que Jean avait montrée dans la bataille, évita généreusement tout ce qui pouvait rappeler au vaincu les prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de saint Louis, et traita Jean en véritable roi de France. Le soir, dans un grand souper qu'il donna à ce monarque et aux principaux captifs, il servit Jean à table, comme eussent pu faire ses aïeux, les grands sénéchaux de France, et ne voulut point s'asseoir à côté du roi, « par modestie et humilité ». Les Anglais et les Gascons étaient si joyeux de leur immense gain en or, en argent, en vaisselle précieuse, en beaux bijoux, en riches ceintures, en malles bien garnies, qu'ils traitèrent tous courtoisement leurs prisonniers : ils avaient en leur pouvoir dix-sept comtes, un archevêque (celui de Sens), soixante-six barons, et près de deux mille chevaliers et écuyers, sans compter les « moindres gens ». Embarrassés de tant de captifs, ils les relâchèrent, pour la plupart, sur parole, après



que les prisonniers se furent obligés à apporter leur rançon à Bordeaux pour les fêtes de Noël. Les hommes les moins loyaux dans leur vie habituelle n'eussent point osé manquer à un engagement de cette nature : le parjure eût imprimé une tache ineffaçable à leur écusson. Cette grande victoire avait coûté aux Anglo-Gascons le tiers de leur armée, neuf cents hommes d'armes et quinze cents archers et fantassins : du côté des Français, deux mille quatre cent vingt-six nobles hommes et sept ou huit mille « menues gens » avaient péri dans le combat ou dans la déroute<sup>1</sup>.

Le succès des Anglais surpassait à tel point leurs espérances, qu'ils ne songèrent aucunement à attaquer Poitiers ni d'autres places : ils reprirent à petites journées le chemin de la Guyenne, « estimant grand exploit s'ils pouvoient mener à sauveté le roi de France et toute leur conquête en la cité de Bordeaux ». La stupéfaction était trop générale pour que leur retraite fût inquiétée ; ils arrivèrent à Blaie, « sans dommage », puis à Bordeaux, où « les bourgeois et le clergé firent au prince de Galles telle fête et solennité, qu'on ne le sauroit recorder. Aussi en Angleterre y eut-il grand'joie quand nouvelles y vinrent de la besogne de Poitiers, et en fit-on solennités grandes et nobles par les églises, et des feux par les bonnes villes ». Le roi Édouard ne manqua pas de publier que c'était Dieu même qui se déclarait en faveur de son bon droit contre l'usurpation des Valois.

Tandis qu'en Angleterre « on honoroit par-dessus tout » les chevaliers et écuyers qui avaient combattu à la grande journée, en France, au contraire, les nobles hommes, « qui retournés étoient de la bataille », se voyaient hautement « haïs et blâmés des communes ». Le peuple les accueillait de telle sorte, qu'à peine osaient-ils se montrer dans les bonnes villes. « Les voilà, disait-on, ces beaux-fils qui mieux aiment porter perles et pierreries sur leurs chaperons, riches orfèvreries à leurs ceintures et plumes d'autruche au chapeau, que glaives et lances au poing. Ils ont bien su *dépendre* (dépenser) en tels *bobans* et vanités notre argent levé sous couleur de la guerre ; mais, pour *férir* sur les *Anglesches*, ils ne le savent mie ! » Les vilains « champêtres », les pauvres

1. V. les listes authentiques publiées dans les notes de Froissart, édition de Buchon.

serfs eux-mêmes, se racontaient entre eux comment leurs seigneurs avaient tourné bride devant les archers des communes anglaises, et leur crainte respectueuse commençait à se changer en mépris. L'avilissement de la noblesse, la fermentation populaire, l'autorité royale abandonnée à des mains inexpérimentées, tout présageait de terribles ébranlements dans la société monarchique et féodale. On allait voir, en effet, des choses inouïes : Paris était tout près d'avoir son Artevelde : un bourgeois de Paris, secondé par un avocat devenu évêque, allait saisir, au nom du peuple, le gouvernement de la France.

Le duc de Normandie et ses frères Louis et Jean, après avoir quitté le champ de bataille, avaient continué de fuir comme si l'ennemi eût été sur leurs pas. Le comte Louis d'Anjou s'arrêta dans « sa comté », pour « la garder » ; les deux autres arrivèrent à Paris le 29 septembre, dix jours après la bataille. Le duc Charles et ses frères « étoient moult jeunes d'âge et de conseil », dit Froissart ; rien ne faisait pressentir la capacité politique que le malheur et la réflexion développèrent plus tard chez le prince qui fut Charles V. Ce jeune homme était mal entouré, mal conseillé, et, comme l'avoue un écrivain qui a écrit son panégyrique plutôt que son histoire (Christine de Pisan, part. I, p. 71), « jeunesse, par propre volonté plus perverse qu'à un tel prince n'appartient (ne convient), dominoit en lui » : aussi « les sages hommes du royaume » ne prévoyaient-ils que « méchefs » et calamités.

Le duc de Normandie avait pris les rênes du pouvoir en arrivant à Paris, et avait commencé de signer les édits ou « lettres royaux » comme « fils aîné et lieutenant du roi ». Le jeune prince et les conseillers de son père parurent d'abord comprendre leur impuissance et la nécessité absolue de remettre aux États-Généraux le salut du pays : les représentants des trois ordres, qui ne devaient se réunir qu'à la fin de novembre, furent mandés sur-le-champ, ceux de la Languedoil à Paris, et ceux de la Languedoc à Toulouse. Il fallait que le peuple se sauvât par lui-même : le gouvernement royal était en dissolution ; la noblesse était morte, captive ou déshonorée ; le clergé ne pouvait presque rien dans une crise purement politique, où les passions religieuses n'étaient pas en jeu ; le fardeau de l'État qui croulait retombait tout entier

sur la bourgeoisie, et la bourgeoisie n'était pas plus préparée à relever et à gouverner l'État qu'elle n'était complice des fautes qui en amenaient la ruine! N'allait-elle pas être accablée par la soudaine et périlleuse grandeur de son rôle? La France seconde-rait-elle Paris? Là était toute la question; car, dès le premier jour, on put juger que Paris ne faillirait pas. L'heureuse situation de cette grande ville, capitale prédestinée de la France, le séjour de la cour, de l'université, du parlement, des principales forces politiques et intellectuelles du royaume, les richesses acquises par un commerce privilégié, avaient développé dans la bourgeoisie parisienne une intelligence supérieure à celle de tout le reste du tiers-état. Paris a grandi en silence sous l'aile, tantôt protectrice, tantôt oppressive, de la royauté; mais, maintenant que la royauté laisse périr l'État, Paris va montrer que la nationalité n'est plus concentrée uniquement dans l'institution monarchique, et qu'un autre centre de la vie nationale s'est formé à l'ombre de la couronne.

Le mouvement parisien commença de la façon la plus régulière: ceux qui le dirigèrent n'étaient ni d'obscurs agitateurs, enhardis par leur obscurité même, ni des malheureux poussés à bout par la misère et le désespoir; c'étaient les chefs électifs du corps municipal, qui avaient déjà figuré aux précédents États-Généraux: gens notables, appartenant pour la plupart soit à ces riches familles de la « compagnie de la marchandise de l'eau », qui formaient une sorte de patriciat et qui avaient manié presque exclusivement les affaires de la ville durant bien des générations, soit à la corporation des drapiers, le plus influent et le plus prospère des métiers: tel était entre autres le prévôt des marchands, Étienne Marcel<sup>1</sup>, l'homme le plus considérable, par son mérite et sa position sociale, qu'il y eût alors dans la bourgeoisie française. Ces circonstances ne sauraient être indifférentes à qui veut comprendre le vrai caractère des événements de ce temps, les plus graves que présente notre histoire politique au moyen âge.

Le prévôt des marchands et les échevins préludèrent à leur intervention dans les affaires du royaume par de sages et vigou-

1. Un document publié par M. Douët d'Arcq (*Comptes d'Étienne de la Fontaine*) nous a appris que Marcel était marchand drapier.

reuses mesures pour mettre Paris à l'abri de tout danger : on ignorait si, avec le printemps, on ne verrait pas Édouard III apparaître sur Montmartre. On exerça le peuple aux armes, dont l'usage lui avait été rendu par l'édit de décembre 1355; d'immenses travaux de fortification furent entrepris par les ordres de Marcel, avec l'autorisation du duc de Normandie; trois mille ouvriers furent employés en permanence à réparer les murs de la partie méridionale de Paris (l'Université), à fortifier les portes par des tours et d'autres ouvrages, à creuser, en avant des remparts, des fossés profonds où l'on fit couler l'eau de la Seine : du côté du nord, on ne se contenta pas de réparer l'enceinte; on l'agrandit, on enferma dans les nouvelles murailles une très grande partie des bourgs populeux qui s'adossaient aux vieux murs de Philippe Auguste; le Temple, d'une part, le Louvre, de l'autre, se trouvèrent engagés dans la nouvelle enceinte. On renforça les remparts de parapets et de créneaux; on garnit les tours de balistes, de canons et de toutes sortes d'engins de guerre; on abattit beaucoup de maisons et de somptueux hôtels pour dégager le rempart et établir le chemin de ronde; on prépara des moyens de résistance dans l'intérieur même de la ville; Marcel fit sceller au coin des rues de grosses chaînes de fer qu'on devait tendre en cas d'alarme : c'est l'origine des barricades<sup>1</sup>.

Ce fut au milieu de ces préparatifs militaires que délibérèrent les États : les travaux de fortification commencèrent le 18 octobre; l'ouverture de l'assemblée avait eu lieu, la veille, dans la grand'-chambre du parlement. L'assemblée comptait plus de huit cents membres, dont la moitié au moins appartenait au tiers-état<sup>2</sup>. « On n'en avoit jamais vu de si nombreuse, ni composée de gens si sages<sup>3</sup> ».

1. V. Dulaure, *Hist. de Paris*, t. II, p. 453 et suiv. 6<sup>e</sup> édition. — Contin. de Nangis.

2. Ainsi s'était effectué, dès 1356, ce *doublément du tiers* qui fut la première exigence de la révolution de 89. Parmi les élus du tiers figuraient deux *maîtres en divinité* (docteurs en théologie).

3. *Procès-verbal des États, ap. recueil des États-Généraux, etc.*, t. VIII; Buisson, 1789. — Le procès-verbal dit que l'ordre du clergé était composé d'un grand nombre d'archevêques, d'évêques et d'abbés mitrés, des procureurs des autres prélats absents, et de force procureurs de chapitres, doyens, archidiacons, la plupart desquels étaient maîtres en *divinité* (en théologie), en *décret* (en droit),



Le tiers avait pour lui non-seulement le nombre, mais l'énergie morale. Jusqu'en 1355, il a paru humblement dans les États à la suite des deux autres ordres; maintenant, c'est lui qui va les entraîner à sa suite. Il arrive, indigné de la honteuse issue qu'ont eue les sacrifices imposés à la France, irrité de la violation du pacte de décembre<sup>1</sup>, et résolu de mettre la couronne et ses conseillers hors d'état de se jouer dorénavant de leurs promesses; il vient demander compte et du présent et du passé; il veut savoir ce « qu'est devenu le grand trésor qu'on a levé au royaume au temps passé, en dixièmes, en maltôtes, en subsides, en forges de monnoies et en toutes autres extorsions, dont leurs gens avoient été *formenés* (accablés) et *triboulés* (tourmentés), et les soudoyers, mal payés, et le royaume, mal gardé et mal défendu; mais de ce ne savoit nul rendre compte... » (Froissart, part. II, c. 52.)

La noblesse, abasourdie par ses revers, peu affectionnée au roi et à ses fils, indécise sur la ligne qu'elle devait suivre, perdit dès le premier jour sa prépondérance accoutumée; les « sires des fleurs de lis » qui siégeaient sur ses bancs<sup>2</sup> ne lui rendirent pas l'ascendant qui lui échappait. Quant au clergé, il était disposé à s'associer au tiers-état, et l'homme le plus influent et le plus actif de cet ordre, l'évêque de Laon, Robert Lecoq, ne faisait qu'un, pour ainsi dire, avec le prévôt Marcel. Robert Lecoq était d'une famille de magistrats : fils d'un bailli de Rouen, il avait été avocat au parlement de Paris, puis avocat général, puis maître des requêtes de l'hôtel; sa promotion à l'évêché de Laon ne fit que l'engager plus avant dans les affaires; il entra au conseil du roi,

et seigneurs ès lois. Très incomplet comme procès-verbal des débats, ce document, qu'il faut compléter à l'aide des chroniqueurs, est très précieux comme donnant intégralement les propositions arrêtées par les États.

1. Le roi Jean avait recommencé à altérer la monnaie : un édit du 30 août la portait à 7 livres et 7 l. 12 s. le marc, au lieu de 6 livres, maximum convenu. — Le 22 octobre, cinq jours après l'ouverture des États, un édit du « lieutenant du roi » haussa la monnaie à 8 l. 10 s., et 8 l. 17 s. — Les autres promesses de l'édit de décembre n'avaient sans doute pas été mieux tenues que celles-là.

2. C'étaient le duc d'Orléans, déshonoré par sa conduite à Poitiers, le comte d'Alençon, oncle du roi, et le comte d'Étampes, de la maison d'Évreux, aussi fugitifs de Poitiers. Le seul prince qui eût de la considération était le duc de Bretagne, Charles de Bois, récemment mis à rançon par les Anglais et délivré de sa prison. Les nobles le choisirent pour leur président à l'exclusion du frère et de l'oncle du roi.

qui le fit un des présidents clercs du parlement, et qui le chargea d'importantes commissions administratives et diplomatiques : sa fortune était donc assez haute pour satisfaire son ambition, et les historiens les plus défavorables à Lecoq et à Marcel (Secousse, par exemple) avouent qu'on ne saurait découvrir quel intérêt engagea l'évêque de Laon à se déclarer contre l'autorité royale. Il n'y avait en effet aucun intérêt personnel ; mais il connaissait mieux que personne les maux du pays et leurs causes, et il voulut sincèrement y porter remède. Les écrivains de l'ancien régime, abusés par leurs préjugés ou par leur inexpérience des révolutions, n'ont compris ni les événements du quatorzième siècle, ni le caractère des hommes qui y prirent part : ils n'ont pas su distinguer les diverses phases de la rapide carrière de ces tribuns du moyen âge, leurs vues élevées, leurs intentions droites et généreuses, leurs passions violentes, mais sincères, puis les entraînements de la lutte, et la pente fatale où les poussèrent des embarras et des périls insurmontables.

La première séance des États ne fut que de pure forme : le chancelier Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen, prit la parole au nom du duc de Normandie, exposa « comment le roi avoit été pris par grande infortune, comment chacun devoit mettre peine à sa délivrance, et demanda aides à cet effet ». L'archevêque de Reims, Jean de Craon, pour les gens d'Église, le duc de Bretagne pour les nobles, le prévôt Marcel pour les bourgeois, répondirent « qu'ils feroient ce que pourroient aux fins susdites », et requirèrent délai afin de délibérer à loisir. Les trois ordres se transportèrent au couvent des Cordeliers<sup>1</sup>, et essayèrent d'y délibérer séparément ; mais, embarrassés de la multitude de leurs membres, ils sentirent la nécessité de confier aux plus expérimentés d'entre eux l'élaboration de la pensée commune ; une seconde assemblée fut ainsi formée par voie d'élection dans le sein de la première. Cette élite des États, au nombre de plus de quatre-vingts personnes (environ le dixième de l'assemblée générale), se réunit, selon toute apparence, sans distinction d'ordres ; les conseillers du roi, qui n'avaient pas la conscience nette, cherchèrent à s'immiscer dans

1. Le même où s'est tenu le fameux club des Cordeliers, rue de l'École de Médecine.

les débats et à les amortir. « Le duc de Normandie envoya plusieurs du conseil du roi au conseil des États » ; mais, au bout de deux séances, les élus des États leur signifièrent qu'ils ne « besogneroient » plus en leur présence. Les gens du roi furent obligés de se retirer et de laisser toute liberté à la discussion.

La discussion fut dominée par les chefs du corps municipal de Paris, que secondaient leur évêque, les universitaires, les archevêques de Reims et de Lyon, et surtout l'éloquent évêque de Laon. Ce qu'on y débattit n'était rien moins qu'une révolution : l'établissement du comité de finances des NEUF avait été insuffisant contre la déloyauté et l'arbitraire du pouvoir. Marcel et Lecoq déclarèrent qu'il fallait aller plus loin, abattre le grand conseil du roi, instrument de toutes les misères de la France, faire un exemple de ceux de ses membres qui avaient commis les concussions les plus criantes, et remplacer ce corps par un conseil qu'éliraient les États. Après quelques jours de conférences, les requêtes proposées par les quatre-vingts furent approuvées d'abord par chacun des trois ordres en particulier, puis par les Trois États réunis, « tous ensemble et sans nul excepter », selon les termes du procès-verbal. Le procès-verbal, qui contient *in extenso* les requêtes des États, nous a été conservé : cette pièce, du plus haut intérêt, éclaire vivement la condition misérable de la France livrée à la merci de quelques favoris aussi incapables que le roi lui-même ; leur vanité et leur cupidité envahissent tout ; leur négligence et leur ineptie laissent tout périr. Ils tiennent tout et ne pourvoient à rien. Le grand conseil n'existe que de nom. Aucune affaire ne s'expédie. On ne peut avoir, des « gouverneurs de la cour », ni ordres, ni réponse, ni argent pour les cas les plus urgents. Que de gens « s'en sont allés de la cour... en telle indignation, que de François ils en sont devenus Anglois!.. » Pendant la guerre, on ne sait pas soutenir la guerre. Pendant la trêve, on ne sait pas préparer le renouvellement de la guerre ; l'ennemi revient ; on ne songe à le repousser que lorsqu'il est au cœur de la France. On rappelle alors à la hâte les États, après qu'on a violé toutes les promesses qu'on leur a faites, et que les aides accordées par eux en vue de la guerre ont été dévorées dans les folies de la paix.

L'assemblée demande :

« Que monseigneur le duc élise, par le conseil des Trois États, aucuns grands, sages et notables du clergé, des nobles et bourgeois, anciens, loyaux et mûrs, qui continuellement près de lui soient et par qui il se conseille.

« Que les dons qui ont été faits aux dépens du domaine royal, depuis le temps de Philippe le Bel, soient révisés, et qu'on révoque ceux qui auraient été sans justes causes.

« Que, des Trois États, monseigneur le duc élise personnes notables, puissants, sages, prud'hommes et loyaux, en tel nombre que bon lui semblera, qui soient résidents à Paris pour le grand et secret conseil, et qu'ils soient mis et établis, par monseigneur le duc, souverains de tous les officiers du royaume de France, et entendent sur le fait et gouvernement du royaume, et aillent devers monseigneur le duc, toutes fois qu'il lui plaira eux mander pour le conseiller de grosses besognes qui lui viendroient<sup>1</sup>.

« Que, pour expédier et dépêcher pour le fait des guerres et réponses aux connétable, maréchaux, amiral, châtelains, etc., certaines personnes des Trois États, sages et suffisants en fait d'armes, sur toutes lesdites choses ordonnent et en fassent délivrance sans délai, et, toutes fois qu'il plaira aux sieurs du grand conseil à être avec les dessus dits pour conseil, ils y pourront être.

« Que six personnes, quatre clercs et deux laïques de grande autorité, sciences et loyaux soient ordonnés sur les requêtes de l'hôtel... en la forme et manière que les requêtes avoient au temps du roi Philippe le Bel<sup>2</sup>.

« Qu'il ne soit pourvu aux offices de baillis, sénéchaux, prévôts, châtelains, etc., sinon par monseigneur le duc en son grand conseil, par bonne et mûre délibération.

« Que les sieurs du grand conseil puissent réformer la chambre des comptes, l'état de toutes les chambres (du parlement) et de tous autres offices, secrétaires, notaires, sergents d'armes, etc., en rapportant toutefois l'ordonnance qui bon leur sembleroit à

1. Ainsi les États veulent séparer le grand conseil en conseil privé et conseil d'État.

2. Ceci témoigne du grand sens des gens qui menaient les États. Ils discernent et acceptent, dans la tradition de Philippe le Bel, ce qui est ordre et non tyrannie.



monseigneur le duc, pour être fait par lui et accompli selon son ordonnance et plaisir.

« Que sans délai soit ordonné par monseigneur le duc que les dessus dits de son grand conseil et autres, si bon lui semble, des Trois États soient, à Paris, réformateurs généraux, et puissent ordonner réformateurs en autres pays, de l'autorité et commandement de monseigneur le duc, et tels qu'il lui plaira, et que aucuns qui notoirement ont eu le gouvernement du royaume... très malheureusement et désordonnément, desquels aucuns ont été nommés à monseigneur le duc, soient ôtés perpétuellement de tous offices royaux.

« Que les biens meubles d'aucuns qui nommés ont été à monseigneur le duc, qui trouvés pourront être au royaume, *car la plus grande partie des meubles est ja vidée hors*, soient pris et arrêtés en la main de monseigneur le duc, jusqu'à ce qu'il *apperra* de l'innocence des dessus dits. Et que chacun des dessus dits soit poursuivi civilement devant les réformateurs... et ceux qui seront prêtres ou clercs soient tenus de répondre devant les juges que notre S. P. le pape y commettra. »

Malgré les ménagements de la forme et le choix des personnes laissé au prince, il ne s'agit de rien moins que de transférer le gouvernement, législation et administration, dans les mains d'une espèce de sénat tiré des trois ordres. Ce sont de véritables *Provisions d'Oxford*, mais faites par la bourgeoisie. Du premier bond, les révolutions de la France se jettent bien en avant de celles de l'Angleterre.

Les États déclarent ensuite avoir délibéré, par commun conseil, que la délivrance du roi de Navarre serait profitable au royaume, et en requièrent le roi et le duc, afin de faire cesser les maux venus de la prise dudit roi de Navarre, la guerre qui désole la Normandie et pays voisins, de déférer à la requête du roi d'Aragon, qui le reconnaîtra en faisant « moult de bons services au royaume », et d'acquérir au roi et au royaume le féal et loyal service dudit roi de Navarre.

Les États réfutent les mensonges répandus par les « mauvais gouverneurs, et ne requièrent nullement, comme ceux-ci l'ont *bouté* aux oreilles de monseigneur le duc, que les officiers de

monseigneur le duc soient pris, et tous leurs biens appliqués au roi et à monseigneur le duc, et leurs corps mis à mort, sans eux ouïr et appeler. Les États ne requièrent pas qu'on ôte les prud'hommes et bons conseillers qui sont au grand conseil, requêtes de l'hôtel, parlement, etc. : » le conseil des États *s'assied* seulement sur sept ou huit, auteurs de tant de larcins et mauvaisetés<sup>1</sup> : ce sont là les racines dont dépendent tant de mauvaises branches. » Et ceux-là mêmes, les États ne leur veulent ôter, sans jugement et sur la notoriété de leurs méfaits, que les offices révocables à volonté qu'ils tiennent; et, pour le surplus, qu'ils soient dûment jugés<sup>2</sup>.

« Sur l'aide demandée par monseigneur le duc », les Trois États, bien que l'État des nobles juge que vingt-quatre mille hommes d'armes suffiraient, consentent de fournir trente mille paies de gens d'armes pour un an, à « demi-écu par jour pour chacun homme armé ». Les gens d'Église, s'il plaît à notre S. P. le pape, sans excepter même les hôpitaux, paieront un dixième et demi de de leurs revenus, tant de bénéfices que d'héritages; les nobles, un dixième et demi de toutes leurs rentes et possessions; les bonnes villes, châteaux et plat pays, un homme à demi-écu par jour, *par cent feux*<sup>3</sup>; « au cas que lesdites-aides plairoient aux gens des Trois États par lesquels ceux-ci ont été envoyés<sup>4</sup> ». Les députés aux États retourneront donc « en leurs marches et pays », pour rapporter à Paris, sous un mois, « le consentement et volonté de

1. La *Chronique de Saint-Denis* nomme sept personnes dénoncées par les États; ce sont : Pierre de La Forêt, archevêque de Rouen, chancelier de France; Simon de Bucy, premier président du parlement; Robert de Lorris, grand chambellan; Nicolas Braque, maître de l'hôtel du roi, auparavant trésorier et maître des comptes; Enguerrand du Petit-Cellier, bourgeois de Paris, trésorier de France; Jean Poillevilain, bourgeois de Paris, souverain maître des monnaies et maître des comptes du roi, et Jean Chauveau de Chartres, trésorier des guerres.

2. L'écho des mensonges dont se plaignent les États se retrouve dans la *Chronique de Saint-Denis*, qu'il faut lire avec beaucoup de précaution sur toute cette époque, où elle représente le parti de la cour. *Chroniq. de Saint-Denis*, t. VI, p. 37; édit. de M. P. Paris. Cette partie de la *Chronique de Saint-Denis* a été rédigée par Pierre d'Orgemont, un des conseillers de Charles V, qui le fit chancelier de France en 1373.

3. Les mots *par cent feux* sont omis dans la publication très incorrecte du procès-verbal : nous suppléons d'après la *Chronique de Saint-Denis*.

4. Ainsi les États-Généraux ne se croient pas en droit de voter définitivement sans consulter leurs commettants.

tous lesdits États, et, au cas que lesdites aides ne seroient trouvées suffisantes pour faire et accomplir les paies susdites (des trente mille hommes), l'on devroit avoir avis ensemble par quelle manière on pourra venir à ladite somme de trente mille hommes ».

L'assemblée réclame enfin « bonne monnoie et stable selon l'avis des Trois États », confirmation et exécution des « lettres royaux » faites pour la réformation du royaume par Philippe le Bel (en 1314) et par le roi régnant, et distribution de toutes les aides quelconques par gens commis par les Trois États et autorisés par monseigneur le duc.

« Pour vérité, les Trois États ne peuvent voir, par nulle manière du monde, que monseigneur le duc, les conseils dessus dits... si bons et honnêtes et nécessaires pour le royaume, il n'accomplisse présentement et avant toute œuvre... et le délai est préjudiciable au roi notre sire, au royaume et au bien public, et est grand doute que grands maux et grands périls ne s'en puissent *ensuivre*<sup>1</sup>... »

L'ultimatum des États devait être présenté publiquement au prince lieutenant du roi dans la séance de clôture, la veille de la Toussaint : les résolutions de l'assemblée transpiraient au dehors ; le duc de Normandie, très inquiet, se rendit aux Cordeliers avec le duc de Bretagne, président de la noblesse, et quelques autres seigneurs, et, dans une conférence particulière, qui, selon la *Chronique de Saint-Denis*, aurait été demandée par les États eux mêmes, l'archevêque de Reims exposa au jeune prince « une partie » des requêtes de l'assemblée, entre autres la délivrance du roi de Navarre. Le procès-verbal ne précise pas le reste.

Le duc répondit qu'il consulterait son conseil, et se retira « moult dolent » : la consternation était dans le conseil ; le duc de Bretagne, Charles de Blois, et quelques hauts barons, qui d'abord avaient jugé certaines des propositions « trop dures à faire et à exécuter », étaient revenus à reconnaître le tout pour « bon, juste, loyal et raisonnable » ; les princes du sang avaient opiné de même, et, comme nous l'avons dit, les États avaient voté à l'unanimité. Ceux des conseillers du roi et du prince que ne menaçait pas l'assemblée inclinaient à ce qu'on cédât ; mais les di-

1. *Recueil des États-Généraux*, t. VIII, v. 193-229.

gnitaires qui avaient leurs biens et leurs têtes en jeu réclamèrent avec l'énergie du désespoir en faveur de l'autorité royale, et entraînent leurs collègues : le duc de Normandie, qui avait l'amour du pouvoir avant d'en avoir la capacité, et qui avait oublié son ancienne amitié pour le roi de Navarre, résolut de ne pas céder. Cependant le jour de la séance publique (31 octobre) était arrivé : le peuple se pressait dans les cours du Palais ; les États étaient déjà réunis dans la grand'chambre du parlement ; le duc manda tout à coup, « en la pointe du Palais (la pointe de la Cité) où il étoit », les principaux membres de l'assemblée, « ceux qui gouvernoient les autres », et leur dit avoir reçu, du roi son père et de l'empereur son oncle, des nouvelles qui rendaient convenable de différer la séance de clôture. Les députés craignirent de manquer d'égards envers le prince : ils accordèrent à regret qu'on différât jusqu'au jeudi de la Toussaint (3 novembre) ; ce fut une faute ; car l'intention qu'on avait de dissoudre les États fut aussitôt aperçue de tout le monde, et les moins zélés des membres de l'assemblée, pressentant ce qui allait advenir, quittèrent aussitôt Paris. (Procès-verbal. — Chron. de Saint-Denis.)

Le 2 novembre, veille du jour convenu pour la séance publique, le duc de Normandie assembla le conseil du roi et son conseil privé, y fit venir l'archevêque de Lyon, le prévôt des marchands et les autres principaux députés, et les pria de retourner « chacun en son lieu », et d'inviter tous leurs collègues à en faire autant, parce qu'il s'apprêtait à se rendre en Lorraine auprès de l'empereur, qui se voulait entremettre pour la délivrance du roi ; il promit de les « remander » à son retour. Les principaux des députés protestèrent en vain : le lendemain, tous les députés qui étaient encore à Paris se réunirent une dernière fois aux Cordeliers ; les membres de la commission des quatre-vingts proposèrent de lire aux Trois États les représentations qu'ils avaient résolu d'adresser au lieutenant du roi : l'évêque de Laon en donna lecture, exposa aux assistants comme quoi le duc, après leur avoir requis conseil et aide, ne les voulait point ouïr, et invita chacun d'eux à prendre copie des choses ordonnées par les élus pour l'emporter en son pays. (Procès-verbal. — Chron. de Saint-Denis.)



Toutes les questions demeurèrent ainsi suspendues, au grand détriment de la France, les États n'ayant point obtenu de réformes et le pouvoir n'ayant pas obtenu d'argent.

La session des États de la langue d'Oc, assemblés vers le même temps à Toulouse sous la présidence du comte d'Armagnac, avait été moins infructueuse. Les Languedociens ne montrèrent pas des prétentions aussi hardies que les députés de France; ils témoignèrent un grand zèle, accordèrent la solde de cinq mille hommes d'armes, à deux chevaux chacun, de mille sergents à cheval, de deux mille arbalétriers et deux mille *pavoisiers* (gens armés de grands boucliers), aussi à cheval, et défendirent à qui que ce fût de porter, de toute une année, argent, perles ou riches fourrures, et aux ménestrels et jongleurs « de jouer de leurs métiers », si le roi n'était auparavant délivré; cependant ils exigèrent de sérieuses garanties, réservèrent à des commissaires nommés par eux la levée et l'administration de l'impôt, auquel tous les ordres furent assujettis, et décidèrent qu'ils se réuniraient de nouveau à leur gré, sans convocation, pour le fait des subsides, qui, d'ailleurs, seraient suspendus à l'instant, au cas de nouvelles altérations des monnaies<sup>1</sup>.

Malgré ces sévères restrictions, l'aide considérable votée par les gens de Languedoc encouragea le duc Charles : il lui vint aussi de bonnes nouvelles de Normandie; les États, à ce qu'il paraît, avaient accordé d'urgence, pendant leurs délibérations, quelques fonds pour lever des soldats et arrêter les courses de Philippe de Navarre et de Godefroi d'Harcourt, qui, depuis la bataille de Poitiers, recommençaient à ravager toute la Normandie : les capitaines « du duc et des États » allèrent relancer Godefroi au fond du Cotentin, jusqu'auprès de son château de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Godefroi sortit contre les-assaillants, et fut défait et tué avec tous ses compagnons d'armes (11 novembre)<sup>2</sup>. La mort de cet homme, qui avait fait tant de mal à la France, fut suivie de la

1. *Chroniq. de Saint-Denis*. — *Hist. du Languedoc*, l. XXXI, c. 67. — Le texte de l'ordonnance dit que les États accordèrent cinq mille hommes d'armes de *glaives*. *Glaive*, dans la langue de ce temps, signifie lance et non plus épée.

2. Froissart rapporte qu'il fut tué dans un vignoble. Il y avait donc encore alors des vignes en Cotentin.

reddition de Pont-Audemer, que vendirent les mercenaires qui le gardaient.

Le duc de Normandie tâcha de tirer en détail des villes et des bailliages ce que les États-Généraux ne lui avaient point donné : il s'efforça de gagner d'abord le prévôt Marcel et ses échevins, et les pressa de « lui vouloir faire aide » pour la ville de Paris. Marcel et ses collègues ne répondirent qu'en redemandant les Trois États : le duc, renonçant à rien obtenir de Paris, expédia dans chaque bailliage un conseiller du roi pour solliciter une aide<sup>1</sup>, et partit, le 5 décembre, afin d'aller voir l'empereur son oncle à Metz, menant sur sa route aussi « grands frais et dépens » que si le trésor n'eût pas été vide. L'empereur avait offert son entremise, et essayait d'ouvrir à Metz des négociations pour la paix ; le pape y avait envoyé le cardinal de Périgord, et Édouard ne refusa pas d'y expédier des députés. On ne conclut toutefois rien à Metz, et la situation de Paris et de la France s'aggrava durant le voyage intempestif du lieutenant du roi. Le duc Charles avait laissé comme adieu aux Parisiens une ordonnance qui haussait la monnaie jusqu'à 12 livres tournois le marc d'argent (23 novembre) ; c'était moitié en sus du taux fixé par la grande ordonnance de décembre 1355.

La patience populaire était à bout : la monnaie falsifiée, mise en circulation le 10 décembre, fut refusée aux halles et dans tout Paris, sur l'ordre exprès du corps municipal ; et le prévôt des marchands alla par trois fois au Louvre, avec une grande foule de gens des métiers, pour requérir le comte d'Anjou, lieutenant du duc de Normandie, de faire cesser la fabrication des mauvais *moutons* d'or et des mauvais deniers. Le jeune prince eut peur, et les ordonnances qui contrevenaient à l'édit de décembre furent suspendues jusqu'au retour du duc de Normandie. Le duc re-

1. Les États Provinciaux s'assemblèrent dans les divers bailliages au mois de décembre ; les États d'Auvergne accordèrent la solde de quatre cents *glaiwes* (ou lances), mais s'en réservèrent le maniement, et stipulèrent que ces troupes ne seraient employées qu'à la défense de la province : il est probable qu'il en fut de même ailleurs, et que le duc de Normandie n'obtint d'argent nulle part. V. sur toute cette période les exacts et profonds travaux de Secousse ; *préface au t. III des Ordonn.* et *Hist. de Charles le Mauvais*, et, dans le t. VIII du *Recueil des États-Généraux*, les pièces sur les États d'Auvergne.

vint le 14 janvier 1357, accompagné du chancelier Pierre de la Forêt, qui venait d'être nommé cardinal par le pape; le 19, il manda à Saint-Germain-l'Auxerrois le prévôt et les échevins, et leur signifia « de cesser l'empêchement qu'ils avoient mis au cours de la monnoie nouvelle. »

— Rien n'en ferons! répliquèrent le prévôt et les échevins. « Et fit commander ledit prévôt par toute la ville que chacun s'armât. » Tous les métiers cessèrent à l'instant leurs travaux, descendirent en armes dans les rues et déployèrent leurs bannières à l'image des patrons de chaque corporation. Le duc de Normandie fut tellement effrayé qu'il engagea ses principaux conseillers à s'éloigner ou à se cacher, rappela Marcel le lendemain de grand matin au Palais, et lui déclara qu'il consentait que « ladite monnoie » n'eût point cours, et que les députés des trois ordres s'assemblassent quand bon leur semblerait; que, de plus, il « bou-toit » hors de son conseil les sept grands officiers dénoncés par les États, et les ferait prendre et mettre en justice s'il les pouvait trouver (20 janvier 1357). « Desquelles choses ledit prévôt requit lettres qui lui furent octroyées ».

Tel fut le succès du premier essai que le corps municipal fit de sa force : l'émeute parisienne conquit ce qui avait été refusé à l'intervention régulière des États-Généraux, et la révolution reprit son cours sous de bien sombres auspices. Les trois mois perdus depuis la dissolution des États avaient tout empiré; on n'avait rien fait pour réparer les maux de la guerre dans les contrées désolées par l'ennemi, et, partout, les campagnes étaient écrasées par le double fléau des extorsions seigneuriales et des brigandages soldatesques. Les seigneurs pris à Poitiers revenaient chercher leurs rançons dans la sueur et le sang de leurs misérables sujets; les soldats échappés de la déroute, pêle-mêle avec ceux qui avaient fait partie de l'armée victorieuse, se répandaient en bandes de brigands par le plat pays, complétant l'œuvre des seigneurs, brûlant les cabanes que ceux-ci avaient vidées, mettant nu le paysan que le seigneur avait laissé en chemise. Les villes n'étaient pas disposées à se laisser traiter de la sorte : elles se fortifiaient, se mettaient en défense; mais la souffrance et le désordre croissaient dans leurs murailles : les vivres renchérisaient;

les discordes civiles se déchaînaient ; les officiers royaux , leurs amis , leurs nombreux sergents , les directeurs et les ouvriers des monnaies , tout ce qui vivait des abus , tout ce qui était menacé par les réformateurs s'agitait , menaçait à son tour les députés et leurs partisans , et parfois même en venait à la force ouverte. L'ennemi recommençait à profiter de la désorganisation du pays. L'effort tenté avec succès en Normandie contre la faction navarroise n'ayant pas été soutenu , Philippe de Navarre avait ressaisi l'offensive ; il s'était établi dans Évreux , qui lui avait été livré par les bourgeois , dévoués à leur seigneur le roi de Navarre , et de là il lançait des bandes dévastatrices dans toute la Normandie , le Perche et la Beauce. Ce n'était là que le prélude de ce qu'on pouvait attendre si les Anglais revenaient.

Les États se rassemblèrent , sur ces entrefaites , le 5 février : ils étaient moins nombreux qu'en octobre précédent ; on n'y vit personne des sujets du duc de Bourgogne <sup>1</sup> , du comte de Flandre , ni du comte d'Alençon <sup>2</sup> . D'autres contrées encore n'avaient point envoyé de représentants : les routes étaient partout infestées de bandits , et la crainte des périls de toute espèce qui environnaient la mission des députés se joignait aux vieilles habitudes d'isolement municipal , pour entraver les efforts du nouveau parti national , qui voulait fondre la bourgeoisie en un seul corps et lui donner la prépondérance dans les États-Généraux érigés en institution permanente.

Les États regagnèrent en énergie ce qu'ils avaient perdu en nombre : les députés bourgeois , qui avaient surmonté tant d'obstacles pour se rendre à Paris , étaient tous gens de cœur et de tête ; animés par la sympathie qu'avaient rencontrée dans les provinces les résolutions de l'assemblée d'octobre , ils prêtèrent aux deux grands meneurs , Marcel et Lecoq , une force qui entraîna tout ; ils renouvelèrent les requêtes que le duc de Normandie n'a-

1. Philippe de Rouvre : c'était alors un enfant de douze ans ; il était sous la tutelle de sa mère Jeanne de Boulogne , qui avait épousé en secondes noces le roi Jean.

2. Le duc de Bretagne était revenu , quoique « sa duché » fût toujours en proie à une guerre acharnée. Le duc de Lancastre , depuis son retour de Normandie , assiégeait Rennes , défendue avec opiniâtreté par le parti de Blois , dans lequel se signalait Bertrand Du Guesclin.



vait pas voulu entendre, renchérissent sur quelques-unes, et les renvoyèrent sur-le-champ aux États-Provinciaux, qui les reçurent avec acclamation, et qui les leur réexpédièrent, vues, lues et approuvées. Tout cela ne prit pas un mois, et, dès le 3 mars, le duc de Normandie fut obligé d'ouïr en séance solennelle ces requêtes si redoutées. L'évêque Robert Lecoq porta la parole, retraça éloquemment les griefs et les souffrances du peuple, les promesses du pouvoir tant de fois violées, les mutations de monnaies, les prises, les dilapidations, les dons énormes faits par le roi à des courtisans et à des conseillers « qui mal desservi l'avoient (qui ne l'avaient point mérité), toutes lesquelles choses avoient été faites par le conseil du chancelier et autres qui avoient gouverné le roi au temps passé » ; il déclara que « le peuple ne pouvoit souffrir telles choses plus longtemps », et demanda non-seulement la destitution irrévocable des sept grands officiers déjà dénoncés et de quinze autres, « dont il y avoit aucuns présidents en parlement, aucuns maîtres des requêtes en l'hôtel du roi, aucuns maîtres de la chambre des comptes et aucuns officiers de l'hôtel de monseigneur le duc », mais encore la suspension provisoire de tous les officiers royaux, jusqu'à ce que des réformateurs élus par les États eussent fait une épuration parmi eux ; il requit ensuite que « bonne monnoie courût telle que l'ordonneroient les États » ; qu'on cessât tous emprunts forcés, toutes prises, toutes exactions ; que les prévôtés et vicomtés ne fussent plus vénales ; que les justiciers royaux ne laissassent plus traîner les procès jusqu'à vingt ans sans les expédier, et ne reçussent plus à composition, moyennant finances, les criminels riches ou nobles ; que le prince ne pardonnât plus les attentats à la vie, aux biens ou à l'honneur des citoyens, commis « par mauvais aguet » (avec préméditation) ; enfin beaucoup d'autres réformes, moyennant quoi il offrit, au nom des États, la solde de trente mille hommes d'armes pendant un an, pourvu que la répartition de cette solde, la direction des monnaies et toutes les réformes fussent confiées à une commission de trente-six personnes, douze prélats, douze nobles et douze bourgeois, et que les trois ordres pussent se réunir le lundi de la Quasimodo « ensuivant » et deux autres fois ou plus, quand bon leur semblerait, avant le 1<sup>er</sup> mars 1358.

Le sire Jean de Picquigni, baron picard et gouverneur d'Artois, « avoua ledit évêque » au nom des nobles, et un avocat d'Abbeville, Nicolas le Chaucetier, au nom des bonnes villes, et « aussi fit » le prévôt Marcel.

La résistance était impossible : le duc Charles, espérant, comme il le déclara plus tard lui-même, « casser et mettre à néant quel-que jour ce qu'il faisoit contre sa volonté »<sup>1</sup>, promulgua une ordonnance qui n'était guère que la transcription des demandes des États. Cet édit prévient les seigneurs, villes et pays qui n'ont point envoyé de députés que, s'ils ne se font représenter dans la session de la Quasimodo, ils seront soumis à ce qu'on y aura décidé, quoique n'y ayant pas pris de part. (Voilà le principe des majorités qui s'affirme.) Le duc de Normandie s'engage à ne point conclure de trêves sans l'aveu des États. — Un autre article règle la reddition de comptes des receveurs élus l'année précédente par les États « hors de leur sein », lesquels n'avaient pas été, à ce qu'il paraît, plus fidèles que les trésoriers royaux. Enfin, un article très remarquable (l'art. 52) permet à chacun des députés, à son retour chez lui, de se faire escorter par six hommes armés, pour se défendre contre la malveillance des officiers royaux, lesquels « se sont déjà efforcés » ou pourraient s'efforcer de le « navrer » ou mettre à mort. La seule requête touchant laquelle les États se relâchèrent de leur insistance fut la liberté du roi de Navarre.

La commission des Trente-Six, armée d'une véritable dictature, entra aussitôt en fonctions : elle exécuta la « réformation » si rigoureusement que le grand conseil du roi fut renouvelé presque

1. Lettre du duc de Normandie, dans le t. III des *Ordonn.*, p. 345. — V. l'ordonnance de mars 1357, *ibid.* p. 121-146. — *Chroniq. de Saint-Denis*. — Cette partie de la *Chronique de Saint-Denis* est écrite, comme le reconnaît son dernier éditeur, M. Paulin Paris, sous l'inspiration de Charles V : il faut donc voir dans ses réflexions le plaidoyer d'une partie intéressée plus que l'opinion d'un narrateur impartial. Ainsi la *Chronique* se récrie sur l'injustice qu'on fit aux officiers du roi, contre lesquels on n'aurait élevé que des imputations vagues et insignifiantes; c'était cependant une imputation assez grave que d'avoir été les instigateurs des extravagances du roi Jean, et de ces falsifications monétaires qui bouleversèrent la France. Robert de Lorris s'était fait donner en une seule fois par le roi cinquante mille *chaères* (ou chaires) d'or. Cette monnaie était ainsi nommée parce que le roi y était représenté séant sur une *chaire* (chaire, trône). Le *mouton d'or* représentait l'agneau symbolique (*agnus vexillifer*). — V. Secousse, *préface* du t. III des *Ordonn.* p. xl.

en entier, et le parlement et la chambre des comptes le furent en grande partie ; pendant plusieurs jours, il n'y eut aucune juridiction royale dans Paris, jusqu'à ce que le prévôt du roi, suspendu de ses fonctions comme tous les autres officiers, eût été rétabli dans sa charge. L'évêque de Laon devint le membre le plus influent du nouveau grand conseil, qui se confondait presque avec la commission des Trente-Six. Les États s'ajournèrent ensuite jusqu'à la Quasimodo, et laissèrent tous leurs pouvoirs aux mains des Trente-Six, après avoir pris des mesures pour la réunion de nombreux vaisseaux dans les bouches de la Seine et de la Somme, afin d'empêcher, s'il était possible, que le roi Jean ne fût transféré de Bordeaux en Angleterre par le prince de Galles (Froissart).

Tandis que Paris était témoin et acteur principal d'une révolution bien différente, par son caractère démocratique, des révolutions qui avaient fondé la Grande Charte en Angleterre, le roi captif, dont un pouvoir nouveau s'arrogeait ainsi le sceptre, passait l'hiver à Bordeaux, étalant au milieu des joutes et des banquets son infortune théâtrale, se consolant de la ruine de son royaume par les éloges que la courtoisie du vainqueur prodiguait à sa vaillance, et négociant sans trop de hâte sa mise à rançon. Les Anglais étaient si étourdis de leur victoire qu'ils pensaient plus à s'en réjouir qu'à la mettre à profit : la bataille de Poitiers n'eut pas les conséquences immédiates qu'aurait de nos jours un tel désastre, avec les rapides moyens d'action que possèdent les gouvernements ; les chevaliers du prince de Galles ne croyaient plus rien digne d'eux après un tel exploit, et il n'y avait guère moyen de les décider à rentrer en campagne tant que l'or de la France coulerait à flots des mains de leurs captifs dans leurs escarcelles. Quant à la nation anglaise, malgré son allégresse, elle n'était peut-être pas disposée en ce moment à de grands sacrifices pour une descente en France. Édouard III ne se fit pas illusion sur la possibilité de conquérir intégralement ce royaume et de détrôner les Valois ; il avait été forcé de reconnaître que le peuple en masse repoussait ses prétentions, et il jugea qu'il devait se borner à démembrer la France par un traité, puisqu'il ne pouvait la subjuguier tout entière par les armes ; il ordonna donc à son fils de lui amener Jean au printemps. Le passage n'était pas sans dif-

ficulté : les seigneurs et chevaliers de Gascogne, qui se disaient les vrais « capteurs » du roi de France, voulaient le garder à Bordeaux, et lui avaient promis de ne pas souffrir qu'on le menât outre-mer; mais, comme « Gascons sont convoiteux », dit Froissart, le prince de Galles leur ferma la bouche avec cent mille florins d'or. Ce n'était pas tout que d'apaiser les Gascons : les « Trois États de France » avaient mis sur mer, en Normandie et au Crotoi, deux grosses troupes de soudoyers pour enlever le roi dans la traversée; le prince de Galles et son père ne se soucièrent pas de rien risquer en telle occurrence; les négociateurs français profitèrent assez habilement de cette disposition, et l'on signa, le 23 mars, à Bordeaux, une trêve de deux ans; c'était avoir beaucoup gagné dans l'état où se trouvait la France : on le crut du moins.

Le roi Jean et ses principaux compagnons de captivité furent donc conduits en Angleterre après les gros temps de l'équinoxe : ce fut un grand triomphe pour l'orgueil anglais. Depuis Sandwich, où l'on débarqua, jusqu'à Londres, le roi captif ne marcha qu'entre deux haies de peuple et de milice bourgeoise. Le prince de Galles ne démentit pas toutefois sa générosité, et continua de traiter royalement son prisonnier. Jean, somptueusement harnaché, chevauchait sur un superbe coursier blanc; le prince suivait, simplement vêtu, sur une petite haquenée noire. Édouard III imita les procédés de son fils autant qu'il le pouvait sans renoncer à ses prétentions : il vint au devant de Jean, sous prétexte d'une partie de chasse, l'accueillit comme un hôte illustre et un parent affectionné, le prévint qu'il était libre de s'ébattre et de chasser aux bois et sur les rivières, et lui donna pour demeure le beau château de Windsor, où ses compagnons de captivité le pouvaient visiter quand il leur plaisait (mai 1357). (Froissart.)

Le roi Jean avait eu connaissance à Bordeaux, avant que la trêve fût signée, de la dernière séance des États-Généraux et de la grande ordonnance qui en avait été la suite : il s'imagina qu'il n'aurait qu'à énoncer sa volonté pour anéantir l'entreprise « outre-cuidée » de ses sujets, et, sans rien ménager, il dépêcha à Paris l'archevêque de Sens et les comtes d'Eu et de Tancarville, avec ordre de faire publier la trêve en même temps que la défense de rien exécuter de ce qui avait été convenu avec les États. « Le mer-



credi après Pâques fleuries (6 avril), le duc de Normandie fit crier par la ville le mandement du roi sur la trêve, et aussi fut crié que le seigneur roi ne vouloit pas qu'on payât le subside aux receveurs des États, ni que les États s'assemblassent dorenavant. Le peuple s'émut de terrible façon, et commença de crier que c'étoit fausseté et trahison d'empêcher l'assemblée des États et la levée du subside. » Les envoyés du roi Jean furent obligés de quitter Paris à la hâte ; le prévôt Marcel et l'évêque de Laon allèrent trouver le duc Charles et lui adressèrent de si vives représentations qu'il révoqua les défenses royales ; mais, tandis que cette révocation était proclamée dans Paris pour apaiser le peuple, les officiers destitués et leurs fauteurs se répandaient dans les provinces, excitant, au nom du roi et du duc, clercs, nobles et bourgeois à ne pas payer le subside. Cet appel à l'égoïsme et à l'indifférence ne fut que trop entendu ; on exploita la jalousie des clercs et surtout des nobles contre les empiétements des bourgeois, et la jalousie des villes du second ordre contre Paris. Le noble exemple de ce peuple parisien, qui se soulevait pour le maintien d'un impôt nécessaire à l'établissement d'un gouvernement libre, fut peu compris et peu suivi ; et non-seulement presque tous les nobles et les gens d'église, mais beaucoup de bourgeois refusèrent tout paiement. On n'eut pas le dixième de ce que devait produire l'aide votée : les Trente-Six ni les États-Généraux, qui se rassemblèrent à plusieurs reprises, ne purent remédier à un tel état de choses ; eux-mêmes, d'ailleurs, étaient livrés à la discorde : les nobles et les prélats, « ennuyés » de voir la principale autorité aux mains des bourgeois de Paris, protestaient, la plupart du moins, par leur absence, et les Trente-Six étaient réduits de moitié. Les États fondaient, pour ainsi dire, autour du corps municipal de Paris, qui en avait été le noyau et qui allait bientôt se retrouver presque seul ; l'archevêque de Reims et bien d'autres grands personnages s'étaient retournés vers le duc de Normandie ; il ne restait guère, des deux premiers ordres, dans l'alliance de Marcel que les évêques de Laon et de Paris et le sire de Picquigni.

La dernière force politique qui pût défendre le pays se désorganisait, au moment où les fléaux qui désolaient la France redoublaient de furie. La trêve n'était qu'un mot : à la guerre des An-

glais succédait une guerre plus atroce ; les milliers de soldats des deux partis qui se voyaient sans emploi pour deux ans, s'associaient en armées de bandits, et commençaient la guerre, pour leur propre compte, « contre toutes gens portant mallettes » (contre quiconque avait malle ou cassette). Les *routiers* et les *brabançons* du douzième siècle reparaissaient sous le nom trop fameux de *compagnies*<sup>1</sup>. Philippe de Navarre, d'ailleurs, n'avait pas voulu être compris dans la trêve, et continuait les hostilités en Normandie. Pendant ce temps, la guerre civile éclatait à Toulouse ; Paris s'était soulevé contre la suppression du subside de guerre ; Toulouse se souleva contre le maintien de ce même impôt, accordé par les États de Languedoc au comte d'Armagnac, lieutenant du roi dans le Midi. Les Toulousains détestaient et méprisaient ce comte, qui avait brûlé leurs faubourgs en 1355, à l'approche des Anglais, et qui, après avoir exigé d'eux un tel sacrifice, n'avait montré devant l'ennemi que faiblesse et couardise ; ils l'assaillirent dans le Château Narbonnais, et l'eussent tué sans l'intervention des députés de l'ordre nobiliaire, qui firent jurer au comte de supprimer l'impôt et de n'exercer aucune vengeance. A peine Armagnac fut-il libre qu'il rassembla ses soldats, et fit saisir et pendre les plus notables bourgeois. L'insurrection recommença.

Le corps social était près de se dissoudre ; mais le gouvernement des États s'écroulait : le duc de Normandie et ses conseillers ne croyaient pas pouvoir acheter trop cher ce résultat. Quand la puissance des Trente-Six eut commencé à décliner, le duc remit peu

1. Le premier chef de *compagnie* qui s'éleva, fut un gentilhomme appelé Arnaud de Cervolles, parent des Talleirand de Périgord ; on le surnommait *l'archiprêtre*, à cause d'un bénéfice d'église qu'il possédait quoique laïque : la vengeance l'avait jeté à la tête des bandes, la cupidité l'y retint. Ce ne fut pas la France royale qui eut à souffrir de ses déprédations : il en voulait au prince Philippe de Tarente, lieutenant de la reine de Naples en Provence : il entraîna une horde de deux mille cavaliers dans cette contrée, jusqu'alors étrangère aux maux de la France, la ravagea sans obstacles, puis se jeta sur le Venaissin, attiré par les trésors du pape et des cardinaux, « lesquels étoient plus riches que tous les rois d'Europe ensemble ». Le pape eut si grand'peur, qu'il invita *l'archiprêtre* à le venir voir dans Avignon avec ses principaux camarades, « sous bonne garantie ». Il le reçut « comme s'il eût été fils au roi de France, lui pardonna tous ses péchés », et lui donna quarante mille écus d'or pour lui et ses gens. *L'archiprêtre*, bien béni et bien payé, consentit à s'en aller et emmena ses bandits dans la Bourgogne, qu'il traita comme la Provence. Mat. Villani, l. VII, c. 87. — Froissart, part. II, c. 60.

à peu en leurs charges la plupart des officiers qui en avaient été privés, et même quelques-uns des vingt-deux dénoncés en février ; puis, un jour (vers la mi-août), il manda le prévôt Marcel, les échevins Charles Toussac et Jean de l'Isle, et Gilles Marcel, frère du prévôt, tous quatre membres des Trente-Six et « principaux gouverneurs de la ville de Paris », leur déclara qu'il entendait gouverner désormais par lui-même sans curateurs, et « leur défendit qu'ils se mêlassent davantage du gouvernement du royaume ». Les Trente-Six ne résistèrent point, et l'évêque Lecoq, qui les avait habituellement dirigés de concert avec Marcel, retourna dans son évêché. Le duc de Normandie, craignant que quelque nouvelle « émotion » populaire ne lui arrachât sa facile victoire, quitta Paris et s'en alla quêter des aides par les bonnes villes ; mais ses démarches eurent si peu de succès à Rouen, à Chartres et dans quelques autres cités de l'ouest qu'il ne poussa pas plus loin sa « chevauchée », et qu'il se trouva bientôt sans argent et sans soldats, quoiqu'il se fût remis à vendre ou affermer les prévôtés, les tabellionats (notariats), les greffes, contrairement à l'ordonnance de réformation<sup>1</sup>. Le jeune duc avait bien pu briser le ressort du gouvernement dans les mains des Trente-Six mais non pas le rétablir dans les siennes.

Il fallut transiger, accepter les propositions des Parisiens, qui rappelaient le prince en lui promettant de l'argent et en s'engageant à ne plus insister sur la destitution des officiers rétablis ni sur la délivrance du roi de Navarre, pourvu que les députés des principales villes pussent revenir à Paris. Le duc y consentit (fin septembre). Les députés, une fois réunis, demandèrent à s'adjoindre des envoyés du reste des communautés bourgeoises et de la noblesse et du clergé. « Le duc, qui n'avoit denier de *chevance*, fut obligé de faire ce que vouloient ceux de Paris. » Les États-Généraux furent donc convoqués pour le 7 novembre : Marcel envoya ses lettres dans les bailliages, avec celles de « monseigneur le duc » ; c'était une imprudence ; c'était montrer trop à découvert

1. Ce fut durant cette excursion qu'il révoqua le comte d'Armagnac du gouvernement de Languedoc, et le remplaça par son jeune frère Jean de France, comte de Poitiers. La révocation d'Armagnac rétablit la paix en Languedoc. *Hist. du Languedoc*, t. XXX, c. 75.

la suprématie de Paris. Mais Marcel, depuis cette époque, ne ménagea plus rien : ardemment dévoué au gouvernement libre qu'il avait entrepris de fonder, animé d'une passion politique qui lui faisait mépriser l'immensité des obstacles, il était absorbé par deux pensées, l'extrême difficulté, sinon l'impossibilité, d'un rapprochement sincère avec la maison régnante, et la nécessité de tout faire pour empêcher la restauration du régime abattu, qui lui semblait identifié avec les Valois ; sans s'avouer probablement encore à lui-même qu'il tendait à une révolution dynastique, il tournait les yeux sur une autre branche royale, pour s'assurer l'alliance d'un prince plus disposé à s'entendre avec la bourgeoisie, et plus capable, à ce qu'il jugeait, de contribuer à délivrer la France des fléaux qui la ravageaient.

Un conseil secret, tenu, dit-on, entre Marcel et ses échevins, l'évêque de Laon, le sire de Picquigni et les députés de quelques bonnes villes, décida la mise en liberté du roi de Navarre ; et, dans la nuit du 8 au 9 novembre, immédiatement après la réouverture des États, Jean de Picquigni, aidé par une troupe de bourgeois d'Amiens, enleva par surprise Charles le Mauvais du château d'Arleux en Palluel (dans le Cambrasis), où il était alors détenu, après avoir été traîné de forteresse en forteresse.

Le roi de Navarre se rendit à Amiens, où il fut joyeusement accueilli de la commune ; il se fit recevoir bourgeois d'Amiens, et « y assembla grand arroi ». Le duc de Normandie dissimula sa colère et son effroi ; il courba la tête, et se laissa arracher par Marcel, par l'évêque de Laon qui avait repris la direction du grand conseil, et par les reines Jeanne et Blanche, un sauf-conduit qui autorisait son « cher cousin » de Navarre à venir à Paris, accompagné d'autant de gens qu'il voudrait, « armés ou non armés ». Le roi de Navarre se dirigea d'Amiens sur Paris, haranguant le peuple dans toutes les villes qu'il traversait ; il entra dans Paris le 29 novembre. Jean de Meulan, évêque de Paris, était allé au-devant du Navarrois jusqu'à Saint-Denis, avec un grand concours de gens notables, et le peuple de Paris reçut son nouvel hôte avec autant de joie que le peuple d'Amiens. Cet enthousiasme populaire se comprend sans peine : c'était une grande nouveauté qu'un descendant de saint Louis s'appuyant sur la bourgeoisie et sur les gens



des métiers : cela semblait bon après le règne des Valois. Tout le monde ne se laissa cependant pas séduire par les gracieusetés du roi de Navarre, et plusieurs députés des bonnes villes, particulièrement de celles de Bourgogne et de Champagne, sortirent de Paris sans prendre congé, de peur qu'on ne les contraignît d'approuver la délivrance du roi de Navarre.

Le lendemain, le prévôt et les syndics des métiers, à la prière du roi Charles, rassemblèrent plus de dix mille bourgeois et écoliers dans le Pré-aux-Clercs, et le roi de Navarre, montant sur un échafaud adossé aux murs de l'abbaye Saint-Germain, « prêcha » aux assistants une belle harangue ; son texte, selon la coutume des orateurs du moyen âge, était un passage de l'Écriture : « Le Seigneur est juste et il aime la justice : il voit l'équité devant sa face ». Il montra longuement comme il avait été traité contre toute justice, et les douleurs et anxiétés qu'il avait subies en dures prisons, pendant dix-huit mois, si bien que tout le peuple en pleurerait à chaudes larmes. Il déclara qu'il vivrait et mourrait en défendant le royaume de France, et il laissa à entendre que, « s'il vouloit *challenger* (revendiquer) la couronne, il montreroit bien par droit qu'il en étoit plus prochain que le roi d'Angleterre ». C'était d'autant plus dangereux que c'était vrai. Ce discours, dans lequel « Charles le Mauvais sema moult de venin », suivant l'expression d'un historien de la cour (le Rosier Historial), produisit une impression profonde. Le lendemain matin, le prévôt Marcel et les échevins, avec l'assentiment des autres députés du tiers-état demeurés à Paris, se rendirent auprès du duc de Normandie pour le prier de faire justice au roi Charles. L'évêque de Laon répondit, au nom du jeune prince, « sans lui demander son plaisir, que monseigneur le duc, non-seulement rendroit justice audit roi, mais agiroit envers lui comme un bon frère envers son frère ».

En effet, le duc Charles, cédant à la nécessité, eut une entrevue avec le Navarrois chez la reine douairière Jeanne de Navarre, et souscrivit à toutes les concessions imposées par le grand conseil, où dominait l'évêque Lecoq, et où Marcel s'était introduit, pour ainsi dire, d'autorité. Les châteaux et villes appartenant au roi de Navarre, et confisqués à la suite de son arrestation, devaient lui être restitués, et il était autorisé à faire dépendre du gibet et en-

sevelir en terre bénie les restes de ses amis décollés à Rouen, avec restitution de leurs biens aux héritiers. Il n'y avait là rien d'exorbitant ni de contraire aux intérêts de l'État, si le roi de Navarre s'en fût contenté ; mais il réclamait de plus une grande somme de florins pour indemnité, ou des terres au lieu d'argent, et laissait percer l'espoir d'avoir par ce moyen la Normandie ou la Champagne. Les chefs du parti populaire, après lui avoir fait obtenir ce qui était raisonnable dans ses demandes, firent renvoyer la discussion du reste à une autre session des États ; l'assemblée, ne pouvant s'accorder, et n'étant plus en nombre, s'était ajournée au 13 janvier.

Le traité signé (12 décembre), le Navarrois alla passer quelque temps sur ses terres<sup>1</sup>, à Mantes, d'où il se rendit à Rouen : arrivé dans la capitale de la Normandie, il fit enlever solennellement du gibet les restes des victimes du roi Jean, et les fit mener à la cathédrale sur des chars couverts de deuil : il conduisit à pied le convoi, que suivit une foule immense au chant des vigiles des morts et au glas des cloches : les corps de ces malheureux furent ensevelis dans la chapelle des Saints-Innocents (10 janvier 1358). Le lendemain matin, Charles de Navarre, d'une fenêtre de l'abbaye Saint-Ouen, harangua les Rouennais, qui avaient grandement aimé le pauvre comte d'Harcourt. Prenant pour texte les paroles du Psalmiste : *Innocents et de cœur droit ceux qui s'attachèrent à moi!* il qualifia par diverses fois de martyrs les quatre défunts, « à la grande émotion et admiration du peuple ». Il n'oublia pas non plus de peindre vivement ses propres souffrances et d'attirer l'intérêt sur sa personne, et, après avoir ainsi « prêché », il emmena dîner avec lui le maire de Rouen, marchand de vin et homme de petit état.

Au moment où Charles de Navarre faisait ainsi le roi des bourgeois à Rouen, son accord avec le duc de Normandie était déjà

1. Avant de partir, il avait obtenu du duc de Normandie la grâce et la mise en liberté de tous les malfaiteurs, homicidés, ravisseurs, larrons, etc., détenus dans les prisons de Paris. Il en avait fait autant à Amiens. C'était une singulière espèce de popularité. Peut-être s'essayait-il à jouer au roi de France, en délivrant les prisonniers à la façon des rois qui accordaient certain nombre de grâces pour leur « joyeux avènement ». Ce n'était pas ainsi que l'ordonnance de mars 1357 entendait la réforme.

rompu : les châtelains de Breteuil, de Paci, de Pont-Audemer et des autres châteaux confisqués sur le Navarrois refusèrent de se dessaisir des places qui leur étaient confiées, à moins d'un ordre exprès du roi Jean. Charles de Navarre ne douta pas que ce refus ne fût concerté avec le duc de Normandie, et déclara qu'il poursuivrait son droit par la force. Ainsi s'évanouirent les espérances fondées sur la mise en liberté du roi Charles. La guerre navarroise se ralluma, ou plutôt continua de désoler le pays; car Philippe de Navarre, qui guerroyait en chef de brigands plutôt qu'en prince, n'avait pas un instant posé les armes, ni voulu prendre part aux arrangements de son frère avec les gens des communes : au mois de décembre, durant le séjour de son frère à Mantes, il avait poussé avec un millier de bandits jusques à quatre ou cinq lieues de Paris, mettant tout à feu et à sang. Deux autres grandes compagnies de brigands s'étaient formées, l'une d'Anglais et de Navarrois, dans la Normandie maritime, sous les ordres de l'Anglais Robert Knolles, l'autre de gens de tous pays, sous le Gallois Griffith, entre Seine et Loire. Il s'éleva aussi des compagnies sur la Basse-Loire. Les bandes ne se contentaient plus de piller le plat pays, les villages, les bourgades; elles attaquaient et forçaient toutes les petites villes: Étampes même fut surprise et pillée, le 16 janvier, par Griffith. Les hommes de proie semblaient partout sortir de terre. La terreur régnait dans toute la contrée; « nul n'osoit aller par voies et chemins entre Paris et Orléans, ni entre Paris et Montargis : les enfants de la France souffrirent alors dommages, périls et maux infinis, » s'écrie douloureusement le continuateur de Nangis, « parce qu'il n'y avoit point de bon gouvernement et que personne ne défendoit le pauvre peuple, le seigneur régent (le duc de Normandie) ne s'en souciant point; c'est pourquoi beaucoup de peuple des champs, n'osant plus habiter en leurs villages, accouroient se mettre en sûreté dans Paris avec leurs femmes, leurs enfants et leurs autres biens. On vit arriver également à la file les moines et les religieuses qui ne demeuroident point en villes fermées, car les moûtiers n'étoient pas plus épargnés que les chaumières. »

L'arrivée de ces milliers de réfugiés, qui faisaient renchérir toutes les denrées, leurs plaintes, leurs lamentables récits, re-

doublaient la fermentation des Parisiens ; la vigilance et l'énergie de l'administration municipale ne se démentaient pas ; elle travaillait à garantir Paris contre toute surprise de la part des brigands et de la part des nobles, auxquels « les citoyens se fioient médiocrement » : les vastes travaux de fortification, entrepris dès le 18 octobre 1356, étaient poussés avec une nouvelle activité. « Ce fut, dit Froissart, le plus grand bien qu'eût jamais fait prévôt des marchands à la ville de Paris, car autrement elle eût été courue, *gâtée et robée* (dévastée et pillée) par maintes fois. » L'irritation populaire se tournait contre le duc de Normandie, qui, du haut de la tour du Louvre, voyait tranquillement, tout autour de l'horizon, les flammes allumées par les compagnies. Ce prince prenait pourtant force gentilshommes à sa solde ; il avait déjà près de lui au moins deux mille hommes d'armes ; mais ses soldats ne bougeaient pas des environs du Louvre, bien que le duc assurât qu'il ne faisait sa « semonce » de guerre que contre les Navarrois. Les Parisiens se mirent sur leurs gardes : le prévôt commanda de veiller soigneusement aux portes de la ville, et avisa aux moyens d'organiser plus fortement le parti populaire. Dans la première semaine de janvier, les Parisiens, à l'instigation de Marcel, adoptèrent un chaperon mi-parti de rouge et de *pers* (bleu foncé), couleurs du blason de la ville, en signe de ralliement et de confédération pour la défense de la chose publique ; il fut crié, de par le prévôt des marchands, dans tous les hôtels et toutes les rues, que tout bon citoyen était invité à prendre ce chaperon. Les amis de Marcel prirent en outre des fermails ou agrafes d'argent mi-partis d'émail vermillon et azuré, où « dessous étoit écrit : *à bonne fin!* en signe de vivre et mourir avec ledit prévôt ». Marcel voulut donner à son parti une consécration religieuse, et enrôla tous ses fauteurs dans une grande confrérie sous l'invocation de Notre-Dame<sup>1</sup>.

Une violente lutte devenait imminente : la noblesse, d'abord entraînée dans le mouvement des États, puis retirée à l'écart dans une attitude d'observation malveillante, paraissait prête à passer de l'observation à l'hostilité. Le duc de Normandie, cependant,

1. Secousse, *Hist. de Charles le Mauvais*, t. I, p. 163-164.



craignait la guerre civile : il tenta, pour regagner les Parisiens et abattre les chefs populaires, un effort qui indiquait un progrès notable dans son intelligence politique : on lui conseilla d'employer les mêmes armes que le roi de Navarre, et, pendant que celui-ci célébrait à Rouen les obsèques de ses amis, le duc fit crier dans Paris que le peuple eût à s'assembler aux halles, et s'y rendit à cheval avec cinq ou six de ses familiers. Le peuple étonné se pressa autour de lui : il dit qu'il voulait vivre et mourir avec les Parisiens ; que, s'il assemblait ses gens d'armes, ce n'était point pour piller et grever Paris, mais pour aller contre les ennemis, et que, s'il n'y était point allé plus tôt, c'était parce que « ceux qui avoient pris le gouvernement » ne lui donnaient dernier ni maille ; mais que ceux qui avaient reçu toute la finance depuis que les trois États avaient eu le gouvernement en rendraient quelque jour bon compte (11 janvier).

Ce langage inattendu ébranla le peuple : Marcel et ses amis ne perdirent pas un moment pour amortir le coup, et convoquèrent à leur tour « grand'foison de gens » à Saint-Jacques-de-l'Hôpital (rue Saint-Denis, près la rue Mauconseil), pour le lendemain matin. Le duc Charles, averti de cette assemblée, y alla bien accompagné, et chargea le chancelier de Normandie de réitérer son accusation contre les Trente-Six, et de justifier sa conduite envers le roi de Navarre. L'échevin Charles Toussac se leva pour répondre ; mais il y eut si grand bruit qu'il ne put être entendu. Le duc et sa compagnie se retirèrent au milieu du tumulte : Charles Toussac, puis le prévôt des marchands, prirent la parole, réfutèrent ce qui venait d'être dit, renouvelèrent les accusations des États contre les officiers destitués, dont la plupart avaient repris leurs offices et gouvernaient secrètement le duc. Marcel déclara que ni lui ni aucun membre des États-Généraux n'avaient touché l'argent des subsides<sup>1</sup>, ce qui fut confirmé à l'instant par

1. Marcel disait vrai. On se rappelle que l'ordonnance de décembre 1355 avait sagement établi que les États choisiraient les receveurs hors de leur sein, et qu'aucun député n'aurait de maniement d'argent. Cette disposition avait été maintenue par les assemblées suivantes ; ce qu'on trouve sur les prétendues concussions de Marcel dans deux écrivains étrangers et mal informés (Matteo Villani et Zantfliet) ne repose que sur des bruits vagues. Villani fait, du reste, au duc de Normandie des reproches qui ne sont pas plus justes.

l'avocat Jean de Saint-Onde, un des généraux des finances établis par les États. Jean de Saint-Onde cita, au contraire, plusieurs chevaliers qui avaient touché sur cet argent, par ordre du duc, et sans doute par la connivence des receveurs, jusqu'à quarante et cinquante mille *moutons* d'or, « lesquels avoient été mal employés, comme les rôles le notoient. — C'est au prévôt des marchands qu'on en veut! ajouta l'échevin Charles Toussac. Il est preud'homme et n'a rien fait que pour le bien du peuple. Si ceux de Paris ne le veulent soutenir, il querrera son sauvement là où il pourra. — Nous le soutiendrons et porterons contre tous! crièrent ceux qui étoient de leur alliance. »

Le duc de Normandie ne renonça cependant point à se faire un parti dans Paris, et manda, le jour suivant, au Palais quelques notables, qui lui promirent de vivre et mourir avec lui. Ce même jour (13 janvier), se rouvrirent les États : ils furent très peu nombreux ; il n'y vint presque aucun noble et peu de gens d'église. L'assemblée ne suppléa pas même au nombre par l'union, et discuta, du 13 au 24 ou au 25 janvier, « sans pouvoir être d'accord ». Elle ne prit qu'une seule mesure, et cette mesure fut désastreuse : ne sachant où trouver de l'argent pour chasser les *compagnies*, elle ordonna, « par provision » (provisoirement), la fabrication d'une « foible monnaie » : on tailla jusqu'à onze livres cinq sous dans le marc d'argent. On ne sait si Marcel s'y opposa ou non, mais Paris ne remua pas : l'assemblée s'ajourna au 11 février (Chronique de Saint-Denis).

Cependant l'irritation des partis ne s'apaisait pas : le 24 janvier, Perrin Marc, valet ou apprenti d'un changeur, blessa mortellement d'un coup de couteau messire Jean Baillet, trésorier et familier du duc de Normandie, qui lui refusait le paiement de deux chevaux vendus au duc. Le meurtrier se réfugia dans l'église de Saint-Merri. Le duc Charles envoya aussitôt Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et le prévôt royal de Paris, avec des gens d'armes, briser les portes de Saint-Merri, et enlever Perrin Marc, en dépit du droit d'asile dont jouissaient les lieux saints. Perrin Marc fut pendu le lendemain matin, après avoir eu le poing coupé ; mais son corps ne demeura guère aux piliers de Montfaucon ; l'évêque de Paris excoimmunia Robert de Clermont

et les autres violateurs du droit d'asile, exigea qu'on lui remit le cadavre du supplicié, et l'inhuma en grande solennité à la même heure où furent célébrées les obsèques de Jean Baillet. Le duc Charles et sa noblesse assistèrent aux funérailles du trésorier ; le prévôt des marchands et la bourgeoisie à celles du changeur.

Le cri public était toujours : « La paix avec le roi de Navarre ! » Le Navarrois parut aussi désirer la paix, et envoya, au commencement de février, Jean de Picquigni demander de nouveau au duc Charles qu'il lui fit rendre ses forteresses, avec 40,000 florins d'indemnité. Le duc répondit avec emportement qu'il avait tenu ses engagements autant qu'il dépendait de lui, et que qui disait le contraire avait menti. Cette scène causa une extrême agitation dans Paris : l'université, qui avait, dit-on, jusqu'alors défendu aux écoliers de porter le chaperon mi-parti, s'ébranla enfin : le corps universitaire, le clergé diocésain et le corps municipal se rendirent tous ensemble au Palais de la Cité, et requirent le duc, par l'organe du maître ou général des dominicains, de faire justice au roi de Navarre ; un moine de Saint-Denis, docteur en théologie, ajouta que tous les assistants étaient convenus entre eux de se déclarer contre celui des deux princes qui n'exécuterait pas le traité du 12 décembre (Chronique de Saint-Denis).

On ne sait ce que répliqua le duc ; mais il ne fit pas « justice » au Navarrois, n'envoya pas un homme d'armes contre les bandits, et s'abandonna entièrement aux avis des seigneurs les plus odieux aux Parisiens. L'évêque de Laon n'était plus écouté au conseil ; on marchait à une catastrophe : les députés du clergé et du tiers-état avaient reparu, le 11 février, sans un seul noble : les clercs avaient voté un subside du vingtième de leurs revenus ; les bourgeois, la solde d'un homme d'armes par soixante-quinze feux dans les villes, par cent feux dans les campagnes ; mais la décision de la crise s'agitait en dehors des États. « Le prévôt et les bourgeois, dit le continuateur de Nangis, firent encore de nouvelles démarches près du duc, pour le prier d'aviser à mettre fin aux malheurs publics<sup>1</sup> ; il leur donna de belles paroles, mais sans aucun effet : les nobles qui l'environnoient sembloient même

1. Ils le prièrent plusieurs fois, à ce qu'il paraîtrait, de marcher à leur tête contre les *compagnies*.

se réjouir des misères du peuple<sup>1</sup>. Étienne Marcel, ayant pour lors grand souci de la chose publique, tint conseil avec les échevins et les principaux citoyens, et ils arrêtrèrent entre eux une résolution... Il seroit à souhaiter qu'elle n'eût jamais été exécutée! Telle fut cette résolution, ainsi que le prévôt et ses amis l'ont eux-mêmes avoué *devant moi* et devant beaucoup d'autres. Ils pensèrent que, si le duc violoit ainsi ses promesses, c'étoit à la persuasion de certains des siens, et ils jugèrent bon que quelques-uns de ses conseillers fussent *enlevés du milieu de ce monde (de medio tollerentur)*. »

Ils mirent leurs chaperons rouge et bleu, firent sonner le tocsin à Notre-Dame et réunirent les métiers en armes autour de Saint-Éloi, près du Palais. L'avocat général Regnault d'Aci, un des vingt-deux officiers dénoncés par les États en mars 1357, avait repris son office, comme plusieurs autres; tombé à l'improviste au milieu de la foule exaspérée, il en fut la première victime; on le massacra dans la boutique d'un pâtissier, rue de la Juiverie. Pendant ce temps, Marcel envahissait, à la tête de trois mille hommes armés, le Palais, où logeait le duc; il monta jusque dans la chambre de ce prince, qu'il trouva entouré de beaucoup de seigneurs et de gentilshommes. Suivant Froissart, Marcel requit « moult aigrement » le duc de prendre enfin la défense du royaume. Le duc répliqua que cela regardait « celui qui savoit tirer les profits et droitures (les revenus) dudit royaume. Les paroles multiplièrent fort et haut de part et d'autre », jusqu'à ce que l'on en vint à l'action. — Sire duc! s'écria Marcel, ne vous ébahissez des choses que vous *véez* (voyez), car il convient qu'il soit ainsi fait. — Et, se tournant vers ses *chaperonnés*: Faites en bref ce pourquoi vous êtes venus ici!

« Cela dit, ceux de la compagnie du prévôt tirèrent leurs épées, coururent sus à monseigneur de Conflans, maréchal de Champagne, preud'homme de grand'noblesse, qui étoit des plus privés conseillers du duc, et le tuèrent proche le lit du duc, qui en eut

1. D'après une lettre d'Étienne Marcel (V. ci-dessous, aux ÉCLAIRCISSEMENTS, n° II), les conseillers du duc espéraient que cette misère même exciterait une réaction contre les chefs de la bourgeoisie, et ils travaillaient à soulever « grand'-commotion des menus » (du menu peuple) contre le corps de ville.



sa robe tout ensanglantée. Aucuns autres allèrent sur monseigneur Robert de Clermont, maréchal de Normandie, vaillant homme de guerre, mais qui, étant désarmé, se sauva en une chambre de retrait (cabinet) : ils l'y poursuivirent et le tuèrent aussi. Le duc, moult effrayé de ce qu'il voyoit, pria le prévôt Marcel qu'il le voulût sauver ; car tous ses officiers et gentilshommes s'étoient enfuis et l'avoient laissé seul. — Sire, vous n'avez garde (vous n'êtes pas en danger), dit Marcel. Et il lui bailla son chaperon rouge et pers, et prit celui du duc, qui étoit de brunette noire à *orffroi* d'or (frange d'or), et le porta toute la journée. Les corps des deux maréchaux furent traînés en la cour du Palais, devant le perron de marbre ; ils y demeurèrent gisants jusqu'au soir, sans que personne les osât enlever. »

Aussitôt le coup fait, Marcel et les siens s'étaient rendus à la maison-de-ville<sup>1</sup> : le prévôt harangua d'une fenêtre le peuple entassé sur la Grève. « Ce qui a été fait, dit-il, est pour le bien et profit du royaume, et les morts étoient faux et mauvais traîtres. — Nous avouons le fait et le soutiendrons, crièrent les gens des métiers. »

Le prévôt retourna au Palais, et requit le duc, « de par le peuple », de ratifier ce qui s'était passé et d'octroyer pardon à chacun, s'il en était besoin. Le duc ne pouvait refuser une requête présentée à la pointe des piques, et pria « ceux de Paris » d'être ses amis ; sur quoi le prévôt lui envoya deux pièces de drap, l'une rouge et l'autre bleue, pour tailler des chaperons mi-partis à tous les gens de son hôtel et de son service. « Les gens du parlement et tous autres officiers portèrent aussi ledit chaperon. »

Le soir seulement, les seigneurs mis à mort furent enlevés et portés à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers ; mais l'évêque de Paris défendit qu'on inhumât en terre bénite Robert de Clermont, « sacrilège et excommunié », qui avait arraché Perrin Marc de l'asile de Saint-Merri (22 février).

1. C'est Marcel qui a fondé l'Hôtel de Ville, ce tragique palais du peuple de Paris, qui a vu tant de drames terribles depuis celui qu'y joua son fondateur. Marcel avait acheté sur la place de Grève un hôtel appelé la *maison-aux-piliers*, et y avait installé le corps de ville, dont les séances s'étaient tenues auparavant en

Le lendemain, Marcel fit une grande assemblée de bourgeois au couvent des Augustins, et y invita les députés des bonnes villes, qui étaient encore à Paris. Maître Robert de Corbie, docteur en théologie et régent en l'université, requit les députés de ratifier l'événement de la veille, lequel avait été nécessaire, « parce qu'ils étoient quatre qui empêchoient tous les bons conseils de vers monseigneur le duc », et les pria d'entretenir bonne union avec « ceux de Paris, laquelle avoit été précédemment promise et jurée ». Les députés, les uns par conviction, les autres par « doute » (par crainte), répondirent qu'ils croyaient que ce qui avait été fait avait eu bonne et juste cause, et « avouèrent » tout. Cette adhésion livrait une sorte de dictature au corps municipal. Marcel fit entrer au grand conseil les échevins Toussac et Jean de l'Isle, et maître Robert de Corbie. On expulsa du conseil les membres sur lesquels on ne pouvait compter; les élus de la noblesse, qui avaient presque tous quitté le conseil des Trente-six, furent remplacés par des bourgeois; des bourgeois et des clercs furent également substitués aux nobles établis commissaires dans les provinces « pour le fait des finances ». Marcel, l'évêque Le-coq, et les reines Jeanne et Blanche, mandèrent sans délai le roi de Navarre. Charles accourut de Mantes à Paris, le 26 février, et approuva de grand cœur tout ce qui s'était passé; son accord avec le duc de Normandie fut réglé par la médiation du prévôt et de l'évêque de Laon, et les deux princes parurent bientôt si grands amis, « que chaque jour ils dinoient l'un avec l'autre ». Le duc, au nom du roi son père, assigna au roi de Navarre, en dédommagement de ses souffrances et de ses pertes, 10,000 livres de rentes en fonds de terre, assises sur le comté de Bigorre et les vigueries de Rivière (Verdun-sur-Garonne) et de Reux, portion de la sénéchaussée de Toulouse. Les chefs du parti populaire écartaient par là les prétentions bien plus dangereuses de Charles le Mauvais sur la Champagne ou la Normandie. Leurs extrêmes périls ne leur faisaient pas perdre de vue l'intérêt de l'État.

Les *lettres* d'expédition de cet accord furent signées par le duc

divers *parloirs*. — Robert de Clermont était le frère de Jean de Clermont, maréchal de France, tué à Poitiers.

Charles, non plus en qualité de lieutenant du roi, mais en qualité de « régent du royaume » : les chefs populaires lui firent sans doute prendre ce titre afin de pouvoir passer outre à toute opposition venant du roi Jean (14 mars). Leur espoir paraissait être de contenir l'un par l'autre les deux princes, et de se servir de leurs noms contre la noblesse, qui menaçait de venger le meurtre des deux maréchaux : Marcel n'épargnait rien pour resserrer les liens des cités entre elles ; il expédia des lettres closes aux bonnes villes pour leur demander de garder *féale* union avec « ceux de Paris », et d'adopter, en signe de confédération, le chaperon rouge et pers, « comme avoient fait plusieurs princes de fleurs de lis, le duc de Normandie, le roi de Navarre, le duc d'Orléans et le comte d'Étampes ». Amiens, Rouen, Beauvais, Laon, Senlis, d'autres cités encore, prirent le chaperon mi-parti, mais le mouvement de la bourgeoisie n'eut pas cette universalité qui eût été nécessaire pour une si hardie entreprise. Il y eut des villes qui répondirent évasivement, d'autres qui ne renvoyèrent pas de réponse et qui cessèrent tous rapports avec les États-Généraux et avec Paris.

Le 19 mars, par suite de la découverte d'une conspiration nobiliaire, un écuyer eut la tête coupée aux Halles ; cependant on essaya encore d'éviter la guerre avec les nobles ; on laissa le régent sortir de Paris pour aller tenir les États-Provinciaux, convoqués dans l'intervalle des États-Généraux, qui s'étaient séparés jusqu'au 1<sup>er</sup> mai ; on fit accompagner le prince par des députés de Paris, chargés de requérir paix et concorde. Ce fut la seconde des grandes fautes de Marcel. Cette modération tardive, après cette fatale violence, perdit tout : laisser le régent sortir de Paris, c'était donner un chef à la noblesse et un étendard à la guerre civile.

Le 9 avril, le régent ouvrit à Provins les États de Champagne. Deux députés de Paris, Robert de Corbie et un archidiacre de la cathédrale, sollicitèrent les trois ordres de Champagne d'être « avec ceux de Paris, et de ne s'émerveiller mie de ce qui avoit été fait ». Les États ne répondirent point sur-le-champ : les nobles se retirèrent en un jardin « pour parler ensemble », et firent prier le régent et le duc d'Orléans de les venir trouver. Alors

le comte de Braine en Laonnois, au nom de la noblesse, déclara au régent que les Champenois n'iraient plus aux États-Généraux à Paris, et lui demanda s'il avait reçu aucun mal ou « violence » de messire de Conflans, maréchal de Champagne, pour qu'on le dût mettre à mort, comme avaient fait les Parisiens. Le régent répondit qu'il tenait et croyait fermement que ledit maréchal et Robert de Clermont l'avaient servi et conseillé bien et « loyaument. — Monseigneur, reprit le comte de Braine, nous Champenois qui sommes ici, vous remercions de ce que vous venez de dire, et nous souhaitons que vous fassiez bonne justice de ceux qui notre ami ont mis à mort sans cause ».

Et ils lui firent offre de leurs corps et de leurs biens pour en tirer vengeance. L'assemblée, toutefois, s'ajourna pour le 29 avril à Vertus, « parce que les plus grands et les plus puissants de Champagne n'étoient pas venus à Provins » : les députés parisiens s'en retournèrent au plus vite avertir le corps de ville qu'il fallait s'apprêter à combattre. Marcel se saisit aussitôt du Louvre, en chassa les hommes du régent, s'empara de l'artillerie et de tous les engins qu'il y trouva, fit fermer plusieurs des portes de la ville, barrer la rivière par de grandes chaînes de fer, et achever de dégager les remparts en abattant toutes les maisons qui y touchaient : les beaux *courtils* (jardins) des Frères Prêcheurs et Mineurs furent sacrifiés aux fossés et au chemin de ronde. Mais les bons frères ne murmurèrent point ; ils étaient aussi dévoués à la chose publique que les gens des métiers (Contin. de Nangis). En même temps, Marcel, pour empêcher qu'on affamât Paris, entreprit de se saisir de divers points fortifiés sur la Seine et la Marne : il voulut occuper Meaux ; mais il fut prévenu par le régent, qui s'était dirigé de Provins sur Meaux avec une troupe de gens d'armes ; les bourgeois de Meaux, qui penchaient pour ceux de Paris, furent pris à l'improviste et ne résistèrent pas aux hommes du régent. Ce fut un fâcheux début pour Paris. Les chefs parisiens, plus irrités que découragés, écrivirent au régent, le 18 avril, une lettre dont une copie a été retrouvée récemment dans les archives de Bruges. Marcel s'efforçait de rallier à la France bourgeoise, qu'il voulait organiser, cette puissante Flandre que s'était aliénée la France monarchique et féodale. Il donnait



avis aux communes flamandes de tous les actes des États-Généraux et de la ville de Paris.

« Très redouté seigneur », écrivait le prévôt au duc, « votre peuple de Paris murmure grandement de vous et de votre gouvernement... Vous ne mettez aucune peine à garnir les forteresses qui sont devers vos ennemis, mais trop bien avez saisi celles dont vivres peuvent venir à votre bonne ville de Paris que tant aimez, si comme avez toujours dit, et, qui pis est, les avez garnies de gens qui nul bien ne nous veulent, et bien appert par les paroles que dites vous ont : « Sire, quelconque personne qui sire soit de ce châtel (le Marché de Meaux), se peut bien vanter que ces villains de Paris sont en son *dangier* et que bien près leur peut rogner les ongles. » Si vous plaise savoir, très redouté seigneur, que les bonnes gens de Paris ne se tiennent pas pour villains, mais sont preud'hommes et loyaux, et tels les avez trouvés et trouverez, et disent outre que *tuit cil* (tous ceux) sont villains qui font les villainies... et aussi semble à votre dit peuple, selon raison et vérité... que vous et les gens d'armes qui sont en votre compagnie fussent mieux à votre honneur entre Paris et Chartres, là où sont les ennemis, que là où vous êtes... Toutes lesquelles choses sont au très grand déplaisir de votre peuple et non sans cause, car, premier (premièrement), vous leur devez protection et défense, et eux vous doivent porter honneur et obéissance, et, qui *leur faut de l'un* (si l'un leur manque), *ne sont tenus à l'autre*... »

« Si vous supplions très humblement, très redouté seigneur, qu'il vous plaise à venir en votre bonne ville de Paris et leur donner protection et défense, *si comme faire le devez*<sup>1</sup>. »

C'était le *sinon non* des Aragonais dans toute son énergie, mais lancé par des bourgeois et non par des barons. Cette fière lettre n'apaisa pas le régent. Le désir de la vengeance donnait au duc Charles une activité et une énergie qu'on ne lui connaissait pas : de Meaux, il alla présider à Compiègne les États de Vermandois, où la noblesse montra les mêmes sentiments qu'à Provins, puis

1. Publié par M. Kervyn de Lettenhove, ap. *Académie royale de Belgique*, t. XX, n° 9; *Bulletins*. V. ci-dessous, aux ÉCLAIRCISSEMENTS, n° II, deux lettres d'Étienne Marcel.

il marcha sur Amiens, où il avait des intelligences ; mais les chaperons mi-partis eurent le dessus dans Amiens, et lui fermèrent les portes. Il revint à Compiègne et y transféra les États-Généraux, qui se devaient rouvrir à Paris au commencement de mai. Les États de Champagne, réunis sur ces entrefaites à Vertus, lui octroyèrent un subside et se déclarèrent ouvertement contre Paris : la noblesse, qui, dans cette province, était moins impopulaire qu'ailleurs, entraîna les bourgeois. Les représentants de tout le reste de la Languedoil étaient convoqués à Compiègne ; mais l'assemblée fut très peu nombreuse ; il n'y vint personne des villes qui tenaient pour Paris, ni de plusieurs autres. Dix-huit bailliages, entre autres Orléans, Angers, Gisors, Tournai, n'envoyèrent pas un député noble ni bourgeois, et il ne vint pas un clerc de trente-quatre diocèses. Le roi de Navarre ne parut pas à Compiègne ; il s'était rendu à Paris pendant ce temps ; l'évêque de Laon, menacé de mort par les nobles, fut obligé de s'enfuir de Compiègne, et alla rejoindre le roi de Navarre à Paris, où on leur fit grande fête à tous deux ; cependant les États de Compiègne, tout dominés qu'ils fussent par une réaction monarchique et féodale, se prononcèrent, comme les assemblées précédentes, contre les mutations de monnaies, contre les principaux abus, et réservèrent à leurs commissaires la perception et l'emploi des aides octroyées par eux ; mais ils consentirent qu'on révoquât les pouvoirs accordés aux Trente-Six et à tous réformateurs élus par les précédents États (Ordonn., t. III, p. 219).

Les projets les plus violents s'agitaient à Compiègne : on ne parlait autour du régent que d'assiéger Paris, de l'affamer, de l'obliger à se rendre à discrétion. Les Parisiens continuaient leurs préparatifs de défense, et le corps municipal, outre la milice bourgeoise, prenait à sa solde des archers et d'autres soudoyers. Le prévôt et les échevins tentèrent néanmoins à plusieurs reprises des démarches pacifiques : ils recoururent à la médiation du roi de Navarre, puis prièrent l'université d'envoyer des députés au régent, pour le solliciter, au nom de ce corps illustre et de toute la ville, « d'ôter l'indignation de son cœur, offrant amende convenable, sauve la vie de tous. » Les messagers de l'université furent bien reçus du régent et des seigneurs, mais le

régent refusa toute espèce d'accommodement, à moins qu'on ne lui livrât cinq ou six des plus coupables « de l'affaire faite à Paris, non point cependant pour les mettre à mort ». Le prévôt et ses amis, peu rassurés par cette restriction, « et pensant bien, dit le continuateur de Nangis, que, si on les tenoit, ils n'échapperoient pas à un supplice terrible, ne voulurent point courir cette chance; » le peuple, d'ailleurs, n'était nullement disposé à livrer ses chefs, et n'eût pas accepté un tel sacrifice. Les hostilités s'ouvrirent entre le parti royal et féodal et le parti bourgeois. Mais au moment où les deux factions allaient s'entre-heurter, un troisième parti se jeta violemment dans la lice; un troisième cri de guerre se fit entendre, épouvantable cri de rage et de désespoir qui frappa la bourgeoisie de surprise et la noblesse de terreur : c'était la classe la plus nombreuse et la plus infortunée de la nation, c'étaient les paysans qui se ruaient à leur tour sur ce champ de carnage où la France agonisante se déchirait de ses propres mains.

Ce qu'avaient enduré les habitants des campagnes, depuis deux ans, passait la mesure des misères humaines : les nobles avaient rejeté sur leurs sujets tout le poids du désastre de Poitiers, et n'en avaient gardé pour eux que la honte. Qu'on se figure ce que dut être la levée en bloc de plusieurs milliers de rançons sur les terres seigneuriales; les nobles ne pouvaient ni ne voulaient emprunter aux Lombards, aux Juifs, alors proscrits et dispersés; quiconque avait de l'argent l'enfouissait plutôt que de le leur prêter : vendre leurs terres, en tout ou en partie, n'était pas plus praticable; cette masse de fiefs, même à vil prix, n'eût pas trouvé d'acquéreurs; le paysan paya tout. Chaque seigneur tira de ses vilains livres la plus grosse aide qu'il put; quant aux serfs, aux taillables à merci, le fouet, les cachots, les tortures, tout fut bon pour leur extorquer du fond des entrailles leur dernier denier : on répondait à leurs plaintes par des coups et des « gausseries » ; Jacques Bonhomme, ainsi que les gens d'armes appelaient le paysan, « Jacques Bonhomme a bon dos, il souffre tout ! » — Il eût tout souffert peut-être encore, il en avait si bien l'habitude, si on lui eût permis de reprendre haleine et de se remettre au labour; mais après les seigneurs viennent les brigands : à peine

*Jacques Bonhomme* a-t-il livré à son sire l'humble pécule amassé par deux ou trois générations, que les compagnies arrivent, vident son étable, enlèvent de sa grange le peu qu'y a laissé le seigneur, et lui laissent à leur tour pour adieux le viol, le meurtre et l'incendie<sup>1</sup>, pendant que le seigneur, du haut de son manoir bien fortifié, bien approvisionné, regarde tranquillement brûler la cabane du paysan, sans daigner envoyer un carreau d'arbalète aux brigands, bons gentilshommes pour la plupart et ses cousins peut-être. *Jacques Bonhomme*, après avoir vu sa fille outragée, son fils massacré, sort affamé et sanglant des ruines de sa chaumière.

Le 28 mai, plusieurs « menues gens » de Saint-Leu de Cérent (ou Essérent), de Nointel, de Cramoisi et de quelques autres villages du Beauvaisis et des environs de Clermont, s'assemblèrent et s'entre-dirent que tous les nobles de France, chevaliers et écuyers, « honnissoient » et trahissaient le royaume, et que ce serait grand bien que de les détruire tous...

« Et chacun d'eux dit : « Il est vrai ! il est vrai ! honni soit celui par qui il demeurera (il y aura retard) que tous les gentilshommes ne soient détruits ! » Ils élurent pour chefs un « très rusé paysan » nommé Guillaume Callet, du village de Merlot, et « s'en allèrent, sans nulles armures hors que bâtons ferrés et couteaux », en la maison d'un chevalier qui demeurait près de là, forcèrent le château et tuèrent le châtelain, sa femme et ses enfants : un second manoir fut

1. Les compagnies étendaient leurs ravages de la Loire jusqu'à l'Oise et à la Somme; Étampes, Montlhéry, Châtres (Arpajon), Corbeil, Montargis, Nemours, Château-Landon, Meung-sur-Loire, Beaugenci, Bonneval, avaient eu le même sort que les centaines de bourgs et de villages qui les environnaient; la principale bande était cantonnée à Épernon : les compagnies se disaient tantôt anglaises, tantôt navarroises, quoique Édouard III et Charles le Mauvais les désavouassent également; mais Édouard n'était pas fâché d'être désobéi et de voir ruiner la France. — Les paysans creusaient des fossés autour de leurs villages, et fortifiaient de leur mieux les églises : ils établissaient dans les clochers des guetteurs chargés de mettre les cloches en branle, ou de sonner le cornet à bouquin, dès qu'ils verraient au loin briller une armure : à ce signal tout le monde s'enfermait dans l'église; mais c'étaient là de faibles défenses contre des bandes qui prenaient d'assaut des villes comme Étampes ou Nemours. — Vers la Loire, les paysans passaient la nuit dans les îles du fleuve, ou sur des bateaux où ils entassaient famille et troupeau, et qu'ils ancrèrent au milieu de la Loire. (Contin. de Nargis. — Secousse, t. II, p. 241.) En Picardie, ils se réfugiaient dans des souterrains creusés à l'époque des invasions normandes. *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXVII.



traité de même, et plusieurs chevaliers furent tués à Saint-Leu. A ce signal, tous les paysans de la contrée prirent leurs couteaux, leurs coignées, leur socs de charrue, coupèrent des bâtons dans les bois pour en faire des piques, et coururent sus aux nobles, assaillant hardiment ces fiers châteaux devant lesquels ils avaient si longtemps tremblé, les emportant d'assaut, tuant tout ce qu'ils y trouvaient, et y mettant le feu : en peu de jours, l'insurrection se répandit dans tous les sens avec la rapidité de l'incendie qui court sur une plaine couverte d'herbes sèches; elle embrasa le Beauvaisis, l'Amiénois, le Ponthieu, le Vermandois, le Noyonnais, la Seigneurie de Couci, le Laonnois, le Soissonnais, le Valois, la Brie, le Gâtinais, le Hurepoix, toute l'Ile-de-France; elle couvrit tout entre l'embouchure de la Somme et les rives de l'Yonne; plus de cent mille vilains quittèrent la bêche pour la pique : les chaumières avaient assez brûlé, c'était le tour des châteaux.

La noblesse était dans la stupeur : les animaux de proie ne seraient pas plus étonnés si les troupeaux qu'ils sont accoutumés à déchirer sans résistance se retournaient tout à coup contre eux avec furie. Presque nulle part les nobles n'essayaient de se défendre : les plus illustres familles fuyaient à dix et vingt lieues dès qu'on signalait l'approche des *Jacques*, et voyaient derrière elles remparts et donjons s'écrouler dans des tourbillons de flammes : plus de soixante forteresses et « bonnes maisons » furent détruites en Beauvaisis, Amiénois et Santerre; plus de cent, dans le Valois et les diocèses de Laon, Noyon et Soissons, sans compter celles qu'on abattit dans la Brie, dans les environs de Senlis et dans d'autres contrées de l'Ile-de-France et de la Champagne. Tous les châteaux de la maison de Montmorenci furent rasés. La duchesse d'Orléans n'eut que le temps de s'échapper de Beaumont-sur-Oise, qui fut saccagé aussitôt après son départ; elle courut se réfugier à Meaux, où la duchesse de Normandie et plus de trois cents nobles dames et damoiselles s'étaient aussi retirées, « de peur d'être violées et par après meurtries par ces méchantes gens », dit Froissart. Elles n'avaient point de merci à espérer : aucune insurrection, dans les temps modernes, n'eut un caractère aussi terrible et aussi atroce. Les *Jacques* n'avaient plus rien de l'exaltation religieuse des *pastoureaux*; ils n'attendaient plus le Saint-Esprit

et le règne de la Justice; ils combattaient afin de rendre tortures pour tortures, outrages pour outrages, afin de vider en quelques jours cet horrible trésor de haine et de vengeance, que les générations s'étaient transmis d'âge en âge en expirant sur la glèbe. Les scènes de la révolte des noirs à Saint-Domingue peuvent seules donner une idée de ce qui se passa dans les châteaux envahis par les Jacques. On tuait jusqu'aux petits enfants, « qui n'avoient point encore fait le mal », dit le continuateur de Nangis.

Malgré les excès et les cruautés des *Jacques*, le parti bourgeois ne pouvait se refuser à profiter d'une telle diversion, et beaucoup de « riches hommes » se mêlèrent sur-le-champ à la *Jacquerie* pour tâcher de la modérer et de la diriger. Marcel tenta l'un et l'autre avec décision; il envoya trois cents Parisiens aider les *Jacques* à prendre le fort château d'Ermenonville : on n'égorgea pas les gens qu'on y trouva; mais on les obligea de renier *gentillesse* et noblesse : ainsi fit Robert de Lorris, chambellan du roi Jean <sup>1</sup>, un des sept grands officiers dénoncés naguère par les États. Cette bande de *Jacques* ayant cependant recommencé ailleurs les massacres, le détachement parisien s'en sépara, et, sur l'ordre de Marcel, parcourut toute la contrée en faisant publier que, « sur peine de perdre la tête, nul, s'il n'étoit ennemi de la bonne ville de Paris, ne tuât femmes ni enfants de gentilshommes, ni ne pillât, *ardît* (brûlât), ni abattit maisons qu'ils eussent <sup>2</sup> ». Paris ouvrit un asile aux familles nobles qui n'étaient pas notoirement engagées dans le parti qui « veut mal au peuple ». Mais, en même temps, Marcel continua de négocier avec les chefs des *Jacques*.

Les paysans, de leur côté, sentaient la nécessité de s'allier aux bourgeois; ils se présentèrent devant Compiègne, ville royaliste, qui leur ferma ses portes, mais ils furent reçus dans Senlis : ils étaient maîtres de tout le plat pays, depuis Paris jusqu'à Noyon, Soissons et Laon; « et il y avoit, dit la *Chronique de Saint-*

1. Peut-être est-ce à cette époque qu'il faut placer une expédition dirigée par Marcel en personne contre un détachement de gentilshommes que le régent avait chargés d'occuper Corbeil, afin d'ôter aux Parisiens le secours des farines qu'ils recevaient de Corbeil par la rivière. Marcel chassa de Corbeil les nobles, et jeta dans la Seine un pont que le régent avait fait établir au-dessous de Corbeil pour se rendre maître des deux rives. V. le contin. de Nangis.

2. V. ci-après aux ÉCLAIRCISSEMENTS, n° II: Deux lettres d'Étienne Marcel

*Denis*, bien peu de villes, cités ou autres en France, qui ne fussent mues contre les gentilshommes, tant en faveur de ceux de Paris que pour le mouvement du peuple (des paysans) ». Le menu peuple des cités sympathisait partout avec les Parisiens et même avec les *Jacques* : un succès de quelque importance eût entraîné tous les corps municipaux qui hésitaient encore. Marcel, qui venait de réprimer une conspiration tramée pour introduire dans Paris les soldats du régent, résolut de faire attaquer Meaux : le régent avait entouré de très fortes murailles le Marché de cette ville, situé dans une île formée par la Marne et par le canal du Cornillon, et en avait fait sa place d'armes. L'attaque fut sollicitée par les habitants de Meaux eux-mêmes, qui n'osaient se soulever à eux seuls contre la garnison du Marché, dont l'insolence les poussait à bout. Jean Vaillant, prévôt de la monnaie, alla se mettre à la tête d'une bande de *Jacques* à Silli en Mulcien, et se dirigea de là sur Meaux ; les paysans du Valois et de la Brie accouraient de toutes parts le joindre en route ; il se réunit, sous les remparts de Meaux, avec quelques centaines de Parisiens conduits par l'épicier Pierre Gilles. Le maire Jean Soulas et les bourgeois de Meaux ouvrirent aussitôt les portes de la ville, où se précipitèrent neuf ou dix mille paysans furieux ; les gens de Meaux dressèrent tables et nappes par les rues, firent manger et boire à discrétion cette multitude affamée, et la lancèrent contre le Marché.

On savait à Paris que le régent était parti pour Montereau et pour Sens, et l'on croyait la garnison du Marché assez faible en ce moment : Marcel avait pensé que les *Jacques* suffiraient pour enlever la forteresse d'un coup de main, et ne leur avait expédié qu'un faible secours de Paris. Cette faute coûta cher : un renfort inattendu était arrivé à la garnison ; Gaston Phœbus, comte de Foix, un des plus brillants chevaliers de la chrétienté, et le capital de Buch, seigneur anglo-gascon, revenant de guerroyer contre les païens de Prusse<sup>1</sup>, avaient appris à Châlons le péril qui me-

1. Depuis que les grandes expéditions d'Orient avaient cessé, ce qui restait de l'esprit des croisades et de l'ancienne chevalerie se tournait vers le Nord : on allait chercher des aventures contre les païens de Prusse et de Lithuanie, et guerroyer dans ces pays barbares, au profit des chevaliers teutoniques et des chrétiens de Pologne.

naçait les belles dames réfugiées au Marché de Meaux, et étaient accourus leur offrir les services d'une soixantaine de vaillantes lances. Les gentilshommes de la garnison, exaltés par le danger des dames et par la présence de ces chevaliers renommés, n'attendirent pas l'assaut, firent ouvrir la porte du Marché, et chargèrent impétueusement les vilains, « qui étoient noirs et petits et très mal armés », dit Froissart. Ces malheureux, demi-nus, rauhous, exténués par la misère, ne pouvaient soutenir le choc d'hommes robustes, adroits et couverts d'armures presque impénétrables : ils tuèrent cependant plusieurs chevaliers ; mais ils furent bientôt *repoussés*, renversés les uns sur les autres et mis en pleine déroute ; « les gens d'armes les abattoient à grands monceaux, et en tuèrent tant qu'ils en étoient tout lassés, et les faisoient *saillir* (sauter) en la rivière de Marne..... Ils en mirent à fin plus de sept mille. » (Froissart, part. 2, c. 68.) Les vainqueurs passèrent le pont pêle-mêle avec les fuyards, se ruèrent dans la ville « comme des enragés », massacrèrent ou firent prisonniers tous ceux des bourgeois qu'ils purent saisir, pillèrent les maisons et les églises, et allumèrent dans Meaux un incendie qui brûla quinze jours. La ville fut à peu près détruite : le faubourg avait été brûlé pendant l'action, et les habitants qui voulaient fuir avaient été rejetés dans les flammes à coups de lances. Le maire Jean Soulas, qui était parmi les prisonniers, fut pendu (9 juin)<sup>1</sup>.

Ce premier combat fut décisif contre la *Jacquerie* : les nobles, revenus de leur premier effroi, armaient de toutes parts, et mandaient à leur aide tous leurs parents et amis des Pays-Bas ; ils reprirent aussitôt l'offensive et imitèrent partout de leur mieux l'exemple de la garnison de Meaux, qui, après sa sanglante victoire, s'était mise à courir les campagnes, brûlant les villages et égorgeant tous les paysans qui tombaient entre ses mains. Le paroxysme de fureur qui avait emporté les paysans commençait de faire place au découragement et à l'épouvante : le chef de la

1. Un manuscrit des *Chroniques de Saint-Denis*, qui a appartenu à Charles V, contient une miniature qui représente le combat de Meaux : sur les tours du Marché flottent des pennons blancs. C'est la première fois que le drapeau blanc figure dans un monument de notre histoire, comme l'observe l'éditeur de la nouvelle édition des *Chroniques*, M. Paulin Paris.



« Jacquerie de Beauvoisin », Guillaume Callet, celui qu'on appelait le roi des Jacques, essaya de traiter avec le roi de Navarre; mais Charles le Mauvais craignit, en acceptant une telle alliance, de se mettre au ban de toute la noblesse : deux des parents du sire de Picquigni, le plus considérable de ses partisans, avaient d'ailleurs été mis à mort par les *Jacques*. Charles de Navarre donna de belles paroles « au roi des Jacques » et à ses principaux adhérents, qui se rendirent à Clermont sur l'invitation du Navarrois; mais les bourgeois de Clermont arrêtaient les chefs des paysans, et les livrèrent au Navarrois, qui leur fit couper la tête. Un auteur contemporain prétend qu'il couronna Guillaume Callet d'un trépied de fer rouge<sup>1</sup>. Après cette exécution, le roi de Navarre, accompagné du comte de Saint-Pol, alla fondre à l'improviste sur un gros de paysans insurgés, campés près de Montdidier, en tua trois mille et dispersa le reste.

Le régent et ses soudoyers, entre la Seine et la Marne, le sire Enguerrand de Couci, entre l'Oise et l'Aisne, détruisirent également des bandes nombreuses de *Jacques*. Les nobles et les auxiliaires qui leur étaient arrivés de toutes parts faisaient la chasse aux paysans, comme ceux-ci l'avaient faite aux gentilshommes : ils incendiaient les villages, tuaient les vilains et les serfs, « coupables ou non », par les maisons, par les champs, par les vignes, partout où ils les rencontraient ; plus de vingt mille avaient péri avant la Saint-Jean d'été, et le carnage continua longtemps encore. Des cantons entiers furent presque dépeuplés. « Si grand mal fut fait par les nobles de France, qu'il n'étoit pas besoin des Anglais pour détruire le pays; car, en vérité, les Anglais, ennemis du royaume, n'eussent pu faire ce que firent les nobles du dedans (*intranei*). » (Contin. de Nangis.)

Ainsi fut anéantie cette grande insurrection des paysans de trois provinces (l'Île-de-France, la Picardie et la Champagne), qu'une seule victoire eût propagée dans toute la France : les *Jacques* étaient détruits, la démocratie bourgeoise, affaiblie et ébranlée, la noblesse, ravivée et échauffée par le sang versé et par de faciles succès. Le résultat de la Jacquerie avait été de don-

1. *Vita prima Innocentii VI*, ap. Baluz. *Pap. Avenion*, t. I, p. 334.

ner une armée au régent ; la noblesse, une fois levée, resta sous les armes, et le régent fut bientôt en état de venir planter son camp sous Paris. Tandis qu'il assemblait ses forces sur les ruines fumantes de Meaux, une troupe de gentilshommes, jaloux de se signaler par quelque exploit, firent une pointe de Meaux sur Senlis, afin de punir cette ville de ses relations avec les *Jacques*. Les portes furent ouvertes à la première sommation. Les nobles avancèrent l'épée haute, « croyant avoir tout à eux », et, lorsqu'ils furent arrivés sans résistance au milieu de la grande rue, ils poussèrent le cri de : *Ville gagnée!*—signal de meurtre et de pillage. Ils n'avaient pas remarqué, au haut de cette rue, qui monte par une pente rapide, des chariots rangés les uns contre les autres ; tout à coup les chariots roulent, lancés par des hommes vigoureux, descendent impétueusement et culbutent chevaux et cavaliers ; les bourgeois armés s'élancent des maisons, les femmes jettent par les fenêtres des flots de poix fondue et d'eau bouillante. Les nobles tournèrent le dos, laissant les plus hardis de leurs compagnons sur la place ; les bourgeois de Senlis vengèrent leurs confrères de Meaux. (Contin. de Nangis.)

L'échec des nobles à Senlis ne pouvait toutefois influencer sur le sort de la guerre comme le désastre des *Jacques* à Meaux, et ne ralentit pas les préparatifs du régent. Étienne Marcel avait probablement fondé de hautes espérances sur la révolte des paysans : mais, la Jacquerie une fois écrasée, il ne se dissimula pas le désavantage d'une lutte soutenue par quelques villes isolées et communiquant très difficilement entre elles, contre un ennemi puissant en cavalerie, maître du plat pays et d'une foule de forteresses. Il n'y avait pas moyen de créer en quelques semaines une milice comme celle des archers anglais ; il fallait à tout prix avoir des cavaliers, des gens habitués aux armes ; le roi de Navarre était, à ce qu'il semblait, le seul allié qui pût donner de la cavalerie aux Parisiens. Immédiatement après le combat de Meaux, Marcel et ses amis se décidèrent donc à offrir le commandement de Paris à ce prince, qui, depuis que le régent avait quitté la capitale, avait conservé ses liaisons avec le corps de ville sans rompre avec le régent. Charles de Navarre accourut (14 juin), harangua les notables à l'hôtel de ville, protesta de son grand

amour pour le royaume et, « par espécial », pour Paris. L'échevin Charles Toussac « prêcha » ensuite, et dit que le royaume « avoit été mal gouverné et encore l'étoit; que besoin étoit de faire un capitaine qui mieux gouvernât, et què meilleur ne pouvoit-on avoir que le roi de Navarre ». Beaucoup des assistants crièrent aussitôt : « Navarre! Navarre! » Le reste se tut. « Ainsi fut élu ledit roi capitain de la ville de Paris », et le prévôt des marchands écrivit « incontinent » à toutes les bonnes villes, « afin que chacun consentît à faire ledit roi capitaine universel par le royaume de France ». (Chroniq. de Saint-Denis.) Les villes qui avaient pris le chaperon rouge et bleu s'y accordèrent; mais l'espoir qu'on avait mis dans l'alliance du roi de Navarre se dissipa sur-le-champ; la plupart des nobles qui lui avaient été attachés jusqu'alors, et qui l'avaient poussé, la semaine précédente, à exterminer les *Jacques*, l'abandonnèrent en déclarant qu'ils ne combattraient pas contre la cause commune de la noblesse. On recourut à une ressource fatale : on traita avec les bandits, avec la *grande compagnie* cantonnée à Épernon, et avec d'autres encore; on les reçut à la solde de la ville de Paris. Ce fut la première atteinte portée à la popularité de Marcel; le menu peuple voyait avec horreur ces brigands et ne pardonnait pas au roi de Navarre le massacre des *Jacques*; une partie de la haute bourgeoisie, par des motifs tout différents, s'effrayait d'avoir été emportée bien au delà de ses prévisions, et voyait avec répugnance entre les mains du Navarrois cette épée de capitaine général qui menaçait de se changer en sceptre.

Telle était la situation de Paris, lorsque le régent vint camper près du bois de Vincennes et du confluent de la Seine et de la Marne, avec plusieurs milliers de *lances*<sup>1</sup> et beaucoup d'autres gens de guerre français, belges et allemands qu'il avait pris à sa solde. Il n'avait pas su trouver d'argent pour défendre Paris; la noblesse l'aidait maintenant à en trouver pour l'attaquer. Le régent se logea aux Carrières, près Charenton, et enleva à Paris tous les arrivages de la Marne et de la haute Seine (du 29 au 30 juin). De vives escarmouches eurent lieu chaque jour entre son camp

1. Dans la langue de cette époque, la *lance* est ce qu'a été autrefois l'*homme d'armes*, le cavalier armé de toutes pièces.

et Paris. Le roi de Navarre, qui, malgré ses protestations de « vivre et mourir avec les Parisiens envers et contre tous », ne cessait de négocier tour à tour avec le régent et avec le roi d'Angleterre, ne se souciait pas de demeurer sous la main des Parisiens ; leur fermentation lui inspirait plus de crainte que de confiance, et il avait transféré son quartier général à Saint-Denis. Les nobles, campés à Charenton, et les mercenaires normands, anglais et navarrois, cantonnés à Saint-Denis et à Saint-Cloud, pillaient et incendiaient le pays à l'envi. Le 8 juillet, la reine douairière Jeanne détermina le régent et le roi Charles à s'aboucher près de l'abbaye Saint-Antoine ; le Navarrois vendit la paix et son alliance au régent pour 400,000 « florins à l'écu », en sus de l'indemnité qui lui avait été allouée par le dernier traité du mois de mars (Chronique de Saint-Denis) ; il s'obligea d'amener les Parisiens à rentrer sous l'obéissance du régent, et à payer 600,000 écus d'or pour la rançon du roi Jean, moyennant rémission de toute peine « corporelle ». Froissart dit qu'il fut convenu secrètement que le régent aurait « à son vouloir » le prévôt des marchands et ses principaux fauteurs. Quoi qu'il en soit de cette circonstance odieuse, les conventions de Saint-Antoine prouvèrent que le Navarrois, malgré son esprit et ses talents, était décidément au-dessous de son rôle. L'homme qui vendait pour de l'or ses prétentions à une couronne, n'était pas de taille à faire une révolution. Les Parisiens accueillirent le Navarrois et son traité par des cris d'indignation, et lui déclarèrent qu'ils se passeraient bien de lui s'il les abandonnait, et qu'ils ne paieraient pas un sou du subside promis en leur nom. Charles de Navarre alors appela dans Paris ses soudoyers, et les fit sortir, avec les bourgeois, contre les troupes du régent. On se battit assez vivement devant les remparts (11 juillet)<sup>1</sup>. Le len-

1. Ce même jour, Marcel et le corps de ville expédièrent aux communes de Flandre une très importante dépêche retrouvée récemment dans les archives d'Ypres. C'était l'exposé des griefs de Paris et l'apologie de toute la conduite des chefs parisiens depuis 1356, notamment dans l'affaire du meurtre des maréchaux et dans l'affaire de la Jacquerie ; Marcel priait les bonnes villes de Flandre de contraindre les nobles flamands, hennuyers et cambrasiens, par la saisie de leurs biens, à quitter l'armée du duc de Normandie, et à restituer ce qu'ils avaient pillé dans les villes et plat pays de France. V. aux ÉCLAIRCISSEMENTS, n° II ; nous y donnons la lettre en entier.



demain, le régent envoya sommer le roi de Navarre de remplir ses promesses. Le Navarrois répondit effrontément que le régent avait violé le traité en assaillant les Parisiens, et reprit sa capitainerie, mais non sa popularité.

Le régent, sur ces entrefaites, avait établi un pont de bateaux sur la Seine, un peu au-dessous du confluent avec la Marne, afin d'envahir le pays de la rive gauche : les Parisiens et les mercenaires anglo-navarrois firent une brusque sortie par le faubourg Saint-Marceau, et attaquèrent vigoureusement le pont ; le régent y perdit du monde, et le maréchal de Normandie, successeur du malheureux Robert de Clermont, y fut fait prisonnier ; mais le pont resta au pouvoir des assiégeants (14 juillet). La disette, dont Marcel, à force de soins et de prévoyance, avait longtemps garanti Paris, commençait à sévir, et l'on ne voyait pas d'issue à la crise où l'on était engagé ; les Parisiens n'étaient pas plus en état de faire lever le siège que les nobles de prendre Paris d'assaut. Les négociations se rouvrirent : le 19 juillet, le roi de Navarre, l'archevêque de Lyon, que le pape avait chargé de travailler à la paix, l'évêque de Paris, le prieur de Saint-Martin-des-Champs, l'échevin Jean Belot et plusieurs autres notables bourgeois allèrent trouver le régent sur le pont de bateaux ; on convint que les Parisiens « se mettroient en la merci du régent par telle condition qu'il ordonneroit par le conseil de la reine Jehanne, du roi de Navarre, du duc d'Orléans et du comte d'Étampes ». Cette base arrêtée, on parut considérer la paix comme conclue, et les gens d'armes du régent, qui avaient de leur côté grand'peine à subsister, se mirent en devoir de déloger et de laisser les passages libres (Chronique de Saint-Denis). Une nouvelle conférence, qui devait être définitive, fut assignée à Lagni au mardi 24.

Les événements se précipitèrent durant cet intervalle : la base de traité convenue au pont de Charenton irrita le peuple autant qu'elle alarma le prévôt et ses amis ; les gardiens des portes refusèrent l'entrée de la ville à des officiers du régent ; le peuple murmurait tout haut contre le roi de Navarre, et « le soupçonnoit, parce qu'il étoit noble, de conspirer avec les autres nobles contre la ville de Paris » (Contin. de Nangis) ; Marcel et ses amis, au contraire, s'efforçaient de se rattacher au roi de Na-

varre, et lui offraient de seconder sans réserve ses desseins les plus secrets, pour l'empêcher de traiter à leurs dépens : Marcel lui envoyait le plus d'argent qu'il pouvait à Saint-Denis pour payer ses mercenaires. Cette divergence entre les sentiments de la masse et la politique des chefs devint beaucoup plus grave à la suite d'un accident qui arriva le surlendemain de la conférence de Charenton (21 juillet). La plupart des mercenaires à la solde de Paris étaient retournés à leurs postes de Saint-Denis et de Saint-Cloud, et ravageaient la campagne de plus belle jusqu'aux portes mêmes de la ville ; ils vinrent brûler le bourg Saint-Laurent, à deux pas de la porte ou bastille de Saint-Martin. A voir, du haut des murailles, les flammes s'élever de tous les points de l'horizon, les Parisiens pouvaient se croire bloqués entre deux armées ennemies. L'exaspération populaire était au comble. Quatre ou cinq cents de ces soudoyers étaient restés dans la ville à « s'ébattre » et à dépenser joyeusement le fruit de leurs pillages. Le peuple, provoqué peut-être par quelques insolences de leur part, s'ameuta tout à coup contre ces gens des *compagnies*, qu'il confondait tous, dans sa juste haine, sous le nom d'*Anglois*. Vingt-cinq ou trente des bandits furent assommés sur la place, et tous les autres furent arrêtés et enfermés dans les geôles du Louvre. Le peuple alla prendre les principaux, qui étaient des gentilshommes et de notables personnages, à l'hôtel de Nesle, où ils avaient dîné avec le roi de Navarre.

Le lendemain 22, Charles de Navarre, Marcel, l'évêque Robert Lecoq, essayèrent en vain d'apaiser la multitude, qui exigea que le roi et le prévôt la menassent attaquer les *Anglois* à Saint-Denis et à Saint-Cloud. Le Navarrois céda, mais d'assez mauvaise grâce, et les Parisiens, au nombre de seize cents chevaux et huit mille hommes de pied, sortirent, en deux bandes, par les portes Saint Denis et Saint-Honoré : le roi et le prévôt étaient à la tête de la première des deux troupes, qui battit la campagne autour de Montmartre, sans pousser plus loin, tandis que l'autre bande se dirigeait vers le bois de Saint-Cloud (le bois de Boulogne). Le gros des *Anglois* était dans ce bois : le chroniqueur de Saint-Denis assure que trois des gens du roi de Navarre coururent les avertir de se mettre en défense ; les *Anglois* se cachèrent, et ne

laissèrent paraître qu'une cinquantaine des leurs sur la lisière du bois. Les Parisiens fondirent sur cette petite troupe; le reste des bandits s'élançèrent alors de leur embuscade, et se précipitèrent sur les gens de Paris, qui, dans leur surprise, furent aisément culbutés et mis en déroute. Les *Anglois* les poursuivirent jusqu'à la porte Saint-Honoré, et en tuèrent plus de six cents. Suivant la *Chronique de Saint-Denis*, le corps que commandaient le roi de Navarre et Marcel n'aurait fait aucun mouvement durant ce combat : le roi de Navarre serait retourné devers Saint-Denis, et Marcel et les siens seraient rentrés dans Paris parmi les cris et les huées du peuple, « qui les blâmoient grandement d'avoir laissé mettre à mort les bonnes gens de Paris sans les secourir ». Suivant Froissart, plus croyable, le prévôt et ses gens étaient rentrés par la porte Saint-Martin avant le combat, et l'autre bande ne fut assaillie que sur le soir, comme elle s'en revenait « par troupeaux, sans ordonnance ni arroi ». Ce qui est certain, c'est que le roi de Navarre ne rentra plus dans Paris : le peuple exigea qu'on lui ôtât le titre de capitaine de la ville et oublia ses autres haines pour tourner toute son irritation contre Charles le Mauvais. Le régent, que des avis secrets tenaient au courant de ce qui se passait à Paris, secondait habilement cette réaction, en s'effaçant, pour ainsi dire, le plus possible, et en éloignant ses troupes. Marcel et ses amis sentaient le sol trembler sous leurs pas, et soupçonnaient, sans pouvoir s'en garantir, les mines que creusaient autour d'eux les partisans du régent : ils craignaient d'autant plus de se séparer du Navarrois, qui les dominait et qui était dominé à son tour par les bandes de brigands qui faisaient sa seule force militaire. Les *Anglois* réclamèrent la libération de leurs camarades enfermés au Louvre : Charles le Mauvais l'exigea de Marcel ; le prévôt n'osa refuser, et alla lui-même, avec un détachement de gens de guerre et d'archers, tirer les prisonniers du Louvre et les mettre hors de Paris par la porte Saint-Honoré (27 juillet). Cette action acheva de ruiner l'affection du peuple pour Marcel.

Paris était livré à une agitation continuelle; les affidés du régent travaillaient activement le peuple, et dans la haute bourgeoisie s'opérait un revirement monarchique, à la tête duquel s'était placé un riche bourgeois appelé Jean Maillart, compère de Mar-

cel, et jusqu'alors un de ses principaux adhérents : le régent venait de confisquer des propriétés considérables que possédait Maillart dans le comté de Dammartin <sup>1</sup>, et le désir de rentrer dans ses biens influa sans doute sur sa conduite ; il est permis, cependant, de supposer que l'intérêt personnel ne fut pas l'unique mobile de Maillart et des hommes qui le secondèrent. L'essai prématuré du gouvernement de la nation par elle-même, tenté par Marcel, avait avorté : la bourgeoisie française avait mal secondé Paris, et toutes les espérances fondées sur la confédération des villes, sur le roi de Navarre, sur la Jacquerie, s'étaient évanouies les unes après les autres : il ne s'agissait plus de savoir si la France serait libre et bien gouvernée, mais si elle continuerait d'être la France. On n'ignorait pas que c'étaient les effrayantes exigences d'Édouard III qui prolongeaient la captivité du roi Jean, et qu'Édouard, à l'expiration de la trêve, soutiendrait ses prétentions les armes à la main, si la France ne consentait pas à se laisser démembrer. Il fallait sauver le pays en réunissant à tout prix, dans une seule main, le peu qui lui restait de forces. Cette main ne pouvait plus être celle de Marcel. La question était posée entre le Navarrois, dépopularisé, n'ayant pour armée que les brigands qui désolaient la France, et le régent, appuyé par toute la noblesse, obéi par une grande partie des villes, et représentant ce principe de la Loi Salique, qui s'était fortement enraciné dans les esprits. Ces considérations n'échappaient point, sans doute, à la haute intelligence de Marcel : le prévôt n'eût pas mieux demandé que d'être l'intermédiaire d'une transaction nécessaire ; il voyait la planche de salut, mais il ne lui était pas donné de la saisir. Le sang qu'il avait répandu, et que ses regrets ne pouvaient effacer, le séparait à jamais du régent et lui rendait le retour impossible. Il y a de grandes leçons de moralité

1. Secousse, *Preuves*, p. 79. — Secousse a soupçonné, et M. Lacabane, dans une remarquable dissertation sur la mort de Marcel (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1<sup>er</sup> n°), affirme que cette confiscation prétendue n'avait pour but que de détourner les soupçons de Marcel et de ses adhérents, et que Maillart, comme le dit Froissart, avait « toujours été de l'accord du duc de Normandie ». Froissart est fort inexact sur les événements de Paris : rien ne prouve que Maillart ait joué le rôle odieux dont on aurait grand tort de lui faire un titre de gloire. Dans cette hypothèse, en effet, il se fût insinué dans la confiance de Marcel pour le trahir et l'assassiner.



dans l'histoire ! Une dernière démarche fut tentée : le peuple obligea Marcel et les échevins d'écrire au régent pour l'inviter à revenir et à s'unir aux Parisiens contre les Navarrois et les *Anglois*. Le régent répondit qu'il ne rentrerait pas dans Paris tant que le meurtrier des maréchaux serait en vie : la lettre fut remise à Marcel lui-même<sup>1</sup>.

Le prévôt garda la lettre, assembla ses adhérents les plus compromis et les plus dévoués, et prit, de concert avec eux et l'évêque Lecoq, une résolution désespérée : Marcel et les siens, dit Froissart avec une naïveté terrible, « virent que mieux leur valoit occire qu'être occis ». Ils résolurent de livrer Paris malgré lui au roi de Navarre, et de raffermir par la terreur un pouvoir qui n'était plus soutenu par l'opinion : ils offrirent à Charles le Mauvais de l'introduire dans la ville, avec tout ce qu'il avait de soldats, par les portes de la rive nord de la Seine, à la mi-nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août : le prévôt et ses amis devaient se joindre aux Navarrois ; on devait, dit-on, mettre à mort les partisans les plus notables des Valois, dont les maisons seraient marquées à l'avance de certains signes, puis Charles de Navarre serait proclamé roi de France à l'Hôtel de Ville, et l'on inviterait toutes les bonnes villes à ratifier la déchéance des Valois<sup>2</sup>. Le roi de Navarre, qui négociait en ce moment avec trois chevaliers que lui avait envoyés le roi d'Angleterre, et qui était sur le point de traiter du partage de la France, suspendit son pacte avec les Anglais, et s'apprêta à tenter l'aventure avec Marcel : il fit ses dispositions avec habileté et promptitude, prit à sa solde presque tous les chefs des compa-

1. Cette circonstance importante, qui ne se trouve dans aucun des trois principaux monuments du temps, la *Chronique de Saint-Denis*, Froissart et le continuateur de Nangis, est rapportée dans deux chroniques manuscrites citées par Secousse, t. I, p. 301, et dans une troisième (Chroniq. de Jean de Nouelles, abbé de Saint-Vincent de Laon), citée par M. Lacabane, dans sa *Dissertation sur la mort de Marcel*.

2. « Du moins a-t-on accusé, depuis, le prévôt et ses amis de toutes ces choses, » dit le continuateur de Nangis, le plus digne de foi entre tous les historiens du temps, pour ce qui regarde Paris. Ainsi les projets de massacre ne sont pas chose bien certaine. La *Chronique de Saint-Denis* rapporte de la même manière les projets de Marcel. Froissart débite à cet égard des absurdités ; il dit que Marcel devait ouvrir les portes aux Anglais et aux Navarrois pour courir et détruire Paris, et qu'on devait tout « mettre à l'épée », tout exterminer, sauf les gens dont les portes et fenêtres seraient marquées de certains signes. C'était tout le contraire.

gnies, et arrêta avec eux l'attaque simultanée d'un certain nombre de places et de châteaux, qui devaient le rendre maître du cours des principales rivières.

Marcel, cependant, ne tenait pas les portes qu'il voulait livrer à Charles le Mauvais : le prévôt des marchands avait bien la surveillance et le commandement supérieur des portes et des remparts ; mais la garde en était partagée entre quatre capitaines quarteniers, chefs électifs de la milice bourgeoise<sup>1</sup>, et Jean Maillart était un de ces capitaines ; la porte Saint-Denis et les portes voisines se trouvaient sous son commandement. Il fallait avant tout se saisir des portes et changer les gardes. Le 31 juillet, Marcel sortit de chez lui pour mettre à fin son entreprise ; de terribles combats avaient dû se passer dans l'âme de cet homme, avant qu'il se décidât à livrer la cité qu'il avait si longtemps gouvernée, nourrie, protégée contre tous les périls, avant qu'il se résignât à devenir l'oppresser subalterne du peuple dont il avait été le défenseur et l'idole. La fatalité l'entraînait, si l'on peut nommer fatalité cette force, si difficile à surmonter, qui pousse aux abîmes l'homme qu'une première faute a une fois jeté hors du sentier de la justice.

Le prévôt et cinquante ou soixante de ses affidés, « tous armés », allèrent dîner à la *bastide* ou bastille Saint-Denis, *portail* flanqué de tours que Marcel avait fait construire ; « et recommanda ledit prévôt à ceux qui gardoient ladite bastide qu'ils baillassent les clefs à Josseran de Mâcon, trésorier du roi de Navarre. Les gardes des clefs dirent qu'ils n'en bailleroient nulles ; dont le prévôt fut moult courroucé, et *se mut riote* (une querelle s'éleva) entre le prévôt et ceux qui gardoient les clefs, tant que Jehan Maillart, garde de l'un des quartiers de la ville, de la partie devers la bastide, ouït nouvelles du débat, et, pour ce, se tira vers le prévôt et lui dit que l'on ne bailleroit point les clefs audit Josseran. Et, pour ce, eut plusieurs grosses paroles entre le prévôt et Josseran d'une part, et Jehan Maillart de l'autre. Si (alors) monta ledit Maillart à cheval, et prit une bannière du roi de France, et commença à crier : *Mont-*

1. *Chronique* de l'abbé de Saint-Vincent de Laon, citée par M. Lacabane. Les divers récits de la catastrophe du 31 juillet présentent des circonstances différentes, sans se contredire absolument : nous avons tâché de les fondre dans notre narration.

*joie Saint-Denis au roi et au duc!* tant que chacun qui le voyoit alloit après et crioit ledit cri. » (Chronique de Saint-Denis.) Jean Maillart s'en alla vers les halles, pour soulever ce quartier populeux; la conspiration royaliste éclatait en même temps sur un autre point : un chevalier appelé Pépin des Essarts, à la tête d'une troupe de gens armés, était allé assaillir et piller la maison de Josseran de Màcon, puis prendre à l'Hôtel de Ville une bannière aux armes du régent. Maillart et Pépin marchèrent ensuite des halles et de l'Hôtel de Ville vers la porte ou bastille de Saint-Antoine<sup>1</sup>.

Ils y rejoignirent Marcel : les deux complots avaient marché parallèlement; le prévôt et ses agents s'étaient dirigés de la porte Saint-Denis vers la porte Saint-Antoine, se saisissant, chemin faisant, des portes situées entre ces deux *bastides*; mais, parvenus à la porte Saint-Antoine, ils avaient trouvé une vive résistance chez les gardiens, notables bourgeois, qui se montrèrent fort mécontents qu'on leur voulût ôter les clefs « pour les donner à gens qui ne les valoient pas, et entrèrent en soupçon de quelque trahison ». Sur ces entrefaites, arrivèrent Maillart, Pépin des Essarts et la foule qu'ils traînaient à leur suite. Suivant Froissart, qui paraît avoir arrangé l'événement avec l'instinct dramatique qui lui est ordinaire, minuit allait sonner, et Marcel avait déjà les clefs en main. « Étienne, Étienne, lui cria Jehan Maillart, que faites-vous ici à cette heure? — Jehan, que vous importe de le savoir? je suis ici pour prendre garde de la ville dont j'ai le gouvernement. — Pardieu, répondit Jehan Maillart, il ne va mie ainsi; mais n'êtes ici à cette heure pour nul bien, et je vous le montre, dit-il à ceux qui étoient près de lui, comme il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la ville!—Jehan, vous mentez! — Pardieu! traître, c'est vous qui mentez, répondit Jehan Maillart. Et tantôt (aussitôt) fêrit à lui (frappa sur lui) et dit à ses gens : A la mort! à la mort, tout homme de son côté, car ils sont traîtres. »

« Lors eut grand hutin et fort, et volontiers eût fui le prévôt, mais il fut si hâté (serré de si près) qu'il ne put; car Jehan Maillart le fêrit d'une hache sur la tête, et l'abattit à terre, et ne se

1. Marcel avait bâti un portail flanqué de tours sur l'emplacement où Charles V éleva ensuite une forteresse beaucoup plus vaste, qui fut la fameuse *Bastille*.

partit de lui tant qu'il l'eût occis, quoique ce fût son compère<sup>1</sup>.» Philippe Giffart, un des principaux membres du corps de ville, se fit tuer à côté du prévôt en se défendant vaillamment. Le reste des compagnons de Marcel, accablés par le nombre, furent massacrés ou faits prisonniers. Les vainqueurs achevèrent leur ouvrage en courant s'emparer des portes Saint-Martin et Saint-Honoré, occupées par des amis de Marcel; on tua ceux qui se défendirent, et on emmena les autres en prison, pendant qu'une partie des gens qui avaient suivi Maillart allaient égorger, près de l'ancienne porte Baudoyer<sup>2</sup>, l'échevin Jean de l'Isle et le cleric de la marchandise de Paris<sup>3</sup>, frère d'Étienne Marcel. Les partisans des Valois avaient fait ce qu'ils imputèrent depuis à leurs ennemis : ils avaient dressé d'avance leur liste de proscription; aussi l'échevin Charles Toussac, Jossieran de Mâcon et plus de soixante autres personnages notables furent-ils arrêtés cette nuit même. Les cadavres de Marcel, de Giffart et de Jean de l'Isle furent traînés par les rues et étalés devant cette même église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers (rue Saint-Antoine), où avaient été transportés les corps des maréchaux de Champagne et de Normandie; « dont plusieurs, dit la *Chronique de Saint-Denis*, tenoient que c'étoit ordonnance de Dieu; car ils étoient morts de telle mort comme ils avoient fait mourir lesdits maréchaux ».

Le reste de cette terrible nuit se passa dans une agitation extrême; le lendemain matin (1<sup>er</sup> août), on ne voyait plus par les

1. Marcel périt de la main des siens : Pépin des Essarts était probablement parent de sa femme, qui portait le nom de des Essarts. Sur la catastrophe du 31 juillet 1358, voyez les anciennes éditions de Froissart, le continuateur de Nangis, la *Chronique de Saint-Denis*, le premier volume de Secousse (pages 294 et suivantes), qui a comparé ces ouvrages avec d'autres monuments inédits, l'article de M. J. Guicherat sur Marcel, dans le *Plutarque français*, et enfin la dissertation de M. Lacabane, dans le premier numéro de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*. Cette dissertation nous a paru concluante contre le mémoire de M. Dacier, qui, d'après quelques-uns des manuscrits de Froissart, attribuait à Pépin des Essarts et à un certain Jean de Charni l'organisation du complot et le meurtre de Marcel.

2. C'était l'ancienne porte de Paris du côté de l'Orient, avant que Marcel eût enfermé dans les murs de la ville tout l'espace situé entre la place Baudoyer et la Bastille.

3. Le greffier de l'Hôtel de Ville. — Le secrétaire de la compagnie de la marchandise de l'eau était devenu le greffier de la ville.



rues un seul chaperon rouge et bleu ; chacun s'empressait de cacher cet insigne qu'on portait encore si fièrement la veille. Mail-lart ne perdit pas de temps ; il fit crier par les rues à son de trompe que chacun était invité à arrêter les partisans de Marcel pour les conduire au Châtelet ; il dépêcha en toute hâte son frère et deux conseillers du parlement au régent, qui était à Charenton, assembla le peuple aux halles, et raconta « comme la cité de Paris avoit failli être courue et détruite cette propre nuit, si Dieu n'y eût mis ordre » (Froissart). Le pauvre peuple, « moult ébahi, louoit Dieu de la grâce que faite leur avoit ». La harangue de Mail-lart, répétée et commentée par tous ses adhérents, fixa les irrésolutions de la foule, et la nouvelle du retour du régent fut accueillie par les acclamations de ceux mêmes qui, la veille, étaient encore en armes contre lui. Les députés expédiés au régent revinrent au bout de quelques heures avec des lettres de ce prince, qui établissaient, pour juger les prisonniers, une commission composée de deux présidents et trois conseillers au parlement, de trois maîtres des requêtes de l'hôtel, du bailli de Troies et de Meaux et du prévôt royal de Paris. (Secousse, t. I, p. 309.) La commission alla vite en besogne : dès le 2 août au matin, l'éloquent et courageux échevin Charles Toussac fut décapité en Grève avec Josseran, le trésorier du Navarrois. Leurs corps, dépouillés, restèrent là gisant sur la Grève ; et le régent, en faisant, le même soir, son entrée par la porte Saint-Antoine, put voir ces deux cadavres après ceux d'Étienne Marcel et de ses compagnons, qui gisaient sanglants sur les degrés de Sainte-Catherine. « On n'avoit pas permis de les inhumer, dit le continuateur de Nangis, afin que le régent s'assurât par ses propres yeux qu'on l'avoit vengé de ses ennemis. » Après le passage du régent, on jeta les cadavres à la Seine. Marcel, du moins, avait accordé la sépulture à ses victimes !

Il est permis de douter que le régent, froid et réfléchi comme il était déjà, et peu susceptible de passions violentes, ait pris grand plaisir à repaître ses yeux du hideux spectacle qu'on avait préparé à sa bienvenue. Une anecdote, racontée par sa biographe Christine de Pisan, atteste à quel point il était déjà maître de lui-même. Tandis qu'il traversait les rues, accompagné de Jean Mail-

lart, « qui grandement étoit en sa grâce et son amour<sup>1</sup> », voici qu'un « garnement outrecuidé se mit à dire si haut, qu'il le put ouïr : Pardieu! sire, si j'en eusse été cru, vous n'y fussiez jà entré; mais, au fort (après tout), on y fera peu pour vous! » A ces mots, le comte de Tancarville, qui chevauchait devant le prince, mit l'épée à la main pour aller tuer ce *vilain*; mais le duc Charles retint le comte, et répondit en souriant : « On ne vous en croira pas, beau sire! Pensa ce très prudent prince, que *par celui occire* (si l'on tuait cet homme), la ville qui avoit été rebelle, se fût bien pu émouvoir...<sup>2</sup> ». Le régent alla descendre au Louvre, et manda, du Marché de Meaux à l'hôtel Saint-Pol (rue Saint-Antoine), la duchesse sa femme et toute cette belle cour de dames et de damoiselles réfugiées au Marché de Meaux depuis la Jacquerie.

La réaction continuait. Le 4, on décolla aux halles Pierre Gilles, cet épicier qui avait combattu à Meaux dans les rangs des *Jacques*, et un chevalier que Marcel avait fait châtelain du Louvre. Le régent, pendant ce temps, « prêchoit » le peuple à l'Hôtel de Ville, touchant « la grand'trahison traitée par les dessusdits morts, par l'évêque de Laon et plusieurs autres qui encore vivoient ». De nouvelles exécutions se succédèrent les jours suivants; ce qui en agréait le plus au régent c'étaient les riches confiscations qui accompagnaient ces supplices. Le 5 août, fut publié un édit pour la fabrication d'une nouvelle monnaie : on devait tailler jusqu'à 20 livres dans un marc d'argent! c'était la « plus foible monnaie » qu'on eût jamais faite. Plusieurs des hommes courageux qui avaient tant lutté pour détourner ce fléau du peuple purent entendre crier l'édit sur leur passage en marchant à la mort<sup>3</sup>.

« Ainsi finirent, dit le continuateur de Nangis, ceux qui avoient gouverné la ville avec le prévôt et par le conseil desquels se faisoient toutes choses : parmi eux étoient maints bourgeois très-

1. Froissart. — Le régent fit Maillart et Pépin des Essarts membres de son conseil privé, combla Maillart de présents et l'anoblit lui et toute sa famille. V. la dissertation de M. Lacabane.

2. Christine de Pisan; des *Faits et bonnes mœurs du roi Charles le Sage*, c. 24.

3. « O roi de Navarre, s'écriait l'un d'eux en allant au supplice; ô roi de Navarre, plutôt au ciel que je ne l'eusse jamais connu! (Contin. de Nangis.) »

considérables, très-éloquents et très-doctes. » Marcel et son parti avaient fini par s'écarter de la grande voie des destinées de la France : en cherchant un roi des bourgeois à opposer au roi des nobles, en se livrant à Charles de Navarre, ils avaient attaqué la Loi Salique, alors et pour longtemps garantie de la nationalité française. Mais, sans nier que leur chute ait été inévitable, l'histoire, à qui soixante ans de révolutions ont dévoilé bien des mystères, et qui plane aujourd'hui de plus haut que ne faisaient les historiens de la monarchie sur l'ensemble des destins de la patrie, doit relever de l'anathème la mémoire de l'homme qui a été le premier représentant du génie politique de la grande cité et qui a dirigé le premier essai du gouvernement représentatif en France <sup>1</sup>. Les mœurs violentes d'un temps où l'on qualifiait de *Jehan le Bon* un roi qui avait inauguré son règne en égorgeant son connétable sans forme de procès, ne justifient pas, sans doute, mais expliquent l'acte violent auquel se portèrent les chefs du parti populaire, dans l'effervescence d'une crise terrible, contre des adversaires qui leur préparaient le même sort : le sang a expié le sang ; le pacte conclu avec Charles le Mauvais a été puni avant d'être consommé ; mais le souvenir de ce qu'avaient voulu faire Marcel et ses amis ne doit pas périr. Marcel reste la plus grande figure du quatorzième siècle. Marcel ne mourut pas tout entier, il n'échoua même pas entièrement : les grands coups qu'il avait portés à la monarchie féodale laissèrent de profondes traces ; le régime qu'il avait mutilé ne fut pas complètement restauré, et Charles V lui-même, puis d'autres rois encore, exécutèrent de leurs mains royales une partie de l'œuvre du démocrate dont ils proscrivaient la mémoire <sup>2</sup>.

1. On regrette de ne pas voir, parmi les statues qui décorent maintenant l'Hôtel de Ville de Paris, l'image du fondateur de l'Hôtel de Ville, du chef de la bourgeoisie française au quatorzième siècle. Cette exclusion n'est pas digne des lumières de notre temps. L'histoire de la grande cité, qu'on a voulu retracer avec le ciseau du sculpteur, ne se comprend pas sans cette imposante et tragique figure. Parmi les héros qui peuplent nos galeries historiques, combien furent plus coupables et ont bien moins de titres à notre reconnaissance !

2. L'imputation erronée d'avoir voulu livrer Paris aux Anglais, uniquement fondée sur ce que le peuple appelait *Anglois* les mercenaires du roi de Navarre, a surtout contribué à prolonger cet anathème. Le président Hénault, par une singulière inadvertance, l'a consigné dans son abrégé.

On était loin de pouvoir entrevoir ces progrès au moment de la mort de Marcel : comme la lutte de la couronne et de la bourgeoisie ne faisait pas à elle seule toute la situation, la contre-révolution de Paris ne termina rien ; elle sembla même donner aux éléments de désordre un plus furieux essor. Le roi de Navarre, en s'alliant à tous les chefs des compagnies, s'était préparé de puissants moyens d'action pour exécuter son dessein : il s'en servit pour se venger de l'avoir vu échouer. Il sentit que c'en était fait de ses prétentions à la couronne de France, et, dès le 1<sup>er</sup> août, le lendemain de la mort du prévôt, il signa des conventions préliminaires avec les agents d'Édouard III, et s'engagea à seconder Édouard dans la conquête du royaume, moyennant la cession de la Champagne, de la Brie, et d'autres provinces à l'égard desquelles on s'entendrait ultérieurement<sup>1</sup> ; puis il évacua Saint-Denis, laissant l'abbaye en flammes derrière lui, envoya un héraut défier le duc de Normandie et les Parisiens, et s'en alla joindre son frère Philippe à Mantes, pendant que trois cents de ses hommes d'armes filaient rapidement sur Melun. La reine Blanche, veuve de Philippe de Valois et sœur de Charles le Mauvais, avait Melun dans son douaire ; elle livra aux Navarrois le château, situé dans une île de la Seine, et la partie de la ville qui est du côté du Gâtinais (4 août). En même temps, d'autres bandes se saisissaient des châteaux de Poissi, de Creil-sur-Oise, de Mauconseil en Noyonnais et de Hérielle en Amiénois, se cantonnaient fortement sur la haute et la basse Seine, sur l'Oise, sur la Somme et bientôt jusque sur la Marne. Les vassaux français et navarrois de Charles le Mauvais et une foule d'aventuriers belges, allemands, anglais, bretons, gascons, accouraient à l'appel du roi de Navarre, qui leur offrait une bonne solde, et la France à manger par-dessus le marché : le régent n'était pas en état de surenchérir. Charles de Navarre employait à guerroyer contre la ville de Paris l'argent levé par Marcel pour la défendre, et Édouard III, selon toute apparence, y suppléa quand cet argent vint à manquer. La cupidité n'était pas d'ailleurs l'unique motif qui grossissait les *compagnies* ; toutes les passions turbulentes de la vieille féodalité, comprimées

1. Secousse, t. I, p. 318.



depuis un siècle par les rois, se déchainaient dans une bacchante universelle. S'il y avait là de « pauvres brigands » qui ne faisaient leur métier que pour « gagner », on comptait aussi bon nombre de nobles hommes, de valeureux chevaliers, qui, sans négliger le profit de la guerre, aimaient surtout la vie d'aventures pour elle-même, surprenaient les châteaux, brûlaient les villages, comme auparavant ils donnaient de beaux coups de lance dans les tournois, « afin d'acquérir los et renom pour l'amour de leurs amies ». C'est là ce qui explique la supériorité militaire des *compagnies* : ces armées de bandits, il faut bien le reconnaître, étaient toutes composées de gens d'élite, et ce furent elles qui ressuscitèrent chez nous l'art de la guerre, complètement perdu chez les milices de la monarchie féodale.

Cette violente explosion de la guerre *navarroise* eut un effet important à Paris : le régent, effrayé, s'arrêta dans la voie sanglante où il avait mis le pied ; il assembla le peuple, l'invita à la paix et à l'union, et publia, le 10 août, une amnistie dont il n'exceptait que « ceux qui avoient été du conseil secret du prévôt sur le fait de la grand'trahison » ; une autre amnistie fut publiée le même jour pour tous les actes commis à l'occasion de la Jacquerie, « par les nobles et par les non-nobles » ; la rédaction en est très remarquable par la manière dont le régent s'exprime sur le compte des paysans et blâme les fureurs de la réaction nobiliaire. Le roi Jean écrivit de Londres, le 14 août, une lettre fort conciliante aux Parisiens. Le régent rendit même aux veuves de Marcel et de Tous-sac quelque partie de leurs biens : des lettres de rémission furent expédiées aux Rouennais, à la malheureuse ville de Meaux, à d'autres encore<sup>1</sup>. Le régent remit la monnaie à huit livres le marc. Il tâchait de regagner toutes les classes. Le moyen le plus efficace eût été de défendre énergiquement le pays, mais le régent n'avait déjà plus ni argent ni armée. Il pressa les provinces de faire quelques efforts pour se sauver elles-mêmes : la Picardie orientale et le Tournaisis s'armèrent afin de délivrer Noyon et le Vermandois des courses de la garnison de Mauconseil ; mais la compagnie qui tenait Creil, et quelques autres bandes, réunies

1. v. Secousse, t. I, p. 310-312, et *preuves*, p. 81-87 et suivantes.

sous les ordres de Jean de Picquigni, capitaine général du roi de Navarre, allèrent au secours de Mauconseil, surprirent les milices picardes par un brouillard épais, les mirent en déroute, et prirent l'évêque de Noyon avec la plupart des seigneurs et des gros bourgeois qui l'accompagnaient (23 août). Ce fâcheux début n'encouragea pas les populations à organiser la résistance et à tenir les champs contre les bandits. L'audace des compagnies redoubla, et le cercle de leurs entreprises s'étendit de jour en jour : elles suppléaient au nombre par l'habileté et la célérité de leurs mouvements ; 1,500 hommes d'armes s'étaient rendus maîtres de tout le plat pays le long de l'Oise et de la haute et moyenne Somme ; 500 autres, établis à Saint-Valeri sur Somme, couraient tout le Ponthieu et la côte de Caux ; beaucoup de bourgades et de monastères se soumettaient envers les brigands à un tribut régulier, qui les exemptait, sinon d'être vexés et rançonnés, au moins d'être brûlés et saccagés de fond en comble.

La désolation s'étendait de canton en canton : « les céréales, les légumes, les vignes, ni l'herbe touffue des prés ne réjouissoient plus les yeux des hommes : on ne voyoit partout qu'orties et chardons ; on ne voyoit qu'églises croulantes, que ruines noircies par l'incendie ; on n'entendoit plus la voix sonore des cloches, sinon lorsque bondissoit le sinistre tocsin ; les plus belles et les plus riches abbayes étoient détruites ou occupées par les gens d'armes ; le faste des prélats étoit grandement humilié, et tel qui n'alloit devant qu'à grand'chevauchée, n'avoit plus qu'un pauvre Frère pour le servir ; mais la misère universelle tomboit principalement sur les peuples de la campagne ; car leurs seigneurs leur arrachoient leur subsistance et leur pauvre vie, sans les garantir du pillage ; aussi falloit-il payer double tribut aux seigneurs et aux ennemis pour pouvoir cultiver les champs et les vignes. » (Contin. de Nangis.)

Le morne accablement qui avait succédé dans les campagnes au délire frénétique de la Jacquerie, n'était pourtant pas universel : en quelques endroits, les paysans fortifiaient leurs églises, ou se retranchaient dans quelque lieu fort, au fond d'un bois ou sur une colline, et s'y défendaient avec le courage du désespoir. Des incidents parfois héroïques attestaient la vitalité qui subsis-

tait chez ce peuple infortuné, mais influaient peu sur la situation générale du pays<sup>1</sup>.

Le roi de Navarre ne voulait pas se borner à dévaster le plat pays, et n'épargnait rien pour relever son parti dans les villes et y fomenter des complots. Son lieutenant Jean de Picquigni, trois semaines après le combat de Mauconseil, tenta de s'emparer d'Amiens avec la connivence du mayeur et de plusieurs notables bourgeois. Amiens, comme beaucoup d'autres villes, était divisé en deux parties closes de murs, la cité et le bourg, la ville intérieure et la ville extérieure. Les Navarrois furent introduits un soir dans le bourg, s'en rendirent maîtres et tâchèrent de pénétrer dans la cité; mais les dispositions du menu peuple étaient bien changées : le roi de Navarre n'était plus à ses yeux que le

1. Tout le monde connaît l'histoire du *Grand-Ferré*, que les collecteurs d'anecdotes ont tirée de la belle chronique du continuateur de Nangis. Les habitants du village de Saint-Corneille près Compiègne et des villages voisins s'étaient retranchés dans un petit fort, voisin de l'abbaye de Saint-Corneille, sous le commandement d'un fermier nommé Guillaume l'Alouette, homme résolu et fort aimé dans le pays. Guillaume avait avec lui son valet de ferme, qu'on appelait le Grand-Ferré, espèce de géant d'une taille et d'une force prodigieuses, du reste aussi humble de cœur que simple d'esprit. Les aventuriers de la garnison de Creil envoyèrent un détachement pour prendre le fort de Saint-Corneille : les bandits entrèrent par surprise, et commencèrent par massacrer l'Alouette; à cette vue, le Grand-Ferré prend une lourde hache, et, suivi des plus hardis paysans, il se jette sur les *Anglois* : à chaque coup, il abattait un bras ou fendait une tête, et ses compagnons, l'imitant de leur mieux, frappaient sur les *Anglois* comme s'ils eussent battu leur blé dans l'aire : le Grand-Ferré en assomma plus de quarante à lui seul : les autres s'enfuirent. Les paysans furent si fort enhardis par leur victoire, qu'un second détachement étant venu pour venger le premier, ils sortirent au-devant des ennemis en pleine campagne. Les *Anglois* furent traités comme l'avaient été leurs devanciers. Les paysans ne voulurent prendre personne à rançon; ils tuèrent tous ceux qu'ils purent attraper, « afin de les mettre hors d'état de mal faire ».

Cependant le Grand-Ferré s'était fort échauffé dans ce second combat : il but beaucoup d'eau froide et fut pris de la fièvre : il retourna dans son village et s'allita. Les gens de Creil apprirent bientôt sa maladie et dépêchèrent douze soldats pour le tuer; mais le Grand-Ferré, averti par sa femme, eut le temps d'empoigner sa bonne hache et de sortir dans sa cour : « Ah! larrons! cria-t-il aux *Anglois*, vous croyez me prendre dans mon lit; mais vous ne me tenez pas encore! » Il s'adossa au mur, leva sa hache cinq fois et abattit cinq *Anglois* morts sur la place; les sept autres se sauvèrent à toutes jambes. Il se remit au lit et but encore de l'eau froide; la fièvre redoubla; il reçut les sacrements et mourut pleuré de tout le pays. Ses exploits en avaient fait un héros populaire. Le continuateur de Nangis, dont le patriotisme démocratique fait un contraste si frappant avec le cosmopolitisme féodal de Froissart, s'arrête avec une extrême complaisance sur cette histoire, qui releva *Jacques Bonhomme* à ses propres yeux.

roi des *compagnies*; les gens de la cité sonnèrent le tocsin, coururent aux armes, et défendirent vaillamment leur porte. L'arrivée du comte de Saint-Pol, accouru de Corbie avec une grosse troupe de gens d'armes, décida du salut de la cité, mais les Navarrois ne se retirèrent qu'après avoir pillé et incendié le bourg, qui renfermait plus de trois mille maisons et « grand'foison de bons hôtels et de belles églises paroissiales et autres ». Il en coûta la vie au mayeur d'Amiens, à l'abbé du monastère du Gard, et à quinze autres personnes considérables qu'on décolla pour haute trahison sur la place du marché (16 septembre). D'autres exécutions eurent lieu à Laon : l'évêque Robert Lecoq s'y était réfugié après la catastrophe du 31 juillet, et voulait, dit-on, venger Marcel en livrant sa ville épiscopale au roi de Navarre; six gros bourgeois furent arrêtés et mis à mort pour avoir trempé dans ce dessein. Lecoq s'échappa, et alla joindre Charles le Mauvais à Melun; il se retira plus tard dans le royaume de Navarre, où le roi Charles lui donna l'évêché de Calahorra, et il y termina son orageuse carrière. (Froissart. — Contin. de Nangis).

Paris eut aussi sa conspiration, du moins à ce que soupçonna le régent, qui fit emprisonner dix-neuf bourgeois. Ces arrestations causèrent une grande agitation dans la ville; on y vit l'intention de revenir sur l'amnistie, et le régent fut obligé d'aller expliquer ses motifs au peuple sur la place de Grève. Paris n'avait été ni dompté ni conquis; il s'était donné; mais il gardait le sentiment de sa force, et le faisait sentir. Le régent jugea prudent de relâcher les prisonniers (octobre-novembre). L'irritation que la misère entretenait parmi le peuple imposait de grands ménagements; le régent, ne disposant d'aucun subside et ne pouvant rien tirer des revenus du domaine, qui était ravagé et ruiné comme le reste du pays, se voyait réduit aux mutations de monnaies, qu'il multipliait d'une manière effrayante<sup>1</sup>, et aux profits sur le sel, dont il attribuait la vente exclusive à ses officiers.

1. Et dans des proportions à donner le vertige! Le 21 mars 1359, on tirait du marc d'argent 102 livres parisis; c'est-à-dire que la livre ne valait plus que cinquante et quelques centimes de notre monnaie. Le 31 du même mois, la monnaie fut relevée à 11 livres le marc, la livre à près de 5 francs d'aujourd'hui. La monnaie avait varié de neuf cents pour cent en dix jours. V. les tables comparatives de Secousse, Préface, au t. VI des *Ordonnances*.



Il devait s'estimer heureux qu'un tel état de choses n'amenât pas de nouveaux soulèvements. Toutes les communications étaient interrompues; on n'introduisait de vivres et de marchandises dans les villes que furtivement, en s'exposant aux plus grands périls, ou en achetant un sauf-conduit des brigands. Les provinces du centre et de l'est étaient envahies avec autant de fureur que l'Ile-de-France ou la Picardie : les officiers du roi d'Angleterre violaient ouvertement la trêve et venaient joindre les bandes navarroises. Le régent essaya d'avoir aussi ses brigands : il loua des mercenaires lombards ; il manda de Provence Arnaud de Cervolles, *l'archiprêtre*, avec sa troupe, qui s'était remise à dévaster ce pays ; mais les soudoyers du régent, mal payés de leurs gages, pillèrent beaucoup et ne se battirent guère, et comptèrent même de s'associer aux rivaux qu'ils étaient chargés de combattre et dont ils enviaient les exploits.

L'hiver fut affreux : toutes les denrées se vendaient à des prix exorbitants : un tonneau de harengs coûtait trente écus d'or ; les populations entassées dans les murs des villes mouraient de faim et de désespoir. De toutes les provinces, la Picardie avait seule le courage de disputer la campagne aux brigands : malgré sa déroute de Mauconseil, elle avait repris l'offensive, et une armée picarde, renforcée par les gens de l'Artois, de la Flandre française et du Tournaisis, avait mis le siège devant Saint-Valeri dès la fin de l'été de 1358. La garnison se défendit jusqu'au carême suivant, et capitula au moment où Philippe de Navarre, Jean de Picquigni, l'Anglais Robert Knolles et d'autres capitaines s'étaient réunis pour lui porter secours. L'armée picarde, commandée par le connétable Moreau de Fiennes et par le jeune comte de Saint-Pol, marcha au-devant de l'armée de secours, qui, très inférieure en nombre, fila rapidement le long de la Somme, afin de regagner la vallée de l'Oise ; le connétable eût atteint les Navarrois s'il eût pu passer la Somme à Saint-Quentin ; mais les bourgeois ne voulurent pour rien au monde permettre à la chevalerie de traverser leur ville. Ce trait est d'autant plus caractéristique, que les Saint-Quentinois n'étaient rien moins que Navarrois et avaient fourni leur contingent de grand cœur contre Saint-Valeri. (Froissart, part. 2, c. 84-88.)

Les pays de la Somme furent toutefois à peu près débarrassés ; mais les bords de l'Oise, le Laonnois, le Soissonnais et toute la Champagne continuèrent d'être dévorés par les compagnies : deux mille bandits, répartis dans plus de soixante forteresses, tenaient la Champagne entière dans la terreur. La Bourgogne n'était pas mieux traitée : le 10 mars 1359, un millier de brigands surprirent Auxerre, la pillèrent de fond en comble, et forcèrent en outre les habitants de racheter leurs personnes et leur ville par une énorme rançon. Châlons faillit avoir le même sort, et ne repoussa qu'à grand'peine la bande de l'Anglais Pierre d'Audley.

Cependant un rayon d'espérance avait lui aux yeux des peuples : on disait que la paix était enfin signée entre le roi Jean et le roi Édouard, et que le roi anglais allait rappeler tous ses sujets de France. Le bruit public était fondé : l'archevêque de Sens, le comte de Tancarville et trois autres seigneurs venaient d'arriver à Paris, apportant au régent la copie du traité souscrit par son père. Le régent demeura frappé de stupeur à la lecture du pacte qu'avait accepté l'imbécile monarque. Pour prix de sa liberté, Jean cédait en toute souveraineté à Édouard et à ses héritiers Calais, Guines, Boulogne, le Ponthieu, la Normandie, la mouvance de la Bretagne, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, la Saintonge, le Rochellois, la Guyenne, le Périgord, le Limousin, le Quercy, l'Agénais et le Bigorre, c'est-à-dire toute la moitié occidentale de la France, tous les ports, toute la région maritime ; d'un trait de plume, il faisait rétrograder la France jusqu'au temps de Louis le Gros. Jean promettait, de plus, quatre millions d'écus d'or. Ce fut un moment décisif dans la vie du duc Charles ; il apprit ce jour-là à se connaître lui-même en apprenant à connaître son père ; il résolut de désobéir et de déchirer ce pacte infâme ; mais sa résolution fut empreinte de cette prudence froide, calme, astucieuse, dont il ne se départit jamais ; il rejeta l'honneur et la responsabilité du refus sur d'autres, et convoqua les États-Généraux. Les communications étant presque partout interrompues, cette convocation était quasi de pure forme ; il eût fallu faire escorter chaque député par un escadron d'hommes d'armes. Néanmoins le but que se proposait le régent fut rempli : le traité fut lu dans

la cour du Palais, « sur le perron de marbre », devant le peuple de Paris et le petit nombre de députés qui s'étaient rendus à l'appel du régent; un murmure général d'étonnement et d'indignation s'éleva, et les députés, après une courte délibération, répondirent, tout d'une voix, aux messagers du roi Jean qu'ils aimaient mieux « endurer et porter encore le grand méchef et misère où ils étoient » que de laisser ainsi amoindrir et « défrauder » le noble royaume de France; « que mieux valoit que le roi Jehan demeurât encore en Angleterre ». (Froissart, part. 2, c. 99.—Chron. de Saint-Denis.) (25 mai.)

Cet élan généreux avait épuisé l'énergie de l'assemblée : elle écouta en silence le régent réhabiliter les vingt-deux officiers destitués par les États de 1357, les déclarer « bons et loyaux sujets, et les restituer en leurs états et renommées ». (Ordonn. t. III, p. 345.) Le régent s'autorisa de la présence d'un simulacre d'États-Généraux pour consommer cet acte impopulaire. Il fit ensuite une demande de subsides; les nobles accordèrent un mois de service militaire gratuit, outre leur part de l'aide que voteraient les bonnes villes; le clergé promit aussi de payer sa part, mais, à l'exception de Paris, qui vota la solde de deux mille combattants, les députés des bonnes villes déclarèrent que la ruine du pays ne leur permettait pas d'octroyer de subside au prince, et que les villes ne pouvaient guère que se garder chacune de son mieux. On n'avait aucune confiance dans le gouvernement, ou plutôt il n'y avait plus de gouvernement; le corps politique se dissolvait et se réduisait à son élément primitif, la cité, la commune, héritière de l'antique tribu.

Effrayante situation en face du danger immense que provoquait le rejet du traité de Londres : on était déjà si faible contre les bandits navarrois; comment résisterait-on aux armées d'Édouard?

On fit quelques efforts pour se débarrasser des compagnies : l'évêque de Troie, prélat guerrier, se mit à la tête d'un gros corps de noblesse champenoise et lorraine, et parvint à écraser la plus considérable des bandes qui saccageaient la Champagne. La mort de Picquigni, assassiné par un de ses gens, laissa respirer la Picardie. Le régent rassembla quelques centaines de lances avec de l'artille-

rie, et assaillit le château de Melun et la partie de la ville occupée par les Navarrois (juin). A ce siège se signala un homme qui avait acquis un grand renom dans la guerre civile de Bretagne, et que le régent, par une heureuse inspiration, venait d'attirer à son service : c'était Bertrand du Guesclin ; sa laideur, la rudesse de ses manières, sa tournure de *vilain*, le firent d'abord assez peu priser des seigneurs qui entouraient le régent ; messire Bertrand n'était rien moins qu'un chevalier de carrousel ; mais le régent, que le malheur instruisait à connaître les hommes, pressentit le génie sous cette dure écorce.

Melun ne se rendit cependant point, et les attaques furent interrompues. Le régent avait senti la nécessité de traiter avec le roi de Navarre, et des négociations s'étaient ouvertes par l'entremise des légats du pape. On convint que Charles de Navarre recouvrerait quelques forteresses qu'on retenait encore de son héritage, et qu'on lui paierait 600,000 écus d'or en douze ans, avec 12,000 « livrées de terre », c'est-à-dire qu'on lui assignerait des terres représentant 12,000 livres de rente. Ces préliminaires de paix furent communiqués par le régent au corps municipal de Paris, qui les approuva (13 août), puis le régent se rendit à Pontoise, afin de mettre en personne la dernière main au traité avec le Navarrois. Le traité faillit se briser au lieu de se consommer : le roi de Navarre demandait, pour l'assiette de ses 12,000 livres de rente, les vicomtés de Falaise, de Bayeux, d'Auge et de Vire ; le régent s'y refusa absolument : on croyait tout rompu, lorsque tout à coup « le roi de Navarre, comme inspiré du Saint-Esprit, dit qu'il vouloit parler avec son frère le seigneur duc régent, et lui déclara qu'il ne vouloit plus mener guerre contre le pays de France, mais être bon François (*bonus Gallicus*) à l'avenir et défenseur du pays contre les Anglois ; qu'il n'exigeoit plus pour cela de terre ni d'argent, mais seulement la terre qu'il avoit auparavant ; que le duc le récompenseroit lorsque sa foi auroit été mise à l'épreuve, et selon qu'il l'auroit *desservi* (mérité). Le duc reçut ces assurances avec grand'effusion et grand'joie, et tous se réjouirent de l'œuvre de Dieu qui fait en un moment ce que les hommes ne savent faire par longs efforts. » (Contin. de Nangis. — Chron. de Saint-Denis.) (22 août.)



Ne doit-on voir, avec quelques historiens contemporains, que le calcul d'une infâme hypocrisie dans l'apparente inspiration du Navarrois? Ne voulait-il que travailler plus sûrement à la perte des Valois? Ou bien faut-il accorder à cet homme, tout égoïste et vicieux qu'il fût, le bénéfice d'un bon mouvement, qui d'ailleurs ne fut pas longtemps soutenu? L'ami d'Étienne Marcel, le patriote évêque de Laon, était en ce moment près du Navarrois; il put être l'instigateur de cette résolution inattendue. Ce qui semblerait confirmer la sincérité du roi de Navarre en ce moment, c'est la colère que montra le comte Philippe d'Évreux, qui s'écria que son frère était *enchanté* (ensorcelé) d'avoir fait telle paix (Froissart).

Au reste, on s'était trop hâté de rendre grâces au ciel : le roi de Navarre fit évacuer Poissi et quelques autres petites places; mais la plupart des chefs de compagnies refusèrent de sortir des postes qu'ils occupaient; la trêve avec l'Angleterre était expirée, et les compagnies ne quittèrent le service du Navarrois que pour prendre les couleurs et la solde du roi Édouard : les bannières anglaises flottaient de toutes parts au cœur de la France, avant qu'Édouard eût fait le moindre mouvement.

Édouard n'avait pas dessein de s'en tenir à cette guerre de brigandage; il croyait la France assez épuisée pour lui porter le coup de grâce. A la nouvelle du rejet du traité de Londres, il s'était écrié « qu'il entreroit en France à grand'puissance devant l'hiver, et y demeurerait tant qu'il auroit fin de la guerre ou paix à son plaisir ». Quant au roi Jean, fort scandalisé de la *rébellion* de son fils et des États, il ne pouvait comprendre qu'on balançât entre sa liberté et le salut de la France, et prétendait que son fils Charles était « déçu » par les conseils du roi de Navarre.

Édouard III descendit à Calais, le 28 octobre, avec une armée moins redoutable encore par le nombre que par la belle ordonnance : elle comptait six à sept mille hommes d'armes et une multitude d'archers et de gens de pied; Édouard avait amené six mille chariots attelés de quatre *roncins*<sup>1</sup> chacun, et chargés de munitions de guerre et de bouche, de fours, de moulins à bras,

1. Roussin, cheval de trait.

de nacelles de cuir et d'outils de toute espèce : il savait la dévastation du plat pays en France, et voulait préserver son armée de la famine. Ces précautions n'étaient pas chose moins inusitée, en ce temps-là, que l'ouverture d'une campagne à l'entrée de la mauvaise saison ; mais Édouard avait résolu de ne pas consumer ses ressources dans des quartiers d'hiver, et de pénétrer sur-le-champ au cœur du royaume. Il se mit en mouvement dans les premiers jours de novembre, traversa l'Artois, le Cambrais, le Vermandois, le Laonnois, et ne s'arrêta que devant Reims, où il prétendait, dit-on, se faire sacrer roi de France (Continuat. de Nangis).

Il trouva partout sur sa route les campagnes désertes ; plus d'un canton n'avait pas été labouré depuis trois ans. Le peu qui subsistait de denrées avait été retiré dans les villes ; les haines de caste se taisaient devant l'invasion étrangère ; chaque commune avait pris à sa solde l'élite des nobles de ses environs, et l'on avait adopté partout, d'inspiration, le seul système de défense possible, celui de la résistance locale. Cent petites républiques municipales, groupant la noblesse autour d'elles, firent ce que ne pouvait faire un gouvernement sans finances et sans armée.

Le roi Édouard entama le blocus de Reims à la fin de novembre : la conquête de Reims, la cité du sacre, la ville sainte de la monarchie française, eût été d'un grand effet sur l'opinion : mais le roi d'Angleterre trouva Reims bien remparée et bien gardée, et ne crut pas pouvoir entamer les travaux d'un siège régulier parmi les torrents d'eau qui détrempaient la plaine ; il cantonna ses troupes dans les abbayes et les villages voisins. L'armée anglaise souffrit beaucoup des pluies continuelles et du manque de fourrages durant quarante jours qu'elle resta devant Reims ; mais le régent ne tenta rien contre elle : il avait bien assez à faire de se garder dans Paris. Le roi de Navarre violait déjà ses serments : il avait aidé sous main un seigneur gascon, le captal de Buch, à se saisir par trahison de Clermont en Beauvaisis, et il excitait dans Paris une conspiration qui devait lui livrer la ville, afin de venger Étienne Marcel « et ceux qui avoient été tués avec lui sans cause raisonnable ». Martin Pistoë, auteur du complot, homme courageux, qu'avait égaré son dévouement pour la mémoire de

Marcel, fut arrêté, avoua fièrement ses projets, en assumant la responsabilité sur lui seul et mourut sur l'échafaud. (Secousse, t. I, p. 402-405. — 30 décembre.)

Le roi de Navarre quitta précipitamment Paris, et gagna Mantes, d'où il envoya défier le duc de Normandie et ses frères; puis il recommença les hostilités, d'accord avec les compagnies qui tenaient une foule de places au nom du roi Édouard. « Ainsi de toutes parts étoit guerroyé le noble royaume de France, en telle sorte qu'on ne savoit auquel entendre. » (Froissart.)

Le roi Édouard avait espéré, en attaquant Reims, décider le régent à lui fournir l'occasion d'une nouvelle journée de Créci; mais, lorsqu'au bout de six semaines, il vit la ville toujours aussi éloignée de se rendre et le régent toujours aussi peu disposé à donner bataille, il leva son camp, le 11 janvier 1360, traversa la Champagne sans attaquer les autres grandes villes, emporta d'assaut Tonnerre et Flavigni, où il trouva plus de trois mille pièces de vin et des vivres pour un mois, et séjourna quelque temps à l'entrée de la Bourgogne. « Le jeune Philippe, duc de Bourgogne, et son conseil, par la requête et ordonnance de tout le pays de Bourgogne, envoyèrent devers le roi Édouard suffisants messagers pour traiter à *respecter* et non *ardre* ni courir ledit pays: composition fut donc faite. »

Le roi Édouard garantit la Bourgogne de toute insulte pour trois années, moyennant deux cent mille *moutons* d'or (10 mars 1360). C'était un fatal présage pour le royaume que ce traité particulier de la Bourgogne avec le conquérant étranger, surtout lorsqu'on voyait sur un tel acte le sceau de la reine de France<sup>1</sup>, mère et tutrice du duc de Bourgogne, près de qui elle s'était retirée depuis la captivité du roi Jean. La Bourgogne, gouvernée par une branche de la maison royale, était toujours restée fidèle jusqu'alors aux rois capétiens, mais, le pouvoir royal n'imprimant aucun ensemble à la défense nationale, chaque province agissait pour son compte; tout le plat pays d'Anjou, de Touraine et de Poitou, avant l'arrivée d'Édouard en France, avait acheté la paix des chefs de compagnies. Le Nivernais suivit l'exemple de la Bourgogne.

1. Femme en secondes noces du roi Jean.

Après l'accord conclu entre les Anglais et les Bourguignons, le roi Édouard descendit l'Yonne, se dirigea sur Paris, et s'en vint loger à Châtillon, près de Montrouge, le 7 avril. L'armée anglaise se répandit dans tous les villages de la banlieue, jusqu'aux portes de Paris. Le lendemain de Pâques, le régent fit brûler les trois faubourgs Saint-Germain, Saint-Marcel et Notre-Dame-des-Champs, pour empêcher les Anglais de s'en saisir. De son quartier de Châtillon, le roi anglais envoya ses hérauts demander bataille au duc de Normandie ; mais le duc ne s'accorda ni à la bataille ni aux conditions de paix qu'offrirent les gens d'Édouard. Le roi Édouard, sentant son armée bien fatiguée pour commencer une aussi rude *emprise* que le siège de Paris, décampa le 12 avril, résolu d'entrer « au bon pays de Beauce » et de suivre les rives de la Loire jusqu'en Bretagne, « où il se rafraîchiroit tout cet été, et tantôt, sur les vendanges, il retourneroit en France mettre le siège devant Paris, et laisseroit ses gens, par ces forteresses qui garde faisoient pour lui en *France*, en Brie, en Champagne, en Picardie, en Ponthieu, en Vimeux, en Vexin et en Normandie, *si* (tellement) *tanner* (tourmenter) et fouler les cités et bonnes villes, que de leur volonté elles s'accorderoient à lui ».

Le duc de Normandie et le grand conseil de France furent épouvantés de ce plan hautement annoncé. « Les rentes des seigneurs et des églises se perdoient généralement partout ; le royaume étoit en si pauvre état et si grevé, qu'on n'eût pu attendre encore un été sans grand péril. » L'exemple de la Bourgogne n'étoit que trop significatif. On reprit donc les négociations, vivement appuyées par l'abbé de Cluni et par le général des dominicains<sup>1</sup>, légats du pape Innocent VI. S'il faut en croire Froissart, Édouard étoit revenu à l'idée de se faire roi de France, et son cousin, le duc de Lancastre, ne l'amena à négocier qu'à force d'instances : il est plus probable qu'Édouard s'en tenait au traité de Londres, à la « recouvrance » de l'héritage des Plantagenêts, en exigeant la Picardie maritime pour fermer la mer à la France.

Ce fut sur ces redoutables prétentions que s'engagèrent les débats entre les « traiteurs » français et anglais, qui se réunirent au

1. Frère Simon de Langres. Il avait figuré dans le parti populaire du temps de Marcel. Jean Maillart fut au nombre des négociateurs envoyés par le régent.



hameau de Bretigni, dépendance du bourg de Sours, à deux lieues de Chartres. Édouard, qui s'était avancé jusqu'à Châteaudun, revint se loger à Sours. « Le roi d'Angleterre fut dur à entamer », et il y avait peu d'espoir qu'on pût s'entendre, lorsqu'un incident extraordinaire « humilia et brisa le courage du roi anglais ». Tandis que les « traiteurs » (les négociateurs) de France « prêchoient ledit roi et son conseil, et encore nulle réponse agréable n'en avoient, un orage et une *effondre* (tempête) si grande et si horrible descendirent du ciel en l'*host* d'Angleterre, qu'il sembloit que le *siècle* (le monde) dût finir; car il *chéoit* si grosses pierres et grêles, qu'elles tuoient hommes et chevaux, et en furent les plus hardis tout ébahis. Adonc regarda le roi d'Angleterre devers l'église Notre-Dame de Chartres, et voua dévotement à Notre-Dame qu'il s'accorderoit à la paix ». (Froissart, part. II, c. 131.)

Les conditions du traité de Bretigni, signé le 8 mai 1360, ne furent encore que trop dures pour la France, quoique le malheur des temps en justifiât l'acceptation. Édouard renonça au trône de France et aux anciennes possessions des Plantagenêts au nord de la Loire, moyennant l'abandon en toute souveraineté du duché de Guyenne et Gascogne, y compris l'Agénais, le Périgord, le Rouergue, le Querci et le Bigorre, plus, la cession du Poitou, de la Saintonge, de La Rochelle, de l'Angoumois, du Limousin, de Montreuil-sur-Mer, de Calais, de Guines et leurs dépendances, et la restitution du Ponthieu. Les comtes de Foix, d'Armagnac, de Comminges, de Périgord, de l'Isle-Jourdain, le vicomte de Limoges, et tous les seigneurs des Pyrénées et les barons d'Aquitaine devaient renoncer à la suzeraineté du roi de France pour celle du roi d'Angleterre. L'antique héritage d'Éléonore retournait tout entier à ses descendants, libre de tout lien de vassalité envers la couronne de France. La rançon du roi Jean fut fixée, de plus, à trois millions d'écus ou francs d'or, payables en six termes égaux, d'année en année : le roi Jean devait être provisoirement amené à Calais, et recouvrer sa liberté au paiement des premiers cinq cent mille écus, échéant dans les quatre mois après son débarquement à Calais : il devait fournir des otages pour garantir le paiement intégral. Les droits du jeune comte de Montfort et de la comtesse de Blois sur la Bretagne furent laissés en litige jusqu'à

la délivrance du roi Jean. Édouard s'obligea de « délivrer à ses coûts et frais » toutes les forteresses occupées en France par ses sujets, adhérents ou alliés. La couronne de France renonça à l'alliance des Écossais; la couronne d'Angleterre à toute confédération avec les Flamands contre la France. On convint que le pape serait invité à confirmer les serments des parties contractantes par censures, « en la plus forte manière que se pourroit<sup>1</sup> ».

Ainsi se termina la première période de la grande guerre britannique : elle n'avait été qu'une longue suite de désastres pour le royaume, et la France, échappée saignante et mutilée de cette lutte fatale, avait un tel besoin de repos, qu'elle reçut comme un bienfait du ciel la triste paix de Bretigni. Le clergé de Paris alla au-devant des ambassadeurs anglais qui apportèrent le traité à signer au régent; on chanta le *Te Deum* à Notre-Dame; on joncha les rues d'herbes et de fleurs; on les tapissa de riches tentures, comme aux jours des grandes fêtes. (Froissart.) Un tel accueil, fait à un traité qui rejetait la France en deçà de Philippe Auguste, dit tout sur le profond abaissement où l'avaient précipitée les Valois.

1. V. les pièces relatives au traité dans la *Chronique de Saint-Denis*, dans Rymer, dans Froissart, etc.

## LIVRE XXXI.

### GUERRES DES ANGLAIS.

(SUITE.)

#### SECONDE PÉRIODE DE LA GUERRE DES ANGLAIS. DÉLIVRANCE DU TERRITOIRE.

— Le roi Jean et le duc Charles. Commencements de réforme par la royauté. Fin des altérations des monnaies. — Ravages des brigands. Les *compagnies* défont les milices féodales. — Seconde maison de Bourgogne. — Mort du roi Jean. CHARLES V. DU GUESCLIN. Grand rôle des Bretons. — Guerres de Navarre et de Bretagne. Victoire de Cocherel. Défaite d'Aurai. — Du Guesclin en Castille. — Révolte de l'Aquitaine et du Ponthieu contre les Anglais. Rupture du traité de Bretigni. États-Généraux de 1369. Expéditions malheureuses des Anglais. Alliance de la France et de la Castille. Succès sur terre et sur mer. Recouvrance du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois, de La Rochelle. Le parti anglais vaincu en Bretagne. Trêve. — Lettres et arts sous Charles V. Réformes. — Impôts arbitraires. — Ordonnance sur la majorité des rois. — SCHISME D'OCCIDENT. Les deux papes. — Mort d'Édouard III. Richard II. La guerre recommence. Nouveaux succès en Guyenne. Saisie des domaines navarrois de Normandie. — La Bretagne réunie à la couronne. Révolte des Bretons. — Troubles en Languedoc. — Maladie de Charles V. Il révoque les impôts arbitraires. Mort de Charles V.

1360 — 1380.

Le funeste traité de Bretigni fut exécuté de bonne foi de part et d'autre. Aussitôt le pacte conclu, l'armée anglaise s'était remise en route pour Calais. Le roi Édouard, après avoir visité dévotement la cathédrale de Chartres, alla s'embarquer à Honfleur. Le roi Jean, « qui ne désiroit aucune chose fors sa délivrance, à quelque méchef que ce fût », arriva, le 8 juillet, de Douvres à Calais, sous la conduite du prince de Galles ; l'époque de sa libération, toutefois, était encore douteuse, car, dans l'état de misère et de désolation où se trouvait la France, ce n'était pas chose facile au régent que de ramasser, dans l'espace de quatre mois, le premier terme de la rançon. Une ressource inattendue tira d'embarras la maison royale. Galéas Visconti, seigneur de Milan, le plus puissant de ces tyrans qui, depuis un siècle, s'efforçaient de changer en

principautés héréditaires les républiques italiennes, pensa qu'une alliance avec les descendants de saint Louis affermirait la domination de sa famille; il demanda, pour son fils Jean-Galéas, la main d'Isabelle de France, fille du roi Jean; on la lui vendit six cent mille florins d'or. Cette alliance devait avoir de graves conséquences dans un avenir lointain. (Matt. Villani. — Froissart.)

Le régent put ainsi faire le premier versement dès le mois d'octobre, et, après quinze jours de fêtes à Calais où les deux rois se montrèrent grande amitié et se traitèrent en frères, les cinq cent mille francs d'or furent payés et les otages remis aux Anglais: c'étaient le second et le troisième fils de Jean, qui venait de créer l'un duc d'Anjou et du Maine, l'autre duc de Berri et d'Auvergne, pour achever, apparemment, de démembrer le royaume; c'étaient le duc d'Orléans, frère du roi, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon et un frère du comte d'Étampes, tous « seigneurs des fleurs de lis »; après eux venaient un grand nombre des principaux barons et trente-huit notables bourgeois choisis dans les dix-huit principales villes du royaume. Plusieurs des barons désignés pour l'*otagerie* firent grande difficulté de venir, et faillirent tout rompre par leur mauvais vouloir.

Un pacte d'alliance fut signé entre les deux couronnes le 24 octobre, et, le même jour, par la médiation d'Édouard III, le roi de Navarre fut réconcilié avec le roi de France<sup>1</sup>. Les affaires de Bretagne restèrent seules en suspens; rien ne fut décidé entre les deux prétendants: on prorogea seulement, jusqu'à la Saint-Jean suivante, la trêve qui existait entre eux; les garnisons pillardes qui dévoraient la France allaient être obligées de quitter leurs repaires, et les deux rois ne demandaient pas mieux que de voir ces « mauvais compagnons » chercher de l'occupation en Bretagne; ils semblèrent de connivence pour sacrifier ce malheureux pays.

Jean se vit enfin, le 25 octobre, libre et hors des terres anglaises, après quatre ans de captivité; il ne rentra dans Paris que le 13 dé-

1. Ce fut Philippe de Navarre qui traita pour son frère; le roi Charles ne revit le roi Jean qu'à Saint-Denis, le 11 décembre; il avait demandé qu'on lui envoyât des otages à Mantes; puis, changeant d'idée, il ramena les otages avec lui à Saint-Denis, pour montrer qu'il se « fioit aux promesses du roi ». La réconciliation fut jurée « sur le corps de Jésus-Christ ». Le roi de Navarre fut remis en possession de ses biens de Normandie.



cembre. L'expérience de ses fautes et de ses malheurs n'avait pas été entièrement perdue pour lui. Incapable de se conduire par lui-même, il se laissa du moins guider par son fils, et la responsabilité ou le mérite de tous les actes d'administration doit incomber au jeune prince qui resta régent de fait presque comme devant. D'une part, les libertés publiques furent violées par un impôt considérable, levé sans consulter les États-Généraux, pour subvenir au paiement des prochains termes de la rançon du roi<sup>1</sup>; de l'autre, par compensation, des édits royaux supprimèrent les péages et exactions locales auxquels le régent avait eu recours, renouvelèrent l'interdiction la plus sévère du prétendu droit de prise, ordonnèrent la fabrication d'une forte monnaie (à environ cinq livres le marc), et promirent de ne plus l'affaiblir. Cette parole fut tenue avec une loyauté inespérée. Ces mesures annonçaient de profondes réflexions chez le prince qui condamnait son propre passé avec cette décision. Le duc Charles engagea en outre le roi à rappeler les Juifs pour vingt ans sur terre de Langue d'oïl, afin d'en tirer de fortes taxes et de ranimer la circulation de l'argent et le mouvement de l'industrie (mars 1361. — Ordonn., III, p. 467). Un prince du sang, le comte d'Étampes, fut établi gardien des grands privilèges octroyés aux Juifs : lui seul devait connaître de leurs procès. On leur permit de prendre six deniers pour livre d'intérêt par semaine : quarante semaines d'intérêts égalaient ainsi le capital. On peut juger de l'état d'un pays où de telles conditions étaient nécessaires pour remettre l'argent en mouvement. Un autre édit défendit les guerres privées.

Quelques ordonnances royales ne suffisaient pas à guérir les maux invétérés qui dévoraient la France : à peine fut-on débarrassé de la guerre étrangère que les discordes civiles se rallumèrent entre nobles et bourgeois; la royauté était cette fois en dehors de la querelle. Chauni et Péronne furent saccagés par le comte d'Eu (Jean d'Artois) et par d'autres barons, furieux du mépris que mon-

1. C'était une aide de 12 deniers (un sou) par livre sur toutes denrées et marchandises vendues dans la Langue d'oïl, sauf le sel taxé au cinquième de sa valeur, et les vins et « autres breuvages » taxés au treizième. — Les sénéchaussées de la Langue d'oc, suivant leur habitude, préférèrent donner une aide fixe.

traient les *vilains* aux vaincus de Poitiers revenus de captivité; ces seigneurs avaient « loué » des Anglais et d'autres brigands. Paris prit les armes et doubla les gardes de ses remparts et de ses bastilles, comme s'il eût été menacé d'un siège; l'épuisement général, toutefois, fit tomber les armes des mains des deux partis (Contin. de Nangis).

Pendant ce temps, s'opérait, non sans douleurs et sans déchirements, la séparation des provinces cédées au roi Édouard. Les seigneurs de la Guyenne française refusaient de transporter leur hommage au roi d'Angleterre; ils disaient n'avoir relevé d'autre couronne que de celle de France « depuis *Charlemaine*, et que, par droit, le roi de France ne les pouvoit quitter ». Les Poitevins, les Saintongeais, qui détestaient les Anglais à cause des ravages commis chez eux par ces insulaires depuis quinze ans, les Rochelois surtout, corsaires intrépides et habitués à guerroyer incessamment sur mer contre les marins d'Angleterre, « ne se vouloient pour rien accorder à devenir Anglois; ils écrivoient et récrivoient au roi Jehan que mieux aimeroient être taillés tous les ans de la moitié de leur chevance que d'être aux mains des Anglois ». Ils n'obéirent qu'aux « grandes et affectueuses instances » de Jean, qui conserva aux Rochelois tous les privilèges commerciaux dont ils avaient joui par le passé en France. « Nous *aourerons* (prierons) les Anglois des lèvres, disaient ces braves gens; mais les cœurs ne s'en mouveront pas. » (Froissart, part. II, c. 146.) Ils furent plus d'un an sans laisser entrer un Anglais dans leur ville.

La France, écrasée par une dette énorme, séparée violemment d'une partie de ses enfants, allait-elle obtenir du moins le prix de ses cruels sacrifices? Aurait-elle quelques jours de repos pour panser ses blessures, pour chercher sa rançon dans les sillons de son sol inépuisable?... Édouard se mit en devoir d'exécuter ses promesses; il somma les compagnies d'évacuer les forteresses françaises qu'elles tenaient en son nom. La plupart des chefs obéirent, restituèrent ou plutôt revendirent leurs places aux populations voisines, et donnèrent congé à leurs gens. Des milliers d'hommes accoutumés à vivre de crimes, incapables de rentrer dans la vie sociale, se trouvèrent ainsi sans ressource et sans asile: une grande guerre au dehors eût pu seule fournir un élément à leur effroyable

activité et délivrer la France; mais la guerre de Bretagne ne suffisait pas. Quelques-uns d'entre eux passèrent dans cette province; mais la plupart restèrent en France, se rallièrent sous de nouveaux chefs, et recommencèrent une guerre sans prétexte, sans drapeau, où le brigandage s'avouait de lui-même dans toute sa féroce impudence. Un des capitaines se faisait appeler « l'ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde » (Froissart). Des bandes de Bretons et de Gascons se mirent à ravager le pays entre Paris et Orléans; ces Bretons étaient les plus barbares de tous. Une nuée de Lorrains, de Brabançons et d'Allemands couraient la Champagne et les pays de la haute Meuse : ils se nommaient les « Tard-venus, pour ce qu'ils avoient encore peu pillé au royaume de France », et ils comptaient bien se dédommager de ce retard. La Provence, le Languedoc eurent aussi leurs bandes; mais la plus formidable fut celle qui s'organisa en Bourgogne : elle comptait jusqu'à quinze mille combattants; c'étaient des Anglais, des Allemands, de « mauvais François », des gens de tous pays : les principaux chefs étaient Gascons. On l'appela la compagnie par excellence, la *Grand'Compagnie*.

Une nouvelle calamité combla les misères inouïes de la France : la mauvaise nourriture, la faim, les angoisses de l'esprit et du corps, endurées par la masse de la nation, avaient ruiné la santé publique et jeté le peuple dans cette prostration morale et physique qui livre les hommes sans défense à toutes les malignes influences de l'atmosphère. La *peste noire* de 1348 reparut : dès le commencement de 1361, elle se déclara simultanément à Paris, à Avignon, à Londres et dans la plus grande partie de la France et de l'Angleterre; mais la France surtout en fut dévastée. Durant trois ans, le fléau de la peste et celui des compagnies se disputèrent la gloire d'achever l'agonie de la France. Les brigands semblaient défier la peste : avec l'intensité de la contagion redoublait leur soif de sang et de débauche; ils se hâtaient de vivre, et la crainte, qui ôtait toute énergie aux autres hommes, les rendait plus hardis et plus furieux. Autour d'eux et par eux autant que par la peste, la population allait décroissant avec une effroyable rapidité; elle était peut-être diminuée de moitié depuis l'avènement des Valois. Dans plusieurs cantons du Languedoc (et ce pays n'avait pas eu sa part

des massacres de la Jacquerie), on ne comptait plus que trente feux là où il y en avait eu cent autrefois.

La fortune de la maison royale ne l'avait pourtant pas abandonnée sans retour : l'épidémie offrit à la royauté une indemnité inattendue du traité de Bretigni : la peste noire enleva en quelques jours la reine de France et ses deux enfants du premier lit, Jeanne de Bourgogne et le duc Philippe, qui mourut à seize ans, le 21 novembre 1361. Avec Philippe, dit *de Rouvre*, s'éteignit la branche cadette des Capétiens primitifs, qui avait régné assez obscurément sur la Bourgogne durant près de trois siècles et demi. Philippe, duc de Bourgogne, comte de Bourgogne, d'Artois, de Boulogne et d'Auvergne, ne laissait point d'enfant de l'héritière de Flandre qu'il avait épousée l'année précédente; ses plus proches parents étaient le roi de Navarre, le roi de France et le comte de Bar, issus des trois filles du duc Robert II, bisaïeul du défunt : suivant le droit de représentation, les droits du Navarrois eussent été les mieux fondés, car il était petit-fils de la fille aînée de Robert II, de la malheureuse Marguerite de Bourgogne, femme de Louis Hutin, tandis que le roi Jean n'était que fils de la seconde, et le comte de Bar que petit-fils de la troisième; mais le roi de France prétendit que la représentation n'avait pas lieu en Bourgogne, et que l'héritage du duc Philippe lui appartenait, « pour ce qu'il étoit plus proche d'un degré que le Navarrois, et que le mort saisissoit le vif, selon la coutume de France ». Une ordonnance royale, rendue à la première nouvelle de la mort du duc Philippe, réunit le duché de Bourgogne au domaine royal, et le roi Jean alla aussitôt se mettre en possession de cette province. Il arriva à Dijon le 23 décembre, et jura, comme duc de Bourgogne, sur le maître autel de Saint-Bénigne, de respecter les franchises de la cité de Dijon et de « la duché ». Quant à l'autre moitié de la succession de Philippe, quant à la Franche-Comté et à l'Artois, qui lui venaient de la fameuse comtesse Mahaut, ce fut la comtesse douairière de Flandre qui en hérita : c'était une fille de Philippe le Long et de Jeanne de Bourgogne, fille de Mahaut. Les comtés de Boulogne et d'Auvergne passèrent à un seigneur nommé Jean de Boulogne.

L'affaire de Bourgogne avait rallumé toutes les passions, toutes



les haines du roi de Navarre, qui s'estima frustré de ses justes droits sur ce duché comme sur la Champagne, et qui s'apprêta de nouveau à troubler la France par l'intrigue et par la force ouverte. Quant à la Bourgogne, elle avait changé de maître avec indifférence : en proie aux horribles ravages de la Grande Compagnie, avant même d'avoir achevé de payer sa rançon au roi Édouard, elle n'avait de pensée que pour ses maux, et de voix que pour implorer l'assistance de quiconque pouvait la secourir. Un assez bon nombre de chevaliers et d'écuyers bourguignons, au rapport de Froissart, avaient eu l'infamie de s'associer aux brigands et leur servaient d'espions et de guides. La Grande Compagnie, après avoir employé une année à tout dévaster autour de Besançon, de Dijon et de Beaune, dans la Comté et le nord de « la duché », venait de gagner les environs de Chalon, d'où elle s'étendit dans le Mâconnais, le Lyonnais et le « bon et gras pays de Forez ». Le roi Jean prit enfin quelques mesures pour arrêter les méfaits des brigands ; il en chargea son cousin Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui était resté dans le Midi après avoir rempli la triste mission de livrer à Jean Chandos, lieutenant général d'Édouard III, les provinces cédées par le traité de Bretigni<sup>1</sup>. Jacques de Bourbon, brave et loyal chevalier et fort aimé de la noblesse, mais de petite capacité militaire, appela à lui la chevalerie d'Auvergne, de Limousin, de Provence, de Lyonnais, de Savoie, de Dauphiné et des deux Bourgognes. Plus de deux mille chevaliers et écuyers, outre les gens de moindre état, accoururent sous sa bannière.

La Grande Compagnie se mit en défense dans un poste avantageux. Jacques de Bourbon la trouva retranchée sur une colline près de Brignais, à trois lieues au midi de Lyon : ses éclaireurs lui ayant rapporté que les bandits ne paraissaient pas être plus de cinq à six mille hommes assez mal équipés, lui et les barons qui

1. Édouard, en juillet 1362, investit du duché d'Aquitaine son fils aîné, le prince de Galles, qui vint s'établir à Bordeaux au commencement de l'année suivante : il reçut les hommages de tous les barons et bonnes villes, et se fit médiateur de la paix entre les comtes de Foix et d'Armagnac, qui venaient de s'entre-guerroyer « moult âprement ». Le vaillant comte de Foix avait vaincu et pris en bataille rangée les comtes d'Armagnac et de Comminges, le seigneur d'Albret et la plupart des barons de leur parti.

l'entouraient décidèrent immédiatement l'attaque, malgré l'avis prudent de l'ancien chef de compagnie Arnaud de Cervolles, dit l'Archiprêtre, qui était à la solde de la France et qui combattait contre ses camarades de brigandage. L'Archiprêtre remontra en vain que les ennemis avaient sans doute quelque réserve cachée dont il se fallait garder. On lui commanda de commencer la journée; il obéit, et mena bravement l'avant-garde à l'assaut de la colline: il fut accueilli par une grêle d'énormes cailloux, qui fracassèrent casques et armures et jetèrent le désordre dans sa troupe. Jacques de Bourbon accourut à l'aide avec tout le reste de l'armée: alors, une « grande bataille » de neuf ou dix mille « compagnons, tenant leurs lances drues et serrées comme brosse », tourna tout à coup la hauteur et vint charger en flanc la chevalerie. Le gros des troupes royales fut mis en déroute. Les plus braves ne surent que se faire tuer ou prendre. Le comte de la Marche et Pierre de Bourbon, son fils, échappés tout sanglants de la bataille, allèrent mourir de leurs blessures à Lyon (6 avril 1362). Ce fut une preuve de plus de l'incapacité des milices féodales; mais ici, du moins, elles avaient combattu pour la cause du pays, et les morts furent pleurés du peuple.

Après sa victoire de Brignais, la Grande Compagnie, « estimant que nul n'oseroit plus venir à son encontre », se partagea en deux corps pour piller plus à son aise: le moins nombreux s'établit sur la rive droite de la Saône, et rançonna les pays plantureux qui avoisinent cette rivière; l'autre bande alla s'emparer du Pont-Saint-Esprit, qui commande les deux rives du Rhône, et « dégâta » cruellement toute la contrée jusqu'aux portes d'Avignon. Le pape Innocent VI décréta une croisade contre les brigands: beaucoup de gens d'armes accoururent à Avignon; mais, quand ils virent qu'on ne leur offrait pour solde que des indulgences, ils s'en allèrent tous, et une grande partie d'entre eux rejoignirent les compagnies contre lesquelles ils avaient pris la croix. Les chefs des bandits commençaient à annoncer hautement le dessein « d'aller voir le pape et les cardinaux en Avignon, et d'avoir de leur argent, ou de les *hèrier* (tourmenter) de grand'manière ». Heureusement pour le saint-père, que le marquis de Montferrat et la ligue toscane, qui guerroyaient contre les Visconti de Milan,

entamèrent, sur ces entrefaites, une négociation avec la « grosse bande » du Pont-Saint-Esprit. Le pape y aida par une bonne somme de florins d'or, et les brigands consentirent à passer au service du marquis. Six mille cavaliers, sans les gens de pied, partirent du Pont-Saint-Esprit, et leur départ soulagea la Provence aux dépens de l'Italie, où ils portèrent la peste.

Il ne restait encore que trop de compagnies dans le « demeurant » de la France : « de Paris jusqu'au Poitou et à la Bretagne, ce n'étoit qu'oppression et souffrance pour le peuple, également grevé par les larrons qui infestoient les villages et les chemins, et par les collecteurs des impôts et les pesantes exactions du souverain. Ce n'étoient qu'homicides dans les bois et les campagnes, et nul ne portoit remède à tant de maux ; tellement qu'on pensoit que les seigneurs et les princes voyoient volontiers le peuple ainsi châtié. » (Contin. de Nangis.) Le roi Jean témoignait du moins beaucoup d'insouciance : il était parti de Paris pour faire un second voyage en Bourgogne, laissant la lieutenance du royaume à son fils aîné ; il chemina de ville en ville, « à petites journées et grands dépens », dit Froissart, et poussa de la Bourgogne jusqu'à Villeneuve-lez-Avignon, où il passa tout l'hiver de 1362 à 1363. Urbain V (Guillaume Grimaud, de Grisac en Gévaudan, abbé de Saint-Victor de Marseille) avait succédé à Innocent VI, le 28 octobre 1362. Jean eut de fréquentes conférences avec Urbain V et avec le roi de Chypre, Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan, prince valeureux, qui, de concert avec les chevaliers de Saint-Jean ou de Rhodes, avait fait récemment une brillante expédition contre les Turks sur les côtes de l'Asie Mineure. Pierre de Lusignan était venu en Occident pour tâcher d'organiser une croisade. Le roi Jean se prit de passion pour cette idée, et, le vendredi saint de l'an 1363, il demanda la croix au pape, et jura de se mettre en route avant le 1<sup>er</sup> mars 1365, si Dieu lui permettait de vivre jusque-là. Mains seigneurs prirent avec lui la « merveille croix ». Le roi de Chypre se chargea d'armer pour la guerre sainte les princes d'Allemagne, et Jean promit d'y engager le roi Édouard. Jean avait, disait-il, deux motifs pour entreprendre le voyage d'outre-mer, à savoir : d'accomplir le vœu fait autrefois par son père, et de tirer les compagnies hors du royaume. Cette dernière raison était bonne, à

condition que, dans la croisade, la cour pontificale fournirait l'argent, et la France les hommes ; mais le saint-père et les cardinaux ne l'entendaient pas de la sorte.

Un incident peu honorable pour la maison royale détermina le roi Jean à se rendre en personne auprès du roi d'Angleterre. Les « seigneurs des fleurs de lis » (les princes du sang), qu'on retenait comme otages en Angleterre, ennuyés de cet exil, avaient déclaré, dès l'automne de 1362, qu'ils n'y voulaient pas demeurer davantage, et avaient offert en gage à Édouard III leurs forteresses et leurs villes, au lieu de leurs personnes, si le paiement de la rançon du roi n'était achevé avant l'expiration du délai fixé à Bretigni. Jean, assiégé par les importunités des otages, eut la faiblesse de ratifier cette honteuse et dangereuse convention, qui donnait la mesure du patriotisme des princes.

Les ducs d'Orléans, d'Anjou, de Berri et de Bourbon furent donc transportés à Calais, pour être relâchés aussitôt après les conditions du traité exécutées. Le duc d'Anjou n'attendit pas si longtemps, et, abusant de la liberté que lui laissaient ses gardiens, il s'évada de Calais et ne se remit plus entre les mains des Anglais. Cette déloyauté courrouça fort le roi Jean, et il voulut la faire oublier au roi Édouard en lui donnant une preuve éclatante de confiance et d'amitié : il demanda au roi anglais un sauf-conduit pour lui et deux cents chevaliers, et se prépara à partir pour Londres, malgré les prélats et barons de France. « qui disoient que c'étoit grand'folie<sup>1</sup> ». Jean, au mois de décembre 1363, prit la route de Boulogne, après avoir tenu à Amiens des États-Généraux, afin d'obtenir une aide destinée au complément de sa rançon ; il confia la régence au duc de Normandie, et laissa pour adieu au royaume un acte qui couronnait toutes ses fautes, l'aliénation du duché de Bourgogne, qui venait d'être si heureusement réuni à la couronne. Emporté par son aveugle amour pour son plus jeune fils, Philippe le Hardi, duc de Touraine, il lui avait octroyé en apanage, par une charte du 6 septembre, le duché de Bourgogne, avec le rang de premier pair de France, « en raison, disait

1. On disait, suivant le continuateur de Nangis, que le roi Jean ne retournait en Angleterre que pour ses plaisirs (*causâ joci*), sans doute pour revoir les belles dames de la cour d'Édouard.



la charte royale, de ce que ledit Philippe s'est exposé de son plein gré à la mort avec nous, et, tout blessé qu'il fût, est resté inébranlable et sans peur durant la bataille de Poitiers<sup>1</sup> ». La donation ne fut pas publiée sur-le-champ, et le roi réserva la cérémonie de l'investiture pour son retour. Ainsi fut fondée cette seconde maison de Bourgogne, qui devait rivaliser avec la royauté. La sage politique de Louis le Gros, de Philippe Auguste, de Saint Louis était bien loin ; les insensés Valois défaisaient à plaisir l'édifice de la monarchie, pour constituer cette oligarchie fatale des « sires des fleurs de lis », qui renouvela la grande féodalité et bouleversa la France pendant un siècle. La prudence de Charles V, qui fit briller un intervalle lucide dans cette ère de royale démente, ne put que suspendre un moment le danger.

Le roi Jean mit à la voile le 3 janvier 1364, alla débarquer à Douvres, et se rendit à Londres par Canterbury. Édouard III le reçut avec autant de courtoisie que de magnificence, et, durant le reste de l'hiver, ce ne furent que « festoiments et bombances » au palais royal de Westminster et à l'hôtel de Savoie, où logeaient le roi de France et ses barons. Les rois de Danemark et d'Écosse étaient aussi arrivés à Londres pour délibérer touchant la croisade ; ce projet trouvait quelque faveur parmi les aventureux chevaliers d'Angleterre et d'Aquitaine, bien que le roi Édouard dit qu'il se faisait trop vieux pour accomplir en personne telle *emprise*.

Mais, au milieu des fêtes, des bals et des tournois, le roi Jean était tombé malade, et il « aggravait (empirait) chaque jour, si bien que les plus sages du pays le jugeoient en grand péril » ; leurs craintes se réalisèrent, et « le roi Jehan trépassa de ce siècle, le 8 avril, au royaume d'Angleterre, dont le roi Édouard, la roine sa femme et tous les grands seigneurs du pays furent moult courroucés, pour l'honneur et la grande amour que ledit roi, depuis la paix faite, leur avoit montrés. » (Froissart.) On fit à Jean de belles funérailles à Saint-Paul de Londres, et les ducs de Berri et d'Orléans envoyèrent sur-le-champ la nouvelle de la mort du roi au duc de Normandie, « lequel étoit légitime successeur de l'héritage de France ».

1. Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 11.

L'annonce de la mort du roi Jean fut reçue de la nation avec indifférence : la France, abattue et languissante, à peine délivrée des ravages de la peste et encore en proie aux fureurs des compagnies, attendait peu de chose du nouveau règne. Le duc Charles de Normandie, presque toujours à la tête des affaires depuis huit ans, n'y avait point gagné de popularité : le peuple, résigné par épuisement à la soumission, mais non affectionné, souffrait trop pour ne pas imputer à crime aux gouvernants leur impuissance. La noblesse n'avait pas grande estime pour un prince qu'on ne voyait jamais le harnais sur le dos, et à qui sa faible complexion interdisait les fatigues de la guerre et les exercices violents de la chevalerie. « Étant en fleur de jeunesse, dit sa biographe Christine de Pisan (l. II, c. 10), il eut une très griève et très longue maladie, à quelle cause lui vint, je ne sais<sup>1</sup>, mais tant en fut affoibli et débilité, que, toute sa vie, demeura très pâle et très maigre, et sa complexion moult dangereuse de fièvre et de froidure d'estomac, et, avec ce, lui *remaint* (resta) de ladite maladie la main *destre* (droite) si enflée, que pesante chose ne lui eût été possible à manier. »

Ses souffrances furent une épreuve et un bienfait du ciel : ses infirmités furent le principe de sa puissance ; éloigné forcément des habitudes de cette jeune noblesse, dont l'éducation toute physique ne développait le corps qu'aux dépens de l'intelligence, obligé de se replier sur lui-même et de vivre par la pensée, il avait tourné toute son activité vers les études libérales et scientifiques. L'héritier d'un roi qui ne savait que chevaucher et se battre<sup>2</sup>, apprit non-seulement le latin, la grammaire et les autres arts libéraux, y compris les mathématiques, mais les sciences spéculatives les plus hasardeuses. « Vrai philosophe et inquisiteur de choses primeraines », il étudia la théologie, l'astrologie

1. On prétend que le roi de Navarre l'avait empoisonné dans sa première jeunesse et que son tempérament en fut altéré pour toute sa vie. v. Froissart, l. II, c. 70. Le fait est plus que douteux : Secousse le rapporte à l'époque de la liaison des deux princes, avant la terrible scène du château de Rouen : aucun indice ne vient à l'appui de cette opinion.

2. Le roi Jean n'était pourtant pas absolument indifférent aux lettres : il invita Pétrarque à se fixer à Paris, et fit traduire Tite Live par le Poitevin Pierre Berchoire.

et l'alchimie<sup>1</sup>, et, dès qu'il fut roi, « il fit en tout pays chercher et appeler à soi clerks solennels (renommés) et philosophes fondés en science » : il fit recueillir et copier toutes sortes de livres, et rassembla environ neuf cents volumes dans trois belles chambres du Louvre, où des lampes éclairaient les veilles des érudits et des copistes : c'est là le fond primitif de notre grande bibliothèque nationale. « En hiver, de l'heure de vêpres jusques au souper, ledit roi s'occupoit souvent à ouïr lire diverses belles histoires de la sainte Écriture ou des faits des Romains ou moralités des philosophes et d'autres sciences. » (Christ. de Pisan, part. I, c. 15.) La bruyante cour des Valois ne se reconnaissait plus dans ces mœurs graves et studieuses : c'était le règne de l'esprit après celui de la matière.

1. Ces trois sciences *primeraines* du moyen âge ne vivaient pas toujours en bonne intelligence : la théologie suspectait fort ses deux voisines de hanter les juifs et les mécréants ; astrologie et l'alchimie, quoique cultivées par des gens fort orthodoxes, à commencer par le dévot Charles V, étaient en effet le camp retranché des incrédules du moyen âge, comme l'ont été, depuis le seizième siècle, les sciences naturelles, issues de ces vieilles sciences occultes qu'elles renient aujourd'hui pour leurs mères. Quelques-uns des alchimistes étaient les matérialistes de ce temps, mais des matérialistes singulièrement mystiques : ils croyaient la nature gouvernée par des forces fatales dont l'homme pouvait se rendre maître, et cherchaient, dans la transmutation des substances, le secret d'une immortalité corporelle qui remplaçât l'autre immortalité à laquelle ils ne croyaient pas : la plupart de leurs confrères n'allaient pas si loin, et n'aspiraient qu'à faire de l'or. Quant à l'astrologie, basée sur un sentiment confus des harmonies universelles et de l'action nécessaire des corps célestes les uns sur les autres et sur les phénomènes de la nature, elle contenait en germe l'astronomie proprement dite, la mécanique et la physique célestes. C'était moins, on doit l'avouer, pour ses vérités que pour ses erreurs, qu'elle était tant recherchée des rois, et sa prétention de lire dans l'avenir, malgré les fréquents démentis que lui donnaient les événements, était le principe de son crédit. — L'astrologue en titre de Charles V était le Bolognais Thomas de Pisan (Pisani), père de la célèbre Christine de Pisan ; il l'avait attiré de Venise par sa munificence. Thomas, tout « superlatif astrologien » qu'il fût, se trompa « souventes fois », ainsi que l'atteste le contemporain Philippe de Maizières (*le Songe du vieil Pélerin*, l. II), qui oppose les démentis de l'expérience à l'infailibilité de la science divinatoire. — Quelques esprits observateurs commençaient à douter des sciences occultes ; mais la foi était encore presque générale. « Les grands princes séculiers n'oseroient rien faire de nouvel sans son commandement (de l'astrologie) ; ils n'oseroient château fonder, ni églises édifier, ni guerre commencer, ni entrer en bataille, ni vêtir robe nouvelle, ni entreprendre un grand voyage, ni partir de l'hôtel, sans son commandement. » (Christine de Pisan.) — Christine, en fille d'astrologue, exagère peut-être un peu. Ce rôle officiel de l'astrologie, analogue à celui de la science augurale chez les Romains, sauf cette grande différence qu'il était en dehors de la religion, s'est maintenu chez les Turcs jusqu'à nos jours.

Cette réaction contre l'ignorance de ses devanciers n'entraîna pas Charles V dans l'excès contraire : son sens pratique et son goût du pouvoir, stimulés par la nécessité, le garantirent d'un écueil où s'étaient brisés avant lui d'autres rois plus savants que sages ; il n'usa pas la force de son esprit, comme le grand Alphonse de Castille et le docte Robert de Naples, dans des spéculations abstraites, se souvint avant tout qu'il était roi, et fut éclairé, non absorbé par la science. Il employa sa pénétration à étudier les causes des malheurs passés ; les fautes de ses pères, les siennes propres, le désordre des finances, des comptes et des monnaies, le faste extravagant de la cour, les prodigalités royales, l'absurde système militaire de cette chevalerie de carrousel qui ne se montrait plus sur les champs de bataille que pour se faire battre à coup sûr, il sut tout voir, tout juger, tout corriger, autant que c'était chose possible <sup>1</sup>. Une fois la première violence de la réaction passée, il avait employé, sans hésiter, les hommes d'élite qui avaient été naguère contre lui les appuis de Marcel et des États. Se condamnant courageusement lui-même, il avait déjà engagé son père à renoncer aux altérations de monnaies ; il ne revint jamais à ce monstrueux abus, principale cause de la révolution de 1357 ; il substitua au faste dilapidateur un sage emploi des ressources, une économie qui permettait d'être magnifique au besoin. Il entreprit de réparer, par patience, prudence et *cautèle* <sup>2</sup>, les pertes qu'avaient fait subir au royaume la présomption, l'imprévoyance et le faux point d'honneur des deux derniers rois. Charles ne pouvait en personne appliquer ces idées à la réforme du système de guerre ; il lui fallait le concours d'un homme d'action, qui fût arrivé à la

1. Le désordre des comptes fut ce qu'il corrigea le moins ; il y avait des obstacles matériels presque insurmontables : l'emploi des chiffres romains dans les rôles, par exemple. — Nous verrons plus tard quelle restriction il convient d'apporter à cet éloge de Charles V.

2. « Les circonstances, disait-il, font les choses bonnes ou mauvaises ; en telle manière peut être dissimulé que c'est vertu ; et, en telle manière, vice. Savoir dissimuler contre la fureur des gens pervers, quand il est besoin, est grand sens. » Il n'y a pas loin de là au fameux axiome de Louis XI : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare*. La loyauté ne fut pas la vertu favorite de Charles V, qui parut trop la confondre avec les folies chevaleresques dont il voulait se débarrasser. (Christine de Pisan, part. II, c. 26.) — Christine cite de lui une autre maxime d'une morale moins hétérodoxe : *Seigneurie est plus charge que gloire*. Le beau côté de son rôle est tout entier dans cette phrase si pleine de sens.



même pensée par la pratique de la vie militaire. Charles V trouva cet homme dans Du Guesclin : Charles V fut la tête, Du Guesclin fut le bras.

Bertrand Du Guesclin, né au château de la Motte de Bron, à six lieues de Rennes, était originaire de la Bretagne-Bretonnante, mais appartenait par sa naissance à cette population mixte de la Haute-Bretagne, qui réunit tout le mouvement de l'esprit français à l'opiniâtre persévérance des vieux Kimris, et qui a donné tant d'hommes éminents à la France. Dans un temps où l'on ne savait établir aucune distinction entre les diverses périodes du moyen âge, on avait fait de Du Guesclin le type du chevalier. La grandeur et l'originalité de cet illustre guerrier est au contraire d'avoir réagi contre la chevalerie telle que la comprenait alors la noblesse française : l'histoire de sa jeunesse est caractéristique. Il faut voir, dans le vieux poème de Cuvelier<sup>1</sup>, comment cet enfant

..... Camus, noir et massant (maussade),  
Le plus laid qu'il y eût de Rennes à Dinant,

était haï de ses nobles parents pour ses manières discourtoises et ses inclinations roturières, comme il quittait la compagnie de ceux de son rang pour aller s'ébattre à la lutte et au bâton avec les enfants des vilains, n'appréciant d'autre supériorité que celle de la force et du courage. L'enfant grandit et soupire après d'autres combats; mais son père, qui voudrait que « noyé fût en la mer salée, ne lui donne mie quatre fêtus ». Bertrand va rôder tristement « entour les bailles (barrières) des tournois », monté sur un méchant roussin de paysan. Un écuyer compatit à sa peine,

1. *La Vie de vaillant Bertrand Du Guesclin*; publiée par E. Charrière, dans la collection des *Monuments inédits de l'histoire de France* (1839). C'est la dernière des *Chansons de Gestes*: elle n'eut pas un succès durable sous sa forme primitive: le goût des romans en vers était passé. Cuvelier écrivit son poème aussitôt après la mort de Du Guesclin, arrivée en 1380. Dès 1387, on en fit une version en prose, qui ne tarda pas à faire oublier l'original, plus décrié par les historiens modernes qu'il ne méritait de l'être: le public peut en juger maintenant. Ce n'est pas que Cuvelier mérite une entière confiance quant aux faits; mais il donne, sur la physiologie de l'époque et le caractère de son héros, des détails précieux, qui ont filtré de son livre dans toutes nos histoires, et dont il est juste de lui reporter l'honneur. Son livre ne nous paraît point avoir le caractère factice et conventionnel que lui attribue M. Michelet: Du Guesclin n'y figure pas le moins du monde en héros de roman.

et lui prête cheval et armure ; il entre en lice, et, à la première joute, ce *malotru* met par terre les plus brillants chevaliers de la province. Bertrand est bientôt appelé à des luttes plus meurtrières, et son génie guerrier se forme dans les longs débats de la succession de Bretagne. Les chevaliers de l'espèce du roi Jean considéraient la guerre comme une lice où l'honneur était à qui donnait les plus beaux coups d'épée ; il n'importait vraiment guère à quel parti demeurerait la victoire ; le vaincu, détenu en prison courtoise ou renvoyé sur parole, faisait payer sa rançon à ses vassaux, et tout était dit ; quant aux chaumières brûlées, aux pauvres gens égorgés ou ruinés, c'étaient des accessoires indispensables dont on ne tenait point de compte. Bertrand, avec son sens droit et positif, ne l'entendit pas ainsi : moins courtois à l'ennemi, plus pitoyable aux pauvres, il prit la guerre au sérieux, et la fit bonne et rude. Aussi susceptible que qui que ce fût sur le point d'honneur individuel, et toujours prêt à descendre en champ-clos contre tout venant, il regardait l'application des idées du point d'honneur à la guerre comme une absurdité, et, dès qu'il se trouvait en campagne à la tête d'une troupe de gens d'armes, il ne connaissait plus d'autre but que le succès ; la force ouverte ou la ruse, tout lui était bon : quoique terrible sur le champ de bataille, il aimait de prédilection les surprises nocturnes, les embuscades, les stratagèmes où se déployait son esprit inventif ; il aimait à combiner ses mouvements, à étudier les accidents du terrain, à mettre à profit toutes les circonstances qui pouvaient influencer sur le sort des armes. Il voyait dans la guerre une science et non un jeu de hasard. Ce n'était pas là, comme on l'a dit, détruire la poésie de la guerre chevaleresque, c'était rendre la vie au génie militaire de la France, étouffé sous cette chevalerie de théâtre qu'avaient mise en faveur les premiers Valois. La passion intelligente du guerrier pour son art était certes quelque chose de puissant et d'élevé, et Bertrand Du Guesclin apparaissait aux masses sous un aspect qui n'était rien moins que prosaïque. On racontait qu'une nonne, juive convertie, experte en chiromancie<sup>1</sup>, avait prédit autrefois que cet enfant si mal venu de ses pro-

1. Art de deviner l'avenir par les lignes de la main.

ches serait « honoré entre tous ceux du royaume de France » : les astres confirmaient les prédictions de la chiromancie, et le terrible soldat avait pour femme une savante « astrologienne », qui donnait le ciel pour garant au succès de ses entreprises ; bien des gens la croyaient fée<sup>1</sup>. Plus tard, quand Bertrand fut au comble de la renommée, on prétendit que Merlin avait présagé sa venue, en parlant d'un guerrier qui portait un aigle sur son écu. (Poème de Du Guesclin, v. 3285 et suiv.)

L'avènement de Charles V fut inauguré par les exploits du héros breton : la veille même de la mort du roi Jean, Du Guesclin avait remporté un avantage important sur les Navarrois. Depuis que le roi Jean s'était saisi de la succession de Bourgogne, l'attitude du roi de Navarre n'avait pas cessé d'être menaçante ; les ravages de la peste, puis les démêlés de Charles-le-Mauvais avec ses voisins d'Aragon et de Castille, avaient seuls empêché le Navarrois de recommencer sérieusement la guerre en France. Durant le séjour du roi Jean à Londres, Charles V, n'étant encore que régent, avait résolu de prévenir Charles-le-Mauvais et de lui enlever les moyens de nuire. Le moment était favorable : le roi de Navarre était au delà des Pyrénées ; son frère, le turbulent comte Philippe de Longueville, qui commandait pour lui en Normandie, était mort au mois d'août 1363, et le captal de Buch, fameux chevalier gascon, chargé de remplacer Philippe dans la capitainerie des possessions navarroises, n'était pas encore arrivé. Du Guesclin accourut des marches du Cotentin à la tête d'une bande d'aventuriers bretons, ses parents ou ses amis, qui le suivaient partout, avec un dévouement et une audace à toute épreuve : il joignit aux bords de la Seine un autre capitaine qui entendait la guerre de la même façon que lui : c'était Jean Le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France. Les deux chefs attaquèrent et enlevèrent par surprise Mantes et Meulan (7 et 8 avril). Les farouches Bretons de Du Guesclin commirent de grands désordres dans ces deux villes ; ceux des habitants qui ne voulurent pas prêter serment « au roi et au duc » furent expulsés ; plusieurs réfugiés parisiens et autres du parti navarrois furent arrêtés à

1. Elle se nommait Tiphaine Ragueneil ; elle était de Dinant. V. le poème de Du Guesclin, v. 2325 et suivants.

Mantes et à Meulan, et conduits à Paris, où on les décapita. La délivrance de la basse Seine n'en fut pas moins accueillie avec grande joie du peuple de Paris.

On apprit, quelques jours après, la mort du roi Jean et l'arrivée du captal de Buch à Cherbourg avec une troupe d'hommes d'armes. Charles V, avant d'aller se faire sacrer à Reims<sup>1</sup>, pourvut aux affaires de Normandie, et chargea Boucicaut de garder Mantès et Meulan, et Du Guesclin de se mettre aux champs contre le captal. Du Guesclin et le captal firent leur mandement, l'un à Rouen, l'autre à Évreux. L'élite des nobles hommes de toutes les provinces accoururent à l'appel de Du Guesclin; les plus braves des bourgeois de Rouen suivirent aussi messire Bertrand, et il lui arriva jusqu'à des volontaires de la Gascogne anglaise, qui protestaient, en venant servir la France, contre le traité qui avait séparé leur pays de la monarchie. Jean de Grailli, captal de Buch, fut joint de son côté par l'Anglais Jean Joüel<sup>2</sup> (ou Juhael), un des principaux chefs des compagnies, par le *bascle* ou bâtard de Mareuil, et par bien d'autres chevaliers anglais, normands et gascons : il partit d'Évreux avec sept cents lances, trois cents archers et cinq cents autres bons combattants, auxquels se joignirent cent vingt jeunes gens d'Évreux. Il voulait aller, dit-on, jusqu'à Reims troubler les fêtes du sacre ; il n'alla pas même jusqu'à la Seine : il rencontra aux bords de l'Eure la petite armée de messire Bertrand, à peu près égale à la sienne ; il prit position sur la hauteur de Cocherel, à deux lieues d'Évreux.

1. Froissart s'exprime d'une façon remarquable à ce sujet. Après avoir raconté comment le corps du roi Jean fut amené en France et enseveli en grande solennité à Saint-Denis : «Après le service fait et le dîner, qui fut moult grand et moult noble, dit-il, les seigneurs et les prélats retournèrent tous à Paris : ils eurent parlement et conseil ensemble, à savoir comment ils se maintiendroient, *car le royaume ne pouvoit être longuement sans roi* ; si fut conseillé qu'on se tireroit devers la cité de Reims, au jour de la Trinité prochaine, pour couronner à roi monseigneur Charles, duc de Normandie.» (Partie II, c. 169.) — Ainsi, suivant Froissart, la France était sans roi avant le couronnement et le sacre ; le rite religieux, combiné avec les derniers vestiges de l'antique élection, constituait seul, à ses yeux, le caractère de la royauté. Ces idées, qui étaient encore celles du peuple, n'avaient plus cours dans le conseil des rois ni dans l'ordre judiciaire, qui ne connaissait que la maxime : *le mort sai il le vif ; le roi est mort, vive le roi !* Le successeur du roi défunt n'attendait pas l'onction de la sainte ampoule pour prendre le titre de roi dans ses ordonnances. V. celles de Charles V.

2. Ce nom paraît plutôt gallois qu'anglais.



Les deux troupes mirent pied à terre et s'examinèrent quelque temps, chacun s'appêtant à de « grandes appertises d'armes » ; car il n'y avait des deux côtés que gens de choix et de grand courage. Les Navarrois, bien postés à l'ombre d'un bois, bien approvisionnés, et attendant un renfort qu'amenait Louis de Navarre, frère de leur roi, n'étaient pas pressés de combattre : les Français, au contraire, avaient grand'faim et grand chaud, et ne demandaient qu'à en finir ; mais messire Bertrand était trop habile pour renouveler la faute de Jacques de Bourbon à Brignais : quand il vit que l'ennemi ne bougeait pas, il donna le signal de la retraite. Au mouvement rétrograde des Français, Jean Joüel et ses Anglais abandonnèrent leur poste, et descendirent impétueusement la colline ; le captal, qui devinait le piège, leur cria en vain de s'arrêter : depuis Poitiers, l'orgueil anglais se croyait invincible. Le captal suivit le mouvement qu'il n'avait pu empêcher.

A l'instant, Du Guesclin fit faire volte-face à ses hommes d'armes au cri de : *Notre-Dame Guesclin* !<sup>1</sup> et chargea à leur tête : ils reçurent quelques volées de flèches des archers anglais à la solde de Navarre, mais sans beaucoup de mal, tant ils étaient bien armés et *pavoisiés* : ils chassèrent les archers et joignirent main à main les gens d'armes navarrois. Les historiens contemporains diffèrent sur les circonstances de la journée : Froissart en attribue le principal honneur aux Gascons du parti français, qui formaient une des quatre batailles de l'*host* de France : il raconte que, tandis que le gros des hommes d'armes se battaient à pied de part et d'autre, trente guerriers « des plus apperts et hardis, montés sur fleur de coursiers », et soutenus par la bataille des Gascons, rompirent la presse des combattants, poussèrent tous à la fois jusqu'au captal de Buch, l'environnèrent, le saisirent et l'entraînèrent au galop loin de son armée ; en même temps, le reste des Gascons du parti français s'élançèrent vers le pennon du captal, qui avait été planté dans un buisson au haut du tertre de Cocherel, pour servir de point de ralliement aux Navarrois : ils arra-

1. On avait d'abord proposé de prendre pour cri d'armes : « Notre-Dame Auxerre ! pour ce que le comte d'Auxerre étoit le plus grand de terre et de lignage qui fût en l'*host* » ; mais le comte déféra modestement cet honneur à Bertrand Du Guesclin, comme étant le meilleur chevalier.

chèrent et « ruèrent » à terre cet étendard, après avoir « ouvert et rompu » ceux qui le gardaient.

Les Navarrais, bien qu'ils eussent perdu leur chef et leur signe de ralliement, se défendirent encore « àprement » et longuement. Le poète Cuvelier et le continuateur de Nangis, qui ne parlent point de la manœuvre des Gascons, disent que Du Guesclin, ou un autre capitaine breton par son ordre, décida la victoire en tournant les ennemis et les chargeant en queue. L'Anglais Jean Jouël fut blessé à mort : le bâtard de Mareuil, qui jadis avait donné le signal des discordes civiles par l'assassinat du connétable Charles d'Espagne, fut tué avec bien d'autres : peu de Navarrais s'échappèrent. Les Français avaient acheté leur succès par la perte de beaucoup de vaillants hommes. Ce fut une des plus mémorables journées des guerres de ce temps, non par le nombre des combattants, mais par leur valeur, leur expérience des armes et l'opiniâtreté de la lutte (16 mai 1364).

La nouvelle du combat de Cocherel fut apportée au roi Charles V, la veille même de son sacre, qui eut lieu à Reims le 19 mai : elle donna à cette solennité un air d'allégresse et de triomphe auquel on n'était plus accoutumé depuis longtemps à la cour des Valois. Charles V ne fut pas ingrat : il fit Bertrand Du Guesclin maréchal de Normandie, et l'investit du comté de Longueville, confisqué sur la maison de Navarre. Ceux des prisonniers qui étaient sujets français furent durement traités ; le roi fit couper la tête à Pierre de Saquainville, chevalier normand, un des conseillers les plus affidés du roi de Navarre, et défendit à ses généraux d'accorder dorenavant merci aux sujets du royaume qui seraient trouvés parmi les ennemis.

On s'apprêta à pousser vigoureusement les conséquences de la victoire, et l'on réunit jusqu'à cinq mille hommes d'armes pour tâcher de nettoyer l'Ouest des compagnies qui occupaient encore maintes forteresses, « les unes sous l'aveu du roi de Navarre », les autres pour leur propre compte. Le roi mit à la tête de l'armée son plus jeune frère Philippe : il venait de lui confirmer la donation du duché de Bourgogne (31 mai) ; il n'eût pu revenir sans de grands périls sur la charte octroyée par son père ; il aimait mieux s'attacher le vaillant et ambitieux Philippe, en faisant la

chose de bonne grâce. Philippe rendit le duché de Touraine au roi, et Charles V octroya la Touraine viagèrement au duc d'Anjou, qui montrait grande jalousie de la fortune de son frère Philippe, quoiqu'il eût déjà pour sa part l'Anjou et le Maine. Le nouveau duc de Bourgogne, Bertrand Du Guesclin et Jean de La Rivière, favori du roi, se partagèrent les troupes royales et prirent un bon nombre de châteaux dans la Normandie, la Beauce et le Maine.

Une diversion, opérée contre le duché de Bourgogne par le comte de Montbelliard à la tête de quinze cents lances allemandes et franc-comtoises, rappela le duc Philippe sur ses terres. Il repoussa cette invasion occasionnée par ses prétentions sur la Franche-Comté<sup>1</sup>, puis revint aider le connétable Moreau de Fiennes à recouvrer La Charité-sur-Loire, forte ville qui avait été surprise par une bande de pillards navarrois. Les chevaliers français courent de là en Bretagne, où les appelaient des combats plus sérieux.

Après d'inutiles négociations, la lutte des maisons de Blois et de Montfort avait recommencé plus terrible; les rois de France et d'Angleterre n'avaient pas renoncé, par le traité de Bretigni, au droit de secourir chacun leur allié. Charles V envoya en Bretagne mille lances commandées par Bertrand Du Guesclin; le prince de Galles, qui tenait sa cour à Bordeaux, expédia de son côté à Jean de Montfort deux cents lances et autant d'archers sous les ordres de l'illustre capitaine Jean Chandos. Montfort avait déjà beaucoup d'Anglais et de Navarrois avec lui; mais presque aucun homme d'armes d'Aquitaine ne voulut accompagner Chandos. Ceux mêmes des Gascons qui, de tout temps, avaient combattu sous les drapeaux des Plantagenêts, se montraient aussi « mauvais Anglois » que les gens des provinces cédées à Bretigni.

Les deux armées se trouvèrent en présence, le 28 septembre, auprès d'Aurai, que Montfort assiégeait et que Charles de Blois voulait délivrer. Les princes rivaux, plutôt que d'exposer leurs

1. Philippe prétendait que la Franche-Comté était un fief masculin, et en avait demandé l'investiture à l'empereur Charles IV, au détriment de la comtesse douairière de Flandre, qui avait été mise en possession de l'Artois et de la Franche-Comté après la mort de Philippe de Rouvre. Les Comtois soutinrent leur comtesse, et prirent l'offensive contre la Bourgogne ducale avec l'assistance de leurs voisins de langue allemande.

biens et leur vie aux chances d'une bataille décisive, eussent peut-être transigé sur leurs prétentions; mais l'altière Jeanne de Penthièvre, épouse de Charles de Blois, et, dans l'autre parti, Jean Chandos arrachèrent les deux prétendants à leurs irrésolutions, et le terrible choc eut lieu. Les Anglais de Chandos « vouloient par bataille tout perdre ou tout gagner ».

Le comte de Montfort avait environ deux mille hommes d'armes et un millier d'archers; les Franco-Bretons étaient au nombre de quatre mille cavaliers pesamment armés, sans infanterie ni gens de trait: les principaux barons, non-seulement de la Bretagne-Gallot, mais de la Bretagne-Bretonnante, les Rohan, les Léon, les Avaugour, les Kergorlai, les Lohéac, étaient avec Charles de Blois, tandis que Montfort s'appuyait surtout sur des Anglais et des chefs de compagnies. Montfort s'était logé sur une colline comme le capital à Cocherel, et balançait l'avantage du nombre par celui du poste. Comme à Cocherel, tout le monde mit pied à terre: la chevalerie se reniait elle-même en se faisant infanterie; sans doute la crainte du désordre que les flèches des archers jetaient parmi les chevaux avait été le premier motif de ce changement de tactique. Chaque armée s'était partagée en trois batailles et une arrière-garde: les six batailles se heurtèrent à la fois; Bertrand Du Guesclin et les aventuriers bretons attachés à sa fortune « s'assemblèrent à la route » de l'Anglais Robert Knolles, ce fameux chef de compagnie qui avait tant pillé la France; Charles de Blois et ses principaux barons attaquèrent le comte de Montfort et Jean Chandos; et les auxiliaires français, sous les comtes d'Auxerre et de Joigni, se prirent aux gens d'Olivier de Clisson et du chef de compagnie Eustache d'Aubrecicourt, chevalier du Hainaut<sup>1</sup>. Olivier de Clisson était le fils du malheureux sire de Clisson, décapité jadis par ordre de Philippe de Valois; depuis il changea de parti, et devint connétable de France.

Les flèches des archers anglais ne furent pas de grand secours à l'armée de Montfort, tant on avait renforcé les armures pour les mettre à l'épreuve: les Français s'avancèrent sous une grêle de traits, « chacun homme d'armes portant *son glaive* (sa lance)

1. Ce chef de brigands portait les couleurs de la princesse Isabelle de Juliers, nièce d'Édouard III: il en fut aimé et l'épousa.



droit devant lui, retaillé à la mesure de cinq pieds, et une hache forte, dure et bien aiguisée, à petit manche, à son côté ou sur son cou. » (Froissart.) Les archers anglais, « forts et légers compagnons », jetèrent leurs arcs, se « boutèrent » entre les gens d'armes, le coutelas au poing, et combattirent main à main « bien et hardiment » avec les autres. Le combat fut long, terrible et furieusement disputé ; mais si la valeur fut égale des deux côtés, la prudence ne le fut pas ; les gens de Montfort conservèrent avec grand soin l'ordonnance que leur avait donnée Jean Chandos ; les gens de Blois gardèrent mal « le bel arroi » où les avait mis Bertrand du Guesclin. L'arrière-garde bretonne de Charles de Blois s'engagea dans la mêlée dès le commencement de l'action ; l'arrière-garde anglaise de Montfort, que commandait sir Hugh Calverly, sut se ménager habilement et porter incessamment secours aux autres corps qui venaient à plier. Le bon « comportement » de Calverly décida du sort de la journée : la bataille française des comtes d'Auxerre et de Joigni fut rompue et mise en déroute par Clisson et d'Aubrecicourt, secondés par un mouvement de Jean Chandos : Clisson y perdit un œil d'un coup de pointe de hache, mais les deux comtes furent blessés et faits prisonniers ; puis Jean Chandos et ses Anglais montèrent à cheval et allèrent charger la troupe de Bertrand du Guesclin, que pressait « durement » Robert Knolles : messire Bertrand et les siens ne purent soutenir le faix de cette double attaque ; la plupart furent tués ou pris, et Du Guesclin se rendit à un écuyer de Jean Chandos. Beaumanoir, le héros du *combat des Trente*, eut le même sort. Dès lors la victoire fut décidée ; mais les plus braves chevaliers et écuyers de Bretagne, ne se pouvant résoudre à délaisser leur seigneur Charles de Blois, se rallièrent autour de lui, et firent encore maints grands exploits, bien que sans espérance, car tous les ennemis se tournaient contre eux. « Là fut morte ou prise toute la fleur de la chevalerie qui tenoit le parti de Blois : la bannière de monseigneur Charles fut conquise et jetée à terre, et lui-même occis avec un sien fils bâtard. » Il avait été, dit-on, convenu dans chacune des deux armées qu'on tuerait sans merci le général ennemi en cas de victoire ; car tous les Bretons voulaient « avoir fin, en ce jour », à la cruelle guerre

qui désolait leur pays depuis vingt-trois ans. (Froissart, part. 2, c. 186-195. — 29 septembre 1364.)

La guerre fut en effet terminée : le désastre était irremédiable ; il restait à peine dans le parti de Blois un homme de quelque distinction qui ne fût mort ou captif. C'était là, pour le roi de France, une amère compensation de la victoire de Cocherel ; aussi Charles V en fut-il « moult fâché et courroucé » ; mais il était trop prudent pour se roidir contre la nécessité : il ne voulut pas, en s'opiniâtrant à soutenir la veuve de Charles de Blois, donner occasion à Montfort de transférer l'hommage de la Bretagne au roi d'Angleterre ; il dépêcha aussitôt l'archevêque de Reims et le maréchal de Boucicaut au camp de Montfort pour ouvrir des négociations avec ce prince. Jean de Montfort ne voulut rien faire sans l'avis d'Édouard III, son protecteur et son beau-père. Édouard III vieillissait : il était las de combats et satisfait du traité de Bretigni ; il ne donna à son gendre que des conseils pacifiques, et l'engagea à traiter et à accorder quelque « compensation » à madame de Blois, pourvu qu'il eût « la duché ». Les conventions définitives furent donc signées à Guerrande le vendredi saint (11 avril) de l'an 1365. Jean de Montfort, reconnu duc de Bretagne, prêta serment en cette qualité à Charles V : le comté de Penthievre et la vicomté de Limoges, avec une rente de 10,000 livres, furent octroyés à la veuve du vaincu, et la succession de Bretagne fut déclarée réversible sur la tête de l'aîné des fils du malheureux Charles de Blois, alors prisonnier en Angleterre, dans le cas où Montfort décéderait sans enfant mâle<sup>1</sup>.

Un mois avant le traité de Guerrande, les rois de France et de Navarre s'étaient réconciliés par l'entremise des reines douairières Jeanne et Blanche, toujours affectionnées au Navarrois. Le roi de Navarre, renonçant aux comtés de Mantes, de Meulan et de Longueville, obtint en échange la seigneurie de Montpellier et la restitution de ses places du comté d'Évreux et du Cotentin. Ses prétentions sur la Bourgogne et ses autres réclamations furent remises à l'arbitrage du pape, arbitre peu redouté de la cour de France. Le roman de Du Guesclin rapporte que Charles-le-Mau-

1. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, *Preuves*, p. 507-529. Froissart, part. II, c. 200.

vais envoya un cœur d'or au roi de France en témoignage de la bonne et loyale amitié qu'il lui voulait garder désormais. Il n'eût point eu de si bonnes conditions sans la malheureuse issue de la guerre de Bretagne.

Cette double paix ne soulagea pas le royaume : les gens d'armes sans emploi allèrent grossir les compagnies, « et tous ces compagnons, qui avoient appris à vivre de pillage, ne pouvoient ni ne vouloient s'en abstenir ; tout leur recours étoit en France, et ils appeloient le royaume de France leur chambre. Pour l'Aquitaine, ils n'osoient y *converser*, car le prince de Galles ne les y eût mie soufferts ; et, d'ailleurs, la plupart de leurs capitaines étoient Anglois et Gascons et hommes au roi d'Angleterre ou au prince ; de quoi moult de bonnes gens au royaume de France murmuroient contre le roi d'Angleterre et le prince » (Froissart). Ils avaient, toutefois aussi, plusieurs capitaines français et de grande qualité, entre autres le frère du comte d'Auxerre. L'*Archiprêtre* aussi recommençait ses déprédations, malgré les grands biens que le roi lui avait faits. « Aucune province qui ne fût infestée de ces routiers : les uns occupoient des forteresses, d'autres se logeoient dans les villages et les maisons des champs, et l'on ne pouvoit parcourir les chemins sans un extrême péril. Les soldats du roi eux-mêmes, loin de protéger les paysans et les voyageurs, ne songeoient qu'à les dépouiller honteusement, et des chevaliers, qui se disoient amis du roi et de la majesté royale, ne rougissoient pas de tenir ces larrons à leurs ordres. Bien plus : quand ils venoient dans les villes, à Paris même, chacun les connoissoit, mais personne n'osoit mettre la main sur eux pour les punir. » (Contin. de Nangis<sup>1</sup>.) Les gens de Bertrand Du Guesclin

1. Le peuple, ainsi mangé par les soldats, avait de plus à payer de lourds impôts, dont une grande partie passait en Angleterre pour les derniers termes de la rançon du roi Jean : le vaincu de Poitiers, tout mort qu'il fût, pesait encore sur la France. La misère des Français était devenue proverbiale dans les pays voisins. Albert de Bavière, régent de Hainaut, ayant voulu établir dans ce comté des gabelles, à l'imitation de la France, les habitants de Valenciennes s'y refusèrent absolument, « de peur d'être réduits à une condition de servitude, ainsi que les gens de Paris et des villes françoises », et de voir émigrer de chez eux l'industrie du lainage. L'exemple de Valenciennes piqua d'honneur les Tournaisiens : le menu peuple de Tournai se révolta contre la gabelle ; Charles V craignit les conséquences de ce mouvement, qui eût pu mener Tournai à se confédérer avec les communes de Flandre,

n'étaient pas en meilleure odeur que les autres. « Quand le roi, dit le continuateur de Nangis, donna à Bertrand Du Guesclin la comté de Longueville, celui-ci lui promit en retour de délivrer le royaume des compagnies ; mais , loin de là , il souffrit que ses Bretons enlevassent, dans les villages et sur les grands chemins, argent , habits , chevaux , bétail ; bref, tout ce qu'ils rencontroient. » Messire Bertrand aurait eu grand'peine à empêcher ses Bretons de piller. Quoi qu'il en soit, on voit que l'opinion publique le confondait, ou peu s'en faut, avec les chefs de compagnies. Sa popularité fut tardive : elle ne lui vint qu'après ses grands services, et à mesure que les masses virent de plus près ce singulier personnage, qui prenait volontiers au riche pour donner au pauvre, et jetait parfois son manteau sur les épaules du malheureux que ses gens avaient déshabillé la veille ; le meilleur homme du monde quand il n'était pas en colère, son péché d'habitude par malheur.

Bertrand, du reste, ne demandait pas mieux que d'aider le roi à délivrer le royaume des compagnies ; mais ce n'était pas chose facile. Les exterminer était impossible ; les mettre aux prises les unes avec les autres n'eût amené aucun résultat ; les compagnies se seraient ménagées réciproquement afin d'éterniser la guerre : les prendre toutes à la solde du roi n'eût point arrêté leurs déprédations ; le désordre était un besoin pour elles ; les ressources du pays, d'ailleurs, ne le permettaient point. On n'avait qu'un moyen de s'en débarrasser, c'était de les tirer du territoire français par quelque grande expédition militaire. On songea d'abord à la croisade qu'avait projetée le roi Jean. Le roi de Chypre était reparti pour l'Orient avec quelques troupes ; il alla descendre de Rhodes en Égypte avec dix ou douze mille combattants, et prit et pillà Alexandrie, mais ne put s'y maintenir (octobre 1365). L'empereur Charles IV, pendant ce temps, s'était rendu à Avignon , et avait offert au pape Urbain V de défrayer les compagnies dans leur passage à travers l'Empire, si elles voulaient se rendre en

et il accorda la suppression de la gabelle aux habitants. Il se vengea plus tard en leur ôtant leur corps de commune et leur justice municipale, qu'il leur rendit toutefois en 1370.



Hongrie pour aller de là combattre les Turks<sup>1</sup>. Le roi Charles V était d'accord avec l'empereur son oncle, et chargea l'*archiprêtre* Arnaud de Cervolles de décider les compagnons à cette *emprise*. Cervolles entraîna vers le Rhin des milliers de bandits, qui pillèrent chemin faisant, la Champagne et la Lorraine; mais les Allemands trouvèrent fort mauvais que la France se soulageât à leurs dépens : les populations de l'Alsace se levèrent en masse, et se défendirent si rudement que les bandits renoncèrent à aller plus avant et rentrèrent en France. Tout le reste des compagnies refusèrent d'aller à l'expédition de Hongrie. L'Archiprêtre fut massacré par ses gens peu de temps après.

Il fallut « aviser une autre voie » : elle se présenta, par bonheur. En ce temps-là régnait sur la Castille le roi Pierre ou don Pèdre *le Cruel*. Ce monarque, détesté de ses sujets pour son impitoyable tyrannie, avait soulevé contre lui ses propres frères consanguins, fils naturels de son père et d'une noble dame qu'il avait fait égorger aussitôt après son avènement au trône. L'aîné de ces princes, don Henri, comte de Trastamare, après diverses vicissitudes, s'était réfugié en Languedoc, où il avait vécu à la manière des chefs de compagnie, et contracté avec quelques-uns d'entre eux des relations qu'il voulait maintenant utiliser. Secondé par les rois d'Aragon et de Navarre, ennemis de don Pèdre, il pressa vivement le pape et le roi de France de l'aider à lancer les compagnies contre l'oppressur de la Castille. Don Pèdre, « de mauvaises opinions plein », protecteur des Juifs, allié des Maures, « rebelle à tous les commandements de sainte Église », était en horreur à la cour papale. Charles V ne haïssait pas moins l'assassin de sa belle-sœur : don Pèdre, pour pouvoir épouser sa maîtresse, Maria de Padilla, avait empoisonné sa femme, Blanche de Bourbon, sœur de la reine de France. Les sollicitations du comte de Trastamare furent favorablement accueillies : Urbain V ne déclara pas don Pèdre excommunié et déchu du trône, comme le dit Froissart; mais il laissa ce bruit se répandre par toute la France sans le dé-

1. Durant son séjour en Provence, l'empereur Charles IV se fit couronner roi d'Arles, ce que n'avait fait depuis longtemps aucun de ses prédécesseurs. Cette vaine cérémonie n'eut aucune conséquence politique.

mentir. Il aida Charles V à payer la rançon de Du Guesclin, qui était toujours prisonnier de Jean Chandos, et que les Anglais ne voulurent pas relâcher à moins de 100,000 francs : c'était la rançon d'un prince. Du Guesclin s'engagea, en récompense, à déterminer les chefs de bandes à le suivre en Espagne.

Suivant le poète Cuvelier, les principaux *chevetaines* des brigands étaient en ce moment réunis en « grande compagnie » près de Chalon-sur-Saône : messire Bertrand leur fit demander un sauf-conduit par son héraut, et les alla visiter dans leurs quartiers. Il retrouva là pêle-mêle ses adversaires et ses compagnons d'armes. Le *chevalier vert*, frère du comte d'Auxerre, un des capitaines de Cocherel, et Hugh de Calverly, qui avait commandé l'arrière-garde de Montfort à Aurai, étaient attablés ensemble; amis et ennemis firent grande fête à Du Guesclin, le régalerent « du meilleur », et l'ouïrent volontiers; il leur promit 200,000 florins de la part du roi et autant de la part du pape, avec l'absolution de leurs péchés et le salut de leurs âmes par-dessus le marché, sans oublier le riche butin qui les attendait delà les Pyrénées<sup>1</sup>. Les bandits se laissèrent attendre; vingt-cinq capitaines engagèrent leur foi à messire Bertrand, et rendirent aux gens du roi les forteresses dont ils étaient maîtres; puis le gros de l'armée, assemblé à Chalon, descendit la Saône et le Rhône; beaucoup de seigneurs et de chevaliers, entre autres le maréchal d'Audeneham, rejoignirent les compagnies chemin faisant. Charles V leur avait donné pour général titulaire un prince du sang, Louis de Bourbon, comte de la Marche, et ce jeune homme allait venger sa cousine Blanche à la tête des meurtriers de son père; car il était le fils du comte Jacques, battu et tué à Brignais par les compagnies. Du Guesclin était le véritable chef de l'expédition, et le jeune prince devait « ouvrir en toutes choses » par son conseil.

Arrivé en vue d'Avignon, Bertrand Du Guesclin envoya au pape « la confession » de ses gens<sup>2</sup> et lui fit demander les 200,000 pié-

1. V. la harangue de Du Guesclin dans le poème de Cuvelier : tout ce morceau est plein d'originalité et de naïveté. V. à partir du vers 7117.

2. Ils ont *ars* (brûlé) maint mouïer, mainte belle maison,  
Occis femmes, enfants, à grand'destruction,

ces d'or qu'il avait promises aux compagnies en son nom sans le consulter. Le « seigneur pape » trouva la requête « moult déplaisante ». « On a coutume, lui fait dire Cuvelier, de nous donner grandes sommes d'or et d'argent pour être absous de tout péché, et il faut que nous absolvions ceux-ci à leur vouloir, et encore que nous leur donnions du nôtre. C'est bien contre raison. » Il fallut néanmoins céder ; car déjà les compagnies saccageaient tout le Venaissin. Le pape leva les excommunications qu'il avait lancées précédemment contre les bandits et envoya l'argent. Mais Bertrand s'enquit au prévôt du pape si le saint-père avait pris tous ses écus en sa trésorerie. — Nenni, sire, dit l'autre, le commun peuple d'Avignon en a payé chacun sa portion, afin que le trésor de Dieu n'en fût point amoindri. — Par la foi que je dois à la Sainte-Trinité, s'écria Bertrand, nous n'en prendrons un dernier de ce que pauvres gens y auront ordonné, si le pape ne nous l'a délivré du sien, et si ce n'est de l'avoir du clergé ; et nous voulons que tout cet argent soit rendu à ceux qui l'ont payé, sans qu'ils en perdent une maille. »

Il n'y avait pas à répliquer à ce terrible homme : les habitants d'Avignon rentrèrent dans leurs biens, et le « seigneur pape » paya du sien : il se dédommagea en imposant une décime sur le clergé de France. Les compagnies marchèrent sur Montpellier, où elles attendirent tout ce qui restait de routiers dans les diverses provinces : beaucoup d'Anglais et de Gascons avaient joint Du Guesclin, malgré les ordres du roi Édouard et du prince de Galles, alliés du roi de Castille. Au commencement de décembre 1365, les bandes réunies, fortes d'environ trente mille combattants, se dirigèrent vers les Pyrénées orientales, les franchirent, malgré la rigueur de la saison, et descendirent en Catalogne, avec la permission du roi d'Aragon. Don Henri de Trastamare rejoignit ses farouches auxiliaires à Barcelone, et, remontant l'Èbre à leur tête, se fit proclamer roi de Castille à Calahorra. L'audacieuse

Pucelles violées et dames de grand nom,  
 Robé vaches, chevaux, et pillé maint chapon,  
 Et bu vin sans payer et robé maint mouton,  
 Et *emblé* (volé) maint *joiel* (joyau) à tort et sans raison,  
 Calices de moultiers, argent, cuivre, laiton, etc.

usurpation du bâtard Henri fut légitimée par l'adhésion nationale : une révolte universelle éclata contre don Pèdre, qui, vaincu sans combat, s'enfuit presque seul en Galice, signalant sa fuite par de nouveaux crimes, et s'embarqua à la Corogne pour Bayonne, d'où il vint à Bordeaux demander asile et vengeance au prince de Galles.

Le *Prince Noir* (ainsi qu'on nommait habituellement le vainqueur de Poitiers) était dans toute la force de l'âge et du génie : il n'avait pas trente-six ans. Cet illustre guerrier, bien qu'il gouvernât d'une main ferme son vaste duché d'Aquitaine, était plus propre aux émotions ardentes des batailles qu'à l'administration d'un État : il ne souhaitait qu'une occasion de reprendre les armes, qu'il avait déposées depuis dix ans, et il avait vu avec jalousie un simple capitaine de France, tel que Bertrand Du Guesclin, détrôner en quelques semaines un grand prince, allié de l'Angleterre. La cause de don Pèdre, « dépossédé par un sien frère bâtard », lui semblait, de plus, celle « de tous les rois et enfants de rois ». Il accueillit joyeusement don Pèdre, et lui promit de le « reconforter » contre le bâtard de Trastamare, « qui lui avoit tollu sans droit le royaume ». Il assembla, dans sa bonne ville de Bordeaux, un parlement des comtes, barons et « sages hommes » de toute l'Aquitaine, et leur exposa son dessein d'aller « rebouter » don Pèdre sur le trône. Les États d'Aquitaine, avant de répondre, voulurent consulter le roi Édouard d'Angleterre, qui approuva sans réserve le projet de son fils : les barons hésitaient encore à s'embarquer dans cette rude *entreprise*, à moins qu'on ne leur garantît qu'ils seraient indemnisés de leurs périls et labeurs ; mais don Pèdre leur fit de si brillantes promesses, que les Anglais et les Gascons, « lesquels sont convoiteux de leur nature », dit Froissart, se laissèrent séduire : le prince Édouard, d'ailleurs, se rendit *pleige* et caution du monarque castillan, qui lui promit la cession des provinces basques : don Pèdre devait payer aux gens d'armes plus de 600,000 florins d'or.

On arma donc « à grand'force » en Guyenne, Gascogne, Poitou, Saintonge et Limousin. Les compagnies, bien payées par le nouveau roi de Castille, avaient quitté ce royaume et repris la route de France, contre l'espoir de Charles V qui avait compté qu'on



les retiendrait pour guerroyer contre les Maures de Grenade : quinze cents hommes d'armes seulement étaient demeurés sous les ordres de Bertrand Du Guesclin, que don Henri avait créé comte de Castille et comte de Trastamare. Tous ceux des *chevetaines*, qui étaient Anglais, Gascons ou Navarrois de naissance, répondirent sans difficulté à l'appel du *Prince Noir*, et, tout chargés des dons du nouveau roi de Castille, ils s'engagèrent à combattre pour rendre le trône au tyran qu'ils venaient d'en précipiter.

L'irritation fut extrême dans le Languedoc quand on vit redescendre par les *ports* des Pyrénées ces hordes dévastatrices dont on s'était cru délivré pour toujours : le duc d'Anjou, lieutenant du roi son frère en Languedoc, résolut d'arrêter ceux des compagnons qui passaient par le territoire de Toulouse pour se rendre en Guyenne : le duc d'Anjou haïssait d'autant plus les Anglais, qu'il les sentait en droit de lui reprocher un acte de félonie, puisqu'il avait faussé sa foi comme otage. Une compagnie d'environ trois mille hommes étant entrée du comté de Foix dans la sénéchaussée de Toulouse, les trois sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire la poursuivirent et l'attaquèrent sous Montauban avec cinq cents lances et quatre mille fantassins des bonnes villes : la chevalerie ne fut pas plus heureuse qu'à Brignais ; les compagnons, secondés par la bourgeoisie de Montauban alors sujette du duc d'Aquitaine, remportèrent une victoire complète et firent prisonniers les trois sénéchaux, une centaine de chevaliers et beaucoup d'autres gentilshommes et gros bourgeois de Toulouse et de Montpellier (14 août 1366). Les aventuriers se piquèrent d'agir « chevalereusement », et mirent leurs prisonniers en liberté sur parole ; mais ceux-ci répondirent mal à cette courtoisie : ils violèrent les lois de la chevalerie respectées par les brigands ; ils se firent délier de leur serment par le pape, « qui haïssoit fort ces sortes de gens », et n'acquittèrent point les ransons convenues.

Plusieurs mois se passèrent en préparatifs : pendant que le prince de Galles levait en masse la chevalerie de Gascogne et de Poitou, prenait à sa solde les compagnies anglaises et gasconnes, et mandait d'outre-mer l'élite des guerriers du roi Édouard, Ber-

trand Du Guesclin était revenu deçà les Pyrénées enrôler les meilleurs compagnons français et bretons. D'autres Bretons, sous Olivier de Clisson et le sire de *Raiz* (Retz), se rangèrent du côté du *Prince Noir*. Les deux partis tournaient les yeux avec anxiété vers le roi de Navarre. Charles le Mauvais pouvait à son gré ouvrir ou fermer les passages des Pyrénées occidentales ; il les ouvrit. Il avait juré tout le contraire à don Henri ; mais don Pèdre lui offrit la cession du Guipuzcoa, de Calahorra, de Logroño, et 200,000 florins d'or<sup>1</sup> ; Charles accepta, et l'armée anglo-aquitaine, forte de vingt-sept mille cavaliers tant hommes d'armes qu'archers et sergents, descendit en Espagne par la vallée de Roncevaux, et passa de la Navarre dans l'Alava (février 1367). A la nouvelle de l'ouverture des défilés par le roi de Navarre, le duc d'Anjou fit saisir la ville et la seigneurie de Montpellier. Le Navarrois, inquiet de l'issue de la guerre et ne voulant pas se compromettre davantage au profit des Anglais, s'entendit secrètement avec Du Guesclin et se laissa faire prisonnier sur les confins de l'Aragon par un des chevaliers de messire Bertrand (Froissart, c. 224).

Le prince de Galles, après avoir manœuvré pendant un mois dans l'Alava, où le roi don Henri lui faisait face avec toutes les forces de la Castille, se replia sur la Navarre et alla franchir l'Èbre à Logroño : les Espagnols suivirent son mouvement, et les deux armées se trouvèrent en présence près de Najara et de Navarette, bourgades du Rioxa, sur la petite rivière de Najarilla. Les Anglo-Gascons, qui avaient tout pillé sur leur chemin, souffraient beaucoup de la neige, de la pluie et surtout de la disette. Il eût suffi de les tenir quelque temps en échec et de leur couper les vivres, pour les réduire à une retraite fort dangereuse devant un allié aussi équivoque que le roi de Navarre : c'était l'avis du prudent Du Guesclin ; mais l'orgueil castillan ne voulut point s'y rendre. Don Henri, animé par quelques avantages partiels, résolut de combattre. Sa cavalerie égalait en nombre celle des ennemis, et il avait de plus soixante mille fantassins ; il se fiait sur cette grande supériorité numérique, qui rassurait médiocrement

1. Froissart, part. II, c. 219 ; édit. de Buchon.

Du Guesclin. L'événement ne justifia que trop les prévisions du guerrier breton : les *genétaires*, cheveau-légers montés sur des *genéts* d'Espagne, qui faisaient la plus grosse part de la cavalerie castillane, ne tinrent pas contre la gendarmerie anglaise et aquitanique; les archers anglais eurent bon marché des frondeurs espagnols, et la masse de l'infanterie du roi Henri, assez mal armée et peu aguerrie, fut rompue, sabrée et dispersée après la fuite des cavaliers; tout le faix de la bataille retomba sur quatre mille hommes d'armes français, bretons et aragonais, à la tête desquels étaient Du Guesclin et d'Audeneham; cette vaillante troupe, après une longue et terrible résistance, fut accablée par le nombre; messire Bertrand fut abattu et pris avec la plupart de ses compagnons d'armes, et se trouva pour la seconde fois prisonnier de Jean Chandos (Froissart, *partie II*, c. 223-241). C'était la troisième grande victoire que le prince de Galles avait remportée de dix ans en dix ans<sup>1</sup>.

La contre-révolution fut plus sanglante, mais aussi rapide qu'avait été la révolution : don Henri, incapable de prolonger la lutte, s'enfuit en Aragon et delà en Languedoc, tandis que le *Prince Noir* ramenait don Pèdre « triomphaamment » à Burgos, où toutes les cités du royaume envoyèrent sur-le-champ leur soumission au vainqueur. La tête tourna à don Pèdre : il jugea tout fini, et, à peine rétabli par les armes des Anglais, il crut pouvoir être ingrat à son aise : il invita le prince de Galles à cantonner son armée autour de Valladolid jusqu'au paiement des sommes promises; il suspendit ce paiement de délai en délai durant quatre mois, et finit par déclarer au prince qu'il ne pouvait s'acquitter envers lui tant que les compagnies pilleraient la Castille comme elles faisaient et n'auraient pas repassé les monts. Le dessein de don Pèdre était assez clair; mais le prince et ses compagnons n'étaient guère en état de s'en venger; la chaleur, « l'air d'Espagne », le changement de nourriture, l'usage immodéré des fruits et des vins du midi, avaient mis la dyssenterie parmi les Anglais. Knighton affirme que les quatre cinquièmes en moururent; le prince lui-même était très souffrant. Les Gascons, moins maltrai-

1. Créci (1346); Poitiers (1356); Navarette (3 avril 1367).

tés, avaient hâte de retourner dans leur pays menacé d'une invasion. Don Henri, esprit entreprenant et tenace, n'avait pas été découragé par sa défaite : bien accueilli en Languedoc par le duc d'Anjou qui lui avança de l'argent, il s'était mis à rassembler force compagnons et à ravager les confins de l'Aquitaine. Le roi Charles V, qui ne croyait pas le temps venu de rompre avec l'Angleterre, lui défendit de s'établir en Languedoc pour guerroyer contre les pays de la domination anglaise. Henri, alors, évacua le pays toulousain, mais pour se jeter dans le Bigorre, surprendre Bagnères et assaillir la Gascogne. La princesse de Galles, qui était à Bordeaux, écrivit à son mari pour le presser de revenir défendre sa duché. Édouard se décida à quitter l'Espagne sans être payé, obtint le passage sur les terres de Navarre et d'Aragon, et repassa les montagnes avec les restes de sa belle armée. C'était tout ce que voulait don Henri. Dès qu'il vit le *Prince Noir* hors d'Espagne, il y rentra par le Val d'Andorre, et s'élança vers l'Èbre, en invitant la Castille à secouer pour la seconde fois le joug de don Pèdre (septembre 1367).

Celui-ci ne s'était pas conduit assez loyalement envers son protecteur pour avoir droit d'en attendre de nouveaux secours : le prince de Galles, rentré en Gascogne, mécontent, malade et endetté, s'était vu réduit à distribuer à ses gentilshommes et aux compagnons tout ce qu'il avait d'argent, y compris la rançon de ses prisonniers et jusqu'à sa vaisselle ; tout cela ne suffit pas à beaucoup près pour compléter les sommes dont il s'était rendu garant ; mais, ne pouvant mieux faire pour le moment, il pria les compagnons de partir d'Aquitaine, « où ils ne se pouvoient tenir de mal faire », suivant leur habitude, et d'aller « pourchasser » leur vie ailleurs. Les capitaines anglais et gascons, « ne voulant mie courroucer le prince », vidèrent sa principauté avec six mille bandits échappés aux combats et au climat de la Castille, retournèrent en France, « leur chambre », comme ils disaient, et « y firent de plus grands maux et tribulations que par le passé ; d'autres mauvaises gens, dont le nombre toujours croissoit », se joignaient à eux à mesure qu'ils avançaient dans le royaume (décembre 1367). Ils coururent d'abord l'Auvergne et le Berri, puis passèrent la Loire, traversèrent la Bourgogne, et recommencèrent leurs



anciennes dévastations dans la Champagne et dans tous les pays d'entre Seine et Loire. Une foule de larrons, de *truands* et de femmes de mauvaise vie se mettaient à leur suite; tout cela faisait une horde d'au moins trente mille têtes (Chroniq. de Saint-Denis; ann. 1367-1368).

Le retour des compagnies fut accueilli par un cri général d'horreur et de désolation : le peuple, espérant ne les jamais revoir, avait partout repris ses travaux avec confiance, et maintenant il se voyait replongé dans l'abîme de misères d'où il sortait à peine. La douleur publique était mêlée d'une furieuse indignation contre l'Angleterre : les traînards de la horde qui se laissaient prendre disaient pour leur défense que c'était le prince de Galles qui les avait envoyés, et le peuple ne les nommait pas autrement que l'*host d'Angleterre*. C'était bien la peine d'avoir sué le sang pour payer la paix de Bretigni et la rançon du feu roi, sur laquelle on avait encore versé au roi Édouard 100,000 écus d'or au printemps dernier (Rymer, t. VI, p. 362). Charles V, qui n'avait jamais, au fond de l'âme, considéré le traité de Bretigni que comme une trêve forcée, voyait avec joie grandir le ressentiment national; mais il n'en laissait rien paraître : il semblait tout occupé à garantir le mieux possible ses forteresses des entreprises de la Grande Compagnie, qu'il faisait côtoyer et harceler par de gros corps de troupes, sans risquer de bataille<sup>1</sup> : les journées de Brignais et de Montauban étaient peu

1. Charles V, prévoyant le retour des compagnies, avait convoqué, dès le mois de juillet 1367, les États des provinces qu'il jugeait les plus menacées, afin d'arrêter, de concert avec eux, des mesures défensives; les députés de l'Auvergne, du Berri, du Bourbonnais, du Nivernais, de la Bourgogne et de la Champagne se réunirent d'abord à Chartres, puis à Sens. Les règlements promulgués à la suite des délibérations de cette assemblée furent très sages et empêchèrent les brigands, sinon de ravager le plat pays, au moins de s'établir solidement nulle part; un des articles de l'ordonnance du 19 juillet exhorte la jeunesse des villes à s'exercer au tir de l'arc et de l'arbalète. (Des compagnies d'arbalétriers furent établies dans beaucoup de villes, avec de grands privilèges. La gabelle du sel est réduite de moitié; le quart des aides est remis aux gens des villes pour être employé « à des fortifications desdites villes »; quant aux paysans, on leur remet moitié des aides, dans la prévision des maux qu'ils pourront endurer de la part des compagnies. *Ordonn.* t. V, p. 15 et suiv. — Il n'y avait point eu d'États-Généraux depuis l'avènement de Charles V; mais les aides étaient renouvelées d'année en année par les États-Provinceaux; v. *Secousse*; *préface* au t. V des *Ordonnances*. — Le Dauphiné se gouvernait tout à fait à part; il n'était ni de la Languedoc ni

encourageantes à cet égard. Mais pendant ce temps des intrigues formidables minaient la puissance du prince de Galles en Aquitaine, et le roi de France faisait à son voisin un mal moins apparent mais plus profond que le mal qu'il en recevait.

Le mécontentement que les provinces cédées avaient témoigné de leur séparation d'avec la monarchie s'était accru, loin de s'apaiser avec le temps : l'aversion contre la domination des gens d'outre-mer avait gagné jusqu'à l'ancienne Gascogne anglaise ; la prépondérance accordée par le *Prince Noir* aux Anglais dans le gouvernement du duché, les altérations de monnaies introduites en Aquitaine au moment où Charles V les supprimait en France, aliénaient moins encore les esprits que l'incompatibilité d'humeur qui existait entre les Anglais et nos méridionaux. On eût pu remédier aux griefs positifs et saisissables ; mais on ne pouvait faire que les Anglais ne fussent pas arrogants, taciturnes et peu sociables, ni les Gascons et les Poitevins légers, irritables et indociles. Le sage et vertueux Jean Chandos, sénéchal d'Aquitaine, était le seul Anglais qui eût su se rendre agréable aux méridionaux ; le *Prince Noir* était respecté mais non point aimé d'eux. Le prince avait mécontenté le seigneur d'Albret (*La Bret*), le plus grand baron de l'ancienne Gascogne anglaise : Charles V en profita pour s'attacher d'Albret et lui faire épouser une princesse de Bourbon, sœur de la reine de France : Charles V enleva aussi au prince de Galles Olivier de Clisson, le héros du parti anglais en Bretagne : Olivier de Clisson fut dorenavant le plus cruel ennemi des Anglais, dont il avait sans doute essayé quelque insolence.

Sur ces entrefaites le *Prince Noir* convoqua les États-Généraux d'Aquitaine à Niort, et leur demanda un *fouage* de dix sous par feu ou famille pour cinq ans, « afin d'apaiser le grand argent qu'il devoit », sans renoncer au faste de sa cour, la plus dépensière de l'Europe. C'était bien mal prendre son temps ; néanmoins les gens de Poitou, de Saintonge, de Limousin, de Rouergue et de La Rochelle eussent consenti à cet impôt, moyennant garantie

de la Languedoil, n'envoyait point aux États-Généraux, ne faisait pas partie du royaume, et avouait encore nominalemeut la suzeraineté de l'empereur : il ne connaissait dans le roi de France que le dauphin de Viennois : les procès se jugeaient en dernier ressort à Grenoble.

de la stabilité des monnaies pour sept ans ; mais les barons et les communes de la Haute-Gascogne, pays pauvre et belliqueux, plus accoutumés à recevoir des subsides de leurs maîtres qu'à leur en fournir, refusèrent absolument : le prince eut beau transférer les États successivement à Angoulême, à Poitiers, à Bordeaux, à Bergerac : ni prières ni menaces n'y firent : les Gascons déclarèrent que, du temps où ils obéissaient au roi de France, ils n'avaient jamais été grevés de subsides, fouages ni gabelles, « ni jà le seroient tant que défendre le pourroient » ; que le prince, en recevant leurs serments, avait juré de les maintenir en leur état et franchises. Les souffrances d'un mal dégénéré en hydropisie<sup>1</sup> avaient aigri le caractère du *Prince Noir* : sourd aux sages conseils de Jean Chandos, il poussa à bout les seigneurs gascons. Jean Chandos prit congé du prince et s'en alla dans sa terre de Saint-Sauveur en Normandie<sup>2</sup>, pour ne point participer à la responsabilité de ce qui allait se passer. Les Gascons étaient résolus aux dernières extrémités plutôt que de se soumettre ; les comtes d'Armagnac, de Comminges, de Périgord, le seigneur d'Albret et plusieurs autres prélats, barons et nobles hommes partirent pour la France, et portèrent plainte par-devant le roi et ses pairs, « sur les griefs que le prince leur vouloit faire », disant qu'ils avaient ressort audit roi comme à leur seigneur souverain, et que le roi de France n'avait pu renoncer aux droits de sa couronne, à sa suzeraineté, ni à la juridiction de sa cour des pairs et de son parlement (30 juin 1368).

Cette démarche éclatante des seigneurs de Gascogne comblait les vœux de Charles V : il n'était pas prêt toutefois à rompre avec l'Angleterre ; « il donna de bonnes paroles aux appelants », leur dit qu'il voulait s'enquérir plus à fond des « droitures » du royaume et des obligations du traité de Bretigni, et les garda plusieurs mois auprès de lui, « leur faisant grande chère et riches dons ». Des négociations secrètes étaient poussées activement avec les notables

1. Le prince, comme la plupart de ses soldats, portait la peine de l'intempérance qu'avaient montrée les Anglais dans un climat dangereux pour les hommes du Nord ; mais beaucoup de gens le croyaient empoisonné par don Pèdre, qu'on jugeait très capable de payer ainsi sa dette à son bienfaiteur (v. Walsingham, p. 117).

2. Il avait hérité de cette vicomté après la mort de Godefroi d'Harcourt, et le traité de Bretigni la lui avait confirmée.

des provinces cédées, et avec don Henri de Castille, qui avait recommencé une rude guerre contre don Pèdre : le seigneur d'Albret travaillait à gagner les chefs des compagnies gasconnes, qui s'étaient séparés des brigands anglais et avaient passé au midi de la Loire, sur les marches de Touraine et de Poitou : une agitation croissante se manifestait dans les provinces soumises à la domination anglaise ; mais le prince de Galles, aveuglé par sa gloire et habitué à se croire invincible, dédaignait ces présages menaçants ; il avait laissé s'éloigner de lui son meilleur ami, son guide, le principal auteur de ses victoires, Jean Chandos, et il avait rendu la liberté, par bravade, à son plus terrible ennemi, à Bertrand Du Guesclin<sup>1</sup>. Messire Bertrand usa de sa liberté pour aller rejoindre avec force compagnons d'armes son ami don Henri, qui avait recouvré toute la Vieille-Castille, le Léon et les Asturies, et disputait Tolède et l'Andalousie à don Pèdre.

Bertrand retrouva en Espagne des ambassadeurs de Charles V, qui négociaient avec don Henri une alliance offensive et défensive contre le roi d'Angleterre et son fils le « duc d'Aquitaine ». Henri promit d'armer contre les Anglais une flotte double de celle qu'é-

1. Tous les prisonniers de Navarette avaient été mis sur-le-champ à rançon, sauf messire Bertrand que le prince ne voulait point délivrer tant que don Henri conserverait quelque chance de recouvrer la couronne. Mais, un jour qu'on devisait de chevalerie, Olivier de Clisson et le seigneur d'Albret, qui alors n'étaient point encore brouillés avec le prince, mais qui ne lui voulaient pas déjà grand bien, lui rapportèrent qu'on disait partout qu'il n'osait mettre Bertrand hors de prison, « de peur d'en être empiré et grevé ». Le prince changea de couleur, et, « par dépit », il fit amener Bertrand, et lui dit de fixer lui-même sa rançon à si petit prix qu'il voudrait. Bertrand se taxa fièrement à cent mille doubles d'or (ou francs). — Cent mille doubles ! s'écria le prince ; et d'où les pourrez-vous assembler ? — Sire prince, répliqua Bertrand, Henri d'Espagne en paiera la moitié, et le roi de France l'autre ; et, si je ne *pouvois* avoir la somme de *ces deux-ci*, n'a *fileresse* (fileuse) en France qui sache filer, qui ne gagnât sa finance à filer pour me mettre hors de vos lacs. (V. *la Vie vaillant Bertran du Gueslin*, v. 13367-13655.) Froissart et l'Espagnol Lopez de Ayala rapportent le même fait avec des circonstances un peu différentes. La princesse de Galles fit « grand'courtoisie » à Du Guesclin : elle lui donna dix mille doubles d'or. Chandos et Calverly offrirent de lui prêter de grosses sommes d'argent ; la générosité faisait le beau côté de ces gens de guerre ; une fois l'épée remise au fourreau, ils étaient sans fiel et sans rancune les uns envers les autres, et se montraient « grande amour », comme frères en chevalerie. Les Français et les Anglais se distinguaient entre tous les autres peuples par leur courtoisie, et regardaient les Espagnols et les Allemands comme des barbares, parce qu'ils mettaient leurs prisonniers aux cachots, aux fers et aux *ceps* pour en tirer plus grosses rançons. v. Froissart, part. 2, c. 324 et 347.



quiperait Charles V. Le traité ne fut signé que le 20 novembre 1368; mais les pouvoirs des ambassadeurs étaient du 19 juillet (Rymer, t. VI, p. 601). Ainsi, trois semaines après l'appel porté par les barons de Gascogne, Charles V était déjà décidé à la guerre; mais, durant plusieurs mois, il cacha sa résolution bien arrêtée sous des apparences d'incertitude et d'hésitation qui trompèrent complètement le vieil Édouard III. Ce n'était autour du roi de France que consultations de docteurs touchant les droits de la couronne, la portée des termes du traité de Bretigni et la validité de ses formes. Christine de Pisan dit que le roi avait fait demander les opinions des écoles de Bologne, de Montpellier, de Toulouse, d'Orléans, et des plus notables clercs de la cour papale. Il y avait là autre chose que le désir de gagner du temps : au moment de rompre un pacte qui avait été revêtu d'une grande solennité, Charles V sentait la nécessité d'avoir pour lui non-seulement le sentiment populaire, mais l'approbation raisonnée des doctes. Les Gascons ne l'invoquaient pas comme médiateur, ce que le traité eût autorisé implicitement, mais comme juge; on niait, on n'interprétait pas le traité. Cette position hardie qu'on lui offrait après de longs délais, il l'accepta, ou du moins il la tourna; il se déclara délié de ses engagements, mais en accusant ses adversaires d'avoir les premiers manqué aux leurs. Les renonciations mutuelles du roi de France à la suzeraineté sur les provinces cédées, et du roi d'Angleterre à la couronne de France et aux provinces du nord de la Loire, avaient été convenues par le traité de Bretigni; mais elles devaient être consignées dans des actes spéciaux et échangées sous forme définitive à Bruges : cet échange n'ayant pas eu lieu dans le délai fixé, par la faute du roi Édouard (du moins à ce qu'affirma Charles V), Charles considéra les renonciations comme nulles et non avenues. Les ravages des compagnies anglaises en France, leur retour récent autorisé par le prince de Galles fournirent au roi un second grief, destiné surtout au peuple comme le premier l'était aux gens de loi, aux formalistes<sup>1</sup>.

Le roi Charles reçut donc l'appel des barons de Gascogne comme suzerain de l'Aquitaine, nomma le sénéchal de Toulouse

1. V. *Chron. de Saint-Denis*, ann. 1368. — Froissart, part. II, c. 257.

commissaire pour le fait des appellations, et lui confia les lettres de citation, que ce sénéchal fit porter à Bordeaux par un chevalier et par un clerc en droit (le juge criminel de Toulouse), qui les lurent au *Prince Noir*.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à *notre neveu*, le prince de Galles et d'Aquitaine, salut.

« Comme ainsi soit que plusieurs prélats, barons, chevaliers, universités, communes et collèges des marches et limitations du pays de Gascogne..., avec plusieurs autres des pays et duché d'Aquitaine, se soient tirés par-devers nous en notre cour, pour avoir droit sur aucuns griefs et *molestes* (molestations) indues, que vous, par foible conseil et simple information, leur avez proposé à faire, de laquelle chose sommes tout émerveillés : donc, pour obvier et remédier à ces choses, nous nous sommes *ahers* (alliés, de *adhæ-rere*) et *aherdons* avec eux, tant que, de notre majesté royale et seigneurie, vous commandons que vous veniez en notre cité de Paris, en propre personne, et vous présentiez devant nous en notre chambre des pairs, pour ouïr droit sur lesdites complaints et griefs émus de par vous à faire sur votre peuple, qui clame à avoir ressort en notre cour... Et soit au plus hâtivement que vous pourrez. Donné à Paris le vingt-cinquième jour du mois de janvier. » (1369.)

« Quand le prince de Galles eut ouï lire cette lettre, il branla la tête, regarda de côté sur les deux messagers, et, après avoir un peu pensé, il dit : Nous irons volontiers à notre ajournement à Paris, puisque mandé nous est du roi de France; mais ce sera le *bassinnet* en la tête et soixante mille hommes en notre compagnie. » (Froissart, part. II, c. 260-261.)

Vaines menaces d'un malade qui s'agitait avec une impuissante colère sur son lit de douleur ! Le vainqueur de Créci et de Poitiers n'était plus que l'ombre de lui-même : Navarette avait été son dernier triomphe.

Le *Prince Noir* se vengea sur les deux messagers de l'affront qu'il avait reçu de leur maître : il les fit jeter en prison et les y retint fort longtemps; l'un d'eux y mourut (Froissart, part. 2, c. 300). L'arrestation des envoyés du roi fut le signal de la révolte des Gascons : les seigneurs « appelants, » revenus de Paris,

insurgèrent le Périgord, l'Armagnac, le Comminges, la Lomagne, les Landes, le Bazadois ; le prince de Galles, incapable de monter à cheval, rappela en toute hâte Jean Chandos. La guerre s'engagea vivement dans toute la Guyenne et la Gascogne entre les rebelles et les Anglais, soutenus par une partie de la noblesse. Le puissant comte de Foix et de Béarn resta neutre. Les hommes du roi de France ne prirent point part sur-le-champ à la guerre : le roi Charles armait à « grand'force » par terre et par mer ; mais il amusait encore Édouard III par des négociations. Le vieux roi d'Angleterre douta de la guerre jusqu'au dernier moment ; les Anglais ne pouvaient croire à tant de hardiesse de la part d'un prince si timide et si peu « chevalereux », qu'on n'avait jamais vu les armes à la main.

Charles, à ce qu'il semble, ne voulait pas se déclarer avant d'avoir mis à fin une grande affaire qu'il poursuivait avec autant d'habileté que de persévérance : il la mena à bien ; il remporta sur Édouard III, avant l'ouverture des hostilités, une victoire diplomatique plus importante qu'une bataille gagnée. Louis de Mâle, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, héritier présomptif d'Artois et de Franche-Comté, n'avait pour héritière qu'une fille, dont la main était ambitionnée par tous les princes. Marguerite de Flandre, demeurée veuve du duc de Bourgogne après quelques mois de mariage, était recherchée depuis plusieurs années par Édouard III pour un de ses fils, le comte de Cambridge ; mais il fallait une dispense du pape ; les deux jeunes princes étaient parents. Charles V travailla si bien auprès du saint-père, que la dispense, longtemps suspendue, fut définitivement refusée, et Charles obtint, pour son frère, le nouveau duc de Bourgogne, la riche héritière qu'il avait enlevée au fils d'Édouard III. La papauté avait deux poids et deux mesures, et cette fois la dispense ne se fit point attendre, quoique le degré de parenté fût le même. On signa, le 12 avril 1369, le traité de mariage qui fit passer l'héritage de Flandre dans la maison de France<sup>1</sup>. L'avantage présent que Charles V remportait sur les Plantagenêts

1. Le mariage fut célébré le 19 juin, à Saint-Bavon de Gand. — V. le traité dans la *Chroniq. de Saint-Denis*, éd. P. Paris, t. VI, p. 508. — Ce traité mit fin à la querelle des deux Bourgognes.

lui fermait les yeux sur les périls de l'avenir, et il ne paraissait pas songer aux conséquences de l'agrandissement démesuré de son frère : il acheta même le consentement du comte de Flandre en restituant à sa comté les villes et châtelainies de Lille, Douai et Orchies, que la couronne possédait depuis Philippe le Bel. La France royale ne devait pas recouvrer ce riche pays de trois siècles, bien qu'il eût été stipulé que Lille, Douai et Orchies reviendraient à la couronne, faute d'hoirs mâles issus en droite ligne de Philippe de Bourgogne et de Marguerite de Flandre.

Les nouvelles d'Espagne comblèrent sur ces entrefaites la joie de Charles V : Don Pèdre, chassé de ville en ville par son frère, et réduit à la possession de Tolède et d'une partie de l'Andalousie, avait armé les Juifs en masse et appelé à son aide les Maures de Grenade, de Fez et de Tlemcen. L'association de don Pèdre avec les *infidèles* exalta au plus haut degré les passions religieuses des Espagnols et accéléra sa perte; le 14 mars 1369, les Maures, les Juifs et les « mauvais chrétiens, » qui formaient l'armée de don Pèdre, furent écrasés à Montiel, dans la Manche, par les Castillans de don Henri et les auxiliaires franco-aragonais de Bertrand Du Guesclin; don Pèdre fut pris, la nuit suivante, comme il cherchait à s'échapper à travers l'armée victorieuse. On l'amena dans la tente d'un des capitaines bretons; don Henri accourut; les deux frères se jetèrent l'un sur l'autre avec rage, se prirent corps à corps et tombèrent ensemble; don Henri était dessous, et don Pèdre, qu'on avait désarmé, s'efforçait d'arracher à Henri sa dague pour l'égorger, quand un des assistants saisit la jambe de don Pèdre et le remit sous son frère, qui le poignarda à l'instant : les gens de Henri achevèrent Pèdre<sup>1</sup>. Tout le royaume reconnut don Henri, et il ne resta pas trace en Espagne des exploits du prince de Galles.

1. Suivant Froissart, ce fut l'Aragonais Rocaberti (Roquebertin) qui retourna don Pèdre : suivant le poète Cuvelier, ce fut un des Bretons, par l'ordre de Du Guesclin. Lopez de Ayala, l'historien castillan contemporain, fait jouer à Du Guesclin un rôle assez peu honorable dans cette catastrophe : il dit que don Pèdre tâcha de gagner Du Guesclin, pour que celui-ci le laissât évader; que Du Guesclin feignit d'y consentir, et livra le roi vaincu à son frère. — La furieuse haine de Henri pour Pèdre n'était pas seulement une haine de rivalité politique : Pèdre avait fait égorger la mère et un des frères de Henri.



Tous les auspices étaient favorables à la France : Charles V jugea l'instant venu de porter le grand coup ; il rappela ses ambassadeurs de Londres, et dépêcha un simple varlet de cuisine porter ses lettres de défi au roi d'Angleterre. La nature du message et le choix du messenger étonnèrent également le roi Édouard : « la guerre entre si hauts seigneurs n'étoit déflée d'habitude que par gens notables, tels que grands prélats ou vaillants hommes, évêques ou barons », dit Froissart. La violation du droit des gens, commise par le prince de Galles envers les porteurs de la citation royale, avait été sans doute le motif de l'outrage qu'essayait Édouard : plus modéré que son fils, il laissa repartir le valet sain et sauf (29 avril).

Le jour même où le roi Édouard reçut la déclaration de guerre de Charles V, les bourgeois d'Abbeville, gagnés par les menées du roi de France, ouvrirent leur porte au comte de Saint-Pol et au grand maître des arbalétriers : le sénéchal anglais du Ponthieu fut fait prisonnier dans Abbeville. Saint-Valeri, le Crotoi et les autres places du Ponthieu furent livrées aux Français par les habitants, et, dans l'espace d'une semaine, tout ce comté, sauf une seule forteresse, fut affranchi des Anglais presque sans combat<sup>1</sup>.

Pendant ce temps, Charles V avait convoqué à Paris les États-Généraux : le 9 mai, « en la chambre de parlement », il leur fit exposer par son chancelier l'appel des seigneurs et communes de Gascogne, les raisons pour lesquelles il avait reçu ledit appel, et les négociations qui avaient eu lieu avec le roi Édouard ; « et fut

1. On ne comprend pas, en présence de ces faits, qui se répétèrent dans tous les pays soumis aux Anglais, comment l'éditeur du roman de Du Guesclin a pu avancer que la guerre qui délivra le territoire français n'avait pas été populaire ; que les populations rentraient à regret sous le gouvernement français ; que les sentiments de nationalité ne se dessinaient point encore à cette époque, etc. Froissart, si bienveillant d'ailleurs pour les Anglais, n'est rempli que de témoignages de la haine des provinces cédées pour leurs maîtres insulaires. Les sentiments nationaux se prononçaient toujours plus énergiquement, et les choses avaient bien marché, non-seulement depuis l'origine de la grande guerre, mais même depuis l'époque du siège de Calais. M. Charrière a cru à tort voir des marques de répugnance dans la précaution bien naturelle que prenaient les villes de stipuler le maintien de leurs libertés en rentrant sous l'autorité royale. — Le roi récompensa les gens du Ponthieu par divers privilèges, et promit que le Ponthieu ne serait plus jamais séparé du domaine royal. *Ordonn.* t. V, p. 175. — Il promit de ne jamais établir d'impôts sur les villes et bourgs de Ponthieu, sans leur consentement ; *ibid.* ; — de ne jamais bâtir de forteresse dans les murs d'Abbeville ; *ibid.*, p. 178.

dit par la bouche du roi que, s'ils voyoient qu'il eût fait chose qu'il ne dût, ils le *déissent*, et il corrigeroit ce-qu'il avoit fait. » (Chron. de Saint-Denis.) C'était s'y prendre un peu tard que de demander conseil si obséquieusement aux États après l'injurieux défi lancé à la face d'Édouard III; mais Charles V savait bien qu'il ne se compromettait guère, et ne doutait pas de la réponse : il fut en effet avoué de tout par l'assemblée. L'effet moral de cette approbation ne lui parut pas encore suffisant : il envoya des prélats et des docteurs prêcher dans toutes les villes la justice et la nécessité de la guerre; il fit faire dans Paris de continuelles processions, où il allait en personne « et madame la roine aussi, pieds nus et déchaux », afin de requérir dévotement Dieu « qu'il voulût entendre aux faits et besognes du royaume » (Froissart, part. 2, c. 271).

La guerre ne s'était pas engagée moins heureusement en Aquitaine qu'en Ponthieu : une grande partie des compagnies gasconnes, qui avaient ravagé la France une année durant, « se tournèrent françoises »; la noblesse des provinces du centre et du midi, prévenue depuis longtemps, se réunit au premier signal sous les bannières des ducs d'Anjou et de Berri, et les possessions anglaises, déjà fort entamées par la rébellion gasconne, furent attaquées partout à la fois. La parole y fit plus que le glaive, et l'archevêque de Toulouse servit mieux Charles V que tous ses capitaines : il se mit à chevaucher par tout le Querci, « prêchant et montrant le bon droit du roi de France », et fit « tourner », sans coup férir, la cité de Cahors et plus de soixante villes, châteaux et forteresses : le clergé des provinces anglaises travaillait partout avec ardeur à l'expulsion des étrangers. Le Rouergue, sauf deux ou trois places, suivit l'exemple du Querci; Charles V encourageait les villes à redevenir françaises en confirmant leurs vieilles libertés et en leur accordant de nouveaux privilèges, tels que le libre commerce avec exemption de péages par tout le royaume, ou bien des exemptions d'impôts pour plusieurs années. Ce fut du côté du Poitou qu'on fit le moins de progrès.

Pendant que la chevalerie d'outre-Loire était employée en Aquitaine, une assemblée de gens d'armes plus puissante encore se faisait en Normandie : Charles V annonçait hautement un projet

si peu conforme à sa circonspection accoutumée, qu'on ne peut guère le prendre au sérieux ; « il faisait un grand appareil de nef, de barges et de vaisseaux sur le port de Harefleu (Harfleur), et sur la rivière de Seine, entre Rouen et Harefleu », afin d'envoyer son frère Philippe de Bourgogne envahir l'Angleterre. Le principal but du roi de France était probablement d'empêcher Édouard III d'expédier une armée au secours du *Prince Noir* ; mais il paraît que Charles V projetait en outre d'insulter les ports anglais et de jeter des troupes dans le pays de Galles : il espérait soulever les Gallois par l'entremise de deux chefs de cette nation qu'il avait pris à son service ; il comptait aussi sur une diversion de la part des Écossais.

Édouard III, si vivement assailli, commença enfin de se défendre avec vigueur : le vieux lion s'était réveillé de son assoupissement ; la nation anglaise se réveilla avec son roi. De ses deux passions dominantes, l'intérêt et l'orgueil, la seconde et la plus puissante peut-être était violemment mise en jeu : l'Angleterre ne voyait plus seulement, comme autrefois, dans les hommes des possessions continentales, les sujets de son roi, mais ses sujets à elle conquis par son sang et par ses victoires. Le parlement anglais partagea les ressentiments d'Édouard III et lui conseilla de reprendre le titre de roi de France et « de reconquérir son héritage ». Édouard suivit cet avis et octroya d'avance en fiefs, à tous les seigneurs et capitaines qui combattraient pour lui, les terres dont ils se pourraient saisir en France (juin 1369) (Rymer). La lutte n'était plus désormais entre les Valois et les Plantagenêts, mais entre la France et l'Angleterre : trente ans de combats avaient enfanté cette haine nationale qui devait être si funeste aux deux peuples et à la civilisation européenne.

Édouard s'efforça d'arrêter les progrès de son ennemi et par la diplomatie et par les armes : il espérait faire échec à l'alliance de la France et de la Castille par un traité qu'il avait conclu au mois de janvier avec l'Aragon ; il ôta l'appui des Écossais à la France par une trêve de quatorze ans signée entre l'Écosse et l'Angleterre ; l'Écosse se souvint qu'elle avait été abandonnée par la France à Breteuil. Édouard entama des négociations avec le roi de Navarre, qui gardait la neutralité pour vendre son alliance le

plus cher possible à l'un des deux partis; Édouard tâcha de renouer l'ancienne coalition teuto-belge contre la France; mais il ne gagna que le duc de Gueldre, le margrave de Juliers et quelques barons. Un premier corps de troupes anglaises, commandé par le comte de Cambridge, quatrième fils d'Édouard III, et par le comte de Pembroke, débarqua en Bretagne au commencement de l'été, et obtint le libre passage du duc Jean de Montfort, qui était toujours Anglais de cœur. Les compagnies anglaises, après leur séparation des bandes gasconnes, s'étaient cantonnées dans le Maine et la Basse-Normandie, d'où l'on n'avait pu encore les expulser : un millier de ces compagnons se jetèrent dans le château de Saint-Sauveur-le-Vicomte; les autres rejoignirent le comte de Cambridge en Bretagne et se rendirent avec lui à Angoulême près du prince de Galles, qui les lança contre le Périgord. Jean Chandos, établi à Montauban, menait de son côté rude guerre contre les gens de Toulousain et de Gascogne, et courait le Querci et les cantons voisins; mais le renfort qu'avaient reçu les Anglais en Aquitaine n'était pas suffisant pour leur permettre de reprendre l'offensive sur une grande échelle. Édouard était obligé de diviser ses forces à cause de la grande flotte qui s'assemblait en Normandie, et il fit passer à Calais, dans le courant d'août, son troisième fils Jean, duc de Lancastre<sup>1</sup>, avec six cents lances et quinze cents archers que joignirent quelques auxiliaires des Pays-Bas. Plus de trois mille chevaliers et beaucoup d'autres gens de guerre étaient en ce moment réunis aux bords de la Seine, prêts, disait-on, « à entrer en mer pour aller en Angleterre », et le roi se tenait à Rouen, surveillant les préparatifs. Lorsqu'on apprit que le duc de Lancastre était débarqué à Calais et ravageait les confins de l'Artois et du Boulenois, « le roi et son conseil jugèrent mieux séant, puisque les Anglais étoient deçà la mer, de les *requerre* et combattre, que d'aller en Angleterre. Le premier propos fut

1. Ce prince était devenu duc de Lancastre par son mariage avec la fille du premier duc de Lancastre, Henri de Derby, mort sans enfant mâle. On l'appelait Jean de Gand (*John de Gaunt*), parce qu'il était né dans cette ville au commencement de la grande guerre. Un autre fils d'Édouard III s'appelait *Lyonnel d'Avvers* par un motif analogue.



donc rompu »; le duc de Bourgogne et son armée délogèrent de Rouen, prirent la route du Calaisis et joignirent les Anglais au Val de Tourneham, non loin d'Ardres, où ils étaient « bien logés et fortifiés de bonnes haies ».

Toute la noblesse du nord de la France était avec le duc de Bourgogne. Toute cette grande armée, de même que son général, ne demandait que bataille; mais Charles V défendit expressément qu'on attaquât les Anglais. La crainte des batailles rangées avait été érigée en système par Charles V, et les désastres des deux derniers règnes ne justifiaient que trop cette prudence. Le roi eût voulu qu'on tint en échec les Anglais et qu'on les resserrât dans le Calaisis, en cherchant l'occasion de les détruire en détail. Il n'y eut pas moyen d'obtenir rien de semblable de l'armée féodale, qui se trouvait six ou sept fois plus forte en nombre que les Anglais et qui s'irritait d'être l'objet d'une défiance injurieuse. Quand elle vit qu'on ne donnerait point bataille, elle voulut s'en aller chez elle et il fallut la licencier. Le duc Philippe, qui avait gagné dès son jeune âge le nom de Philippe le Hardi, s'était montré le plus mécontent entre tous des défenses de son frère. A peine la noblesse française fut-elle dispersée (12 septembre) que les Anglais se jetèrent sur l'Artois et le comté de Saint-Pol, entrèrent en Ponthieu, traversèrent la Somme au fameux gué de la *Blanche-Tache*, et coururent le pays de Caux jusqu'aux portes de Harfleur; peu s'en fallut qu'ils ne prissent Harfleur et ne brûlassent dans son port la flotte préparée contre l'Angleterre. Ils échouèrent dans cette entreprise; mais ils regagnèrent Calais presque sans perte, et y « rompirent leur chevauchée » au mois de novembre.

La guerre était bien plus chaude au midi de la Loire, surtout dans le Poitou dont la noblesse, malgré plusieurs défections importantes, tenait encore en majeure partie pour les Anglais. Jean Chandos avait passé de Querci en Poitou, et tour à tour défendait ce pays et envahissait l'Anjou et la Touraine avec une énergie qui consolait un peu le Prince Noir de ne pouvoir mener lui-même ses guerriers au combat. Une compagnie anglaise poussa du Limousin jusqu'en Bourbonnais, et alla s'emparer du château de Belleperche, où se trouvait la duchesse douairière de Bourbon,

mère de la reine de France<sup>1</sup>. Les légers avantages remportés par les Anglais furent bientôt effacés par une perte irréparable : l'année se termina tristement pour eux : « le plus courtois chevalier, le plus plein de toutes nobles vertus qu'eût produit l'Angleterre depuis cent ans », Jean Chandos, sénéchal de Poitou, fut tué, le 31 décembre, dans une rencontre avec une bande de gens d'armes français et bretons. Sa mort causa, parmi les Anglais et les Poitevins, une désolation que Froissart exprime d'une manière touchante : elle fut pleurée des Français eux-mêmes. C'était le seul homme qui eût pu suspendre la décadence de la domination anglaise, par l'affection qu'il avait su inspirer à la chevalerie d'Aquitaine. Le roi Édouard, revenant aux conseils de Chandos, avait, le mois précédent, défendu à son fils d'exiger le *fouage* et offert une amnistie aux rebelles ; mais il était trop tard : pas un Gascon ne posa les armes.

Tandis qu'Édouard tentait ce vain essai de transaction avec « ses rebelles », la cour des pairs de France, c'est-à-dire le parlement de Paris, grossi de quelques princes, prélats, officiers de la couronne et hauts-barons, lançait une sentence de confiscation sur le duché d'Aquitaine et sur les autres possessions des Plantagenêts en France. Les termes de la sentence sont étranges : on ne se contente pas de déclarer les conventions de Bretigni périmées par défaut de forme quant à la renonciation à la suzeraineté royale ; on nie ces conventions mêmes avec une singulière audace, et l'on condamne les deux Édouard à perdre leurs terres, pour avoir refusé de déférer à la citation du roi, « les ressort et souveraineté de la couronne ayant été expressément réservés par le traité de paix » (Ordonn., t. VI, p. 508). On ne comprend pas le but d'un mensonge aussi flagrant, lorsqu'on avait des raisons valables ou au moins fort spécieuses à alléguer pour la rupture de la paix. Le roi s'apprêta à soutenir vigoureusement l'arrêt des pairs : il avait fait porter à la monnaie la plus grande

1. Le duc de Bourbon appela aux armes tous ses vassaux et alliés de Bourbonnais, d'Auvergne, de Forez, etc., pour recouvrer son château et délivrer sa mère ; mais les comtes de Cambridge et de Pembroke vinrent au secours des assiégés, et, ne pouvant conserver le château, retirèrent la garnison et emmenèrent la vieille duchesse à cheval, à la vue de son fils, qui eut le courage de rester fidèle à sa résolution de ne pas donner bataille, et qui vit ce spectacle sans sortir de ses lignes.

partie de sa vaisselle et orfèvrerie pour payer les soldats<sup>1</sup> ; il rappela les États-Généraux à Paris le 7 décembre 1369, requit d'eux une aide, et en obtint des subsides très considérables. « Il fut accordé que le roi auroit, pour soutenir son État, celui de la reine et du dauphin son fils<sup>2</sup>, l'imposition de douze deniers pour livre (sur les ventes) et la gabelle du sel, et qu'on lèveroit un fouage de quatre francs par feu en ville fermée et un franc et demi par feu dans le plat pays. » (Chronique de Saint-Denis.) Ces impôts sont exorbitants et attestent la passion nationale qu'excitait la guerre. La *Chronique de Saint-Denis* est le seul monument qui ait parlé des États de décembre 1369<sup>3</sup>.

Les hostilités continuèrent, durant le reste de l'hiver et le printemps de 1370, dans toute l'étendue du territoire contesté. On se battait de garnison à garnison, de château à château ; de nouvelles défections renforçaient incessamment le parti français. Les fortes villes de Milhau et de Montauban venaient de relever la bannière de France. Ces villes et une foule d'autres places du Midi, à l'exemple d'Abbeville et du Ponthieu, furent déclarées inséparablement unies à la couronne (v. Ordonn., t. V) ; plusieurs furent exemptées d'impôts pour dix et vingt ans. Le roi,

1. Il avait probablement aussi tiré de l'argent des Juifs pour prix d'une ordonnance rendue, en mars 1369, contre ceux qui les vexaient et les forçaient d'aller à l'église. Charles V y énonce des idées de tolérance remarquables pour l'époque. Les privilèges des Juifs étaient aussi exorbitants que l'avaient été les persécutions dirigées contre eux. On ne savait, en ce temps-là, que passer d'un extrême à l'autre. Tout Juif était cru, sur son serment, touchant les créances qu'il réclamait, à moins que le débiteur ne prouvât le contraire. — Aucune classe de chrétiens n'était protégée aussi expressément contre toutes exactions et poursuites arbitraires. — Leur permis de séjour fut prorogé jusqu'en 1387 (Ordonn., t. V, p. 490 — VI, p. 45.)

2. Cet enfant (depuis Charles VI) était né le 3 décembre 1368 : il reçut sur-le-champ le titre de dauphin de Viennois, que portèrent dorénavant les héritiers de la couronne de France, comme les fils aînés des rois d'Angleterre portaient le titre de prince de Galles.

3. Secousse et Sismondi n'en disent rien. La belle chronique du dernier continuateur de Nangis (Jean de Venette) se termine en 1368. — Le roi tâchait de faire paraître les impôts moins lourds en confirmant et en renouvelant les privilèges des villes : plusieurs communes supprimées furent rétablies. V. le t. V des *Ordonn.* — Il importe d'observer ici qu'en Languedoc, les impôts étaient aussi répartis par feux ; mais le mot *feu* y désignait non pas un foyer, une famille, mais une portion de territoire dont l'étendue variait arbitrairement. Quand un canton avait souffert de la guerre ou d'autres fléaux, on lui accordait une réduction ou *réparation* de feux.

encouragé par ces succès, manda à Paris, vers le mois d'avril, ses trois frères d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, « et fut ordonné qu'on feroit, cet été, deux grosses armées et chevauchées en Aquitaine, desquelles le duc d'Anjou gouverneroit l'une et entreroit en Guyenne par devers La Réole et Bergerac, et le duc de Berri conduiroit l'autre devers le Querci et Limoges, et se devoient ces deux armées retrouver devers la ville d'Angoulême, et là dedans assiéger le prince. Encore (de plus) fut proposé et avisé, qu'on manderoit de Castille messire Bertrand Du Guesclin, qui si vaillamment et si loyaument s'étoit combattu pour la couronne de France, et qu'il seroit prié qu'il voulût être connétable de France. » (Froissart, part. II, c. 307.) Le duc de Bourgogne devait commander une troisième armée destinée à servir de corps de réserve.

Il était temps de s'y prendre pour avoir messire Bertrand ; tous les rois se disputaient les services de ce grand capitaine, et il était en marché avec le roi d'Aragon pour aller reconquérir la Sardaigne révoltée<sup>1</sup>. Messire Bertrand se dégagea d'avec l'Aragonais, et, après avoir pris possession du riche duché de Molina que lui avait donné son ami don Henri, il partit pour la France, joignit le duc d'Anjou à Toulouse vers la mi-juillet, et entra en campagne avec lui. Ils envahirent l'Agénaïs à la tête de deux mille lances, de six mille *brigands* armés de piques et de pavois, et de mille routiers des compagnies. Moissac, Agen, Tonneins, Port-Sainte-Marie, Aiguillon, que Gautier de Manni, en 1346, avait tenu, tout un été, contre cent mille hommes, se rendirent ou même se « tournèrent » volontairement français. La défection était universelle partout où les garnisons anglaises n'étaient point assez fortes pour comprimer les habitants. Le duc d'Anjou et Du Guesclin s'avancèrent « triomphalement » jusqu'à cinq lieues de Bordeaux. Pendant ce temps, les ducs de Berri et de Bourbon avaient mis le siège devant Limoges avec douze cents lances et trois mille *brigands*.

La colère ranima pour un moment les forces éteintes du prince de Galles qui languissait à Angoulême. Résolu de ne pas se laisser enfermer dans cette ville par ses ennemis, il manda

1. Note de M. Charrière, *Roman de Du Guesclin*, t. II, p. 376.



devant Cognac tous les barons, chevaliers et écuyers de Poitou, de Saintonge, de Guyenne et de Gascogne qui lui étaient restés fidèles, et là, renforcé par son frère le duc de Lancastre qui lui avait amené quelques troupes d'outre-mer, il se mit aux champs contre le duc d'Anjou, à la tête de douze cents lances, mille archers et trois mille hommes de pied.

Du Guesclin était informé que le fameux *rouitier* Robert Knolles, devenu général des troupes d'Édouard III, était descendu à Calais à « grand'force » : il s'attendait à être appelé d'un instant à l'autre dans le Nord ; il conseilla au duc d'Anjou de ne point accepter la bataille, mais de munir toutes les places recouvrées et de congédier la plupart des gens d'armes. Ainsi fut fait : après quoi messire Bertrand alla retrouver le duc de Berri devant Limoges. L'évêque de la cité, bien qu'il fût le « compère » du prince de Galles, « lequel avoit en lui grand'fiance » et lui avait remis le gouvernement de la ville, était entré en négociation secrète avec le duc de Berri ; messire Bertrand conduisit si « sagement » ce traité que l'évêque et les bourgeois ouvrirent leurs portes amialement aux Français, à la grande joie des princes et seigneurs de l'armée qui avaient hâte de retourner en France garder leurs terres contre l'armée anglaise partie de Calais sous la conduite de Robert Knolles. On ne put les retenir davantage, et messire Bertrand resta aux champs en Limousin avec deux cents lances seulement.

La reddition de Limoges avait porté au comble l'exaspération du prince Édouard ; il résolut de terrifier les méridionaux par un grand exemple, et « jura l'âme de son père, qu'il feroit chèrement comparoir aux traîtres leur forfait ». A peine les Français s'étaient-ils éloignés en laissant garnison dans Limoges, que le Prince Noir se dirigea contre cette ville, « mené et charrié en litière, car il ne pouvoit chevaucher. » Il tint Limoges bloqué pendant un mois sans donner un seul assaut, mais « faisant incessamment fossoyer sous les remparts grand'foison de mineurs » : rien ne put le faire départir de son siège : on avait beau lui dire que Bertrand Du Guesclin saccageait les terres de la vicomté de Limoges<sup>1</sup> et prenait les châteaux l'un après l'autre ; la diversion

1. La vicomté de Limoges, qui comprenait Saint-Irieix et d'autres places du

que faisait Bertrand ne sauva pas la cité. Un matin, les fossoyeurs mirent le feu à leurs mines, et un grand pan de murailles s'éroula dans le fossé ; aussitôt les Anglais se précipitèrent par la brèche dans la place et commencèrent de tout *occire*, hommes, femmes et enfants, « ainsi qu'il leur étoit commandé ». Le sac de Limoges fut atroce : Froissart lui-même perd son insouciance en retraçant cet horrible tableau, et s'élève à une indignation éloquente : « Hommes et femmes et enfants se jetoient à deux genoux devant le prince et criaient : Merci, gentil sire ! mais il étoit si enflammé d'ardeur que point n'y entendoit ; ni nul ni nulle n'étoit ouï, mais tous mis à l'épée quant que l'on trouvoit, ceux et celles qui point n'étoient de la trahison (de la reddition de la ville)..... Il n'est si dur cœur que, s'il fût adonc en la cité de Limoges et il lui souvint de Dieu, qui ne *plorât* tendrement ; car plus de trois mille, hommes, femmes et enfants, furent occis et décollés en cette journée. Dieu en ait les âmes, car ils furent bien martyrs ! L'on ne cessa mie, à tant que la cité ne fût courue, *robée, arse* et mise à destruction <sup>1</sup>. »

Telle fut la dernière victoire d'Édouard de Galles : grand et généreux dans la prospérité, le malheur le rendit implacable et sanguinaire : l'orgueil avait été le principe de ses vertus, comme il le fut de l'action barbare qui termina honteusement sa carrière naguère si glorieuse. Son dernier acte militaire avait été un crime, son dernier acte politique fut une faute désastreuse. Depuis un an, le roi de Navarre, Charles le Mauvais, flottait incertain entre les deux partis ; l'amitié d'un prince qui pouvait livrer aux Anglais, pour base d'opérations, le comté d'Évreux et la presqu'île de Cotentin, méritait d'être achetée par les plus grands

Bas-Limousin, devait appartenir à la veuve de Charles de Blois, d'après le traité de Guerrande ; mais le duc de Bretagne, Jean de Montfort, avait violé ses engagements, avec l'appui des Anglais, et ne s'était pas dessaisi de cette seigneurie.

1. Pendant que le pauvre peuple, étranger au complot qui avait livré la ville, était ainsi abandonné à l'extermination, l'évêque, qui seul pouvait être l'objet d'un ressentiment légitime, en fut quitte pour la peur ; après l'avoir bien menacé de lui faire trancher la tête, le prince de Galles finit par le *donner* à son frère de Lancastre, qui le délivra pour faire plaisir au pape. — Limoges ne tarda pas à rentrer sous l'autorité de Charles V, qui tâcha de relever cette malheureuse ville par de grands privilèges : il donna à la commune le château, la châtellenie et sa juridiction.

sacrifices. Le Prince Noir lui refusa cependant la vicomté de Limoges, que Charles demandait avec quelques autres avantages pour prix de son alliance ; le roi de Navarre se retourna vers la France.

Vers ce même temps, le Prince Noir vit mourir près de lui son fils aîné âgé de six ans : le violent chagrin qu'il en ressentit aggrava sa maladie ; « les chirurgiens et médecins lui conseillèrent de retourner en Angleterre, *sur sa nation*, disant que peut-être y recouvreroit-il plus grande santé ». Édouard se résolut à suivre cet avis, et, après avoir conjuré tous ceux des barons d'Aquitaine qui lui gardaient encore fidélité d'obéir à son frère de Lancastre, comme à lui-même, il quitta la France pour ne plus la revoir (janvier 1371).

Tandis que les Français envahissaient l'Aquitaine, la France du Nord avait été attaquée par les Anglais. Robert Knolles, simple soldat « d'aventure », qui s'était élevé à la plus haute fortune militaire, était parti de Calais, à la fin de juillet, avec quinze cents lances et quatre mille archers et Gallois, s'était avancé hardiment dans l'intérieur du royaume, et avait parcouru lentement, avec force incendies et pillages, l'Artois, la Picardie, la Champagne, sans s'arrêter devant aucune ville forte. Il ne cherchait que bataille ; mais Charles V n'avait pas l'intention de la lui accorder : toutes les villes étaient munies de bonnes garnisons et de vivres en abondance ; les paysans s'y réfugiaient, à l'approche de l'ennemi, avec tout ce qu'ils pouvaient emporter, et on laissait les Anglais exercer leur furie contre les chaumières vides : la moisson était faite, et une grande partie des récoltes en sûreté dans les forteresses. De grosses troupes de gens d'armes suivaient et côtoyaient l'ennemi d'étape en étape, et enlevaient tout ce qui s'écartait. Robert Knolles, après avoir poussé jusqu'aux confins de la Bourgogne, se rabattit par le Gâtinais sur Paris, et vint, le 24 septembre, brûler Villejuif, Gentilli, Arcueil et Bicêtre, et se mettre en bataille devant les faubourgs de Paris. Le roi, qui avait douze cents lances avec lui outre les bourgeois, « pouvoit bien voir, de son hôtel Saint-Pol (près la rue Saint-Antoine), les feux et les fumées que faisoient ses ennemis ; mais il ne voulut souffrir que ses chevaliers *ississent* (sortissent). Le sire de Clisson, qui étoit

le mieux cru de tout son conseil, lui disoit : Sire, vous n'avez que faire d'employer vos gens en (contre) ces forcenés ; laissez-les aller et se fouler (se fatiguer) ; ils ne vous peuvent tollir votre héritage par *fumières*. » (Froissart, p. 2, c. 318. — Chronique de Saint-Denis.) Robert Knolles, en effet, délogea le lendemain <sup>1</sup>, et se « mit au retour » par le midi de l'Ile-de-France et la Beauce.

A peine s'était-il éloigné de Paris que Bertrand Du Guesclin y arriva. Le roi, qui avait envoyé à Bertrand, au fond du Limousin, messagers sur messagers, lui déclara que, de l'avis des prélats et barons de son royaume, il l'avait élu connétable de France et chef de ses armées, en remplacement du sire Moreau de Fiennes, lequel, étant « vieil » et cassé, « se déportoit » volontairement de son office. « Bertrand s'excusa lors grandement et sagement, et dit qu'il étoit un pauvre homme et petit *bachelier* et de *basse venue* (de basse naissance) au regard des grands seigneurs de France, et qu'il n'oseroit commander, comme il convient à l'office de la connétablie, sur les frères, neveux et cousins du roi, lorsqu'ils auroient charges de gens d'armes en hosts et chevauchées. — Messire Bertrand, dit le roi, ne vous excusez point par cette voie ; car je n'ai frère, cousin, ni neveu, ni comte, ni baron, en mon royaume, qui n'obéisse à vous ; et, si nul y contredisoit, il me courrouceroit tellement qu'il s'en apercevrait.

« Messire Bertrand connut bien qu'*excusances* ne valoient rien, et s'accorda finalement au vouloir du roi, et fut pourvu de la connétablie, à la grand'joie de toute la chevalerie de France<sup>2</sup>. »

1. Tandis que l'armée s'éloignait, un chevalier anglais vint heurter de sa lance aux barrières de la porte Saint-Jacques, pour accomplir un vœu qu'il avait fait ; les chevaliers français qui gardaient la porte applaudirent à cette belle *emprise* : — Allez-vous-en, allez ! lui crièrent-ils ; vous vous êtes bien acquitté. Mais les « manants » de Paris ne prirent point si pacifiquement l'insulte faite à leurs murailles : un « vaillant » boucher, qui avait vu passer l'Anglais, l'attendit au retour, se jeta sur lui à l'instant où il tournait bride, et, de deux grands coups de hache, il l'abattit de son cheval. Trois autres compagnons accoururent, et, « férrant » sur lui comme sur une enclume, ils l'eurent bientôt achevé. Les seigneurs qui gardaient la porte le firent enterrer honorablement en terre sainte. Froissart, part. II, c. 318.

2. Froissart, par. II, c. 322. — Le roi fit dîner Bertrand à sa table, où il était servi par ses frères. — Le roman de Bertrand Du Guesclin dit que le roi, pour vaincre la résistance de Bertrand, fit une grande assemblée de prélats, de barons et de bourgeois de Paris, lesquels s'écrièrent tout d'une voix : « Bertrand ! à Bertrand, l'épée ! » Bertrand alors accepta l'épée de connétable, à condition que le roi



Bertrand Du Guesclin n'était pas homme à « festoyer » longuement dans Paris sa nouvelle dignité. Sitôt qu'il eut prêté serment au roi (20 octobre), il partit avec cinq cents lances françaises et bretonnes, commandées sous lui par Olivier de Clisson ; ces deux grands guerriers, longtemps ennemis, venaient de se lier par le serment de fraternité d'armes. Le roi n'ayant pas donné à Bertrand assez d'argent comptant pour sa chevauchée, le nouveau connétable se fit apporter sa vaisselle par sa femme, et en paya les gens d'armes (Cuvelier).

On suivit à la trace Robert Knolles qui avait gagné le Maine. Il y avait peu d'ordre dans l'armée anglaise ; la haute noblesse obéissait mal à l'aventurier qu'on lui avait donné pour chef, et les diverses bandes étaient fort séparées les unes des autres. Knolles, au bruit de l'approche de messire Bertrand, s'efforça de réunir ses « routes », afin de donner bataille. Mais, avant que les Anglais fussent assemblés, Bertrand et Clisson arrivèrent comme la foudre, et tuèrent ou prirent toute l'arrière-garde ennemie, forte de deux cents lances. Deux ou trois autres détachements furent encore enlevés le long de la rivière du Loir, et Knolles, n'osant plus attendre les Français, donna congé à tous ses gens d'armes et archers, et se retira dans une terre qu'il possédait en Bretagne.

L'allégresse fut vive à Paris, ainsi vengé des insultes des Anglais, et les Parisiens reçurent merveilleusement messire Bertrand, qui aida ensuite le roi à mener à bien une négociation importante. Le roi de Navarre, mécontent du peu de cas que les Anglais semblaient faire de son alliance, redevint le vassal et l'allié de Charles V, moyennant la restitution de Montpellier, et lui rendit foi et hommage, ce qu'il n'avait point encore fait (mars. 1371). Il consentit même que « deux beaux fils qu'il avoit » fussent élevés à la cour de France. Le Connétable alla ensuite reprendre Usson et quelques autres places sur les Anglais, qui avaient fait une pointe du Limousin en Auvergne. Les garnisons des deux partis, entremêlées dans toute l'Aquitaine anglaise, continuaient à faire

a'ajouterait *onc* créance à tout ce qu'on pourrait rapporter contre lui, tant que le dénonciateur n'aurait pas répété son dire en face de l'accusé. Bertrand ne se dissimulait pas l'envie que sa fortune devait exciter parmi les grands. V. le roman, t. II, p. 153-157.

des courses et des entreprises les unes sur les autres; mais la guerre ne fut pas poussée vivement dans le cours de l'an 1371, et il n'y eut pas de grande chevauchée. Charles V manquait sans doute d'argent, ne voulait en aucun cas recourir aux altérations de monnaies, et n'osait exiger de la nation, deux années de suite, un effort comme celui de décembre 1369. Édouard III avait espéré que le duc de Gueldre et le margrave de Juliers, ses parents et alliés, feraient quelque expédition contre la France du nord; mais ces deux princes furent retenus aux Pays-Bas par une guerre contre le duc de Brabant; une sanglante bataille se livra entre eux le 22 août 1371 : le duc de Brabant fut vaincu et pris; mais le duc de Gueldre fut tué, et la France n'eut point d'attaque à repousser de ce côté (Chronique de Saint-Denis). Vers l'automne, le pape Grégoire XI (Pierre Roger de Beaufort<sup>1</sup>), Limousin de naissance, tâcha d'interposer sa médiation entre les deux rois, et obtint que des conférences seraient ouvertes à Calais. Mais ces conférences furent inutiles; nul accommodement n'était possible, Édouard III ne voulant point se départir du traité de Bretigni, et Charles V n'ayant pris les armes que pour anéantir ce traité.

Les négociations qui avaient la guerre pour objet furent moins infructueuses : Édouard III obtint deux succès diplomatiques, la neutralité de la Flandre et l'alliance du duc de Bretagne. La rupture avec l'Angleterre, qui avait suivi le mariage de l'héritière de Flandre avec le duc de Bourgogne, était par trop préjudiciable à

1. Urbain V, prédécesseur de Grégoire XI, était mort le 19 décembre 1370; son pontificat avait été marqué par un événement important. Ce pape, plus consciencieux ou plus fier que ses prédécesseurs, avait voulu faire cesser enfin le veuvage de Rome et la dépendance de la papauté; il céda aux instances de l'illustre Pétrarque et des députés que Rome délaissée envoyait vers chaque nouveau pape pour tâcher de le ramener dans son sein; il quitta Avignon en 1367, malgré les arguments des docteurs de Charles V qui voyait avec grand chagrin la papauté échapper à la domination des rois de France. La papauté rentra dans Rome après plus de soixante ans d'exil. L'abandon d'Avignon ne fut pourtant pas encore définitif; Charles V ne se découragea pas, et fit agir toute sorte d'influences pour rappeler le pape deçà les monts. La plupart des cardinaux étaient Français, comme le pape lui-même, et ne demandaient qu'à revoir leur pays. Urbain V se laissa séduire par l'espoir de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, et revint au bout de trois ans (1370). Il mourut peu de temps après, et l'on raconta qu'une visionnaire suédoise, sainte Brigitte (Birghide) lui avait prédit sa mort prochaine s'il retournait à Avignon. L'opinion de l'Europe était soulevée contre l'exploitation que les Capétiens avaient faite de la papauté.

l'industrie flamande; les communes de Flandre forcèrent leur comte de jurer paix et amitié à l'Angleterre, sans toutefois s'associer à elle contre la France, et de rouvrir les communications (mars 1372). En Bretagne, c'était au contraire le prince qui favorisait l'Angleterre, et le peuple qui penchait pour la France : le duc Jean de Montfort signa un traité de confédération offensive et défensive avec le roi d'Angleterre, malgré le serment qu'il avait prêté à Charles V en recevant l'investiture de son duché. Une autre alliance fut plus nuisible aux Anglais que la paix avec les Flamands et l'alliance de Jean de Montfort ne leur furent avantageuses : le duc de Lancastre et le comte de Cambridge, fils puînés d'Édouard III, venaient d'épouser les deux filles de don Pèdre le Cruel et de Maria de Padilla, qui s'étaient réfugiées à Bayonne, et qui y vivaient obscurément depuis la mort de leur père. Le duc de Lancastre, mari de l'aînée, prit aussitôt le titre de roi de Castille, bien que sa femme n'eût aucun droit au trône; car don Pèdre avait laissé deux fils, prisonniers du roi Henri. On n'eût guère pu imaginer une plus grande folie que cette prétention des Anglais de conquérir la Castille, quand ils avaient déjà tant de peine à défendre les lambeaux de leurs possessions de France.

Le duc de Lancastre, au commencement du printemps de 1372, était parti de Bordeaux pour l'Angleterre avec sa nouvelle épouse, confiant le gouvernement de l'Aquitaine au captal de Buch et à d'autres seigneurs du Poitou, de la Saintonge et de la Gascogne occidentale. Il y eut maintes délibérations à Londres entre le roi Édouard, le duc de Lancastre et les hauts barons d'« outre-mer », et il fut résolu que le duc entrerait en France par Calais « à grande chevauchée », et que le comte de Pembroke, gendre du roi d'Angleterre, irait « reconforter » l'Aquitaine. Le comte de Pembroke mit à la voile, le premier, avec quelque chevalerie et beaucoup d'argent pour solder les gens d'armes; mais, lorsqu'il arriva en vue de La Rochelle, il aperçut une flotte ennemie qui lui fermait l'entrée du port. C'était la réponse du roi de Castille au défi du duc de Lancastre. Charles V était informé de tous les projets des Anglais par des traîtres gagnés à prix d'or jusque dans le conseil du roi Édouard : il avait réclamé le secours du roi don Henri; les amiraux castillans Boccanegra, Cabeza de Vaca et Ruy Diaz de

Rojas étaient venus attendre les Anglais sur les côtes de Poitou, avec quarante grosses nefes et treize *barges* armées en guerre.

Le comte de Pembroke, bien qu'il n'eût qu'environ trente-six nefes, beaucoup moins hautes de bord que celles des Espagnols, soutint bravement le combat jusqu'au soir, espérant toujours être secouru des gens de La Rochelle; mais ceux-ci, qui détestaient les Anglais au fond de l'âme, résistèrent aux instances de leur gouverneur, qui les pressait de s'embarquer pour aller « à la recousse » du comte. Ils prétendirent n'être point gens de mer, et restèrent spectateurs de la bataille, qui fut interrompue par la nuit. Le lendemain, au point du jour, le gouverneur de La Rochelle et trois barons poitevins qui étaient dans la ville, voyant la résolution des bourgeois inébranlable, montèrent sur quatre *barges* et allèrent joindre leurs amis. Ils ne purent que partager leur défaite; les Espagnols avaient pris l'avantage du vent pour « enclore » les nefes des Anglais; s'attachant vaisseau à vaisseau avec de grands crochets et des chaînes de fer, du haut du pont de leurs grands navires, ils accablaient l'ennemi de barres de fer, de pierres et même de boulets, car plusieurs de leurs nefes étaient armées de canons; puis ils attaquaient à l'abordage les Anglais harassés et mutilés. Après une vaillante défense, le comte de Pembroke se rendit à Cabeza de Vaca, et tous les Anglais furent tués ou pris : le vaisseau qui portait la « finance » destinée à soudoyer les Poitevins et les Gascons avait été coulé à fond (Froissart.—Chronique de Saint-Denis.) (24 juin).

La joie fut grande à Paris, et le roi Charles manda aussitôt à son connétable de pousser vigoureusement les Anglais. Les Français ne s'étaient reposés l'an passé que pour recommencer un plus puissant effort. Messire Bertrand, qui avait fait son mandement sur les marches d'Anjou et de Berri, s'avança en Poitou à la tête de plus de trois mille lances, et accompagné des ducs de Berri, de Bourbon, et des plus renommés barons de France et de Bretagne. Jean de Montfort n'avait pu retenir ses vassaux. Montmorillon, Chauvigni, Lussac, Montcontour, furent rapidement enlevés par l'armée française, qui se replia ensuite sur le Berri pour reprendre le château de Sainte-Sévère, occupé par une garnison anglaise fort incommode aux provinces du centre. Le capital de



Buch, l'Anglais Thomas Perci, le sire de Parthenai, qui commandaient les forces anglo-aquitaines, rassemblèrent neuf cents lances et cinq cents archers, et tentèrent de secourir Sainte-Sévère; mais, avant qu'ils fussent à dix lieues de cette place, un assaut terrible avait obligé la garnison à se rendre pour obtenir la vie sauve.

Les lieutenants d'Édouard III avaient moins encore à redouter les armes de leurs ennemis que la rébellion de leurs subordonnés : le clergé, dévoué à la maison de France, ne cessait d'exciter la fermentation populaire; le massacre de Limoges avait redoublé la haine de la bourgeoisie contre les Anglais, et partout les communes n'attendaient pour éclater que l'approche d'une armée française. Peu de jours après la prise de Sainte-Sévère, Bertrand Du Guesclin reçut un message secret qui l'avertissait de chevaucher en hâte vers Poitiers, parce que les cinq sixièmes des habitants étaient prêts à lui livrer la ville. Bertrand prit avec lui « trois cents lances de compagnons d'élite », les mieux montés qu'il put trouver, franchit trente lieues en vingt-quatre heures, et se présenta au point du jour devant Poitiers, dont les portes lui furent ouvertes. Il était temps; car le maire de la ville, les officiers du prince et quelques riches bourgeois, qui tenaient pour les Anglais, avaient envoyé prévenir sir Thomas Perci, qui avait expédié cent lances par une autre route; le « bon connétable » ne devança les Anglais que d'une demi-heure.

La défection de cette grande ville désorganisa la petite armée anglo-aquitaine : les Anglais et les nobles gascons et poitevins de leur parti, « moult déconfortés » et se défiant les uns des autres, se séparèrent et allèrent tenir garnison, les Poitevins à Thouars, le capital et ses Gascons à Saint-Jean-d'Angéli, les Anglais à Niort : il fallut que les Anglais emportassent d'assaut Niort avant de s'y installer; les « mécaniques » (gens de métiers), qui avaient fermé les portes, se laissèrent massacrer sur leurs remparts plutôt que de les ouvrir de bon accord aux étrangers.

Les pauvres « vilains » de Niort furent bientôt vengés. Les Français et leurs alliés tenaient la mer comme la terre; la flotte castillane, après avoir conduit en Espagne ses captifs et son butin, était revenue devant La Rochelle, sous la conduite de Ruy Diaz

de Rojas et d'Owen ou Ivain de Galles, descendant de ces princes gallois que les rois d'Angleterre avaient dépouillés et égorgés en conquérant leur patrie. Ivain était *chevetaine* au service de France. Les pêcheurs des côtes de l'Aunis servaient d'espions aux Castillans; le peuple était partout contre les Anglais, qu'une partie de la noblesse servait encore par point d'honneur féodal. Ivain fut informé que le captal de Buch, Thomas Perci, et plusieurs barons de la province se réunissaient pour délivrer le château de Soubise, qu'assiégeait une bande de Français et de Bretons. Ivain débarqua dans l'embouchure de la Charente, marcha droit à Soubise, et arriva la nuit, au moment où le captal et Perci venaient de surprendre et de mettre en déroute les assiégeants. Les Anglo-Gascons, surpris à leur tour, furent promptement « déconfits » : le captal et Thomas Perci tombèrent au pouvoir des vainqueurs.

La prise du captal, que Charles V ne voulut jamais mettre à rançon, et qui mourut prisonnier au Temple, fut un coup terrible pour le parti anglais : Saint-Jean-d'Angéli, Angoulême, Taillebourg, se rendirent sans coup férir. Les bourgeois de Saintes, par le conseil de leur évêque, arrêtaient leur sénéchal anglais et livrèrent la ville aux Français. Les citoyens de La Rochelle eussent les premiers donné l'exemple de la révolte, sans la garnison anglaise qui tenait le château de leur ville. Le mayeur, Jean Caudorier, s'avisait d'un adroit stratagème pour s'en débarrasser. Un jour, ce magistrat manda Philippot Mansel, commandant du château, « pour parler des besognes du roi d'Angleterre. Après qu'ils eurent bien et grandement diné, Jean Caudorier fit apporter une belle lettre qu'il avoit reçue du roi Édouard, et, de vrai, Philippot Mansel reconnut le scel royal; mais, comme il ne savoit pas lire, Jean Caudorier lui lut la dépêche, accommodant les paroles à sa volonté : — Châtelain, dit le mayeur, vous voyez comme le roi commande à vous d'*issir* demain hors du château pour faire la montre (revue) de vos gens, et à nous de faire pareillement la nôtre. — Le châtelain, qui n'y entendoit que tout bien, dit qu'il le feroit très volontiers ». Il sortit donc, le lendemain matin, avec soixante hommes d'armes, et se rendit sur une esplanade voisine du château; mais, à peine était-il dehors, que quatre cents

bourgeois, embusqués dans des masures qui bordaient l'esplanade, se jetèrent entre lui et le château et lui coupèrent la retraite. Philippot Mansel et ses hommes, assaillis par toute la commune de La Rochelle, furent pris, et contraints, pour sauver leur vie, de livrer le château (Froissart. — 15 août 1372).

Les Rochellois, qui s'étaient faits libres sans l'assistance des hommes d'armes du roi, ne reçurent pas dans leurs murs les troupes royales, mais leur demandèrent trêve, et envoyèrent douze députés proposer au roi Charles, à Paris, les conditions de leur obéissance; à savoir : 1° l'autorisation de raser le château qui les avait fort « grevés » en diverses occasions; 2° la promesse de n'être jamais à l'avenir démembrés du royaume de France par mariage, traité de paix ou autrement; 3° l'établissement d'un hôtel des monnaies en leur ville; 4° la promesse qu'on ne les soumettrait jamais sans leur-aveu à aucunes tailles, subsides, gabelle ni fouage. Charles V agréa tout, scella de son sceau les chartes qu'ils demandaient, et donna « beaux joyaux » aux envoyés « pour reporter à leurs femmes ». (Froissart.) Le ressort de Marennes, Benaon, Rochefort, de l'île d'Oléron, enfin de presque tout le pays d'Aunis, fut donné à La Rochelle. La plupart des petites villes et châteaux du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge tombaient, pendant ce temps, au pouvoir du connétable et du duc de Berri. Dans Thouars s'étaient renfermés presque tous les seigneurs poitevins du parti anglais; messire Bertrand parut devant Thouars avec trois mille lances et quatre mille arbalétriers et pavoisiers : les barons assiégés requièrent trêve jusqu'à la Saint-André (30 novembre)<sup>1</sup>, avec promesse de se remettre, eux et leurs terres, en l'obéissance du roi de France, « si, devant ce jour, ils n'étoient confortés du roi d'Angleterre ou d'un de ses enfants ». Du Guesclin consentit à cette suspension d'armes, et se fortifia dans son camp, de façon à y attendre le choc de toute l'Angleterre. Tout ce qu'il y avait de gens de courage dans le royaume arrivaient de jour en jour à l'armée, sans compter les étrangers, Allemands, Lorrains, Hennuyers, Brabançons.

Le roi Édouard, quand il reçut la nouvelle de cette conven-

1. Froissart dit la Saint-Michel (29 septembre); la *Chronique de Saint-Denis* dit la Saint-André (30 novembre), ce qui est plus vraisemblable.



tion, « fut tout pensif une longue pièce » (longtemps); puis il dit qu'il irait « puissamment » en France, et ne retournerait jamais en Angleterre sans avoir « reconquis tout ce que perdu avoit, ou perdu tout le demeurant ». Il décida de mener en Poitou l'armée assemblée pour descendre à Calais sous les ordres du duc de Lancastre. Le Prince Noir, qui languissait toujours en proie à un mal incurable, s'écria qu'il irait, « dût-il demeurer au voyage! » Le roi, le prince, le duc de Lancastre, le comte de Cambridge, l'élite des barons, chevaliers, écuyers et soldats d'Angleterre, au nombre de quatre mille lances et dix mille archers, s'embarquèrent sur une flotte de quatre cents navires; mais les éléments eux-mêmes combattaient pour la France. Édouard III, « ses enfants et sa grosse navie », restèrent sur mer neuf semaines sans pouvoir débarquer, « par faute de vent ou vent contraire; ils reculoient autant en un jour qu'ils avançoient en trois ». Le temps n'était plus où l'on pouvait dire, comme aux jours de Créci ou de Poitiers, que, « si le pape étoit François, Jésus étoit Anglois ». Le terme assigné passa, et le roi Édouard, voyant bien qu'il ne pouvait tenir la journée devant Thouars et que le Poitou étoit perdu pour lui, se remit au retour, « le cœur moult courroucé », et rentra au port de Southampton.

« Dieu nous aide et saint Georges! disait-il en son dépit; il n'y eut onc roi en France qui moins s'armât, et si (pourtant) n'y eut-il onc roi qui me donnât tant à faire. » (Froissart.)

Le parti anglo-aquitain avait fait un dernier effort; sur le mandement de sir Thomas Felton, sénéchal de Bordeaux, les Duras, les Mucidan, les Condom, les Caumont, etc., avaient pris les armes avec tous leurs amis et rejoint à Niort le reste des garnisons anglaises, pour se trouver au jour dit, devant Thouars, avec le roi d'Angleterre. Anglais, Gascons et Saintongeois étoient parvenus à rassembler douze cents lances; quand ils virent que le roi Édouard n'arrivait point, par une bravade héroïque ils envoyèrent offrir aux Poitevins assiégés dans Thouars de « tenir la journée » ensemble contre les Français sans le roi d'Angleterre. Les barons de Poitou n'acceptèrent pas cette téméraire proposition. Le connétable Du Guesclin et les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon avaient réuni autour de Thouars jusqu'à dix mille



lances et plus de trente mille « autres gens » ; d'ailleurs, les Poitevins s'étaient engagés à se rendre, s'ils n'étaient secourus « par le roi d'Angleterre ou l'un de ses fils ; » ils tinrent parole, et jurèrent « féauté » à Charles V ; après quoi le connétable et les princes licencièrent leur armée, et les Anglo-Gascons se retirèrent à Niort et à Bordeaux.

Une campagne peu sanglante de quatre ou cinq mois avait suffi à l'affranchissement presque complet du Poitou, du Rochellois (ou Aunis), de l'Angoumois et de la Saintonge : les Anglais n'y tenaient plus que Niort, Mortagne-sur-Mer, Lusignan, Chizé et sept ou huit châteaux. Tout avait semblé conjuré contre Édouard III durant cette année fatale à l'Angleterre. Ce prince avait compté sur une diversion de la part de son gendre le duc de Bretagne ; le duc Jean, malgré son traité avec l'Angleterre, fut forcé par ses sujets de garder l'épée dans le fourreau : les principaux barons de Bretagne, gagnés par leur compatriote Bertrand Du Guesclin et par les dons et les caresses de Charles V, menacèrent le duc de le « bouter » hors de « sa duché », s'il prenait parti pour les Anglais.

Dès le commencement de mars 1373, l'actif connétable, qui avait passé l'hiver à Poitiers, fut de nouveau aux champs avec quinze cents hommes d'armes, la plupart Bretons ; il écrasa devant Chizé les dernières garnisons du Poitou, qui s'étaient réunies pour secourir cette place, et enleva en peu de jours Chizé, Niort, Lusignan, toutes les forteresses encore occupées par l'ennemi, sauf Mortagne et trois autres châteaux. Il eût promptement balayé le peu d'ennemis qui résistaient encore au nord de la Gironde, si les ordres du roi ne l'eussent rappelé à Paris pour une autre entreprise. On peut juger de l'accueil que messire Bertrand et ses compagnons d'armes reçurent du roi Charles et des Parisiens. Le roi fit de grands dons à Du Guesclin, et investit le duc de Berri du comté de Poitiers ; c'était payer bien cher ses services. Bertrand ne demeura pas longtemps oisif à Paris. C'était dans sa terre natale que le roi l'appelait à signaler son zèle pour la cause de la France ; Charles V jugeait le moment venu de punir Montfort de son traité avec l'Angleterre. Les Bretons avaient bien pu empêcher leur duc de prendre une part active à la guerre,

mais non pas d'appeler les Anglais en Bretagne : le duc avait livré à un détachement anglais le petit port de Saint-Mahé de *Fine-Terre*<sup>1</sup>, puis venait d'appeler à Saint-Malo deux mille lances et deux mille archers commandés par le comte de Salisbury, et avait introduit ces étrangers dans un certain nombre de places. Montfort ne fit qu'accélérer sa chute : la plupart de ses vassaux étaient moins à lui qu'au roi de France ; Charles V n'avait rien épargné pour gagner le cœur des nobles bretons, que vingt-cinq ans de guerres civiles avaient rendus les premiers soldats de l'Europe. Ces hommes braves et avides, accueillis en France sans distinction du parti qu'ils avaient autrefois servi, se pressaient en foule dans les armées royales, à la tête desquelles ils voyaient avec orgueil deux de leurs compatriotes, Du Guesclin et Clisson. L'insurrection fut presque générale parmi la noblesse et la bourgeoisie de Bretagne, lorsqu'on vit entrer dans le pays messire Bertrand et le duc de Bourbon avec une puissante armée française, où figuraient les plus hauts sires de « la duché, » le vicomte de Rohan, les seigneurs de Clisson, de Laval, d'Avaugour.

« Quand le duc de Bretagne sut la venue du connétable, il ne s'osa mie fier en ceux de Vannes, de Dinant, ni de nulle autre bonne ville, et pensa que, s'il étoit enclos en ville fermée, il se mettroit en grand péril. » Il établit sa femme, fille du roi Édouard, dans le château d'Aurai gardé par un châtelain anglais, et alla solliciter outre-mer l'assistance de son beau-père (28 avril). L'Anglais Robert Knolles, qu'il avait institué gouverneur du duché en son absence, se retira dans Brest, pendant que presque toutes les places ouvraient leurs portes aux Français. Les Bretons ne voulurent pas aider les Anglais à défendre cette fameuse ville de Hennebon, qui avait été jadis l'écueil de Charles de Blois et le dernier refuge de madame de Montfort : Hennebon se rendit. Nantes, « le chef de toute Bretagne », ne reçut cependant le connétable dans ses murs qu'à condition que, si le duc revenait et voulait être « bon François », il serait de nouveau « reçu à seigneur » de la cité et du pays.

Il ne restait plus à conquérir que Brest, Aurai et Derval, châ-

1. Finistère; l'ancienne Pointe de Gaule ou *Pen-ar-Bed* (le bout du monde.)

teau qui appartenait à Robert Knolles. Le comte de Salisbury avait évacué Saint-Malo, de peur d'y être enclos entre l'armée du connétable et la flotte franco-espagnole, et il s'était remis à croiser sur les côtes de Bretagne.

Robert Knolles, sachant que les navires de Salisbury n'étaient pas loin, et se voyant vivement pressé dans Brest par une partie de l'armée française, conclut avec messire Bertrand un accord pareil à celui des Poitevins de Thouars l'année précédente ; à savoir : « que ceux de Brest auroient répit de quarante jours, et, en ce temps, devroient être confortés d'assez de gens pour livrer bataille au connétable, ou sinon se rendroient. » La garnison que Knolles avait mise dans la forteresse de Derval traita aux mêmes conditions, et promit de ne recevoir personne dans ses remparts, s'il ne venait un *host* suffisant pour combattre les assiégeants. Cet engagement ne fut pas tenu, et Knolles, quittant Brest, se jeta dans Derval, pendant que Salisbury débarquait près de Brest avec son corps d'armée et envoyait signifier à Bertrand Du Guesclin qu'il était prêt à « tenir la journée ». Messire Bertrand, le duc de Bourbon et le sire de Clisson se dirigèrent sur Brest avec des forces supérieures à celles des Anglais ; mais, quand il s'agit de combattre, on ne put s'entendre sur le choix du champ de bataille ; Du Guesclin avait probablement des instructions secrètes du roi, et ne voulait pas risquer une affaire décisive au fond de la Basse-Bretagne, au moment où une armée anglaise venait de descendre à Calais. Le comte de Salisbury se remit en mer après avoir ravitaillé Brest. Du Guesclin leva le siège de Brest et joignit devant Derval le duc d'Anjou. Knolles refusa d'exécuter les engagements pris par ses gens et de rendre son château ; le duc d'Anjou, homme violent et sanguinaire, fit « décoller » les otages de la garnison, malgré les prières de tous les barons qui l'entouraient ; Knolles vengea ses otages en jetant aux Français les têtes de quatre gentilshommes prisonniers (Froissart). Derval ne fut pas pris, et l'armée rentra en France à grandes journées, sur les ordres pressants du roi.

Le royaume était en proie à une nouvelle invasion anglaise : l'armée que les vents contraires avaient écartée des rivages poitevins l'automne dernière, s'était réunie derechef et était débar-

quée à Calais, vers la fin de juillet, sous les ordres du duc de Lancastre que le roi Édouard avait nommé son lieutenant général dans ses domaines du continent. Le malheureux prince de Galles, n'espérant plus ressaisir sa victorieuse épée, avait résigné entre les mains de son père sa duché d'Aquitaine.

Le duc Jean de Bretagne, qui accompagnait le duc de Lancastre, écrivit au roi Charles cette lettre hautaine :

« Sire Charles de France, depuis que je suis entré en la foi et hommage de la couronne de France, j'ai toujours fait mon devoir envers ladite couronne; mais, ce nonobstant, vous, sans aucune cause raisonnable, avez fait entrer votre connétable, votre puissance et forces de guerre en ma duché, pris mes villes, châteaux et forteresses, et à moi fait tout plein d'outrages, dommages et vilenies non réparables : c'est pourquoi je vous fais savoir que, par votre faute, je me tiens du tout franc, quitte et déchargé de toute obéissance envers vous et votre couronne, et vous tiens et répute mon ennemi <sup>1</sup>, etc. »

L'armée anglaise pénétra sur-le-champ en Artois; elle comptait au moins trois mille lances et dix mille archers, outre le demeurant des gens de guerre. Les Anglais menaient avec eux un charroi immense, et « chevauchèrent tout serrés, sans eux *dérouter* (se débander), et toujours la tête armée, et prêts de combattre, sans faire plus de trois lieues par jour ». C'était encore l'expédition de Robert Knolles, mais plus largement conçue. Les mesures de Charles V n'étaient pas moins bien prises cette fois que la première, en sorte que la moindre place pouvait arrêter les Anglais. Les intentions du fils d'Édouard III n'étaient pas, au reste, de faire des conquêtes dans l'intérieur du royaume, mais bien d'aller « recouvrer » l'Aquitaine, en ruinant sur son chemin les campagnes de France. Aucun corps d'armée ne barra le passage aux Anglais, et tout le faix de la guerre tomba encore sur les malheureux paysans; quelques cantons se rachetèrent du pillage et de l'incendie en fournissant des denrées, du vin, des bestiaux à l'ennemi : la plus grande partie de l'avoir des campagnards avait été retirée dans les villes et forteresses. « Laissez aller ces Anglois !

1. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, l. XII, p. 408.



disaient au roi ses conseillers. Quand un orage *s'appert* (éclate) en un pays, il se départ après *et se dégate* (se dissipe) de soi-même; ainsi adviendra-t-il de ces Anglois! » Du Guesclin et Clisson furent d'avis de ne point abandonner la tactique défensive qui avait si bien réussi depuis quelques années.

L'armée d'Angleterre franchit la Somme, puis l'Oise, puis l'Aisne, puis la Marne, puis l'Aube, puis la haute Seine; de Champagne elle passa en Bourgogne, alla traverser la Loire à Marcilli, sur les confins du Forez, et se dirigea ensuite vers la Guyenne par l'Auvergne et le Limousin, sans gagner une seule forteresse durant ce vaste circuit. De grandes troupes de gens d'armes français côtoyaient sans cesse l'ennemi, et tuaient ou prenaient tous les détachements qui s'écartaient du gros de l'armée. « Les Anglois n'eurent mie toutes leurs aises en ce voyage. » La saison devenait rude : l'automne était froide et pluvieuse, et, quand les Anglais arrivèrent dans la Haute-Auvergne, la fatigue et le manque de fourrages firent périr les deux tiers de leurs chevaux; le bel ordre que l'armée avait tenu jusque-là commença de se « dérompre ». Dans la traversée de l'Auvergne à Bergerac et à Bordeaux, la fatigue, la faim, le froid, la désertion, le fer des Français, qui poursuivaient leurs ennemis avec acharnement en évitant toute affaire générale, ruinèrent tellement cette redoutable expédition, que le duc de Lancastre sembla n'amener aux bords de la Dordogne que les débris d'une armée vaincue. Sur trente mille chevaux de selle ou de trait que les Anglais avaient débarqués à Calais, « ils n'en purent pas mettre à Bordeaux six mille, et bien avoient perdu le tiers de leurs gens et plus. On voyoit de nobles et illustres chevaliers, qui avoient de grands biens dans leur pays, se traîner à pied, sans armure, et mendier leur pain de porte en porte, *sans en trouver*<sup>1</sup> ». Une multitude d'Anglais moururent, durant l'hiver, des suites de leurs souffrances.

La malheureuse « emprise » du duc de Lancastre avait épuisé les ressources d'Édouard III, qui, de plus d'une année, ne put envoyer aucun renfort sur le continent. Le duc de Lancastre vit, au printemps de 1374, le duc d'Anjou et le connétable de France

1. Froissart. — *Chroniq. de Saint-Denis*. — Walsingham.

envahir sans obstacle ceux des cantons de la Haute-Gascogne qui n'avaient point encore abandonné la cause de l'Angleterre ou qui étaient demeurés neutres pendant la lutte : les seigneurs de Mont-de-Marsan, de Castelnau, de Lescun, l'abbé de Saint-Sever, plusieurs autres barons du parti anglais, et le puissant comte de Foix et de Béarn, qui, à la faveur de la guerre des deux couronnes, s'était maintenu indépendant de l'une et de l'autre, furent forcés de promettre qu'ils se soumettraient à Charles V, si, en dedans la mi-août, le duc de Lancastre n'était venu « tenir journée » à Moissac contre le connétable et le duc d'Anjou. La mi-août arriva : les Anglais ne parurent point ; les ducs de Lancastre et de Bretagne étaient partis pour l'Angleterre ; le gouverneur d'Aquitaine ne voulait pas être témoin de ce qu'il ne pouvait empêcher. Les seigneurs des Pyrénées prêtèrent donc serment au roi de France<sup>1</sup> ; après quoi, le duc d'Anjou, assaillant les confins du Bordelais, alla prendre La Réole, Sainte-Basille, Condom, Auberoche ; quarante villes et châteaux se rendirent presque sans coup férir : l'Aquitaine anglaise s'en allait lambeau par lambeau. Cognac, la dernière place que les Anglais tinssent sur la Charente, se « tourna française » au printemps suivant.

Dans la triste situation de ses affaires, le roi Édouard accueillit avec empressement l'intervention du pape Grégoire XI, qui avait déjà tâché plusieurs fois de réconcilier les deux puissances rivales ; des conférences s'ouvrirent à Bruges entre les ducs de Bourgogne et de Lancastre ; mais Édouard III ne pouvait se résigner à abandonner ce qu'il avait perdu, et Charles V n'était pas encore content de ce qu'il avait gagné.

On dut se borner à une trêve, dont une circonstance hâta la conclusion. Les Français avaient assailli Saint-Sauveur-le-Vicomte, poste avancé des Anglais en Normandie. La garnison de Saint-Sauveur promit de rendre la place, si elle n'était secourue dans un certain délai. Sur ces entrefaites, au commencement du carême de 1375, le duc Jean de Montfort et le comte de Cambridge descendirent à Saint-Mahé avec un corps d'armée rassemblé à

1. Le comté de Bigorre fut donné en fief au comte d'Armagnac, selon la promesse que le roi lui en avait faite dès juillet 1368, plusieurs mois avant la réception officielle du fameux appel interjeté par Armagnac et ses amis.

grand'peine par Édouard III : ils prirent Saint-Pol-de-Léon, puis, traversant rapidement l'intérieur de la péninsule bretonne, ils surprirent les sires de Clisson, de Rohan, de Beaumanoir, de Laval et de Rochefort près de Kemperlé, les obligèrent à se jeter dans cette place et les y assiégèrent. Clisson et ses amis, hors d'état d'opposer une longue résistance, convinrent de se rendre à discrétion, s'ils n'étaient « rescous » sous huit jours. Le roi Charles, ainsi que nous l'apprend Froissart, avait des coureurs « à cheval nuit et jour allant, et qui, du jour au lendemain, lui rapportoient nouvelles de quatre-vingts ou de cent lieues loin », à l'aide des relais disposés de ville en ville. Il connaissait la haine du duc Jean et des Anglais pour Clisson, qu'on nommait le « boucher des Anglois », à cause de la guerre impitoyable qu'il leur faisait ; le duc avait de plus un motif de ressentiment personnel contre Clisson : ce farouche guerrier avait, dit-on, su plaire à la duchesse de Bretagne. Le roi, dès qu'il apprit par ses coureurs la convention de Kemperlé, jugea Clisson et ses compagnons perdus, si la capitulation s'exécutait : il n'avait pas le temps de les secourir de vive force. Il dépêcha un courrier à Bruges, avec ordre au duc de Bourgogne d'accorder sur-le-champ la trêve, pour laquelle la France montrait jusqu'alors très peu de bon vouloir. Les deux ducs plénipotentiaires signèrent, le jour même, une trêve générale d'un an (de juin 1375 à juin 1376), et la « charte de la trêve » fut portée au duc de Bretagne par deux chevaliers anglais escortés de deux sergents d'armes français, qui les firent voyager de relais en relais avec une rapidité incroyable. La colère du duc Jean fut extrême ; mais il dut se résigner à laisser échapper sa proie : les Anglais qui étaient sous ses ordres n'osèrent désobéir au duc de Lancastre.

La position de Saint-Sauveur était la même que celle de Kemperlé, et la garnison avait les mêmes droits au bénéfice de la trêve : Du Guesclin, toutefois, peu scrupuleux sur les moyens de vaincre, s'en tint aux termes stricts de la capitulation, et contraignit la garnison d'évacuer la place à l'époque fixée <sup>1</sup>.

Les négociations continuèrent, mais n'aboutirent qu'à la pro-

1. Charles V donna la vicomté de Saint-Sauveur à Du Guesclin, qu'il gratifia en outre du comté de Montfort-l'Amauri, confisqué sur le duc de Bretagne. Du

longation de la trêve pour une seconde année. Charles V avait donné son *ultimatum*, la restitution de Calais; il eût fait de grandes concessions en Guyenne à ce prix, et peut-être eût-il aussi renoncé à la restitution qu'il demandait de toutes les sommes versées pour la rançon du roi Jean; mais Édouard III eût à peine cédé Calais s'il eût vu les Français dans Londres. Charles V se refusa donc à la paix; il voyait le Prince Noir mourant, Édouard III usé par les soucis, par l'âge et par les voluptés, l'Angleterre menacée avant peu d'une régence orageuse, et il attendait tout du temps: il trouvait avantage à suspendre la guerre sans la terminer, et à laisser respirer un moment la France<sup>1</sup>.

Cette lutte de dix années, où rien n'avait été abandonné au hasard, où toutes les chances avaient été sans cesse calculées et prévues, venait d'offrir à l'Europe du moyen âge un grand et nouveau spectacle, si nouveau même qu'il était resté à peu près incompris. L'Europe contemplant avec étonnement les résultats sans se rendre compte des ressorts ni des causes, et ne concevait pas comment ces victorieux Édouard, qui avaient abattu sans effort deux monarques belliqueux à la tête de la plus belle chevalerie du monde, succombaient à leur tour presque sans combat devant un roi qui n'avait jamais porté la cuirasse, devant un clerc couronné, qui vivait caché au fond de ses châteaux, parmi des astrologues, des grammairiens, des juristes, des médecins et des architectes. La pensée persévérante qui crée et renouvelle les ressources, qui prépare, soutient et consomme les succès, que rien ne détourne de son but, ni les obstacles, ni même les revers, cette

Guesclin avait encore les comtés de Longueville-en-Caux et de Fontenai-en-Poitou, la vicomté de Pontorson, etc. Charles V ne s'était pas montré ingrat envers lui.

1. Charles V trouva moyen de se débarrasser des compagnies qui recommençaient à manger le pays: le brillant sire de Couci, Enguerrand VII, qui était le gendre d'Édouard III et était demeuré neutre pendant la guerre, du consentement des deux rois, avait des droits, du chef de sa mère, sur une partie des possessions de la maison d'Autriche. Charles V l'engagea à les revendiquer par les armes, lui prêta de l'argent, et le fit partir avec les compagnies. L'aspect sauvage de la Forêt-Noire, la résistance des populations germaniques, et surtout les attaques terribles des Suisses contre les bandes qui pillaient leurs frontières, découragèrent les compagnies. Après avoir perdu beaucoup de monde, elles ne voulurent pas poursuivre l'entreprise, et revinrent en France au printemps de 1376; mais on avait gagné du temps, et on les contint tant bien que mal jusqu'au renouvellement des hostilités avec l'Angleterre.



pensée échappait aux regards du vulgaire, habitué à confondre la tête qui conçoit avec le bras qui exécute. Nulle part le rôle de Charles V n'est plus obscur que dans les récits de Froissart, ce grand artiste qui ne sait voir dans les choses que leur forme et leur couleur. Le « riche roi Charles » n'apparaît guère, chez Froissart, que pour regarder du haut de ses créneaux passer les Anglais et leurs *fumières*. Tant de succès avec tant d'inaction eût semblé quelque chose de surnaturel, si messire Bertrand et sa bonne hache n'eussent tout expliqué aux yeux du peuple : le peuple, s'il comprenait peu Charles le Sage, comprenait parfaitement Bertrand Du Guesclin.

Charles V compensait bien son inaction corporelle par sa grande activité d'esprit : la guerre et l'administration ne lui suffisaient pas ; il continuait d'encourager et de cultiver les lettres, et, ne perdant jamais de vue ses intérêts politiques, il employait les savants dont il s'entourait, les Nicolas Oresme, les Philippe de Maizières, les Raoul de Presle, les Honoré Bonnor, non pas seulement à traduire la Bible, Aristote, saint Augustin et Tite Live, mais à faire de gros livres en faveur des droits de la couronne, soit contre l'Angleterre, soit contre les gens d'église<sup>1</sup> ; car il sentait la papauté prête à lui échapper, et voulait se préparer des armes contre elle. Les arts n'étaient pas moins en faveur, l'architecture surtout. Malgré les énormes dépenses de la guerre, « ledit roi, sage artiste et vrai architecteur, fit faire maintes places nota-

1. Les deux principaux de ces livres sont *le Songe du Vergier* et *le Songe du vieil Pèlerin*. Plusieurs de ces doctes personnages donnaient de bons conseils au roi ; Nicolas Oresme, évêque de Lisieux, ancien maître du collège de Navarre et ancien précepteur de Charles V, a écrit un discours contre les mutations de monnaies. Il traduisit, d'après une version latine, la *Politique* et les *Économiques* d'Aristote. On lui doit l'introduction d'un grand nombre de mots nouveaux dans la langue, surtout des termes politiques tirés du grec et du latin. On remarque chez lui le mot *philanthrope* qui passe pour bien plus moderne. — v. P. Pâris, *Mss. de la Bibliothèque*, t. I, p. 221. « Le prieur Honoré Bonnor écrivit, par ordre du roi, sous le titre bizarre de *l'Arbre des batailles*, le premier essai sur le droit de la paix et de la guerre. » (Michelet, *Hist. de France*, t. III, p. 479.) — Un autre livre, dont le but est fort digne d'éloges, c'est *le Vrai régime et gouvernement des bergers et bergères, composé par le rustique Jehan de Brie, le bon laboureur* (1379). Ce petit traité des travaux des champs, écrit par ordre du roi pour l'usage du peuple, est une des pensées qui font le plus d'honneur à Charles V. C'est déjà l'esprit de Sully et d'Olivier de Serres. Nous sommes loin des Valois. La traduction de la Bible en langue vulgaire est aussi un acte de haute portée.

bles, édifices beaux et nobles à Paris et ailleurs... l'église tant belle et notable des Célestins, à la porte de laquelle la sculpture de son image et de la roine son épouse moult proprement faits... accrut son hôtel Saint-Pol <sup>1</sup>, fit édifier de neuf le châtel du Louvre... ordonna de faire le *Pont-Neuf* (le pont Saint-Michel)<sup>2</sup>; et, dehors Paris, Beauté, Plaisance, la noble maison (les châteaux de Plaisance et de Beauté étaient tous deux à l'extrémité du bois de Vincennes, du côté de Nogent); moult fit réédifier, notablement Saint-Germain-en-Laie, Creil, Montargis, le château de Melun, etc., etc. » (Christ. de Pisan, part. 2, c. 11-12.) Il contribua beaucoup à l'essor que prit vers ce temps l'architecture civile, et qui orna la France de tant de constructions originales, jusqu'à l'époque où l'étude de l'art antique vint transformer et dissoudre l'art du moyen âge. L'architecture civile, longtemps appendice obscur de la grande architecture religieuse, ou absorbée dans les masses nues et sévères de l'architecture militaire, n'avait point encore d'ordonnance qui lui fût propre, et les hôtels et *séjours* n'offraient encore que des amas de constructions sans plan général; mais cette ordonnance allait se dessiner avant peu, comme nous le voyons dans les monuments du quinzième siècle; en attendant, l'imagination des artistes se donnait carrière par un luxe d'ornements et une variété de lignes qui allèrent croissant durant un siècle et demi. Ces riches fantaisies commençaient à décorer les châteaux et les hôtels de ville, sans altérer encore le caractère des églises, où le grand style du treizième siècle ne se modifiait que par quelque tendance à exagérer l'élanement de l'ogive et à sortir de la régularité du tiers-point. On continuait les monuments inachevés, on en commençait d'autres comparables

1. L'hôtel Saint-Pol ou Saint-Paul, résidence favorite de Charles V à Paris, était un assemblage de divers hôtels, bâtimens et jardins achetés successivement par ce prince, et couvrait presque tout l'espace situé entre la rue Saint-Antoine et la rivière, la rue Saint-Paul et la Bastille. Chacun des princes, des grands officiers, des seigneurs suivant la cour, y avait son habitation séparée : on y voyait un parc, des lices, un jeu de paume, de vastes vergers que Charles V se plaisait à surveiller, à planter, à récolter de ses royales mains; des ménageries, des volières, des colombiers, des poulaillers : c'était un curieux mélange de faste et de simplicité; cela sentait la ferme, le château féodal et le palais tout ensemble. — L'église des Célestins, remplie de monuments et vrai musée de sculpture, n'existe plus.

2. La Cité n'avait eu jusqu'alors que deux ponts, le Grand et le Petit; le Pont-au-Change et le Petit-Pont-de-l'Hôtel-Dieu.

aux plus belles créations de Libergier ou de Robert de Luzarches, ainsi que l'atteste, par exemple, l'église abbatiale de Saint-Ouen de Rouen, ce type si poétique, si sévère et si religieux des derniers beaux jours de l'art ogival <sup>1</sup>.

Un édifice de lugubre mémoire appartient à Charles V : Charles fit commencer en 1369 la fameuse Bastille, sous la direction de Hugues Aubriot, prévôt royal de Paris. Cette forteresse, destinée tout à la fois à tenir Paris en bride et à le défendre contre l'ennemi du dehors, fut fondée sur l'emplacement de la porte Saint-Antoine, qu'avait autrefois fortifiée le prévôt Marcel et qui avait été le théâtre de sa fin tragique. La nouvelle enceinte de Paris, construite à la hâte par Marcel, fût rebâtie tout entière dans le cours du règne de Charles V. Les faubourgs enclos par Marcel dans les murs de la ville furent admis aux privilèges des anciens bourgeois de Paris : les bourgeois de Paris, quand ils acquéraient des fiefs, étaient exempts de payer le droit imposé aux roturiers en pareil cas (*droit de franc-fief*) ; ils étaient autorisés à dorer les freins de leurs chevaux et à porter les autres ornements réservés à l'ordre de chevalerie (les éperons d'or, etc.), auquel ils pouvaient se faire affilier « tout comme les nobles du royaume <sup>2</sup> ». (Ordonnances, t. V, p. 418.) Charles V ne fit que confirmer ces privilèges, établis « de temps immémorial par cession ou par coutume », dit-il dans son ordonnance ; il n'est donc pas exact, comme on l'a souvent répété, que ce roi ait « accordé la noblesse à tous les bourgeois de Paris » (Hénault). Un autre privilège, moins fastueux, mais beaucoup plus cher au menu peuple qui n'avait pas d'éperons dorés, c'était l'exemption absolue du « droit de prise » ; les écrivains les plus hostiles à la monarchie (Dulaure même !) n'ont rien dit de trop sur les brigandages qu'exerçaient, sous prétexte de ce droit, les maréchaux, les « chevaucheurs » et la valetaille de la cour : plusieurs des faubourgs de Paris et la plupart des villages voisins des résidences royales, les ordonnances elles-mêmes nous le révèlent avec franchise (t. VI, p. 92 et 108), étaient désertés de leurs habitants, qui aimaient mieux abandonner leurs maisons que d'être tous les jours exposés

1. Saint-Ouen appartient plutôt au quinzième siècle qu'au quatorzième.

2. Ainsi les Parisiens étaient arrivés au niveau des patriciens des villes du Midi.

à se voir enlever meubles, vivres, fourrages, chevaux, charrettes et bétail. Le « droit de prise », tel que le définissaient depuis longtemps les ordonnances, n'était qu'un droit de réquisition sur les fourrages et les charrois, et l'on devait payer ce qu'on prenait; on devait payer, mais on ne payait pas, et les ordres du roi étaient impuissants contre ces habitudes invétérées de déprédation. Il n'y avait qu'un seul moyen de les arrêter, c'était d'interdire toute « prise », et de permettre aux habitants de recevoir les « preneurs » à coups de fourches et à coups de piques; on y avait eu déjà recours sous le roi Jean, on y revint; plusieurs ordonnances en font foi. Rien ne caractérise si bien ces temps de désordre.

Les mesures de législation, de finances, de politique intérieure sont nombreuses et fort diverses sous Charles V. Ce prince était secondé par un conseil composé d'hommes éminents par leur capacité; le chancelier Guillaume de Dormans, cardinal-évêque de Beauvais<sup>1</sup>, et son frère Miles de Dormans, Jean de la Grange, cardinal-évêque d'Amiens, le chambellan Bureau de la Rivière, le trésorier Savoisi, et d'autres. — En 1370, acquisition du comté d'Auxerre, vendu au roi par le dernier comte de la maison de Chalon et déclaré inséparablement uni au domaine royal. — Même déclaration d'inaliénabilité touchant les villes et châtellenies de Bar-sur-Aube et Mouson-sur-Meuse; puis touchant Orléans et l'Orléanais, réunis à la couronne après la mort du duc Philippe d'Orléans, oncle du roi (septembre 1375). Auxerre avait *acheté* l'inaliénabilité, regardée généralement comme un grand avantage par les populations. On aimait bien mieux être « bourgeois du roi » que « bourgeois d'un seigneur »: on n'avait qu'un maître au lieu de deux; on était protégé dans tout le royaume par des sauvegardes royales; on circulait, on commerçait beaucoup plus librement<sup>2</sup>. Charles V prodigua volontiers les ordonnances de ce genre: il s'inquiétait des vastes aliénations de domaine consommées par son père, et tâchait d'arrêter pour l'avenir cette tendance fatale, qu'il avait été lui-même forcé de suivre afin de s'assurer de la fidélité de ses frères; les droits de ressort et de souveraineté<sup>3</sup>,

1. Mort en 1373. Il eut pour successeur Pierre d'Orgemont.

2. v. Monteil, *Mœurs des Français au quatorzième siècle*, sur les bourgeoisies.

3. Le duc d'Anjou avait obtenu l'autorisation d'établir des *Grands Jours*, sorte



les cas royaux, les régales, les aides, toutes les réserves enfin faites sur les apanages ne suffisaient ni ne devaient suffire à le rassurer. — En novembre 1371, une ordonnance renouvelle d'anciens édits qui défendaient à tous clercs, nobles, avocats, sergents d'armes, etc., de prendre à ferme les prévôtés « ou autres fermes ou marchés royaux »; la plupart des prévôts prenaient à ferme le produit des justices de leur prévôté : en interdisant ces marchés aux classes puissantes, on diminuait un peu les abus de cette étrange vente de la justice. — Les nobles, clercs, monnayeurs et autres privilégiés paieront la taille et tous les impôts réels ou personnels pour les biens non nobles qui leur écherront. — Le roi fait entreprendre le dénombrement des fiefs et arrière-fiefs de la couronne. — Les procureurs du roi ne peuvent intenter de procès qu'après information et sur assignations faites par les juges.

La plupart de ces édits sont dans l'intérêt de l'ordre et de l'État, et constatent les efforts du pouvoir pour réorganiser le pays; mais les ordonnances relatives aux impôts apprennent ce que coûtaient les succès et les améliorations que la France devait à Charles *le Sage*<sup>1</sup>. Cette face de son gouvernement est sombre. Le peuple supportait des charges accablantes : on ne le réduisait plus au désespoir par une capricieuse tyrannie, mais on tirait de lui tout ce que pouvaient donner ses sueurs. La guerre absorbait des flots d'or, et les faveurs, les exemptions accordées aux villes et pays qui secouaient le joug des Anglais, rendaient d'autant plus pesant le fardeau du reste de la France. Les « bâtiments » aussi coûtaient beaucoup au roi, beaucoup plus que ne le permettaient les ressources d'un pays qui avait tant souffert. On recourut à de déplorables expédients : c'est Charles V qui, le premier, contraignit chaque famille à acheter aux greniers royaux, tous les trois mois,

de parlement auquel ressortissaient les appels de toutes ses seigneuries; mais on appelait en dernier ressort des *Grands Jours* d'Anjou au parlement de Paris.

1. Charles V avait conçu un projet qui fait honneur à sa mémoire, et que la mort l'empêcha d'exécuter. Il avait résolu d'unir par un canal la Loire à la Seine, afin de faciliter le transport des denrées et productions « des parties de Bourbonnois, Nivernois et ailleurs, tant que la rivière de Loire s'étend », jusques à Paris : le devis était fait; l'entreprise devait coûter environ cent mille francs d'or (Christine de Pisan, part. II, c. 7). Le projet de Charles V ne fut réalisé que par Henri IV et Sully.

une quantité de sel calculée d'après ses besoins supposés par les officiers de la gabelle. Cette ordonnance fut mise en vigueur dans tout le Languedoil, sauf les villes et cantons privilégiés (Ordonnances, t. V, p. 576, janvier 1373). La gabelle du sel, malgré les promesses des rois, devenait permanente et tendait à s'annexer au domaine royal. Le roi se déchargea des gages de ses « gens de parlement », en appliquant les amendes que le parlement prononçait au salaire de ses membres : il n'est pas besoin de faire ressortir les énormes abus d'un tel état de choses, qui transformait ces magistrats en publicains et mettait leur conscience à chaque instant aux prises avec leur intérêt (Ordonn., t. V, p. 613. — 28 mai 1373)<sup>1</sup>.

Charles V avait obtenu des États-Généraux un concours dévoué en 1369 ; mais il craignait d'avoir peine à maintenir l'esprit public à ce niveau, et surtout l'assemblée la plus bienveillante et la plus soumise lui inspirait une défiance insurmontable ; il croyait toujours entrevoir quelque nouveau Marcel prêt à se lever d'entre les bancs des États. Depuis le mois de décembre 1369, on ne trouve plus aucune trace de réunion générale des trois ordres : les États-Provinciaux eux-mêmes, moins redoutables et plus dociles, cessèrent d'être convoqués presque partout, et le roi pro-rogea ou augmenta arbitrairement, d'année en année, les impôts accordés pour un an par les États de 1369<sup>2</sup>. Il transforma les aides extraordinaires en aides ordinaires et permanentes, substitua des *assécurs* (répartiteurs) et des collecteurs choisis par les *élus* royaux (nouveaux officiers de finances) aux *assécurs* et collecteurs élus

1. Il existait un abus en sens contraire dans les tribunaux inférieurs. Les juges des tribunaux inférieurs, soit royaux, soit seigneuriaux, payaient une amende quand leurs jugements étaient cassés en cour d'appel. Il faut ajouter cette circonstance grave aux causes auxquelles nous avons attribué la décadence des cours des pairs, des vieilles assises féodales (V. t. IV, p. 292 et suiv.). Les « hommes de fiefs » se souciaient peu de fonctions gratuites qui pouvaient donner lieu à des amendes. Cependant le jugement par les pairs n'avait pas encore disparu partout, et les ordonnances de Charles V (Ordonn., t. V, p. 622, et VI, 130-429) nous apprennent que les « hommes de fiefs » siégeaient encore dans les petites cours féodales de maints seigneurs. Le principe du jugement par les pairs se maintenait aussi dans un certain nombre de villes ; dans quelques-unes même de celles qui n'avaient pas de commune ni d'échevinage, le prévôt du roi ne jugeait pas, mais déférait le jugement à des assesseurs bourgeois.

2. Il ne reste trace des États-Provinciaux dans le Languedoil, depuis 1369, que pour l'Artois, le Boulenois et le Ponthieu. *Préface* au t. VI des *Ordonn.*

par les contribuables. C'était toute une révolution, et une révolution malheureuse. On a conservé une grande instruction sur « le gouvernement des aides et subsides, et la manière de les cueillir et lever » : il est dit que l'impôt de douze deniers pour livre sur toutes les marchandises vendues, sauf le vin, sera levé par tout le royaume de France (sauf le Languedoc et les pays privilégiés), et sera « baillé » à ferme par les « élus » royaux. Le vin vendu en gros est taxé au treizième ; le vin débité en détail au quart. Le fouage est porté à six francs par feu dans les villes fermées, et deux francs par feu dans le plat pays. Cette taxe paraît énorme, surtout quand on songe qu'un fouage d'un demi-franc avait été le prétexte de la rébellion de la Gascogne contre les Anglais (Ordonn. t. VI, p. 2 ; avril 1374). Le fouage fut affermé à son tour, comme l'impôt sur le vin. On avait mis en outre, dès 1369, un droit d'exportation de douze deniers pour livre sur toute marchandise transportée soit hors du royaume, soit des pays qui payaient l'aide dans les pays exempts et dans le Languedoc. Paris et son diocèse ne payaient que six deniers ; le roi ménageait la grande cité et lui témoignait une déférence un peu craintive. Le blé, le vin, le sel et la laine étaient exemptés du droit d'exportation (Ordonn., t. VI, p. 206). En somme le public avait gagné, depuis 1360, un point de haute importance, la suppression des changements de monnaies ; mais l'autre fléau, l'impôt sur les ventes, subsistait et s'enracinait ; l'impôt direct allait grandissant démesurément, et surtout ce qu'il y avait de plus funeste que la mauvaise assiette ou que le chiffre excessif de l'impôt, c'était la levée arbitraire, l'établissement du despotisme fiscal, terrible compensation des services que Charles V rendait à la France. Charles *le Sage* restaurait l'indépendance nationale, mais il détruisait la liberté dans le présent et dans l'avenir !

Au moins dans les pays qui étaient directement sous la main du roi, la régularité de l'administration aidait le peuple à porter son lourd fardeau, et cet argent si péniblement obtenu était employé au service de l'État : le sort des provinces livrées en apanage ou en gouvernement aux frères du roi était bien plus malheureux. Philippe le Hardi écrasait la Bourgogne pour alimenter son faste insensé : les aides de son duché, que le roi lui avait

abandonnées, ne lui suffisaient pas. Le Languedoc était affreusement pressuré par le duc d'Anjou, qui extorquait chaque année aux États de cette région, sous prétexte de défendre le pays, des subsides qu'il s'appropriait. Charles V ne pouvait se dissimuler ce qu'avait de précaire la prospérité apparente qu'il avait rendue à la France; il sentait que tout reposait sur sa tête; sa débile santé ne lui promettait pas une longue carrière, et il s'inquiétait de l'avenir réservé à ses enfants. Il essaya d'assurer cet avenir en réglant tout pour le cas trop probable où il mourrait avant que son héritier fût parvenu à l'âge d'homme. Le droit monarchique n'était pas fixé sur l'article important des minorités : dans certaines coutumes, la majorité était pour tous à quinze ans; dans un plus grand nombre à vingt ans pour les nobles, vingt-cinq pour les roturiers; divers motifs politiques, sans parler de la tendance qu'avait la royauté à se faire en toutes choses une sphère à part, militaient pour qu'on déclarât les rois majeurs plus tôt que les autres hommes, bien qu'au premier abord il y eût quelque chose d'absurde à abréger la minorité en sens inverse de la grandeur et de la difficulté des fonctions sociales. La minorité de saint Louis n'avait pas laissé de précédent régulier : la reine Blanche, tutrice par le droit, régente par le fait, avait confondu ces deux attributions, en se servant toujours du nom de son fils, comme s'il eût été majeur, dès l'âge de douze ans. Plus tard l'héritier de saint Louis, Philippe le Hardi, malade devant Tunis, avait prescrit par son testament que, s'il venait à mourir, son fils fût déclaré majeur à quatorze ans. Ce fut à la quatorzième année que s'arrêta Charles V, et il rendit à ce sujet, au mois d'août 1374, une célèbre ordonnance, datée du château de Vincennes, qui demeura depuis ce temps la loi de la monarchie.

« Considérant, y est-il dit, que l'âge de quatorze ans, ou même moins, n'est point incompatible avec la dignité royale et l'administration du royaume (Joas, en effet, fut oint et commença de régner à huit ans; Josias, à sept; David fut élu du Seigneur fort jeune d'âge<sup>1</sup>); considérant que la quatorzième année est âge de discrétion, auquel les nobles sont admis aux exercices de che-

1. A côté de cette citation de la Bible, il s'en trouve une tirée de *l'Art d'Aimer* d'Ovide, également avec la formule sacramentale : *Scriptum est*.



valerie<sup>1</sup> ; que plusieurs de nos prédécesseurs et autres ont régné glorieusement avant quatorze ans (on cite ici l'exemple de saint Louis), et que les fils des rois de France ont coutume d'être instruits en bonnes mœurs, vertus et honneur, pour laquelle chose, à cet âge, ils sont supérieurs à gens de moindre condition beaucoup plus âgés ; considérant aussi que des dommages infinis ont été et sont, tous les jours, faits aux mineurs par des administrateurs étrangers ; après mûre délibération avec nombre de prélats et de personnes notables, clercs et laïques, déclarons, ordonnons, décrétons définitivement par écrit irréfragable et valable à perpétuité, constituons et sanctionnons, *de notre certaine science et dans la plénitude de la puissance royale*, que tout hoir royal, parvenu au trône devant sa quatorzième année, sitôt qu'il l'aura atteinte<sup>2</sup>, aura l'administration et gouvernement du royaume, se fera sacrer et couronner quand bon lui semblera, recevra ses vassaux et sujets à foi et hommage, etc., etc. » (Ordonn., t. VI, p. 26).

Cette ordonnance constitutive et générale, que le roi fit enregistrer solennellement au parlement le 21 mai 1375, fut suivie de deux ordonnances réglementaires qui étaient comme le testament politique de Charles V. Ce prince, afin d'amoinrir le dangereux pouvoir du régent, séparait la régence de la tutelle, et, dans le cas où il mourrait avant que son héritier eût atteint la quatorzième année, attribuait la régence du royaume au duc d'Anjou, l'aîné de ses frères, et la tutelle de son héritier et de ses autres enfants à la reine, sa femme, à son troisième frère le duc de Bourgogne, et à son beau-frère le duc de Bourbon. La ville et la vicomté de Paris, les villes et bailliages de Senlis et de Melun, et tout le duché de Normandie, sauf les droits de ressort et souveraineté, étaient soustraits à l'autorité du régent et placés sous l'administration des tuteurs, que devait assister un conseil composé de prélats, de barons, de membres du parlement et de la chambre des comptes, et de *six bourgeois de Paris*. Les revenus de Paris, de la Normandie, de Senlis et de Melun étaient

1. C'est la tradition celtique. La majorité et l'admission au rang des guerriers ne font qu'un dans les lois de Galles.

2. C'est-à-dire : sitôt qu'il aura treize ans révolus.

affectés à « maintenir l'état » du roi mineur. Le duc d'Anjou devait jurer solennellement, « en la Sainte-Chapelle, sur les saintes reliques et les saints Évangiles », de gouverner « loyaument » le royaume, pour « le bien, honneur et profit » du roi son neveu. Vaines précautions qui trahissaient de trop justes alarmes (Ordonn, t. VI, p. 45-49, octobre 1374). Le duc de Berri, second frère du roi, n'est pas même nommé dans ces divers actes. On ignore s'il était alors en disgrâce pour quelques raisons particulières, ou si Charles V l'écartait à cause de son peu de capacité : le duc de Berri était lettré ; il avait emprunté à Charles V le goût des livres et des bâtiments ; mais il n'avait aucunes facultés politiques ; il était très avide et très prodigue, et gouverné par d'indignes favoris.

Un quatrième édit régla les apanages du second fils et des filles du roi : Charles V assigna à son fils puîné Louis, et aux autres fils qu'il pourrait avoir, 12,000 livres de rentes en fonds de terre à leur majorité, et 40,000 francs d'or comptant ; à la fille aînée 100,000 francs, aux autres 60,000 francs, sans le trousseau (*garnisons et estorements*). Charles V faisait ce qui dépendait de lui pour arrêter le démembrement du domaine ; mais les progrès du mal étaient déjà trop grands, et ses volontés ne furent même pas respectées.

Les intérêts immédiats ne laissaient pas au roi le loisir de s'absorber dans ses soucis d'avenir : l'horizon était partout chargé d'orages, et les crises nationales qui agitaient l'Occident allaient se compliquer d'une crise religieuse. Depuis cette terrible lutte de Philippe le Bel contre Boniface VIII, qui s'était terminée par la défaite de la papauté et par sa translation en France, le souverain pontificat n'avait plus guère été qu'un instrument aux mains des Capets et des Valois, et, pour comble d'humiliation, un instrument impuissant, qui n'avait ni empêché les revers ni contribué bien efficacement aux succès des princes qui s'en servaient<sup>1</sup>. L'abaissement de la suprême autorité catholique contribuait à éveiller des idées d'affranchissement religieux et politique parmi les peuples, surtout dans les contrées qui avaient le plus souffert du

1. Sauf toutefois l'affaire du mariage de Flandre.

despotisme papal, en Angleterre, par exemple, et dans les pays slaves du rite latin. Dans les Pays-Bas les begghards (de *beghin*, *beghen*, prier), dans l'intérieur de la France les turlupins, sectaires qui mêlaient peut-être le mysticisme des *spirituels* avec quelque reste des idées manichéennes, prêchaient sans grand retentissement ; mais les vaudois se multipliaient dans le Dauphiné, la Savoie et le Piémont ; le voisinage de la cour papale, l'aspect de sa corruption, était le meilleur auxiliaire des dissidents. Le pape Grégoire XI se plaignait vivement au roi des obstacles que les juges laïques du Dauphiné apportaient à l'exercice de la sainte Inquisition ; les juges exigeaient communication des procédures faites par les inquisiteurs, mettaient souvent en liberté les malheureux que ceux-ci avaient arrêtés, et refusaient de prêter le serment de purger le pays d'hérétiques. Charles V céda, probablement à regret, et le pape obtint le concours du gouverneur du Dauphiné, du comte de Savoie et de la comtesse de Provence (la reine de Naples), pour la poursuite des vaudois. On en prit tant qu'il fallut bâtir de nouvelles prisons à Embrun, à Vienne, à Avignon et ailleurs : les vaudois du Piémont se défendirent et tuèrent deux inquisiteurs (Rainaldi *Annal.*, *ad ann.* 1372, 1373 *et sequent.*). On brûla en Grève, à Paris, deux turlupins avec leurs livres et l'habit particulier qu'ils avaient adopté <sup>1</sup>.

Le roi tenait à ménager le saint-père, et lui eût fait toutes les concessions possibles pour l'empêcher de suivre l'exemple de son prédécesseur et d'aller à Rome. Charles V se roidissait contre l'opinion européenne qui rappelait le pape en Italie : il eût été d'une plus haute et d'une plus généreuse politique de céder à ce mouvement et d'abandonner de bonne grâce des avantages qui nuisaient beaucoup plus à la catholicité qu'ils ne profitaient à la France. Le pape Grégoire XI, qui avait débuté par une nombreuse promotion de cardinaux français, n'eût peut-être pas mieux demandé que de se conformer aux désirs du roi, et ne désirait guère aller vivre au delà des monts ; mais la situation de l'Italie l'entraînait malgré lui : la papauté était menacée de perdre tous ses domaines temporels, si elle ne se réinstallait dans Rome :

1. Après la mort de Grégoire XI, Charles V revint sur les concessions qu'il avait faites à l'Inquisition.

depuis l'établissement des papes à Avignon, de fréquentes révoltes avaient lieu dans les cités soumises au saint-siège ; ces révoltes, provoquées par la tyrannie des légats de la cour d'Avignon, prenaient un caractère de plus en plus menaçant : elles étaient fomentées tantôt par les Visconti, dominateurs de la Lombardie, tantôt par la république de Florence. Grégoire XI, effrayé, annonça sa prochaine arrivée aux députés que lui avaient envoyés les Romains (1374). Les négociations entre la France et l'Angleterre et quelques autres intérêts l'arrêtèrent encore deux ans, délai qui eut des suites terribles : les Florentins, qui travaillaient à établir chez eux la démocratie pure, soulevèrent presque toutes les villes du domaine du saint-siège au nom de la liberté<sup>1</sup>. Le pape excommunia les Florentins, déclara leurs biens confisqués et leurs personnes livrées en servage au premier occupant, et dépêcha contre eux le cardinal Robert de Genève, avec une armée de brigands recrutés dans les compagnies anglaises, bretonnes et gasconnes. Les Florentins et leurs adhérents, après avoir repoussé vigoureusement les premières attaques, essayèrent de transiger, et députèrent au pape sainte Catherine de Sienne, mystique célèbre, dont les visions et les révélations retentissaient dans toute l'Italie et qui exerçait une autorité extraordinaire sur les populations. Un ambassadeur romain suivit de près Catherine et déclara nettement au saint-père que, s'il ne se décidait à revenir, Rome élirait un autre pape. Grégoire partit le 13 septembre 1376, au grand chagrin des cardinaux français, ainsi que du roi et du duc d'Anjou qui était accouru de Toulouse à Avignon pour tâcher « de rompre le voyage ».

L'arrivée du pape ne rétablit pas la paix en Italie : après un séjour de peu de mois à Rome, il mourut, jeune encore, le 27 mars 1378, et sa mort déclencha de furieuses tempêtes, non plus seulement sur l'Italie, mais sur la chrétienté tout entière. Le conclave se réunit dans le Vatican<sup>2</sup> au milieu des clameurs du peuple, qui réclamait avec fureur « un pape romain, ou au moins ita-

1. Ils avaient inscrit sur leur étendard, en lettres gigantesques, le mot *Libertas*.

2. La foudre tomba sur les *loges* des cardinaux, présage que les imaginations déjà frappées interprétèrent d'une manière sinistre (Chroniq. de Saint-Denis, t. VI, p. 413).



lien » (*romano, o mal manco italiano*) : ce fut moins toutefois la violence du dehors que les dissensions du dedans qui déterminèrent les cardinaux à élire un pape étranger au sacré-collège ; sur seize cardinaux présents, onze étaient Français ; mais les Français se divisèrent ; les Limousins, parents ou amis du dernier pape et comblés de ses faveurs, étaient en butte à la jalousie des cardinaux des autres provinces : la querelle s'envenima si bien, que les deux coterie françaises aimèrent mieux, chacune de son côté, voter pour un Italien que pour un membre de la coterie opposée ; seulement, on écarta les cardinaux italiens, et l'on nomma l'archevêque de Bari, Bartolomeo Prignano, Napolitain, qui avait longtemps demeuré à la cour d'Avignon : il prit le nom d'Urbain VI (8 avril 1378). Par Urbain VI finit cette longue série de papes de la langue d'oc commencée à Clément V. Six cardinaux, que Grégoire XI avait laissés à Avignon, reconnurent sans difficulté le nouveau pape ; son élection semblait parfaitement régulière, et toute l'Église lui rendait obéissance, lorsque de violentes discordes éclatèrent soudainement entre lui et le sacré-collège. Urbain VI, vieillard instruit, désintéressé, exempt des vices qui avaient souillé la plupart des papes de ce siècle, mais violent et bizarre, n'avait ni la prudence ni l'étendue d'esprit nécessaires pour un rôle si grand et si difficile ; sa subite élévation lui donna le vertige ; il annonça dans les termes les plus virulents l'intention de réformer l'Église de fond en comble, et commença par adresser publiquement de tels reproches et de telles menaces aux cardinaux qui l'avaient élu, qu'ils se retirèrent en masse à Anagni, et y appelèrent pour leur défense les bandes gasconnes et bretonnes amenées en Italie par le légat Robert de Genève. Ils écrivirent à Charles V contre le saint-père des lettres secrètes, bientôt suivies d'une protestation publique en date du 9 août, par laquelle ils déclarèrent que l'élection de Bartolomeo Prignano n'avait pas été libre et était nulle de plein droit. Ils se rendirent ensuite d'Anagni à Fondi, sur les terres du royaume de *Sicile* (de Naples), et y procédèrent à une nouvelle élection ; ils choisirent un homme de langue française, un seigneur de la maison de Savoie, ce Robert de Genève qui avait conduit les brigands d'au delà des monts contre Florence et la Romagne. Robert n'avait que

trente-six ans; il s'appela Clément VII (20 septembre 1378). Le cardinal d'Amiens, membre du conseil de Charles V, avait été un des principaux instigateurs de l'audacieuse résolution du sacré-collège. Les six cardinaux d'Avignon renoncèrent à l'obéissance d'Urbain pour embrasser celle de Clément.

Avant même que l'élection de Clément VII fût consommée, Charles V avait convoqué à Paris une grande réunion du clergé de France pour délibérer sur l'état de l'Église; mais l'assemblée avait suspendu sa décision jusqu'à plus ample informé (7 septembre 1378). Une seconde réunion eut lieu à Vincennes dans les premiers jours de novembre. Un grand nombre de prélats et de docteurs en théologie et en droit y siégèrent avec les gens du conseil du roi et d'autres nobles hommes; ils conseillèrent le roi comme il souhaitait d'être conseillé, et l'engagèrent à reconnaître Clément (13 novembre). Charles V écrivit aussitôt à la plupart des princes chrétiens pour les inviter à suivre son exemple. La reine Jeanne de Naples céda, malheureusement pour elle, à l'impulsion du chef de la maison capétienne; mais Wenceslas de Luxembourg, qui succéda sur ces entrefaites à son père l'empereur Charles IV<sup>1</sup>, et comme roi des Romains et comme roi de Bohême, se déclara pour Urbain qui lui avait garanti la couronne impériale. La plus grande partie de l'Allemagne et de l'Italie en fit autant. Urbain avait réconcilié le saint-siège avec les Florentins. La Hongrie et les États scandinaves imitèrent l'Allemagne. L'Angleterre embrassa nécessairement la cause contraire à celle que soutenait la France. Les Flamands différèrent de répondre nettement aux lettres de Charles V, mais ce délai même annonçait leur tendance à suivre l'Angleterre. Les royaumes de la presque île ibérique hésitaient, et la France se trouvait jusqu'alors à peu près seule

1. L'empereur Charles IV mourut le 29 novembre 1378, peu de mois après son retour d'un voyage en France. Il était venu rendre au roi son neveu une visite dont toutes les circonstances sont racontées avec grand détail dans la *Chronique de Saint-Denis*; V. l'édition de M. P. Paris. On y remarque surtout l'extrême attention du roi de France à écarter du cérémonial de réception tout ce qui eût pu paraître une reconnaissance tacite des prétentions de l'empereur à la suprématie sur tous les rois. — Charles IV donna au dauphin le titre de vicaire général de l'Empire dans le royaume d'Arles. Charles IV est l'auteur de la *Bulle d'or*, qui régla les conditions de l'élection impériale. Elle fut publiée à Metz.

contre la majeure partie de l'Europe<sup>1</sup> ; encore l'opinion n'était-elle rien moins qu'unanime en France : les longs délais de l'université de Paris l'attestèrent ; Charles V fut obligé de lui faire une sorte de violence et de la sommer de déclarer Clément VII vrai pasteur de l'Église universelle : « Si vous refusez ou différez davantage, vous nous ferez grand déplaisir<sup>2</sup> ». Les facultés de théologie, de droit et de médecine se décidèrent enfin (30 mai 1379) ; mais la faculté des arts resta divisée : deux des « quatre nations » qui la composaient (France et Normandie) rendirent obéissance à Clément, mais les deux autres (Picardie et Angleterre) restèrent neutres. Urbain opposa à l'université de Paris les écoles de Bologne et de Pavie ; le grand jurisconsulte Balde (Baldo dei Ubaldi), de Pérouse, donna une consultation en faveur de la validité de l'élection d'Urbain, et la visionnaire Catherine de Sienne lança contre les *Clémentins* des malédictions apocalyptiques. Trois cardinaux italiens qui avaient pris part à l'élection de Clément proposèrent un concile : le reste du sacré collège s'y refusa ; ce refus fut suivi de la défection du midi de l'Italie qui avait d'abord reconnu Clément. Ce pontife s'était établi à Naples chez la reine Jeanne ; mais les Napolitains, en dépit de leur reine, montrèrent des dispositions si menaçantes que Clément fut réduit à quitter la ville et le pays ; il s'embarqua pour Marseille avec ses cardinaux, et vint s'installer à Avignon au commencement de juillet 1379. Ainsi fut réalisée la menace faite à Grégoire XI au nom de Rome et de l'Italie : Rome et Avignon eurent chacune leur pape ; ainsi commença le grand SCHISME D'OCCIDENT<sup>3</sup>.

L'attention de l'Europe se partageait entre la querelle des deux papes et la lutte des deux couronnes de France et d'Angleterre. La trêve était expirée en juin 1377, et, avant qu'elle eût pris fin, de grands changements avaient eu lieu en Angleterre : « le jour de la Trinité (8 juin) mil trois cent soixante-et-seize..... étoit tré-

1. La maison de Savoie et les Visconti de Milan étaient Clémentins ; le margrave de Juliers et la branche de la maison de Luxembourg qui occupait les duchés de Brabant et de Limbourg se déclarèrent aussi pour Clément ; le Hainaut resta longtemps neutre ; la Flandre se décida pour Urbain.

2. Bulæus (Du Boulay), *Hist. universit.*, t. IV, p. 566-8.

3. Rainaldi *Annal. ecclesiastic.* — Du Boulay, *Hist. universit. Paris*, t. IV. — Fleuri, *Hist. ecclésiast.*, l. xcvii. — *Vitæ romanorum pontificum.*

passé messire Édouard, prince de Galles et d'Aquitaine, fleur de toute chevalerie du monde en ce temps », dit Froissart. Cet illustre guerrier, bien qu'il eût à peine quarante-six ans, ne s'était que trop longtemps survécu à lui-même. Charles V lui fit faire un service funèbre « moult révéremment » à la Sainte-Chapelle. Édouard III, déjà languissant et malade, survécut peu au Prince Noir. Ses derniers jours furent tristes; l'orgueil anglais, profondément blessé des succès de Charles V, s'en était pris au vieux roi et au duc de Lancastre, qui avait dirigé la malheureuse expédition de 1373; le parlement avait assiégré le roi de plaintes et de reproches, et l'avait obligé d'éloigner une maîtresse avide et effrontée, Alice Pierce, ancienne femme de chambre de la reine, qui vendait toutes les grâces, s'immisçait dans le gouvernement et dans l'administration de la justice, et ôtait toute dignité à la vieillesse d'Édouard III. Quant à Lancastre, on le soupçonnait d'aspirer à la couronne au détriment de son neveu Richard, enfant de dix ans, fils unique du feu prince de Galles. Édouard assura sa succession à cet enfant en le faisant reconnaître héritier du trône dans un parlement à Westminster (Noël 1376). Édouard ne cessa de décliner depuis cette cérémonie, et mourut le 21 juin 1377, dans le petit manoir de Sheen (aujourd'hui Richmond). Il avait rappelé Alice Pierce, qui l'obséda jusqu'à la fin, « l'empêchant de penser à son salut »; elle ne le quitta pas qu'il n'eût perdu la parole; quand elle le vit à l'extrémité, elle lui ôta les bagues qu'il avait aux doigts et s'en alla, le laissant mourir *déconfès* (sans confession). (Thom. Walsingham, p. 192.) Malgré les malheurs et les fautes de ses dernières années, Édouard III laissa une mémoire profondément nationale. A part ses coûteuses victoires, deux grands actes politiques justifient le respect que lui gardent les Anglais : il constitua définitivement leur nationalité en décrétant l'emploi de la langue anglaise dans les actes publics, et supprima le tribut que la couronne d'Angleterre payait au pape depuis le règne honteux du roi Jean <sup>1</sup>.

1. Hume. — Le pape vit, sans oser éclater, l'Angleterre secouer ainsi le joug de la suzeraineté pontificale. Édouard avait été non-seulement soutenu, mais excité par son peuple : le parlement le poussa à rendre les statuts les plus énergiques contre les clercs qui sollicitaient des bénéfices du pape au détriment des patrons et des droits d'élection des communautés, et contre ceux qui interjetaient des ap-



Le 24 juin, trois jours après que ce grand ennemi de la France eut rendu le dernier soupir, la trêve expira, et la flotte combinée de France et de Castille parut sur les côtes d'Angleterre. Le 28 juin, les amiraux alliés, Jean de Vienne et Fernand Sanche de Tomar, opérèrent une descente à Rye, un des cinq ports privilégiés d'Angleterre, et réduisirent cette ville en cendres; ce furent là les funérailles d'Édouard III. Durant plus de deux mois, la flotte franco-espagnole promena la terreur et la dévastation le long de la côte méridionale d'Angleterre; elle ravagea l'île de Wight, brûla Yarmouth, Dartmouth, Plymouth, Winchelsea, Lewes; les Anglais apprenaient, à leur tour, à connaître les misères qu'ils avaient si longtemps infligées au continent. La flotte alliée insulta *Hantonne* (Southampton) et Douvres, sans les attaquer sérieusement, « pour ce qu'elles étoient trop bien gardées », puis revint mouiller devant Calais. Une armée de terre s'étoit assemblée dans le nord de la France, et Calais étoit menacé par terre et par mer : malheureusement le vent devint si contraire que la flotte ne put tenir à l'ancre et fut poussée sur les côtes de Normandie. L'armée de terre, que commandait le duc de Bourgogne, se contenta d'emporter Ardres et quelques petits châteaux du Calaisis<sup>1</sup>, débarrassant ainsi les confins de l'Artois et du Boulenois, où les garnisons anglaises exerçaient des ravages continuels (septembre 1377).

Charles V s'étoit mis en mesure de prendre l'offensive partout à la fois. Des troupes avoient été envoyées contre Brest, Derval et Aurai, les dernières places bretonnes qui tinssent encore pour Jean de Montfort : Aurai se rendit à Olivier de Clisson dans les premiers jours d'août. Bertrand Du Guesclin et le duc d'Anjou étoient entrés en campagne vers le Périgord ; ils enlevèrent quelques forteresses qu'avoient conservées les Anglais entre la Charente et la Dordogne, mirent le siège devant Bergerac, et envoyèrent un fort détachement querir à La Réole de grands engins de guerre « pour grever ceux de Bergerac ». Le sénéchal anglais de Bordeaux, sir Thomas Felton, n'avoit reçu aucun secours d'An-

pels en cour de Rome. On alla jusqu'à mettre ces derniers hors de la protection des lois.

1. Elle avoit des canons portant *carreaux* de deux cents pesant, dit Froissart.

gleterre; il se mit à la tête des débris du parti anglo-gascon et assaillit le convoi français avec trois ou quatre cents lances. Il fut vaincu et fait prisonnier, lui et quatre grands seigneurs gascons. Il ne restait quasi plus un seul haut baron d'Aquitaine dans les rangs des Anglais. Bergerac, Blaie, presque toutes les places conservées par les Anglais sur la Dordogne, la Garonne et la Gironde, cent trente-quatre villes, châteaux et forteresses tombèrent au pouvoir des Français; les possessions anglaises, à la fin de la campagne, étaient réduites à Bordeaux, Bayonne, Dax, Mortagne-sur-mer, Bazas, et quelques petites places du Médoc, des Landes, du Bazadois et du Labourdan (août-octobre 1377). (Froissart. — Chroniq. de Saint-Denis.)

L'Angleterre, livrée aux embarras d'une minorité, souhaitait vivement la paix, mais Charles V était résolu à poursuivre ses avantages jusqu'au bout. Il n'exécuta cependant rien de sérieux contre les Anglais en 1378, tout occupé qu'il était d'en finir avec un ennemi intérieur qui lui avait fait jadis beaucoup de mal et qui pouvait lui en faire encore. Il s'agit du roi de Navarre. Charles le Mauvais, à son grand désappointement, n'avait joué aucun rôle dans la guerre de 1369 à 1375; il espérait être plus heureux cette fois. Les Anglais s'étaient mal trouvés d'avoir négligé son amitié et devaient être devenus plus accommodants. Charles le Mauvais commença, toutefois, par négocier avec le roi de France et par proposer le mariage d'une de ses filles avec le dauphin; mais, les conditions d'alliance ne lui agréant pas, il se tourna tout entier vers l'Angleterre et offrit une princesse de Navarre au jeune roi Richard II, avec sa coopération contre la France, moyennant la cession de Bayonne, du Labourdan et du pays de Soule, et le gouvernement de Bordeaux et de Dax. Son projet était d'appeler les Anglais dans sa forte place maritime de Cherbourg, de porter la guerre sur la Seine, et peut-être de se préparer à profiter des chances qu'il tâchait de se créer par des moyens plus secrets encore que ses intrigues diplomatiques et beaucoup plus odieux que toutes les fureurs de la guerre. Il s'efforçait d'abuser Charles V en continuant les négociations, et il lui envoya son fils aîné, le comte de Beaumont, vers le mois de mars, tandis que Pierre Du Tertre, gouverneur du comté d'Évreux, et Jacquet

de Rue, chambellan du roi de Navarre, menaient sous main les complots de leur maître. Mais il n'était pas facile de prendre Charles V au dépourvu. Suivant la *Chronique de Saint-Denis*, les desseins du Navarrois vinrent à la connaissance de quelques grands seigneurs qui les dénoncèrent à Charles V. Jacquet de Rue, à peine arrivé en France à la suite du comte de Beaumont, fut arrêté et interrogé par une commission composée du chancelier de France, de plusieurs membres du grand conseil, d'un président au parlement et du prévôt de Paris : il avoua, sans « gêne » ni torture, du moins à ce qu'affirme le procès-verbal, non-seulement les négociations avec l'Angleterre, dont les preuves avaient été saisies sur lui, mais un projet d'empoisonnement sur la personne du roi (fin mars).

A la nouvelle de l'arrestation de Jacquet, le jeune comte de Beaumont, qui était sur les terres de son père en Normandie, demanda un sauf-conduit au roi et se rendit auprès de Charles V, à Senlis, pour avoir des explications à ce sujet. Le roi répondit en lui énumérant tous les griefs qu'il avait contre Charles de Navarre et en lui communiquant l'interrogatoire de Jacquet. On n'accusait plus seulement Charles le Mauvais d'avoir projeté d'empoisonner le roi ; on le représentait comme toujours entouré d'assassins et d'empoisonneurs ; on le soupçonnait d'avoir fait périr par le poison divers personnages illustres, entre autres la reine de France, Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, morte au mois de février 1377, et sa propre femme, la reine de Navarre, sœur du roi de France, qui lui était, dit-on, infidèle pour le capital de Buch ; on prétendait qu'il avait voulu se défaire même de son fils. Ce jeune prince, étourdi, épouvanté par des imputations si terribles, prit son père en horreur, s'abandonna sans réserve à son oncle le roi de France, et prescrivit à tous les capitaines des places navarroises en Normandie de remettre leurs forteresses aux gens du roi. Charles V était prêt : dès le 20 avril, sur un ordre expédié par le roi au duc d'Anjou, le sénéchal de Toulouse se saisit de Montpellier. Pendant ce temps, le connétable, le duc de Bourgogne, le sire de La Rivière, envahissaient le comté d'Évreux et le Cotentin. Malgré les ordres du comte de Beaumont et la défection ou l'arrestation de plusieurs capitaines navarrois,

qui avaient suivi le jeune prince à Senlis, la plupart des garnisons se défendirent, mais assez mollement : Bernai capitula dès le 18 avril, et Du Tertre, qui s'y trouvait, se rendit au duc de Bourgogne; Évreux, malgré la triple enceinte de la cité, du bourg et du château, céda dans les premiers jours de mai; Breteuil, Conches, Paci, Beaumont-le-Roger, Pont-Audemer, Avranches, Mortain, Carentan, Valognes succombèrent successivement; le trésor du roi de Navarre fut trouvé dans la tour de Gavrai; Cherbourg seul, grâce à la force de sa situation, repoussa les attaques des gens du roi (avril-juillet 1378). Charles V fit raser les châteaux et démanteler les villes, « afin que jamais plus guerre ne pût fondre au royaume de France de la terre au roi de Navarre ».

Du Tertre avait été envoyé prisonnier au Temple, à Paris, où il fut interrogé sur les menées politiques du roi de Navarre et sur les empoisonnements imputés à ce prince. Du Tertre avait été longtemps le secrétaire du roi de Navarre; il était encore son principal conseiller. Il avoua tous les faits politiques, mais nia constamment avoir eu connaissance des odieux attentats dont on accusait son maître, et le justifia, du moins quant à ce qui concernait le prétendu empoisonnement de la reine de Navarre. Du Tertre n'en fut pas moins enveloppé dans la sentence de Jacquet de Rue. Après avoir répété leurs aveux, « sans contrainte », devant une grande assemblée où le parlement fut renforcé de beaucoup de prélats et de barons, ils furent tous deux condamnés par le parlement « à être traînés du Palais jusques aux Halles, et là, sur un échafaud, avoir les têtes coupées et chacun des quatre membres, lesquels quatre membres de chacun d'eux furent pendus à huit potences au dehors de quatre portes de Paris, et les têtes aux Halles, et le demeurant au gibet, et ainsi fut fait » (21 juillet 1378).

Le traitement infligé à Du Tertre parut bien rigoureux : le connétable et le duc de Bourgogne, qui avaient reçu sa capitulation, lui avaient promis d'intercéder pour lui près du roi; mais Du Tertre était sujet français, et Charles V était implacable en pa-

1. *Chroniq. de Saint-Denis*, éd. de P. Paris. — Secousse, *Hist. de Charles le Mauvais*, t. I, part. 2, p. 171-191, et t. II, *Preuves*, p. 373-437. — Froissart est d'une extrême inexactitude sur tous ces faits.



reil cas : il voulait faire cesser par la terreur cette vieille habitude qu'avaient les gentilshommes de passer sans scrupule d'un prince à un autre, et traitait en crime de lèse-majesté ce qui n'était pour eux qu'une libre translation de l'hommage féodal.

Le roi de Navarre était réduit à la dernière détresse : tandis que Charles V lui enlevait ses terres de France, don Juan de Castille, fils aîné du roi don Henri, était entré en Navarre et assiégeait à la fois Miranda, Tudela et Pampelune ; deux cents voiles castillanes et basques, portant des troupes espagnoles, françaises et bretonnes, bloquaient Bayonne et empêchaient les garnisons anglaises de secourir la Navarre. Charles le Mauvais, retiré dans les montagnes à Saint-Jean-Pied-de-Port, se voyait sur le point de tout perdre à la fois : il invoqua l'assistance des Anglais, non plus en leur demandant la cession de Bayonne, mais en leur livrant pour trois ans Cherbourg, la dernière place qui lui restât en Normandie, et en leur cédant les forteresses navarroises que les armes anglaises pourraient recouvrer dans cette province. Le duc de Lancastre, qui gouvernait sous le nom de Richard II, n'eût pas mieux demandé que de secourir plus tôt Charles le Mauvais : il avait obtenu des subsides du parlement et s'était embarqué avec une belle armée ; mais le vent l'avait repoussé des côtes de Normandie : il détacha vers l'Aquitaine une escadre commandée par le sire de Neville. Ce général, au commencement de septembre, entra dans la Gironde, et, de Bordeaux, envoya cinq cents lances et mille archers en Navarre (novembre). Les Castillans, ignorant le petit nombre des Anglais, levèrent le siège de Pampelune ; on négocia durant l'hiver, et Charles le Mauvais obtint la paix des Castillans en leur abandonnant temporairement vingt de ses forteresses. Il renvoya ses auxiliaires anglais et gascons, et la Castille resta l'alliée de la France contre les Anglais, tout en se réconciliant avec la Navarre.

Avant le débarquement de Neville, dans les premiers jours d'août, les Français avaient sérieusement menacé Bordeaux : le connétable et les ducs d'Anjou et de Berri avaient publié leur mandement à La Réole pour marcher sur la capitale de la Guyenne, lorsqu'ils apprirent que le duc de Lancastre et le comte de Cambridge étaient descendus, avec quatre mille hommes d'ar-

mes et huit mille archers, auprès de Saint-Malo, et qu'ils assiégeaient cette ville. Cette nouvelle rompit l'*emprise* de Bordeaux. Le connétable et le duc de Berri partirent pour la Bretagne, et, à la tête d'une très nombreuse armée, vinrent camper sur la Rance vis-à-vis des Anglais. On ne donna point de bataille, Charles V ayant défendu de l'accepter ; on resserra les Anglais entre le camp français et la ville assiégée ; Saint-Malo ne se rendit pas, et les deux princes d'Angleterre, voyant l'hiver approcher, remirent à la voile pour Southampton.

L'année 1378, en somme, avait encore été heureuse pour Charles V : la conquête si prompte des domaines navarrois l'enhardit à une autre entreprise plus grande et plus téméraire. La Bretagne était dans un état tout à fait provisoire depuis l'expulsion du duc Jean de Montfort ; le nom de ce prince avait été supprimé sur les monnaies par ordre du roi dès 1374, et « la duché » était vacante de fait : il fallait décider de son sort. Deux solutions diverses de cette grande question s'offraient au roi : la restitution de la couronne ducal à la veuve de Charles de Blois, ou la réunion de la Bretagne à la couronne de France. Charles V oublia sa prudence habituelle : ébloui par ses succès, entraîné par cet esprit de centralisation nationale qui existait chez lui comme chez tous les hommes supérieurs qui ont gouverné la France, il se décida pour le parti le plus audacieux, sans considérer les dispositions de la province qu'il voulait soumettre ni la situation respective de la France royale et de la Bretagne. Le 20 juin 1378, il avait fait ajourner Jean de Montfort, « soi-disant duc de Bretagne », par-devant la « cour du roi (le parlement) garnie de pairs ». Jean de Montfort fut ajourné en Bretagne, pendant qu'il était en Flandre, où le comte Louis, son parent, l'avait accueilli, malgré le mécontentement du roi : il ne reçut pas la citation, et n'y eût point, d'ailleurs, obtempéré. L'ajournement fut prorogé au 9 décembre, auquel jour le roi, accompagné de ses fils, de ses frères et d'un grand nombre de prélats et de barons, vint tenir sa cour en la chambre de parlement. Les pairs n'étaient point au complet : le comte de Flandre n'était pas venu. Le duc Jean fut appelé par un huissier du parlement, à la porte de la grand'chambre, à la table de marbre, au perron et à la porte du Palais, sans que personne

se présentât en son nom. Le procureur du roi (le procureur général) prit alors la parole, exposa les divers chefs de l'accusation, la rébellion du duc, son alliance avec les ennemis de la couronne, et requit la confiscation de tous ses biens, droits et seigneuries, pour cause de forfaiture. Quatre chevaliers et deux docteurs bretons, députés par la comtesse Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, s'opposèrent à cette conclusion, et requirent que, dans le cas où Jean de Montfort aurait « forfait » sa seigneurie, l'héritage de Bretagne fût restitué à cette princesse et à ses enfants. La réclamation de madame Jeanne ne fut point admise; la Bretagne fut déclarée réunie à la couronne (18 décembre 1378).

Le roi ne s'attendait, à ce qu'il semble, à aucune opposition; il avait oublié de faire entrer en ligne de compte, dans les calculs de sa froide politique, les passions et les intérêts de la Bretagne; il n'avait pas compris que les Bretons, enivrés de leur récente gloire, se regardaient plus que jamais comme un peuple indépendant. Le moment était étrangement choisi pour faire d'eux des sujets de la France. Ils venaient de la sauver. La supériorité du nombre ne suffit pas pour qu'un grand peuple s'assimile les groupes de population qui l'avoisinent: il faut encore et l'ascendant des idées et la supériorité de l'activité et de l'énergie morale; or les guerriers bretons n'avaient ni supérieurs ni égaux autour d'eux au quatorzième siècle. Un cri d'indignation s'éleva de Nantes à Quimper, lorsqu'on apprit la sentence de mort lancée contre l'indépendance de la Bretagne: « chacun vendit son bœuf et sa vache pour acquérir cheval de guerre, cotte d'acier, dague à l'épreuve ou maillet ou hache »; chaque seigneur munit son château de « salpêtre et de soufre, de canons, d'arcs et d'arbalètes... et si pensoient défendre fortement leurs libertés jusqu'à la mort... De servitude avoient horreur, quand ils voyoient trétout entour comme en France elle régnoit<sup>1</sup> ». Les bourgeois et les paysans sentaient avec effroi sur leurs têtes ces gabelles et ces fouages qui accablaient leurs voisins de la Normandie, du Maine et de l'Anjou; les nobles, les gens de guerre, les aventuriers comprenaient qu'on voulait

1. *Poème de Jehan, duc de Bretagne*, par Guillaume de Saint-André (chapelain du duc Jean de Montfort); publié par M. E. Charrière, à la suite du roman de Du

dorénavant exiger d'eux comme une dette ces services qu'ils vendaient à si haut prix et qui leur valaient tant d'honneurs et de richesses; tous furent d'accord pour la résistance.

Les sourdes rumeurs de la Bretagne commençaient à inquiéter le roi, qui avait chargé le duc de Bourbon d'aller, au retour du printemps, prendre possession de « la duché ». Charles V manda à Paris Bertrand Du Guesclin, Olivier de Clisson, le vicomte de Rohan et le sire de Laval, leur accorda la confirmation de toutes les franchises et privilèges du pays de Bretagne, et leur fit jurer de seconder l'exécution de ses plans et de remettre au duc de Bourbon les villes et forteresses qu'ils tenaient en Bretagne. Ils obéirent, mais avec une répugnance et une tristesse qui eussent dû éclairer le roi; néanmoins Charles V enjoignit à Clisson de rejoindre le duc de Bourbon à Angers et de lui servir de lieutenant (avril 1379).

Mais, pendant que ces quatre chefs étaient près du roi à Paris, quarante autres barons, chevaliers et écuyers de Bretagne signaient à Rennes un acte d'association pour la défense de l'indépendance bretonne (26 avril). Le vieux Beaumanoir, le héros du *combat des Trente*, l'ancien maréchal de Charles de Blois, fut élu chef de la confédération, avec le sire de Montfort-sur-le-Men et deux autres seigneurs; la commune de Rennes jura alliance à la vie et à la mort aux gentilshommes confédérés.

Clisson, peu de jours après, se présenta devant Nantes au nom du roi: il ne fut pas reçu et ne désirait guère l'être; on prétend même qu'il exhorta en secret les Nantais à ne laisser entrer chez eux personne qui fût assez fort pour les mettre sous le joug<sup>1</sup>. Il se retira vers le duc de Bourbon, qui, ne se sentant pas en état de dompter la révolte des Bretons, licencia les troupes rassemblées à Angers. Nantes accéda à la confédération bretonne.

Les événements marchaient rapidement: dès le 4 mai, les confédérés, Beaumanoir en tête, écrivirent à Jean de Montfort qu'il pouvait reparaitre en Bretagne, qu'il n'y trouverait que des alliés et des vassaux prêts à défendre son droit « contre le roi et sa puissance ».

Guesclin. Ce précieux petit poème supplée au silence complet que garde le roman de Cuvelier sur les événements de Bretagne en 1379-1380.

1. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, l. XII, c. 105, p. 422.



Jean, « qu'ils avoient si vilainement chassé », hésita d'abord à se fier à leurs messages. Ils lui dépêchèrent deux nobles chevaliers comme députés et comme otages, avec les lettres pressantes des prélats, des barons et des bonnes villes. Le duc, grandement réjoui, « scella grandes alliances » avec le roi d'Angleterre et ses oncles, s'embarqua à Southampton et vint prendre terre auprès de Saint-Malo, où il fut accueilli avec enthousiasme par une foule immense accourue de tout le pays environnant. La « fleur de chevalerie de Bretagne » se vint agenouiller devant lui sur le gravier (3 août). Le duc fut bientôt à la tête d'une armée : toute la noblesse de « la duché » accourut sous ses étendards ; Rohan et Laval désertèrent le parti du roi, et la comtesse de Penthièvre elle-même, la veuve de Charles de Blois, vint trouver Montfort à Dinan, et lui jurer alliance contre le monarque qui les spoliait également tous deux. Tous les Bretons, sauf Du Guesclin et Clisson, quittèrent le service de France, et le roi en fit arrêter et mettre à mort un assez grand nombre qui voulaient aller offrir leurs bras à Montfort.

Du Guesclin n'avait pas mieux réussi à soumettre le comté de Rennes, son pays natal, que Clisson le comté de Nantes. Le connétable voyait ses vieux camarades, ses amis, ses parents, le quitter de jour en jour pour « aller au duc ». Il rejoignit le duc d'Anjou à Pontorson, où Charles V avait ordonné qu'on réunît une armée ; mais l'élite des guerriers qui avaient jusqu'alors combattu pour la France était dans les rangs opposés ; les gens d'armes des autres provinces venaient lentement et avec peu d'ardeur. L'entreprise n'était pas populaire : le duc d'Anjou lui-même n'y mettait pas grand zèle, et il signa au mois d'octobre une trêve de quelques semaines. Montfort eût consenti à le prendre pour arbitre avec le comte de Flandre, mais Charles V s'opiniâtra dans son dessein, et manifesta des soupçons offensants contre quiconque lui conseillait la paix, particulièrement contre Du Guesclin. Celui-ci, déjà aigri par la position pénible où on l'avait placé, entra dans une vive colère, et renvoya au roi l'épée de connétable, en lui annonçant qu'il allait se retirer à la cour de Castille, où l'on reconnaîtrait mieux ses services. Charles V sentit que c'était sa fortune qui l'abandonnait : il se hâta de réparer sa faute, et dépêcha les ducs d'Anjou et de Bourbon vers messire Bertrand

pour le conjurer de reprendre son office. Le biographe du duc de Bourbon (d'Oronville), qui nous a conservé cette circonstance intéressante, prétend que Du Guesclin, tout en témoignant sa satisfaction de la réparation qu'il recevait, ne reprit pas l'épée de connétable et persista dans sa résolution de passer en Espagne : des actes authentiques, entre autres le testament de Du Guesclin, du 9 juillet 1380, attestent le contraire <sup>1</sup>. Mais, malgré la réconciliation du connétable avec le roi, la fin de l'année fut sombre : on avait changé en ennemis des alliés fidèles et intrépides; on avait fait du boulevard de la France l'avant-poste de l'Angleterre, et, tandis que les desseins du roi échouaient complètement dans l'Ouest, les extrémités du royaume étaient en feu au Nord et au Midi. La Flandre était le théâtre d'une guerre civile, qui, d'abord étrangère aux affaires de l'intérieur du royaume, y devait bientôt réagir avec violence, et le Languedoc était livré à des troubles, dont les causes, au contraire, tenaient immédiatement à la situation générale de l'État.

Les trois frères de Charles V avaient été parfois l'utile appui, plus souvent le grand embarras de son règne : le roi avait écarté des affaires le duc de Berri, que son incapacité rendait peu redoutable; il s'était assuré du duc de Bourgogne en l'aidant à s'élever à une fortune qui devait combler ses vœux les plus hardis; il réussit moins bien à l'égard du duc d'Anjou, le plus dangereux, le pire des trois. Pour donner un aliment à sa farouche ambition, il s'était vu obligé de lui livrer le gouvernement du Languedoc, avec des pouvoirs presque illimités et l'abandon de tous les impôts de cette belle province. L'administration du duc Louis n'y fut qu'une longue tyrannie. Toujours entouré d'un faste royal, préoccupé de l'espoir de conquérir une couronne, soit en Espagne, soit en Italie <sup>2</sup>, le duc ne songeait qu'à grossir son trésor par tous les moyens et à s'attacher les nobles et les gens de guerre, montrant au reste de la population un insolent mépris, n'assemblant les États-Généraux que pour leur extorquer subside sur subside

1. Dans D. Morrice, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 286. Du Guesclin y prend le titre de connétable de France.

2. Il avait acheté les droits des derniers princes de la maison royale de Majorque, dépossédés par les rois d'Aragon, leurs parents.

sous mille prétextes, violant tous les privilèges des villes et ruinant le peuple par des exactions sans bornes. Le duc finit même par intimer directement à chaque cité ou à chaque viguerie des demandes qui étaient des ordres. Nîmes fut la première cité qui osa lui résister, et s'opposer à l'établissement d'un nouvel impôt; Nîmes, n'étant pas soutenue, fut forcée de se soumettre; le duc cassa les consuls qui avaient refusé l'impôt, les condamna à de fortes amendes, et restreignit les privilèges municipaux (fin mai 1378). La prompte soumission de Nîmes encouragea le duc et ses conseillers, et, au mois de mars suivant, le Languedoc fut frappé d'un fouage de cinq francs et dix gros par feu. Ce n'était là qu'un prélude, et, en octobre 1379, le conseil du duc d'Anjou, tandis que ce prince était en Bretagne, demanda un nouveau fouage d'un franc par mois, ou douze francs par an, le double de ce que percevait en France le gouvernement de Charles V, qui semblait déjà si dur aux pays voisins... Le chancelier de Languedoc, le sénéchal de Rouergue et plusieurs autres seigneurs se rendirent à Montpellier, qui avait été recouvré l'année précédente sur le roi de Navarre, et enjoignirent au conseil de ville de procéder à la perception du fouage.

La patience publique était à bout : le conseil municipal refusa ; le peuple exaspéré se jeta sur les ministres du duc d'Anjou, et massacra le chancelier, le sénéchal de Rouergue, le gouverneur de Montpellier et la plupart des gens de leur suite (25 octobre). Lodève, à cette nouvelle, traita de même les commissaires qui venaient lui demander le fouage. L'insurrection générale du Languedoc paraissait imminente. Le pape Clément VII, arrivé depuis quelques mois à Avignon, manifesta efficacement en cette occasion sa reconnaissance envers la maison royale de France, son principal et presque son seul appui; il dépêcha trois légats en Languedoc pour calmer les esprits à force de prières et de menaces. La crainte de la puissance du roi, qu'on avait vu depuis dix ans triompher des plus formidables ennemis, désarma les Languedociens plus que ne firent les arguments des légats; dans Montpellier même, la stupeur avait remplacé la colère : les habitants laissèrent entrer dans leurs murs un lieutenant du duc d'Anjou, qui fit saisir et mettre à mort les chefs de la sédition ; mais la ven-

geance du duc n'était pas à bout : il arriva bientôt en personne à la tête d'un corps d'armée. Le clergé, les ordres religieux, l'université, les consuls, toute la population, « la corde au col, sans chaperons et sans ceinture », sortirent à la rencontre du duc sous la conduite du cardinal d'Albano, légat du pape, lui remirent les clefs de la ville et la cloche du tocsin, et implorèrent merci à genoux. La miséricorde du duc d'Anjou fut de condamner deux cents citoyens au bûcher, deux cents à la potence, deux cents à la décollation, et leurs enfants à l'infamie et à la servitude perpétuelle; dix-huit cents autres citoyens à la confiscation de tous leurs biens, et le reste de la ville à une amende de 600,000 francs d'or et à la suppression de tous les privilèges municipaux (24 janvier 1380). Cette atroce sentence fut modifiée à la sollicitation du pape; mais le duc se réserva le châtiment arbitraire des citoyens les plus compromis, et maintint la moitié environ des confiscations, plus une indemnité de 120,000 francs payée par la ville<sup>1</sup>.

Le cri de détresse du Languedoc monta cependant jusqu'à Charles V, et le roi, sinon par humanité au moins par prudence, accorda une tardive satisfaction à ce malheureux pays<sup>2</sup> : il craignit que le Languedoc poussé au désespoir ne « se tournât Anglois », comme l'Aquitaine s'était « tournée Française ». Il abolit tous les aides et fouages, révoqua le duc d'Anjou, pendant que ce prince était à Avignon, occupé à débattre d'ambitieux projets avec le pape Clément VII et les agents de la reine de Naples, et il chargea une commission, composée de son maître d'hôtel, de trois

1. *Hist. de Languedoc*, l. XXXII, c. 91-96. — *Chroniq de Saint-Denis*, t. VI, p. 461-465.

2. La France, proprement dite, était elle-même assez souffrante et assez agitée pour que Charles V crût nécessaire de la calmer par quelques ordonnances populaires. Le 21 novembre 1379, après le mauvais succès de la tentative sur la Bretagne, Charles V avait révoqué en masse tous les *élus* et autres officiers des finances comme suspects de malversations; il avait rendu aux corps municipaux l'élection des *assesseurs* (répartiteurs) et collecteurs de fouages; il avait assigné des appointements aux officiers des finances, en leur défendant de rien exiger dorénavant pour les quittances et autres actes relatifs à la perception des impôts (Ord., t. VI, p. 440). — La destitution en masse des gens de finances était une mesure quasi périodique, qui satisfaisait pour quelques jours les ressentiments du peuple; il était plus facile de punir les exactions que d'en prévenir le retour, et les successeurs des financiers destitués recommençaient bientôt sur de nouveaux frais. Les moyens de surveillance et d'ordre qu'avait le gouvernement étaient beaucoup trop faibles et trop irréguliers pour qu'on pût sortir de ce cercle vicieux.



maîtres des comptes et du général des aides, d'aller réformer les abus en Languedoc (23 avril 1380). Le roi, dans les lettres qui instituent cette commission, semble presque exclusivement préoccupé de la détérioration de son domaine royal de Languedoc, les souffrances du pays se résumant pour lui dans la diminution des revenus du domaine. Ce point de vue matériel caractérise bien la royauté du moyen âge, qui conserva si longtemps pour son compte l'esprit de la propriété féodale après avoir vaincu la féodalité. Le roi n'était, dans sa manière habituelle de penser et de vivre, que le plus grand propriétaire de son royaume; saint Louis est peut-être le seul de nos vieux rois qui ait vu les choses de plus haut (Ordonn., t. VI, p. 464-467).

Ce que Charles V fit de plus sage pour le Languedoc, ce fut d'en donner le gouvernement au comte de Foix, seigneur très populaire dans le Midi : les frères du roi furent mécontents de cette nomination; mais elle eut le double avantage d'attacher à la couronne le plus puissant seigneur des Pyrénées et de pacifier le Languedoc.

Charles V ne suivit pas d'aussi bons conseils à l'égard de la Bretagne : il s'attachait à ses plans de conquête avec une opiniâtreté maladroite; il avait obligé Clisson et d'autres capitaines à reprendre les hostilités durant l'hiver; elles continuèrent au retour du printemps, entremêlées toutefois de négociations; les Bretons ne combattaient la France qu'à regret, et, tandis que Montfort pressait, par ses envoyés, les secours d'Angleterre, les Trois États de Bretagne écrivaient au roi pour le prier de rendre ses bonnes grâces au duc et à « la duché », et protester de leur désir de rester fidèles à la couronne de France (18 avril 1380). Charles V répondit qu'il ne refuserait pas de recevoir à merci ses sujets bretons ni Jean de Montfort, et qu'il accepterait l'arbitrage du comte de Flandre (22 mai). Ce n'était pas un pardon individuel que demandaient les Bretons, mais la ratification du rétablissement de Montfort sur le siège ducal. On ne put s'entendre, et les États de Bretagne adhérèrent, non sans regret, aux traités de leur duc avec l'Angleterre.

Une partie de l'été se passa sans incidents graves; le roi s'attendait à une prochaine descente des Anglais, et s'app préparait à un

puissant effort contre eux. En attendant les Anglais, Charles V, sentant l'impossibilité d'employer Du Guesclin contre la Bretagne, avait envoyé le connétable dans le Midi. Plusieurs compagnies anglaises et gasconnes s'étaient reformées, et, par d'audacieuses expéditions, s'étaient saisies de divers châteaux en Limousin, en Auvergne et sur les frontières du Languedoc. Les communes du Languedoc, à peine débarrassées du duc d'Anjou, offrirent au roi une aide de trois francs par feu, la gabelle du sel et l'impôt des douze deniers pour livre, afin qu'il les débarrassât du voisinage des compagnies. Le roi leur expédia messire Bertrand, qui, dans les premiers jours de juillet, vint mettre le siège devant Château-Neuf de Randan, forteresse située dans les montagnes du Gévaudan, entre Mende et Le Pui, et occupée par des Anglais et des Gascons : « Messire Bertrand jura que jamais ne partirait *d'illec* (delà) qu'il n'eût le châtel à son plaisir. Mais une maladie le prit, dont il *accoucha* au lit ; pour ce ne se défit mie du siège ; mais ses gens en furent plus aigres que devant. » (Froissart.) Le maréchal de Sancerre prévint le gouverneur anglais, au nom de Du Guesclin, que toute la garnison serait passée au fil de l'épée si elle était prise d'assaut. Le chef ennemi capitula et apporta les clefs du château à messire Bertrand ; il le trouva étendu sur son lit de mort. Le bon connétable rassembla le reste de ses forces pour recevoir ce trophée de sa dernière conquête, et rendit l'âme, peu de moments après (13 juillet), à l'âge de soixante-six ans. Tel est du moins le récit du trouvère Cuvelier, le chantre de Du Guesclin. Suivant les *Chroniques de Saint-Denis* et la chronique en prose de Du Guesclin, les assiégés ne se rendirent que le lendemain de la mort du connétable, et vinrent déposer les clefs de la place sur les genoux du héros expiré<sup>1</sup>.

La mort de ce grand homme de guerre causa dans le royaume un deuil universel ; il était chéri des gens d'armes, pour lesquels il se dépouillait de son dernier florin quand le roi ne lui envoyait pas de quoi les payer, et le peuple se souvenait qu'il avait

1. Le texte des *Chroniques de Saint-Denis* ne raconte pas cette circonstance ; mais elle est représentée dans une miniature d'un des manuscrits (*Supplément français*, n. 6). V. la note de M. P. Paris, dans les *Chroniques de Saint-Denis*, t. VI, p. 469.

débarrassé la France des « grandes compagnies » et chassé les Anglais de maintes provinces. Les poètes déplorèrent sa fin dans des ballades qui exprimaient fidèlement la douleur publique <sup>1</sup>. Charles V fit amener le corps du connétable à Saint-Denis, dans la sépulture des rois. On lui rendit des honneurs presque royaux dans les villes où il passa ; à Chartres, l'évêque, le clergé, toute la ville sortirent processionnellement au-devant de ses restes. « Le roi fit faire à messire Bertrand, son connétable, des obsèques aussi honorables que s'il eût été son propre fils, et le fit ensepulturer en l'église de Saint-Denis, assez près de sa propre tombe, qu'il avoit fait faire de son vivant. » (Froissart <sup>2</sup>.) Le roi ne donna point immédiatement de successeur à Du Guesclin dans l'office de connétable, et conféra au duc de Bourgogne, par ordonnance du 2 août, le commandement en chef de toutes les troupes et de toutes les places fortes.

Les princes anglais se préparaient à secourir puissamment leurs nouveaux alliés de Bretagne. Dans la même semaine où Du Guesclin expirait au fond des montagnes du Languedoc, les Anglais descendaient en France : le comte de Buckingham, un des oncles de Richard II, à la tête de quatre mille lances et de trois mille archers, avait traversé le Pas de Calais. La Manche avait tant de fois contrarié les expéditions des Anglais, qu'ils ne s'étaient pas décidés à se rendre directement par mer en Bretagne. En 1372, les vents de cette mer turbulente avaient empêché Édouard III de défendre le Poitou ; en décembre 1379, une escadre destinée à secourir Montfort en Bretagne avait été jetée sur les côtes d'Irlande et presque anéantie par la tempête ; mais l'issue des *emprises* de Robert Knolles et du duc de Lancastre n'était pourtant pas faite non plus pour encourager les Anglais à renouveler leurs chevauchées à travers la France.

Le comte de Buckingham suivit néanmoins les mêmes errements que ses devanciers. Il se dirigea au sud-est, passa devant Ardres, Saint-Omer, Béthune, Arras, Péronne, Saint-Quentin,

1. V. les poésies publiées par M. Francisque Michel, à la suite de son édition de la *Chronique* en prose de Du Guesclin (1830).

2. V. la description des funérailles de Du Guesclin et de son tombeau, où brûlait une lampe perpétuelle, dans Paul Háy Duchâtelet, p. 271 et suiv.

Laon, sans attaquer une seule de ces places. Toutes les denrées étaient retirées dans les forteresses, et la détresse eût été grande dans l'armée anglaise, si un corps d'élite n'eût enlevé hardiment quatre mille têtes de bétail parquées dans les fossés de Reims. L'armée anglaise, de Reims, se dirigea sur Troies, où le duc de Bourgogne avait publié son mandement de guerre; le duc eût bien voulu combattre, mais n'osa contrevenir aux défenses du roi<sup>1</sup>, et les Anglais durent s'en aller sans combat, à leur vif regret. Comme ils n'avaient point été défaits dans une grande bataille qui effaçât le souvenir de leurs anciens triomphes, ils attribuaient à la trahison et aux éléments les revers des dix dernières années, et n'avaient rien perdu de leur confiance en eux-mêmes. Buckingham tourna vers Sens, traversa le Gâtinais, puis entra en Beauce, songeant enfin à gagner la Bretagne, but de son expédition. Ses retards menaçaient de lui coûter cher, et, lorsqu'il fut arrivé dans le Vendômois, sur les confins du Maine, sa position devint très critique. Le duc de Bourgogne, avec le gros des troupes françaises, l'avait précédé et l'attendait au Mans; le duc d'Anjou était à Angers; les ducs de Bourbon, de Lorraine et de Bar, le sire de Couci, le comte d'Eu et tous les hauts barons de France occupaient les diverses places des environs. Six mille lances et plus étaient rassemblées dans un espace de vingt lieues; il en venait d'autres de jour en jour, et les princes qui commandaient cette grande armée annonçaient hautement qu'ils empêcheraient bien les Anglais de passer la Sarthe « et les encloroient au pays, par quoi ils les affameroient et les auroient à volonté et les combattoient à leur avantage, *le voulût le roi ou non* ». La rivière de Sarthe était « grosse, profonde et malaisée à passer, si ce n'est en certain passage »; on barra ce gué par des pieux, des palissades et des fossés.

Les Anglais, après avoir cherché, « amont et aval », comment ils pourraient franchir la rivière, ne trouvèrent nul autre gué que celui qui avait été si bien fortifié. Leur perte était certaine, s'ils

1. Charles V, pendant qu'il empêchait ses généraux de rien hasarder, ne perdait pas son temps : il avait renoué les négociations avec Montfort et les Bretons par l'intermédiaire de Clisson et du comte de Flandre, et il avait obtenu des Nantais la promesse formelle de ne pas recevoir les Anglais à Nantes.



eussent tenté de le traverser en présence d'une armée ennemie. Mais l'autre bord n'était gardé par aucunes troupes françaises. Aussi satisfaits qu'étonnés, ils tirèrent à grand'peine les palissades hors de l'eau, et gagnèrent sans encombre la rive opposée. Ils passèrent les marais de la Mayenne avec plus de difficulté encore, et ils y fussent tous demeurés, si les Français les eussent attaqués dans le trajet; mais les Français ne parurent pas, et les Anglais entrèrent enfin en Bretagne sans avoir livré un seul combat.

Un grand et funeste événement avait désorganisé l'armée de France, laissée sans chef et sans direction : les princes du sang étaient partis pour Paris; Charles V mourant avait appelé en toute hâte auprès de lui ses frères de Berri et de Bourgogne, et son beau-frère de Bourbon, pour les informer de ses dernières volontés et leur recommander son successeur: « Selon la *fame* (*fama*, le bruit) qui couroit, raconte Froissart, le roi de Navarre lui avoit fait donner du venin du temps qu'il n'étoit encore que duc de Normandie et se tenoit en ce pays. Les cheveux de la tête lui churent, et tous les ongles des pieds et des mains: il devint aussi sec qu'un bâton, et n'y trouvoit-on point de remède. Son oncle l'*empereur de Rome* (l'empereur Charles IV) ouït parler de sa maladie et lui envoya sans délai un maître médecin, le plus grand en science qui fût en ce temps au monde. Ce maître médecin fit adonc du roi, qui lors étoit duc de Normandie, la plus belle cure dont on pût ouïr parler : il amortit le venin que ledit roi avoit pris et lui fit recouvrer cheveux, ongles et santé, et le remit en point et en force d'homme, *parmi* ce que, petit à petit, le venin lui issoit et couloit par une petite *fistule* qu'il avoit au bras. Le médecin en se départant dit au roi : Sîtôt que cette petite fistule sèchera, vous mourrez sans plus de remède, et vous aurez quinze jours au plus pour vous aviser et penser à votre âme. »

Quoi qu'il en soit de cette histoire fort suspecte<sup>1</sup>, la fistule ou cautère que le roi avait au bras, dans les premiers jours de septembre 1380, « commença de sécher et ne plus couler, et les

1. La *fistule* ou cautère semblerait indiquer que le médecin de l'empereur sauva le roi d'une phthisie plutôt que du poison. Ce qui rend le prétendu empoisonnement de Charles V très douteux, c'est qu'il n'y fut fait aucune allusion dans le procès de DuTertre et de Jacquet de Rue, où l'on passa en revue tous les crimes réels ou supposés du roi de Navarre.

doutes de la mort lui commencèrent à approcher. Il ordonna, comme sage homme qu'il étoit, toutes ses besognes, mança ses trois frères, èsquels il avoit plus grande fiance, les duc de Berri, de Bourgogne et de Bourbon (celui-ci étoit le frère de sa femme), et laissa derrière son autre frère, le duc d'Anjou, pour ce qu'il le sentoit trop convoiteux. — Mes beaux frères, dit-il aux trois princes, je vous recommande mon fils Charles : couronnez-le roi au plus tôt que vous pourrez après ma mort, et le conseillez, comme bons oncles, *loyalement* en toutes ses affaires. Toute ma fiance gft en vous. L'enfant est jeune et de léger esprit, et aura *métier* (besoin) qu'il soit mené et gouverné de bonne doctrine, d'autant qu'un maître *astronome* (astrologue) m'a dit et affirmé qu'en sa jeunesse il auroit moult à faire, et *istroit* (sortirait) de grands périls et grandes aventures. » Il leur enjoignit ensuite de faire connétable le sire de Clisson, sur lequel Du Guesclin mourant avait, dit-on, appelé le choix du roi, de regagner l'amour des nobles et des bonnes villes de Bretagne qui l'avaient si bien servi autrefois, et de marier le jeune Charles en haut lieu, à quelque princesse d'Allemagne, pour y trouver forte alliance contre l'Anglais; il leur prescrivit enfin d'ôter, le plus tôt qu'ils pourraient, « ces aides du royaume de France dont les pauvres gens sont tant travaillés et grevés : ce sont choses, quoique je les aie soutenues, qui moult me grèvent et me *poisent* (me pèsent) en courage<sup>1</sup> ». Il ne se contenta pas de cette prescription, et, le dernier jour de sa vie, il signa d'une main défaillante l'abolition des impôts établis sans l'octroi des États, faisant ainsi, au droit violé, une tardive mais solennelle réparation<sup>2</sup>. Ses deux dernières pensées furent de rendre à ses sujets leurs droits et de faire sacrer sur-le-champ son fils aîné, à peine âgé de douze ans, et de devancer ainsi l'époque fixée par lui-même pour la majorité royale, afin d'ôter la régence aux mains rapaces du duc d'Anjou<sup>3</sup>. La mort ne lui laissa pas le temps d'exécuter ce dessein.

1. Froissart, part. II, c. 70.

2. Cet édit périt dans l'incendie de la chambre des comptes, en 1737, avant que Secousse en eût pu prendre copie pour le recueil des *Ordonn.* — Froissart, éd. de Buchon, t. II, p. 111, n. 2.

3. Secousse, *préface* au t. VI des *Ordonn.* p. xi. — V. aussi Christine de Pisan, part. II, c. 71, sur les derniers moments de Charles V.

Il expira le 16 septembre, dans son château de Beauté-sur-Marne, après avoir supporté les souffrances de l'agonie avec beaucoup de dévotion et de fermeté d'âme. Il n'avait que quarante-trois ans.

Les grands services de son âge mûr, les désastres des premiers Valois réparés, le territoire délivré, avaient glorieusement effacé les fautes de sa jeunesse. Il avait accompli, à cet égard, ce que voulait faire, quelques années plus tôt, l'illustre et malheureux chef de la bourgeoisie parisienne. Mais l'histoire, en lui donnant place parmi les hommes qui ont le mieux servi la France contre l'étranger, ne doit pourtant pas oublier qu'à l'intérieur il fit avorter l'essai d'un gouvernement libre, et fraya la funeste route de la monarchie absolue. Elle ne peut que lui tenir compte du repentir de la dernière heure<sup>1</sup>.

1. Nous avons dû surtout envisager, dans Charles V, le politique : sa biographe Christine de Pisan donne des détails intéressants sur le justicier et sur l'homme moral. En ce qui regarde les femmes, il montrait un sens droit et élevé. Chaste de sa personne, il était plus rigoureux aux séducteurs qu'aux femmes séduites : « Si aucun de ses gens avoit déshonoré femme, il le chassoit et plus ne le vouloit voir. Mais... considérant la fragilité humaine, on ne *volt* (voulut) donner licence à homme, pour méfait de corps, qu'il *emmurât* sa femme à pénitence perpétuelle. » — Par contre, il punissait de mort le viol avec une inflexible rigueur. Christine de Pisan, part. I, c. 23-29.

## LIVRE XXXII.

### FRANCE DU MOYEN AGE. — GUERRES DES ANGLAIS

(SUITE).

#### GOVERNEMENT DES PRINCES DU SANG. LES SIREs DES FLEURS DE LIS. CHARLES VI.

Mouvements populaires en France, Angleterre et Flandre. Les princes forcés d'abolir les subsides en France. Guerre civile en Languedoc et en Flandre. Les princes veulent rétablir les subsides. Révoltes à Rouen et à Paris. Les *Maillotins*. — Philippe van Artevelde. Victoire des Gantois à Bruges. La féodalité levée en masse contre Gand. Bataille de Roosebeke. — Soumission de Paris. Réaction sanglante. La bourgeoisie écrasée et ruinée. Rétablissement des subsides et des altérations de monnaies. — Belle résistance de Gand. Diversion des Anglais. Transaction. — L'héritage de Flandre, Artois, Franche-Comté au duc de Bourgogne. Sa grande puissance. — La Provence à la nouvelle maison d'Anjou. Guerre de Naples entre les maisons d'Anjou et de Hongrie. — Désordres et crimes des *sires des fleurs de lis*. Vains projets contre l'Angleterre. Troubles de Bretagne. Expédition de Gueldre. — Charles VI ôte le gouvernement aux sires des fleurs de lis. Isabeau de Bavière. Dissipations de Charles VI. Le duc d'Orléans. — Assassinat du connétable de Clisson. — Charles VI devient fou. Les sires des fleurs de lis reprennent le pouvoir. — Intervalles lucides et bonnes intentions de Charles VI. — Efforts de l'université de Paris pour l'extinction du schisme. — Grande trêve avec l'Angleterre.

1380 — 1396.

Tous les historiens ont signalé la situation bizarre et lugubre où se trouvait la chrétienté à l'époque de la mort de Charles V. L'Église était divisée ou plutôt déchirée par deux concurrents également indignes de la tiare. L'esprit faible et violent d'Urbain VI s'était exalté jusqu'à la monomanie furieuse; Urbain VI ne voyait partout que complots, que poisons, que poignards, et il faisait torturer en sa présence et jeter à la mer les cardinaux de son propre parti. Clément VII, non moins odieux et plus méprisé, avait conduit au pillage et au massacre les brigands des compagnies avant d'être pape, et, depuis son élévation au saint-siège, il ne songeait qu'à satisfaire sa rapacité, se montrait le vil complaisant des princes qui soutenaient sa cause, et partageait avec



eux les dépouilles de l'Église. Les deux papes s'accablaient d'anathèmes presque aussi mérités d'une part que de l'autre, et leurs deux factions remuaient tous les abus et toutes les impuretés cléricales pour se jeter réciproquement de la boue au visage. L'Église, flétrie et désolée, n'avait plus de saint Bernard dont la parole pût imposer silence à toutes ces voix discordantes et mettre en fuite le démon du schisme. Les puissances laïques n'étaient pas moins déconsidérées. Wenceslas de Luxembourg, roi des Romains et de Bohême, abruti par l'ivrognerie et par tous les genres de crapule, traînait sa pourpre impériale dans une éternelle orgie; une femme corrompue et homicide siégeait sur le trône de Naples, d'où elle allait être violemment précipitée. Les trônes de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Pologne, de Sicile, n'étaient pas ainsi souillés par le vice; mais ils étaient occupés par de faibles enfants, incapables de conjurer les orages amoncelés sur tous les points de l'horizon. Partout le pouvoir souverain était avili ou annulé, et à cet abaissement du pouvoir correspondait la menaçante fermentation des masses. De vagues et ardentes aspirations vers la liberté et l'égalité s'élevaient des profondeurs populaires : ici, l'opinion des peuples s'attaquait plus particulièrement aux abus de la papauté; là, au despotisme fiscal des rois; partout, aux privilèges de la noblesse et au régime féodal.

L'Angleterre et la France étaient également agitées; mais l'agitation n'y avait pas les mêmes symptômes. En France c'était le peuple des villes qui remuait. En Angleterre le mouvement partait des campagnes et prenait une physionomie religieuse qui rappelait nos levées de pastoureaux et la religion du Saint-Esprit; seulement le caractère en était moins mystique et plus positif : les paysans qui aspiraient à secouer le joug des seigneurs avaient trouvé une théorie politique et religieuse toute faite à leur usage chez une secte qui venait de se former au sein des écoles et du clergé. La condition des paysans anglais était fort dure : la plupart étaient demeurés corvéables et taillables à merci depuis le temps de la conquête normande, et les progrès qu'avaient fait les gens des villes, leurs frères d'origine<sup>1</sup>, ne descendaient pas jusqu'à

1. Ces progrès étaient incontestables; mais il ne faut pas croire pourtant que les libertés populaires ni le droit de propriété fussent beaucoup mieux assurés en

eux. La guerre de France, depuis que la noblesse anglaise y perdait plus qu'elle n'y gagnait, occasionnait des exactions continuelles dans chaque seigneurie et aggravait singulièrement la condition des gens de labour. Ils se rallièrent avec enthousiasme à la doctrine que leur prêchèrent les disciples de Wickleff, apôtre de l'égalité, qui sortit de l'université d'Oxford, ce célèbre séminaire de l'aristocratie. John Wickleff, génie audacieux, le plus grand sectaire qui eût paru depuis les temps des Pères de l'Église, touchait à tout, ébranlait tout. Dans les innombrables chefs d'accusation qu'on a extraits de ses œuvres, on voit la quintessence de toutes les hérésies chrétiennes des trois siècles précédents et le germe de tous les rameaux augustinien du protestantisme et de plus encore. Au point de vue politique et social, Wickleff est le fils de Valdo et d'Arnaldo de Brescia, et l'aïeul de Rousseau. Au point de vue théologique et ecclésiastique, il procède à la fois de Gottschalk et de Bérenger, et il annonce Luther et Calvin. Il commença, lui, homme d'église, lui docteur en théologie, par résumer en un faisceau tous les griefs de la société laïque contre le clergé, et il éclata par une négation universelle. — Le pape n'a aucuns droits sur les autres évêques. — Les évêques n'ont aucuns droits sur les autres prêtres. — On ne doit croire et pratiquer que ce qui peut être prouvé par les livres saints<sup>1</sup>. — Le prêtre n'a pas un caractère de sainteté absolu ni indépendant de ses actes; l'excommunication injuste ou lancée par une main impure n'est rien; les sacrements conférés par un prêtre en état de péché mortel ne sont pas valables. — Les prêtres devraient vivre dans la pauvreté comme Jésus-Christ et ses apôtres<sup>2</sup>; la dîme est facultative, non obligatoire. — Quand les évêques ou les prêtres pèchent mortellement, le pouvoir temporel a le droit et le devoir de les punir par la saisie de leurs biens. — Les biens de l'Église étant le pa-

Angleterre qu'en France; les historiens anglais du temps d'Édouard III ne sont pleins que des réclamations du peuple contre le « droit de prise, » les réquisitions forcées, les corvées exigées par le roi, etc. Seulement les rois anglais touchaient peu aux monnaies et ménageaient les intérêts du commerce.

1. Il fit une traduction de la Bible en anglais, ce qui scandalise fort l'historien contemporain Knighton qui appelle cela jeter des perles aux porcs.

2. Il prêchait d'exemple et allait nu-pieds et vêtu de bure, ainsi que ses disciples.

trimoine des pauvres, il n'est pas permis de lever des impôts sur les pauvres, tant que les biens de l'Église ne seront pas épuisés.

Ainsi Wickleff retourne le grand problème du moyen âge, et subordonne l'Église à l'État; mais son but n'est pas de déplacer la tyrannie au profit des grands laïques : après avoir accordé au pouvoir temporel le droit de châtier les clercs, il reconnaît au peuple, à la société en corps, le droit de châtier les grands.— Dieu, dit-il, ne saurait donner à perpétuité le domaine civil (la puissance temporelle) à un homme pour lui et ses héritiers; c'est-à-dire que l'hérédité monarchique et féodale n'est pas de droit divin.— Le péché mortel dépouille de ses droits le seigneur aussi bien que le prêtre.— Il est évident que, pour Wickleff, c'est la société ou la conscience générale, et non plus seulement le clergé, qui est juge du péché <sup>1</sup>.

Wickleff n'avait probablement d'abord émis qu'avec une certaine réserve la partie de ses doctrines relative aux droits des peuples contre les grands; car ceux-ci ne paraissaient pas s'en inquiéter : ils n'avaient vu, dans les nouveautés du docteur d'Oxford, que l'autorisation d'envahir les biens du clergé, et le duc de Lancastre, régent du royaume, protégeait ouvertement l'hérésiarque. Mais les écoliers de Wickleff se chargèrent de tirer d'autres conséquences des enseignements du maître. L'un d'eux

1. Son audace est moins heureuse en théodicée qu'en politique. Il se perd en voulant sonder les abîmes de la nature divine. Réagissant au nom de saint Augustin (ses disciples l'appelaient *Jean Augustin*), contre la faible part de libre arbitre que l'Église et l'École tâchent de réserver à l'homme, il dépasse saint Augustin, nie la liberté et pose la nécessité partout, en Dieu comme en l'homme. Ce n'est pas, il est vrai, le fatalisme vulgaire; Dieu n'est nécessité que par lui-même, que par sa sagesse et sa bonté; il pourrait faire autrement s'il voulait, mais il ne peut vouloir autrement qu'il ne veut. Il est libre en produisant son Verbe, quoiqu'il le produise nécessairement; mais il n'a pas la *liberté contradictoire*, la liberté de faire ou de ne pas faire. Le danger de ces téméraires tentatives pour définir l'infini se reconnaît aux conséquences. Wickleff aboutit à établir que tout arrive nécessairement. Chose surprenante, le fatalisme, qui est la doctrine de servitude par excellence, devait être un instrument d'affranchissement. C'était sur le mérite des œuvres pieuses qu'était fondée toute la théorie de la puissance ecclésiastique, dépositaire et dispensatrice des *mérites* du Rédempteur et de ceux de ses serviteurs; la doctrine de la nécessité et de la prédestination annulait tous les *mérites* et supprimait tout intermédiaire entre l'homme et la grâce divine. Nous reviendrons sur ces idées à propos de Luther. — Wickleff attaqua tout à la fois la transsubstantiation, la confession auriculaire, la messe, les vœux monastiques, tout l'établissement catholique. — V. Walsingham. — Knighton. — *Concil.* XI, p. 2062. — Fleuri, l. xvii.



surtout, un prêtre éloquent et hardi, John Ball, s'était mis à parcourir les campagnes, et à prêcher l'égalité aux paysans, le dimanche après la messe, dans les cloîtres ou dans les cimetières. — « Bonnes gens, disait-il, les choses ne peuvent bien aller en Angleterre jusques à tant que les biens iront de commun, qu'il ne sera ni vilains ni gentilshommes, et que nous serons tous unis. — Il dit vrai ! il dit vrai ! criaient les gens de labour : au commencement du monde, il n'étoit nuls serfs : nous sommes tous hommes créés à la ressemblance de Notre-Seigneur, et on nous tient comme bêtes ! Nous ne le pouvons plus souffrir, et, si nous labourons pour les seigneurs, nous en voulons avoir salaire. » La fermentation augmentait de jour en jour, surtout dans les comtés de l'Angleterre orientale ; et, durant l'hiver de 1380 à 1381, ce ne furent que conciliabules et secrètes menées parmi les habitants des campagnes : tout se préparait pour une violente explosion au printemps de 1381. Deux vers d'une chanson saxonne servaient de ralliement aux paysans :

When Adam delv'd and Eve span,  
Where was then the gentleman<sup>1</sup>.

En France, l'agitation était exclusivement politique : les paysans étaient trop près encore des désastres de la Jacquerie pour relever la tête ; c'étaient les villes qui remuaient ; l'esprit de Marcel se réveillait au sein de la bourgeoisie. On savait que Charles V, sur son lit d'agonie, avait ordonné la suppression de tous les impôts arbitraires, et le peuple, contenu jusqu'alors par l'administration prudente et habile de ce prince, était bien décidé à réclamer l'exécution de son testament de mort et à briser le joug de la fiscalité. Dans chaque commune, à Paris surtout, on commentait avec un vif intérêt les nouvelles que les marchands et les voyageurs apportaient de Flandre, où les Gantois, depuis plus d'un an, soutenaient une lutte opiniâtre contre leur comte, et l'on se proposait pour exemple ces « vaillantes gens de Gand », si intrépides à défendre leurs libertés. En 1357, les villes françaises avaient senti, trop faiblement, il est vrai, la solidarité de leurs intérêts : en 1380,

1. Quand Adam labourait et qu'Ève filait, où était le gentilhomme ? — Froissart, l. 11, c. 106. — Augustin Thierry, *Hist. de la conq. de l'Angleterre*, t. IV, p. 243 et suiv. ; septième édition, 1846.



ce sentiment de solidarité commençait à franchir les frontières de la France ; pour la première fois, les classes populaires des diverses nations d'Occident avaient l'instinct de l'identité de leur cause, et un mouvement de sympathie électrique courait des bords de la Seine et de l'Escaut à ceux de la Tamise.

Entre les communes françaises, qui demandaient la suppression des impôts arbitraires, et les oncles du roi, qui ne songeaient qu'aux moyens d'aggraver les charges publiques à leur profit, la lutte ne pouvait tarder à s'engager. Les princes débutèrent toutefois par se quereller entre eux avant de se quereller avec le peuple, et faillirent ouvrir le règne de Charles VI par la guerre civile. Charles V s'était efforcé en vain d'écarter de son lit de mort l'aîné de ses frères, le duc d'Anjou, afin de l'éloigner « des besognes de France ». Le duc, averti des progrès de la maladie du roi « par des messagers toujours allant et venant entre Angers et Paris », était parti à franc étrier, arrivé à Paris peu d'heures avant la mort de Charles V, et s'était tenu caché « près de la chambre où il gisoit ». « Sitôt qu'il lui sut les yeux clos, il prit et saisit tous les bijoux du roi, dont il avoit sans nombre, et les fit mettre en lieu sûr, espérant que cela lui viendrait bien à point à faire son voyage où il tendoit à aller, car déjà s'écrivait-il roi de Sicile, de Pouille, de Calabre et de Jérusalem. » (Froissart.)

Au retour des funérailles de Charles V, les princes réunirent au Palais le nombreux conseil de régence désigné par les ordonnances de 1374 : une contestation très vive s'engagea entre les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Bourbon. Le duc d'Anjou, sans tenir compte des volontés du feu roi, revendiqua, par l'organe de l'avocat général Jean Desmarets, non-seulement la régence, mais la tutelle de Charles VI, jusqu'à ce que l'enfant royal eût atteint sa quatorzième année. Le chancelier Pierre d'Orgemont, au nom des deux autres ducs, demanda au contraire que le jeune roi fût sacré sur-le-champ, et la régence supprimée, ainsi que Charles V en avait témoigné l'intention dans ses derniers jours. Plusieurs séances se passèrent en stériles débats : les gens d'armes, concentrés dans le Maine et la Beauce, revenaient par troupes sur Paris pour offrir leurs services à l'un ou à l'autre parti, et criaient que l'affaire devait se vider, « non par de vaines paroles, mais à la

pointe des lances<sup>1</sup>. Des hommes zélés et craignant Dieu » s'interposèrent et amenèrent les princes à s'en remettre à des arbitres, qui décidèrent que le roi serait sacré immédiatement, et que le soin de sa personne et de sa maison demeurerait aux ducs de Bourgogne et de Bourbon (2 octobre 1380). Le duc d'Anjou n'eut le titre de régent que jusqu'à la cérémonie du sacre ; mais on lui abandonna l'argent comptant, les bijoux, la vaisselle, et tout le splendide mobilier de Charles V, « sauf réserve d'une part suffisante pour l'usage du roi ». Le duc d'Anjou, dans d'autres circonstances, n'eût point accepté un pacte qui ne satisfaisait sa cupidité qu'aux dépens de son ambition ; mais cette ambition était tournée vers un autre but, la couronne de Naples et de Provence. Tandis que la reine Jeanne de Naples, à l'instigation du pape d'Avignon, déshéritait la branche « urbaniste » de Hongrie au profit du duc d'Anjou, Urbain, le pape de Rome, anathématisait Jeanné comme schismatique, et déclarait son trône dévolu à Charles de Hongrie, dit de la Paix, duc de Durazzo, proche parent de Jeanne et mari de sa nièce. Une armée hongroise s'apprêtait à envahir le royaume de Naples, et le duc d'Anjou ne songeait qu'à amasser les ressources nécessaires pour aller défendre son héritage. Le trésor de Charles V lui était donc plus utile qu'un an de régence.

A peine les « sires des fleurs de lis » se furent-ils mis d'accord, que les troubles populaires commencèrent. Le duc d'Anjou s'était saisi de tout l'argent du fisc : pour se débarrasser des réclamations des soldats qu'il ne payait pas, il leur fit entendre qu'on ne pouvait solder leurs gages, parce que les « vilains » (*ignobiles*) ne voulaient plus payer les subsides (Religieux de Saint-Denis, l. I, c. 2). Les gens d'armes, refluant en foule dans les environs de Paris, y

1. *Le Religieux de Saint-Denis; Chroniq. de Charles VI*, l. I, c. 1. C'est une grande chronique rédigée en latin à mesure des événements, par un moine qui remplit les fonctions d'historiographe officiel. La partie des *Chroniq. de Saint-Denis*, relative au règne de Charles VI, n'en est que la traduction abrégée. Ce religieux anonyme est un écrivain grave, sincère, et, relativement, assez indépendant. Il avait écrit aussi la *Chronique de Charles V*, qui est perdue. La *Chronique de Charles VI* a été publiée par M. Bellaguet, dans le *Recueil des Documents inédits* (1839 et suiv.). L'autre historien de Charles VI, Juvénal des Ursins, n'est, comme le rédacteur des *Chroniques de Saint-Denis*, que le copiste ou l'abrégiateur du *Religieux*, du moins pour la première partie de son livre.

commirent autant de désordres qu'eussent pu faire les Anglais. Le peuple répondit par des émeutes aux violences de la soldatesque : à Compiègne et dans une grande partie de la Picardie, villes et villages chassèrent les percepteurs de la gabelle, de l'impôt sur les ventes et des autres aides, en les prévenant qu'on leur faisait grâce de la vie cette fois seulement, par égard pour le roi ; à Paris, une troupe de gens du menu peuple allèrent chercher le prévôt des marchands, Jean Culdoë, et l'obligèrent à venir avec eux au Palais et à requérir l'abolition des subsides. Le duc d'Anjou, effrayé de leurs cris, promit qu'on statuerait sur leur requête dès que le roi, qui était à Melun, serait arrivé à Paris. Le peuple paraissait disposé à se faire justice à lui-même, et ce n'était pas seulement au fisc royal qu'il s'en prenait : chaque nuit, les plus énergiques des bourgeois et des vilains s'excitaient les uns les autres, dans de secrets conventicules, contre la domination des seigneurs clercs et laïques, et s'encourageaient à tenter des « choses nouvelles ». Déjà, dans beaucoup de lieux, les seigneurs ne touchaient qu'à grand'peine leurs cens et leurs rentes, et parmi bien des murmures et des menaces (Religieux de Saint-Denis, l. I, c. 2). La guerre intestine des castes reprenait son cours suspendu pendant quelques années par Charles V.

L'époque fixée pour le sacre était cependant arrivée : le jeune roi, qui était à Melun au moment de la mort de son père, et qui n'avait pas quitté cette ville, partit pour Reims, le 25 octobre, avec les princes et la cour ; mais son entrée dans Reims fut retardée par l'absence du régent, qui avait quitté brusquement le cortège pour retourner à Melun. Le duc d'Anjou venait de recevoir l'avis que Charles V avait caché, dans l'épaisseur des murs du château de Melun, de très grandes sommes en lingots et en barres d'or, et qu'il avait fait jurer à son trésorier, Philippe de Savoisi, de ne découvrir ce trésor qu'à son fils devenu majeur. Le duc manda Savoisi, et mit tout en œuvre, caresses et menaces, pour l'amener à violer son serment. Les paroles ayant échoué, le duc passa aux actes, fit appeler le bourreau, et lui commanda de couper la tête au trésorier trop fidèle. Savoisi ne céda qu'à l'aspect de la hache. Le duc s'empara des lingots, et s'en alla au sacre après ce bel exploit. (Religieux de Saint-Denis, l. I, c. 3.)



Charles VI fut sacré le 4 novembre, après avoir reçu l'ordre de chevalerie de la main du duc d'Anjou; le comte de Flandre et le duc de Bretagne ne figurèrent pas dans la cérémonie, où assistèrent, par compensation, deux princes de l'Empire, le duc de Brabant et le comte de Hainaut. Le petit comte de Valois, frère du roi, enfant de neuf ans, tint l'épée *Joyeuse*, la fameuse épée de Charlemagne. Le plus renommé des compagnons de Du Guesclin, le sire de Clisson, venait d'être investi de l'office de connétable, à la grande satisfaction des gens de guerre. Dans le festin qui suivit la messe solennelle, le nouveau connétable, le maréchal de Sancerre, l'amiral Jean de Vienne, le sire de Couci et le sire de la Trémoille, à cheval, revêtus de leurs armures, servirent les plats sur la table du roi. Peu s'en fallut que la salle du banquet ne fût changée en un champ de bataille : les ducs d'Anjou et de Bourgogne se disputèrent la préséance, l'un alléguant son droit d'aînesse, l'autre, la primauté de sa pairie. Philippe de Bourgogne trancha la question en s'emparant de la place contestée ; son frère n'osa essayer de l'en arracher. (Religieux de Saint-Denis, c. 4.)

Les princes ramenèrent le roi à Paris, sans entrer, chemin faisant, dans aucune « ville fermée », de peur que le jeune monarque ne fût obligé d'accorder au peuple, pour son joyeux avènement, une diminution de subsides. Ce n'était que reculer la question de quelques jours : Paris devait crier aussi fort à lui seul que toutes les autres villes ensemble. Le jeune roi fut splendidement accueilli dans Paris : c'était une façon courtoise de lui rappeler ce qu'on attendait de lui ; mais, lorsque les fêtes de la royale entrée furent passées sans qu'on ouît parler de rien, le flot populaire gronda de nouveau. La jeunesse et le menu peuple s'irritaient de la circonspection des magistrats et des gros bourgeois, qui tardaient à porter au roi les doléances publiques; le prévôt des marchands convoqua l'assemblée des notables dans une maison dite le « Parloir aux bourgeois », près le Grand Châtelet, et tâcha d'obtenir quelque délai ; mais un certain mégissier (*alutaris*) entraîna tout par son âpre éloquence : — N'aurons-nous jamais de repos ni de bien-être ? s'écria-t-il. Où s'arrêtera la cupidité de nos maîtres ?... Chaque année, nous sommes forcés de con-



tracter de nouvelles dettes pour satisfaire le fisc, et on nous extorque au delà de nos revenus... Et avec quel mépris nous traitent ceux qui se gorgent ainsi de notre substance! Quand ils nous voient auprès d'eux dans quelque lieu public, ils demandent avec indignation *comment la terre ose se mêler avec le ciel?* La patience du peuple a souffert trop longtemps leurs exactions; courons aux armes et mourons tous plutôt que d'endurer davantage cette honte. »

Plus de trois cents des assistants mirent aussitôt la dague au poing, et forcèrent le prévôt des marchands de marcher avec eux au Palais, en demandant à grands cris le duc d'Anjou. Le duc et le chancelier Miles de Dormans, qui venait de succéder à Pierre d'Orgemont, furent obligés de monter sur la table de marbre de la grand'salle, pour entendre l'impérative requête du peuple et y répondre. Le chancelier promit, au nom du roi, une réponse formelle pour le lendemain : les bourgeois consentirent à cet ajournement et se représentèrent le lendemain à la même heure. Le peuple en masse était prêt à la révolte en cas de refus. Les princes, très mal d'accord entre eux, n'avaient pas d'ailleurs des forces suffisantes pour résister : l'armée s'était dispersée, furieuse de n'être pas payée de ses gages; il fallut céder. Le chancelier tint aux chefs des Parisiens un langage qui attestait la frayeur de la cour : « Dieu regarde avec bienveillance la puissance qui est exempte de *superbe*, et qui n'élève point la tête avec arrogance contre le peuple... Les rois, quand ils le nieroient cent fois, ne règnent que par le suffrage des peuples. » On peut juger de l'effet d'un tel aveu. Le chancelier termina en annonçant la remise des subsides, des droits d'entrée et de sortie sur les marchandises, et de tous les droits qui pesaient sur les transactions. (15 novembre. — Religieux de Saint-Denis, c. 6.)

Le peuple, satisfait de sa victoire, allait se retirer paisiblement, lorsqu'un grand nombre de gentilshommes, qui s'étaient mêlés à la foule, lui suggérèrent de demander l'expulsion des Juifs. Le Duc d'Anjou avait, durant sa courte régence, confirmé les privilèges exorbitants accordés aux Juifs par le roi Jean et par Charles V, et prolongé à prix d'or leur permis de séjour. Jamais les Juifs n'avaient été plus odieux au peuple que depuis qu'ils étaient protégés

gés avec tant de sollicitude par la couronne : ils abusaient du besoin qu'on avait de leurs capitaux pour sucer jusqu'à la moelle et le noble prodigue et le bourgeois besogneux. La multitude prit feu et n'attendit pas l'effet des promesses du chancelier, qui annonçait pour le lendemain l'ordonnance relative aux impôts, et qui s'engageait à faire renvoyer les Juifs sous peu de temps. La foule se répandit par la ville avec de terribles clameurs ; les uns envahirent les bureaux de recettes des gabelles et subsides, jetèrent l'argent dans la boue, déchirèrent les registres des percepteurs ; les autres, guidés par des gentilshommes, coururent à une rue où les Juifs, par la permission du roi, occupaient quarante maisons ; ils pillèrent les richesses qui y étaient entassées, et enlevèrent tous les titres de créances qu'avaient les Juifs « contre nobles et vilains ». Plusieurs Juifs furent égorgés, et tous les autres eussent subi le même sort, s'ils ne se fussent réfugiés au Grand Châtelet. On arrachait les enfants à leurs mères pour les baptiser de vive force.

La cour ne céda pas à l'égard des Juifs ; elle les fit réinstaller chez eux le lendemain par des gens de guerre, et fit crier qu'on eût à leur restituer, sous peine de mort, tout ce qu'on leur avait enlevé ; mais presque personne ne tint compte de la proclamation. Le peuple, du reste, ne remua pas : il était trop satisfait d'avoir vu publier la grande ordonnance qui supprimait tous les aides, fouages, subsides et gabelles établis dans le Languedoil depuis le règne de Philippe le Bel. On y déclarait que le peuple rentrerait dans toutes ses franchises et libertés antérieures à ce règne, et que tous les aides et impôts qu'il avait supportés depuis ne tireraient plus à conséquence pour l'avenir. C'était le renversement de tout le système fiscal des quatre-vingts dernières années : la royauté était réduite aux revenus du domaine et aux anciens droits de la couronne. (16 novembre 1380. — Ordonn., t. VI, p. 327. — Religieux de Saint-Denis, c. 7.) La victoire avait été trop prompte et trop peu coûteuse pour être durable.

Les dissensions des princes du sang étaient pour beaucoup dans le succès du peuple : il n'y avait pas moins d'orages dans l'intérieur du palais qu'au dehors ; les ducs de Berri et de Bourbon, et surtout le duc de Bourgogne, reprochaient au duc d'An-

jou son insatiable cupidité, qui avait désarmé le pouvoir en renvoyant les troupes sans paiement, et qui ne laissait pas même au nouveau roi une faible part dans les trésors de son père. Les soldats licenciés, qui s'en étaient pris d'abord aux « vilains », avaient fini par tourner leur colère contre les quatre ducs, et ravageaient leurs terres pour se venger, ce qui redoublait l'irritation de l'impétueux Philippe de Bourgogne. Les barons et les prélats présents à Paris parvinrent à amener une seconde transaction; on convint que le grand conseil serait composé des quatre ducs et de douze conseillers par eux choisis, et que le duc d'Anjou aurait la présidence. Les trois frères se partagèrent la France : le duc de Bourgogne eut le gouvernement de la Normandie et de la Picardie; le duc de Berri, jusqu'alors si négligé, eut pour sa part le Languedoc, l'Aquitaine au midi de la Dordogne, et les provinces de son apanage (Berri, Auvergne et Poitou), avec des pouvoirs aussi illimités qu'avaient été autrefois ceux du duc d'Anjou en Languedoc. Les revenus de ces vastes provinces, avec tous les droits de la souveraineté, furent abandonnés au duc de Berri : c'était un tiers du royaume qu'on livrait à ce prince inepte et rapace (19-30 novembre)<sup>1</sup>.

Les sires des fleurs de lis, par la promulgation de l'ordonnance du 16 novembre, n'avaient voulu qu'apaiser la tempête populaire et se donner le temps de terminer leurs débats intérieurs. Le duc d'Anjou s'imagina que quelques semaines suffiraient pour changer « l'esprit mobile du vulgaire », et convoqua, dans le courant de décembre, non point les États-Généraux, comme le portent mensongèrement les ordonnances, mais une sorte d'assemblée de notables, composée de prélats, de barons et de quelques bourgeois influents (*nonnullis civibus*) : il essaya inutilement d'en obtenir le rétablissement des « subsides généraux »; mais l'assemblée consentit aux douze deniers pour livre sur les marchandises, et l'ordonnance fut publiée à Paris, à Rouen, à Amiens et ailleurs : partout les bourgeois refusèrent le paiement, et l'édit royal fut considéré comme non venu (janvier 1381)<sup>2</sup>.

1. *Ordonn.*, t. VI, préface, p. xv-xvi; — et p. 529. — Froissart, l. 2, c. 74.— *Religieux de Saint-Denis*, c. 5.

2. *Relig. de Saint-Denis*, c. 10, — *Ordonn.*, t. VI, p. 352, 564, 566, 603.



La France devait s'estimer heureuse que l'invasion étrangère ne vint pas compliquer la crise : par bonheur, le feu de la guerre s'apaisait du côté de la Bretagne au moment où les discordes politiques éclataient à Paris. La mort de Charles V, du reste si fatale, avait eu en Bretagne des conséquences favorables à la France : les Bretons, qui n'avaient rompu avec la couronne qu'à contre-cœur, ne songèrent plus qu'à faire leur paix avec le nouveau roi, et le duc Jean de Montfort lui-même, quand il apprit la mort du roi son ennemi, dit à ceux qui étaient près de lui : « Pardie ! la rancune et haine que j'avois au royaume de France, pour cause de ce roi Charles qui est mort, est bien affoiblie de la moitié. Tel a haï le père, qui aimera le fils, et tel a guerroyé le père, qui aidera au fils. » (Froissart, l. II, c. 72.)

La venue de cette armée anglaise qu'il avait appelée d'outremer n'était plus qu'un embarras pour lui : les Bretons reçurent fort mal leurs auxiliaires, et les Anglais, qui s'imaginaient être accueillis à bras ouverts, furent fort étonnés de voir toutes les villes « closes » contre eux : Rennes n'admit dans ses murs que le comte de Buckingham et quelques barons, et ne laissa pas entrer un homme d'armes ni un archer ; Nantes fit plus, et appela six cents lances françaises. Les Anglais entreprirent le siège de Nantes ; « mais guère ne leur profita ; pour le grand courage et les vigoureuses *saillies* (sorties) de ceux de dedans », et le duc Jean, malgré sa promesse, n'amena pas un homme d'armes au secours de ses alliés : tous les hauts barons de Bretagne lui avaient mandé que, s'il allait joindre les Anglais, « ils lui détruiroient toute sa terre ; mais que, s'il se vouloit remettre en l'obéissance du jeune roi de France, ils se faisoient fort qu'ils lui feroient sa paix envers ledit roi ». Après deux mois et plus, les Anglais levèrent le siège de Nantes, et allèrent à Vannes trouver le duc Jean, qui expliqua de vive voix au comte de Buckingham, son beau-frère, l'impuissance où le réduisait le « malvouloir » de ses sujets ; il engagea les Anglais à prendre leurs quartiers d'hiver à Vannes, à Hennebont, à Kemperlé et à Kemper-Corentin ; ces deux dernières villes fermèrent leurs portes. L'hiver fut rude à passer pour les Anglais, qui n'avaient autour d'eux que des ennemis, et, avant le retour de la saison des chevauchées, les affaires de Bretagne arrivèrent



à une conclusion très fâcheuse pour eux : le duc Jean, voyant l'impossibilité de lutter contre la volonté unanime de ses vassaux, envoya à Charles VI, à l'insu de Buckingham, quatre hauts barons chargés de négocier sa paix. Le jeune roi ou plutôt ses oncles annulèrent sans difficulté l'arrêt de confiscation rendu contre Jean de Montfort, et le vicomte de Rohan, les sires de Dinan, de Laval et de Rochefort signèrent, le 15 janvier, « au nom de leur seigneur le duc Jehan », un traité par lequel ce prince rentrait sous la suzeraineté du roi de France, qui le recevait en grâce pleine et entière<sup>1</sup>. Le duc de Bretagne, en abjurant son alliance avec les Anglais, se réserva seulement le droit « d'aider de navires » Buckingham et ses gens « pour eux retourner en Angleterre ». Le prince anglais se rembarqua le 11 avril, mais ne restitua point au duc la ville de Brest, où les Anglais tenaient garnison depuis huit ans : les Anglais appréciaient trop les bonnes positions militaires et maritimes, pour ne pas s'efforcer de garder indéfiniment Brest et Cherbourg comme Calais<sup>2</sup>.

Tandis que la Bretagne se pacifiait enfin, la guerre s'allumait en Languedoc. Les Languedociens, si cruellement traités naguère par le duc d'Anjou, respiraient sous l'administration de Gaston-Phœbus, comte de Foix, seigneur recommandable par de brillantes qualités et par un noble caractère. Leur irritation fut au comble quand ils apprirent qu'on leur enlevait leur gouverneur et qu'on les livrait à un prince trop connu par ses intolérables exactions dans son apanage. Les États de Languedoc s'assemblèrent à Toulouse sous la présidence du comte de Foix, décidèrent qu'ils ne recevraient point le duc de Berri, et députèrent vers Charles VI pour le prier de vouloir bien leur conserver le comte de Foix, « qui les tenoit en bonne paix et justice » ; mais l'enfant roi, déjà enivré de son autorité nominale, repoussa la requête avec colère, et, « par la permission du duc d'Anjou, » alla prendre

1. Il y eut une difficulté grave sur la nature de l'hommage : la couronne de France réclamait l'hommage-lige ; le duc ne voulait rendre que l'hommage simple, qui n'engageait que sa terre et non sa personne, et qui ne l'exposait pas à la peine de la félonie. On éluda la question, et l'hommage fut rendu « tel qu'il devoit être selon le droit et l'ancienne coutume ».

2. V. le poème de Guil. de Saint-André, à la suite du roman de *Du Guesclin*. — Froissart, l. II, c. 72-85. — *Relig. de Saint-Denis*, l. II, c. 3.

l'oriflamme à Saint-Denis pour marcher en personne contre les « rebelles » (3 avril). Le roi cependant ne partit point pour le Languedoc : le duc de Bourgogne parvint à l'en empêcher, non qu'il s'intéressât à la cause des Languedociens, mais parce qu'il projetait de diriger vers un autre but la fougue de son neveu. Le duc de Berri se mit en route avec force gens de guerre, obtint quelques subsides de l'Auvergne, du Velay et des cantons voisins, opéra sa jonction avec le comte d'Armagnac, son beau-père et l'ennemi héréditaire du comte de Foix, et entra en Languedoc vers le commencement de juin. Ses troupes y exercèrent toutes sortes de ravages durant quelques semaines.

Les États, réunis de nouveau à Toulouse, avaient ordonné une levée en masse de la noblesse et de la bourgeoisie; le comte de Foix envoya défier le duc Jean, qui assiégeait Revel, dans le diocèse de Lavaur, et lui offrit la bataille le 15 ou le 16 juillet. Le courage et le nombre l'emportèrent sur la discipline : les vieilles compagnies du duc de Berri furent rompues par les milices languedociennes, et un rayon de l'ancienne gloire de Toulouse brilla sur la plaine de Revel. Malheureusement la victoire ne fut pas décisive : le duc Jean rallia ses hordes, appela des renforts, et continua la guerre. Il n'obtint aucun avantage sur les défenseurs du Languedoc, mais il désola cruellement la province sans qu'on pût l'en chasser. On se résigna enfin à traiter par la médiation d'un légat de Clément VII (décembre 1381). « Le comte de Foix, compatissant à la dévastation du pays, préféra le bien commun à son intérêt particulier, et content de l'honneur d'avoir combattu et vaincu le duc, il fit la paix avec lui et renonça volontairement au gouvernement de la contrée. » (Religieux de Saint-Denis, l. II, c. 3.) Aucune guerre n'eût été plus funeste pour le Languedoc que la paix du duc de Berri, qui signala sa prise de possession en faisant jeter dans des puits une soixantaine de bourgeois de Nîmes, et pendre une centaine de bourgeois de Béziers. Les exactions et les cruautés du duc excitèrent bientôt de nouveaux désordres; mais cette fois ce ne fut plus une lutte régulière entre les milices du pays et les soudoyers du duc : les paysans abandonnèrent en foule leurs villages ruinés, se réfugièrent dans les bois et dans les rochers des Cévennes, et s'y organisèrent en compagnies, sous le

nom de *tuchins*, pour faire, à leur tour, aux nobles, aux riches, aux gens d'armes, aux serviteurs des princes, une guerre d'embûches, d'assassinats et de pillages<sup>1</sup>.

Le Languedoil n'avait point été, durant le cours de 1381, le théâtre d'événements aussi graves; mais sa situation précaire présageait d'inaffables et prochaines catastrophes. Le gouvernement ne pouvait se passer d'impôts, et, d'un autre côté, le peuple, persuadé que les impôts seraient détournés par les princes, et ne voyant plus la France menacée par les Anglais, n'admettait pas la nécessité de nouveaux sacrifices et défendait opiniâtrément sa conquête, la grande ordonnance du 16 novembre. Le duc d'Anjou et le conseil du roi obtinrent quelques concessions locales : l'Artois, le Boulenois, le comté de Saint-Pol, le Ponthieu, les cantons de France les plus exposés aux incursions des Anglais, accordèrent une aide (Ordonn., t. VI, p. 586-600); mais Paris, Rouen, la plupart des cités, ne voulurent rien entendre. Le duc d'Anjou se rejeta sur les biens de l'Église. La France présentait en ce moment un spectacle bien nouveau au moyen âge, le peuple affranchi et l'Église sous le joug; les chapitres et les monastères retentissaient à leur tour des plaintes que ne faisait plus entendre la bourgeoisie. Le pape d'Avignon et le duc d'Anjou s'étaient ligués pour dévorer l'Église gallicane : Clément VII écrasait les diocèses de dîmes redoublées, usurpait la collation de toutes les dignités vacantes, faisait saisir par les collecteurs de la chambre apostolique l'argent et le mobilier des évêques et des abbés qui venaient à mourir, s'emparait des régales; tous les bénéfices étaient mis à l'enchère au profit du pape ou des cardinaux. Clément VII avait acheté l'appui des princes en leur octroyant une dîme sur les revenus de l'Église; le duc d'Anjou en eut la plus grosse part, et il y eut tels bénéfices où on leva, pour le dixième, plus que « ne valaient les bénéfices » (de revenu) (Juvénal des Ursins, p. 12). On ne rencontrait qu'églises désertes, que clercs réduits à la mendicité; les revenus des collèges et des hospices étaient livrés au pillage comme tout le reste; les éco-

1. *Hist. de Languedoc*, l. xxxij, c. 4-15. — *Relig. de Saint-Denis*, l. II, c. 5. Les *tuchins* massacraient les gens qui n'avaient pas, comme eux, « les mains calleuses ».



liers se dispersaient, et l'université de Paris elle-même voyait ses enfants « abandonner le sein maternel », qui ne pouvait plus les nourrir.

L'exaspération des universitaires était redoublée par la comparaison qu'ils faisaient de leur sort avec celui des clercs soumis à Urbain VI, qui respectait les droits des électeurs et des collateurs de bénéfices sur les terres de son obédience. Le corps universitaire, que Charles V avait eu tant de peine à faire pencher en faveur de Clément VII, revint sur sa décision, remit en avant l'idée d'un concile général pour terminer le schisme, et chargea, d'un accord unanime, un professeur de théologie de présenter requête sur ce sujet au roi et aux princes. Le duc d'Anjou fit enlever de nuit et jeter dans les cachots du Châtelet le délégué de l'université, et fit publier dans les écoles défense absolue de parler désormais de concile ni d'élection de pape. Plusieurs des principaux docteurs quittèrent Paris aussitôt après cette insolente proclamation, et allèrent trouver Urbain VI à Rome. Le pape de Rome écrivit à l'université de Paris pour l'encourager à persister dans le pieux désir d'éteindre le schisme : la lettre d'Urbain fut lue officiellement dans l'assemblée des docteurs. A cette nouvelle, le duc d'Anjou, transporté de fureur, dépêcha des soldats pour aller prendre le recteur de l'université. Le recteur s'échappa et passa à Rome avec d'autres personnages de « grande science ». L'université resta désorganisée, et il n'y eut plus en France aucune autorité morale et religieuse qui inspirât quelque respect au peuple.

L'Angleterre n'était point en état de profiter des troubles qui agitaient la France : la tempête, en France, ne faisait que s'annoncer ; elle avait éclaté en Angleterre. L'Angleterre n'eût-elle pas eu ses orages intérieurs, elle n'eût pu attaquer sérieusement la France, engagée qu'elle était dans une téméraire entreprise par le duc de Lancastre, qui jouait chez elle le même rôle que le duc d'Anjou de l'autre côté du détroit. Lancastre avait sur la Castille les mêmes projets qu'Anjou sur Naples, et voulait revendiquer les prétendus droits de sa femme sur le trône de Père le Cruel, avec l'assistance du roi de Portugal, qui avait embrassé le parti « urbaniste » pendant que les Castillans se faisaient « Clémentins ». Au printemps de 1381, Lancastre expédia en Portugal un



premier corps de troupes commandé par son frère le comte de Cambridge qui avait épousé la seconde fille de Pèdre le Cruel, et se prépara à le suivre avec de grandes forces, après avoir garanti la sûreté de l'Angleterre du côté de l'Écosse par une prolongation de trêve. Mais, tandis que Lancastre était, dans le nord, occupé à négocier avec les Écossais, de grands événements se passèrent dans les comtés de l'est. La fermentation des paysans avait abouti à un vaste complot, qui étendait ses ramifications parmi le menu peuple de Londres et de plusieurs autres villes. Wickleff, soit défiance du succès, soit qu'il jugeât trop prompte et trop violente l'application qu'on voulait faire de ses doctrines, se tenait à l'écart; mais le prêtre John Ball était l'âme de la conspiration. Le peuple en voulait moins à la royauté qu'à la noblesse et au clergé; le projet des conjurés était d'aller en masse trouver le roi Richard II pour le sommer d'abolir toute servitude. « Il est jeune, disaient-ils, il nous fera droit de bon gré ou autrement. » (Froissart.)

Un incident hâta l'insurrection. Le parlement avait décrété une capitation de trois *groats* (12 sous) par tête sur tout individu de quinze ans et au-dessus : les collecteurs procédaient à la levée de cet impôt avec beaucoup de rigueur et d'insolence; ils allaient jusqu'à vouloir s'assurer de l'âge des jeunes filles par l'inspection la plus indécente. L'un d'eux ayant ainsi grossièrement insulté la fille d'un couvreur du comté de Kent, cet homme, appelé Watt Tyler, tua le collecteur sur la place, et appela son village aux armes. Tout prit feu à l'instant : au premier bruit de la révolte, les paysans de Kent, d'Essex, de Sussex et de Bedford se dirigèrent de toutes parts sur Londres. Watt Tyler délivra John Ball, qui avait été emprisonné par l'ordre de l'archevêque de Canterbury, et ils marchèrent ensemble par Canterbury et Rochester sur Londres, abattant sur leur chemin et « foudroyant, ainsi que tempête, manoirs et maisons d'abbés, de gens de cour, d'avocats et de procureurs », qui leur étaient aussi odieux que les nobles (Froissart). Soixante mille paysans se réunirent, le 12 juin 1381, à quatre lieues de Londres : la petite bourgeoisie « étoit partout de leur accord » ; le menu peuple de Londres força le maire et les riches bourgeois d'ouvrir les portes. Les insurgés brûlèrent l'hôtel du duc de Lan-

castre, promoteur de la capitation, décollèrent, avec un appareil judiciaire, les officiers de finances qu'ils purent saisir, coururent sus aux usuriers et aux fermiers des impôts, la plupart Lombards ou Flamands, cernèrent la fameuse Tour de Londres, le Louvre des Plantagenêts, où s'étaient enfermés le roi et la cour, et commencèrent à crier qu'ils donneraient l'assaut si le roi ne sortait pas.

Richard fut bien obligé de se décider à cette redoutable entrevue : il assigna pour rendez-vous au peuple la prairie de Miles'end, et s'y rendit avec plusieurs princes et barons ; mais à peine eut-il quitté la tour que Watt Tyler, John Ball et le boucher Jack Straw y entrèrent avec quelques centaines d'hommes. La terreur était si grande que la garnison de la Tour, forte de six cents lances et de six cents archers, n'opposa pas la moindre résistance ; des valets de charrue et des gardeurs de pourceaux entrèrent jusque dans la chambre de la princesse de Galles, mère du roi, et donnèrent l'accolade à la princesse et aux nobles seigneurs qui l'entouraient, « plus morts que vifs ». L'archevêque de Canterbury et le grand prieur des chevaliers de Rhodes, l'un chancelier, l'autre trésorier d'Angleterre, tous deux en horreur au peuple, n'eurent pas le bénéfice de ces grossières familiarités : on les massacra, on les décolla, et l'on exposa leurs têtes sanglantes sur le pont de Londres, à l'endroit où la justice mettait les têtes des traîtres et des criminels de lèse-majesté (15 juin).

Durant cette scène terrible, Richard II était à la discrétion de cinquante mille insurgés dans la plaine de Miles'end. Ce jeune homme de seize ans montra plus de sang-froid et de courage que la plupart de ses barons. Il se mit hardiment au milieu de la foule : « Bonnes gens, leur dit-il, je suis votre roi et votre sire ; que me voulez-vous dire ? — Nous voulons que tu nous affranchisses à tous les jours du monde, nous, nos hoirs et nos terres, et que nous ne soyons jamais nommés serfs ni tenus de servage. — Je le vous accorde : retirez-vous en vos maisons et en vos lieux, et laissez, *de par vous* (d'entre vous), de chacun village, deux ou trois hommes, et je leur ferai tantôt écrire et sceller de mon grand scel lettres telles que vous les demandez, lesquelles ils emporteront avec eux. »

Ces « bonnes gens, simples et novices, furent grandement apaisés » par les paroles du roi, et plus de la moitié reprirent aussitôt la route de leurs villages ; mais les chefs, moins confiants, retinrent autour d'eux le plus de monde qu'ils purent. La cour, en effet, ne songeait qu'à dissoudre l'insurrection par la force ou la ruse ; la noblesse et les gens de guerre revenaient de leur stupeur ; la haute bourgeoisie, qui, en Angleterre plus qu'ailleurs, tendait à se rattacher à l'aristocratie et surtout à la couronne, était moins touchée des misères des paysans qu'indisposée par leurs excès, et offrait ses services au roi contre la multitude. La cour hésitait encore, toutefois, à tenter le combat : une seconde conférence eut lieu, à Smithfield, entre le roi et Watt Tyler, qui vint seul, à cheval, trouver Richard au milieu de son escorte, et lui demander au nom du peuple le droit le plus cher aux gens de noble race, le droit de chasse et de pêche dans les bois, les eaux et les plaines. Le roi hésitait à répondre : Watt Tyler fit, à ce qu'il paraissait, quelques gestes qui furent interprétés comme une menace ; le maire de Londres, Walworth, lui asséna sur la tête un coup de masse d'armes qui l'abattit aux pieds de son cheval ; les gens de la suite du roi se jetèrent sur lui et l'acheyèrent. Un cri terrible s'éleva dans les rangs des paysans : — « Ils ont tué notre capitaine : *occions* tout ! » Le roi et sa petite troupe semblaient perdus ; mais Richard, avec une présence d'esprit et un courage dignes de son père, poussa son cheval droit à la foule furieuse, en criant : — « Seigneurs, que vous faut-il ? Je suis votre roi : vous n'avez d'autre capitaine que moi ; suivez-moi aux champs, vous aurez de moi tout ce que vous voudrez. » Ce peuple mobile et crédule le suivit comme un troupeau. Pendant ce temps, les gentilshommes, les riches bourgeois et leurs gens étaient accourus de toutes parts : huit ou dix mille hommes bien armés s'avançaient en bataille ; les paysans, saisis d'une terreur panique, jetèrent leurs armes et se débandèrent : le prêtre John Ball et le boucher Jack Straw furent pris et décapités, après que le roi et les seigneurs furent rentrés dans Londres à « grand'joie ».

La nouvelle de la déroute de Smithfield arrêta la marche d'un second ban de serfs révoltés qui arrivaient des provinces du nord. L'insurrection avait remué toute l'Angleterre. Si Watt Tyler eût

pu tenir huit jours à Londres, il eût été rejoint par deux cent mille hommes. Mais l'insurrection s'affaissa sur elle-même aussi vite qu'elle s'était soulevée; les nobles et les officiers du roi reprirent partout l'offensive, et la cour propagea le bruit que le roi donnait des lettres d'affranchissement à tout serf qui demeurait paisible et les refusait aux rebelles. Les paysans, abusés par ces manœuvres fallacieuses, déposèrent les armes, et la plupart des moteurs de la rébellion furent arrêtés çà et là sans beaucoup de résistance; puis une proclamation royale du 2 juillet enjoignit à tous les vilains et les serfs de s'acquitter, comme par le passé, des corvées et servitudes auxquelles ils étaient tenus envers leurs sires, et de restituer, à peine de forfaiture, les lettres d'affranchissement qu'ils avaient reçues. La réaction ne s'arrêta point là : des torrents de sang coulèrent; dans chaque bourgade, dans chaque village, les hommes que la peur ou la trahison dénonça comme ayant excité leurs compatriotes à se révolter, furent livrés à d'atroces supplices; des milliers de campagnards périrent par la hache ou par le gibet; d'autres se jetèrent dans les forêts où on les traqua comme des bêtes fauves. Les vengeances des grands furent proportionnées à la terreur qu'ils avaient éprouvée, et la joie qu'ils eurent de leur victoire rencontra des échos sur le continent. La noblesse se sentait partout solidaire : « Si ces méchantes gens, dit Froissart, fussent venus à leur entente, ils eussent détruit tous les nobles de l'Angleterre, et après, en autres nations, tous menus peuples se fussent rebellés. » Le Religieux de Saint-Denis, dans sa grande chronique latine de Charles VI, raconte qu'il se trouvait à Londres, pour les affaires de son abbaye, au moment de l'entrée des paysans. Comme il témoignait son indignation en apprenant qu'on avait fait rouler à coups de pieds, dans les carrefours, la tête de l'archevêque de Canterbury : « Sachez, lui dit quelqu'un des assistants, que vous verrez de plus terribles choses en France, et avant qu'il soit peu. » (L. III, c. 1.) La grandeur du péril que courut en ce temps-là « gentillesse et chevalerie » fait sortir Froissart de sa bonhomie et de son impartialité ordinaires; Froissart ne trouve pas de paroles assez dures pour exprimer sa colère contre les « vilains, les folles gens » qui voulaient détruire la noblesse, et avec elle ces



mœurs brillantes, si chères au chroniqueur poète et courtisan <sup>1</sup>.

Les paysans anglais reprirent donc le joug qu'avaient porté leurs pères et qu'ils léguèrent à leurs enfants : leur condition ne s'améliora que par la marche lente du temps et par l'intérêt mieux compris de l'aristocratie elle-même ; mais le mauvais sort du mouvement niveleur de 1381 n'étouffa point les doctrines de Wickleff, qui continuèrent à fermenter, malgré les arrêts de deux conciles anglicans et malgré la mort du réformateur (en 1384), et qui eurent, trente ans plus tard, une seconde explosion. Elles se répandirent d'Angleterre en Allemagne et en Bohême, et l'ébranlement qu'elles avaient imprimé au monde catholique ne cessa plus : la voix de Wickleff parvint d'écho en écho jusqu'à Luther.

Le parti populaire, terrassé en Angleterre, était debout en France, gardant d'un œil vigilant la position qu'il avait conquise ; en Flandre, il combattait avec gloire, et l'exemple de sa constance animait les villes françaises d'une ardente émulation. Là, ce n'était pas, comme chez les Anglais, de malheureux paysans écrasés sous les corvées, ce n'étaient pas même, comme en France, des citadins pressurés par le fisc, qui se levaient pour rejeter de leurs têtes un régime oppresseur, c'était une démocratie puissamment organisée, qui défendait et ne conquérait pas ses libertés. Il faut voir, dans Meyer, l'annaliste flamand, le tableau de la Flandre au moment où s'engagea la grande querelle des Gantois avec le saint Louis de Male. C'étaient un étrange pays et d'étranges mœurs : ce peuple de travailleurs égalait en fougue et en dérèglement la caste de guerriers oisifs contre laquelle il lutait sans cesse ; livré à toutes les passions, à tous les emportements des sens, sa vie était une tempête continuelle. La licence, chez les plébéiens de Flandre, n'était pas mollesse mais excès de force ; il y avait, chez cette violente race, une surabondance de vie qui laissait peu à la pensée mais beaucoup au cœur ; et, sous cette puissance physique si désordonnée, éclataient parfois une prodigieuse force morale et des vertus héroïques <sup>2</sup>.

1. Froissart, l. 11, c. 104-118. — Walsingham. — Henri de Knighton. — Augustin Thierry, *Conquête de l'Angleterre*, t. IV. — Rymer.

2. Quelquefois aussi, un mysticisme profond et pur dans son exaltation, qui terrassait ce géant de la chair. L'illustre solitaire de la forêt de Soignes, Ruysbroëk, n'est point une exception dans les Pays-Bas.

L'annaliste Meyer, pour donner une idée des mœurs de la Flandre au commencement de la guerre civile, assure qu'il se commit, en dix mois, « plus de quatorze cents meurtres » dans la ville et le territoire de Gand<sup>1</sup>. Le sang coulait chaque jour « dans les étuves, dans les lieux de prostitution, dans les maisons de jeu et dans les cabarets » (Meyer, p. 170); les lieux publics étaient autant de champs de bataille. Aucun pouvoir politique n'essayait de mettre un frein à ces passions déchaînées. Le comte de Flandre les encourageait au contraire, faisait tuer, dans des rixes préméditées, les gens qui lui déplaisaient, et fomentait toutes les discordes pour dominer indirectement les factions plébéiennes les unes par les autres. Ce jeu cruel lui réussit quelque temps : trois fois, il fit remplir par les communes son trésor vidé par ses profusions; Bruges consentit encore l'impôt une quatrième fois, moyennant le droit de creuser un canal en communication avec la Lys; mais les Gantois, craignant que leurs voisins ne leur enlevassent les bénéfices du transit de la Lys, se prirent d'un égal courroux contre le comte et contre les Brugeois, et refusèrent la taxe. Il y avait à Gand un « vaillant et subtil homme » appelé Jean Hyoens, qui avait été autrefois des amis du comte au point de commettre un homicide à son instigation : le comte avait brisé l'instrument après s'en être servi, et avait dépouillé Jean Hyoens de l'office de doyen des *navieurs* (des bateliers), pour en revêtir un riche bourgeois nommé Ghisbrecht Mahieu, ennemi mortel de Jean Hyoens. Celui-ci se vengea en se mettant à la tête du parti populaire : il organisa les gens les plus énergiques de la ville en une grande confrérie qui reprit pour insigne le chaperon blanc du temps d'Artevelde; il conduisit les chaperons blancs contre les fossoyeurs qui creusaient le canal de Bruges à la Lys, chassa les ouvriers et ruina les travaux.

Ce fut le signal de la guerre civile. Roger d'Auterme, bailli du comte à Gand, et Ghisbrecht Mahieu résolurent d'occire Jean Hyoens et les principaux des chaperons blancs. Le bailli amena dans la ville deux cents hommes d'armes, que Ghisbrecht Mahieu joignit, avec les *navieurs* et les gens des petits métiers, sur le fa-

1. Ce territoire comprenait le pays de Waës, les Quatre-Métiers et la châtellenie de Courtrai.

meux Marché du Vendredi. Jean Hyoens marcha au-devant des agresseurs. A l'aspect des chaperons blancs, les gens du menu peuple, qu'avait entraînés Mahieu, tournèrent le dos; la puissante corporation des tisserands se déclara pour les chaperons blancs; le bailli fut tué; la bannière du comte fut prise et déchirée; Mahieu, ses frères et ses amis n'eurent que le temps de s'enfuir pour sauver leurs têtes (5 septembre 1379). Les chaperons blancs allèrent ensuite brûler un château que le comte bâtissait à Wondelghem, et qui semblait une menace pour la ville de Gand. Jean Hyoens, devenu par le fait « souverain capitaine » des Gantois, soutint cet audacieux début avec autant d'activité que d'énergie : il détruisit, autour de Gand, presque tous les châteaux appartenant aux nobles du parti du comte, puis se dirigea sur Bruges. Les gros bourgeois de Bruges, qui ne voyaient dans les Gantois que des rivaux d'industrie, voulaient résister; mais le peuple, moins esclave de l'esprit de localité, ouvrit les portes aux Gantois, et un traité d'alliance fut signé entre les deux grandes communes. La petite mais riche ville de Dam, qui servait d'entrepôt entre Bruges et le port de l'Écluse, reçut ensuite les Gantois dans ses murs. Ce fut le terme des succès et de la vie de Jean Hyoens : à la suite d'un repas que lui avaient donné les *damoiselles*<sup>1</sup> de cette ville, il enfla soudainement et mourut le lendemain. On ne douta pas qu'il n'eût été empoisonné par quelque une de ces femmes, instrument des agents du comte.

Le lâche attentat qui avait enlevé Jean Hyoens aux Gantois n'atteignit pas son but. Gand fit à son capitaine des obsèques aussi solennelles que s'il eût été comte de Flandre, et nomma quatre chefs pour le remplacer. L'un des quatre, appelé Peter-van-den-Bosche (Pierre Dubois), était un ancien valet de Jean Hyoens, homme de bronze, coulé sur le modèle de ces héros de l'antiquité dont il ne savait pas même le nom. Les nouveaux capitaines travaillèrent sans délai à venger leur devancier, et, pendant que le comte mandait sa noblesse et dispersait la chevalerie dans les villes pour les contenir, les Gantois se « joigni-

1. On sait que le titre de damoiselle (*domicella*, diminutif de *dame*) se donnait à toutes les bourgeoises, mariées ou non; le titre de dame était réservé aux femmes nobles.

rent par serment » les Courtraisiens et marchèrent sur Ypres. Là, comme à Londres, comme à Bruges, comme presque partout, les riches abandonnaient la cause populaire et se ralliaient à la féodalité ; mais là, comme partout, le peuple penchait pour la vaillante cité de Gand. Divers motifs influaient sur la haute bourgeoisie. Elle n'aimait assurément point les nobles, et eût bien voulu repousser les exactions du prince ; mais les troubles compromettaient à la fois ses intérêts commerciaux et son pouvoir politique. En temps de paix elle dominait dans les cités ; elle y formait une sorte de patriciat ; quant aux impôts demandés par le prince, elle trouvait bien moyen de rejeter la plus grosse part sur les petites gens. En temps de guerre l'influence de la force et du courage remplaçait celle de la fortune, et le peuple, rejetant à son tour le faix des charges publiques sur les riches, se croyait en droit de les faire contribuer de leur or comme il contribuait de son sang. Les riches ne jugeaient donc pas qu'il leur convînt d'appuyer la démocratie. A Ypres ainsi qu'à Bruges leurs efforts furent impuissants. Les menus métiers assaillirent la garnison noble envoyée par le comte, la battirent malgré l'appui des gros bourgeois, et introduisirent les gens de Gand. Les historiens les plus hostiles au parti populaire avouent que les Gantois, si turbulents chez eux, ne commirent pas la moindre violence contre la faction aristocratique dans les villes qui accueillirent leurs bataillons. Toute la Flandre *flamingante*, ou de langue teutonique, suivit l'exemple d'Ypres, sauf Alost, Oudenarde et Dendermonde. La cité française de Tournai elle-même était de cœur pour les Gantois. Soixante mille communiers vinrent, dès la mi-octobre 1379, mettre le siège devant Oudenarde, où le comte Louis avait concentré huit cents lances de sa noblesse, et un gros détachement de l'armée de siège faillit enlever le comte en personne dans Dendermonde. La noblesse parvint toutefois à repousser les premiers assauts donnés à ces deux villes. L'hiver arrivait. Le duc Philippe de Bourgogne et la vieille comtesse d'Artois, mère du comte de Flandre, saisirent ce moment pour interposer leur médiation, que les Gantois ne refusèrent pas. Le comte promit d'oublier le passé et de revenir demeurer à Gand, et les Gantois s'engagèrent à rebâtir son château qu'ils



avaient brûlé. La paix fut conclue à la fin de novembre 1379.

Ce fut une paix « à deux visages », dit Meyer. Le comte n'y avait souscrit que pour sauver la chevalerie enfermée dans Oudenarde. Il ne fit à Gand qu'une apparition de quelques jours. Quand il vit que les Gantois ne voulaient point déposer leurs chaperons blancs, signe de l'association populaire, il repartit pour Lille, et, dès le mois de février 1380, les parents et alliés du bailli Roger d'Au-terme, qui avait été tué au Marché du Vendredi, recommencèrent la guerre contre les Gantois « en leur privé nom, pour contravenger la mort de leur proche ». Ils arrêtaient sur l'Escaut quarante bateaux gantois, mutilèrent et aveuglèrent les bateliers et les renvoyèrent ainsi à Gand. Les Gantois ne doutèrent pas que le comte n'eût autorisé cette atrocité, et Jean Pruneaux, un des quatre capitaines élus l'an passé, alla aussitôt se saisir d'Oudenarde par surprise et démanteler cette place. La haute bourgeoisie de Gand travailla toutefois si bien qu'elle arrêta les hostilités. On rendit Oudenarde au comte; on bannit de Gand Jean Pruneaux qui avait agi sans l'autorisation des magistrats, et le comte bannit de son côté les auteurs de l'attentat commis contre les bateliers gantois.

Gand eut à se repentir d'avoir écouté les partisans de la paix. A peine le comte eut-il recouvré Oudenarde qu'il se mit à la fortifier de tout son pouvoir pour tenir Gand en bride. Jean Pruneaux s'était retiré à Ath en Hainaut. Le comte se fit livrer ce brave capitaine par le duc Albert de Bavière, régent de Hainaut, et le fit décapiter à Lille; puis il se rendit à Ypres, et y fit « décoller grand'foison de ces foulons et tisserands » qui avaient ouvert les portes aux Gantois. Les gentilshommes des environs de Gand en portèrent la peine : tous leurs châteaux furent mis à razer-terre par Peter-van-den-Bosche et les autres chefs des chaperons blancs. Gand se résolut à une guerre à mort. Les campagnards se retirèrent dans la vaste enceinte de Gand avec leurs meubles, leur argent, leurs denrées; on forma d'immenses magasins de blé et de toutes les choses nécessaires à la vie. On savait que le comte s'était hâté de faire revenir les nobles bannis, appelait aux armes la noblesse entière des Pays-Bas et sollicitait les secours du roi de France. Les Gantois écrivirent aussi au roi pour lui remon-

trer la justice de leur cause. Charles V n'avait que de l'aversion pour le comte Louis, qui soutenait contre lui le pape de Rome et le duc de Bretagne, et, tant que ce roi vécut, Gand n'eut rien à redouter de la France. Les communes eussent été assurées de vaincre, si elles n'eussent eu à craindre que l'ennemi du dehors; mais le parti de la paix cabalait activement à Bruges et à Ypres, appuyé par les négociants étrangers qui venaient à Bruges de dix-sept royaumes chrétiens, dit Meyer, « et qui ne songeoient à nulle autre chose qu'à leurs marchandises »; les villes de la Flandre française, désolée de l'interruption du commerce, employaient aussi leur influence dans le même but. Le comte enfin promit aux Brugeois de se fixer chez eux et d'élever Bruges au premier rang entre les villes de Flandre, si Bruges abandonnait les Gantois. Une partie du peuple se laissa séduire. A la suite d'un combat où les riches demeurèrent vainqueurs, Bruges fut livrée au comte, qui signala son triomphe en versant des flots de sang : plus de cinq cents citoyens furent décapités. Le Franc de Bruges et le West-Quartier de Flandre suivirent la défection des Brugeois. La prise d'Alost et de Dendermonde par les Gantois fut bien loin de compenser ce grand revers.

On essaya encore une fois d'une paix plâtrée, presque aussitôt rompue que signée (août 1380). Le comte ne visait qu'à détacher de Gand, par force ou par ruse, toutes les villes alliées, pour accabler ensuite la grande commune. Ypres, menacée du même sort que Bruges, appela les Gantois à son aide. Gand dépêcha d'abord quatre mille hommes qui ressortirent bientôt d'Ypres, avec un gros corps de gens de cette ville, pour joindre une seconde division de Gantois partie de Courtrai et donner ensemble bataille au comte, qui avait au moins vingt mille combattants nobles ou bourgeois. Le corps de troupes sorti d'Ypres fut surpris par toute l'armée du comte et entièrement défait. Ce malheureux combat décida les gens d'Ypres à se remettre à la merci du comte. La « merci du comte » fut d'envoyer trois cents des notables tenir prison à Bruges et de faire couper la tête à plus de sept cents foulons et tisserands. Courtrai et tout le reste de la Flandre, moins Grammont et le pays de Waës, subirent le joug du vainqueur, et le comte vint camper devant les murs de Gand

avec soixante mille hommes (septembre 1380). La fleur de la noblesse de Hainaut, d'Artois, de Brabant, de Namur, de Hollande, et beaucoup de gentilshommes de la Basse-Allemagne, étaient sous ses étendards. La nouvelle de la mort du roi Charles V, qui s'était opiniâtrément refusé à toute démonstration contraire aux Gantois, enfla encore les espérances du comte. Mais le péril ne fit qu'accroître l'énergie de ses adversaires. Ils avaient trouvé dans la guerre et par la guerre l'union et l'ordre qui leur étaient inconnus durant la paix. Froissart, l'ennemi de la démocratie, leur a rendu un éclatant témoignage : « Quoique en guerre, en haine et en *mautalent* fussent l'un contre l'autre, si vouloient-ils être tout en un au besoin pour garder et défendre les franchises de Gand... Ils furent, leur guerre durant, qui dura sept ans, si bien d'accord que oncques n'eurent entre eux *estrif* (querelle) dedans la ville, et ce fut ce qui les soutint... Ils étoient si en unité que point de différend il n'y avoit, mais mettoient avant or et argent, joyaux et chevance, et qui plus en avoit plus il abandonnoit. » (L. II, c. 70.) La sympathie de Bruxelles, de Liège, de toutes les grandes cités du Nord et des pays maritimes de Hollande et de Zélande leur relevait le courage. Ils recevaient de ces villes des lettres remplies de témoignages d'amitié et d'admiration, et toute sorte de munitions et de denrées. Un jour ils se comptèrent et se trouvèrent quatre-vingt mille en état de porter les armes, de quinze à soixante ans<sup>1</sup>. Ils ressaisirent fièrement l'offensive, et, tandis qu'on les assiégeait du côté de l'ouest, ils firent sortir par les portes de l'est six mille hommes d'élite, qui allèrent prendre d'assaut encore une fois Alost et Dendermonde. Le comte, dont les ressources étaient épuisées, leva le siège après la Saint-Martin (mi-novembre 1380).

On avait fait une paix ou plutôt une trêve, que les magistrats de Bruges rompirent dès le commencement de l'année suivante en saisissant les biens que les Gantois avaient à Bruges, comme dédommagement des pertes essuyées par les Brugeois pendant la guerre. Gand reprit les armes, et, dans les premiers jours de

1. Ce chiffre, qui suppose une population d'au moins quatre cent mille âmes, serait incroyable si l'on n'y comprenait les habitants du Burgraviat ou grande banlieue de Gand. — Froissart, l. 11, c. 91

mai 1381, le comte Louis, avec vingt mille combattants, s'avança sur Gand le long de la Lys : deux divisions gantoises, de six mille hommes chacune, tenaient la campagne sous les ordres de Péter Van-den-Bosche et d'un chevalier appelé Rasse de Herzeele. Les deux chefs s'étaient promis de ne pas combattre l'un sans l'autre; mais Rasse de Herzeele, aussi orgueilleux que brave, oublia sa parole, et vint briser follement ses six mille hommes contre l'armée entière du comte. Les Gantois furent écrasés à Nevelle, près de Deynse, après avoir fait des prodiges de valeur : on ne leur accorda aucun quartier. Jean de Lannoï, un de leurs chefs, s'était retiré, avec un grand nombre de ses compagnons, dans le « mou-tier » de Nevelle : le comte fit mettre le feu au mou-tier, et brûler sans merci tout ce qui était dedans (13 mai). Péter Van-den-Bosche, qui n'avait pu prévenir cette catastrophe, regagna Gand en bon ordre sans être entamé. Les Gantois se vengèrent en massacrant sur le Grand-Marché tout ce qu'ils avaient de prisonniers. Quelques semaines après, le jeune sire d'Enghien, cousin du comte Louis et maréchal de son armée, assaillit la ville de Grammont, qui tenait pour les Gantois. Il y était entré, peu de mois auparavant, avec trois cents lances, et en était ressorti lui troisième, les habitants soulevés ayant exterminé tout le reste. Plus heureux cette fois, il prit la ville d'assaut, « y mit le feu en plus de deux cents lieux », et fit périr la population presque entière, femmes, enfants, vieillards, par le fer ou par les flammes (7 juillet); puis il retourna vers le comte. — « Beau-fils, s'écria le comte Louis avec une joie féroce au récit du sac de Grammont, beau-fils, en vous il y a vaillant homme : vous serez, s'il plaît à Dieu, bon chevalier. » Enghien n'exerça pas longtemps sa vaillance : dix jours après son effroyable victoire, il tomba dans une embuscade dressée par les Gantois et par quelques réfugiés de Grammont, et fut massacré de cent coups de piques.

C'était une épouvantable guerre. Dans les luttes de prince à prince, les gentilshommes ne se battaient entre eux, pour ainsi dire, qu'à armes courtoises : le vainqueur respectait chez le vaincu cet ordre de chevalerie qui établissait une sorte de fraternité entre tous les nobles des diverses nations<sup>1</sup>. Dans les guerres de castes, au

1. Il s'en fallait de beaucoup, nous l'avons dit, au quatorzième siècle, que tous



contraire, les nobles considéraient leurs adversaires comme des êtres à peine dignes du nom d'hommes, comme des criminels de lèse-majesté, en dehors du droit des gens, envers lesquels tout était permis. Vaincus, ils estimaient le parjure et la trahison légitimes; vainqueurs, ils n'offraient à leurs ennemis que la mort; aussi les « vilains » n'accordaient-ils pas plus de grâce qu'ils n'en recevaient. Il n'y avait, pour ainsi dire, alors en Occident que deux *nations* ennemies, les nobles et les vilains : auprès de la guerre sociale, le reste n'était que querelles de familles.

Les Gantois s'étaient renfermés dans leurs murailles : le comte Louis, sentant l'inutilité des attaques à force ouverte, répartit ses troupes dans les petites villes et forteresses des environs, et s'efforça de réduire Gand par famine. Le duc de Brabant (oncle de l'empereur Wenceslas de Luxembourg) et le régent de Hainaut, Hollande et Zélande<sup>1</sup> interdirent à leurs sujets toutes communications avec la cité rebelle; les marins de Hollande et de Zélande désobéirent et ne cessèrent d'expédier des secours aux Gantois par le pays de Waës; mais la clôture des passages du Brabant arrêta les convois des communes liégeoises. Tout le territoire de Gand était ravagé : le commerce était ruiné; plusieurs milliers de citoyens avaient péri; la constance du peuple ne se démentait point encore; mais celle des riches était ébranlée. Le doyen des tisserands, qui avait paru longtemps dévoué à la cause démocratique, venait d'être condamné et exécuté pour haute trahison. La situation s'aggravait; la démocratie ne pouvait plus se sauver qu'en se concentrant aux mains d'un dictateur. Peter Van-den-Bosche, qui seul restait des capitaines élus après la mort de Jean Hyoens, comprit cette nécessité, et comprit, avec autant de modestie que de bon sens, que ce n'était pas lui qui pouvait être le dictateur; l'obscurité de sa condition première était un obstacle, même dans une démocratie, et n'eût pu être effacée que par d'éclatants succès, qu'il avait mérités sans les obtenir. Il entendait chaque jour les anciens de Gand se dire tristement les uns aux

les nobles fussent enrôlés dans l'ordre de chevalerie; mais ils y étaient tous aptes, et se traitaient entre eux comme tels.

1. Albert de Bavière gouvernait ces trois comtés au nom de son frère Guillaume l'Insensé.

autres : « Ah ! si Jack van Artevelde vivoit , nos affaires seroient en un autre état. Nous aurions paix à volonté, et seroit le comte notre sire trop content de tout pardonner. » Le « grand maître Jack » avait laissé un fils nommé Philippe, alors âgé d'une quarantaine d'années, « lequel vivoit paisiblement de ses rentes avec sa damoiselle de mère », et n'avait pris jusqu'alors aucune part aux affaires de la ville. « C'étoit, dit le Religieux de Saint-Denis, un homme de petite taille et d'un extérieur peu agréable, mais d'un grand courage, d'un esprit vif et d'une éloquence facile et abondante. » Van-den-Bosche l'alla trouver : « Philippe, lui dit-il, si vous voulez entendre à mes paroles et croire à mon conseil, je vous ferai tout le plus grand de toute Flandre : votre père Jack van Artevelde ressuscite maintenant en cette ville par la bonne mémoire qu'on a de lui ; aisément vous mettrai-je en son lieu si vous voulez. » Philippe hésita ; le souvenir de « son bon père, si mal guerdonné » de ses services, et peut-être les larmes de sa mère, le retenaient dans la vie privée : le patriotisme et une généreuse ambition l'emportèrent. Il laissa faire Van-den-Bosche, qui tint parole. Dès le lendemain, Van-den-Bosche revint officiellement chez Van-Artevelde avec les doyens des métiers, qui le prièrent, au nom du peuple, d'être leur souverain capitaine. Philippe les suivit sur le Grand-Marché, prêta serment au peuple, et reçut le serment des bourgmestre, échevins et doyens des corporations.

Péter Van-den-Bosche ne s'était pas trompé : le grand Jack d'Artevelde « ressuscita » dans son fils ; Philippe, aidé des conseils de Péter, saisit les rênes du pouvoir avec autant de vigueur que d'intelligence. Il essaya d'abord d'obtenir une bonne paix : les princes et les cités belges offraient leur médiation pour terminer une lutte qui ébranlait les Pays-Bas tout entiers. Un parlement s'ouvrit à Harlebeke, près de Courtrai, et douze notables bourgeois de Gand y traitèrent avec les gens du comte. Philippe attendait, sans aucun soupçon, l'issue des pourparlers, lorsque Péter Van-den-Bosche accourut lui apprendre le retour des députés et le bruit qui courait d'un traité par lequel les meilleurs citoyens étaient sacrifiés à la vengeance du comte. Les députés devaient faire leur rapport le lendemain au corps de ville : Phi-

lippe et Péter se mirent en mesure. Les deux principaux députés, Ghisbrecht Gruthe et Simon Bèthe, exposèrent comment ils avaient obtenu la paix, à condition que deux cents hommes, au choix du comte, « se remettroient à sa pure volonté », ou, en d'autres termes, livreraient leurs têtes à la hache. Philippe et Péter ne répondirent qu'à coups de poignards à « ces traiteurs qui vouloient trahir et déshonorer la bonne ville de Gand ». Ils tuèrent Ghisbrecht et Simon sur la place, et firent saisir et décapiter leurs collègues : plusieurs d'entre eux avaient été autrefois complices du meurtre de Jack van Artevelde.

Philippe, dès lors, ne songea plus qu'à faire guerre à outrance au comte. Il promulgua des lois justes et sévères pour rétablir l'ordre intérieur. « Tout meurtrier perdra la tête. — Toutes querelles et guerres privées sont suspendues jusqu'au quatorzième jour après la fin de la guerre avec le comte. — Les rixes, les blasphèmes, les jeux de hasard, les émeutes, seront punis de quarante jours de cachot, au pain et à l'eau. — Le pauvre, comme le riche, aura accès et voix délibérative dans l'assemblée du peuple. — Chaque mois, il sera rendu compte de l'administration des biens de la république<sup>1</sup>. — Tout citoyen et habitant de Gand portera une manche blanche sur laquelle seront écrits ces mots : *Dieu, aide-moi (Godt helpt my)*. » (Meyer, f. 180.) Philippe changea tous les magistrats, nomma de nouveaux doyens des métiers, se choisit quatre lieutenants, Péter Van-den-Bosche et trois autres, nomma un amiral pour assurer les communications avec la Hollande et la Zélande, organisa un corps de trois mille hommes d'élite pour aller à la recherche des vivres, et ordonna au reste du peuple de reprendre ses travaux en attendant l'heure des batailles (fin février 1382). Tout annonçait des événements décisifs en Flandre pour le printemps<sup>2</sup>.

La crise avait marché aussi en France : la dîme ecclésiastique, les lambeaux de subsides extorqués çà et là par le grand conseil, avaient été bientôt engloutis ; sept fois, dans le courant de l'année

1. Un des prétextes de la sédition où périt Jacques d'Artevelde fut qu'il n'avait pas rendu de comptes au peuple depuis longtemps.

2. Froissart, l. II, c. 52-53-60-63-86-102-121-126. — Meyer, *Annal. Fland.* l. XIII. — Oudegherst.

1381, le duc d'Anjou réunit les notables des trois ordres pour tâcher d'en obtenir quelque assistance. Toute la faconde du duc et de son affidé conseiller, l'avocat général Desmarests, s'épuisa contre la résistance passive que l'attitude menaçante du menu peuple imposait aux notables. L'irritation causée par ces pourparlers fut si grande, qu'à Paris et dans la plupart des autres villes, le peuple déclara ennemi public quiconque pousserait au rétablissement des subsides. Les bourgeois, résolus de tout risquer pour la défense de leurs libertés, « prirent armures et habits de guerre, firent dixainiers, cinquanteniers, quarteniers, mirent chaînes par les rues, et firent faire guet et garde aux portes ». (Juvénal des Ursins, p. 17.) Tandis que Paris se mettait ainsi sur le pied de guerre, le sang coulait à Rouen au milieu des scènes les plus étranges. Le duc d'Anjou ayant essayé d'établir arbitrairement à Rouen un droit sur les boissons et sur les draps, une troupe de gens des métiers allèrent chercher dans sa boutique un riche marchand de draps, qui n'avait rien de recommandable que sa belle prestance et son gros ventre, le proclamèrent roi, le promenèrent par les rues sur un chariot, et l'obligèrent à lancer un arrêt de proscription contre les agents du fisc. L'arrêt fut aussitôt exécuté, et les biens des percepteurs et gabeurs furent partagés entre le peuple. La multitude assaillit ensuite le château de Rouen, mais elle fut repoussée par la garnison après une escarmouche qui coûta la vie au châtelain. Les gens d'église eurent aussi de grands dommages à souffrir (octobre 1381).

Quatre mois se passèrent sans que les princes essayassent de châtier Rouen : Paris répondit par de nouveaux refus à de nouvelles tentatives du duc d'Anjou ; les principaux meneurs du parti populaire étaient entrés en correspondance avec les capitaines de Gand, qui, « par lettres et messages, les excitoient à persévérer. Tous prenoient pied et ordonnance sur les Gantois, et disoient les communes, par tout le monde, que les Gantois étoient bonnes gens, qui vaillamment soutenoient leurs franchises, et devoient de toutes gens être aimés et honorés »<sup>1</sup>.

Le conseil du roi se décida enfin à recourir à la force : la noblesse

1. Froissart, l. II, c. 128. — *Religieux de Saint-Denis*, l. III, c. 1-2.



attachée à la maison du roi et à celles des princes fut rassemblée à Meaux, et le roi et ses oncles, sauf le duc de Berri, qui était en Languedoc, se dirigèrent sur Rouen, après que le duc d'Anjou eut mis secrètement à l'enchère la ferme des impôts de Paris et ordonné qu'on en commençât la perception durant son absence. Charles VI portait les armes pour la première fois, et c'était contre ses sujets, triste début d'un déplorable règne! Les artisans de Rouen voulaient qu'on n'ouvrit pas les portes au roi sans promesse d'amnistie; mais les gros bourgeois n'osèrent braver la personne royale; on reçut Charles VI et les princes, qui firent aussitôt raser la porte par laquelle ils étaient entrés, enlevèrent la cloche du beffroi, ce palladium des libertés municipales, et désarmèrent la bourgeoisie en masse. Le lendemain, les principaux auteurs de l'émeute furent saisis et mis à mort publiquement, et l'on commença de percevoir l'impôt sur les boissons et sur les draps (fin février 1382).

Les nouvelles de Paris vinrent bientôt troubler la joie de la cour. La proclamation du rétablissement du douzième denier sur les denrées avait été quelque temps retardée, parce qu'on ne trouvait personne qui osât se charger de la publier. Enfin un crieur, plus hardi que les autres, accepta à prix d'or cette périlleuse mission. Monté sur un bon cheval, il se rendit aux halles le dernier jour de février, cria qu'une partie de la vaisselle du roi avait été volée, et qu'on promettait bonne récompense à qui la rapporterait; puis, quand il vit le peuple tout occupé de cette fable, il piqua des deux et s'enfuit au galop, en criant qu'on lèverait l'impôt le lendemain.

« On comprend à peine comment les percepteurs osèrent tenter de faire ce que le crieur avait tant redouté de dire. » (Sismondi.) Le lendemain, 1<sup>er</sup> mars, ils se présentèrent aux halles, et l'un d'eux commença son office en demandant l'impôt à une pauvre vieille femme qui vendait du cresson. La vieille lui cria « sus », et il fut à l'instant terrassé et percé de mille coups : une clameur immense retentit dans toutes les halles, et des halles dans tout le reste de la ville : « Aux armes! aux armes! pour la liberté! » Le menu peuple, qui n'avait point d'armes, se porta en foule à l'hôtel de ville, où se trouvait un grand dépôt de lances, d'épées,

de maillets de plomb (ou masses d'armes)<sup>1</sup> et autres « bâtons de guerre » : la multitude s'empara des armes, se mit à la recherche des fermiers et des percepteurs de l'impôt, et massacra tous ceux qu'elle put rencontrer. Un de ces malheureux s'était réfugié sur un autel et tenait embrassée la statue de la Vierge Marie : on l'en arracha, et on l'égorgea sur les degrés du sanctuaire. Les maisons des agents du fisc et celles des Juifs furent saccagées ; puis on alla forcer le Grand-Châtelet, afin de délivrer les détenus pour dettes : tous les malfaiteurs s'échappèrent pêle-mêle avec les débiteurs.

On trouva dans les cachots du Châtelet un ancien prévôt royal de Paris, Hugues Aubriot, condamné l'année précédente, par l'Inquisition, à une prison perpétuelle<sup>2</sup> : on le proclama capitaine de Paris. Aubriot avait les qualités d'un administrateur et non d'un tribun : effrayé du dangereux honneur qui lui était déféré, il s'enfuit la nuit d'après, et se retira en Bourgogne, son pays natal. L'évêque, le prévôt royal, les conseillers du roi, à l'exception de l'avocat général Desmarets, et beaucoup de gros bourgeois avaient quitté la ville, épouvantés du caractère que prenait l'émeute. Au temps de Marcel, la multitude n'avait pas cessé, même dans les actes les plus violents, d'être guidée par des hommes appartenant aux sommités de la bourgeoisie ; mais cette fois le

1. Les insurgés en gardèrent le nom de *Mailloins*.

2. L'histoire d'Aubriot est assez curieuse. Né en Bourgogne, de médiocre condition mais fort riche, il avait acquis la faveur du duc Philippe, puis celle du roi Charles V, qui lui confia la prévôté de Paris : il s'y distingua par une grande activité, par des travaux de fortifications qui complétèrent ceux d'Étienne Marcel, et par des travaux d'assainissement dont aucun magistrat ne lui avait donné l'exemple. De son administration datent les premiers essais de ce vaste système d'égoûts, de conduits souterrains, renouvelé des Romains, qui a peu à peu fait disparaître les cloaques immondes qui souillaient nos villes du moyen âge. Aubriot avait gagné la reconnaissance des bourgeois par ses services et la faveur des grands par ses libéralités ; mais il s'attira la haine des clercs par le peu d'égards qu'il témoignait à leurs privilèges. On l'accusa de mauvaises mœurs et d'hérésie, ou plutôt d'incrédulité et de mépris pour les choses saintes ; la rigueur outrée avec laquelle il réprimait les excès des écoliers avait soulevé des haines implacables contre lui dans l'université. Des imprudences, peut-être des torts graves, avaient préparé sa perte ; une bonne action la décida : lors de l'émeute de novembre 1380, il reprit les enfants juifs qu'on avait baptisés de force, et les rendit à leurs parents. Le clergé cria au sacrilège, et l'université, rassemblant tous les méfaits d'Aubriot, le cita devant l'évêque de Paris et devant l'inquisiteur de la foi. Il eût été condamné au feu sans les vives instances des princes, qui firent commuer la peine capitale en celle de la pénitence perpétuelle. — *Religieux de Saint-Denis*, l. 11, c. 4.

menu peuple était livré à lui-même et agissait en maître : la moyenne bourgeoisie et les maîtres ouvriers se contentaient de veiller, l'arme au bras, sur leurs propriétés.

Le roi et ses oncles revinrent précipitamment de Rouen à Vincennes. La cour se vanta d'abord de faire « une bien cruelle punition des rebelles » ; mais elle n'avait pas des forces suffisantes pour réduire Paris ; le menu peuple, de son côté, avait été un peu calmé par les remontrances de l'avocat général Desmarets, homme adroit et disert, qui avait su se ménager la bienveillance populaire malgré son attachement aux intérêts du duc d'Anjou : les anciens de la ville et une députation de l'université allèrent trouver le roi à Vincennes, lui présentèrent des excuses touchant les violences commises, et demandèrent le maintien de l'ordonnance du 16 novembre 1380. Le jeune monarque, d'après l'avis de son conseil, consentit à pardonner aux Parisiens et à laisser « toutes aides abolies », pourvu que justice fût faite de ceux qui avaient rompu les prisons du Châtelet.

Cette condition ne put être exécutée publiquement : le prévôt royal de Paris saisit et emprisonna ceux qui avaient « offensé la majesté royale ; » mais, quand il voulut en faire conduire quelques-uns au supplice, le peuple recommença de s'émouvoir et d'accourir de toutes parts, « criant terriblement que c'étoit une honte de souffrir qu'on mît à mort une si grande multitude de gens. » Le conseil du roi, averti de ce tumulte, fit publier qu'un sursis était accordé aux coupables, mais en même temps ordre fut donné secrètement au prévôt de faire jeter chaque nuit à la rivière un certain nombre de ses prisonniers cousus dans des sacs. Ce mélange de cruauté et de lâcheté était bien digne de cet exécrationnable gouvernement des princes du sang, qui exerça sur les mœurs publiques, une si funeste influence en faisant descendre d'en haut l'exemple de tous les forfaits. (Religieux de Saint-Denis, l. III, c. 4. — Juvénal des Ursins.)

L'agitation était si grande dans Paris que le roi et les princes n'y voulurent point rentrer. « Vers la mi-avril, le roi, ses oncles et son conseil croyant toujours par simulations induire le peuple à consentir les aides, assemblèrent les Trois États du royaume à Compiègne. » Messire Arnaud de Corbie, premier président au



parlement, montra à l'assemblée les « grandes affaires du roi » pour le fait de la guerre contre les Anglais, et pour « l'entretènement de son état; » les députés de la bourgeoisie déclarèrent qu'ils étaient venus ouïr les demandes du roi, mais qu'on ne leur avait donné puissance de rien accorder; on les renvoya vers leurs communes et bourgeoisies, qui presque toutes firent réponse que « mieux aimeroient mourir que laisser courir les aides. » Les députés du pays de Sens avaient octroyé l'impôt sur les ventes : le peuple refusa de le payer (Religieux de Saint-Denis, c. 5. — Juvénal des Ursins).

Les États étaient à peine dissous que les hostilités recommencèrent entre les Parisiens et la cour, Paris persistant à rester armé, à tendre les chaînes des rues la nuit et à tenir ses portes fermées, quoique le duc d'Anjou offrit de ramener le roi si Paris renonçait à cette attitude hostile : le peuple n'était pas si mal fondé à vouloir garder ses armes. Le duc d'Anjou assembla force gens de guerre, et livra le plat pays à leur discrétion : le peuple consentit enfin qu'on transigeât, à la prière des gros bourgeois désolés de voir piller et dévaster leurs propriétés. Desmarests, qui n'était resté à Paris que pour travailler à la paix, reçut les pleins pouvoirs des Parisiens, et alla s'aboucher à Saint-Denis avec le premier président Arnaud de Corbie, délégué par le roi. Le sire Enguerrand de Couci, qui s'était rendu à Paris afin d'adoucir les esprits, et quelques autres personnages de distinction, aidèrent à la conclusion du traité; le roi rentra dans Paris sans tirer vengeance de personne, et la ville lui octroya un don de cent mille francs d'or (mai 1382).

La paix de Paris fut le dernier acte de l'administration du duc d'Anjou : cette paix, ou plutôt cette trêve, ne décidait pas le fond de la question débattue entre le peuple et le gouvernement; mais le duc d'Anjou avait hâte d'en finir à tout prix. Il avait reçu, dès la fin de l'été précédent, de fort mauvaises nouvelles d'Italie : son compétiteur, Charles de Durazzo, avait envahi le royaume de Naples avec un plein succès; Urbain VI l'avait sacré à Rome; les populations napolitaines s'étaient soulevées en sa faveur, et la reine Jeanne, après s'être défendue quelques semaines dans le Château-Neuf de Naples, avait été contrainte de se rendre prison-



nière au « roi Charles » (août 1381). Aussitôt après le traité signé avec les Parisiens, le duc d'Anjou prit la route du Midi, suivi d'une brillante chevalerie et d'un train que le Religieux de Saint-Denis compare à celui de Xerxès. Il emportait avec lui les dépouilles du royaume ; les trésors laborieusement amassés par Charles V pour expulser les Anglais de la France, et qui eussent pu suffire à conquérir Bordeaux et Calais, allaient s'engouffrer dans une région lointaine à la poursuite d'intérêts étrangers et indifférents à notre patrie. Depuis les premiers jours du printemps, les gens de guerre, attirés de toutes les provinces par les promesses du duc d'Anjou, s'étaient rassemblés autour d'Avignon ; le duc les rejoignit à la fin de mai, et apprit, en arrivant à la cour de Clément VII, la mort tragique de sa mère adoptive. Charles de Durazzo avait fait périr la reine détronée par le même genre de mort qu'elle avait autrefois infligé à son premier mari, André de Hongrie : il l'avait fait étouffer entre des matelas. Clément VII donna, le 30 mai, l'investiture du royaume de « Sicile, Pouille et Calabre » au duc d'Anjou, qui entra dans le comté de Provence à la tête de trente mille combattants, dont neuf mille lances. Ses principaux lieutenants étaient le comte de Savoie et le comte de Genève, frère de Clément VII. Les Provençaux, qui avaient appris à connaître Louis d'Anjou lorsqu'il était gouverneur du Languedoc, s'étaient presque généralement déclarés pour Charles de Durazzo, et se défendaient depuis six mois contre les officiers du duc. L'approche de sa formidable armée les réduisit à déposer les armes ; Louis d'Anjou prit possession de la Provence, et traversa les Alpes au mois de juin, se dirigeant vers le royaume de Naples à travers la Lombardie, la Toscane et la Romagne. Les hommes et les trésors qu'il traînait après lui étaient également perdus pour la France. (Froissart. — Relig. de Saint-Denis.)

On pouvait espérer du moins que la France trouverait dans le départ du duc d'Anjou quelque compensation aux maux que ce prince lui avait causés. Cet espoir fut trompé ; l'éloignement du duc Louis accéléra au contraire les catastrophes. Le duc d'Anjou, moins par attachement à la politique de Charles V que par une préoccupation exclusive de ses intérêts personnels, avait empêché le conseil du roi d'intervenir dans la guerre civile de

Flandre. Le duc de Bourgogne, qui remplaça son frère aîné dans la direction du conseil, et qui était le gendre et l'héritier du comte de Flandre, adopta naturellement une politique opposée, et, par l'attitude qu'il prit vis-à-vis des Flamands, ranima et exalta au plus haut degré les alarmes et les passions des communes françaises.

La Flandre avait éprouvé, sur ces entrefaites, d'éclatantes vicissitudes. Malgré les sages mesures d'Artevelde et le bon ordre qu'il avait établi à Gand, la détresse était extrême dans cette grande ville, bloquée presque de tous côtés, dans un rayon de quelques lieues, par les garnisons féodales. Au milieu du carême, douze mille Gantois armés poussèrent jusqu'aux portes de Bruxelles et de Louvain; ils reçurent des vivres de ces deux villes, et Liège leur envoya un convoi de six cents chariots de blé. Les princes des Pays-Bas s'interposèrent derechef pour la réouverture des négociations. Les ressources qu'avaient obtenues les Gantois de leurs voisins furent bientôt épuisées. Lorsque Artevelde partit, lui douzième, pour une conférence assignée à Tournai, hommes, femmes et enfants, exténués de misère, se jetèrent à genoux devant lui par les rues, le priant de rapporter la paix, quoi qu'il en pût coûter. Philippe d'Artevelde, « ému de grand'compassion pour ce pauvre peuple », offrit aux gens du comte de s'en aller en perpétuel exil, lui et ceux que désignerait le comte, si ce dernier voulait, à ce prix, garantir que « nul de Gand ne recevrait mort ». Le comte ne se rendit point à Tournai, et fit répondre « que ceux de Gand n'auroient point de paix, s'ils ne venoient tous, de quinze ans à soixante, en chemise et la *hart* au col, entre Bruges et Gand, où il les attendroit pour faire son vouloir du mourir ou du pardonner ».

Artevelde remonta à cheval, rentra à Gand tout d'une traite, convoqua le peuple au Marché du Vendredi, et, du haut des croisées de la halle, lui communiqua la réponse du comte.

« Bonnes gens de Gand, dit-il, il ne nous reste qu'à faire de trois choses l'une : la première, de nous enclorre en cette ville, enterrer toutes nos portes, confesser nos péchés et nous bouter en nos églises et moûtiers, pour mourir là *confès* et repentants, comme martyrs chrétiens desquels Dieu prendra les âmes à merci;

la seconde d'aller crier merci, la hart au col, nu-pieds et nu-chefs, à monseigneur de Flandre; moi, tout le premier, pour lui ôter de sa félonie, présenterai ma tête et veux bien mourir pour l'amour de ceux de Gand; la troisième d'élire cinq ou six mille de nos meilleurs hommes, et d'aller querir hâtivement le comte à Bruges et le combattre. Si nous mourons en ce voyage, ce sera honorablement, et Dieu aura pitié de nous, et le monde aussi, et dira-t-on que vaillamment et loyalement nous avons soutenu notre querelle. Si en cette bataille Dieu a pitié de nous, nous serons le plus honoré peuple qui ait régné depuis les Romains. Or regardez laquelle des trois choses vous voulez tenir; car l'une des trois vous faut-il faire.

« La troisième, » cria le peuple.

Le lendemain, 1<sup>er</sup> mai, cinq mille hommes, choisis comme « les plus grands de cœur et les plus robustes de corps », sortirent de Gand sous les ordres d'Artevelde, avec deux cents chariots chargés de bombardes, de canons, de coulevrines, et sept chariots seulement chargés de vivres. C'était quasi tout ce qui restait de provisions dans la ville. « N'ayez aucun espoir de revenir sinon à votre honneur, dirent ceux qui demeuroient à ceux qui partoient; car plus rien ne trouveriez ici. Sitôt que nous ouïrons nouvelle que vous êtes morts ou déconfits, nous bouterons le feu en la ville, et nous détruirons nous-mêmes ainsi que gens désespérés».

Le 2 mai au soir, la petite armée gantoise coucha à une lieue de Bruges, près du bois de Beverhout. Le comte Louis assemblait, en ce moment même, ses troupes à Bruges pour reprendre le siège de Gand, et il avait déjà autour de lui plus de huit cents lances nobles de Flandre, de Hainaut et d'Artois<sup>1</sup>. Bruges était en outre encombrée d'une foule immense, attirée de toute la Flandre par la fête de la ville et par la procession du *Saint-Sang*. Le matin du 3 mai, quand on sut que « les Gantois venoient à la fête de Bruges », il s'assembla sous les bannières du comte de trente à quarante mille « têtes armées ». Quelques vieux capitaines con-

1. Les comtés d'Artois et de Bourgogne venoient de lui échoir par la mort de sa mère, la vieille comtesse Marguerite, fille du roi Philippe le Long et héritière de la fameuse Mahaut d'Artois.

seillaient au comte de tenir les Gantois en échec deux ou trois jours, afin de les affamer avant de les attaquer; mais les clameurs d'une multitude à moitié ivre l'emportèrent, et l'armée du comte marcha tumultueusement à l'ennemi, qui attendait le choc en silence. Les Gantois avaient passé la matinée à « ouïr messe et à confesser leurs péchés à des Frères Mineurs, qui les prêchoient bellement et leur remontrèrent comment la victoire n'est point au plus grand nombre, mais à qui se fie en la grâce du Seigneur, et à qui a le bon droit et la juste cause ». Artevelde acheva de les enflammer par une éloquente harangue, « comme il les savoit bien faire ».

Les Gantois laissèrent approcher l'armée du comte sans répondre aux premières volées de son artillerie, opérèrent avec ordre un changement de front qui mit le soleil dans les yeux de leurs adversaires, déchargèrent sur eux, presque à bout portant, trois cents petits canons portés sur des brouettes appelées *ribaudeaux* ou *ribaudequins*, qui couvraient leur front de bataille, puis « entrèrent » tête baissée dans les rangs ennemis, aux cris de « Gand ! Gand ! » Les Brugeois furent enfoncés du premier choc. La moitié des gens qui avaient suivi le comte ne souhaitaient que d'être vaincus. Cette masse énorme, qui semblait devoir engloutir une poignée de braves, se renversa sur elle-même et n'offrit plus qu'un torrent de fuyards s'écoulant vers la ville. La gendarmerie et le comte lui-même furent entraînés dans la déroute, avant que les chevaliers eussent donné un seul coup de lance. Les Gantois s'avançaient en bataillon épais, piques baissées et leur artillerie ne cessant de tirer. Ils passèrent sur le corps aux nobles, qui avaient essayé de se rallier sur les hauteurs d'Assebrouck, et entrèrent dans Bruges avant qu'on eût songé à fermer les portes. Ils furent rejoints par un grand nombre de ceux-là mêmes qui venaient de les combattre, et demeurèrent bientôt maîtres de la ville. Le comte faillit être pris par Artevelde sur la place du Marché, et n'échappa qu'en se cachant dans la maison d'une pauvre femme, sous le lit de ses enfants, tandis qu'on le cherchait partout pour le mener captif à Gand. Toute la nuit, il entendit les cris des vainqueurs, qui étaient à sa recherche et qui poursuivaient ses partisans de rue en rue, de maison en maison. Il par-



vint, le lendemain, à s'échapper de la ville, seul, à pied, déguisé « sous une pauvre liouppelande », et gagna Lille à grand'peine, pendant qu'on exterminait ses amis dans Bruges. Le parti populaire brugeois, à qui la victoire du comte avait coûté naguère cinq cents têtes, n'eut pas plus de pitié qu'il n'en avait obtenu. Il guidait les Gantois au carnage : des corporations entières furent anéanties ; trois mille hommes furent passés au fil de l'épée dans la ville, sans tous ceux qui avaient péri à Beverhout. (Froissart, I. II, c. 148-158. — Meyer.)

La bataille de Beverhout donna la Flandre aux Gantois. Dam, l'Écluse, le Franc de Bruges se soumirent sur-le-champ ; Ypres, Cassel, Bergues, Furnes, Bourbourg, Poperingues, Bailleul, Courtrai, Alost, toutes les communes de la Flandre *flamingante*, hors Oudenarde, Dendermonde et Rupelmonde, envoyèrent leurs clefs, dès la première sommation, à Philippe van Artevelde, qui expédia cinq cents otages à Gand, comme garantie de la fidélité des Brugeois, ordonna d'abattre les trois portes de Bruges qui s'ouvraient du côté de Gand, puis alla faire reconnaître en personne son autorité par toute la comté. Il fut reçu dans les villes alliées comme eût pu l'être un comte de Flandre ; à Gand, on le reçut comme un libérateur, comme un père, comme un sauveur envoyé de Dieu. Il s'intitulait dans ses lettres *ruwaert*, ou régent de Flandre, ainsi qu'autrefois son père, et avait pris pour armes trois chapeaux d'argent sur un champ noir, « pour ce que le chapeau étoit anciennement le symbole de la liberté ». (Meyer, f. 185. — Froissart.) Il fit frapper une monnaie représentant le lion de Flandre avec cette légende : *Libera Gandavorum Respublica Regente Artevelde*<sup>1</sup>. Il tenait « état de prince » à Gand et dans toutes les villes où il passait. Les richesses conquises dans le beau château du comte, à Mâle, près de Bruges, lui avaient été dévolues, et les Gantois étaient fiers de voir leur chef rivaliser de magnificence avec les plus grands seigneurs féodaux. Leur bruyante joie trouvait ailleurs bien des échos : « tous ceux des bonnes villes de Flandre et de Liégeois étaient si *lies* (*læti*, joyeux), qu'il sembloit que la besogne fût leur ; aussi furent ceux de Rouen et de Paris. »

1. Ou : *Libertas Gandavorum restituta*. Voici la légende exacte : LIB. GAN. RES. RE. ART. Revue de Numismatiq. 1837.

Partout les « menues gens » se flattaient que la ruine des princes et des seigneurs était proche.

La défaite de la chevalerie flamande n'était cependant qu'une affaire d'avant-garde dans la grande guerre du peuple contre la féodalité. Le vaste corps de la noblesse française était intact, s'agitait avec une colère mêlée d'effroi et ne demandait qu'à marcher au-devant du péril. Le comte Louis tenait encore Lille, Douai et le reste de la Flandre française, et les Gantois, dans la première ivresse de leur victoire, avaient négligé de se saisir d'Oudenarde. Le comte dépêcha en toute hâte de Lille à Oudenarde quelques centaines de gens d'élite, et maintint ainsi « sa guerre » au cœur de la Flandre; puis il alla conférer à Bapaume avec son gendre le duc de Bourgogne. « Monseigneur, dit le duc Philippe au comte Louis, par la foi que je dois à vous et au roi, vous serez *réjoui* (dédommagé) de vos méchécances, ou nous y perdrons tout le demeurant; car, si on laissoit telle *ribaudaille* comme ils sont en Flandre, gouverner un pays, toute chevalerie et gentillesse en pourroit être honnie et détruite, et par conséquent sainte chrétienté. » (Froissart.)

Le duc de Bourgogne se mit en devoir de tenir parole à son beau-père. Il manda de Languedoc son frère le duc de Berri, s'entendit avec ce prince et le duc de Bourbon, et, de leur aveu, convoqua à Compiègne « tous les seigneurs du royaume de France ». Cette assemblée féodale, qui n'admit aucun député des bonnes villes, décida que le roi devait assistance à son vassal contre des sujets révoltés, et que le ban du roi serait publié à la mi-octobre et le rendez-vous général assigné à Arras pour marcher contre la Flandre. Dès le 18 août, Charles VI, enfant de quatorze ans, qui ne rêvait que guerre et chevauchées, alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis « moult allégrement ». Peu de jours après, le duc de Bourgogne, en présence du roi, harangua les notables de Paris pour les engager à maintenir la ville en paix durant l'absence du roi. (Relig., l. III, c. 10.)

Artevelde, pendant ce temps, bloquait Oudenarde avec des masses levées dans toutes les villes et les campagnes de Flandre. Une garnison de gentilshommes flamands, artésiens et tournaisiens défendait la place. Artevelde manquait d'expérience mili-

taire; « car il n'avoit point été nourri de jeunesse à faire guerres ni sièges, mais à pêcher à la verge (à la ligne) dans les rivières de Lys et d'Escaut ». (Froissart.) Le siège d'Oudenarde n'avança guère de tout l'été, quoique Artevelde eût fait fabriquer plusieurs engins d'une grandeur prodigieuse pour battre la ville<sup>1</sup>. Le bruit des résolutions hostiles du conseil de France était arrivé jusqu'au régent de Flandre. Artevelde essaya de transiger. Du consentement de ses gens, « il dépêcha par messenger une lettre moult belle et amiable au sérénissime roi de France, son seigneur naturel, et à son conseil... priant que le roi se voulût *ensoigner* (voulût prendre le soin) de remettre les Flamands en paix et amour envers leur comte. Le roi fit lire la lettre, présents ses oncles et son conseil; mais on n'en fit que rire, et l'on refint le messenger en prison, pour ce qu'il étoit venu en la présence du roi sans sauf-conduit. » On relâcha cet homme au bout de six semaines (Froissart, l. II, c. 166. — Relig. de Saint-Denis, l. III, c. 9).

Artevelde et les capitaines de Flandre se tournèrent vers l'Angleterre, seule allié qui pût les secourir efficacement, et une ambassade flamande partit pour Londres. Édouard III jadis eût engagé son sceptre et sa couronne plutôt que de laisser la Flandre sans secours; mais le gouvernement d'Angleterre avait passé des mains d'Édouard III dans celles d'un jeune roi qui ne pensait qu'à ses plaisirs effrénés, et qui abandonnait les affaires à des oncles absorbés par leurs intérêts personnels. La noblesse anglaise était d'ailleurs peu disposée à soutenir les communes de Flandre contre les gentilshommes de France. Une faute grave que commirent les Flamands fit tout à fait avorter l'espoir qu'ils avaient mis dans l'alliance anglaise : ils s'avisèrent de réclamer une vieille dette de deux cents mille écus d'or qu'Édouard III avait contractée envers eux lors du siège de Tournai, il y avait plus de quarante ans. Les princes anglais s'attendaient à ce qu'on leur

1. Entre autres une bombarde ou canon de dix-huit pieds de long, sur dix pieds six pouces de circonférence et trente-trois pouces de diamètre. Cette monstrueuse machine, qui pèse trente-trois mille six cents livres, et qui égale à peu près la dimension des fameux canons de bronze des Dardanelles, se voit encore à Gand, près du marché du Vendredi : elle est forgée de lattes de fer. Elle lançait d'énormes boulets de pierre ou des tonneaux de mitraille : Froissart dit qu'on l'entendait, la nuit, de dix lieues à la ronde.

offrit de l'argent plutôt que de leur en demander, et cette réclamation impolitique les scandalisa si fort que les Flamands n'obtinrent d'eux ni un homme d'armes ni un archer.

Le départ d'envoyés flamands pour l'Angleterre avait cependant alarmé le conseil de France, et les oncles de Charles VI voulurent à leur tour entamer des négociations avec les bonnes villes de Flandre; mais Artevelde, sachant qu'on ne ralentissait point les préparatifs de guerre et pensant bien qu'on ne visait qu'à jeter la division entre les Flamands, refusa des saufs-conduits aux négociateurs, et déclara qu'il n'entendrait à rien tant qu'Oudenarde, Dendermonde et les deux ou trois autres forteresses encore tenues par les gens du comte Louis ne lui seraient pas livrées pour être « déclofes » et démantelées. On se résolut de part et d'autre à combattre (Froissart, l. II, c. 163-170).

Cependant arrivaient en foule barons, chevaliers, écuyers, obéissant au ban du roi leur sire, et soudoyers, compagnons, brigands, arbalétriers génois et autres, attirés par l'espoir d'un magnifique butin; vers Arras descendaient par longues chevauchées les gentilshommes de France, des Pays-Bas et des autres provinces impériales, qui, telles que la Savoie et la Lorraine, étaient habituées à suivre l'impulsion de la royauté française. L'armée royale réunit jusqu'à dix mille lances, sans compter les arbalétriers et les nuées de varlets, de routiers et de compagnons bien ou mal armés, qui formaient l'infanterie et la cavalerie légères. Tout ce qui n'était point en Italie avec le duc d'Anjou avait pris la route de Flandre. Le roi opéra sa jonction à Arras avec le comte de Flandre, qui avait rassemblé à Hesdin seize mille hommes de guerre, tant nobles flamands et belges que soldats mercenaires. Toute la noblesse flamande et une partie de la haute bourgeoisie, chassées de leurs pays, avaient rejoint le comte. Le comte Louis livra le plat pays d'Artois à la discrétion de l'armée auxiliaire, et défendit, sous peine de mort, aux paysans de retirer leurs vivres et denrées «*ès villes et forteresses*», afin que les gens de guerre trouvassent de quoi subsister sur les champs. C'était plus commode et moins coûteux pour les princes que de préparer des magasins à l'armée.

L'armée s'ébranla dans les derniers jours d'octobre, et entra



de l'Artois dans la châtellenie de Lille. Le roi vint coucher à Séclin le 3 novembre. Il y eut là de grands débats entre les seigneurs et les capitaines sur le plan de campagne à suivre. Les Flamands, malheureusement pour eux, n'avaient point affaire aux cohues de Créci ou de Poitiers. La noblesse avait rappris la guerre sous Charles V, et les milices féodales, sentant qu'il s'agissait de l'existence même de la féodalité, se laissaient guider par l'expérience des vieux compagnons de Bertrand Du Guesclin. Les Bretons étaient accourus en foule sous l'oriflamme. Les froides pluies d'automne détrempeaient le sol humide et mouvant de la Flandre; tous les ponts de la Lys, depuis Aire et Saint-Venant jusqu'à Courtrai, avaient été rompus par ordre d'Artevelde, sauf ceux de Warneton et de Comines, gardés par de gros corps de troupes. L'entrée en campagne avait donc lieu sous des auspices peu favorables. Des motifs graves ne permettaient cependant point de reculer : la chute imminente d'Oudenarde, dont la vaillante garnison était réduite à l'extrémité; les dispositions menaçantes des communes françaises; l'effet qu'une retraite eût produit sur les amis et sur les ennemis de la cause monarchique et féodale; l'incertitude où l'on était sur les résolutions du gouvernement anglais qui pouvait d'un moment à l'autre jeter une armée en Flandre : tout démontrait la nécessité de tenter sans délai la chance des combats; tout retard eût servi le parti démocratique.

La direction que prendrait l'armée restait à débattre. Sur l'avis du connétable Olivier de Clisson, le conseil de guerre décida de forcer le passage de la Lys, afin d'envahir la Flandre occidentale et de couper les communications de l'armée gantoise avec cette contrée et avec l'Angleterre : l'avant-garde, forte de six mille combattants d'élite, commandés par le connétable et par les deux maréchaux de France, se porta donc sur Comines. Péter Van-den-Bosche, qui occupait Comines avec six ou sept mille hommes, venait de faire rompre le pont. Il était impossible de rétablir le pont en face de l'ennemi, et la rivière n'offrait pas un seul gué. Le connétable se voyait dans un grand embarras, lorsque des seigneurs qui connaissaient le pays parvinrent à se procurer quelques batelets, avec lesquels ils franchirent la Lys entre Comines et Werwick, dans un endroit boisé qui n'était pas gardé par les Fla-

mands. Le connétable seconda leur entreprise par une fausse attaque sur le pont rompu de Comines. La nuit approchait, et plus de quatre cents gentilshommes français et bretons, la fleur de l'armée, avaient déjà passé, quand Van-den-Bosche apprit cette fâcheuse nouvelle. Il fit la faute de n'attaquer ce détachement que le lendemain à la pointe du jour ; les nobles, renforcés pendant la nuit, « cuirassés jusqu'au bout des doigts (*loricati ad unguem*) » et armés de lances et d'épées d'une excellente trempe<sup>1</sup>, traversaient de leurs glaives les cottes de mailles des communiers comme si elles eussent été de toile. Ils soutinrent le choc avec avantage. Péter Van-den-Bosche fut grièvement blessé ; le désordre se mit parmi ses gens ; la garde du pont de Comines fut abandonnée, et le connétable saisit l'instant propice pour refaire le pont avec des claies, des pièces de bois et de larges pavois attachés ensemble. Les Flamands évacuèrent Comines après y avoir mis le feu. La plus forte perte était tombée sur les tisserands de Bruges<sup>2</sup>. Warneton fut également évacué et le pont rétabli. Le lendemain, le roi et toute l'armée passèrent la rivière. Des milliers de pillards, entre lesquels les Bretons se distinguaient par leur rapacité sauvage, s'abattirent comme des nuées de sauterelles sur le riche pays de West-Flandre ouvert à l'invasion. Menin, Comines, Werwick, Warneton et toutes les bourgades environnantes furent saccagées de fond en comble. Les Bretons massacrèrent à Poperingues tout ce que la fuite ne déroba point à leur rage. « Là eurent les Bretons grand pillage et profit, et pareillement eurent les autres, qui s'épandirent par le pays ; car ils trouvoient les hôtels tout pleins de draps, de *pennes* (plumes), d'or et d'argent, nuls, pour la fiance qu'on avoit ès forts pas de la rivière de Lys, n'ayant vidé leurs biens ni mené ès bonnes villes. » (Froissart. — Meyer.) Les dépouilles des villes manufacturières de la West-Flandre furent vendues à vil prix par les soldats aux marchands de Lille, de Douai, d'Arras et de Tournai.

L'événement ne justifia que trop le plan de campagne adopté

1. C'était à Bordeaux qu'on forgeait les meilleurs fers de lances.

2. Le Religieux de Saint-Denis dit que la principale bannière des Flamands, à l'image de saint Georges, était portée par une femme qui fut tuée dans leurs rangs. C'était une enthousiaste, une espèce de magicienne, qui avait promis d'*enchanter* les Français. L. III, c. 14.

par les chefs de l'armée féodale. La terreur se répandit parmi les populations de la Flandre occidentale, lorsqu'elles se virent séparées de l'*host* flamand par l'ennemi : tous les « meilleurs hommes », tous les gens de cœur et de main étaient au camp devant Oudenarde. Les agents du comte commencèrent à travailler l'esprit des communes épouvantées; les plus « gros bourgeois », qui avaient été les derniers à embrasser le parti de la liberté, furent partout les premiers à le quitter. Quand les habitants d'Ypres virent, du haut de leurs remparts, se déployer les batailles royales, une violente querelle s'éleva dans le conseil de ville, entre « les plus riches hommes » et le capitaine préposé par Artevelde au gouvernement d'Ypres. Ce dernier fut massacré en plein conseil, et les riches bourgeois, demeurés maîtres de la ville, traitèrent avec le roi qui reçut Ypres à merci moyennant une contribution de quarante mille francs (19 novembre). La reddition d'Ypres abattit le parti populaire dans tout le West-Quartier de Flandre, qui livra les capitaines imposés par Artevelde et se mit en l'obéissance du roi. La West-Flandre ne fut reçue à merci qu'en payant 60,000 francs d'or au roi et en abandonnant à l'armée tous les bestiaux, vivres « et autres choses qu'on trouveroit sur les champs » ; les lieutenants d'Artevelde furent décapités sur le mont d'Ypres. Le comte de Flandre n'avait pas été consulté le moins du monde sur « tous ces appointements et traités ». Ni lui ni aucun des siens n'étaient appelés au conseil, et on lui montrait bien que ce n'était point par zèle pour lui qu'on avait entrepris cette guerre. On témoignait même aux nobles flamands une défiance injurieuse; il avait été défendu, sous peine de mort, de parler dans l'*host* une autre langue que le français.

Les succès de l'armée royale n'avaient néanmoins encore rien de décisif; Bruges, contenue et rassurée par Péter Van-den-Bosche, qui s'y était fait transporter à la hâte malgré sa blessure, demeurait immobile, ainsi que tout le Franc de Bruges; la grande armée flamande était intacte, et les princes recevaient d'alarmantes nouvelles de l'intérieur de la France. Les Parisiens avaient repris les armes; ils arrêtaient les chariots destinés pour l'armée royale; ils avaient projeté de raser les châteaux de Vincennes et de

Beauté, le Louvre même et « toutes les fortes maisons à environ Paris », et ils l'eussent fait sans un des leurs, un riche drapier, nommé Nicolas le Flamand, vieux compagnon d'Étienne Marcel, qui leur conseilla de différer « jusqu'à ce qu'on eût vu comment les affaires du roi se porteroient en Flandre, et si ceux de Gand viendroient à leur entente, ainsi qu'on l'espéroit bien. En attendant, les Parisiens se tenoient pourvus de toutes choses, et se trouvoient armés de pied en cap plus de trente mille, et avoient plus de trente mille *maillets*, et faisoient ouvrir jour et nuit les heaumes, et achetoient harnois de toutes pièces ce qu'on les vouloit vendre. Pareillement à Reims, à Châlons en Champagne et sur la rivière de Marne, aussi bien qu'à Orléans, à Blois, à Rouen en Normandie, et en *Beauvoisin* (Beauvaisis), les vilains se rebelloient et menaçoient déjà les gentilshommes et dames et enfants qui étoient demeurés derrière. » (Froissart.) La commune de Reims avait arrêté le maréchal de Bourgogne qui se rendait à l'*host*.

Les nobles avoient besoin de se hâter de vaincre. L'intérêt de leurs adversaires semblaient donc être de temporiser. Si Artevelde fût resté dans son camp d'Oudenarde, l'armée royale n'eût pu arriver jusqu'à lui qu'à travers beaucoup de fatigues et de dangers : les chemins étaient presque partout impraticables ; l'attaque du camp flamand avait peu de chances de succès, et peut-être Oudenarde eût-elle succombé en présence même de l'armée de secours. La crainte de se voir enlever Bruges par les gens du roi l'emporta dans l'esprit d'Artevelde. Il courut d'Oudenarde à Gand, rassembla l'arrière-ban de Gand, du Waës, des Quatre Offices, de Bruges et du Franc, du comté d'Alost et de la châtellenie de Courtrai ; et, laissant un gros corps devant Oudenarde, il passa la Lys à Courtrai, à la tête de quarante à cinquante mille hommes, tous gens « forts et apperts, et qui pour peu comptoient leurs vies », dit Froissart. Il vint couper la route de Bruges au roi, et prit une bonne position, à une lieue de Roosebeke. A l'approche de l'ennemi, l'armée royale était sortie d'Ypres, et le roi et les princes s'étaient avancés jusqu'à Roosebeke. Les deux armées passèrent, à une lieue l'une de l'autre, la nuit du 26 au 27 novembre. Le soir, Artevelde donna à souper à ses capitaines, et leur dit de prévenir leurs gens que, « s'ils avoient la journée par la grâce de Dieu, ils



ne prissent nul à merci, si ce n'est le roi; car c'est un enfant; il ne sait ce qu'il fait et va où on le mène. Nous le mènerons à Gand apprendre à parler et à être flamand; mais ducs, comtes et autres gens d'armes, *occiez* tout: les communautés de France ne nous en sauront nul mal gré, car elles voudroient, de ce suis-je tout assuré, que nul d'eux ne retournât en France.» (Froissart.)

Le lendemain avant le jour, les Flamands se mirèrent sous les armes. La terre était froide et humide; un brouillard épais remplissait l'atmosphère; ils s'ennuyèrent d'attendre l'ennemi. «Se trouvant une si grosse bataille ensemble, orgueil et outrecuidance les réveillèrent»; ils crurent que nulle puissance au monde ne «dureroit devant eux», et s'écrièrent en tumulte qu'ils voulaient aller à la rencontre des gentilshommes, du moins jusques au *Goudberg* (le Mont-d'Or), colline située entre leur camp et Roosebeke. Artevelde fut obligé de céder et d'abandonner le poste avantageux qu'il avait choisi entre un large fossé, un bosquet et des fourrés de ronces et de genêts qui le protégeaient de toutes parts. Il ordonna ses gens en une seule masse, sans ailes ni réserve, comme il avait fait dans la journée de Beverhout, et ne considéra pas que la tactique qui avait réussi à une petite troupe d'hommes d'élite contre une multitude désordonnée ne convenait plus dans la lutte de deux grandes armées. Le connétable de Clisson, le meilleur capitaine qui restât à la France depuis la mort de Bertrand Du Guesclin, ordonna tout autrement les troupes royales: il déploya la principale bataille, où étaient le roi et ses oncles, sur un front au moins aussi large que celui de l'*host* flamand, et flanqua le corps de bataille de deux ailes qui devaient se replier sur l'ennemi et l'enclorre. Les préparatifs du combat eurent une solennité inaccoutumée: quatre cent soixante-sept jeunes nobles reçurent l'ordre de chevalerie de la main du roi et des généraux; après quoi tous les gens d'armes mirent pied à terre. Le roi demeura seul à cheval, un peu en arrière, avec son jeune frère et huit chevaliers chargés de la garde de sa personne; puis l'oriflamme fut déployée. A peine eut-on livré au vent cette mystérieuse enseigne de la royauté<sup>1</sup>,

1. L'origine de cette antique bannière de l'abbaye de Saint-Denis avait été singulièrement poétisée par la tradition: l'on racontait que l'oriflamme était descen-

que le brouillard du matin se dissipa, et que le soleil, caché depuis bien des jours, brilla sur l'armée. La chevalerie crut à un miracle opéré par la vertu de l'oriflamme et se sentit réconfortée à ce présage.

On ne tarda pas à voir les Flamands, lesquels venaient « roides et durs », droit devant eux, sans tourner la tête, « comme sangliers forcenés », armés de piques, de maillets, de chapeaux de fer, de gants de cuirs de baleine et de casaques de mailles, sur lesquelles ils portaient des livrées de diverses couleurs, pour distinguer les milices des diverses bonnes villes et châtellenies; ils avançaient, les rangs serrés, les bras entrelacés, les *plançons* (piques) baissés « à telle foison que ce sembloit un bois », les canonniers et arbalétriers sur leurs flancs. Une décharge meurtrière de l'artillerie flamande engagea l'action; puis la masse énorme des piquiers se rua contre le centre de l'armée royale, qui plia sous le choc. Il y eût un moment d'extrême anxiété autour du roi; mais les deux ailes se replièrent aussitôt sur les flancs des gens de Flandre, les « enclouèrent » (enfermèrent), les « commencèrent à pousser de leurs lances aux longs et durs fers de Bordeaux », et les pressèrent si vivement à droite et à gauche que les Flamands, entassés les uns sur les autres, ne pouvaient plus s'aider ni dégager leurs bras et leurs piques pour se défendre. « Alors se remit en vigueur la bataille du roi, qui du commencement avoit branlé », et le grand corps de l'armée communale fut chargé de tous côtés avec une égale furie. « Là étoit le cliquetis des épées, des haches, des maillets plombés et maillets de fer frappants sur les bassinets (sur les casques), si grand et si haut que si tous les *heaumiers*<sup>1</sup> de Paris et de Bruxelles eussent été ensemble leur métier faisant ils n'eussent pas mené plus grand bruit. » Non-seulement toute manœuvre d'ensemble devint impossible aux Flamands, mais ils ne purent pas même vendre chèrement leur vie; une multitude d'entre eux, dans cette presse inouïe, tombèrent les uns sur les autres, s'étouffèrent,

duc du ciel, comme la sainte ampoule. Aussi beaucoup de gens doutaient-ils qu'il fût permis de déployer cette sainte bannière dans une guerre entre chrétiens; l'annaliste flamand Meyer prétend que la démençe de Charles VI fut attribuée à l'usage illicite qu'il avait fait de l'oriflamme.

1. Armuriers, fabricants de casques.

s'écrasèrent et moururent sans coup férir. Les derniers rangs se débandèrent et s'enfuirent en jetant leurs armes ; le reste fut renversé par la gendarmerie et poignardé par les brigands et routiers, qui achevaient les blessés et tuaient tout ce qui était porté par terre ; on ne fit pas un prisonnier. Près de vingt-cinq mille hommes des communes demeurèrent sur le champ de bataille. Aucun Gantois n'avait fui ; tous les Gantois, au nombre de neuf mille, gisaient en un monceau.

Le lendemain de la bataille, le jeune roi ordonna qu'on lui amenât Artevelde mort ou vif. Après bien des recherches on ramassa sur le champ du carnage un capitaine flamand blessé, et on le porta à l'endroit où les cadavres étaient le plus « épais-sément » amoncelés. Le blessé reconnut le corps inanimé de son chef et se jeta sur lui en pleurant. Artevelde, percé de plusieurs coups de lance, avait été renversé dans un fossé et étouffé sous le poids de ses compagnons abattus sur lui en voulant le défendre. On dit que Charles VI foula aux pieds avec colère le corps du régent de Flandre, en le traitant de « vilain », puis le fit pendre à un arbre. Le Gantois qui avait indiqué le corps d'Artevelde ne voulut pas souffrir qu'on pansât ses blessures, et refusa la vie et la liberté que lui offrait le roi pour prix de ce service<sup>1</sup>.

« Si le roi de France eût été déconfit, toute gentillesse et noblesse eût été morte et perdue en France et en toute chrétienté... Que diront maintenant ceux de Paris? » s'écrie Froissart, dans son exaltation de la victoire féodale. « Que diront-ils quand ils sauront les nouvelles, que les Flamands sont déconfits à Rosebecque, et Philippe d'Artevelde mort? Ils n'en seront pas bien joyeux, eux ni maintes autres bonnes villes. »

Ce fut là aussi la première pensée des princes : ils avaient vaincu à Roosebeke les Parisiens aussi bien que les Gantois, et leur soif de vengeance contre la capitale fut encore accrue par une lettre saisie à Courtrai. Cette lettre contenait, dit-on, un pacte d'alliance entre les gens de Paris et les Flamands.

Si le roi et les princes eussent marché aussitôt sur Gand, le

1. Sur toute cette campagne, V. Froissart, l. II, c. 177-198. — Le *Relig. de Saint-Denis*, l. III, c. 14-17. C'est une Chronique d'Oudenarde, citée par M. de Reiffenberg, qui rapporte que le roi foula aux pieds le corps d'Artevelde.

dernier coup était porté au cœur de la Flandre. Au premier bruit du désastre de Roosebeke, le corps d'armée qu'Artevelde avait laissé devant Oudenarde leva le siège en désordre; Bruges envoya des députés au roi, et le comte Louis, qui ne se souciait pas de voir ruiner cette riche ville par les pillards bretons, lui fit obtenir merci moyennant 120,000 francs de rançon : les Brugeois se mirent en l'obéissance directe du roi. Gand était tellement consterné que ses portes demeurèrent trois jours ouvertes et ses murs sans gardiens. Les princes n'en profitèrent point; ils ne soupçonnaient même pas que Gand pût songer à la résistance, et ils donnèrent quelques jours de repos à leurs troupes, en attendant que la cité rebelle envoyât sa soumission. Ils l'attendirent en vain. Peter Van-den-Bosche, qui s'était fait transporter en litière de Bruges à Gand, agit en Romain des beaux temps de la république : il réconforta si bien ses concitoyens par son exemple et ses discours que Gand, épuisé de sang, privé de l'élite de sa population, abandonné de ses alliés, résolut de continuer la lutte et de s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de reprendre le joug du comte Louis. Gand offrit au roi de se soumettre directement à la couronne de France, avec ressort au parlement de Paris : cette offre si avantageuse fut repoussée par l'influence du duc de Bourgogne; Gand alors rompit toutes négociations. Le danger n'était plus imminent pour la courageuse cité : la saison devenait de plus en plus froide et pluvieuse, et les seigneurs de France reconnurent l'impossibilité d'entreprendre en plein hiver le siège de Gand, tandis que tous les canaux et toutes les rivières étaient débordés, tous les polders inondés, et le pays changé en un lac bourbeux.

Le conseil du roi décida qu'on retournerait en France après avoir muni de garnisons toutes les villes conquises ou soumises; mais Charles VI laissa d'horribles adieux à la Flandre. « Quand le roi eut connoissance qu'en une chapelle de l'église de Notre-Dame de Courtrai, il y avoit au moins cinq cents paires d'éperons dorés, lesquels avoient été aux seigneurs de France morts avec Robert d'Artois, l'an mil trois cent deux, en la bataille de Courtrai, et que ceux de Courtrai faisoient tous les ans, pour ce triomphe, une très grande solennité, il dit qu'ils le *compareroient* (paie-



raient), et qu'à son *partement* (départ) il feroit mettre la ville en feu et en flamme. » (Froissart.) Le comte de Flandre eut beau s'agenouiller devant le roi, et prier qu'on ne lui « dégatât point ainsi son héritage », Charles VI fut insensible : Courtrai fut brûlé et détruit, et tous ceux des habitants qui ne s'étaient pas enfuis à Gand furent égorgés ou emmenés en servage, « riches hommes, femmes et petits enfants <sup>1</sup> ». L'auteur de cette effroyable catastrophe était un enfant de quatorze ans, et cet enfant n'était pas né méchant ; mais les leçons de ses oncles, la haine qu'on lui inspirait contre les « vilains », l'ivresse de la puissance et de la victoire exaltaient jusqu'à la fureur son esprit faible et son caractère violent, et l'on pouvait déjà entrevoir chez lui les symptômes de cette royale démente qui fut si fatale à la France.

Après avoir passé les fêtes de Noël à Tournai et renvoyé dans leurs foyers les gens d'armes des provinces méridionales, le roi et ses oncles prirent la route de Paris avec la noblesse de Normandie, de Picardie, de l'Île-de-France, et les soudoyers et routiers.

Paris et les autres villes de la France royale avaient été atterrées par la perte de la grande bataille : l'admiration qu'elles avaient eue pour les Gantois tournait au profit des vainqueurs de Roosebeke ; la bourgeoisie française ne crut pas possible de résister aux hommes qui avaient vaincu ces « vaillantes gens de Gand », l'élite de la démocratie européenne. Les forces matérielles du parti populaire en France étaient intactes ; elles étaient considérables ; mais, dans les guerres de révolutions, la force d'opinion est tout : cette force disparut, au premier revers, avec une promptitude qui révèle assez que le temps du peuple n'était pas venu, et que le tiers-état n'était pas encore capable de se saisir du gouvernement de la société. Le tiers-état était divisé : les riches, auparavant comprimés par le menu peuple, reprirent le dessus et empêchèrent qu'on adoptât aucune mesure défensive : ils ne prévirent pas qu'ils seraient les premières victimes de la réaction féodale.

1. Froissart, l. II, c. 203. Le duc de Bourgogne, n'ayant pu empêcher la ruine de Courtrai, voulut du moins avoir sa part du butin ; il fit démonter et transporter dans sa ville de Dijon « un horoloige qui sonnoit les heures, un des plus beaux qu'on sût deçà ni delà la mer » (Froissart). La plupart des grandes horloges des villes, à

Le roi revint par la Somme et l'Oise : tout le pays était rempli de gens d'armes entre Senlis, Meaux et Saint-Denis, où Charles VI, le 10 janvier 1383, rapporta l'oriflamme et rendit grâces de sa victoire au patron du royaume. Il y reçut une députation de notables Parisiens, partis, avec le prévôt des marchands, à l'insu du menu peuple. Ces envoyés jurèrent sur leurs têtes, au roi et aux princes, qu'ils pouvaient entrer « à leur plaisir et volonté » en la ville sans trouver de résistance. Le roi répondit qu'il entrerait le lendemain. Le 11 janvier, au matin, « adonc courut voix dedans Paris : Le roi sera ici tantôt. Lors s'armèrent plus de vingt mille Parisiens, et se mirent aux champs, et s'ordonnèrent en une moult belle bataille, entre Saint-Ladre (Saint-Lazare) et Paris, devers Montmartre, et avoient leurs arbalétriers, leurs *paveschiers* (pavoisiers) et leurs maillets, tout appareillés ainsi que pour tantôt combattre ». Telle n'était pas cependant l'intention des Parisiens : ils voulaient seulement, sous prétexte d'honorer le roi par cette belle *montre* (revue), lui faire voir la grande puissance de Paris, afin d'obtenir meilleur traitement. Mais, puisqu'ils ne voulaient point guerroyer, « mieux leur eût valu se tenir cois en leurs maisons. » Le connétable et l'amiral de France, précédés de hérauts d'armes, chevauchèrent devers les gens de Paris, et leur demandèrent pourquoi ils étaient « issus en telle ordonnance ». Les Parisiens protestèrent qu'ils n'avaient autre intention que de rendre honneur au roi. « De par le roi donc, retournez paisiblement en vos logis, et mettez vos armes *jus*, si vous voulez que le roi descende dans Paris. » Les bourgeois obéirent, et l'armée royale s'avança en grand appareil de guerre, « pour imprimer dans l'esprit des vilains un souvenir plus durable de la récente victoire » (Relig. de Saint-Denis, l. III, c. 18). Les gens de l'avant-garde se jetèrent avec fureur sur les *bailles* ou palissades qui protégeaient la porte Saint-Denis, les coupèrent à coups de hache, arrachèrent la porte de ses gonds, et renversèrent les deux battants sur le chemin du roi, qui passa dessus avec tout son cortège, « comme pour fouler aux pieds l'orgueil bourgeois ». Tous les gens d'armes étaient à pied et prêts à combattre, le roi seul étant demeuré à cheval.

grands mouvements et à sonneries, datent du quatorzième siècle, comme l'observe M. Buchon dans une note au c. 203 du l. II de Froissart.

L'armée conduisit le roi à Notre-Dame et de là au Palais, pendant que le maréchal de Sancerre et le sire de Couci faisaient arracher de leurs gonds trois autres portes de Paris, entre la porte Saint-Denis et celle de Saint-Antoine, « afin que toutes manières de gens d'armes pussent entrer de jour et de nuit ». Le connétable et d'autres barons occupèrent militairement les carrefours et les principaux postes : le reste des hommes d'armes se logèrent à leur fantaisie chez les bourgeois. Les princes n'avaient pourtant pas dessein d'abandonner les richesses de Paris à la merci de la soldatesque, et voulaient rendre leur triomphe plus profitable : ils défendirent le pillage sous peine de la hart.

Bientôt commencèrent les vengeance : les gens des ducs s'en allèrent de rue en rue arrêter trois cents des plus notables bourgeois ; deux d'entre eux, un orfèvre et un marchand de draps, furent pendus le lendemain matin ; la femme de l'orfèvre, qui était près d'accoucher, se jeta par la fenêtre et se brisa la tête sur le pavé. Ordre fut donné aux bourgeois, sous peine de mort, de porter leurs armes soit au Louvre, soit au palais de la Cité : ils obéirent. « Il y avoit bien de quoi armer cent mille hommes », dit Juvénal des Ursins. Toutes ces armes et harnais, tous les maillets des *Maillotins* furent transférés au château de Beauté, ainsi que les chaînes des rues. On reprit les travaux d'achèvement de la Bastille, et l'on commença la construction d'une grosse tour au bord de la Seine, près du Louvre, en face de la tour de Nesle. On ne voyait, chaque jour que gens pendus ou décollés à Montfaucon, aux Halles, à la Grève, sans compter ceux qu'on jetait à la Seine. La vieille duchesse d'Orléans, fille de Charles le Bel et bru de Philippe de Valois, et l'université en corps implorèrent inutilement la clémence royale : les supplices continuèrent : près de cent des principaux bourgeois et un bien plus grand nombre de petites gens avaient péri avant le 27 janvier, et ce jour-là une exécution plus horrible couronna toutes les autres. Douze des hommes les plus notables et les plus respectés de Paris furent liés ensemble dans la charrette fatale et menés au Marché des Halles pour y être décapités : parmi eux était le vieux Nicolas Le Flamand, irréconciliable ennemi des princes et des nobles, qui avait, dit-on, jadis participé au meurtre des maréchaux de Champagne

et de Normandie. La vue d'un autre vieillard, garrotté auprès de Le Flamand, jetait les assistants dans une stupeur universelle : c'était l'avocat général Jean Desmarets, ancien membre du grand conseil royal, serviteur habile et dévoué des rois Philippe, Jean et Charles V, qui avait su, durant sa longue carrière, gagner à la fois l'estime des grands et celle du peuple. « Quand on vint pour le décoller, on lui dit : Maître Jehan, criez merci au roi, afin qu'il vous pardonne vos forfaits. — J'ai servi bien et loyalement son bisaïeul, son aïeul et son père, et n'ai que faire de crier merci au roi, répondit-il d'une voix ferme, mais à Dieu seul le veux-je crier; car, si le roi avoit eu âge et connoissance d'homme, il ne se fût mie rendu coupable de tel jugement envers moi.

« Adonc prit-il congé du peuple, dont la *greigneur* (la plus grande) partie pleuroit sur lui, et en cet état mourut maître Jehan Desmarets». (Froissart.)

Son crime était d'avoir naguère, dans les débats du conseil royal, soutenu avec passion le duc d'Anjou contre les ducs de Bourgogne et de Berri : ces deux princes osèrent l'envoyer à l'échafaud comme complice des Maillotins. Le dévouement de Desmarets aux intérêts du duc d'Anjou lui faisait peu d'honneur; mais il avait racheté sa conduite, dans cette circonstance, par ses grands services depuis un an : il était resté dans Paris au milieu des troubles populaires, tandis que les autres magistrats désertaient leur poste, et il s'était constamment efforcé de s'interposer entre les princes et le peuple pour empêcher la guerre civile. On dit qu'il avait conseillé de mettre la ville en état de défense, et que ce fut là le prétexte de sa mort (Relig. de Saint-Denis)<sup>1</sup>.

Le 27 janvier fut un jour sinistre pour la ville de Paris : tandis que les têtes des douze victimes tombaient sur le pavé des halles, on criait par les rues un édit du roi qui supprimait la prévôté des marchands, l'échevinage, le greffe de la ville, les corps de métiers et confréries et les compagnies de la milice bourgeoise : les attributions des magistratures populaires étaient réunies à la prévôté royale de Paris ; leur juridiction était réunie à celle du

1. Desmarets doit compter parmi nos vieux jurisconsultes. « Il était l'auteur d'un recueil de Décisions notoires, établies par *enquestes par tourbes* (pour constater la coutume). » Michelet, *Hist. de France*, t. IV, p. 30.



Châtelet, et les syndics électifs des métiers étaient remplacés par des prud'hommes à la nomination du prévôt royal (Ordonn., t. VI, p. 685); toutes les libertés municipales, anciennes ou récentes de Paris lui étaient arrachées à la fois. On publia en même temps le rétablissement de la gabelle du sel, du quart denier sur les vins vendus en détail, et des douze deniers pour livre sur toutes les autres marchandises. Plusieurs membres du conseil avaient été jusqu'à proposer qu'on déclarât les subsides perpétuels et définitivement réunis au domaine royal; on recula toutefois devant cette audacieuse résolution, et l'on craignit le désespoir populaire et peut-être le soulèvement de la petite noblesse<sup>1</sup>.

L'effusion du sang cessa quelques jours après dans Paris.

Les princes étaient plus avides encore de l'or des bourgeois que de leur sang. Le 1<sup>er</sup> février, le peuple fut convoqué dans la cour du Palais; un somptueux échafaud avait été dressé sur les degrés du grand escalier. Le roi y séait entre ses oncles et « grand'foison de nobles gens ». Le peuple s'entassa dans la cour, et les femmes et les enfants des malheureux qui attendaient la mort au fond des cachots se jetèrent à genoux devant le roi en invoquant sa compassion à grands cris. « Alors le chancelier, messire Pierre d'Orgemont, parlant au nom du roi, énuméra les grands et merveilleux cas de crimes et délits perpétrés par le peuple de Paris depuis le temps du roi Jehan, et montra qu'outre les exécutions déjà faites, encore y avoit-il des prisonniers dignes de punition et d'autres gens à prendre et à punir; bref, que presque tout Paris étoit digne de mort. Après ces paroles, les oncles et le frère du roi se mirent à genoux devant lui, le priant qu'il voulût avoir pitié de son peuple de Paris; pareille requête firent en pleurant les dames et damoiselles tout échevelées, et le peuple, nu-tête, baisant la terre, commença de crier : *Miséricorde*. Le roi répondit enfin qu'il consentoit que la peine criminelle fût convertie en civile

1. Il y a dans le *Religieux de Saint-Denis* (l. III, c. 18) un passage remarquable à propos du rétablissement des impôts : «.... Les subsides, dit-il, ont été récemment introduits pour mener à fin les guerres et pour réparer les bâtiments royaux, et ils ont été perçus, depuis le temps du feu roi Charles (Charles V) jusqu'à ce jour, sans demander le consentement du peuple, comme on faisoit anciennement.»

(c'est-à-dire les supplices en amendes); et furent tous les prisonniers mis à pleine délivrance. » La *peine civile* consista dans des amendes égalant la valeur de tous les biens des prisonniers. « Et y eut moult grand'finance exigée, et à peine croyable, l'un étant rançonné de six mille, l'autre de trois mille, l'autre de mille francs, suivant sa *chevance*. » Les confiscations ne s'arrêtèrent point aux gens emprisonnés le jour de l'entrée du roi : tous les citoyens qui avaient été quarteniers, cinquanteniers, dizainiers de la milice bourgeoise, furent traités de la même manière, puis tous ceux qui jouissaient d'une fortune capable d'attirer les regards : tout riche était condamné d'avance. « On ne demandoit rien aux moyens ni aux petits, hors aux grands maîtres où il y avoit assez à prendre. » La plupart des anciennes familles municipales de la hanse et des autres corporations furent réduites à la mendicité : c'était là ce que la haute bourgeoisie avait gagné à ses ménagements et à ses tergiversations. Le montant des amendes de Paris s'éleva, suivant Froissart, à 960,000 francs d'or. Il n'en entra pas le tiers dans les coffres du roi : les deux tiers des dépouilles de Paris furent la proie de la féodalité : ces grandes sommes furent partagées entre les princes, les seigneurs et les capitaines, sous prétexte de payer les gens d'armes. Les seigneurs gardèrent tout pour eux, et les soldats se dédommagèrent aux dépens du plat pays, qu'ils traitèrent comme ils avaient traité la Flandre<sup>1</sup>.

Le magnifique butin de Paris n'avait pas satisfait la rapacité des ducs de Berri et de Bourgogne : ils décidèrent que les autres cités qui avaient commis les mêmes délits ne devaient pas avoir un meilleur sort que la « mère des villes du royaume », et commencèrent par Rouen. Les auteurs de l'émeute de Rouen avaient été justiciés un an auparavant, et, depuis, aucun acte de violence n'avait été commis par les Rouennais. On n'en tint compte : on arrêta tous les notables de la ville ; on condamna à mort tous ceux qui s'étaient opposés à la levée des subsides arbitraires : quant à ceux contre lesquels on ne trouvait aucun grief, on les retint en prison jusqu'à ce qu'ils consentissent à racheter leur liberté par l'abandon de tous leurs biens, « lesquelles finances passèrent en

1. *Relig. de Saint-Denis*, l. III, c. 18. — Froissart, l. II, c. 203. — Juvénal des Ursins.

bourses particulières, et non dans le trésor public ». Reims, Châlons, Troies, Sens, Orléans, essayèrent les mêmes calamités. La terreur, le meurtre et le pillage, organisés judiciairement, planaient sur la plupart des villes du nord de la France. Les confiscations furent suivies de l'établissement d'un fort impôt annuel sur les revenus et le mobilier, qu'on ajouta à tous les autres subsides.

Telle fut l'issue des luttes politiques du quatorzième siècle. La bourgeoisie, dans la première phase de son développement, aux onzième et douzième siècles, avait conquis l'existence civile et municipale; dans la seconde phase, elle avait tenté, avec un succès bien différent, de conquérir le gouvernement de l'État. L'affranchissement des communes avait été l'œuvre d'un mouvement spontané, persévérant, universel, tandis que l'invasion du tiers-état dans la politique générale fut amenée, non par le progrès naturel des lumières et de la puissance bourgeoises, mais par les énormes fautes et les intolérables excès de la royauté. La bourgeoisie devint, dans cette seconde période de son histoire, agressive à son corps défendant; traînée par les rois eux-mêmes aux États-Généraux, bien moins pour y recevoir l'investiture d'une autorité nouvelle que pour y sanctionner la ruine de ses droits acquis, elle s'empara enfin de l'arme qui lui était offerte et la tourna contre ses maîtres. Des hommes d'élite, sortis de son sein, favorisés par la décadence momentanée de la royauté et de la noblesse, se font jour, saisissent les rênes de l'État, entreprennent de constituer un gouvernement libre où la bourgeoisie aurait le principal rôle. La noblesse se ranime et s'arme en masse contre les prétentions des *vilains* : les villes secondaires soutiennent faiblement le mouvement de Paris; puis Paris lui-même se divise; Marcel succombe, et les bourgeois se réconcilient à ses dépens avec la royauté, mûrie par le malheur et par l'expérience. Un gouvernement régulier dans ses habitudes, national dans son esprit, mais dur et arbitraire, s'établit peu à peu avec Charles V, qui renie le despotisme en mourant, et qui lègue à la France l'abolition de tous les impôts établis sans l'aveu du peuple. Les héritiers de Charles le Sage refusent d'acquiescer à son legs, et la lutte suspendue par ce monarque recommence avec une fureur nouvelle. Mais

Paris n'a plus de Marcel cette fois : il semble qu'il y ait abaissement dans l'intelligence comme dans les prétentions du peuple ; on ne réclame plus les États Généraux, le gouvernement libre, mais la suppression des impôts ; l'opposition populaire se résout dans une négation, et n'essaie de rien organiser. La noblesse, au contraire, rappelée à la discipline par le danger, se réunit sous l'étendard royal aux redoutables bandes de brigands, de compagnons d'aventures, qui forment comme une caste de barbares errants à travers la société<sup>1</sup>. La bourgeoisie, à l'heure décisive, s'étonne, hésite, et s'abandonne enfin sans combat à ses implacables oppresseurs. La haute bourgeoisie décimée et ruinée, le peuple écrasé sous une misère sans nom, les forces du pouvoir central, qui avaient été jadis l'instrument de l'ordre et des améliorations sociales, détournées au profit d'une oligarchie dévorante et insensée, le progrès national violemment arrêté, l'exemple de tous les vices, de toutes les folies et de tous les crimes, offert au peuple du haut des degrés du trône, toutes les mauvaises passions, tous les penchants brutaux et sanguinaires excités par les pouvoirs institués pour les réprimer : voilà les résultats de la victoire des seigneurs et le résumé du règne qu'inaugura la funeste journée de Roosebeke. Le peuple comprit les leçons de ses maîtres. On avait abattu tout ce qui dans ses rangs possédait un peu de culture intellectuelle et de lumière ; on avait écrasé la démocratie de la propriété, du barreau et du comptoir : quand le peuple se releva grâce aux discordes de ses tyrans, ceux-ci eurent à compter avec la démocratie de l'assommoir et du couperet.

Les États de Languedoc, mandés à Lyon au mois d'août par le duc de Berri, accordèrent sans résistance les mêmes impôts qui venaient d'être rétablis violemment dans les pays de la langue d'oïl. Les Languedociens furent soumis, en sus des impôts, à une amende de 800,000 francs d'or payable en quatre ans, sous prétexte de punir leur rébellion passée contre le duc de Berri : un traité solennel avait terminé cette querelle ; mais les engagements pris envers les populations étaient partout violés avec impudence, depuis que la crainte n'arrêtait plus les princes. Les villes lan-

1. C'étaient des gens de toute espèce et de toute classe, mais la plupart des chefs étaient des cadets ou des bâtards de grandes maisons.



guedociennes s'affaissaient dans un désespoir muet : les plaines fertiles de cette belle province étaient presque entièrement dépeuplées ; les plus robustes et les plus hardis des paysans s'étaient faits *tuchins*, et, retranchés dans les montagnes et les forêts ou dans les châteaux dont ils pouvaient se saisir, ils soutenaient une guerre de brigandages et d'embuscades contre les soldats du duc de Berri et de ses sénéchaux. (Hist. de Languedoc, l. XXXIII, c. 13-17.)

Par tout le royaume, hors au fond des Cévennes et dans les murs de Gand, les « vilains » courbaient la tête sous le joug ; mais Gand se montrait plus indomptable que jamais : les proscrits que poursuivait la vengeance du comte de Flandre, les malheureux ruinés par l'invasion, les hommes de cœur qui ne pouvaient se résoudre à l'esclavage, étaient accourus à Gand de tous les points de la Flandre, y avaient reçu les droits de cité, et Gand s'était ainsi repeuplé d'une population altérée de vengeance. Déjà Peter Van-den-Bosche, secondé par deux autres braves capitaines, Peter Winter et Frank Ackermann, venait de reprendre Ardenbourg, près de l'Écluse, et d'exterminer la garnison qu'y avaient laissée les princes. En même temps les chefs gantois renouaient les négociations avec l'Angleterre : « Anglois, dit Froissart, sont trop envieux sur le bien d'autrui ; les nobles anglois étoient durement courroucés du bien et de l'honneur advenus aux nobles de France à Rosebecque. » Le peuple anglais sympathisait avec les Gantois et souffrait de l'interruption du commerce. Le fanatisme religieux se joignit aux autres passions. Les princes français, dans leur expédition de Flandre, avaient fort maltraité les « Urbanistes », et voulaient obliger le comte Louis à abandonner le pape de Rome pour le pape d'Avignon. Urbain VI prit l'offensive, vint s'établir de Rome à Gènes pour se rapprocher de ses ennemis, fit prêcher en Angleterre la croisade contre les « Clémentins » de France et de Castille, et ordonna la levée d'un décime sur le clergé anglais pour cette guerre sainte. Les Anglais avaient été sourds à l'appel de leurs anciens alliés de Flandre ; ils répondirent en foule à la voix frénétique de leur pape ; la dîme et les « aumônes » produisirent, suivant Froissart, deux millions et demi de francs d'or. Une première bande de croisés, plus

avidés encore de butin que des « pardons » pontificaux, descendirent à Calais, le 23 avril 1383, sous le commandement de Henri Spencer, évêque de Norwich, légat d'Urbain VI, prélat qui avait les mœurs d'un chef de routiers. On s'attendait à voir les Anglais se jeter sur l'Artois ou la Picardie, provinces clémentines ; mais, quoique tous les Flamands fussent aussi bons Urbanistes qu'eux-mêmes, ils entrèrent en ennemis dans la Flandre maritime, sous prétexte qu'elle appartenait maintenant par conquête au roi de France, lequel était clémentin. Leur vrai motif était l'espoir de piller les villes du West-Quartier, qui, s'étant rachetées du pillage l'année précédente, avaient encore de quoi tenter leur cupidité. Les Anglais emportèrent d'assaut Gravelines, la saccagèrent et massacrèrent une grande partie des habitants. Douze mille hommes du West-Quartier coururent aux armes, et offrirent la bataille aux agresseurs près de Dunkerque : le choc fut rude, mais les flèches des archers donnèrent la victoire aux Anglais, qui entrèrent dans Dunkerque à la suite des fuyards (13 mai). Bourbourg se rendit, « sauves les vies et les biens » ; tout le reste du West-Quartier, toute la *marine* (le pays maritime), depuis Gravelines jusqu'à l'Écluse, fut livré au pillage et occupé militairement par les Anglais, qui mirent le siège devant Ypres le 8 juin, et donnèrent rendez-vous aux Gantois sous les murs de cette ville. Gand envoya vingt mille hommes. Le duc de Bourgogne et le comte de Flandre avaient mis dans Ypres une bonne garnison qui résista deux mois, quoiqu'il y eût dans la ville bien des gens qui se fussent volontiers rendus aux Gantois.

Le comte de Flandre, hors d'état de défendre sa terre, avait de nouveau requis le secours de la France, et Charles VI avait convoqué, pour la seconde fois, la grande armée féodale à Arras. A la tête de seize mille lances et de soixante mille fantassins et gens de trait, il entra en Flandre dans le courant d'août<sup>1</sup>. L'armée anglo-gantoise, bien qu'elle eût été grossie par de nombreux renforts

1. Un riche négociant de Paris, nommé Nicolas Boullard, qui avait échappé, par quelques hautes protections, à la ruine de ses concitoyens, se chargea de fournir des vivres par terre et par mer à toute cette grande armée, tant que durerait la campagne. C'est la première fois qu'il est question d'un pareil marché dans notre histoire militaire. Les armées vivaient d'habitude, comme elles pouvaient, sur le pays. *Relig. de Saint-Denis*, l. IV, c. 1.

d'Angleterre, n'était pas en état de soutenir le choc. A l'approche du roi, le siège d'Ypres fut levé : les Gantois se retirèrent dans leur ville, et les Anglais dans les places qu'ils avaient conquises. L'arrivée de l'*host* royal fut le dernier coup pour la West-Flandre : Cassel et Bergues, déjà pillées par les Anglais, furent reprises sur eux et livrées à toutes les horreurs du sac de Courtrai ; la ruine du plat pays fut consommée ; les Anglais rendirent Bourbourg et Gravelines par capitulation, et se retirèrent à Calais. L'armée de Charles VI, une des plus formidables qu'aucun roi de France eût encore mises sur pied, n'entreprit cependant pas le siège de Gand. Après avoir chassé les Anglais de la Flandre occidentale, cette multitude, si difficile à nourrir et à tenir ensemble, fut licenciée dès la fin de septembre, quoiqu'on eût reçu la nouvelle de la surprise d'Oudenarde par les Gantois. Cette ville, devant laquelle avait échoué Artevelde, venait d'être enlevée par un coup de main d'Ackerman.

Le duc de Bretagne, qui n'avait pas oublié sa vieille affection pour les Anglais, travaillait avec succès à faire entamer des négociations : au commencement de novembre, des conférences s'ouvrirent ; mais on ne put s'entendre, les Français insistant pour recouvrer Calais, Brest, Cherbourg et toute la Guyenne jusqu'à la Garonne, « laquelle chose les Anglais n'eussent jamais faite ». On se borna donc à négocier un armistice où seraient compris les alliés des deux rois, savoir : la Castille et l'Écosse d'un côté, les Gantois de l'autre. Les princes français consentaient à ces conditions ; mais le comte de Flandre ne voulait pas que ses sujets rebelles profitassent de la trêve. Cette obstination suscita des querelles terribles entre le comte Louis et le duc de Berri, dont l'humeur paresseuse et débauchée s'accommodait mal des longues et rudes chevauchées de Flandre, et qui voulait en finir à tout prix. La trêve fut enfin signée pour neuf mois, le 26 janvier 1384, et les Gantois y furent compris. Le comte de Flandre ne pouvait plus y mettre obstacle : il s'était retiré à Saint-Omer, où il était mort le 9 janvier. Un sombre mystère enveloppa la fin de ce prince si fatal à son pays : le Religieux de Saint-Denis dit laconiquement qu'il mourut au mois de janvier, et ajoute qu'une horrible tempête eut lieu le jour de sa mort. Froissart veut qu'il ait été em-

porté par une maladie; mais une vieille chronique française, citée par Meyer, et plusieurs chroniques flamandes affirment qu'il mourut d'un coup de poignard que lui avait donné le duc de Berri, à la suite d'une altercation poussée de part et d'autre jusqu'à la dernière violence.

On ensevelit Louis de Mâle dans l'église Saint-Pierre de Lille. Avec lui finit la maison de Flandre-Dampierre.

Les comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Nevers et de Rethel passèrent à Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, seule enfant légitime qu'eût laissée le comte Louis entre ses onze bâtards. Philippe de Bourgogne fut dès lors le plus puissant des princes de l'Europe qui ne portaient pas la couronne royale, et l'égal de plus d'un roi. Le duc Philippe ne tarda pas à dominer les Pays-Bas entiers par ses alliances. Il attendait la succession de Brabant après celle de Flandre : la duchesse de Brabant, dont sa femme était la nièce et l'héritière, lui était toute dévouée; elle arrangea un double mariage qui donnait encore à la maison de Bourgogne d'autres chances d'extension territoriale. Jean, fils aîné du duc de Bourgogne, investi par son père du comté de Nevers, épousa, presque enfant encore, la fille du duc Albert de Bavière, régent de Hainaut, de Hollande et de Zélande, tandis que sa sœur épousait Guillaume, comte d'Ostrevant, fils du duc Albert, et héritier présomptif des trois comtés que gouvernait son père. Jean de Bourgogne, comte de Nevers, devait être le trop fameux *Jean sans Peur*. Pendant les fêtes de ces deux mariages, qui furent célébrées à Cambrai le même jour, le 12 avril 1385, « la duchesse de Brabant, qui bien étoit dame imaginant toutes choses, » dit Froissart, « remontra aux oncles du roi et à son conseil comme quoi on feroit bien de le marier à madame Isabelle (ou Isabeau), fille au duc Étienne de Bavière<sup>1</sup> et petite-nièce au duc Albert; car le feu roi Charles avoit ordonné, au lit de la mort,

1. La Bavière était alors gouvernée en commun par trois frères, d'après l'ancienne loi d'égalité dans la famille, conservée dans une partie de l'Allemagne; le duc Étienne était un des trois : un autre frère, le duc Frédéric, avait fait la campagne de 1383 dans l'armée de Charles VI. — Le duc Étienne fit d'abord grande difficulté d'envoyer sa fille en France, à cause d'une épreuve préalable à laquelle on soumettait « toute dame que l'on vouloit marier au roi, pour fille de si haut seigneur qu'elle fût ». On la faisait examiner par des matrones, pour savoir si elle était capable de « porter enfants ». Froissart, l. II, c. 229.



que son fils fût marié en Allemagne, par quoi les Allemands eussent plus grandes alliances aux François. » La jeune princesse fut donc amenée en Brabant et de là en France, par son oncle le duc Frédéric, sous prétexte d'un pèlerinage à Saint-Jean d'Amiens : le duc de Bourgogne amena pareillement le jeune roi à Amiens, sans le prévenir positivement des projets qu'on avait sur lui. Quand la demoiselle, qui était fort belle, lui fut présentée par les duchesses de Bourgogne et de Brabant, « et s'agenouilla devant lui tout bas, il la prit par la main, la fit lever, et la regarda de grand'manière, et, en ce regard, plaisance et amour lui entrèrent au cœur » (Froissart). Après que les princesses se furent retirées, le sire Bureau de la Rivière, un des anciens ministres de Charles V, dit au roi : « Sire, que vous semble de cette jeune dame ? nous demeurera-t-elle ? — Par ma foi ! oui, dit le roi, nous n'en voulons autre ; car elle nous plaît ! Or, dites au bel oncle de Bourgogne *qu'on en délivre* (qu'on en finisse). »

Charles VI ne voulut pas même attendre qu'on allât faire la fête à Arras, suivant le désir de ses oncles, et il fallut procéder sur-le-champ aux épousailles, qui furent célébrées dans la cathédrale d'Amiens, quatre jours après la première entrevue des deux époux. Charles VI n'avait pas dix-sept ans ; Isabeau de Bavière en avait quatorze (17 juillet 1385). Les vieux serviteurs de Charles V, qui avaient applaudi à ce mariage, ne soupçonnaient pas que cette belle enfant serait le fléau de la maison de France.

Le mariage du roi augmenta encore l'influence du duc Philippe, qui en avait été le principal auteur.

Pendant que tout prospérait au duc de Bourgogne, son frère Louis d'Anjou avait une destinée fort opposée. Il s'était porté tout droit sur Naples, sans attaquer, chemin faisant, le pape Urbain, comme l'eût souhaité Clément VII : en arrivant dans le royaume de Naples, il trouva la majeure partie des populations hostile, et presque toutes les places fortes occupées par les garnisons de son adversaire, Charles de Durazzo, habile et prudent capitaine qui n'oublia pas les catastrophes de Manfred et de Conradin, n'accepta point de bataille, et ruina en détail la puissante armée du duc d'Anjou. Le climat fut le plus redoutable auxiliaire de Charles de Durazzo : trois campagnes presque sans résultat épuisèrent

tellement la « chevance » du duc Louis que de ses immenses déprédations il ne lui restait plus qu'un *hanap* d'argent et quelques florins, lorsqu'il mourut de la fièvre dans l'automne de 1384. Les débris de sa superbe gendarmerie, réduits à la dernière misère, se dispersèrent pour regagner isolément la France. On vit de nobles barons cheminer en mendiant leur pain sur les grandes routes d'Italie.

La nouvelle de la mort du duc d'Anjou fit révolter Aix, Tarascon et les trois quarts de la Provence contre la veuve et les deux jeunes fils de ce prince, qui résidaient à Angers. Charles de Durazzo envoya le Génois Spinola à Aix reprendre possession du comté de Provence en son nom ; Arles et Marseille restèrent angevines, et le conseil royal de France dépêcha cinq cents lances au secours du parti angevin. Charles de Durazzo ne survécut pas longtemps à son rival : à peine débarrassé de la guerre de Naples, il était passé en Hongrie pour disputer le trône de ce pays à sa cousine Marie, fille de Louis le Grand, roi de Hongrie et de Pologne. Le parti de la reine Marie employa tout à la fois le poignard et le poison contre un adversaire qui avait pour lui le peuple, et la loi contraire à la successibilité féminine. La couronne de Hongrie sortit ainsi de la maison de France : les Capétiens de la première branche d'Anjou l'avaient possédée depuis le commencement de ce siècle ; elle passa dans la maison de Luxembourg par le mariage de la reine Marie avec Sigismond, margrave de Brandebourg, frère de l'empereur Wenceslas. Après la mort de Charles de Durazzo (février 1386), qui ne laissait, comme Louis d'Anjou, que des enfants en bas âge, les Provençaux insurgés se soumirent à Louis II d'Anjou, enfant de sept ans, et le parti angevin releva l'étendard dans le royaume de Naples, livré à une longue anarchie. Un certain nombre des seigneurs du pays s'étaient attachés aux intérêts de la maison d'Anjou.

Durant la guerre civile de Provence, les hostilités avaient recommencé en Flandre et en Aquitaine : la trêve avec l'Angleterre et les Gantois, qui avait été prolongée de quelques mois et qui expirait le 1<sup>er</sup> mai 1385, ne fut pas renouvelée, et les fêtes du mariage de Charles VI eurent lieu parmi le bruit des armes. Le conseil du roi avait fait de grands préparatifs : les princes pouvaient,

sans inquiétude, tourner toutes leurs forces contre l'ennemi du dehors, et ne redoutaient plus rien du peuple; le mauvais succès d'une *Jacquerie* tentée dans quelques provinces l'année précédente, affermissait le despotisme des sires des fleurs de lis : les *tuchins* s'étaient propagés du Languedoc dans les contrées voisines, et une multitude de paysans, laboureurs et « gens mécaniques » (gens de métiers), exaspérés par la misère, « s'étoient mis sur les champs » en Auvergne, Poitou et Limousin, tuant tous les nobles, les « riches hommes » et les clercs qu'ils pouvaient saisir. Le duc de Berri expédia contre eux force noblesse et gens de guerre qui les taillèrent en pièces, et les *tuchins* du Languedoc furent enfin détruits à leur tour. (Relig. de Saint-Denis, l. V, c. 1.)

Les princes comptaient tellement sur l'abattement populaire, qu'ils rétablirent le plus abhorré des vieux abus, celui dont la suppression avait presque racheté tous les griefs du peuple contre Charles V : « l'an 1385, il y eut, dit Juvénal des Ursins, *mutation de monnoies*, au merveilleux profit du roi, et au grand dommage du peuple et de la chose publique du royaume. » Toutes les anciennes monnaies furent déclarées hors de cours, sauf celles de Charles V<sup>1</sup>. Les sommes énormes levées sur les bonnes villes étaient déjà dissipées en profusions inouïes, « les seigneurs n'épargnant non plus or ni argent que s'ils plussent des nues ou qu'on les puisât en la mer ».

La situation des classes inférieures était intolérable : tous les impôts venaient d'être doublés; au moindre retard de paiement, les collecteurs faisaient traîner en prison les contribuables et vendre leur mobilier; la population des villes décroissait d'une manière effrayante : beaucoup de gens de métiers, tombés de l'aisance dans la dernière détresse, abandonnaient leurs ateliers, leurs maisons, leur patrie, et allaient chercher la paix et la liberté dans des régions plus heureuses<sup>2</sup>, surtout dans le Hainaut et le pays de Liège.

1. *Relig. de Saint-Denis*, l. VI, c. 2. — Le Religieux de Saint-Denis dit que le duc de Bourgogne, en sus des impôts, fit un emprunt considérable aux prélats et aux riches hommes du royaume, et qu'il remboursa cet emprunt ainsi qu'il l'avait promis, « chose qui parut incroyable tant elle étoit peu ordinaire ».

2. *Relig. de Saint-Denis*, l. VI, c. 1. — *Ordonn.* t. VII, p. 107. — Juvénal des Ursins.



Une triple attaque avait été préparée contre les Anglais et les Gantois : l'amiral Jean de Vienne s'embarqua au port de l'Écluse avec mille lances, alla descendre en Écosse, et assaillit le nord de l'Angleterre avec le concours des Écossais ; le duc de Bourbon fut envoyé dans le Midi avec un corps de troupes, afin de chasser les Anglais et les compagnies d'aventuriers des forteresses qu'ils occupaient encore en Saintonge, en Angoumois et dans les provinces voisines ; enfin la grande armée féodale, quelques jours après le mariage du roi, entra en Flandre et marcha sur Dam, surpris récemment par Ackerman et ses Gantois<sup>1</sup>. Les milices de Bruges et des autres villes et pays de Flandre rejoignirent devant Dam l'armée française. Les Gantois, après une belle résistance, évacuèrent Dam pendant la nuit : la place fut mise à feu et à sang le lendemain ; puis le canton plantureux des Quatre-Métiers, qui fournissait à Gand « largement de douceurs et de pourvéances », fut envahi et horriblement dévasté ; les habitants qui n'eurent pas le temps de fuir sur mer ou dans les bois furent égorgés sans miséricorde. On voulut épargner vingt-quatre des plus riches afin d'en tirer de bonnes rançons, et on leur offrit la vie pourvu qu'ils se déclarassent sujets du roi ; mais l'un d'eux, vieillard de haute stature et de physionomie imposante, répondit pour tous les autres que, quand le roi ferait mettre à mort tous les Flamands, leurs ossements desséchés se relèveraient encore pour le combattre. Sur les vingt-quatre, un seul démentit l'orateur et eut l'infamie d'accepter la vie à la condition de servir de bourreau à ses compagnons. Des vingt-trois autres, pas un ne détourna les yeux ou ne proféra une plainte en présentant sa tête à la hache. Le misérable qui avait été l'instrument de leur supplice n'eut pas même le bénéfice de son crime. Le roi, informé qu'il était parent de tous les autres, en eut horreur et le fit tuer. (Relig. de Saint-Denis, l. VI, c. 9.)

Cette héroïque opiniâtreté produisit une vive impression sur le duc de Bourgogne : ce riche et beau pays de Flandre dont il

1. Ackerman y montra une générosité dont les nobles ne lui avaient pas donné l'exemple : ayant trouvé, dans Dam pris d'assaut, les femmes de sept des principaux barons de Flandre, il les prit sous sa sauvegarde et ne permit pas qu'on leur fit la moindre injure.



était le seigneur, « alloit se perdant et se dépeuplant de jour en jour, tellement que jusqu'aux Turcs et aux Sarrasins s'en douloient (affligeaient), et toutes les bandes (les côtes) de la mer, du Levant au Couchant et au Septentrion, s'en ressentoient, car tout le commerce maritime étoit interrompu, et plus n'arrivoient, comme devant, les avoir et marchandises de dix-sept royaumes à l'Écluse et à Dam ». Le duc pensa qu'il valait mieux renoncer à sa vengeance contre les Gantois que d'anéantir lui-même l'héritage de sa femme; il manifesta l'intention de mettre le passé en oubli et de conserver les privilèges et libertés de Gand et des autres communes de la Flandre orientale, si les Gantois voulaient le reconnaître pour seigneur et renoncer à leur alliance avec le roi d'Angleterre, qui leur avait envoyé quelques secours avec un gouverneur anglais. En même temps le duc engagea le roi son neveu à licencier l'armée, dès le 12 septembre <sup>1</sup>.

Le désespoir seul poussait les Gantois à soutenir une lutte aussi inégale : quand ils surent que le duc Philippe était sincèrement disposé à traiter avec eux, ils imposèrent silence à leurs ressentiments, et députèrent vers lui, à Tournai, leur principal capitaine Ackermann, avec les doyens des *navieurs* (bateliers, commerçants par eau) et des bouchers, et plusieurs autres notables; « bref, la paix fut faite, criée, écrite et scellée » entre le duc et les échevins, doyens, conseil et communauté de la ville de Gand, aux conditions les plus honorables pour cette magnanime cité. Toutes les offenses et méfaits furent pardonnés : les franchises de Gand et des autres villes furent confirmées; les prisonniers furent délivrés; les bannis et fugitifs d'Ypres, de Bruges, « et de toute

1. Le retour du roi à Paris fut signalé par deux ordonnances importantes : les plaintes lamentables de l'université et du clergé avaient enfin trouvé accès dans le grand conseil; le roi révoqua un édit en vertu duquel les officiers royaux étaient tenus de prêter main-forte aux exactions du pape et des trente-six cardinaux qui dévoraient l'Église gallicane; puis une seconde ordonnance, s'exprimant en termes fort durs pour les cardinaux, prescrivit aux officiers royaux de protéger les biens du clergé et d'assurer le service des églises et des bénéfices, et la subsistance des chanoines et des religieux. — Le pape d'Avignon baissa la tête et se tut; il ne pouvait en aucune façon se brouiller avec la cour de France. L'intérêt de l'Église et de l'État n'était sans doute pas le principal motif qui poussait le conseil du roi à cette réaction; mais les princes avaient compris que, pour trouver au besoin sous leur main les ressources de l'Église, il fallait commencer par empêcher que d'autres ne lui ôtassent son dernier écu. *Ordonn.* t. VII, p. 131-133 (octobre 1385).

Flandre », furent rappelés et remis en possession de leurs biens, et les peines les plus graves furent décrétées contre quiconque, de l'un ou de l'autre parti, enfreindrait la pacification.

Le traité fut scellé non-seulement des sceaux du duc et de la duchesse de Bourgogne et du grand scel de la ville de Gand, mais de ceux de la duchesse de Brabant et Limbourg, du régent de Hainaut, Hollande et Zélande, des principaux barons de Flandre, et des bonnes villes et communautés de Bruges, du Franc de Bruges, d'Ypres, de Malines et d'Anvers, lesquels se firent garants d'une paix si importante pour les Pays-Bas tout entiers (18 décembre 1385).

Ainsi finit, après sept années de combats, la terrible guerre de Flandre : la paix publique, si solennellement proclamée, ne fut pourtant pas si bien observée que le brave et loyal Frank Ackerman ne fût assassiné quelques mois après par le bâtard du sire de Herzelee, qui avait été tué dans une querelle excitée, disait-on, par Ackerman et Van-den-Bosche; le meurtrier ne fut point puni. Peter Van-den-Bosche, implacable dans sa haine pour les princes et ne se fiant point à leurs promesses, s'était réfugié en Angleterre après la conclusion du traité, auquel il s'était opposé jusqu'au dernier moment. Il se mit au service des Anglais et se rendit terrible, comme corsaire, aux Français et même aux Flamands, sujets de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne en était venu à ses fins : il était seigneur de toute la Flandre; il avait manqué à l'engagement secret, contracté autrefois avec Charles V, de restituer à la couronne de France Lille, Douai et Orchies, à la mort du comte Louis de Mâle<sup>1</sup>.

Peut-être la pensée d'une grande entreprise, qui s'agissait déjà dans le conseil du roi, avait-elle contribué à rendre le duc de Bourgogne plus traitable envers les Gantois : le jeune Charles VI et les barons de France, excités par le connétable de Clisson qui disait les Anglais de moitié plus faciles à vaincre chez eux qu'au dehors, ne rêvaient plus que d'aller descendre en Angleterre, « pour toute la conquérir et détruire ». Depuis la victoire de Roosebeke, ils croyaient que rien n'était impossible à leur vail-

1. Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. II, p. 423.

lance, et le succès de l'expédition d'Écosse les encourageait dans leur dessein. L'amiral Jean de Vienne, réuni aux Écossais, avait exercé de terribles ravages dans le Northumberland, le Cumberland et le Westmoreland.

Les circonstances étaient véritablement assez favorables pour une descente en Angleterre : le duc de Lancastre, le meilleur capitaine et le plus considéré entre les princes anglais, venait de partir pour revendiquer ses prétendus droits au trône de Castille<sup>1</sup> ; les autres oncles de Richard II étaient en discord avec les ministres et les favoris de ce monarque, qui démentait complètement les espérances de sa première jeunesse et qui ne montrait d'ardeur et d'énergie que pour tous les genres de désordre : l'Angleterre était « toute en désarroi ».

« Très grands et très hauts appareils se firent donc en Picardie, Artois et Flandre. Depuis la Saint-Jean d'été furent envoyés querré aux ports de Hollande et Zélande tous les gros vaisseaux dont on se pouvoit aider. Du port de Séville en Espagne jusqu'en Prusse, ne demeura gros vaisseau sur mer, où les François pussent mettre leur main, qui ne fût retenu pour le roi et ses gens. Onc, depuis que Dieu créa le monde, on ne vit tant de nefes ensemble, comme il y en eut, celui an, au havre de l'Écluse et sur la mer entre l'Écluse et Blankenberghe ; car, au mois de septembre, elles furent nombrées à treize cent quatre-vingt-sept<sup>2</sup>. En ces nefes furent *avalées* (descendues) pourvéances innumérables en toutes choses bonnes à servir corps d'homme, vivres, outils ou autres. Et en-

1. La première expédition anglaise, celle du comte de Cambridge, n'avait point eu de résultat, le roi don Fernand de Portugal ayant abandonné l'alliance des Anglais pour traiter avec les Castillans. Don Fernand avait même préparé la réunion du Portugal à la Castille, en mariant sa fille unique Béatrix au roi Juan de Castille. L'opposition populaire fit échouer ce projet : les Portugais, les villes surtout, ne voulurent pas renoncer à leur indépendance nationale, et, après la mort de don Fernand (octobre 1383), décernèrent la couronne à don Juan, frère bâtard du feu roi. Quelques troupes anglaises arrivèrent par mer au secours des Portugais, tandis qu'un corps d'hommes d'armes français, gascons et bretons venait joindre le roi de Castille à Santarem. La bataille d'Aljubarotta (18 août 1385) décida l'affranchissement du Portugal. Les auxiliaires français, très mal secondés par les Espagnols, furent taillés en pièces, et les Espagnols furent mis en déroute. Les Anglo-Portugais prirent l'offensive contre la Castille, et le duc de Lancastre envahit la Galice, au printemps de 1386.

2. Le Religieux de Saint-Denis dit seulement « neuf cents et davantage ».



core n'y étoit pas la *navie* (la flotte) du connétable de France, qui s'ordonnoit à Tréguier en Bretagne, où ledit connétable faisoit ouvrir et charpenter une ville toute de bon bois et gros merrain, pour asseoir en Angleterre, quand on auroit pris terre, afin de loger et retirer le roi et les seigneurs. Cette ville étoit tellement ouvrée qu'on la pouvoit défaire par travées et la rasseoir membre à membre; il y en eut la charge de soixante-douze vaisseaux. Si fut écrit et envoyé mandement aux seigneurs jusques en Savoie, en Haute-Gascogne et en Allemagne, et de tous *lez* (côtés) s'armoient-ils, eux et leurs gens, comptant perdre et *exiler* (ruiner) toute Angleterre sans *recouvrer* (retour), et prendre vengeance des maudits Anglois qui avoient fait tant de maux en France; mais partout où ils passaient pis faisoient-ils qu'Anglois n'eussent fait; car ils abattoient les maisons pour faire du feu, pêchoient les viviers; pillotent les granges, et ne laissoient que la paille aux pauvres laboureurs; encore les battoient ou tuoient-ils s'ils parloient, et les pauvres gens les maudissoient entre leurs dents, disant: Or allez en Angleterre, que jamais pied n'en puisse retourner!» (Froissart.)

Les pilleries des hommes de guerre ne s'étendaient que sur une partie du pays : les exactions du gouvernement atteignaient tout : « tailles furent assises et levées sur toutes gens, tant ès cités et bonnes villes qu'au plat pays, tellement que, depuis cent ans, semblables subsides n'avoient été mis en France; beaucoup étoient taillés au quart et au tiers de leur avoir, et plusieurs manières de gens payoient plus qu'ils n'avoient vaillant, si bien que les riches s'en *douloient* et que les pauvres s'enfuyotent. » On emprunta en outre de très grandes sommes aux prélats et aux églises.

« Et toutefois tout vint à néant, et ne portèrent si grandes provisions aucun fruit! »

On avait commencé trop tard les préparatifs de cette vaste expédition : le temps, qui avait été beau et calme durant tout l'été, se gâta aux approches de l'automne : le roi n'arriva à l'Écluse qu'après le 20 septembre, en pleine équinoxe. Le duc de Bourgogne et tous les grands barons avaient devancé Charles VI à l'Écluse : Bruges et tous les environs étaient encombrés par vingt mille



hommes d'armes<sup>1</sup>, autant d'arbalétriers génois et autres, et une multitude de sergents d'armes, de « brigands » et de valets d'armée. L'embarquement eût été possible encore; mais Charles VI s'obstina à attendre le connétable, dont l'escadre était retardée par des circonstances indépendantes de sa volonté, et surtout le duc de Berri, qui, bien volontairement, faisait naître retard sur retard et chevauchait à petites journées, n'ayant au cœur d'autre dessein que de faire manquer le périlleux voyage. « Et toujours alloit le temps avant, et accroissoient le froid, les vents et la saison dure. » Le connétable parut enfin, après avoir perdu plusieurs vaisseaux par la tempête. Le duc de Berri ne rejoignit l'armée que le 14 octobre, et, peu soucieux des reproches du jeune roi et du duc de Bourgogne, il montra que ce serait folie de tenter la mer en « cœur d'hiver. Il fut donc arrêté qu'on renverroit tous les gens d'armes chez eux, sauf à les mander de nouveau en avril ou mai prochain. Ainsi fut dérompu le voyage d'Angleterre, qui coûta au royaume de France trente fois cent mille francs d'or; et disoit-on qu'aucuns seigneurs du sang de France butinèrent entre eux la meilleure part de cette grosse somme de deniers, et qu'aucuns avoient eu, de plus, argent et grand don des ennemis pour rompre l'entreprise. » Cette dernière accusation concerne sans doute le duc de Berri, que le chroniqueur n'ose nommer. Les immenses approvisionnements de l'armée furent gaspillés ou vendus à vil prix : les soldats ne furent pas payés de leurs gages, et s'en retournèrent, comme de coutume, en ravageant le pays. Enfin les Anglais, aussitôt qu'il fut possible de tenir la mer, vinrent assaillir la flotte sur les côtes de Flandre, et brûlèrent ou prirent une grande partie de ces belles nefes si bien peintes et dorées, si richement « étoffées », où les princes et les barons de France avaient fait assaut de somptuosité<sup>2</sup>.

Tandis que la France était si cruellement pressurée et si absurdement gouvernée par les Valois, l'ennemi mortel de cette race, le rival qui avait failli jadis la précipiter du trône, Charles le Mauvais, mourait obscurément au fond de son petit royaume

1. Suivant Froissart; le Religieux de Saint-Denis compte huit mille chevaliers et écuyers.

2. Froissart, l. III, c. 35-48. — *Relig. de Saint-Denis*, l. VII, c. 9-10.

montagnard (1<sup>er</sup> janvier 1387). L'attention publique avait été réveillée sur son compte, deux ans auparavant, par de nouveaux projets d'empoisonnement qu'on lui supposa contre toute la famille royale; le valet d'un ménestrel anglais fut écartelé, après avoir avoué, dans les tortures, que le roi de Navarre l'avait chargé de mettre à mort par le poison Charles VI, son frère, ses oncles, et beaucoup de personnes considérables. Le parlement procéda contre Charles de Navarre comme coupable de lèse-majesté, et les terres qui lui restaient en France furent saisies. Il n'est guère possible de se faire une opinion bien arrêtée sur ces ténébreuses infamies; peut-être néanmoins, chez ce prince, battu et dépouillé sans cesse par des voisins plus forts que lui, l'ambition violemment comprimée s'était-elle tournée en une monomanie de trahison et d'empoisonnement. L'opinion était universellement déchaînée contre lui dans les dernières années de sa vie, et Froissart l'accable plus encore que ne fait aucun des écrivains dévoués à la maison de Valois. Froissart raconte qu'il avait voulu faire empoisonner le célèbre comte de Foix, Gaston-Phœbus, par son propre fils : Froissart avait appris cette horrible anecdote à la cour du comte Gaston. Charles le Mauvais trépassa, dit-on, « de façon moult épouvantable et par punition divine; pour ce que par vieillesse il étoit tout refroidi, il avoit coutume, d'après le conseil de ses médecins, de s'envelopper en des draps imbibés d'eau-de-vie<sup>1</sup> et cousus sur tout son corps ». Une nuit, le serviteur qui cousait les draps, au lieu de rompre son fil quand il eut fini, approcha imprudemment une chandelle pour le brûler; le feu du fil gagna le drap, « et fut ledit drap mis en feu et en flamme, sans qu'on y pût porter remède, dont le roi Charles mourut parmi des cris horribles et continuels et de très grandes et très âpres douleurs ». (Relig. de Saint-Denis. — Juvénal des Ursins.) Froissart, qui raconte cette catastrophe un peu différemment, dit que le roi de Navarre y survécut quinze jours<sup>2</sup>.

1. L'eau-de-vie était une découverte assez récente des alchimistes.

2. Le jour de la mort du roi de Navarre (1<sup>er</sup> janvier 1387), eut lieu à Paris, derrière Saint-Martin-des-Champs, le dernier duel judiciaire qu'ait ordonné le parlement de Paris : on a inséré dans tous les recueils d'anecdotes, d'après Froissart, ce fameux combat de Jean de Caroges et de Jacques Le Gris. Carouge accusait

En licenciant la grande armée de l'Écluse au mois de décembre précédent, le roi et les princes avaient renoncé à tenter en personne une descente en Angleterre : le projet d'expédition ne fut cependant point abandonné, et, tandis qu'un corps français, sous les ordres du duc de Bourbon, passait les Pyrénées pour aller secourir la Castille contre le duc de Lancastre, qui avait conquis la Galice, deux flottes s'assemblaient, l'une à Tréguier, sous les ordres du connétable de Clisson, l'autre à Harfleur, sous l'amiral Jean de Vienne, afin de transporter, sur les côtes de la Grande-Bretagne, six mille hommes d'armes, deux mille arbalétriers et six mille « gros varlets », soldats armés à la légère. La guerre d'Espagne tourna promptement à l'avantage de l'alliance franco-castillane : le duc de Lancastre, qui s'était fait couronner roi de Castille et de Léon à Santiago de Compostelle, pénétra au printemps dans le royaume de Léon, avec son gendre le roi de Portugal ; mais ses gens d'armes et ses archers anglais ne purent résister aux ardeurs et aux privations d'un climat brûlant et aride. Vaincu sans combat, il fut obligé de capituler et d'évacuer l'Espagne. Le parti franco-castillan obtint un autre succès dans la Péninsule : les royaumes d'Aragon et de Navarre, jusqu'alors neutres entre les deux papes, se déclarèrent « Clémentins ».

Pendant ce temps le connétable pressait les armements de Tréguier et de Harfleur ; mais les discordes de la France protégeaient les Anglais, et un événement inattendu vint rompre encore une fois l'entreprise préparée contre eux. Le duc de Bretagne et le connétable Olivier de Clisson nourrissaient l'un contre l'autre une vieille haine ; le connétable donna un nouveau motif de ressentiment au duc en rachetant des mains des Anglais le fils aîné de Charles de Blois, qui languissait captif outre-mer depuis trente-trois ans, et en manifestant l'intention de le prendre pour gendre. Le duc Jean de Montfort ne douta pas que Clisson n'eût formé le projet de lui arracher la couronne ducale, pour la replacer sur la tête de l'héritier de Blois : les nouveaux faits d'armes que le connétable préparait contre l'Angleterre ne pouvaient qu'aug-

Le Gris d'avoir fait violence à sa femme, et le fait n'avait pu être prouvé par témoins ni par aucune autre sorte de preuve. Le Gris fut tué : plus tard on reconnut son innocence, à ce que dit le Religieux de Saint-Denis.



menter son influence déjà si puissante sur la noblesse bretonne. Les inquiétudes du duc l'entraînèrent à une résolution désespérée. Au commencement de juin, le duc Jean convoqua un parlement des barons de Bretagne à Vannes : Clisson et ses amis s'y rendirent, suivant leur devoir féodal. Il ne fut question, dans cette assemblée, que des affaires intérieures du duché, et le duc y montra « grand semblant » d'amitié à Clisson et à ses partisans. Le parlement dissous, comme le connétable, les sires de Laval, de Beaumanoir et autres se préparaient à retourner au camp de Tréguier, le duc Jean les invita très affectueusement à visiter le grand et beau « châtel de l'Hermine », dont il achevait en ce moment la construction non loin de Vannes. Le connétable et les barons, ne voulant pas témoigner une défiance insultante à leur suzerain, se rendirent avec lui à « l'Hermine » : le duc attira messire Olivier dans la « maîtresse tour », sous prétexte de lui demander son avis sur cette « maçonnerie » ; le connétable, à peine entré, fut saisi par des soldats et « enferré en trois paires de fer ». Le sire de Beaumanoir fut traité de la même façon.

« Messire Olivier, par trois fois, fut déferré et mis sur les carreaux : une fois vouloit le duc qu'on lui tranchât la tête, et l'autre fois vouloit qu'on le noyât, et de l'une de ces morts, brièvement il fût fini, n'eût été le sire de Laval. » Ce seigneur, contre qui le duc n'avait point de « mal-talent », ne quitta pas Jean de Montfort un seul instant de toute la nuit, et ne cessa de lui représenter l'infamie dont il se couvrirait, les périls dans lesquels il se précipiterait, s'il assassinait traîtreusement le connétable de France et le plus illustre des barons de Bretagne.

Le duc, ébranlé par l'éloquence que Laval déployait en faveur de son beau-frère Clisson, renonça enfin à « occire » le connétable, mais à condition que Clisson rachèterait sa vie et sa liberté par la cession des trois châteaux de Bron, de Josselin, de Lamballe et de la ville de Jugon, et par le paiement d'une rançon de cent mille francs d'or. Clisson, qui s'était cru perdu sans ressource, fit ouvrir ses châteaux au duc, paya la rançon exigée, sortit de prison, et ratifia le traité en arrivant sur ses terres, « tandis qu'il était encore dans le trouble et la joie de sa délivrance<sup>1</sup> » ;

1. Sismondi, *Hist. des Français*, t. XI, p. 508.



mais aussitôt qu'il eut, pour ainsi dire, repris possession de lui-même, la soif de la vengeance se ralluma dans son âme : il monta à cheval, et, suivi d'un seul page, se dirigea à franc étrier vers Paris, où il parvint en deux jours. Il alla droit au Louvre, s'agenouilla devant le roi, et lui raconta le « grand affront et dommage qu'il avoit reçu du duc de Bretagne, dommage concernant grandement la majesté royale, car par là le voyage de mer avoit été dérompu. » Il déclara qu'il rendait au roi l'office de connétable, « ne s'en pouvant plus charger avec honneur », tant qu'il n'aurait pas tiré une vengeance éclatante de son ennemi. « Connétable, dit le roi en le prenant par la main et en le relevant, nous ne voulons pas que vous partiez de votre office ainsi : nous savons bien qu'on vous a fait blâme et dommage, et que c'est grandement au préjudice de nous et de notre royaume. Nous manderons incontinent nos pairs de France, et regarderons quelle chose en sera bonne à faire; et ne vous souciez, car vous en aurez droit et raison ».

Le roi avait vivement senti, de prime abord, l'injure de son connétable; « mais il étoit jeune et de légère humeur, et se déportoit » volontiers des affaires sérieuses : tout continuait à se gouverner par les ducs de Bourgogne et de Berri, surtout par le duc de Bourgogne. Ces deux princes avaient peu de bienveillance pour Clisson, et craignaient le crédit que ce fameux capitaine acquérait auprès d'un jeune monarque qui aimait la guerre; de plus madame Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, qui avait beaucoup d'influence sur son mari, étoit cousine-germaine et grande amie du duc de Bretagne. Les ducs se montrèrent donc assez froids à faire rendre justice au connétable; mais l'opinion de la noblesse et des gens de guerre se prononça trop énergiquement pour qu'on pût laisser tomber l'affaire : le conseil du roi somma le duc Jean de restituer l'argent et les places, et le manda à Paris devant le roi, « afin qu'il s'exécutât de ce qu'il avoit fait ».

Le duc se montra d'abord très rude et très hautain; mais Clisson, voyant le mauvais vouloir des oncles du roi, avait commencé la guerre en son propre nom avec l'aide de ses amis. Jean de Montfort commença de craindre l'issue de cette lutte : il consen-

tit à remettre les places et les châteaux du connétable en dépôt au sire de Laval, et à donner des gages pour les 100,000 fr. qu'il avait touchés, jusqu'à la sentence du roi et de son conseil, devant lequel il s'engageait à comparaître (31 décembre 1387). Les troubles qui agitaient l'Angleterre<sup>1</sup>, et qui diminuaient la chance qu'avait le duc Jean d'être secouru de ce côté, avaient contribué à le rendre plus traitable; il comptait d'ailleurs sur l'appui des ducs de Berri et de Bourgogne, qui l'allèrent chercher jusqu'à Blois et l'emmenèrent à Paris presque malgré lui. Il vint enfin, le 24 juin 1388, présenter sa justification au roi et lui rendre l'hommage de « sa duché »; car il ne s'était point encore acquitté en personne de ce devoir depuis l'avènement de Charles VI.

Le jeune monarque avait déjà oublié sa grande colère; il reçut très bien le duc Jean et lui pardonna, moyennant la restitution des 100,000 fr. extorqués à Clisson, sans autre dédommagement de la trahison exercée envers le connétable et de la rupture de l'expédition d'Angleterre. Le parlement jugea l'affaire comme un procès civil. Le roi et les princes obligèrent ensuite les deux adversaires à se réconcilier; mais leurs lèvres seules jurèrent la paix<sup>2</sup>.

Le courroux du roi s'était détourné sur un autre adversaire: le jeune roi avait sacrifié la querelle de son connétable à la sienne propre, et ne pensait en ce moment qu'à se venger d'une audacieuse provocation.

Les ducs de Gueldre et de Brabant avaient été souvent en guerre pour la possession de quelques places des bords de la Meuse, et les différends de ces deux maisons souveraines s'étaient renouvelés avec plus de vivacité depuis que la duchesse de Brabant, dont la duchesse de Bourgogne était la nièce et l'héritière, s'était

1. Le mécontentement du peuple et des princes contre Richard II et ses favoris avait grandi jusqu'à la guerre civile: les favoris avaient été vaincus en bataille rangée, près d'Oxford, et les ducs de Gloucester et d'York (auparavant comtes de Buckingham et de Cambridge), associés aux principaux lords d'Angleterre, avaient imposé au roi une sorte de suprême conseil aristocratique, dans le genre de celui établi jadis par les Provisions d'Oxford. Le wicklefisme, qui était très répandu en Angleterre, et que la noblesse et le peuple interprétaient chacun à leur manière, compliquait la crise politique. Réemment (en 1385), les nobles avaient sérieusement proposé au roi le partage des biens de l'Église. V. Fleuri, t. XX, p. 347.

2. Froissart. — Reliq. de Saint-Denis. — Lobineau, *Hist. de Bretagne*, l. XIII.

rapprochée de la cour de France, tandis que le duc de Gueldre, Wilhelm de Juliers, restait attaché, comme ses devanciers, aux intérêts de l'Angleterre. Ce seigneur était jeune, hardi, ambitieux, ne cherchant qu'aventures, et fort aimé, pour son humeur « chevaleresque », de tous les « bons compagnons » des pays du Rhin. Irrité de l'assistance que le roi de France et le duc de Bourgogne prêtaient contre lui à madame de Brabant, il « se fit l'homme » de Richard II pour un subside annuel de 1,000 livres sterling ou 4,000 fr. d'or; et, malgré les avis de son père, le margrave de Juliers, il envoya défier le roi Charles VI par lettres scellées de son scel, « moult dures et moult felles » (félonnes, discourtoises). Le roi entra « en véhémence indignation », et annonça sur-le-champ sa volonté d'aller lui-même prendre vengeance du petit prince allemand qui le bravait avec tant d'arrogance. Cette résolution devint inébranlable, lorsqu'on eut reçu la nouvelle que le duc de Gueldre avait mis en déroute, sous les murs de Grave, l'armée de la duchesse de Brabant. Philippe de Bourgogne, prévoyant le moment où il réunirait à ses vastes domaines ceux de la tante de sa femme, ne laissa point échapper l'occasion de dompter d'avance un voisin turbulent et dangereux, et il excita le roi à écraser la Gueldre; cependant il tâcha de le détourner d'y « chevaucher » en personne. Mais Charles s'irrita de ce conseil et ne céda point : un petit corps de gens d'élite eût suffi; quinze mille lances et quatre-vingt mille piétons furent rassemblés en Champagne, malgré les avis des « sages hommes », qui remontrèrent au roi et au duc quels inconvénients il y aurait à conduire de telles masses dans une contrée couverte de bois et de marais, « et coupée de quatre fleuves aussi gros que la rivière de Loire » (la Meuse, le Wahal, le Lech et l'Yssel). L'armée devait passer par le comté de Namur, le Brabant et le Limbourg; mais les nobles et les bourgeois de Brabant déclarèrent d'un commun accord à leur duchesse que, si elle attirait chez eux les gens du roi de France, ils ne s'armeraient point pour la guerre de Gueldre, mais « s'encloroient en leurs villes et châteaux, et défendroient leurs chemins et leurs terres, pour ce qu'ils seroient plus perdus et détruits par ces passants que par les ennemis ».

Il fallut donc prendre une autre route, et, au grand déplaisir



des gens d'armes, on les conduisit, par la forêt des Ardennes et le Luxembourg, vers le marquisat de Juliers, qui confine à la Gueldre : ce n'étaient que bois, vallées marécageuses, rochers et montagnes; aussi « furent ordonnés à l'avant-garde deux mille cinq cents tailleurs de haies et de buissons et fossoyeurs, pour faire et unir de nouveaux chemins parmi les hauts bois d'Ardennes, où onc homme n'avoit chevauché. » On songea aussi aux « pourvéances » : Colin Boulart, le riche marchand de Paris qui s'était déjà chargé des approvisionnements de l'armée en 1383, reçut du roi une avance de cent mille écus d'or pour acheter des vivres aux bords du Rhin et de la Meuse, et les faire parvenir à l'armée, quand elle serait en Gueldre. On avait doublé la gabelle du sel et l'impôt sur les ventes, afin de subvenir aux frais de l'expédition.

Quand les Français arrivèrent sur les marches de Juliers, pays de plaines et de « petite défense », le margrave recourut à la médiation de l'archevêque de Cologne et de l'évêque de Liège, et se présenta en suppliant devant Charles VI; « il s'excusoit bellement » d'être en rien complice et instigateur du duc de Gueldre, qu'il traitait de « fol » et d'insensé, et offrait au roi de recevoir garnisons françaises dans ses villes et châteaux, si son fils ne voulait point « venir à raison et connoissance ». Le margrave fut accueilli amialement; on lui promit de ne point « ardre ni exiler » sa terre, et il « se fit l'homme » du roi de France. « Les François se logèrent *emmi* son pays, qu'ils trouvèrent bon, gras et plein de vivres », et la guerre commença en Gueldre. Le margrave de Juliers alla trouver son fils à Nimègue pour l'engager à donner satisfaction au monarque offensé, et à se dédire de son défi; mais le jeune téméraire, qui avait bien muni ses forteresses, et qui, avec sa cavalerie légère d'Allemagne, harcelait incessamment l'armée royale, ne voulait d'abord rien entendre. Son père en vint à la menace de le déshériter de sa terre de Juliers. Il consentit enfin à se rendre auprès du roi de France, et à désavouer les paroles « impétueuses et déraisonnables » de la lettre de défi, comme ayant été écrites sur son blanc-seing à son insu, mais sans se départir aucunement de son alliance avec le roi d'Angleterre, ni renoncer au droit de défier le roi de France, quand il en serait *semons* (sommé) par ledit roi d'Angleterre; seulement il s'obligerait à ne



pas guerroyer Charles VI sans le défier un an d'avance, et il céderait la ville de Grave à la duchesse de Brabant.

Une telle réparation ne valait certes pas l'immense déploiement de forces auquel on avait eu recours pour l'obtenir : on s'en contenta néanmoins ; le roi, le duc de Bourgogne et toute l'armée étaient déjà fort dégoûtés de cette guerre d'embuscades et d'escarmouches nocturnes, dans un pays « merveilleusement déplaisant » à l'approche de l'hiver. Le duc se rendit à la tente du roi, s'y excusa comme il était convenu, « et furent les ordonnances et convenances de paix écrites et scellées, » après que le duc eut soupé à la table du roi ; encore le duc obtint-il que les prisonniers de son parti lui fussent remis « quittes et délivrés », sans pouvoir rendre la pareille au roi ; car les Allemands d'outre-Rhin, que Wilhelm de Gueldre avait appelés à son aide, n'étaient pas gens à se dessaisir de leurs captifs sans grosses rançons.

L'armée reprit le chemin de France : le retour fut presque aussi désastreux qu'une déroute : le charroi fut embourbé et perdu ; plusieurs nobles chevaliers furent enlevés et emmenés prisonniers par des bandes de maraudeurs allemands, qui ne respectaient paix ni trêves ; une multitude de soldats et de *somniers* (bêtes de somme) se noyèrent en voulant traverser à gué la Meuse, grossie par les pluies d'automne, et cette grande armée, qui était partie si brillante et si bien appareillée, regagna la Champagne dans le plus piteux désarroi. L'irritation des gens de guerre était extrême contre le duc de Bourgogne, à qui ils imputaient le mauvais succès de cette absurde expédition. Cent mille combattants, aux ordres du roi de France, n'avaient remporté qu'à grand'peine les honneurs de la guerre sur un petit prince allemand qui ne pouvait pas mettre six mille hommes sur pied. Les vieux compagnons de Bertrand Du Guesclin, habitués à faire de grandes choses avec de faibles ressources, rougissaient de honte en voyant déployer des masses aussi énormes pour un tel résultat ; le despotisme désordonné des oncles du roi, leurs immenses dépredations financières, faisaient éprouver aux anciens ministres de Charles V un sentiment de pudeur analogue à ce que ressentaient les gens de guerre ; le peuple, si cruellement opprimé, commençait de relever la tête en entendant les nobles murmurer

à leur tour contre ses tyrans. Tout le bénéfice de la victoire féodale avait été pour les princes et les grands; la petite noblesse, appelée sous les armes à chaque instant moyennant une solde qu'on lui promettait toujours et qu'on ne lui payait jamais, n'avait guère plus de sujets de satisfaction que les vilains. L'opinion publique trouva des interprètes dans le conseil du roi : capitaines et magistrats se rapprochèrent, s'entendirent, et une sorte de complot se forma à la cour contre les ducs de Bourgogne et de Berri : le connétable y prit une part très active, quoiqu'il eût été le complice de toutes les exactions des princes. Les vieux serviteurs de Charles V qui avaient accès auprès de son fils, le sire de la Rivière surtout, essayèrent avec succès d'éclairer le jeune roi sur la conduite de ses oncles ; ils piquèrent son amour-propre, ils excitèrent avec adresse ses ressentiments contre les princes qui compromettaient son nom en faisant un si déplorable usage de son autorité.

Le caractère de Charles était trop fougueux et trop emporté pour que toutes les impressions fortes qu'il recevait ne produisissent pas un effet immédiat. Le roi, ses oncles et sa cour, arrivés de la Gueldre à Reims dans les derniers jours d'octobre, célébrèrent la Toussaint dans cette ville. La fête passée, le roi réunit en une grande assemblée ceux de son sang et de son conseil et les principaux prélats et barons, et leur enjoignit de lui donner leur avis, en toute sincérité, sur la conduite des affaires du royaume, et sur les moyens de faire le bien de son peuple. Pierre de Montagu, cardinal-évêque de Laon, sur l'invitation du chancelier, prit la parole, et établit que le roi, qui allait entrer dans sa vingt et unième année, avait l'âge et les qualités nécessaires pour régir seul désormais son royaume, et n'être plus sous le gouvernement d'autrui. L'archevêque de Reims et les chefs de guerre exprimèrent la même opinion. Les ducs de Bourgogne et de Berri n'étaient pas encore remis de la surprise que leur causait cette scène concertée à leur insu, lorsque le roi les remercia bien et gracieusement des peines et travaux qu'ils avaient eus touchant sa personne et les affaires de l'État, les priant que toujours ils l'eussent pour « recommandé ». Les deux princes, dévorant leur colère, se contentèrent de prier le roi de réfléchir mûrement.

et le suivirent à Paris pour tâcher de changer sa résolution : ils eurent l'effronterie de demander les revenus de la Normandie et de l'Aquitaine en dédommagement des sacrifices qu'ils avaient faits pour l'État. Le roi tint ferme, et les conseillers qui l'animèrent contre ses oncles furent puissamment secondés par un docteur en théologie, arrivé de Toulouse pour porter aux pieds du trône les doléances du Languedoc contre la tyrannie du duc de Berri. Cet homme courageux remplit sa mission en face du duc de Berri lui-même, et obtint du roi la promesse de visiter le Languedoc, afin de s'assurer par ses propres yeux de l'étendue des maux de ce pays.

« Le duc de Berri s'en retourna donc en Languedoc, et le duc de Bourgogne en ses terres et seigneuries, très mal contents de n'avoir plus l'autorité dont ils jouissoient auparavant. Or advint que le cardinal de Laon, qui avoit dit le premier son opinion, assez tôt après, alla de vie à trépas bien piteusement ; car il fut su que, de vrai, il avoit été empoisonné, et il le connut et sentit bien lui-même, et pria et requit très instamment que nulle enquête ou punition n'en fût faite. Il fut ouvert, et trouva-t-on les poisons en son corps. » (Relig. de Saint-Denis, l. IX, c. 11-14. — Juvénal des Ursins.) Tels furent les adieux des oncles du roi au gouvernement du royaume.

Avec eux tombèrent du pouvoir les gens d'armes rapaces du duc de Bourgogne, les maltôtiers et les bouffons du duc de Berri. Le seul des princes qui eût conservé son crédit était le duc de Bourbon : il avait eu le tort de ne point protester contre les excès des autres ducs, mais il passait pour y être demeuré étranger. Le peuple apprit en même temps l'expulsion des princes et de leurs créatures, et la réinstallation des hommes politiques les plus capables du règne précédent. Le sire Bureau de la Rivière, le premier président Arnaud de Corbie, les sires de Nogent et de Montagu dirigèrent les finances et la justice ; le connétable de Clisson et le Bègue de Vilaines, ancien lieutenant de Du Guesclin, redevinrent tout puissants « pour le fait de la guerre » : on nomma de nouveaux généraux des aides, de nouveaux baillis, de nouveaux prévôts ; on publia un règlement pour le parlement ; on accorda quelques faveurs à Paris, qui avait tant souffert ; on ne lui rendit



pas ses magistrats électifs, mais on sépara la prévôté des marchands de la prévôté royale, et le roi nomma un avocat au parlement, Jean Jouvenel, autrement dit Juvénal des Ursins <sup>1</sup>, « garde de la prévôté des marchands ». Enfin on supprima l'énorme taille annuelle qui écrasait la France (Relig., l. IX, c. 14).

Cette révolution de palais causa une joie universelle, quoique la plupart des nouveaux ministres eussent trempé dans l'effroyable réaction de 1383; le peuple avait été si malheureux que tout changement était pour lui un bienfait, de quelque part qu'il vint; le peuple se rattacha au roi de toute la haine qu'il portait à ses oncles, et, rejetant sur les princes toute l'horreur du passé, il rendit grâces à Charles VI des promesses de l'avenir. La mâle beauté du jeune roi, la grâce et la force qu'il déployait dans les exercices chevaleresques, l'affabilité qu'il montrait aux petits comme aux grands augmentaient encore le prestige; les espérances populaires furent portées au comble, quand on vit les nouveaux conseillers du roi entamer des négociations avec l'Angleterre : la guerre n'aboutissait depuis plusieurs années qu'à des pirateries et à des ravages réciproques qui désolaient des provinces entières sans profit et sans gloire pour les deux royaumes. Des difficultés insurmontables empêchaient la conclusion d'un traité de paix; mais on conclut du moins une trêve de trois ans, jusqu'au 16 août 1392 : elle comprenait les alliés des deux couronnes. Le principal allié de la France, le roi de Castille, n'avait pas attendu cette suspension d'armes pour s'accommoder avec son compétiteur le duc de Lancastre. Le prince anglais et sa femme, sentant l'impossibilité de conquérir la Castille, avaient renoncé à leurs prétentions en faveur de leur fille, à condition que le fils du roi don Juan l'épouserait, et moyennant une indemnité de 600,000 francs d'or et une pension de 40,000 francs.

La conclusion de la trêve ôtait tout prétexte aux exactions : le peuple vit bientôt cependant ses beaux rêves s'en aller en fumée. L'éducation du roi avait porté ses fruits : elle avait développé et poussé à l'extrême les défauts d'un caractère qui ne conservait pas un seul trait de Charles V, et qui ne rappelait que

1. Père de l'historien de ce nom.



trop les premiers Valois, quoique avec des tendances plus sympathiques et plus bienveillantes. Charles VI ne laissait entrevoir aucune aptitude, aucun goût pour les choses sérieuses : il n'aimait que le bruit, l'éclat et le faste, que les exercices du corps et les plaisirs des sens ; il ne voyait dans la royauté que ses brillants hochets ; il cherchait ses modèles dans les romans, mais sans comprendre l'idéal de la chevalerie ; l'amour chevaleresque n'était pour lui qu'une galanterie banale et dissolue, et il propageait autour de lui une licence de mœurs dont les cours de ses prédécesseurs n'avaient pas encore donné l'exemple. Ses profusions firent avorter les projets de réforme conçus par ses ministres. « Il étoit large et abandonné à l'argent distribuer et donner les finances, et, là où feu son père donnoit cent écus, il en donnoit mille, dont étoient ceux de la chambre des comptes très mal contents, et fut avisé par le seigneur de Nogent, qui avoit la charge principale des finances, qu'on ne gardât point d'or monnoyé dans le trésor, et que tout fût amassé en gros lingots, comme faisoit le roi Charles cinquième, afin qu'il fût moins aisément dépensé. » (Juvénal des Ursins.) Ces précautions furent inutiles : les lingots furent dissipés comme les espèces monnayées, et l'on put bientôt prévoir que, loin de continuer de réduire les impôts, le conseil serait obligé de les augmenter <sup>1</sup>.

Il fallait de prodigieuses sommes pour les fêtes « non comparables » dans lesquelles Charles VI mettait sa gloire, et qui attiraient à Paris la fleur des chevaliers et des nobles dames « de toute chrétienté ». Ce vaste concours d'étrangers, ce mouvement, ce joyeux tumulte, ces pompes éblouissantes enivraient la jeune noblesse et même le peuple de Paris : les Parisiens avaient leur part de cette pluie d'or, et regagnaient d'un côté ce qu'on leur prenait de l'autre. Dans les premiers jours de mai, le plus magnifique tournoi qu'on eût jamais vu fut donné à Saint-Denis, à l'occasion de la *chevalerie* des deux fils du feu duc Louis d'Anjou, dont l'aîné,

1. Le parlement, comme la chambre des comptes, luttait péniblement pour le rétablissement de l'ordre : il se fit défendre, par une ordonnance royale délibérée en conseil, d'obtempérer aux « lettres royaux » ou aux ordres signifiés de par le roi, qui auraient pour but d'entraver le cours de la justice. Ce n'était pas la première fois que la royauté cherchait à se donner des garanties contre le roi ; mais la faiblesse de telles garanties n'était que trop évidente. *Ordonn.*, t. VII, p. 290.

Louis II, duc d'Anjou et comte de Provence, se préparait à partir pour revendiquer le royaume de Naples contre l'héritier de Charles de Durazzo. Charles VI avait voulu réaliser les descriptions les plus brillantes des romans et présenter à l'admiration du monde féodal un type complet des splendeurs chevaleresques. Le cérémonial de l'initiation au « saint ordre de chevalerie », à peu près tombé en désuétude depuis qu'on avait adopté l'usage de conférer l'ordre sur les champs de bataille, fut reproduit avec une exactitude scrupuleuse : on fut moins fidèle à l'esprit de l'institution, qui n'était point assurément destinée à recevoir dans son sein des enfants de dix et onze ans. Les deux jeunes princes d'Anjou furent amenés à Saint-Denis sous l'humble robe grise que portaient jadis les aspirants à la chevalerie : après le bain symbolique, ils prirent la robe et le manteau de soie rouge fourrés de vair, et firent la veillée des armes devant les reliques des martyrs, dans l'église de Saint-Denis. Le lendemain, ils reçurent le ceinturon militaire et les éperons d'or, après avoir ouï la grand'messe; puis les fêtes commencèrent. On avait préparé, dans un champ voisin, une lice bordée de galeries de bois pour les dames, et construit, dans la grande cour de l'abbaye, une salle de banquet, longue de cent quatre-vingt-douze pieds sur trente-six de large, et toute revêtue de tapisseries de soie et d'or. Le premier jour du tournoi, vingt-deux chevaliers couverts d'armures vert et or furent conduits dans la lice, au son des instruments, par vingt-deux belles dames pareillement vêtues et montées sur d'élégants palefrois; chacune donna à son chevalier un ruban à ses couleurs. On combattit tout le jour; puis on passa du champ clos dans la salle du festin, et, après le souper, les dames et les damoiselles décernèrent le prix aux deux « mieux faisant ». Le reste de la nuit se passa en danses et « caroles » et en « ébattements » moins innocents. La fête dura trois jours et trois nuits, nuits d'orgie et de délire qui rendirent les vénérables cloîtres de Saint-Denis témoins de bien des voluptueux mystères, et qui durent étrangement scandaliser au fond de leur tombeau les chastes mânes de saint Louis.

Aux joutes et aux bals succéda une cérémonie d'un caractère plus sévère mais d'une égale somptuosité : le jeune roi aimait à

varier ses émotions et ses spectacles. Il s'était pris pour la mémoire de Bertrand Du Guesclin « d'une grande amour » que partageait la nation entière<sup>1</sup> : quoique neuf années se fussent écoulées depuis la mort de ce grand capitaine et que Charles V l'eût honoré de pompeuses obsèques, Charles VI voulut absolument refaire les funérailles de messire Bertrand en présence de toute cette noblesse française et étrangère qu'avait attirée le tournoi. Un catafalque fut dressé dans le chœur de Saint-Denis, et l'église fut changée en une immense chapelle ardente : le deuil fut mené par le connétable et par les deux maréchaux de France, vieux compagnons de messire Bertrand, et par Olivier Du Guesclin, compte de Longueville, frère de ce grand homme. Ferri Cassinel, évêque d'Auxerre, officia et prêcha : il tira des larmes de tous les yeux en « remémorant la grand'loyauté » et les hauts faits du bon connétable<sup>2</sup>, et le proposa pour modèle éternel à la chevalerie, dont il rappela les devoirs et le but; mais il parlait à des oreilles peu disposées à entendre ses leçons.

Les fêtes de Saint-Denis n'avaient pas rassasié Charles VI : il se rappela que la reine, sa femme, n'avait point encore été couronnée : c'était une belle occasion d'étaler de nouvelles magnificences. Il résolut de faire sacrer Isabeau à Paris, et de se dédommager du peu de solennité qu'avait eue la première entrée de la reine dans la capitale. Il notifia ses intentions « à ceux de Paris, » afin qu'ils se préparassent, et chargea la vieille reine Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois, de régler la cérémonie.

1. La voix publique mettait messire Bertrand au niveau des plus fameux héros des romans et de l'histoire. Les poètes le proclamaient le « dixième des preux. » Les « Neuf Preux, » types de toute vaillance, étaient une catégorie de héros anciens et modernes, devant lesquels commençaient à pâlir les Douze Pairs et les chevaliers de la Table Ronde. C'étaient Josué, David, Judas *Machabæus*, Hector (ainsi préféré à son vainqueur Achille), Alexandre, César, Artus (Arthur), Charlemagne et Godefroi de Bouillon.

2. Les princes fondirent en larmes  
Des mots que l'évêque montroit;  
Dieu ait pitié, sur toutes âmes,  
De la sienne, car bonne étoit!

dit un poète contemporain, dans un petit poème sur les funérailles de Bertrand. Ap. Martenn., *Thes. anecdot.* — Sur les fêtes de Saint-Denis, *V. le Relig.*, l. X, c. 1-3.



Blanche ordonna de compiler à ce sujet tout ce que rapportaient les *Chroniques de Saint-Denis* touchant le sacre des reines d'autrefois. Les Parisiens se signalèrent par l'accueil qu'ils firent à la reine : leur joie du « congé des ducs » était encore dans toute sa vivacité, et ils vivaient d'espérance : au luxe que Paris déploya dans la réception d'Isabeau de Bavière, on n'eût pu croire que six ans à peine s'étaient passés depuis les calamités de 1383 ; jamais la vitalité réparatrice de la grande cité ne s'était manifestée avec plus d'éclat, et, si les traces des maux de Paris étaient profondes et douloureuses au dedans, rien n'apparaissait déjà plus à la surface. Quelques années d'un gouvernement tolérable eussent guéri toutes les plaies.

Froissart et le Religieux de Saint-Denis ont décrit à l'envi le cortège de la reine, qui arriva de Saint-Denis, le 22 août 1389, avec toutes les princesses, les unes dans des litières peintes et dorées, les autres sur des palefrois merveilleusement harnachés; les oncles du roi, qui cherchaient toutes les occasions de se rapprocher du pouvoir suprême, s'étaient rendus à la cour avec leurs familles : les ducs et toute la haute noblesse escortaient les litières, qui entrèrent à Paris au son de mille instruments, et entre deux haies de cavaliers vêtus, les uns de soie vermeille, les autres de soie verte : c'étaient d'une part les gens de la maison du roi, de l'autre douze cents bourgeois de Paris conduits par le prévôt des marchands. Toute la rue Saint-Denis et le Grand-Pont (le Pont-au-Change) étaient tendus « à ciel couvert » de draps de soie, de camelots et de *celand* (taffetas); toutes les maisons étaient bordées de soieries et de tapisseries de haute lice, et l'on ne voyait aux fenêtres que femmes parées d'étoffes brillantes et de colliers d'or. Des fontaines de lait et de vin aromatisé coulaient au coin des rues, et de belles jeunes filles offraient à boire aux passants dans des « hanaps » d'or. A la porte Saint-Denis, au « moultier » de la Trinité, à la seconde porte Saint-Denis ou porte aux Peintres, à l'église Saint-Jacques-de-l'Hôpital, au Grand-Châtelet, avaient été dressés des échafauds, des châteaux de bois, des théâtres richement ornés; l'un représentait Dieu en son paradis et le ciel *estellé* (étoilé) rempli d'anges, qui chantaient « moult mélodieusement » et qui complimentèrent en vers « la dame enclose entre fleurs de



lis » ; l'autre « montroit » le roi de France et ses douze pairs, le roi Richard Cœur de Lion, et le roi *Salhadin* avec ses Sarrasins. Une corde avait été tendue de l'une des tours Notre-Dame jusqu'au Pont-au-Change : quand la reine passa sur le pont, un homme habillé en ange, assis sur cette corde, descendit des tours de Notre-Dame, passa par une fente de la tenture qui couvrait le pont, mit « une belle couronne » sur la tête de la reine, puis « fut retiré par ladite fente, comme s'il s'en retournoit au ciel<sup>1</sup>. » Le cortège se rendit à Notre-Dame, d'où il revint au Palais, et, le lendemain, la reine fut ointe et couronnée, dans la Sainte-Chapelle, par l'archevêque de Rouen. On peut voir dans Froissart la description des banquets qui eurent lieu sur la « table de marbre, » en la grand-salle du Palais, et des joûtes de l'hôtel Saint-Pol. Le roi avait adopté pour devise un soleil d'or rayonnant : il fut un des vainqueurs des joûtes. Les riches présents de la ville de Paris à la reine et à la duchesse de Touraine, belle-sœur du roi<sup>2</sup>, contribuèrent à entretenir l'allégresse de la cour : les Parisiens offrirent aux princesses pour soixante mille couronnes d'or de vaisselle d'or et d'argent ; ils comptaient bien regagner cette munificence par une large diminution d'impôt ; mais leur attente fut cruellement déçue. Le roi quitta Paris quelques jours après, et laissa pour adieu au peuple une crue de gabelle, et une ordonnance qui prohibait, sous peine de mort, la monnaie d'argent de douze et

1. *Chroniq. de Saint-Denis.*—La même chronique rapporte que le roi, ne pouvant, selon l'étiquette, faire partie du cortège de sa femme, et voulant cependant voir l'entrée de la reine, « s'habilla de façon qu'on ne le connût point, monta en croupe derrière un de ses favoris, et se « bouta » au plus épais de la foule, poussant et approchant toujours du plus près qu'il put, ce qui lui valut force coups de boulaies (verges de bouleau) des sergents chargés de maintenir l'ordre. Cette mésaventure l'amusa beaucoup, et il fit, le soir, de bons contes chez la reine des horions qu'il avait reçus.

2. Le duché de Touraine et les comtés de Valois et de Beaumont-sur-Oise avaient été donnés au frère du roi en 1386, contrairement aux sages ordonnances de Charles V, qui n'avait légué à son second fils que 13,000 livres de rente en apanage. Le jeune duc Louis de Touraine venait d'épouser à Melun, le 17 août, sa cousine-germaine Valentine de Milan, fille de Jean-Galéas Visconti, seigneur de Milan, et d'une sœur de Charles V. Valentine apporta pour dot à son mari le comté d'Asti en Lombardie et le comté de Vertus en Champagne, avec un million de francs d'or, et un trousseau d'une richesse extraordinaire. Les liens que noua ce mariage entre le frère de Charles VI et sa postérité, d'une part, et les ducs de Milan, de l'autre, eurent une grande influence sur les destinées de la France et de l'Italie.

de quatre deniers, en circulation depuis le règne du feu roi. Cet édit avait pour but de favoriser l'émission de nouvelles pièces d'argent. Toute la perte retomba sur le menu peuple, qui ne se servait quasi que de cette sorte de monnaie. (Relig. de Saint-Denis, l. X, c. 7.) Les illusions des Parisiens n'avaient pas été de longue durée.

Le jeune roi n'était pourtant ni entièrement indocile aux avis de ses conseillers, ni absolument insensible aux souffrances du peuple : en ce moment même, il entreprenait un voyage qui devait soulager les misères d'une notable portion du royaume. Il avait reçu coup sur coup plusieurs députations des sénéchaussées de la langue d'oc, qui le suppliaient de tenir sa promesse et de venir délivrer leur malheureux pays du duc de Berri, s'il ne voulait que la population s'expatriât en masse : quarante mille Aquitains et Languedociens avaient déjà émigré en Aragon<sup>1</sup>. Le roi se décida à se rendre en Languedoc : le désir de voir du pays et de varier ses plaisirs contribua davantage, il est vrai, à cette chevauchée que les plus graves motifs de politique et d'humanité (septembre 1389). Le trésor était vide, et un emprunt sur le clergé pourvut aux frais du voyage. Le roi traversa le Nivernais et la Bourgogne, et chevaucha de Dijon à Lyon, et de Lyon à Avignon : il était partout accueilli avec des tournois, des bals et des mascarades, et, dans toutes les bonnes villes, même à Avignon, sous les yeux du pape, se renouvelèrent les scènes plus que galantes de Saint-Denis. Ce voyage fut un singulier mélange de folles joies et d'affaires sérieuses ; chacun eut sa part : les jeunes courtisans et les graves ministres du roi. Charles VI arriva le 30 octobre à Avignon ; le 1<sup>er</sup> novembre, le pape couronna roi de Sicile le jeune Louis II d'Anjou, qui passa aussitôt en Catalogne pour épouser la sœur du roi don Juan d'Aragon et se diriger ensuite sur Naples avec une flotte catalane et provençale. L'alliance que contractait Louis II lui assurait le concours des belliqueux montagnards d'Aragon et de la puissante marine de Catalogne : il alla descendre à Naples, au mois de juillet 1390 : cette grande ville, depuis trois ans, s'était « tournée angevine », et le parti angevin obtenait la

1. Charles VI, dès le mois de juillet, avait autorisé par un édit les habitants de Clermont-Ferrand à refuser la taille au duc de Berri. *Ordonn.*, t. VII, p. 184.

prépondérance en Pouille et en Calabre: il ne fut cependant jamais assez fort pour subjuguier le parti contraire, qui avait pris Gaëte pour capitale après avoir perdu Naples. Clément VII accorda une dime sur le clergé de France pour la guerre de Naples. Le clergé de France était « en dur parti » : on prenait sur lui de toutes mains.

Charles VI était encore à Avignon, quand on y reçut la nouvelle de la mort d'Urbain VI, « trépassé » le 15 octobre à Rome. Clément VII espéra un instant que la mort de son rival allait amener toute la chrétienté sous son obédience, et pria Charles VI de s'employer à ce sujet auprès des autres souverains chrétiens; mais on apprit bientôt que les cardinaux du parti d'Urbain s'étaient hâtés de lui donner pour successeur Pierre Tomacelli, cardinal de Naples, sous le nom de Boniface IX. Le schisme fut ainsi plus enraciné que jamais<sup>1</sup>.

Charles VI, que le pape avait comblé de présents dont le clergé faisait les frais<sup>2</sup>, passa le Rhône, le 3 novembre, et entra en Lan-

1. Il dut aussi être question, entre le roi et le pape, d'une querelle religieuse étrangère au schisme, mais qui excitait quelque agitation dans Paris depuis deux ou trois ans. Une réaction s'était manifestée chez certains théologiens contre le développement excessif du culte de la Vierge: les docteurs de l'ordre de Saint-Dominique, moins mystiques et plus logiciens que leurs rivaux les franciscains, attaquèrent la doctrine de l'Immaculée Conception, qui avait pris peu à peu la prépondérance dans le cours du quatorzième siècle (V. notre t. III, p. 403). L'université, qui jadis avait voulu brûler les partisans de l'Immaculée Conception, se souleva, cette fois, contre les adversaires de cette croyance avec autant de violence que s'ils eussent renié la Sainte-Trinité; le peuple huait dans les rues les « ennemis de Marie »; le roi et la cour, entre deux bals, prirent parti pour la sainte Vierge, et Charles VI bannit de sa présence son confesseur, l'évêque d'Évreux, ancien dominicain, qui soutenait ses confrères. Jean de Monçon, le plus renommé des docteurs de l'ordre de Saint-Dominique, fut condamné comme hérétique, d'abord par l'officialité de Paris, puis par le commissaire du pape, qui n'osa refuser, à la cour de France et à l'université, cette sentence contraire à sa conscience: on institua une fête en l'honneur de l'Immaculée Conception; l'université chassa de son sein les dominicains; on les relégua au dernier rang entre les ordres mendiants, et la persécution se prolongea contre eux pendant plusieurs années. L'inquisiteur de Paris, qui était de leur ordre, avait refusé de s'associer aux poursuites. Ce fut un étrange spectacle que de voir les fils de Dominique, les agents de l'Inquisition, persécutés à leur tour pour avoir revendiqué les droits de la tradition contre les novateurs. Seulement on ne les brûla pas. De temps à autre, on poursuivait encore aussi quelque sectateur de la religion du Saint-Esprit, quelque hardi commentateur de l'Apocalypse.

2. Clément VII lui avait donné la disposition de sept cent cinquante bénéfices, en tête desquels l'archevêché de Reims.



guedoc : les ducs de Bourgogne et de Berri l'avaient suivi à Avignon pour tâcher de le circonvenir et de se placer entre lui et le peuple ; ce projet fut déjoué ; le roi « leur dit qu'ils s'en retournassent en leur pays, et qu'ils n'avoient que faire avec lui cette fois ». (Froissart.) Les deux ducs se retirèrent en dévorant leur dépit : le duc de Berri, afin d'avoir du moins un avocat près du roi et d'intimider les gens qui seraient tentés de porter plainte contre lui, fit accompagner Charles VI par son trésorier Bétizac, petit bourgeois de Beziers, qui partageait la faveur du duc avec un faiseur de chausses appelé Taque-Tibaut, et qui était devenu la terreur du Languedoc sous son maître. Ces misérables et d'autres sangsues de la même espèce suçaient le duc de Berri à mesure que lui-même suçait le peuple : le duc était aussi faible pour sa valetaille qu'impitoyable pour ses administrés. Les conseillers du roi avaient leurs plans bien arrêtés et ne demandoient pas mieux que de trouver Bétizac sous leur main.

Le roi, arrivé en Languedoc, continua de ville en ville ses danses et ses ébattements avec les dames et les damoiselles ; mais, malgré sa légèreté, il ne pouvait s'empêcher d'être frappé de la profonde désolation du pays ; l'aspect des villages déserts, des maisons abandonnées et croulantes jusque dans l'enceinte des cités, en disait plus que toutes les lamentations des habitants ; « les gens autrefois riches et puissants avoient à peine de quoi faire ouvrir et labourer leurs vignes et leurs terres ; ils avoient tous les ans cinq ou six tailles sur les bras, et étoient rançonnés au tiers, au quart de leurs biens, parfois *au tout* »... A mesure que Charles VI avançait dans l'intérieur de la contrée, la clameur populaire montait vers lui plus grande et plus lamentable ; une multitude de plaintes et de dénonciations lui arrivaient secrètement chaque jour contre Bétizac, l'instigateur et l'instrument de toutes ces iniquités. L'arrestation de Bétizac fut enfin décidée et exécutée à Beziers ; l'examen de ses papiers montra qu'il avait été levé, sous le gouvernement du duc de Berri, jusqu'à trois millions de francs d'or. A peine sut-on Bétizac emprisonné que toute la province demanda sa tête : on l'accusait de mille forfaits plus odieux les uns que les autres. Le roi et son jeune frère le voulaient sans délai faire décoller ou pendre ; mais Bétizac se défendit habilement : niant les viols et les



homicides qu'on lui imputait sans preuves suffisantes, il se couvrit des ordres du duc quant aux levées d'argent; le duc manda au roi qu'il avouait toutes les actions de Bétizac. Le conseil du roi hésitait devant une lutte directe avec le duc de Berri; Bétizac allait sauver, sinon ses richesses, au moins sa tête, si les ministres n'eussent recouru à un stratagème peu loyal. Bétizac fut prévenu indirectement qu'il allait être condamné à mort, et on lui suggéra, comme unique chance de salut, de s'accuser d'hérésie, pour que les magistrats civils qui dirigeaient son procès fussent obligés de le remettre à l'Inquisition. Bétizac pensa que l'évêque de Beziers l'enverrait à Avignon, et que le crédit de son maître auprès du pape le sauverait; il se déclara « boulgre » et mécréant; mais il fut condamné à l'instant par les inquisiteurs dévoués au roi, et brûlé vif le jour même aux acclamations d'un peuple immense. (Froissart, l. IV, c. 7.)

Le supplice de Bétizac fut suivi de la destitution de tous les officiers et magistrats qui avaient été les complices du trésorier et de son maître; Charles VI, durant un séjour de quelques semaines à Toulouse, n'entendit autour de lui que des bénédictions<sup>1</sup>. Le roi retourna vers le Rhône dans le courant de janvier 1390, et, par une ordonnance datée d'Avignon, le 28 de ce mois, il chargea trois commissaires de la réformation générale des pays de Languedoc et de Guyenne. Ils avaient mission, entre autres choses, de détruire les compagnies de brigands, qui, après avoir fait la guerre sous les bannières anglaises, la continuaient pour leur compte depuis la trêve, et occupaient un grand nombre de châteaux en Languedoc, Guyenne, Limousin et Auvergne. Un des chefs, le Breton Geoffroi Tête-Noire, s'intitulait duc de Ventadour et comte de Limousin, et se faisait payer tribut par tous les villages et les bourgades de cette contrée. Les brigands furent expul-

1. Chacun eut sa part dans ce redressement de tous les griefs : on a conservé une curieuse ordonnance qui supprime les marques infamantes imposées aux « filles de joie » de la maison de prostitution de Toulouse, dite « la Grande-Abbaye, » et leur permet de s'habiller à leur fantaisie. (*Ordonn.* t. VII, p. 523). L'ordonnance est signée d'un évêque. Cette sollicitude de Charles VI pour les filles de joie, si sévèrement traitées par Saint-Louis, était en harmonie avec les mœurs de la nouvelle cour. Une troupe de filles de joie, probablement à partir de cette époque, suivait la cour dans tous ses voyages : elle était sous le gouvernement du roi des ribauds.

sés, quelques-uns par la force, le reste par capitulation (Froissart. — Relig. de Saint-Denis). La plupart passèrent en Italie pour guerroyer à la solde de la république de Florence contre le seigneur de Milan.

La nomination des réformateurs n'avait été que le prélude de la destitution du duc de Berri : elle fut enfin prononcée après le retour du roi à Paris ; vers la Pâque de 1390, le roi signifia au duc sa révocation et le choix de son successeur : c'était un des trois réformateurs, le sire de Chevreuse, simple gentilhomme de l'Île-de-France. Le duc de Berri ne répondit qu'en vomissant des imprécations contre le connétable et les ministres du roi, les *marmousets*, comme il les appelait<sup>1</sup> ; peu de jours après, l'archevêque de Reims, un des réformateurs du Languedoc et le plus odieux au duc de Berri, mourut empoisonné à Nîmes ; on soupçonna les dominicains, que ce prélat avait persécutés dans l'affaire de l'Immaculée Conception ; mais les mains qui versèrent le poison à l'archevêque de Reims étaient probablement les mêmes qui avaient donné la mort au cardinal de Laon.

La mort de ces deux prélats ne parut point intimider les autres conseillers de Charles VI, et les ducs de Berri et de Bourgogne continuèrent d'être écartés des affaires. Le peuple n'en était guère plus heureux, si ce n'est dans le Midi, qui avait dû un soulagement momentané à l'excès de ses maux. Le gouvernement était tout aussi arbitraire que par le passé ; il n'était question ni d'États Généraux ni d'États Provinciaux, sauf dans le Languedoc, le Dauphiné, et dans les comtés d'Artois, de Boulogne et de Saint-Pol, qui devaient apparemment ce privilège à leur conduite en 1382. Les efforts du conseil du roi pour rétablir l'ordre dans l'administration et dans les finances étaient sans cesse contrariés par les folles dépenses de Charles VI et de son jeune frère Louis, qui avait les mêmes défauts que le roi avec plus d'esprit et beaucoup d'ambition, et qui exerçait une grande influence sur lui. Le duc Louis, trouvant son apanage insuffisant, se fit donner par le roi le duché d'Orléans, en échange de la Touraine, malgré les justes réclamations des Orléanais, à qui Charles V avait promis qu'on ne les dé-

1. On qualifiait de *marmousets* les parvenus, les gens de « petit état » qu'élevait la faveur des princes.

tacherait plus du domaine royal. Le duc Louis acheta, vers le même temps, le comté de Blois du dernier comte de la maison de Châtillon; il travaillait à se former, dans les provinces de la Loire, un apanage qui rivalisât avec ceux de ses oncles (1391-1392). Les ministres de Charles VI ne purent pas plus empêcher cette déplorable aliénation de territoire que les profusions de la cour : en 1390, cependant, une circonstance fortuite valut quelque relâche au pays : comme les conseillers du roi délibéraient sur les subsides généraux à établir pour l'année, un effroyable orage éclata sur le château de Saint-Germain où était le roi; la reine, enceinte de son troisième enfant, accourut toute tremblante auprès de son mari, et le supplia de détourner le courroux du ciel en soulageant le peuple : les subsides ne coururent pas de cette année<sup>1</sup> (Relig. de Saint-Denis).

Les ducs de Berri et de Bourgogne, si exaspérés qu'ils fussent contre le connétable et les *marmousets*, sentaient bien qu'il n'y avait pas moyen de recourir à la force, et se maintenaient en bons termes avec le roi : ils s'interposèrent de nouveau entre Charles VI et le duc de Bretagne, qui, après s'être soumis à la juridiction du parlement, en avait transgressé la sentence, et affectait une attitude arrogante et presque hostile vis-à-vis de la cour de France. Le duc Jean de Montfort agissait en souverain indépendant, restait neutre entre le pape d'Avignon et le pape de Rome, faisait battre de la monnaie d'argent sans y mettre le nom du roi, ne déférait jamais aux appels portés devant le parlement royal et obligeait ses vassaux à lui jurer féauté envers et contre tous, sans excepter le roi lui-même (Religieux de Saint-Denis, t. XII, c. 5).

1. Dans l'été de 1390, une expédition fut exécutée de concert par les Français et les Génois contre les Maures d'Afrique. La république de Gênes ayant essuyé de grandes pertes commerciales par les pirateries des Maures de Tunis et de Bougie, envoya demander des secours au roi de France pour tenter une descente en Afrique. Le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le dauphin d'Auvergne, les sires de Couci et d'Albret, etc., joignirent les Génois avec près de quinze cents lances. On débarqua devant Carthage, au même lieu où était autrefois descendu saint Louis. Carthage était bien fortifiée et protégée par une nombreuse armée rassemblée à Tunis. Après deux mois de siège, plusieurs assauts infructueux et divers engagements sans résultats avec l'armée musulmane, l'équinoxe approchant, on leva le siège et l'on se rembarqua. Le peu de succès de l'expédition enhardit la piraterie qu'on avait voulu châtier. Froissart. — *Relig. de Saint-Denis*.

Clisson voyait avec joie son ennemi marcher au-devant d'une sentence de haute trahison : les oncles du roi firent comprendre au duc Jean le péril auquel il s'exposait ; ce ne fut pas toutefois sans beaucoup de peine qu'ils le décidèrent à se rendre près du roi à Tours (décembre 1391) : un nouveau pacte de réconciliation fut enfin signé le 26 janvier 1392. Le duc promit de remplir ses devoirs de vassalité, conformément aux anciennes coutumes qui seraient constatées par une enquête ; Jean de Blois, comte de Penthièvre, gendre de Clisson, renonça à ses prétentions sur « la duché » et rendit hommage au duc, qui s'accommoda de nouveau avec Clisson, mais par intermédiaire et sans vouloir le voir.

Les oncles du roi, en ménageant cette pacification, pouvaient prétexter l'intérêt du royaume et le danger de pousser le duc de Bretagne dans les bras des Anglais ; mais un autre accommodement, dont ils furent aussi les promoteurs et qui se conclut pendant les conférences de Tours, ne reposait pas sur les mêmes raisons d'État. Lors du séjour du roi à Toulouse, des conventions secrètes avaient été arrêtées entre Charles VI et le comte de Foix, relativement à l'héritage de ce dernier : le comte Gaston, qui n'avait plus que deux fils naturels et qui haïssait son neveu, le vicomte de Castelbon, avait engagé le comté de Foix au roi pour une forte somme, avec l'intention de le lui léguer ; le comte venait de mourir, et les habitants du comté ne demandaient qu'à être réunis au domaine de la couronne ; mais le vicomte de Castelbon offrit 30,000 fr. d'or au duc de Berri pour défendre ses intérêts ; le duc de Berri, aidé par le duc de Bourgogne, intrigua si bien près du roi que Charles VI laissa échapper l'occasion d'assurer au domaine royal cette importante frontière des Pyrénées, et investit le vicomte de Castelbon du comté de Foix, moyennant la restitution de l'argent prêté à Gaston Phœbus, et une part raisonnable pour les bâtards du feu comte. Le comte eut pareillement la seigneurie de Béarn, qui prétendait ne relever que de Dieu et ne devoir l'hommage à aucun roi (Froissart, l. IV, c. 23). Il faut reconnaître toutefois que le droit positif de la féodalité était pour le vicomte.

De Tours, le roi et ses oncles étaient revenus à Paris, d'où ils se dirigèrent sur Amiens au commencement du carême de 1392 ;



la trêve avec l'Angleterre expirait cette année, et les ducs de Lancastre et d'York étaient attendus à Amiens pour la réouverture des négociations. Charles VI désirait la paix afin de pouvoir obvier aux périls de la chrétienté menacée par les Turks Othomans qui, sous la conduite d'Amurat (Mourad I<sup>er</sup>), avaient conquis la Valachie et la Bulgarie, entamé la Hongrie, et resserraient étroitement Constantinople. Richard II, qui avait recouvré son autorité par l'abus que ses adversaires avaient fait de la leur, ne souhaitait que le loisir de se livrer à ses vengeances et à ses voluptés; mais, malgré les bonnes dispositions qu'on avait de part et d'autre, on ne put s'entendre sur un traité définitif : les Français eussent consenti à faire de grandes concessions en Guyenne et à payer une somme considérable en échange de Calais; mais les Anglais ne voulaient pour rien au monde rendre ni raser cette bonne ville, « grâce à laquelle, comme ils disent, ils portent les clefs du royaume de France à leur ceinture ». On se sépara en prolongeant la trêve d'un an.

Sur ces entrefaites, le roi fut pris d'une « fièvre et chaude maladie », qu'on attribua à sa vie désordonnée et au peu de soin qu'il prenait de sa santé. Cette fièvre chaude n'était malheureusement point un simple accident, comme le dit Froissart; elle était provoquée par une profonde altération organique.

A peine Charles VI était-il, en apparence, rétabli de cette atteinte, qu'un grand crime, commis presque sous ses yeux, vint ébranler violemment son esprit, qui eût eu besoin en ce moment du repos le plus complet. Le poison lui avait déjà enlevé deux de ses principaux conseillers : on employa le poignard contre un troisième, le plus illustre de tous. Un noble baron de l'Anjou, Pierre de Craon, qui cachait sous des dehors brillants une âme capable de tous les forfaits<sup>1</sup>, avait été quelque temps en grande faveur auprès du roi et du duc d'Orléans. Il s'avisa de révéler à la duchesse d'Orléans, Valentine de Milan, les galanteries de son mari : le jeune prince, furieux de cette « félonie », fit chasser

1. En 1384, la duchesse d'Anjou l'ayant chargé de porter à son mari, en Pouille, un trésor considérable pour payer les soldats, il s'était approprié cet argent, et avait consommé ainsi la perte du duc Louis et de son armée. *Religieux de Saint-Denis*, l. V, c. 9.

Craon de la cour sans explication. Craon, se méprenant sur le motif de sa disgrâce, l'attribua au connétable, qui l'avait traité maintes fois avec mépris et aversion, et se retira chez le duc de Bretagne son parent; là, tous deux s'entr'excitèrent à la vengeance; ils ne « devisoient » ensemble que de la manière dont ils pourraient mettre à mort messire Olivier.

Pierre de Craon avait à Paris un bel hôtel proche le cimetière Saint-Jean (aujourd'hui marché Saint-Jean) : il dépêcha quarante « bons compagnons » avec ordre de s'y cacher en l'attendant, « sans leur dire pourquoi c'étoit faire », mais en leur promettant « très grand gain et récompense ». Il arriva lui-même en grand secret, le 2 juin, et resta caché plus de dix jours avec ses hommes, jusqu'à ce que ses espions l'eussent averti d'une occasion favorable. Enfin, le 13 juin, « jour du Saint-Sacrement », Pierre de Craon fut informé que le roi tenait cour plénière à l'hôtel Saint-Pol; qu'il y aurait jôûte, souper et bal, et que le connétable y serait : Craon se prépara en conséquence. Olivier de Clisson quitta la fête après une heure du matin, accompagné seulement de huit varlets à cheval, dont deux portaient des torches; à l'instant où il traversait la rue Saint-Antoine pour entrer dans la rue Culture-Sainte-Catherine, Craon et sa bande, embusqués à l'angle des deux rues, tous à cheval et armés jusqu'aux dents, fondirent sur lui, éteignirent les torches et dispersèrent les varlets. « A mort, à mort, Clisson! cria le sire de Craon; ici vous faut mourir! — Qui es-tu, toi qui dis de telles paroles? — Je suis Pierre de Craon, votre ennemi, qu'avez tant de fois courroucé! Ici vous le faut amender! » Toutes les épées se tournèrent à la fois contre le connétable; Clisson, qui n'avait pour arme qu'un coutelas, se défendit vaillamment jusqu'à ce qu'un coup sur la tête le renversât de son palefroi. Il tomba contre « l'huis » d'un « fournier » (boulangier) : cet homme venait d'entr'ouvrir sa porte au bruit; « l'huis » céda au choc, et le connétable roula dans la maison.

Les assassins, qui n'avaient frappé qu'avec effroi et répugnance en entendant le nom redouté de la victime, n'osèrent descendre de cheval pour l'achever; Pierre de Craon lui-même, le croyant mort ou mourant, donna le signal de la fuite, et ils se sauvèrent tous par la porte Saint-Antoine; car les quatre principales portes

de Paris étaient demeurées ouvertes et sans gardes depuis que Clisson lui-même les avait fait arracher de leurs gonds au retour de Roosebeke. « Le connétable, dit Froissart, avoit cueilli la verge dont il fut battu ; car, si les portes de Paris eussent été closes et les chaînes levées, jamais messire Pierre de Craon n'eût osé faire cet outrage. »

Dès que le roi sut le grand « méchef » qui était advenu, il jeta une simple houppelande sur ses épaules, et courut au logis du « fournier », où gisait Clisson, qui avait recouvré ses sens malgré la large blessure qu'il avait à la tête. « Connétable, lui dit le roi, comment vous sentez-vous ? — Ah ! cher sire, petitement et foiblement. — Et qui vous a mis en ce parti (en cet état) ? — Sire, Pierre de Craon et ses complices, traîtreusement et sans nulle défiance (sans défi). — Connétable, pensez à vous et ne vous souciez d'autre chose, car onc délit ne fut si chèrement comparé (payé) ni amendé sur les traîtres, comme sera celui-ci ; car la chose est mienne. »

Le roi, en effet, ne respirait que vengeance : il dépêcha sur-le-champ le prévôt de Paris à la poursuite de Craon ; mais celui-ci, qui s'était assuré des relais, avait trop d'avance pour qu'il fût possible de le rejoindre. Il regagna la Bretagne, où il fut assez mal accueilli du duc ; car on savait déjà que Clisson n'était pas mort et serait à cheval avant six semaines. « Pierre, dit le duc au sire de Craon, vous êtes un *chétif* de n'avoir su occire un homme dessus lequel vous étiez ! » Pierre de Craon se justifia de son mieux, et les deux complices convinrent qu'en attendant des nouvelles du roi de France, Pierre demeurerait « tout coi » chez le duc.

Les nouvelles ne tardèrent point : Pierre de Craon apprit bientôt que ses maisons avaient été rasées, ses terres confisquées, sa femme et sa fille chassées en chemise de son château de La Ferté-Bernard ; puis, un « chevauteur du roi » vint apporter au duc Jean, en son château de l'Hermine, « lettres royaux mandant au duc de Bretagne de faire saisir Pierre de Craon, traître envers la couronne de France, et de l'envoyer au roi ». Le duc répondit « que rien ne savoit ni ne savoir vouloit » de Pierre de Craon, et ne pouvait le livrer, ne l'ayant point en sa puissance. « Cette ré-



ponse et excusation » ne parut pas suffisante au roi ni à son conseil, et la guerre contre Jean de Montfort fut résolue sans que les oncles du roi osassent s'y opposer, tant Charles VI s'était impérieusement prononcé. Le duc de Berri feignit d'applaudir aux intentions de son neveu, mais « pensoit tout le contraire » ; la veille même du crime, il avait reçu avis des projets de Craon, et il avait gardé le silence (Froissart, l. IV, c. 28).

Sitôt que le connétable put monter à cheval, le roi, « bien qu'il ne fût pas très ferme de santé », partit de Paris avec son frère, son oncle de Bourbon et les gens de son conseil, et se rendit au Mans, où il avait assigné le rendez-vous de la gendarmerie : bientôt arrivèrent de toutes parts seigneurs et gens de guerre ; les ducs de Bourgogne et de Berri obéirent comme les autres au ban royal ; mais leur mauvais vouloir était si patent que chevaliers et écuyers ne s'entretenaient d'autre chose. « En la cité du Mans séjournèrent les seigneurs plus de trois semaines ; car le roi étoit tout fiévreux, petitement mangeant et buvant, et plus en point de prendre repos que de chevaucher. Il est vrai de dire que, depuis son retour d'Amiens, il n'avoit jamais été en si bon état que par le passé, et, surtout depuis le premier jour d'août, il paroissoit comme hébété, disoit des choses hors de sens, et faisoit des gestes et des contorsions fort messéants à la majesté royale. » (Froissart. — Relig.) Il n'en était que plus impérieux et plus emporté, et son ressentiment contre Craon et Jean de Montfort s'exaltait tous les jours davantage ; enfin, le 5 août, malgré les représentations des médecins, il monta à cheval et ordonna que tout l'*host* prit la route d'Angers et de Bretagne.

« Il faisoit, ce jour-là, très âprement chaud ; le roi n'étoit pas bien *haitié* (pas bien portant) : tout à coup, comme il chevauchoit en la forêt du Mans, un homme en pur chef (*la tête nue*), tout *déchaus*, vêtu d'une pauvre cotte de *burel* (bure) blanc, et montrant mieux qu'il fût fou que sage, s'élança d'entre deux arbres, prit hardiment les rênes du cheval du roi, et l'arrêta tout coi, et lui dit : Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne : car tu es trahi !

« Cette parole entra en la tête du roi ; son esprit frémit ; tout son sang se troubla. » Des gens d'armes forcèrent l'inconnu de lâcher



prise; mais il continua longtemps à suivre le roi de loin, en répétant à grands cris : « Tu es trahi ! tu es trahi ! » Personne n'eut l'idée d'arrêter cet homme aposté vraisemblablement par ceux qui voulaient « rompre le voyage ». Le roi et sa troupe passèrent outre, et, sur le midi, sortirent des bois de sapins pour gagner une grande plaine sablonneuse : « le soleil étoit beau, clair et resplendissant à grands *rais* (rayons), et tapoit de telle manière, qu'on étoit tout transpercé par la réverbération. Et chevauchèrent les seigneurs par *routes*, l'un çà, l'autre là; le roi alloit assez à part lui, pour lui faire moins de poussière. » Derrière lui venaient deux pages, dont l'un étoit coiffé d'un « chapel de fin acier » de Montauban, et l'autre portait la lance du roi : ce dernier s'endormit sur son cheval, et laissa choir le fer de sa lance sur le « chapel » de son camarade. « Les deux aciers sonnèrent haut l'un contre l'autre : le roi, qui encore avoit en l'imagination les paroles que l'homme lui avoit dites en la forêt, tressaillit soudain, et crut que grande foison d'ennemis lui couroient sus pour l'occire; il piqua son cheval, tira son épée, et se mit à crier : *Avant ! avant sur ces traîtres !* et courut sur ses pages, ne reconnaissant plus ni eux ni personne. » Des premiers coups, il tua ou blessa plusieurs hommes d'armes et pages; puis il lança son cheval contre son frère le duc d'Orléans. Le jeune prince, effrayé, s'enfuit au galop, et « tous ceux qui là étoient en faisoient autant, lorsque le duc de Bourgogne se mit à crier : Haro ! le grand méchef ! Monseigneur est tout *dévoyé* (égaré) ! Qu'on le prenne ! »

Tous revinrent autour du roi, et le laissèrent s'épuiser en courses furieuses, chacun de ceux qu'il poursuivait tour à tour ne se défendant que par la fuite, et se jetant à terre quand il se voyait près d'être atteint. Enfin, quand il fut bien harassé, un de ses chambellans parvint à le saisir par derrière : on le désarma, et on le coucha doucement à terre; mais il ne donnoit nul signe de vie ni de connaissance, « hors que les yeux lui tournoient en la tête d'étrange façon ».

« Là, dirent les ducs de Berri et de Bourgogne, il faut retourner au Mans; *le voyage est fait pour cette saison !* » Ils emmenèrent le malheureux prince dans une litière, en affectant une grande douleur, et firent donner congé à tous les gens d'armes. Le bruit

courut d'abord que le roi était empoisonné ou « maléficié » ; les médecins et « physiciens » démentirent cette « fausse créance », et dirent que, si on les eût écoutés, le roi n'eût point entrepris cette chevauchée ; car ils le savaient « travaillé » d'une grande faiblesse de tête, laquelle devait apparaître tôt ou tard. Ils déclarèrent enfin la triste vérité : le cerveau ardent et débile du jeune roi n'avait pu résister à l'abus de tous les plaisirs physiques, à l'essor immodéré de toutes les passions, ni surtout à la jouissance prématurée d'un pouvoir sans bornes, insurmontable écueil pour la raison humaine. L'infortuné Charles VI était fou ! (Froissart. — Relig. de Saint-Denis.)

Pendant deux jours, on avait cru le roi perdu : il sortit de l'atonie qui avait suivi son délire ; mais la raison ne se réveilla pas chez lui comme l'organisme physique : il recouvra tout juste assez de sens pour comprendre qu'il avait versé sans motif le sang de ses serviteurs, pour en témoigner du regret et faire des vœux expiatoires à Notre-Dame de Chartres et à Saint-Denis ; mais il demeura incapable de toute application et de tout effort d'esprit. Ses oncles s'emparèrent de la garde de sa personne, qu'ils confièrent à quatre chevaliers de leurs affidés, et signifièrent aux sires de la Rivière, de Nogent, de Montagu, au Bègue de Vilaines, et aux autres grands officiers du parti des *marmousets*, qu'ils ne verraient point le roi « jusqu'à ce qu'il fût en meilleur état » ; puis ils envoyèrent le malade à Creil-sur-Oise, « en bon air et bon pays », et se rendirent à Paris, où ils avaient convoqué une assemblée de notables, « des nobles, des prélats et des bonnes villes, pour voir qui auroit le gouvernement du royaume ».

L'opinion publique était divisée et amortie par les désappointements qu'elle avait éprouvés depuis quatre ans : le jeune duc d'Orléans avait mauvaise renommée : on disait que, poussé par une curiosité téméraire, il s'adonnait aux arts néfastes de la magie. La Rivière, Nogent et leurs amis s'étaient aliéné tout le corps du clergé, en attaquant, dans un but de nivellement monarchique, les privilèges de l'université et les juridictions cléricales. La clameur populaire s'élevait contre le connétable ; on avait su que Clisson, après son assassinat, dans un moment où il ne croyait pas survivre à ses blessures, avait partagé entre ses héri-

tiers dix-sept cent mille francs d'or; il n'avait pu amasser cet immense trésor que par d'innombrables concussions aux dépens du peuple et de l'armée; la petite noblesse et les gens de guerre voyaient maintenant où avait passé leur solde. L'opinion, sans retourner aux oncles du roi, abandonnait leurs adversaires : le duc de Bourgogne sut en profiter; après quinze jours de débats, il parvint à faire écarter du pouvoir son neveu d'Orléans, « pour sa trop grande jeunesse » (il était dans sa vingt et unième année), et à se faire décerner la principale autorité, jusqu'à ce que le roi fût rétabli; il mit sa femme auprès de la reine, « pour être la seconde après elle », et pour veiller à ce que nul ne pût se faire d'Isabeau un instrument politique : personne ne voyait ni n'entretenait la reine sans le congé de madame de Bourgogne, « haute et crueuse (cruelle, dure) dame », dit Froissart.

Le premier usage que le duc de Bourgogne fit du pouvoir qu'il venait de ressaisir fut de satisfaire son ressentiment contre les hommes qui l'en avaient dépossédé quatre ans auparavant. Il traita le connétable avec tant d'arrogance que Clisson, n'estimant plus sa vie en sûreté à Paris, se retira dans ses fiefs de Bretagne : le sire de Montagu se réfugia près de Clément VII, à Avignon; Nogent, Bureau de La Rivière et le Bègue de Vilaines furent arrêtés et enfermés à la bastille Saint-Antoine. La Rivière eût pu s'enfuir; mais il ne le voulut point, « parce qu'il se sentoit net en toutes choses ». Le duc Philippe et sa femme haïssaient mortellement La Rivière et surtout le trésorier Nogent, homme dur et impitoyable mais intègre, qui, malgré les prières et les menaces du duc, avait refusé récemment de lui laisser prendre en secret trente mille écus dans la cassette du roi (Juvénal des Ursins, p. 91). Le Bègue de Vilaines, par le crédit de ses amis, fut bientôt délivré de prison, et s'en alla en Espagne, où il tenait de grands fiefs, pour les services qu'il avait rendus jadis au roi Henri de Trastamare contre Pèdre le Cruel; mais on commença d'instruire, au Châtelet de Paris, le procès de Nogent et de La Rivière. « On les tint six mois durant en prison rigoureuse, et chaque jour leur disoit-on : Pensez à vos âmes, car vos corps sont perdus : vous êtes jugés à mourir et à être décollés. » (Froissart.) Plusieurs fois le peuple s'assembla sur la place de Grève, comptant voir leur



exécution. Le peuple plaignait grandement messire de La Rivière, qui avait toujours été doux, courtois et débonnaire aux pauvres gens, et la duchesse de Berri (Jeanne de Boulogne) arrêta plusieurs fois, par ses supplications, l'arrêt de mort qu'on allait rendre contre ce « loyal chevalier et vaillant prud'homme. » Nogent profita des sursis qu'obtint son compagnon d'infortune. (Froissart. — Relig.)

Durant ces procédures, Clisson avait été ajourné à comparaitre devant le parlement pour ouïr droit et répondre aux articles dont on l'accusait : le connétable fit défaut, et fut condamné par contumace à la privation de son office, au bannissement, « comme faux et mauvais traître », et à une amende de cent mille marcs d'argent pour ses extorsions et concussions. Le duc d'Orléans avait refusé de prendre part au jugement. Le duc de Bretagne, au comble de la joie, voulut se charger d'exécuter la sentence et se saisir des terres de Clisson; mais il eut à rabattre de ses espérances, et Clisson, soutenu fidèlement par ses amis de Bretagne, rendit coup pour coup au duc, et lui fit une furieuse guerre qui mit tout le duché en feu.

Cependant le roi était revenu peu à peu à la santé et à « la connoissance de toutes choses », grâce aux soins d'un habile médecin; mais le médecin avait recommandé que, de longtemps, on ne le fatiguât d'affaires sérieuses, pour sa grande faiblesse de tête, et qu'on ne l'occupât que de « déduits et déportis par raison » (distractions et délassements raisonnables). Charles VI acquitta son vœu à Saint-Denis, et fit transférer les restes de saint Louis dans une magnifique châsse d'or; puis il revint hiverner à Paris, où il recommença, au lieu de « déduits raisonnables », la vie désordonnée qu'il avait menée avant sa maladie; sa femme aimait, autant que lui-même, ce tourbillon de jeux, de danses et de festins, qui faisait passer si vite les longues nuits d'hiver. Tout devenait occasion de réjouissance : un certain jour, c'était le 29 janvier 1393, une des femmes de la reine, qui était veuve, ayant épousé un jeune gentilhomme, le roi et la reine voulurent célébrer les noces à l'hôtel Saint-Pol, avec les ducs d'Orléans, de Berri, de Bourgogne, leurs femmes, et « grand'foison de seigneurs. » « C'est, dit le Religieux de Saint-Denis, une mauvaise coutume pra-



tiquée en divers lieux du royaume de France, que de faire impunément toutes sortes de folies au mariage des femmes veuves, et d'emprunter, avec des déguisements extravagants, la liberté de dire des obscénités au mari et à l'épousée. » Le roi avait en son hôtel un écuyer d'honneur appelé Hugonin de Guisai, « toujours prêt à exciter les autres à mal faire ». Il suggéra au roi et à quatre jeunes courtisans de se déguiser en hommes sauvages, en satyres, pour lutiner les dames et danser devant elles des danses lascives. Après le souper, quand le bal eut commencé, le roi et ses cinq compagnons s'en allèrent, en une « chambre de retrait », faire coudre sur eux des cottes de toile, couvertes de lin « délié comme cheveux, depuis le chef jusqu'à la plante des pieds » ; puis ils rentrèrent dans la salle de bal ; le roi menait Hugonin et les quatre autres, attachés entre eux. « Les cinq se mirent à danser, poussant des cris perçants et faisant mille postures déshonnêtes, et le roi se tira vers les dames, pour soi montrer, et s'en vint vers sa tante, la duchesse de Berri, qui voulut savoir quel il étoit, et lui ne le vouloit dire. »

On avait commandé d'éloigner des hommes sauvages toutes les torches : le duc d'Orléans, étourdi sans doute par le vin, au lieu d'obéir à cet ordre, eut l'extravagante idée de mettre le feu aux étoupes dont étaient couverts les cinq danseurs et qui étaient collées à leurs cottes de toile avec de la poix-résine. En un instant, ces cinq malheureux jeunes gens furent tout en flamme ; leurs cris joyeux se changèrent en horribles cris de douleur, qui portèrent l'épouvante parmi les assistants ; la reine se pâma : la duchesse de Berri, ayant reconnu le roi, l'entraîna hors de la salle ; mais il fut impossible de porter secours à ses compagnons, liés entre eux et cousus dans leurs cottes : « ils furent près d'une demi-heure à brûler comme des flambeaux ». L'un d'eux expira sur la place ; deux autres moururent le lendemain ; Hugonin, l'auteur de la catastrophe, mourut le troisième jour ; un seul des cinq, s'étant précipité dans un cuvier plein d'eau, éteignit le feu qui le consumait.

Cette affreuse et bizarre catastrophe causa dans Paris une ru-meur terrible : le peuple reprochait hautement aux princes les folies et les débauches dans lesquelles ils entraînaient le roi, et

disait que, si le roi eût été *ars* (brûlé), on eût *occis* ses oncles, son frère et tous les chevaliers de la cour comme coupables de sa mort. Le duc d'Orléans, surtout, fut en butte à de sinistres imputations : beaucoup de gens voulurent voir un crime dans sa folie.

La scène de l'hôtel Saint-Pol semblait de nature à causer une rechute immédiate au roi : contre toute attente elle parut raffermir sa raison ; il se crut frappé de Dieu, en châtement des « trop grandes oisivetés et jeunesse auxquelles il s'adonnoit », et, après divers services et pèlerinages pour l'expiation de ses péchés et pour les âmes de ses infortunés compagnons de plaisir, il recommença de s'occuper un peu des affaires du royaume. Il n'eut pas la force de se soustraire complètement à l'influence de ses oncles, ni de rappeler ses fidèles serviteurs dans son conseil ; mais il arracha du moins La Rivière et Nogent à leurs persécuteurs ; il les remit en liberté, et commanda qu'on leur rendit tous leurs biens, dont les ducs de Bourgogne et de Berri s'étaient emparés d'avance (février 1393). Il envoya deux chevaliers vers Clisson pour l'engager à venir purger sa contumace ; mais Clisson ne jugea pas devoir se confier à la protection d'un homme qui pouvait le lendemain retomber en démente, et il resta au fond de sa Bretagne, où il guerroyait rudement contre le duc Jean. La plupart des seigneurs bretons demeuraient neutres ; mais les parties belligérantes étaient « réconfortées » en sous-main, le duc Jean par le duc de Bourgogne, Clisson par le duc d'Orléans. La guerre était sans quartier de part et d'autre.

L'office de connétable, sur le refus du sire de Couci, fut donné à Philippe d'Artois, comte d'Eu, prince du sang et gendre du duc de Berri.

Le malheur avait réveillé dans l'âme de Charles VI le sentiment du devoir ; il se reprocha d'avoir repoussé jusqu'alors les instances de l'université, qui avait recouvré son ancien lustre depuis quelques années et qui pressait sans cesse le roi de travailler à l'extinction du schisme. Les princes, après s'être un moment opposés aux exactions de Clément VII, avaient de nouveau pactisé avec lui pour l'exploitation de l'Église gallicane : la simonie trônait effrontément à Avignon, et y tenait marché public de grâces et de bénéfices. Le scandale n'était pas moins grand à Rome, où

un pontife rapace et fourbe, un autre Clément VII, avait succédé au furieux Urbain VI. Boniface IX, conformément à une constitution récente d'Urbain VI qui accordait le jubilé tous les trente-trois ans, avait ouvert le jubilé en 1390, et s'en était fait une mine d'or; il avait envoyé, dans les provinces de son obédience, des agents autorisés à vendre à tous venants les indulgences du jubilé, avec dispense du pèlerinage de Rome et de toute pénitence, et non-seulement il vendait les prélatures et les bénéfices, mais il vendait souvent le même bénéfice à trois ou quatre personnes différentes; ce fut lui qui établit d'une manière générale et permanente les *annates*, c'est-à-dire le droit du pape à toucher une année du revenu de tout bénéfice vacant<sup>1</sup>. Boniface, cependant, informé de l'irritation qui existait en France contre la cour d'Avignon, espéra gagner le roi et l'université en affectant un grand zèle pour la fin du schisme, et députa deux chartreux à Charles VI avec une lettre écrite dans ce sens; malgré Clément VII et le duc de Berri, les envoyés du pape de Rome eurent audience, et l'université fut enfin autorisée à chercher les moyens de terminer les divisions de la chrétienté : elle mit, pour ainsi dire, au concours cette solennelle question<sup>2</sup>.

Le roi paraissait désireux de pacifier la France et l'Angleterre, aussi bien que Rome et Avignon. La trêve avec les Anglais fut encore prorogée d'un an. Charles VI ne ratifia pas en personne cette prorogation : vers la mi-juin 1393, le malheureux monarque fut pris d'un nouvel accès de folie; il ne reconnaissait plus sa femme ni ses enfants; il ne se reconnaissait plus lui-même; il entra en fureur quand on le saluait du titre de roi, et s'acharnait sur les fleurs de lis et les insignes royaux partout où il les apercevait; il n'avait d'affection et de mémoire que pour une seule personne, sa belle-sœur, Valentine de Milan. Madame de Bourgogne et tous les gens qui craignaient l'influence du duc et de la duchesse d'Orléans ne manquèrent pas de propager secrètement, à cette occasion, mille bruits infamants sur les relations du duc d'Orléans

1. Cet abus avait commencé sous Clément V.

2. « Elle déclara qu'elle avait, de droit divin, la charge non-seulement d'enseigner, mais de corriger et de censurer, de censurer *et doctrinaliter et judicialiter*, pour parler le langage du temps. » Michelet, *Hist. de France*, t. IV, p. 72.



avec des sorciers, et sur la réputation qu'avaient les Lombards de s'adonner aux philtres et aux maléfices. On manda de Languedoc, pour combattre les prétendus sortilèges dont le roi était « lié », un savant astrologue et cabaliste qui prétendait tenir, d'un livre provenant d'Adam même, un souverain empire sur la nature (Relig. de Saint-Denis, l. XIII, c. 3). Les charmes de l'astrologue furent impuissants, et la démence du roi se prolongea sept mois entiers. A partir de cette époque, la vie de Charles VI ne fut qu'une succession de longs accès de frénésie ou d'idiotisme, entrecoupés d'intervalles où il recouvrait assez d'intelligence pour comprendre son malheur et celui de son peuple, et parfois assez de volonté pour essayer d'y porter remède<sup>1</sup>; mais à peine avait-il commencé d'agir que le mal impitoyable ressaisissait sa proie. C'était au moment où son bon naturel luttait contre les exemples odieux qui avaient égaré sa jeunesse, au moment où il faisait effort pour devenir digne de régner qu'il était condamné à une impuissance éternelle. Plus d'une fois ses instants lucides furent signalés par des ordonnances utiles et populaires; mais les détenteurs habituels de son autorité attendaient que son esprit recommençât à s'obscurcir pour lui arracher la révocation de ses mandements ou rendre en son nom des édits funestes au pays.

Ainsi, en octobre 1393, pendant que le roi était en pleine démence, on leva l'interdiction portée contre tous nobles et officiers royaux de prendre les impôts à ferme (Ordonn. t. VII, p. 583). En 1394, au contraire, le roi défendit tous jeux de hasard, et autorisa l'établissement de confréries d'archers et d'arbalétriers dans toutes les villes et les villages. Cette grande et patriotique institution, ébauchée une première fois sous Charles V, eût rendu la France inaccessible à l'invasion étrangère. « En peu de temps, les archers de France furent tellement *duits* (appris) à l'arc, qu'ils surmontoient à bien tirer les Anglois, et que tout le monde s'appliquoit en tout lieu à l'exercice de l'arc et de l'arbalète, « et, si ensemble ils se fussent mis, ils eussent été plus puissants que les princes et les nobles » (Juvénal des Ursins). Les grands furent

1. Parmi celles de ses ordonnances dont l'humanité eut à s'applaudir, on doit citer l'édit qui accorda un confesseur aux condamnés à mort, jusqu'alors privés de cette consolation. (Ordonn. t. VIII, p. 122).



saisis d'effroi en voyant surgir de toutes parts ces milices populaires; ils obsédèrent le roi de leurs réclamations, et bientôt « il fut enjoint qu'on cessât, et que seulement il y eût en chaque ville et pays un certain nombre d'arbalétriers; et recommença le peuple à jouer à autres jeux (jeux de hasard) comme auparavant ».

Au mois de février 1394, Charles VI, sorti de sa longue crise, alla faire un pèlerinage au Mont-Saint-Michel : il profita de son séjour sur les frontières de Bretagne pour s'interposer entre le duc et Clisson. Un accommodement fut enfin conclu, en janvier 1395, par la médiation du duc de Bourgogne. Un autre pèlerinage du roi ne fut pas moins utile aux populations. Charles, s'étant rendu à Notre-Dame du Puy-en-Velay, rappela en Languedoc et en Guyenne tous les émigrés que la tyrannie du duc de Berri avait forcés à s'expatrier, les exempta de tailles pour six ans, et nomma une commission de finances qui diminua les impôts en Languedoc (Histoire de Languedoc, l. XXXIII, c. 58). Une mesure moins louable fut l'expulsion des Juifs; mais au moins, cette fois, le bannissement des *Hébreux* ne fut pas accompagné de spoliation. Les *Hébreux* eurent un délai pour réaliser et emporter leurs biens. Les Juifs ne furent plus jamais rappelés officiellement bien qu'ils n'aient pas tardé à reparaitre en France.

La trêve avec l'Angleterre, sur ces entrefaites, avait été prorogée de quatre années (1394 à 1398).

La paix de l'Église et l'anéantissement du schisme, réclamés à grands cris par le clergé, par l'université, par le peuple entier, préoccupaient Charles VI encore plus que tout le reste. L'université avait appelé tous ses membres à donner leur avis par écrit : tous les avis (il y en eut *dix mille*) se réduisirent à trois propositions : forcer les deux prétendus papes à l'abdication; les obliger à choisir des arbitres qui décideraient entre eux; enfin, convoquer un concile universel. Nicolas de Clamenges ou Clémangis, théologien et philosophe scolastique de grand renom, orateur disert, que le Religieux de Saint-Denis appelle emphatiquement le Cicéron de son siècle, fut chargé de présenter au roi les propositions de l'université (30 juin 1394). Le duc de Bourgogne s'était rallié aux ennemis du schisme, et le duc de Berri, qui était lié d'intérêts simoniaques avec Clément VII, ne put parer le coup.

La harangue de Clémangis est l'important monument de la révolution qui s'était opérée dans les esprits, à la faveur du schisme, contre l'autocratie religieuse du pape. Après son pouvoir sur le temporel, on niait maintenant sa souveraineté sur le spirituel. On appelait du moyen âge à l'Église primitive, et l'université de Paris n'entendait pas réduire la puissance papale au profit des seuls évêques. Clémangis dit que « le pape est sujet de l'Église », et que, si l'on assemblait un concile, la plupart des évêques étant ou peu lettrés ou engagés dans les deux factions, il faudrait leur adjoindre un nombre égal de docteurs en théologie, en droit canon et en droit civil. Ainsi l'université de Paris ne croyait pas au droit exclusif des prélats à composer les assemblées législatives de l'Église. Il résulte également du discours de Clémangis que la croyance à l'infailibilité des conciles généraux, en tant que nécessairement inspirés du Saint-Esprit, n'était point établie d'une manière absolue, et qu'on n'était pas bien certain qu'un concile ne pût errer. Clémangis le juge *invraisemblable* et non impossible<sup>1</sup>. Il conclut en proposant de chasser les deux prétendants comme des « loups déguisés en pasteurs », s'ils se refusent aux trois moyens offerts pour terminer le schisme. La harangue de Clémangis fut envoyée, sous forme de lettre, au pape d'Avignon : Clément VII en mourut de dépit (16 septembre 1394)<sup>2</sup>. Le roi députa aussitôt vers les cardinaux d'Avignon pour les prier de surseoir au conclave; mais ils étaient déjà assemblés, et ils se hâtèrent « de faire nouveau pape », de peur d'être obligés de reconnaître Boniface IX. A la vérité, avant de procéder à l'élection, chacun d'eux jura que, s'il était élu, il abdiquerait la papauté dans le cas où la majorité du sacré collège le jugerait expédient pour le bien de l'Église; mais l'Aragonais Pèdre de Luna, dès qu'il se vit en possession de la tiare sous le nom de Be-

1. V. son discours dans le *Relig. de Saint-Denis*, l. XIV, c. 1, et dans le *Spicilegium* de dom Luc d'Achéry, t. VI, p. 81-95.

2. Clémangis ne s'en tint pas là : il développa, dans un livre terrible, le *De corrupto Ecclesie statu*, le tableau qu'il avait tracé de la ruine des institutions ecclésiastiques et de la démoralisation du clergé. Ce livre fit une impression immense. V. ce qu'en dit M. Michelet, *Hist. de France*, t. IV, p. 262. M. Michelet ne craint pas de le comparer au traité de la *Captivité de Babylone*, de Luther; mais Clémangis n'était pas un Luther : il se raccommoda avec le saint-siège et devint secrétaire du pape.

noît XIII, ne songea qu'à la garder à tout prix et à éluder le serment dont il avait lui-même rédigé la formule. Il n'en laissa d'abord rien paraître, et affecta le zèle le plus ardent pour la paix, jusqu'à presser le roi de continuer à y employer ses bons offices. Un concile gallican se réunit à l'hôtel Saint-Pol, sur l'invitation du roi, le 2 février 1395 : il délibéra sur les trois expédients proposés par l'université, et se déclara pour « la voie de cession » ; c'est-à-dire pour l'abdication des deux papes.

Une grande ambassade, composée des ducs d'Orléans, de Berri et de Bourgogne, et des principaux prélats, docteurs et conseillers du roi, alla faire part à Benoît XIII des délibérations du concile. Les ambassadeurs ne rencontrèrent, chez le successeur de Clément VII, que subterfuges et mauvaise foi, et, après deux mois de tergiversations, n'en tirèrent qu'un refus déguisé sous de misérables chicanes, quoique presque tous les cardinaux eussent approuvé « la voie de cession ». L'indignation fut extrême dans l'université : elle se mit et engagea le roi à se mettre en correspondance avec les universités étrangères et les princes et prélats des régions qui reconnaissaient le pape de Rome, afin de les engager à agir contre leur pape, comme la France allait faire contre le sien. L'université prévint les effets du ressentiment de Benoît XIII par un appel « au pape futur, unique et véritable ». Benoît avait cependant des partisans, à la tête desquels se plaçaient les dominicains, ennemis mortels de l'université qui les avait poursuivis avec tant de violence à propos de l'Immaculée Conception : les champions de Benoît prétendaient que personne, pas même le concile général, n'avait droit de juger le pape. L'université de Toulouse embrassa l'opinion des papistes ; mais l'opinion presque générale se prononçait contre eux, en France comme au dehors : l'université de Paris recevait de toutes parts des lettres de félicitation, bien que tout le monde n'approuvât pas la « voie de cession » adoptée par le concile de Paris ; l'université d'Oxford déclara la réunion d'un concile général préférable, mais le roi Richard adopta la « voie de cession, » et écrivit aux deux prétendus papes dans ce sens.

Les relations de plus en plus amicales qui se renouaient entre les gouvernements de France et d'Angleterre étaient de bon au-

gure pour l'extinction du schisme : Richard II, qui ne songeait qu'à affermir son autorité à l'intérieur et à se venger des sujets qui la lui avaient disputée, voulait se débarrasser de toute inquiétude du côté de la France. Il ne se contenta pas de la trêve de quatre ans signée en 1394 : au mois de juillet 1395, il expédia en France une pompeuse ambassade pour demander à Charles VI la main de sa fille Isabelle, quoiqu'il eût trente ans et que cette enfant n'en eût que sept. La demande fut accordée, avec une dot de 800,000 francs d'or, et le traité de mariage fut signé le 9 mars 1396, avec une nouvelle trêve, si longue qu'elle pouvait passer pour une véritable paix; elle devait durer vingt-huit ans à partir de septembre 1398. Richard II rendit enfin Cherbourg au roi de Navarre et Brest au duc de Bretagne; quoique l'Angleterre n'eût aucun titre à garder ces places qui lui avaient été remises en dépôt par leurs seigneurs, la partie énergique de la nation anglaise, qui vivait toujours sur les souvenirs d'Édouard III, sut très mauvais gré à Richard de cette restitution.

La France, au contraire, accueillit avec joie la fin ou la suspension indéfinie de cette interminable guerre d'Angleterre, qui n'était plus, depuis longues années, qu'un prétexte commode d'exactions princières.

Le peuple, avec cette indomptable puissance d'espérance que la miséricorde du ciel a donnée à l'homme, rêva encore une fois des jours meilleurs. La France était sortie avec honneur de la longue lutte où elle avait failli autrefois périr; l'Église, tout semblait le promettre, allait sortir à son tour de la guerre intestine qui l'avi-lissait et la dissolvait. Le roi, au moment où l'Angleterre proposa la grande trêve et l'alliance de famille (juillet 1395), jouissait depuis dix-huit mois d'un répit inespéré; on commençait à se flatter que sa raison se raffermirait définitivement et que le royaume échapperait au gouvernement détesté des princes du sang.

Illusions bientôt dissipées! Ce peuple infortuné était destiné à descendre tous les degrés de l'abîme. La déplorable minorité de Charles VI, le règne calamiteux du roi Jean devaient être dépassés par de tels fléaux qu'il fallut, pour rendre la vie à la France, un miracle dont l'histoire de l'Europe ne présente pas en second exemple.



## LIVRE XXIII.

### GUERRES DES ANGLAIS

(SUITE).

LES SIRS DES FLEURS DE LIS. CHARLES VI (suite). Protectorat de la France à Gènes. — Croisade malheureuse contre les Turks. — Révolution en Angleterre. Maison de Lancastre. — Querelles entre le frère et les oncles du roi. Le duc de Bourgogne s'appuie sur le peuple. Abolition et rétablissement des subsides. Mort de Philippe de Bourgogne. JEAN SANS PEUR. — Petite guerre contre les Anglais. — Excès du duc d'Orléans. Ses luttes avec Jean de Bourgogne. Assassinat du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne. Lâcheté des sires des Fleurs de Lis. Valentine de Milan. Apologie du meurtre par Jean Petit. — Victoire de Jean sans Peur sur les Liégeois. — Paix *fournée* entre Jean sans Peur et les enfants d'Orléans. — Concile de Pise. Les trois papes. — Persécution des financiers. — Ligue des sires des Fleurs de Lis contre Jean sans Peur. Les *Armagnacs*. Guerre civile. Paris recouvre ses franchises. Les *Cabochiens*. — Les sires des Fleurs de Lis appellent les Anglais. — Rôle politique de l'université. GRANDE ORDONNANCE DE 1413. Réaction contre les Cabochiens. L'ordonnance renversée. — Paix d'Arras entre les Armagnacs et les Bourguignons. — Concile de Constance. JEAN GERSON. Fin du schisme. Réforme avortée. — *L'Imitation de Jésus-Christ*.

1396—1415.

La France avait salué de ses applaudissements la grande trêve avec l'Angleterre. « On fit payer comptant au peuple les espérances de l'avenir », dit le Religieux de Saint-Denis; on diminua la gabelle et l'impôt sur les vins, mais on demanda une aide générale<sup>1</sup> pour le mariage de la fille du roi et pour les frais de l'entrevue qu'eurent Charles VI et Richard II sous des tentes magnifiques, dans une ville de bois et de toile qu'on avait improvisée sur l'extrême frontière, entre Ardres et Calais (27-28 octobre 1396). « L'année ne fut pas achevée ni le subside du mariage levé que tout fut remis comme auparavant, la gabelle et le reste. » (Relig. de Saint-Denis.) Les impôts arbitraires, qu'on n'avait pas osé déclarer perpétuels en 1383, étaient prorogés d'année en année

1. Les gens d'église ne payèrent point cette aide.

par le conseil royal : le despotisme tendait à acquérir la sanction du temps.

Le malheureux Charles VI n'en pouvait plus porter la responsabilité : une vie mieux réglée et les soins d'habiles médecins lui avaient valu un long répit, du mois de janvier 1394 au milieu de l'été de 1395 ; mais il s'ennuya du régime sévère auquel on l'assujettissait, et, par le conseil des « principaux de la cour », de ceux-là sans doute qui ne trouvaient pas leur compte au retour de sa raison, il congédia ses médecins, chassa même de Paris le plus renommé, et recommença son ancien train de vie. La rechute fut prompte et violente, et le roi n'eut plus désormais de si longs intervalles lucides : chaque année, sa folie le prenait aux premières chaleurs de l'été et ne le quittait qu'au milieu de l'hiver suivant. « Le mal n'étoit pas si continu qu'il n'eût de bons intervalles d'heure à autre, et l'on ménageoit ces moments de calme, tantôt pour mener le roi dans son conseil, tantôt pour lui faire recevoir quelque ambassade. » (Religieux de Saint-Denis.) Cette situation étoit plus funeste pour la France que n'eût été la démence complète du roi ; au lieu d'une régence officielle, on avait un gouvernement sans chef et perpétuellement tirailé entre deux influences rivales, celle des oncles et celle du frère du roi.

L'influence de la France en Europe ne souffrait pas, jusque-là, autant qu'on l'eût pu croire de l'état intérieur du royaume : toutes les régions qui environnent la France étoient aussi mal gouvernées et plus troublées encore qu'elle ; l'Italie et l'Orient tournaient plus que jamais leurs regards vers notre patrie, et la puissance extérieure de la France dut même, sur ces entrefaites, un très notable accroissement aux guerres intestines qui déchiraient l'Italie. La république de Gènes, dont le pavillon disputait depuis si longtemps l'empire des mers au lion de Venise, semblaient poussée à son déclin par les longues querelles de ses factions aristocratiques et démocratiques : sans cesse harcelée par les armes et par la politique du duc de Milan<sup>1</sup> et insuffisamment protégée par l'alliance des Florentins, elle craignit de tomber sous la tyrannie du dangereux voisin qui fomentait ses discordes, et elle

1. Jean-Galéaz Visconti venait de recevoir ce titre de l'empereur Wenceslas.

résolus de se placer sous le protectorat de la France. Les ambassadeurs des Génois vinrent offrir à Charles VI la seigneurie de leur république (août 1395), et le traité fut signé au mois d'octobre. Il y fut stipulé que le vicaire du roi de France remplirait à Gènes les fonctions de doge; qu'il appellerait au grand conseil les plus notables citoyens sans exception de parti, et que sa voix compterait pour deux; qu'il ne pourrait ni établir de nouveaux impôts, ni manier les finances, ni changer le système d'alliances de la république. En vertu de ce pacte, les fleurs de lis de France furent arborées à Gènes et dans toutes les possessions de la république, en Corse, à Chio, à Péra, le faubourg génois de Constantinople, et jusque sur les tours de Caffa, au fond de la mer Noire, sur les plages lointaines de la Crimée. Le premier vicaire du roi fut l'ex-doge de Gènes, Antoniotto Adorno. C'était le duc de Bourgogne qui avait pris la part la plus active au traité avec les Génois; il y voyait moins l'intérêt de la France que l'occasion de contrecarrer son neveu d'Orléans, en faisant avorter les projets du duc de Milan, beau-père de ce prince. Le duc Philippe excita même Charles VI à se mettre à la tête d'une ligue franco-italienne contre le dominateur de la Lombardie. Valentine de Milan, naguère si aimée du roi, ne pouvait rien pour défendre son père. L'accusation portée contre elle d'avoir ensorcelé le roi s'était tellement accréditée, que son mari avait été obligé de l'éloigner de la cour et de l'envoyer dans une sorte d'exil sur ses terres<sup>1</sup>.

L'expédition préparée contre le duc de Milan n'eut cependant pas lieu : une grande catastrophe, arrivée sur les marches de Hongrie, préserva la Lombardie de l'invasion française. Le génie conquérant de l'islamisme s'était réveillé plus redoutable que jamais : une nouvelle puissance musulmane s'était élevée dans l'Asie-Mineure, depuis le commencement de ce siècle, et débordait sur l'Europe orientale, que n'avaient entamée autrefois ni les Arabes ni les Turks seldjoukiens. Les Turks othomans ou osman-

1. *Relig. de Saint-Denis*. — Froissart, qui traite fort mal Valentine, et qui accepte tous les bruits populaires répandus contre elle, prétend qu'elle avait voulu empoisonner le dauphin, fils de Charles VI, et qu'elle avait fait périr son propre fils, par mégarde, à la place du dauphin. — L. IV, c. 50.



lis, sortis d'entre ces nations barbares de la Caspienne qui avaient déjà maintes fois ravivé l'islamisme, avaient d'abord servi, puis subalternisé et absorbé les Turks seldjoukiens de Khonieh, leurs frères d'origine. Maîtres de l'Asie-Mineure, les Othomans étaient entrés en Europe pour n'en plus sortir : Constantinople, assiégée à plusieurs reprises, s'était reconnue tributaire des musulmans, qui s'installèrent dans un des quartiers de la grande cité (*J-Stambol*, en langue turke: la ville, la ville par excellence), en attendant le jour de prendre possession du reste. Thessalonique était au pouvoir des Turks; la Bulgarie, la Valachie, la Servie, tous les pays slaves du Bas-Danube, puis ceux mêmes de l'Adriatique, avaient été envahis; les hordes othomanes s'étaient montrées aux portes de l'Italie, et le farouche successeur du grand Mourad I<sup>er</sup>, Bayézid Ilderim (Bajazet-la-Foudre), annonçait hautement qu'après avoir conquis la Hongrie, il mènerait son cheval « manger l'avoine sur l'autel Saint-Pierre à Rome » (Froissart, l. IV, c. 47). Le bruit des progrès *du Turc* excitait une vive fermentation en France, et la jeune noblesse, qui ne demandait qu'à « faire armes », accueillit avec des cris de joie les ambassadeurs du roi Sigismond de Hongrie, qui vinrent solliciter les secours de la France en 1395. Au printemps de 1396, Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, le comte de La Marche (de la maison de Bourbon), l'amiral Jean de Vienne, les sires de Couci, de Boucicaut, et plus de mille chevaliers et écuyers appartenant à toutes les grandes familles du royaume, partirent pour la Hongrie sans avoir pris la croix ni accompli aucune des cérémonies religieuses usitées autrefois dans les expéditions contre les infidèles. Ils traînaient après eux beaucoup plus de valets que de soldats, et étonnaient par leur faste inouï tous les pays qu'ils traversaient, autant qu'ils les scandalisaient par leurs débauches<sup>1</sup>. La Bourgogne avait été écrasée de taxes et de tailles pour la chevalerie de Jean-de Nevers et pour ses frais de voyage.

Les gentilshommes français joignirent le roi Sigismond à Bude, et l'armée chrétienne passa le Danube, entra en Bulgarie, et mit

1. Froissart dit que les jeunes chevaliers ne projetaient rien moins que d'aller recouvrer la Terre-Sainte « après avoir défait le Turc et conquis toute Turquie. »



le siège devant Nicopolis. Bayézid accourut d'Asie avec toutes ses forces. On fut longtemps sans connaître à Paris l'issue de la campagne : on ne la sut encore que trop tôt. La nuit de Noël, 25 décembre 1396, un chevalier picard apporta à l'hôtel Saint-Pol la nouvelle d'une grande bataille livrée près de Nicopolis le 28 septembre précédent. Les gens d'armes français n'avaient voulu écouter ni le roi Sigismond, ni les plus expérimentés d'entre eux; ils s'étaient précipités avec fureur au milieu des innombrables Othomans; leur folle audace avait entraîné leur propre perte et la déroute de l'armée chrétienne; l'amiral Jean de Vienne était resté sur le champ de bataille avec quatre cents chevaliers; près de trois cents autres avaient été égorgés après le combat, en représailles des cruautés qu'eux-mêmes avaient exercées sur des prisonniers turks. *Bajazet* n'accorda la vie qu'au comte de Nevers, au connétable d'Eu, au sire de Couci, au comte de La Marche, au sire de Boucicaut et à une vingtaine d'autres grands seigneurs, dans l'espoir d'énormes rançons.

La consternation fut universelle en France, surtout dans les états de Bourgogne; les nobles dames et damoiselles pleuraient leurs maris, leurs frères, leurs « amis », et le pauvre peuple prévoyait une crue d'impôts pour racheter les « hauts hommes » captifs. La Bourgogne fut accablée : le duc Philippe spécula, pour ainsi dire, sur le malheur de son fils. Il abusa étrangement de l'obligation que les coutumes féodales imposaient aux vassaux d'accorder une aide lorsque le seigneur ou son fils était pris en guerre : il leva, tant sur ses vassaux que sur le fisc royal, où il puisait à pleines mains, plus du double des deux cent mille ducats que *Bajazet* exigeait pour la rançon de ses captifs. Les communes de Flandre montrèrent du reste beaucoup de bon vouloir. Tous les prisonniers ne revirent pas la France : le connétable d'Eu et le sire de Couci moururent dans les fers de *Bajazet* au moment d'être remis en liberté. Les domaines de la puissante maison de Couci passèrent à une femme, Marie de Couci, fille du dernier des Enguerrands. La connétablie ne fut point restituée à Olivier de Clisson : l'on en revêtit le maréchal de Sancerre.

Le désastre de Nicopolis donna de nouvelles armes aux adversaires du schisme : on attribuait les triomphes des infidèles aux

discordes de la chrétienté; on maudissait l'égoïsme et l'obstination des deux pseudo-papes qui semblaient d'accord pour faire échouer les vœux de toute l'Europe. Boniface et Benoît comptaient également sur l'extrême difficulté qu'on éprouverait à s'entendre de peuple à peuple, de clergé à clergé, et à imprimer un mouvement d'ensemble à ce vaste corps de la chrétienté, qui en avait depuis si longtemps perdu l'habitude. Cependant on s'agitait, on s'assemblait partout, en Allemagne, en Espagne, en France: les états de l'obédience du pape d'Avignon députèrent vers le pape de Rome pour l'inviter à abdiquer, en promettant d'obliger leur pape à en faire autant: Boniface refusa. La même invitation lui fut réitérée, en 1398, au nom de l'empereur Wenceslas, de l'Allemagne et de la Hongrie, réunis aux états de l'obédience de Benoît: Wenceslas et les princes du Saint-Empire étaient venus conférer à Reims avec les princes français. Les mœurs bassement crapuleuses de Wenceslas choquèrent fort la cour de France qui mettait au moins de l'élégance dans le libertinage: l'empereur était ivre dès le matin, quand on allait le chercher pour les conférences. Pierre d'Ailli, évêque de Cambrai, éminent théologien et philosophe scolastique, qui avait été le maître du fameux Gerson, fut chargé de la commission du roi et de l'empereur. Boniface n'osa plus refuser nettement; mais il subordonna son abdication à celle de son adversaire. L'université de Paris, qui dirigeait la France dans cette grande affaire, prit Boniface au mot. Un second concile gallican se réunit à Paris et adopta les résolutions les plus énergiques: il décréta, de concert avec les princes, que le royaume de France se retirerait de l'obéissance de Benoît XIII, et ce décret fut promulgué sous formes de « lettres royaux », avec défense de rien payer désormais à Benoît ou à ses agents (juillet 1398). La liberté des élections fut rendue aux chapitres et aux couvents. La plupart des cardinaux d'Avignon abandonnèrent Benoît, à la réception des « lettres royaux », et la Castille suivit l'exemple de la France. L'obstiné Benoît n'en fut pas plus traitable; il déclara à Pierre d'Ailli, envoyé du roi, qu'il était « vrai pape » et ne quitterait la papauté qu'avec la vie. On ne recula pas devant la nécessité d'employer la force, et Boucicaut, maréchal de France, s'avança avec des troupes contre

Avignon : les bourgeois se soulevèrent et ouvrirent les portes de la ville aux gens du roi ; mais Benoît XIII s'enferma dans le fameux « Château des Papes » qu'il avait bien approvisionné et muni d'une garnison d'aventuriers aragonais, ses compatriotes : il soutint le siège plus de sept mois.

Si les états de l'obédience romaine eussent agi avec autant de vigueur et de sincérité que la France, on eût obtenu promptement une solution ; mais l'ivrogne Wenceslas avait été gagné à prix d'or et par Boniface et par Benoît lui-même ; l'université d'Oxford s'obstinait à repousser la voie de cession, approuvée par le roi Richard ; le conseil de France, mal soutenu au dehors, commença d'éprouver quelques scrupules touchant la violence faite à Benoît ; et, à l'instigation du duc d'Orléans, vers la Pâque de 1399, le siège du Château des Papes fut converti en un simple blocus ; on laissa passer des vivres à Benoît et l'on se contenta de l'observer pour l'empêcher de s'enfuir avec son trésor. La France ne revint pourtant pas sur la soustraction d'obédience et demeura sans pape.

Durant ces événements, la folie de Charles VI redoublait d'intensité, et ses intervalles de raison devenaient toujours plus courts et plus troublés. « C'étoit chose bien piteuse d'ouïr les plaintes qu'il faisoit quand il sentoit qu'il devoit rechoir, en invoquant et réclamant la grâce de Dieu, de Notre-Dame et des saints. » Il étoit le premier à avertir qu'on lui ôtât son couteau et qu'on le mit hors d'état de nuire à personne ; puis il criait qu'il aimerait mieux mourir que de pâtir ainsi, et il suppliait les ennemis inconnus qui l'avaient « maléficié », de ne pas le laisser languir davantage. Le peuple, à qui l'on avait fait tant de mal en son nom, s'étoit pris d'une généreuse sympathie pour lui depuis qu'il le voyoit à son tour si malheureux, et aucun roi, depuis bien longtemps, n'avait été aussi populaire que ce pauvre insensé. Le surnom de Charles le *Bien-Aimé* lui fut décerné par la compassion et non par la flatterie. La multitude affluait aux processions et aux prières publiques qu'on ordonnait pour fléchir le ciel en faveur du roi. On ne savoit à quels moyens recourir pour le « ramener en santé » : tandis qu'on vouoit à la Vierge, comme victime expiatoire, la troisième fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière,

tandis qu'on renouvelait les édits rigoureux de saint Louis contre les gens dont les « vilains serments » provoquaient, disait-on, « l'ire de Dieu », par une contradiction bizarre, on appelait près du roi deux magiciens dont l'art était maudit par l'Église, et l'on en attendait une cure où échouaient les plus habiles médecins et physiciens<sup>1</sup>. Les deux sorciers, venus du Midi comme l'astrologue qu'on avait consulté avant eux, étaient des moines augustins. Quand ils virent que la folie du roi ne cédaient ni à leurs remèdes ni à leurs formules mystérieuses, ils ne voulurent point avouer l'inanité de leur science, de peur qu'on ne les sacrifiait à la haine des gens d'église, et ils tentèrent un coup hardi pour se sauver. Ils connaissaient la rivalité des ducs d'Orléans et de Bourgogne. Espérant obtenir l'appui d'un des deux princes en attaquant l'autre, ils déclarèrent que des « sorts et charmes » plus puissants que les leurs arrêtaient l'effet salutaire de leurs opérations, et ils accusèrent audacieusement la duchesse Valentine et son mari, « lesquels étoient convoiteux de parvenir à la couronne ».

L'attente des deux imposteurs fut trompée : le duc Philippe et surtout sa femme avaient bien pu accréditer sous-main des bruits sinistres contre Louis d'Orléans et Valentine ; mais ils n'osèrent soutenir ouvertement une pareille accusation et abandonnèrent les deux augustins. Les magiciens, qui étaient revêtus des ordres sacrés, furent dégradés de prêtrise par l'évêque de Paris, condamnés par l'Inquisition et livrés au bras séculier : le prévôt royal les fit décoller et écarteler aux halles (30 octobre 1398). (Relig. de Saint-Denis, l. XVII, c. 1. — XVIII, c. 8.)

Le quatorzième siècle finit tristement pour la France et pour

1. Les médecins, expulsés naguère avec ignominie, avaient été rappelés près du roi et avaient repris quelque crédit. — Il y a, dans le recueil des *Ordonn.* t. VIII, p. 73, un édit intéressant pour l'histoire de la science médicale, lequel enjoint aux juges de Montpellier de livrer, une fois l'an, à la faculté de médecine de cette ville, le corps d'un supplicié « pour faire anatomie, chose nécessaire au salut du genre humain » (mai 1396). Cette ordonnance ne faisait que renouveler une « ancienne coutume ». L'anatomie n'était donc pas inconnue au moyen âge ; mais des préjugés fondés sur un respect mal entendu pour le corps humain en rendaient la pratique extrêmement difficile et arrêtaient les progrès de la science. Charles-Quint, longtemps après, faisait encore consulter les théologiens de Salamanque pour savoir si l'on pouvait pratiquer les dissections en conscience.



l'Europe : nos fastes, dans ses dernières années, n'offrent guère qu'une série monotone de désordres et d'abus pesant sur des populations découragées et affaissées ; des maladies contagieuses ajoutaient à la désolation publique ; nulle espérance, si lointaine qu'elle fût, ne brillait à l'horizon. Le seul événement un peu notable de la fin du siècle fut la mort de Jean IV, duc de Bretagne (1<sup>er</sup> novembre 1399) : l'âge avait amorti les passions de l'implacable ennemi de Clisson ; le duc s'était réconcilié de bonne foi avec l'ex-connétable et avec Jean de Blois, comte de Penthièvre, gendre de Clisson. Le jeune Jean V de Montfort, qui avait épousé la seconde fille de Charles VI, encore enfant, hérita du duché de son père, sans opposition de la part de Clisson ni du comte de Penthièvre.

La cour de France reçut, sur ces entrefaites, la visite d'un hôte illustre, l'empereur de Constantinople, Manuel Paléologue. Vainqueur à Nicopolis, Bayézid Ildérim avait cru l'instant venu de porter le dernier coup à l'Empire d'Orient et avait recommencé d'assiéger Constantinople. Le maréchal Boucicaut, après le blocus d'Avignon, alla conduire quelques troupes françaises au secours des Grecs pendant un an (en 1399) ; mais ce renfort précaire ne tirait pas Manuel de péril, et ce prince s'était décidé à parcourir l'Occident pour tâcher de rallumer l'ancienne ardeur des croisades. Manuel Paléologue n'obtint que de stériles marques d'intérêt : la cour de France n'était occupée que de ses mesquines divisions, et l'Angleterre et l'Allemagne étaient bouleversées par des révolutions violentes ; les trônes de Richard II et de Wenceslas s'écroulaient en ce moment au milieu des tempêtes. Richard, une première fois dépouillé du pouvoir qu'il partageait avec des favoris impopulaires, en avait dû le retour aux excès du parti aristocratique : la leçon ne sembla pas perdue pour lui ; il secoua sa mollesse et déploya une grande habileté pour diviser ses ennemis et pour les briser les uns contre les autres. Il regagna ses oncles de Lancastre et d'York, ainsi que leurs fils, jeunes gens ambitieux et remuants, et parvint à n'avoir plus d'adversaire entre les princes que le dernier de ses oncles, Thomas, comte de Buckingham et duc de Gloucester. Le duc Thomas s'était mis à la tête du parti de la guerre, qui regrettait amèrement les beaux jours

où l'on pillait la France à discrétion, et qui n'admettait pas qu'on pût déroger au traité de Bretigni. La conclusion du mariage de Richard II et de la trêve de vingt-huit ans fit passer ce parti des murmures aux complots. Richard prévint l'explosion en faisant enlever et conduire à Calais le duc de Gloucester. Les ducs de Lancastre et d'York restèrent immobiles : le comte de Derby, fils aîné de Lancastre, et le comte de Rutland, fils d'York, soutinrent le roi, et un parlement, assemblé en septembre 1397, révoqua l'amnistie accordée par Richard pour les rébellions antérieures, et livra toutes les libertés anglaises au roi. Le parlement se disposait à juger le duc de Gloucester quand on annonça que ce prince était mort d'une attaque d'apoplexie dans sa prison à Calais. On eut, depuis, la certitude qu'il avait été étouffé par ordre du roi. Richard avait craint une insurrection à Londres s'il donnait au peuple le spectacle du supplice de Gloucester.

Après s'être défait de son ennemi, Richard voulut briser les instruments dont il s'était servi ; il redoutait l'ambition et les talents de son cousin Henri de Lancastre, comte de Derby et duc de Hereford : il suscita une querelle entre ce prince et Thomas Mowbray, duc de Norfolk, maréchal d'Angleterre, qui avait présidé au meurtre de Gloucester. Hereford et Norfolk s'étant défiés en champ-clos : Richard, sous prétexte d'empêcher ce combat, les exila tous deux. Henri de Lancastre se retira à Paris, fut très bien accueilli par les princes français et demanda même la main d'une fille du duc de Berri. Cette alliance était près de se conclure lorsqu'on apprit à la fois la mort du vieux duc de Lancastre (3 février 1399) et la confiscation de ses domaines par le roi d'Angleterre, qui avait commué en exil perpétuel le bannissement temporaire du duc de Hereford. Le mariage de Henri de Lancastre fut rompu, et ce prince se vit un moment dans une position désespérée. Les nouvelles d'outre-mer lui rendirent courage : Richard II, après des extorsions et des violences qui surpassaient tout ce qu'on avait vu depuis le temps de Jean Sans-Terre<sup>1</sup>, eut l'imprudence de quitter l'Angleterre pour diriger en personne une expédition contre les « sauvages d'Irlande »,

1. Il avait déclaré le territoire de dix-sept comtés confisqué pour félonie des habitants!

toujours rebelles à l'autorité que les rois anglais prétendaient exercer sur eux depuis deux siècles. Les bourgeois de Londres écrivirent aussitôt à Henri de Lancastre pour l'inviter à venir revendiquer ses droits et les leurs : l'archevêque de Canterbury, exilé aussi par Richard, apporta lui-même la lettre à Henri, sous le déguisement d'un pèlerin. Henri ne se lança pas sans hésitation dans cette entreprise hardie : il chercha d'abord à s'assurer quelque appui en France et une retraite en cas de revers. Mal avec le duc de Bourgogne, il signa, le 17 juin 1399, avec le duc d'Orléans, une alliance dont le véritable but donna lieu plus tard à de vives controverses. Le duc de Bourgogne manifestait l'intention d'empêcher Henri de s'embarquer; mais tout à coup, par un revirement dont les motifs et les circonstances sont mal connus, un accord secret fut conclu entre le duc Philippe et le prince anglais. Henri mit à la voile de Nantes pour l'Angleterre avec une faible escorte dont faisait partie Pierre de Craon, l'assassin de Clisson, l'ennemi mortel du duc d'Orléans.

Henri de Lancastre descendit, le 4 juillet, à Ravenspur, dans l'Yorkshire : les seigneurs des comtés du Nord accoururent aussitôt le joindre; Londres s'insurgea en sa faveur; le duc d'York, son oncle, demeura neutre; toute la noblesse et toutes les villes suivirent le mouvement de Londres. Les favoris de Richard II furent pris et décapités à Bristol, et l'Angleterre avait changé de maître avant que Richard eût pu repasser le canal Saint-Georges. Richard ne rentra dans son royaume que pour voir la nation entière réunie autour de son cousin. Richard, abandonné de ses troupes, cerné dans un château du pays de Galles, se livra lui-même à Lancastre qui n'annonçait point encore d'autre intention que de recouvrer « sa duché » (20 août 1399). Richard fut conduit prisonnier à la Tour de Londres. Ce fut encore au nom du roi captif que Henri de Lancastre convoqua le parlement; mais le premier acte de cette assemblée élue par le parti vainqueur fut d'entamer le procès de Richard II pour violation des lois et libertés du royaume. L'aristocratie anglaise dépassait à son tour par ce grand acte la démocratie française de 1356. Le malheureux monarque, tremblant pour sa vie, se hâta d'apposer son scel à une déclaration par laquelle il se reconnaissait parjure envers les

seigneurs et les communes et indigne de régner. Il résigna la couronne et le sceptre à Henri de Lancastre devant le parlement qui s'était transporté à la Tour, et l'assemblée proclama le duc de Lancastre roi d'Angleterre, sous le nom de Henri IV, sans avoir égard aux droits des petits-fils du duc de Clarence, second fils d'Édouard III. Henri de Lancastre n'était que le fils du troisième fils d'Édouard. (30 septembre.)

Richard survécut peu à sa déposition et mourut subitement en février 1400, au château de Pomfret : on soupçonna ses gardiens de l'avoir laissé périr de faim.

Les princes français furent saisis de stupeur au bruit de cette grande catastrophe : habitués à se croire au-dessus de toute responsabilité, ils virent avec effroi les têtes des princes et des rois entrer ainsi dans l'enjeu des révolutions, et ils oublièrent un moment leurs rivalités comme à l'approche d'un péril commun. Ni Louis d'Orléans, ni Philippe de Bourgogne n'avaient prévu que l'expédition de Henri de Lancastre aurait un pareil résultat. A peine la révolution d'Angleterre était-elle consommée qu'une crise analogue ébranla l'Allemagne : Wenceslas de Luxembourg, roi des Romains et de Bohême<sup>1</sup>, avait lassé l'Empire par l'excès de son ignominie; d'immenses périls assaillaient l'Europe orientale : la Hongrie était entamée par les Turks de Bayézid, la Russie et la Pologne, par les Mongols de Timour-Leng (Tamerlan), nouveau Gengis-Khan sorti du fond des déserts de la Tartarie. L'Allemagne sentit la nécessité de se donner un chef capable de la défendre : Wenceslas fut déclaré déchu de l'Empire par la diète germanique, et Robert ou Rupert, électeur palatin, parent de la reine Isabeau de Bavière, fut nommé roi des Romains à la place de Wenceslas (août 1400).

La catastrophe de Richard II pouvait avoir des conséquences heureuses pour la France : les populations de la Guyenne anglaise avaient paru fort mécontentes du traitement infligé à un prince qu'elles regardaient comme leur compatriote (il était né à Bordeaux) et qui leur avait toujours témoigné de la bienveillance : le conseil du roi essaya d'en profiter, et le duc de Bourbon fut

1. Il ne portait pas le titre d'empereur parce qu'il n'avait pas été couronné à Rome.



envoyé à Agen pour traiter avec les gens de Bordeaux, de Dax et de Bayonne, et tâcher de les amener à se « tourner François ». Des négociations furent entamées ; mais « les communautés desdites cités considèrent comment le royaume de France étoit vexé et molesté de tailles, de fouages et de toutes exactions vaines dont on pouvoit extorquer argent... — Encore nous vaut-il mieux être aux Anglois qui nous tiennent francs et libres!... Et puis, nous avons plus de marchandises, de vins, de laines et de draps aux Anglois que nous n'avons aux François ». Ainsi fut perdue, par l'effet du détestable gouvernement des princes, cette belle occasion d'expulser les Anglais de l'Aquitaine.

Les oncles et le frère de Charles VI étoient déjà retombés dans leurs dissensions ; l'Angleterre fut même pour leurs querelles une arène nouvelle : les ducs de Bourgogne et de Berri décidèrent le conseil de France à reconnaître, au nom de Charles VI, Henri IV roi d'Angleterre et l'électeur palatin roi des Romains, tandis que le duc d'Orléans se déchainait contre les usurpateurs et aspirait au titre de vengeur des rois. Malgré son opposition, la trêve signée avec Richard II fut confirmée avec Henri IV, qui, assiégé de conspirations et de révoltes, avait grand besoin de la neutralité de la France. Louis d'Orléans, au reste, haïssait probablement moins dans Henri IV l'usurpateur du trône d'Angleterre que l'allié du duc de Bourgogne.

Les discordes du conseil de France et le désordre administratif augmentaient à mesure que le duc d'Orléans acquérait plus d'âge et de crédit. Charles VI étant toujours censé jouir de la plénitude de son autorité suspendue seulement, par le fait, dans ses moments « d'absence », chacun attendait, pour lui extorquer des dons et des grâces, l'instant où il pouvait manifester une apparence de volonté. Le duc de Berri se fit rendre le gouvernement du Languedoc et de la Guyenne, qu'on ne lui avait pas restitué lors de la chute des *marmousets*. Heureusement pour ces provinces, le duc de Berri n'y retourna point et les fit régir par son gendre Bernard, comte d'Armagnac, homme ambitieux et violent mais intelligent et intéressé à ne pas ruiner son propre pays (mai 1401). Le duc d'Orléans, de son côté, s'étoit fait donner par le roi le comté de Périgord, confisqué, en 1398, sur le dernier des comtes qui

avaient possédé cette seigneurie depuis plusieurs siècles<sup>1</sup> : il acrut encore ses domaines en achetant de la fille du dernier des sires de Couci l'héritage de cette illustre maison ; le comté de Soissons y était compris (en 1400). Le roi donna, vers ce même temps, le comté de Dreux à son frère : la ligne directe masculine des comtes de Dreux, issus de Louis le Gros, n'existait plus ; les branches collatérales ont subsisté jusqu'au dix-septième siècle. Il eût fallu bien des acquisitions semblables pour balancer la puissance territoriale du duc de Bourgogne. Philippe et sa femme disposaient déjà de la succession de leur tante de Brabant qui en avait investi de son vivant sa nièce. L'héritage de Brabant était assuré à Antoine de Bourgogne, second fils du duc Philippe.

Au milieu de la lutte d'égoïsmes qui troublait le conseil, quelques hommes de bien, entre lesquels se distinguait le prévôt des marchands, Juvénal des Ursins, parvenaient quelquefois à être entendus de Charles VI et à lui suggérer de sages ordonnances. Un édit du 7 janvier 1401 réforma l'administration des finances et quelques points de l'organisation judiciaire, et tâcha de porter remède aux dilapidations et aux détournements des deniers publics. Stériles efforts ! A quoi bon des lois violées d'avance et dont la violation devait être nécessairement impunie ? Un seul article de cet édit, jeté comme incidemment entre des articles qui traitaient de tout autres matières, eut une importance sérieuse et durable, parce que le maintien en était confié à la vigilance de l'esprit de corps. « Dorenavant, y était-il dit, quand les *lieux* (les places) des présidents et des autres gens (conseillers et maîtres des requêtes) de notre parlement vaqueront, ceux qui y seront mis seront pris par élection, en présence de notre chancelier. » Une disposition semblable avait déjà été introduite sous les *marmousets*, en 1388, mais elle avait disparu au retour des sires des fleurs de lis. Personne ne comprit sans doute alors toutes les conséquences de cette innovation qui, en substituant l'élection libre et le recrutement du parlement par lui-même à la nomina-

1. Le comte Archambaud IV avait voulu s'assujettir de vive force la commune de Périgueux qui ne relevait que de la couronne : les troupes royales marchèrent au secours de la ville ; le comte résista, fut pris, condamné à mort par le parlement et gracié seulement quant à la vie. (Relig. de Saint-Denis.) Le comté de Périgord ne comprenait pas le quart du pays de Périgord ou diocèse de Périgueux.

tion royale, devait suggérer au parlement un esprit d'indépendance bien opposé au caractère primitif de son institution et qui survécut même à l'élection. L'édit de janvier 1401 fonda l'aristocratie judiciaire. Elle n'avait été jusqu'alors qu'une émanation de la royauté : elle vécut désormais de sa propre vie. (Ordonn., t. VIII, p. 409-416.)

La crise politique cependant s'aggravait de jour en jour et semblait devoir aboutir à la guerre civile. Le duc d'Orléans refusait de reconnaître la trêve confirmée avec le nouveau roi d'Angleterre, prenait hautement le parti de Benoît XIII contre l'université, contre le conseil de France, contre les cardinaux eux-mêmes, et avait conclu, au nom du roi et sans consulter ses oncles, un pacte d'alliance avec ce même duc de Gueldre, dont l'insolence avait jadis provoqué si étrangement Charles VI. Il visait à attaquer la puissance bourguignonne dans les Pays-Bas et venait d'acquérir de l'ex-roi des Romains Wenceslas le duché de Luxembourg. Il entra dans Paris avec quinze cents hommes d'armes, qu'il logea autour de son hôtel, situé près de la Bastille et de l'hôtel Saint-Pol, résidence ordinaire du roi. Le duc de Gueldre accourut le joindre avec cinq cents lances; les feudataires du duché d'Orléans, une foule de gentilshommes bretons et normands et plusieurs compagnies écossaises et galloises au service de France répondirent aussi à l'appel du duc Louis. Le duc de Bourgogne arriva de son côté à la tête de plusieurs milliers de gens d'armes belges, allemands, bourguignons et artésiens, qu'il cantonna aux environs de son hôtel d'Artois. Le roi était alors en pleine démence. La consternation régnait dans Paris : l'enlèvement des portes de la ville et des chaînes des rues, le désarmement général, la suppression des magistratures populaires mettaient les bourgeois dans l'impossibilité de faire respecter leur neutralité. Les deux armées menaçaient chaque jour d'en venir aux mains et de mettre la ville à feu et à sang. On fit des prières publiques pour détourner cette calamité.

Le choc que l'on redoutait n'eut pas lieu : les deux rivaux hésitèrent devant les chances d'une semblable lutte. Après être restés un mois en présence sans s'attaquer, ils cédèrent aux instances de la reine et des ducs de Berri et de Bourbon, et, dans une con-

férence tenue chez le duc de Berri à l'hôtel de Nesle, « ils se mirent d'accord le quatorzième de janvier (1402); ils se baisèrent l'un l'autre et se firent promesses d'amour et d'alliance, lesquelles ne durèrent guère ». (Relig. l. XXI., c. 3-4. — Juvénal des Ursins.)

Les gens d'armes furent congédiés sans avoir commis de violences dans Paris, chacun des deux princes ayant craint de donner les bourgeois pour auxiliaires à son rival s'il permettait qu'on les maltraitât.

Peu de semaines après le raccommodement de l'oncle et du neveu, le duc de Bourgogne s'étant absenté de Paris pour aller marier à Arras son second fils avec la fille du comte de Saint-Pol<sup>1</sup>, Louis d'Orléans en profita pour enlever par surprise l'autorité qu'il n'avait osé conquérir par force. Charles VI, étant sorti, vers le printemps, d'un des plus longs accès qu'il eût encore subis, se laissa extorquer par son frère une ordonnance qui nommait le duc d'Orléans président du conseil général des aides et finances, récemment institué avec des pouvoirs à peu près illimités (18 avril). (Ordonn. t. VIII, p. 494.) Le duc Louis se hâta d'exploiter sa nouvelle position : il fit décréter un emprunt forcé sur les clercs et les laïques. Une grande partie du clergé, encouragée par l'archevêque de Reims, Gui de Roie, se refusa à l'emprunt : Guillaume de Dormans, archevêque de Sens, se signala au contraire par sa servilité ; il excommunia ceux des clercs de sa province qui ne voulaient pas subir cette exaction. Le duc d'Orléans ne s'arrêta pas en si beau chemin : le 20 mai, il établit une grosse taille sur le peuple et fit publier effrontément l'ordonnance comme rédigée d'un commun accord entre lui et ses oncles. Le duc de Berri déclara que le rédacteur était un faussaire, et le duc de Bourgogne écrivit d'Arras au prévôt de Paris que le duc d'Orléans lui avait offert 200,000 écus s'il voulait consentir à la taille, mais qu'il avait refusé « pour la trop grande misère et pauvreté du peuple » ; qu'il jugeait ce nouvel impôt insupportable pour un peuple trop longtemps opprimé. Il invita le prévôt à lire publiquement sa lettre aux bourgeois.

1. Le comté de Saint-Pol avait passé de la maison de Châtillon dans celle de Luxembourg.



Ce langage était bien surprenant dans la bouche de Philippe de Bourgogne ; l'effet n'en fut que plus éclatant : c'était la première fois, depuis bien des années, qu'un prince s'adressait à l'opinion populaire. La bourgeoisie oublia les sinistres antécédents du duc Philippe : habituée à être insultée et pillée par tous les grands, elle se rallia sur-le-champ à celui d'entre eux qui paraissait enfin la compter de nouveau pour quelque chose. Le duc d'Orléans eut beau révoquer ses édits fiscaux, le roi, « pour lors en santé », lui ôta, de l'avis de tout son conseil, l'administration des finances et le gouvernement du royaume pour les conférer au duc de Bourgogne (24 juin). La puissance du duc Philippe fut encore augmentée par une circonstance qui fit tomber entre ses mains la régence du duché de Bretagne. La duchesse douairière, veuve de Jean IV et tutrice de Jean V, ayant épousé en secondes noces le roi d'Angleterre Henri IV, dut renoncer à régir la Bretagne au nom de son fils : du consentement des États, elle remit la tutelle du jeune prince à Philippe de Bourgogne, ami du feu duc et son proche parent par alliance <sup>1</sup>.

1. A cette année 1402 appartient un fait intéressant pour l'histoire de la littérature française : l'établissement d'un théâtre permanent à Paris. Des lettres-patentes de Charles VI, de décembre 1402 (*Ordonn.* t. VIII, p. 555), autorisent « les maîtres et gouverneurs de la confrérie de la Passion et Résurrection de Notre-Seigneur, fondée en l'église de la Trinité à Paris (rue Saint-Denis, près la rue Grénetat), à faire et jouer quelque *mystère* que ce soit, soit de la dite Passion et Résurrection, ou autre quelconque, tant de saints comme de saintes, toutes et quantes fois qu'il leur plaira, soit devant *nous* (devant le roi), soit devant *notre commun* (devant le peuple), etc. » L'art dramatique, une des formes les plus universelles de la pensée humaine, n'avait jamais disparu complètement en Occident (*V.* notre t. IV, p. 367, 576). Les travaux de l'érudition moderne ont comblé les lacunes de l'histoire de cet art et retrouvé les anneaux de la chaîne qui lie notre théâtre à celui des anciens : sans parler des ouvrages dramatiques écrits en latin, nous possédons, à partir de la fin du douzième siècle, un certain nombre de pièces ou, si l'on veut, d'ébauches scéniques destinées à être représentées et non pas seulement déclamées : scènes des Écritures, vies de saints, légendes populaires, allégories, farces, fabliaux dialogués, parfois même événements historiques dramatisés (*le jeu de Pierre de La Broce*, par exemple). Mais les représentations étaient accidentelles et irrégulières : il n'existait ni théâtre permanent ni troupe de comédiens. La première troupe dramatique qui se constitua fut, comme on vient de le dire, *la confrérie de la Passion*. Le théâtre français naquit sous les auspices de l'Église ; ses pieuses représentations avaient lieu vraisemblablement tous les jours de grandes fêtes. Le drame sacré, *le Mystère*, bien qu'il ne mérite pas tout le mépris dont on l'a couvert, fut loin de s'élever au niveau du roman : il avait fait peu de progrès lorsqu'il périt étouffé, ainsi que tant d'autres créations

Le duc d'Orléans, plus irrité que déconcerté de l'échec qu'il venait de subir, prit l'affaire du schisme pour champ de bataille contre ses oncles : l'opinion publique, qui s'était d'abord si vivement prononcée contre les deux pseudo-papes, était découragée par le peu de succès des efforts de l'université ; la chute de Richard II ruinait l'espoir du concours de l'Angleterre, et les autres états de l'obéissance de Boniface ne secondaient pas non plus activement la France dans l'œuvre de la réunion. L'Aragon et la Castille, las d'être sans pape, se décidèrent à retourner à Benoît XIII. Le duc d'Orléans, caractère plein de contrastes, libertin effréné, adepte téméraire des arts « damnables » de la magie, et cependant assez dévot et se plaisant à faire briller son éloquence dans les débats théologiques, avait embrassé avec passion la cause du pape d'Avignon, que soutenait aussi l'université de Toulouse. Le duc de Berri, au contraire, était aussi obstiné contre Benoît XIII qu'il l'avait été pour Clément VII. Benoît XIII, d'accord avec le duc d'Orléans, envoya vers le roi deux cardinaux pour l'inviter à remettre le royaume sous son obéissance. Les légats de Benoît alléguaient surtout en faveur de leur requête la conduite des souverains du parti opposé qui ne s'étaient point soustraits à l'obéissance de Boniface IX, bien qu'ils l'eussent promis à Charles VI.

La convocation d'un nouveau concile gallican pour le 15 mai 1403 avait été décidée par le conseil du roi avant l'arrivée des légats. Après des débats sans conclusion, le duc d'Orléans engagea secrètement les métropolitains à demander aux prélats et aux docteurs de leur provinces des suffrages écrits et à les lui communiquer ; il en fit faire une liste qui constatait, dit-on, une

du moyen âge, sous la révolution littéraire du seizième siècle qui enfanta la tragédie du dix-septième. La société du moyen âge n'avait pas en elle les conditions nécessaires pour élever l'art dramatique à une certaine hauteur : le théâtre est l'art des civilisations très avancées et très réfléchies, où les individualités ont fortement conscience d'elles-mêmes et où l'homme a longtemps sondé les abîmes de son cœur. La vraie grandeur du moyen âge et sa supériorité relative a été, au contraire, dans les œuvres d'inspiration commune et de vie collective, telles que les monuments de l'architecture et ceux de la poésie cyclique. — Nous reparlerons plus tard des commencements de la comédie. — Toutes les questions relatives à nos origines dramatiques sont éclaircies maintenant, grâce aux excellents travaux de M. Charles Magnin sur l'*Histoire du théâtre moderne*.

certaine majorité pour le parti de Benoît et alla brusquement trouver le roi avec plusieurs archevêques et évêques de son opinion. Charles VI, « lequel étoit alors en bon point », crut devoir se rendre à ce qu'on lui représentait comme le vœu du concile gallican et dit qu'il ne se souvenait point d'avoir approuvé la soustraction d'obédience, et « qu'il vouloit bien obéir à Bénédict (Benoît) comme à vrai pape » : il en prêta serment sur l'autel et signa une ordonnance qui remettait le royaume sous l'obédience du pape d'Avignon (30 mai). On chanta aussitôt le *Te Deum* dans la chapelle de l'hôtel Saint-Pol, et les ducs de Berri et de Bourgogne n'apprirent qu'avec le public, par les joyeuses volées des cloches, l'espèce de coup de main qui venait de décider le triomphe de la réaction. (Religieux de Saint-Denis, l. XXII-XXIII.)

Les oncles de Charles VI furent obligés d'étouffer leur dépit; l'université elle-même céda, et les dominicains profitèrent de la réconciliation générale : on les rétablit en tous leurs droits et honneurs. La paix ne fut pas de longue durée. Benoît XIII n'en était venu à ses fins qu'en prodiguant les promesses : il s'était engagé à assembler un concile des pays de son obédience, à accepter la voie de cession si le parti contraire y adhérait, enfin à respecter toutes les élections ecclésiastiques, collations et provisions de bénéfices opérées, pendant la soustraction d'obédience, par les métropolitains, les diocésains et les collateurs légitimes. A peine reconnu par le roi et par l'église gallicane, il viola la dernière de ses promesses et voulut annuler toutes les nominations. Le duc d'Orléans l'alla visiter à Avignon, sans pouvoir « muer son imagination » à cet égard. Les ducs de Berri et de Bourgogne reprirent le dessus au conseil, et une vigoureuse déclaration royale, enregistrée au parlement, mit les bénéficiers sous la protection du roi et interdit les « grièves » levées d'argent que Benoît recommençait à faire sur le clergé (19 décembre). On se retrouva presque dans la même situation qu'auparavant, et l'on retomba dans de misérables tiraillements dont il était impossible de prévoir l'issue. La mort du pape de Rome, Boniface IX (1<sup>er</sup> octobre 1404), ne changea en rien l'état des choses : ses cardinaux lui donnèrent un successeur, Innocent VII (Cosmato Meliorati), qui jura de renoncer au pontificat si c'était nécessaire au bien

de l'Église ; mais Benoît XIII en avait juré tout autant, et l'on savait ce que valaient ces serments.

L'attitude de la France vis-à-vis de l'Angleterre était encore plus étrange que vis-à-vis de la cour d'Avignon : la couronne reconnaissait toujours la trêve avec Henri IV, et cependant on se battait sur les côtes et sur les frontières, le duc d'Orléans, les Bretons de l'ancien parti de Clisson et le comte de Saint-Pol ayant entamé les hostilités pour leur propre compte. Le 7 août 1402, le duc d'Orléans avait expédié à Henri IV une lettre de défi, dans laquelle il proposait au roi anglais de venir se battre contre lui entre Bordeaux et Angoulême, chacun accompagné de cent chevaliers et écuyers, « tous bons gentilshommes et sans reproche, pour fuir oisiveté et acquérir honneur et bonne renommée<sup>1</sup> ». Le roi d'Angleterre répondit avec dignité à cette provocation qu'un souverain « ne mettoit point son corps en telle entreprise contre une personne de moindre état que lui, et ne devoit rien faire que pour l'honneur de Dieu et commun profit de toute chrétienté ou de son royaume, et non pas pour vaine gloire et convoitise temporelle ; qu'au reste, lorsqu'il jugeroit à propos d'aller de sa personne en son pays de par-delà (en ses domaines du continent), le duc d'Orléans se pourroit mettre avant contre lui avec tel nombre de gens que bon lui sembleroit. — Si vous voulez que ceux de votre parti soient sans reproche, ajoutait-il, gardez mieux vos lettres, vos promesses et votre scel que vous n'avez fait devant cette heure. » C'était une allusion au traité secret qu'ils avaient contracté ensemble lorsque Henri n'était encore que duc de Hereford.

Le duc Louis répliqua par une seconde lettre pleine d'une verve insultante : il déclarait n'avoir rompu son traité qu'à cause de la déloyauté de Henri envers son « lige-seigneur » le roi Richard, « trépassé, Dieu sait par qui », et réitérait son défi dans les termes les plus outrageants. Henri répondit que c'était mentir, de prétendre insinuer que Richard avait été tué par ses ordres ; que

1. Un premier combat en champ clos avait eu lieu, le 19 mai, près de Bordeaux, entre le sire de Barbazan et six autres chevaliers de l'hôtel du duc d'Orléans, d'une part, et sept chevaliers anglais, de l'autre. Les Anglais furent vaincus. On parla presque autant de cette rencontre que du fameux *combat des Trente*. *Relig. de Saint-Denis*, l. XXII, c. 2.



d'ailleurs Louis d'Orléans, en signant leur ancienne alliance, avait connu et approuvé ses projets de guerre contre le roi Richard. Le monarque anglais glissait dans sa dernière dépêche une imputation terrible qui avait plus que jamais cours dans le public : il faisait entendre que Louis causait la maladie de Charles VI « par sorceries et diableries<sup>1</sup> ». La mort de Charles, fils aîné du roi, « très bel enfant de huit ans, qui devint étique et tout sec, et trépassa » sans qu'on connût bien la cause de sa mort (janvier 1401), avait donné un nouveau crédit à ces rumeurs, propagées par la faction de Bourgogne.

A l'exemple de Louis d'Orléans, Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Ligni, beau-frère du malheureux Richard II, défia le roi d'Angleterre (avril 1403) : les marins anglais vengèrent les affronts de leur roi en piratant sur les côtes de Bretagne et de Poitou. Les Bretons, excités par le vieil Olivier de Clisson, formèrent une escadre à Brest, attaquèrent et prirent une flotille anglaise devant Saint-Mahé, et opérèrent plusieurs descentes à Jersey, à Guernesey, à Plymouth ; les Anglais, de leur côté, descendirent à Saint-Mahé, taillèrent en pièces les gens du pays, enlevèrent un grand nombre de bâtiments rochelais chargés de vins de Bordeaux, et la garnison de Calais saccagea le comté de Saint-Pol. Henri IV, se bornant à ces représailles, ne déclara point l'armistice rompu : il avait trop d'intérêt à éviter la guerre au dehors ; trois ou quatre révoltes, excitées par les plus hauts barons d'Angleterre, avaient ébranlé coup sur coup son trône

1. *Chroniques* d'Enguerrand de Monstrelet, l. I, c. 9. — Monstrelet, gentilhomme du Boulenois, attaché au service de la maison de Bourgogne, fut le continuateur de Froissart. Le vaste ouvrage de Froissart s'arrête en 1400, quoique ce grand chroniqueur ait prolongé sa carrière jusqu'en 1410. Froissart put bien avoir un continuateur, mais il n'eut point d'héritier. On l'a nommé le créateur de la prose française, titre qui souffre quelques réserves, puisque Joinville et les auteurs des plus anciennes et des plus belles versions en prose des romans de chevalerie avaient écrit avant Froissart. Ce qui est incontestable, c'est qu'il tient le premier rang entre les prosateurs primitifs et qu'après lui la prose française, loin de se développer par un progrès continu, recule et se désorganise au milieu des calamités qui troublent l'esprit français, bouleversent la société du quinzième siècle et signalent la fin du moyen âge. La langue et la littérature ne se relevèrent que transformées par la Renaissance. Les poésies de Froissart n'ont pas conservé la même célébrité que sa prose et n'ont pas la même originalité ; elles ont toutefois assez de sensibilité, d'élégance et de délicatesse pour justifier la haute estime qu'en firent les contemporains. Les poésies de Froissart ont été publiées par M. Buchon.

récent, et il avait en outre à combattre l'insurrection nationale des Gallois qui, sous un chef appelé Owen Glendowr, profitaient des luttes civiles de leurs conquérants pour tenter de secouer le joug anglais. Owen, homme de courage et de génie, réveillait toutes ces antiques traditions kimriques qu'Édouard I<sup>er</sup> avait cru étouffer dans le sang des bardes ; appuyé sur le néo-druidisme, toujours vivant dans les montagnes de la Cambrie<sup>1</sup>, il évoquait jusqu'aux rites de la magie druidique pour exciter la vive imagination des Gallois et inspirer aux Anglais de superstitieuses terreurs.

Pendant les démêlés des Bretons avec les Anglais, Charles VI, apparemment à l'instigation du duc de Bourgogne, fit un acte très préjudiciable à l'État : il céda au duc de Bretagne, Jean V, les droits de la couronne sur l'importante place maritime de Saint-Malo, qui s'était donnée au roi par hostilité contre les Montfort (Relig., l. XXIII, c. 11) ; par compensation, la couronne acquit, sur ces entrefaites, Cherbourg du roi de Navarre en échange du duché de Nemours (Monstrelet, l. I, c. 17).

Le peuple n'avait pas eu longtemps à se réjouir de la suppression des impôts. Le duc de Bourgogne, après avoir supplanté son neveu d'Orléans, essaya d'abord de ne pas revenir aux subsides généraux ; mais les expédients auxquels il recourut pour y suppléer furent si vexatoires qu'une révolte éclata à Reims : le conseil du roi recula, et l'année 1403 s'écoula sans impôts arbitraires. Les profusions de la cour n'avaient pas diminué avec les ressources, et, au commencement de 1404, le roi et les princes se trouvèrent écrasés de dettes : le duc d'Orléans proposa au conseil le rétablissement des subsides ; le duc de Bourgogne voulut encore un moment soutenir son rôle de défenseur du bien public, mais il était le plus dépensier et le plus endetté des princes : ses besoins l'emportèrent sur sa politique, et il céda. Tous les princes sortirent de Paris avant la publication de l'édit. Il n'y eut cependant pas d'explosion populaire : la douleur de la multitude s'exhala en vains murmures. Les subsides, perçus avec une rigueur excessive,

1. Les mystères bardiques étaient encore en vigueur, et l'on a des chants d'invocation à *Hu-le-Puissant* qui ne sont pas antérieurs au quinzième siècle.

produisirent de très grandes sommes<sup>1</sup>. Il faut reconnaître que l'agriculture et l'industrie avaient fait de notables progrès en France, malgré le détestable gouvernement des Valois, et que le pays pouvait supporter de lourds fardeaux sans ruine complète. Depuis plusieurs années, la France n'était plus ravagée par ces grands rassemblements de soldats qui passaient sur les campagnes comme des nuées de sauterelles, et les forces vitales de la société avaient déployé cette fécondité réparatrice qui se manifeste aux époques les plus calamiteuses. Il en est de la société comme de la nature, dont les puissances génératrices se déploient avec tant d'énergie après les épidémies et toutes les grandes destructions d'êtres animés.

Le duc de Bourgogne profita peu de l'énorme butin extorqué au peuple : tandis qu'il était allé à Bruxelles installer son second fils Antoine dans le gouvernement des duchés de Brabant et de Limbourg, « le duc d'Orléans vint de nuit avec force gens d'armes à la tour du Palais, où étoit renfermé le trésor, et en enleva la plus grande partie (800,000 écus d'or) ; il n'en resta pas le tiers au roi ». (Relig., l. XXIV, c. 1.)

Le duc Philippe n'eut pas le temps de réclamer contre ce vol audacieux : peut-être même n'en reçut-il pas la nouvelle ; il gisait en ce moment sur son lit de mort. Atteint à Bruxelles d'une maladie contagieuse qui régnait dans toute la France, il se fit porter sur une litière, de Bruxelles jusqu'à Hall en Hainaut, « auquel lieu, se sentant fort aggravé de sa maladie », il manda devant lui ses trois fils, leur recommanda d'être bons, loyaux et obéissants « envers le roi Charles de France, sa noble génération, sa couronne et tout son royaume », et leur départit ses seigneuries, puis rendit l'esprit (27 avril 1404). Son corps fut conduit en Bourgogne, à l'église des Chartreux de Dijon qu'il avait fondée<sup>2</sup>, et son cœur

1. Le *Religieux de Saint-Denis* (t. III, p. 141) dit 17 millions, somme tellement énorme que nous pensons qu'il y a erreur dans le texte et qu'il s'agit de 1,700,000 francs d'or.

2. Le somptueux tombeau du duc Philippe est au musée de Dijon. Au règne de Philippe le Hardi en Flandre appartient la naissance de la peinture flamande et de l'illustre école de Bruges, sur laquelle nous reviendrons. Hubert Van-Eick, le frère aîné du grand « Jean de Bruges », avait quarante ans à la mort du duc Philippe. — Ce prince avait aimé les arts : le Religieux de Saint-Denis dit qu'il entretenait dans sa chapelle « la plus excellente musique qu'on eût encore ouïe ».

fut porté à Saint-Denis. Il laissait trois fils, Jean, Antoine et Philippe, et trois filles, la duchesse d'Autriche, la comtesse de Hainaut et la duchesse de Savoie. Il était dans sa soixante-troisième année.

« C'étoit, dit le Religieux de Saint-Denis, le prince le plus éloquent du royaume, un prince de très grande louange <sup>1</sup>, sinon que très *envis* (*invitus*, à regret) payoit-il ses dettes. Les créanciers et les fournisseurs de sa maison ne pouvoient rien obtenir de ses argentiers et contrôleurs. » Philippe, malgré les grands revenus qui le rendaient un des princes les plus riches de l'Europe, malgré les sommes immenses qu'il avait pillées depuis vingt-quatre ans dans le royaume de son neveu, s'était épuisé en dépenses tellement exorbitantes qu'il mourut en état de banqueroute; « tous ses biens meubles n'eussent pas suffi à payer ses dettes, et, pour cette cause, la duchesse Marguerite, sa femme, renonça à sa succession mobilière et mit sur le cercueil sa ceinture, sa bourse et ses clefs, comme il est de coutume, et de ce demanda instrument (requit acte) à un notaire public qui étoit là présent ». (Mons-trelet, l. I, c. 18.)<sup>2</sup>

Aucun prince n'avait fait plus de mal à la France que Philippe de Bourgogne, et cependant sa mort fut regardée comme un nouveau malheur : elle paraissait devoir livrer l'autorité sans partage au duc d'Orléans, le duc de Berri ayant trop peu de capacité, le duc de Bourbon trop peu de puissance et d'énergie pour disputer au duc Louis la domination du conseil royal. La reine Isabeau, qui était censée présider ce conseil, d'après une ordonnance d'avril 1403, mais qui s'occupait beaucoup plus de banquets, de *bobans* et de futilités que des affaires publiques, appuyait aveuglément toutes les volontés du duc d'Orléans : les contemporains ne parlent pas formellement de la liaison incestueuse

1. Le Religieux loue particulièrement le duc Philippe d'une vertu fort peu appréciée à la cour de Charles VI. « On croit, dit-il, qu'il garda inviolablement à sa femme la foi du mariage. »

2. « Il n'y avait guère de pauvre femme qui se résignât à boire une telle bonte... Elles donnaient plutôt leur dernière chemise. — La duchesse de Bourgogne ne recula pas... Elle aima mieux faire cette banqueroute solennelle que de diminuer d'un pouce de terrain les possessions de sa maison. — Elle connaissait son temps, cet âge de fer et de plomb. Ses fils n'y perdirent rien : ils n'en furent ni moins honorés ni moins populaires. » Michelet, *Hist. de France*, t. IV, p. 117-118.



que les historiens modernes ont accusée entre la reine et son beau-frère, mais le fait n'a rien que de vraisemblable, et ce qu'on sait des mœurs du duc et de sa belle-sœur permet difficilement de croire à l'innocence de leur intimité. Quoi qu'il en fût, ils s'unissaient toujours pour dominer le roi dès que Charles VI recouvrait une lueur de raison et signait lui-même les « lettres royales ». Louis d'Orléans mit à profit sur-le-champ la mort du duc Philippe : le 3 juin, il fit révoquer l'édit qui protégeait contre le pape d'Avignon les bénéficiaires nommés pendant la soustraction d'obédience et qui interdisait toute levée d'argent à Benoît XIII sur le clergé ; il renouvela avec Benoît le pacte simoniaque qui avait autrefois lié à Clément VII les ducs d'Anjou et de Berri. Le 14 juillet, il signa au nom du roi un traité avec l'ambassadeur d'Owen Glendowr, envoya un « casque couronné » et une armure dorée à ce chef des insurgés gallois, et ordonna le rassemblement de 8,000 hommes d'armes et de beaucoup d'autres gens de guerre à Brest pour aller descendre dans le pays de Galles. Il dépêcha dans le Midi, avec un corps d'armée, le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, qui enleva les forteresses que les Anglais avaient conservées en Limousin ; enfin ses agents entraînent quelques bourgeois de Bordeaux dans un complot qui avait pour but de livrer cette grande ville aux Français : la conspiration fut découverte et les conjurés mis à mort.

L'expédition de Galles eût dû venger l'échec de Bordeaux : elle avait les plus belles chances ; mais le comte de La Marche, chef d'une branche cadette de la maison de Bourbon, qui avait reçu le commandement de la flotte de Brest, « ne se plaisait qu'à la danse, aux cartes<sup>1</sup> et aux dés » : il ne put s'arracher aux voluptés de Paris et laissa son armée l'attendre pendant trois mois sur la côte de Bretagne : il n'arriva qu'à la mi-novembre et n'apporta pas un denier pour payer les troupes. La plupart des soldats se

1. Les cartes à jouer étaient connues dès le temps de Philippe de Valois ; mais l'usage n'en devint populaire que sous Charles VI. Les noms des personnages furent tirés en partie de l'histoire, en partie des romans de chevalerie. L'invention première est probablement chinoise. Du quatorzième au quinzième siècle, les cartes furent d'abord de précieuses miniatures, un objet de grand luxe, puis on les *imprima*. M. Michelet (t. IV, p. 87) fait remarquer que ce fut une transition à la véritable *imprimerie*.

débandèrent; le comte de La Marche s'embarqua avec le reste malgré la mauvaise saison et descendit à Falmouth et à Dartmouth; il se retira devant les premières démonstrations des gens du pays et perdit, au retour, une bonne partie de ses vaisseaux par la tempête. L'absurdité et l'impudeur n'avaient pas encore été poussées si loin; il semblait que la folie de Charles VI se fût communiquée à tout ce qui l'entourait; tout, à la cour, respirait un impur délire : les habitudes, le langage, le costume même. Le costume, qui reflète si bien les mœurs, avait perdu complètement ce reste de noblesse et de simplicité antiques qui s'était conservé jusqu'au treizième siècle, et avait pris ce caractère d'extravagance qui dénote la corruption du goût et la disparition de tout sentiment d'harmonie et de vraie beauté<sup>1</sup>. La corruption du goût n'est que trop communément l'indice de la corruption du cœur.

Il y avait cependant au sein du conseil du roi un homme qui ne se laissait pas emporter au commun vertige et chez qui l'ambition prévalait sur la débauche, un homme qui entendait, avec une joie menaçante, gronder le sourd-murmure de la haine populaire contre la reine et le duc d'Orléans : c'était le nouveau duc de Bourgogne. Son audace, dans la funeste campagne de Nicopolis, lui avait valu le surnom de JEAN SANS PEUR, et il était moins susceptible encore de scrupule que de crainte. Après avoir reçu l'hommage de ses vassaux de Bourgogne, il s'était hâté de venir prendre sa place dans le conseil du roi, qui n'était plus, à proprement dire, que l'assemblée oligarchique des sires des fleurs de lis. Outre la reine et les ducs d'Orléans, de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, l'on y voyait siéger le roi de Sicile<sup>2</sup>, Louis II d'Anjou, qui avait reperdu Naples en 1400, et quitté la place à son compétiteur Ladislas de Durazzo pour se réinstaller à cette cour de France, si chère à tous les princes<sup>3</sup>. On y voyait encore un autre roi, Charles III de Navarre, avec son frère le comte de Mortain; trois princes de la branche de Bourbon, outre le duc,

1: On voit, dans tous les recueils, les monstrueux bonnets des femmes de la cour d'Isabeau, les énormes manches des hommes et leurs souliers à becs de deux pieds de long. Cette dernière mode, à la vérité, n'était que renouvelée.

2. C'est-à-dire le roi de Naples ou de la Sicile antérieure.

3. Le parti angevin n'en continua pas moins la guerre dans le royaume de Naples.

leur chef ; le duc de Bretagne, le comte d'Alençon, les deux frères du duc de Bourgogne, etc. Le duc d'Orléans reconnut bientôt qu'il aurait dans l'héritier de Philippe le Hardi un redoutable rival. Louis d'Orléans et Jean de Bourgogne, de même âge (ils avaient tous deux trente-trois à trente-quatre ans), d'ambition pareille, mais très différents d'esprit et de caractère, étaient ennemis nés. Un motif particulier de ressentiment envenimait, dit-on, encore leur inévitable antipathie : le brillant duc d'Orléans, à ce qu'insinuent les historiens, avait séduit la femme du sombre et rancuneux Bourguignon, Marguerite de Hainaut.

Jean-sans-Peur engagea la lutte sur un excellent terrain et reprit avec bien plus de vigueur le rôle populaire qu'avait adopté Philippe le Hardi sur la fin de sa vie. Au commencement de l'année 1405, le duc d'Orléans ayant proposé au conseil une nouvelle taille générale, le duc de Bourgogne déclara que, quand tout le reste du conseil autoriserait cette tyrannie, il saurait bien, pour ce qui le regardait, en garantir ses sujets. Le duc de Bretagne tint le même langage. La majorité du conseil vota néanmoins la taille. Les deux ducs opposants quittèrent Paris avec éclat, tandis qu'on proclamait l'impôt à son de trompe par la ville (5 mars 1405). Les prisons regorgèrent bientôt de malheureux qui n'avaient pu, en vendant tous leurs meubles, « jusqu'à la paille de leurs lits », fournir la moitié de la quote-part qu'on leur demandait. Ce n'était qu'imprécations contre la femme et le frère du roi : le peuple se demandait avec rage ce que devenait tout l'argent du royaume, et ne voulait pas croire à l'intention de faire une guerre sérieuse à l'Anglais et de reprendre la Guyenne. On racontait qu'Isabeau envoyait en Bavière, son pays natal, des mulets chargés d'or ; quant au duc d'Orléans, il employait, disait-on, à ses somptueuses constructions de Couci, de Pierrefonds, de la Ferté-Milon, l'argent qui lui restait après avoir fait la part de ses compagnons de débauches. Les deniers extorqués au peuple et les revenus du domaine étaient également dévorés par le duc, la reine et leurs complices, pendant que le malheureux Charles VI, objet d'indifférence et de dégoût pour ses proches, était abandonné aux soins de serviteurs dont on ne payait pas les gages, et de femmes de basse condition qui remplaçaient la reine auprès de lui : on

appelait l'une d'elles la « petite roine ». Il n'avait pas toujours le nécessaire et croupissait « dans l'ordure et la vermine ». Les enfants du roi n'étaient guère mieux traités par une mère égoïste et dénaturée. (Relig. de Saint-Denis, l. XXIV, c. 14; l. XXV, c. 6.)

L'indignation était universelle : un moine augustin, prêchant devant la reine, lui reprocha en face de faire régner à sa cour « *dame Vénus*, accompagnée de ses suivantes inséparables, la gourmandise et la crapule, qui corrompoient les mœurs et énermoient les courages des gens de guerre ». Les courtisans se plainquirent au roi de l'*insolence* du prédicateur : Charles VI, qui avait en ce moment quelques lueurs de raison, loin de punir cet homme courageux, voulut l'entendre dans sa chapelle. Le moine reprit sa harangue avec plus de hardiesse : il peignit à larges traits la dilapidation des finances, la misère publique, les dérèglements d'« un certain duc » maudit des peuples, et termina en prédisant qu'à moins d'une prompte réforme dans le gouvernement, le royaume périrait bientôt par ses dissensions ou passerait aux mains d'une race étrangère. Le pauvre Charles VI crut ouïr la voix du ciel même et déclara qu'il allait mettre à profit les avis du saint homme ; mais il ne tarda pas à retomber en frénésie, et le duc et la reine continuèrent leurs déportements. Un jour cependant le duc Louis, épouvanté par un orage qui avait failli lui coûter la vie, montra quelque repentir et annonça qu'il voulait payer ses dettes le dimanche suivant : plus de huit cents créanciers accoururent ; mais la frayeur du prince était passée, et les créanciers furent congédiés avec force railleries. On apprenait à chaque instant quelque nouvelle infamie : on sut que le duc d'Orléans avait intimidé, de par le roi, à tous les monétaires l'ordre secret de diminuer le poids et le titre des monnaies<sup>1</sup>.

La patience publique était à bout : tous les yeux se tournaient vers le duc de Bourgogne, qui était avec ses frères à Arras, où l'avait appelé la mort de sa mère : la duchesse Marguerite n'avait survécu que peu de mois à Philippe le Hardi. Jean-sans-Peur recueillit presque tout le vaste héritage de sa mère. Philippe et Marguerite, au rebours des rois qui démembraient le royaume au

1. Ordonn., t. IX, p. 64. — Relig. de Saint-Denis, l. XXV, c. 6-7.



profit de leurs puînés, avaient agi en fondateurs de dynastie : conformément à leurs dernières volontés, la Flandre, l'Artois et la Franche-Comté avec la Bourgogne ducale, passèrent à l'aîné de leurs fils ; le second, Antoine, eut seulement le comté de Rethel ; le troisième, Philippe, eut le comté de Nevers. Antoine, à la vérité, avait reçu de la tante de sa mère une succession qui faisait de lui un puissant prince : il était duc de Brabant et de Limbourg. Jean-sans-Peur ne débuta pas moins heureusement en Flandre qu'à Paris et se fit très bien accueillir de ses nouveaux sujets en leur promettant de les défendre contre les exactions du duc d'Orléans. Les attaques du duc d'Orléans et du comte de Saint-Pol contre les Anglais avaient attiré de vives représailles, qui retombaient sur la Picardie et la Flandre<sup>1</sup>, et une escadre anglaise venait de piller Cadsand et d'attaquer l'Écluse. Le duc Jean envoya offrir au duc d'Orléans et au conseil du roi d'entreprendre d'un commun accord le siège de Calais ; le duc Louis refusa et témoigna plus ostensiblement encore son mauvais vouloir au Bourguignon en travaillant à rompre le traité de mariage entamé entre le dauphin Louis, l'aîné des fils qui restaient au roi, et une fille de Jean-sans-Peur.

Les affaires changèrent bientôt de face, et le duc Jean reçut, presque en même temps que le refus de son rival, une invitation du roi de revenir prendre sa place au conseil. Les excès et les prétentions exorbitantes du duc d'Orléans avaient fini par soulever contre lui la plupart des princes et des grands officiers de la couronne, jusqu'alors ses complaisants ou ses complices. Durant le dernier accès de folie du roi, le duc Louis avait voulu envahir d'autorité le gouvernement de la Normandie : les bourgeois de

1. L'expédition de Galles, qui avait si misérablement avorté l'année précédente, fut reprise avec de moindres proportions, mais avec plus de succès. Ce n'était plus heureusement un prince du sang qui commandait : un maréchal de France (le sire de Rieux) et le grand-maître des arbalétriers allèrent descendre sur la côte de Pembroke avec une petite armée, prirent Caermarthen, Cardigan et d'autres places, secoururent Owen Glendowr et entamèrent avec lui l'ouest de l'Angleterre. Pendant ce temps, les barons et les communes de Saintonge enlevaient aux Anglais Mortagne-sur-Mer, repaire d'une compagnie qui mettait toute leur province à contribution ; les Bretons, de leur côté, ravageaient les îles de Portland et de Wight et faisaient la guerre pour leur compte avec passion contre les Anglais.

Rouen et les capitaines des places fortes refusèrent de recevoir ses gens<sup>1</sup>, et une vive querelle éclata dans le conseil à ce sujet, le premier jour où le roi fut « assez en bon point » pour y assister. On ne décida rien ; mais c'était décider contre le duc d'Orléans que de différer et de rappeler Jean de Bourgogne. Le duc Jean répondit à cet appel en prenant le chemin de Paris avec huit cents lances, que devaient suivre au besoin six mille chevaux commandés par Jean de Bavière, évêque élu de Liège et frère du comte de Hainaut<sup>2</sup>. Jean-sans-Peur, arrivé à Louvres en Parisis, apprit que la reine et le duc d'Orléans, craignant apparemment une insurrection populaire, étaient partis pour Corbeil et avaient chargé le duc Louis de Bavière, frère de la reine, de leur amener le dauphin, enfant de neuf ou dix ans, avec ses frères et les enfants du duc de Bourgogne, dont ils voulaient se faire des instruments et des otages. Le duc Jean s'élança sur le plus rapide de ses chevaux, et, suivi des mieux montés de ses gens, fit au grand trot les six lieues de Louvres à Paris, traversa la capitale sans s'arrêter à écouter les acclamations du peuple, gagna la route de Corbeil et rejoignit l'escorte du dauphin à Juvisi, entre Villejuif et Corbeil. Il aborda le petit prince en lui demandant s'il n'aimait pas mieux revenir à Paris que de passer outre : l'enfant, qu'on avait enlevé malgré lui et malgré les serviteurs chargés de sa garde, se jeta dans les bras du duc de Bourgogne, et Jean-sans-Peur fit retourner vers Paris la litière qui emmenait le dauphin. Le duc de Bavière eut beau protester, il fut obligé de lâcher sa proie. Les ducs de Berri et de Bourbon, et les rois de Sicile et de Navarre ratifièrent la conduite du duc de Bourgogne. Le duc Jean s'installa dans le Louvre avec le dauphin (25 août). (Monstrelet. — Relig. de Saint-Denis.)

Dès le lendemain, Jean-sans-Peur, au nom du dauphin, convoqua les princes, les prélats et le conseil du roi, le recteur et les principaux docteurs et professeurs de l'université, et fit lire

1. Le duc d'Orléans voulut désarmer les Rouennais : « Nous porterons nos armes au château, répondirent-ils ; c'est-à-dire que nous irons armés ; armés aussi nous reviendrons. » *Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 286.

2. Guillaume l'Insensé, comte de Hainaut, était mort, et ses domaines avaient passé à Guillaume, comte d'Ostrevant, l'aîné de ses neveux, beau-frère de Jean de Bourgogne.

devant cette assemblée une « supplication » adressée par lui et ses deux frères au dauphin, « séant pour l'absence du roi ». Les princes de Bourgogne y dénonçaient la mauvaise administration exercée au détriment du roi, du clergé, de la noblesse et du peuple, et offraient leurs corps et leurs biens pour la réforme des abus. Le duc Jean déclara n'être venu que « pour remettre justice sus et assembler les Trois États<sup>1</sup>, afin d'aviser au gouvernement; car ceux qui disoient l'avoir gâtoient tout », et il défia quiconque voudrait dire le contraire. Personne n'était disposé à accepter le défi; toute l'assemblée approuva ce qu'avait fait le duc Jean, et la ville de Paris fit la même déclaration par l'organe de ses notables. La popularité du Bourguignon fut portée au comble par la réparation des outrages de 1383 : de concert avec le duc de Berri, que le conseil du roi avait nommé capitaine de Paris, il invita les bourgeois à s'armer et à refaire les chaînes des rues, et leur fit rendre la plupart des armures qu'on leur avait jadis enlevées; on rétablit et l'on ferma les portes de la ville, qui n'avait pas été close depuis vingt-deux ans; en huit jours, tout Paris fut sous les armes, et toutes les rues furent barrées chaque nuit par de formidables chaînes; les serruriers et forgerons n'avaient pas fait autre besogne, de toute la semaine, que de forger des chaînes et des armes.

L'attitude du duc d'Orléans avait rendu nécessaire l'emploi de ces grands moyens : le duc Louis rassemblait à Melun la noblesse de ses fiefs; le duc de Lorraine, le comte d'Alençon, le sénéchal de Boulenois, lui avaient amené quatorze cents lances, et il repoussait avec arrogance les messages conciliatoires des princes, avec raillerie les remontrances de l'université. Le duc Jean, de son côté, avait reçu des renforts bien supérieurs à ceux de son adversaire : l'évêque élu de Liège et le comte de Clèves étaient arrivés à son aide avec une multitude de Wallons et d'Allemands<sup>2</sup>. On ne

1. Du moins suivant Juvénal des Ursins, p. 167; le Religieux de Saint-Denis, que Juvénal, ordinairement, ne fait guère qu'abrèger, ne parle pas du projet d'assembler les États-Généraux.

2. Les deux partis avouaient nettement leurs prétentions au pouvoir : les Bourguignons avaient écrit en flamand sur les flammes ou panonceaux de leurs lances : *Ich houd* (je le tiens); la devise des Orléanais était : *Je l'envie*. (Monstrelet, l. I, c. 44.)

combattit cependant point. Comme on l'avait déjà vu du temps du duc Philippe, les deux rivaux reculèrent devant une lutte décisive; ils acceptèrent enfin la médiation des rois de Sicile et de Navarre et des ducs de Berri et de Bourbon; le vieux duc de Berri surtout, le moins belliqueux des princes, mit un grand zèle à ramener la paix. Après un mois et demi de préparatifs militaires et de pillages autour de Paris, les deux rivaux consentirent à s'embrasser « et à se montrer bons amis à la vue de tout le monde; mais, dit Monstrelet, celui qui connoît les pensées des cœurs sait ce qu'il en étoit » (16 octobre). Les ducs d'Orléans et de Bourgogne, à la suite de cette réconciliation, entrèrent ensemble dans Paris avec la reine et tous les princes et recommencèrent à siéger tous deux au conseil royal. Le gros des troupes fut congédié; mais les princes conservèrent ces nombreuses suites qui leur formaient à chacun une petite armée. Chacun d'eux était cantonné dans son hôtel comme dans une place de guerre, et ces hôtels, protégés par des murs crénelés, par des tours, par des fossés, étaient en effet de véritables forteresses. Le duc de Bourgogne se tenait à l'hôtel d'Artois, le duc d'Orléans à son hôtel de la Porte-Saint-Antoine, le duc de Berri à l'hôtel de Nesle (emplacement de l'Institut), le roi de Sicile à l'hôtel d'Anjou (rue du roi de Sicile).

Les médiateurs de la paix parvinrent, durant quelques mois, à empêcher les débats du conseil de reprendre leur première violence. On fit quelques réformes; on prit un peu plus de soin de la personne du roi<sup>1</sup>; on réduisit les gages des officiers royaux; on diminua le nombre des receveurs, des trésoriers et des gens de justice, et les princes figurèrent tous ensemble dans les fêtes qui eurent lieu à Compiègne, durant l'été de 1406, à l'occasion d'un double mariage: Jean, duc de Touraine, second fils du roi, enfant de neuf ans, fut uni à Jacqueline de Bavière, fille de Guil-

1. Charles VI, depuis cinq mois entiers, s'était refusé à se laver et à changer de linge: rongé de vermine, couvert de plaies, il repoussait, avec la fureur d'une bête fauve, les serviteurs qui tentaient de l'approcher, et se jetait « comme un loup » (*louvissement*) sur la nourriture qu'ils lui apportaient. On prit le parti de le faire saisir par dix ou douze hommes barbouillés de noir et déguisés « moult terriblement », qui le déshabillèrent, le lavèrent, le pansèrent et lui mirent des habillements neufs, pendant qu'il était tout « coi et éhahi » de peur. — *Relig. de Saint-Denis*, l. XXV, c. 16. — Juvénal des Ursins, p. 177.



laume de Bavière, comte de Hainaut; et Isabelle de France, fille du roi, vierge et veuve (elle avait épousé, encore enfant, le malheureux Richard II), fut mariée à Charles, fils aîné du duc d'Orléans, quoiqu'elle fût sa cousine-germaine et l'eût tenu sur les fonts de baptême. Le pape accorda les dispenses sans difficulté : l'Église avait singulièrement modifié ses vieilles doctrines sur les mariages incestueux.

Le roi d'Angleterre, Henri IV, qui ne se lassait pas de négocier avec la France malgré les agressions continuelles dont il s'était vu l'objet, avait tenté en vain d'obtenir pour son fils aîné, qui fut le fameux Henri V, la veuve de Richard II ou une autre des filles de Charles VI; le conseil de France était tout à la guerre, et le duc de Bourgogne ne différait point d'avis à cet égard avec le duc d'Orléans. Les hostilités commises sur mer et sur toutes les frontières, le mal qu'on s'était fait de part et d'autre depuis trois ans, avaient aigri les esprits, et l'opinion publique en France n'inclinait plus à la paix; du moins, la partie énergique et remuante de la nation recommençait à demander l'expulsion des Anglais du continent. Jean-sans-Peur ne voulait point paraître moins disposé que son rival aux « appertises d'armes », et le conseil du roi, d'un commun accord, accueillit la requête du comte de Northumberland qui venait réclamer l'assistance française au profit du prince Édouard, comte de March, prétendant au trône d'Angleterre.

Une forte taille fut remise sur le peuple pour les frais de la campagne. Le duc Jean se fit donner le gouvernement de Picardie et le commandement d'une armée destinée à assiéger Calais, tandis que le duc d'Orléans se chargeait d'envahir la Guyenne anglaise : le comte Bernard d'Armagnac, gendre du duc de Berri, avait déjà conquis un assez grand nombre de places en Guyenne depuis l'année précédente. Un *host* nombreux s'assembla sur les marches de Picardie et de Flandre : on construisit des « bastilles » mobiles en bois; on forgea douze cents canons qu'on chargeait avec des pierres : la plupart n'étaient que de simples tubes de fer que maniait un seul homme; on assembla beaucoup de navires pour bloquer le port de Calais. Ces grands préparatifs avaient donné aux Anglais le temps de renforcer la garnison : elle était

en état de soutenir un long siège, et Jean, au contraire, se trouva sans finances au moment d'entrer en campagne. Il demanda de l'argent au conseil du roi : toute « l'aide de guerre » avait été envoyée au duc d'Orléans, et Jean n'eut d'autre réponse que l'ordre de licencier son armée. Il obéit; mais ce nouveau grief ralluma dans son âme un implacable ressentiment contre le duc Louis. Celui-ci, du reste, n'eut pas le droit de triompher aux dépens du Bourguignon; son expédition de Guyenne, qu'il n'avait commencée qu'en pleine automne, avorta misérablement. Il mit le siège devant Blaie; la garnison promit de se rendre quand les Français seraient maîtres de Bourg. Le duc Louis assaillit Bourg; la garnison se défendit si bien qu'il fallut lever le siège après y avoir perdu trois mois, et l'on n'eut ni Bourg ni Blaie. Le duc d'Orléans revint à Paris à la fin de janvier 1407, poursuivi par les malédictions du peuple et des soldats : il avait dissipé au jeu l'argent destiné à la solde de l'armée.

Malgré la honteuse issue de son *emprise*, le duc d'Orléans obtint du roi, à son retour, le gouvernement de la Guyenne, ce qui redoubla la colère du duc de Bourgogne. La plus grande partie de l'année 1407 s'écoula néanmoins sans explosion, et jusqu'à l'automne les dissensions des ducs ne sortirent pas de l'enceinte du conseil royal : tous deux étaient dégoûtés des « chevauchées » contre les Anglais, qui leur réussissaient si mal, et des trêves partielles furent conclues pour la Flandre, la Bretagne, puis la Guyenne; les auxiliaires français revinrent de Galles<sup>1</sup>; les hostilités languirent partout ailleurs.

Cependant la situation du pays, de même que celle des deux rivaux, ne pouvait plus se prolonger sans catastrophe. L'opposition intéressée du duc de Bourgogne restreignant les ressources que la cour s'était habituée à demander aux impôts, la cour s'en dédommageait par des brigandages inouïs : les officiers du roi et de la reine, ceux des princes et même des simples barons allaient prendre, sans payer, chez les marchands et les laboureurs, non pas seulement ce qui était nécessaire pour la consommation quotidienne de leurs maîtres, mais des masses de meubles et de den-

1. L'insurrection galloise ne fut complètement étouffée qu'en 1416.

rées dont ils formaient des magasins qu'ils revendaient en détail : c'étaient surtout les gens de la reine et du duc d'Orléans qui commettaient ces déprédations ; ils avaient plusieurs fois dévalisé jusqu'à l'Hôtel-Dieu de Paris. La clameur publique devint telle qu'elle arriva au roi dans un de ses moments lucides ; Charles VI défendit (Ordonn., t. IX, p. 230) de rien prendre chez ses sujets, sinon de leur gré et en payant comptant (7 septembre 1407). Cette ordonnance, probablement fort mal observée, ne changea pas les sentiments du peuple à l'égard du duc Louis. Les querelles de ce prince avec Jean de Bourgogne devenaient de plus en plus fréquentes et plus passionnées. « On s'attendoit chaque jour, dit le religieux de Saint-Denis, à les voir attenter publiquement à la vie l'un de l'autre <sup>1</sup>. » Les autres princes n'étaient occupés qu'à aller de celui-ci à celui-là, à les raccommoier, à « moyenner » entre eux alliances nouvelles. Le rapprochement parut enfin complet, et, le duc d'Orléans s'étant trouvé indisposé, Jean-sans-Peur alla lui rendre visite « avec toutes sortes de marques de tendresse. Le dimanche vingtième jour de novembre, monseigneur de Berri et autres seigneurs assemblèrent lesdits seigneurs d'Orléans et de Bourgogne ; ils ouïrent tous la messe ensemble et reçurent le corps de Notre Seigneur, après qu'ils se furent préalablement juré bon amour et fraternité ». (Juvénal des Ursins. — Relig.)

1. Un débat d'une autre nature partagea quelque temps, avec les querelles des princes, l'attention passionnée des Parisiens : ce fut le fameux procès de l'université contre le sire de Tignonville, prévôt royal de Paris. Deux écoliers ayant commis des vols et d'autres crimes, le prévôt les fit arrêter et, au lieu de les remettre à l'ordinaire (à la juridiction épiscopale) conformément à leur privilège de *clergie*, il instruisit leur procès, les condamna et les fit pendre. L'évêque de Paris excommunia le prévôt, et l'université, ne pouvant obtenir l'éclatante réparation qu'elle demandait, cessa ses leçons, puis menaça de se transporter en masse dans quelque autre royaume. La cour céda, et par un arrêt du conseil du roi, le prévôt fut condamné à faire dépendre les restes des deux suppliciés et à demander pardon publiquement au recteur et aux docteurs et régents assemblés ; puis il fut destitué de son office. Il est vrai que les princes le firent nommer, peu de temps après, premier président de la chambre des comptes. — *Relig.*, l. XXVII, c. 22. — Il n'était sûr pour personne, si haut qu'on fût, de se heurter contre ce formidable corps de l'université : un des plus brillants seigneurs de la cour, le sire de Savoisi, grand-maître d'hôtel de la reine, en avait fait récemment l'expérience : ses gens ayant commis, avec son approbation, des actes de violence contre des écoliers dans une église, il avait été condamné non-seulement à payer une amende et à livrer les délinquants, mais à voir démolir son hôtel, un des plus beaux de Paris. — *Relig. de Saint-Denis*, l. XXIIV, c. 9.

À l'instant même où, devant la « table sainte », les deux rivaux se faisaient l'un à l'autre serment de fraternité, le duc de Bourgogne avait bien d'autres pensées au cœur. « En ces propres jours, dit Monstrelet, advint en la ville de Paris la plus douloureuse et piteuse aventure qu'en très long temps fut advenue au chrétien royaume de France pour la mort d'un seul homme, à l'occasion de laquelle le roi, tous les princes de son sang et généralement tout son royaume eurent moult à souffrir et furent en très grand' division par très long espace, et tant qu'icelui royaume en fut moult désolé et apauvri. »

Raoul d'Octonville, ancien général des finances, que le duc d'Orléans avait destitué pour infidélité, se tenait caché depuis plusieurs jours, avec une vingtaine de compagnons déterminés, dans une maison de la Vieille rue du Temple, près de la porte Barbette et de l'hôtel de Montagu, où la reine Isabeau était alors en relevailles de couches<sup>1</sup>. Le duc d'Orléans allait tous les soirs visiter la reine à l'hôtel de Montagu : le mercredi 23 novembre, le lendemain d'un repas de réconciliation que le duc de Berri avait donné aux deux rivaux, un valet de chambre du roi, de connivence avec Octonville, vint chercher le duc Louis à l'hôtel de Montagu, en lui disant que le roi le mandait sans délai. Le duc monta sur sa mule et sortit sans autre suite que deux écuyers qui chevauchaient le même cheval, et quatre ou cinq valets de pied portant des torches (il était huit heures du soir). « Quand il fut près de la porte Barbette, les hommes dessus dits saillirent tous ensemble à l'encontre de lui, et Raoul d'Octonville, s'écriant : *A mort! à mort!* le *férit* d'une hache, tellement qu'il lui coupa un poing tout net. Le duc cria : Je suis le duc d'Orléans! Mais aucuns d'iceux, en frappant sur lui, répondirent : C'est ce que nous demandons! Lors, par force et abondance de coups, fut-il abattu jus de sa mule, et sa tête fut toute pourfendue, par telle manière que sa cervelle *chéit* (tomba) dessus la chaussée. En outre là le retournèrent et renversèrent et martelèrent si terriblement qu'il

1. C'était l'ancien logis d'Étienne Barbette (V. notre t. IV, p. 465), mais fort agrandi et embelli. Isabeau s'y était retirée pour être plus libre qu'à l'hôtel Saint-Pol. Elle venait d'y accoucher d'un enfant mort, qu'elle pleurait beaucoup et dont la naissance donnait lieu à bien des suppositions. V. sur tous ces incidents les dramatiques tableaux de M. Michelet, *Hist. de France*, t. IV, l. VIII, c. 1.



mourut sur la place. » Avec lui fut tué un de ses écuyers qui s'était jeté sur son corps pour le garantir. Les autres serviteurs s'enfuirent en criant : *Au meurtre !* Les meurtriers, de leur côté, crièrent : *Au feu !* et, « de vrai, tandis que les autres faisoient l'homicide dessus dit, l'un d'eux avoit bouté le feu en leur logis. Et puis ils s'en allèrent où mieux ils purent, jetant après eux chausse-trapes de fer, afin qu'on ne les pût suivre ».

« Aux nouvelles de la mort et occision de leur seigneur », tous ceux de la « famille » (de l'hôtel) du duc d'Orléans accoururent, et, après que le prévôt de Paris eut dressé son procès-verbal, ils relevèrent le cadavre tout « navré et détranché », et le portèrent, « en grand' tristesse et gémissements », à l'église Saint-Guillaume (les Blancs-Manteaux). Sa main gauche et les débris de sa cervelle ne furent ramassés qu'au point du jour, *dans la boue*. « Le corps fut mis en un cercueil de plomb, et le veillèrent ceux de son hôtel et les religieux de ladite église, toute nuit, en disant vigiles et psaumes ; et le lendemain matin le roi Louis de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, les autres princes, et beaucoup de gens d'église, de nobles, et de menu peuple très grand' multitude, vinrent tous ensemble à l'église Saint-Guillaume ; et, quand approchèrent les princes, le sang du corps coula parmi le cercueil à la vue de tous<sup>1</sup>. Les principaux de la famille du duc emportèrent le cercueil, à grand' foison de torches allumées, et, à chaque côté du corps, étoient par ordre, faisant pleurs et gémissements, le roi Louis, le duc de Berri, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon, chacun d'eux tenant la main au drap qui étoit sur le cercueil. On porta le corps en icelle manière jusqu'à l'église des Célestins, où il fut enterré très honorablement. »

La perplexité étoit extrême dans la famille royale et dans tout le baronage : on ne savoit à qui imputer ce grand attentat. Les premiers soupçons avoient porté sur le sire de Canni (ou de Chauni), ancien chambellan du duc d'Orléans ; on savoit que Canni

1. *Mémoires* de Pierre de Fenin. Suivant une croyance très ancienne et très répandue, que nous avons déjà citée, les blessures d'un homme assassiné se rouvraient et saignoient à l'approche de l'assassin. — V. les divers récits de Monstrelet, du *Relig. de Saint-Denis*, de Berri, de Pierre de Fenin et de Juvénal des Ursins. — Mémoire de M. Bonamy, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXI.

haïssait fort le duc, qui avait séduit et enlevé sa femme ; mais ce gentilhomme fut bientôt justifié par une révélation inattendue et terrible. Le vendredi, jour qui suivit les funérailles, comme le conseil royal s'assemblait à l'hôtel de Nesle chez le duc de Berri, deux commissaires choisis pour entamer les enquêtes vinrent déclarer qu'un des coupables était un porteur d'eau de l'hôtel d'Artois, et demandèrent au duc de Bourgogne la permission d'entrer dans l'hôtel pour arrêter cet homme ; « car l'ordonnance étoit telle qu'en l'hôtel des seigneurs de France, on ne pouvoit prendre un malfaiteur sans le consentement du seigneur à qui étoit l'hôtel<sup>1</sup> ».

« Le duc Jean de Bourgogne changea de couleur et parut fort ébahi et troublé : le roi Louis de Sicile s'en aperçut et le tira à part : Beau cousin, lui dit-il, savez-vous rien de ce fait ? dites-le moi, il le faut ; car aussi bien l'homme de votre maison sera pris. Lors se prit à pleurer le duc de Bourgogne, et dit qu'il étoit cause d'avoir fait tuer le duc d'Orléans, son cousin, *par l'insinuation de l'ennemi* (du démon)... Le duc de Berri se prit à pleurer aussi, disant : Je perds aujourd'hui mes deux neveux ! Comme il disoit ces paroles, le duc de Bourgogne partit sans dire adieu. » Le duc de Bourbon entra au moment où Jean de Bourgogne sortait. Lorsqu'il sut l'aveu échappé au Bourguignon, il reprocha vivement aux autres princes de ne l'avoir pas retenu « pour qu'il en fût ordonné comme raison le vouloit<sup>2</sup> ». Le reste du jour et la nuit suivante s'écoulèrent cependant sans que les princes sortissent de leur stupeur et s'arrêtassent à un parti quelconque.

Le remords et la frayeur du duc Jean s'étaient déjà évanouis ensemble : le samedi matin, il osa se présenter à l'hôtel de Nesle, où le conseil royal étoit de nouveau réuni. Le duc de Berri lui fit fermer les portes. Jean de Bourgogne commença de craindre qu'on ne songeât à se saisir de lui : ne se trouvant pas en force pour résister au conseil du roi, et ne sachant encore quelles étoient les dispositions du peuple de Paris, il crut devoir se mettre en sûreté ; il monta à cheval sans délai, lui septième, sortit de

1. Charles V avait supprimé ce droit d'asile, qui fut rétabli sous Charles VI.

2. *Hist. chronologique de Charles VI*, par Jacques Le Bouvier, dit Berri, roi d'armes de Charles VII.—Berri ajoute que le duc Jean quitta sur-le-champ Paris, mais les autres historiens sont d'accord contre lui à cet égard.

Paris par la porte Saint-Denis, passa l'Oise, et, changeant de chevaux de distance en distance, il alla tout d'une traite jusqu'à son château de Bapaume, d'où il se rendit à Lille. L'amiral Clignet de Brabant, favori du duc d'Orléans, poursuivit vivement l'assassin de son patron; mais Jean fut sauvé par la précaution qu'il avait prise de faire couper derrière lui le pont Sainte-Maxence. (Monstrelet. — Relig. — Berri.) Raoul d'Octonville et ses complices s'étaient échappés déguisés et avaient déjà tous gagné Lens en Artois.

L'assassinat du duc d'Orléans commençait un âge de fer, dont la fatale période ouverte à Roosebeke n'avait montré que les préludes : la conséquence immédiate de cette catastrophe, qui devait engendrer tant d'autres catastrophes, fut de mettre à nu la dégradation morale de la société. La plupart des princes, le premier mouvement d'étonnement et d'horreur une fois passé, abandonnèrent, avec une lâche inertie, la poursuite d'un coupable trop puissant. Le duc de Bourgogne venait de détruire le prestige d'inviolabilité qui jusqu'alors en France avait protégé le sang royal; les princes en avaient un implacable ressentiment; mais ce ressentiment ne les décida point à agir et ne put l'emporter sur l'égoïsme et la mollesse dans ces âmes usées par de mesquines passions. Quant au peuple, il ne témoigna d'autre impression qu'une joie farouche<sup>1</sup>; il prit la vengeance du duc Jean pour sa propre vengeance; il accepta la solidarité du meurtre avec une insouciance effrayante sur les atroces circonstances de ce meurtre. La popularité du Bourguignon en fut doublée à Paris, et pas un des vassaux de ses vastes domaines ne se retira de son obéissance et ne refusa de l'aider à obtenir le fruit de son crime; les corps mêmes chargés de garder le dépôt de la morale publique, le clergé, l'université, loin de tonner contre un attentat qui avait réuni dans un seul acte l'homicide, le parjure et le sacrilège, ne parurent guère voir dans la mort du duc Louis que le châtement d'un fauteur du schisme, et gardèrent un silence de neutralité, sinon de complicité. Quand ce silence fut interrompu, ce fut par

1. « Le bâton nouveau est *plané* » (raboté), disaient les Parisiens. Aux dernières fêtes de la cour, le duc d'Orléans avait pris pour devise un bâton nouveau, et le duc de Bourgogne un rabot. Monstrelet, l. I, c. 37.

la voix d'apologistes sortis des premiers rangs de la Sorbonne. Partout enfin où l'on avait haï la victime on fermait les yeux sur l'infamie de l'assassinat. Les princes recueillaient ce qu'ils avaient semé en pervertissant par leur exemple toutes les notions de la morale publique et privée.

La duchesse d'Orléans fit presque seule son devoir : elle fut admirable de douleur et d'énergie; elle avait appris à Blois, où elle était avec ses enfants, la fin tragique de son époux; les fils du malheureux duc étaient assez âgés pour comprendre leur perte, et trop jeunes pour la venger : leur mère s'en chargea. Les infidélités continuelles de son mari n'avaient point éteint l'amour passionné qu'elle lui portait : le duc Louis, beau, brillant, plein de grâce et d'éloquence, avait exercé sur tout ce qui l'approchait et principalement sur les femmes une fascination presque irrésistible; il avait fait des dons de la nature un usage bien funeste aux autres et à lui-même! Valentine laissa ses deux fils aînés sous bonne garde dans la ville de Blois, domaine de leur père, et courut avec le troisième à Paris demander justice au roi, qui était alors « assez subtil et relevé de sa maladie ». Le 10 décembre, la duchesse, Jean, comte d'Angoulême, son troisième fils, et sa bru Isabelle de France, fille du roi, ex-reine d'Angleterre et remariée à l'héritier d'Orléans, se jetèrent aux pieds de Charles VI, « et, en grandes pleurs, lui requièrent qu'il eût souvenance de faire bonne justice de la mort de son unique frère. Le roi les releva, les baisa et leur promit de faire justice », déclarant qu'il tenait leur cause pour la sienne propre.

Charles VI avait, en effet, ressenti une vive émotion de la mort de son frère; mais le malheureux monarque, même dans ses intervalles de calme, était incapable de poursuivre un projet, une idée quelconque. La veuve du duc Louis reconnut qu'elle ne devait rien attendre des princes, qui tremblaient au bruit des préparatifs militaires de Jean de Bourgogne et qui entraient déjà en négociations avec lui; elle craignit bientôt d'être réduite à voir le retour triomphant du meurtrier, et elle retourna joindre ses fils aînés à Blois, n'espérant plus la vengeance que du temps. Avant même que Valentine eût quitté Paris, le conseil du roi avait dépêché au duc de Bourgogne le comte de Saint-Pol,



avec mission de lui offrir l'impunité pour sa personne, à condition qu'il livrât les assassins à la justice du parlement. Jean-sans-Peur refusa; les princes se décidèrent alors à aller eux-mêmes trouver le Bourguignon et à lui demander un rendez-vous à Amiens, « afin de trouver appointement de paix raisonnable pour le bien des deux parties, à savoir d'Orléans et de Bourgogne, et principalement pour le bien du roi et de son royaume ». Le duc de Berri et le roi de Sicile partirent pour Amiens. Le duc de Bourbon, le seul des princes qui montra du courage et de la dignité dans ces tristes circonstances, refusa d'accompagner ses deux cousins et se retira dans son duché avec son fils le comte de Clermont. (Monstrelet. — Relig. — Juvénal.)

Le duc de Bourgogne, fort de l'appui des États de Flandre et de ses autres vassaux d'Artois et de Bourgogne, qui lui avaient promis « de l'aider contre tous, fors contre le roi et les enfants de France », se montra aussi fier et aussi intraitable que s'il avait eu lui-même une vengeance à poursuivre au lieu d'un crime à expier. Il s'était logé chez un bourgeois d'Amiens, à la porte duquel il fit attacher deux lances, l'une ayant « fer de guerre », l'autre fer émoussé, pour annoncer qu'il était prêt à la guerre comme à la paix (Monstrelet). Non-seulement il refusa de demander pardon au roi, et déclara que « ledit roi et son conseil le devoient grandement, au contraire, avoir pour recommandé pour icelle besogne avoir faite, ainsi qu'il le fit dire et montrer par trois grands maîtres en théologie de l'université de Paris »; mais il ne voulut pas même obtempérer à la défense de venir à Paris, qu'on lui avait signifiée de la part du roi. Le roi de Sicile et le duc de Berri reprirent la route de la capitale sans avoir obtenu la moindre concession.

Jean-sans-Peur les suivit de près à la tête de huit cents gentilshommes et d'un bon nombre de soldats : rien n'avait été préparé pour lui résister, et il s'avança sans obstacle jusqu'à Saint-Denis, « où il fit ses dévotions. Là le vinrent trouver le roi Louis (de Sicile), le duc de Berri, le duc de Bretagne et plusieurs autres du grand conseil, qui derechef lui dirent, de par le roi, que, puisqu'il ne se pouvoit tenir d'aller à Paris en personne, au moins il n'y entrât qu'*atout* (avec) deux cents hommes ». Il n'en tint compte,

et se dirigea vers la ville avec tous ses gens : près de lui chevauchaient ses frères, son gendre le comte de Clèves, et le duc de Lorraine, son allié. A son entrée fut « démenée » très grande joie par les Parisiens; les petits enfants mêmes, dans les carrefours, « à haute voix criaient : *Noël!* » le cri de bienvenue qu'on faisait entendre à l'entrée des rois de France. Jean-sans-Peur descendit à son hôtel d'Artois, logea autour de lui tous ses hommes d'armes et, après s'être assuré que l'état des esprits lui permettait de tout oser, il exigea des princes et du conseil royal une audience publique, afin de « faire proposer et déclarer sa justification pour la mort et homicide qu'il avoit fait faire sur la personne du duc d'Orléans. » Toutes les prières des princes furent inutiles : il leur fallut subir cette honte et cet effroyable scandale.

Le 8 mars 1408, une grande assemblée fut convoquée à l'hôtel Saint-Pol, sous la présidence du jeune Louis de France, duc de Guyenne et dauphin de Viennois, gendre du duc de Bourgogne<sup>1</sup>. Le roi était retombé en son mal. Le roi de Sicile, les ducs de Berri, de Bretagne et de Lorraine, une foule de barons, de chevaliers et d'écuyers, le recteur de l'université, accompagné d'un grand nombre de docteurs et autres clercs, et une multitude de bourgeois et de peuple de tous états, encombraient les vastes salles de l'hôtel Saint-Pol. Maître Jean Petit, cordelier, un des plus renommés docteurs de la faculté de théologie, qui avait figuré tout récemment avec éclat dans les affaires du schisme, prit la parole pour le duc de Bourgogne et établit, dans les nombreuses divisions et subdivisions d'un sermon pédantesque, que c'était « droit, raison et équité d'occire un tyran, voire par aguets et épiements (embûches) » après l'avoir endormi par « belles paroles », lorsque ce tyran était trop grand pour quela justice pût l'atteindre. Il assimila aux tyrans les criminels de lèse-majesté divine et humaine « et ceux qui machinent contre le roi et la chose publique », et affirma que le feu duc d'Orléans avait été tyran, criminel de lèse-majesté et traître au roi; qu'il avait eu dessein d'usurper la couronne en « maléfiant par sorceries et diableries » et en essayant

1. Un double mariage avait eu lieu entre deux des enfants du roi et deux des enfants de Jean-sans-Peur : le dauphin et sa sœur Michelle, d'une part; et Marguerite et Philippe de Bourgogne, de l'autre.

d'empoisonner « ledit sire roi », en tentant sciemment de l'« ardoir » (brûler), lors de la fameuse mascarade des hommes sauvages, et en persévérant depuis dans son « malvouloir » ; ce pourquoi le fait de sa mort avait été « perpétré » pour le très grand bien de la personne du roi, de ses enfants et de tout le royaume.

Jean Petit avait appelé à son aide toutes les autorités anciennes et modernes, toutes les opinions des philosophes et des théologiens qui ont prêché la légitimité du tyrannicide. La doctrine antique du meurtre des tyrans, si contraire à l'esprit du christianisme primitif, avait été reprise par quelques docteurs catholiques du moyen âge, sous l'influence des études classiques<sup>1</sup>. On sait quelles ont été les conséquences de l'interprétation qu'on en a faite dans nos guerres religieuses, conséquences subversives de la morale, et qui se reproduiront dans toutes les sectes où l'on accordera à la passion individuelle, à *la présomption des particuliers*, comme dit saint Thomas d'Aquin, les droits terribles qui n'appartiennent qu'à la société. Aux autorités des philosophes et des docteurs Jean Petit avait accolé les exemples de la Bible : les traditions sanglantes d'Israël ne devaient pas être moins souvent invoquées au profit de l'homicide que les souvenirs de la Grèce et de Rome. Les fureurs des jésuites et des calvinistes sont également en germe dans la sinistre harangue de Jean Petit, écrite à froid par un rhéteur qui fait commerce de son éloquence. Jean Petit déclare, avec une effronterie naïve, « qu'il reçoit bonne et grande pension, chacun an, de monseigneur de Bourgogne », et que tout docteur en théologie est tenu de « labourer » (travailler) à excuser et justifier son maître et seigneur. L'abus du syllogisme et de la science des mots amenait les théologiens au point où avaient été les sophistes grecs avant Socrate<sup>2</sup>.

Les propositions de maître Jean Petit « semblèrent bien étranges

1. Saint Thomas d'Aquin, dans le *de Regimine Principum* (V. notre t. IV, p. 278), dit que l'exécution des tyrans par *l'autorité publique* est préférable au tyrannicide individuel ; mais, dans un passage d'un autre livre, cité par Jean Petit, il ne fait pas cette réserve. Dans les républiques de l'antiquité, le tyrannicide était un acte normal et accepté par la conscience de tous : c'était le châtement légal du destructeur de la loi. Chaque citoyen était virtuellement investi du droit de tyrannicide.

2. V. le sermon de Jean Petit dans Monstrelet, I, I, c. 39.

à aucunes gens notables et clercs», dit Juvénal des Ursins; « mais il n'y eut si hardi qui eût osé parler contre, fors en secret ». L'assemblée approuva par son silence la justification du duc de Bourgogne : Jean-sans-Peur, enivré de son déplorable triomphe, ne prévoyait pas qu'on retournerait un jour contre lui la doctrine du poignard.

Les princes, épouvantés d'avoir entendu prêcher en public de pareilles théories sous les auspices d'un des leurs, tentèrent une protestation tardive. La reine quitta brusquement Paris, emmenant son fils aîné avec elle, et se retira à Melun, ville de son douaire; les princes l'y rejoignirent et firent quelques démonstrations hostiles; le duc de Bretagne lui-même, jusqu'alors si étroitement allié à la maison de Bourgogne, suivit les autres sires du sang. Cette démarche ne servit qu'à mettre dans tout son jour la faiblesse des princes. Charles VI eut, sur ces entrefaites, un de ces intervalles à demi-lucides pendant lesquels il devenait l'instrument docile du premier occupant : Jean-sans-Peur s'empara de lui; le roi ordonna à sa femme et aux princes de revenir; ils obéirent, et des lettres-patentes de Charles VI, sanctionnant ce qui s'était passé à l'hôtel Saint-Pol, annoncèrent à la France que « le roi ôtoit de son *courage* toute déplaisance contre son très cher et aimé cousin de Bourgogne, pour avoir mis hors de ce monde son frère d'Orléans<sup>1</sup> ». La destitution de l'amiral Clignet de Brabant, favori du prince assassiné, et son remplacement par le sire de Dampierre, créature du Bourguignon, attestèrent la domination de Jean-sans-Peur.

Les troubles violents qui agitaient les provinces wallonnes ne permirent pas à Jean-sans-Peur de jouir longtemps en paix du pouvoir qu'il avait acheté si cher et que personne ne se hasardait plus à lui disputer.

La commune de Liège tenait, dans la partie orientale des Pays-Bas, le même rang que Gand et Bruges en Flandre : c'était la reine des villes de la Meuse. Cette belle et vaste cité, célèbre par ses trois cents églises, par ses richesses, par l'énergie et l'activité de sa nom-

1. Note au chap. 41 du l. I de Monstrelet, édit. de Buchon. — Les lettres sont datées du 5 mars; mais il faut probablement lire le 15 mars. — V. *le Reliq. de Saint-Denis*, l. XXVII, c. 27.



breuse population, reconnaissait la suzeraineté de ses évêques, dont la seigneurie embrassait tout le pays liégeois. En 1389, Jean de Bavière, frère du comte de Hainaut et beau-frère de Jean-sans-Peur, avait été promu à cet évêché, quoiqu'il n'eût que dix-sept ans et qu'il ne fût pas encore dans les ordres. Depuis ce temps, Jean de Bavière n'avait jamais voulu se faire consacrer ni exercer les fonctions épiscopales : passant sa vie, comme un véritable chef de compagnie, à guerroyer au service des souverains qui le prenaient à leur solde, il ne se montrait à Liège que pour pressurer la bourgeoisie et violer les franchises communales. La patience des Liégeois se lassa enfin ; ils chassèrent l'évêque-soldat, nommèrent à sa place Thiéri de Perweiss, fils d'un seigneur brabançon, et choisirent le père pour *mainbourg* (avoué, défenseur) de leur cité. Jean de Bavière était soutenu par le pape de Rome : Thiéri de Perweiss se fit confirmer par le pape d'Avignon. Tout le diocèse, sauf Maëstricht, se déclara pour Thiéri, et, malgré les secours de son frère le comte de Hainaut, Jean de Bavière fut obligé de se réfugier dans Maëstricht, où les Liégeois vinrent l'assiéger. Les cruautés commises par la noblesse du Hainaut dans quelques cantons liégeois ne firent qu'exaspérer la bourgeoisie, et le comte se retira sans oser donner bataille pour délivrer son frère.

Ces nouvelles alarmèrent grandement le duc de Bourgogne et son frère le duc de Brabant et de Limbourg ; ils craignirent que la victoire des Liégeois sur la maison de Hainaut ne fit relever la tête à toutes les « communautés » des Pays-Bas contre les princes et les nobles : ils croyaient déjà voir surgir de nouveaux Artevelde. Jean-sans-Peur, au risque de tout ce qui pouvait arriver à Paris en son absence, quitta la capitale, au commencement de juillet, pour courir en Artois et en Flandre, et publia son mandement de guerre à Tournai, afin de porter aide aux princes de Hainaut.

Mais, tandis qu'il poursuivait ses grands préparatifs, ses ennemis, qui s'étaient tenus cois durant son séjour à Paris, essayèrent de mettre à profit son éloignement. Le duc de Bourbon et son fils, le comte de Clermont en Beauvaisis, les seuls princes qui eussent évité jusqu'alors tout rapprochement avec le meurtrier du duc Louis,

vinrent en armes joindre la reine et le dauphin à Melun ; les ducs de Berri et de Bretagne, les comtes d'Alençon, de Mortain, de Vendôme, suivirent cet exemple, et Isabeau de Bavière entra dans Paris, le 26 août, avec une escorte de trois mille combattants. Les princes défendirent, sous peine de la vie, à leurs gens de commettre aucune violence dans la ville ou hors la ville, et de se loger de force chez les bourgeois ; mais les portes, les ponts et les places furent occupés militairement ; défense fut signifiée aux bourgeois de prendre aucune part, même en paroles, aux dissensions des « seigneurs du sang ». La duchesse Valentine arriva le lendemain, puis le jeune duc Charles d'Orléans, l'aîné de ses fils. Dans une séance du conseil royal, tenue le 5 septembre, il fut convenu que « la roine, le roi étant malade, présideroit au conseil et auroit le gouvernement du royaume ». Aussitôt l'ordonnance rendue, le jeune duc d'Orléans, âgé d'environ seize ans, sa mère Valentine de Milan et sa femme Isabelle de France se présentèrent au conseil, couverts de vêtements noirs, et requirent que justice fût faite du duc Jean de Bourgogne et de ses complices, « et ils eurent audience pour proposer ce qui leur plairoit à l'encontre dudit Jean de Bourgogne ».

Cette audience eut lieu le 11 septembre ; ce fut la contre-partie de l'assemblée où Jean Petit avait anathématisé la mémoire du duc d'Orléans et prêché l'apologie du meurtre. Le jeune duc de Guyenne, instrument passif des factions, présida de même la séance en habit royal, « pour empêchement du roi » ; et, devant le même public qui avait écouté Jean Petit, maître Serisi, bénédictin, abbé de Saint-Fiacre, réfuta le sermon de ce cordelier, peignit avec force la noirceur de la trahison du duc de Bourgogne, fort mal lavée par les sophismes de Jean Petit<sup>1</sup>, combattit plus ou moins heureusement toutes les imputations dirigées contre le feu duc d'Orléans, et le disculpa d'abord d'avoir été tyran, « pour ce qu'il n'avoit onc usurpé ni songé à usurper la terre

1. Jean Petit avait nettement déclaré que nul n'était tenu à garder les alliances qui tournaient à son préjudice ou à celui de sa famille, attendu que charité bien ordonnée commence par soi-même. — Garder les alliances en tel cas serait contre la loi de charité, qui nous oblige davantage envers nous-mêmes, notre épouse et nos enfants qu'envers toute autre personne. — Monstrelet, l. I, c. 39. — Le discours de Serisi remplit le chap. 47 du même livre.

d'autrui », bien moins encore la couronne du roi, puis d'avoir causé la maladie « dudit roi » par maléfices et « sorceries, pour ce que c'est erreur de croire que sorceries soient autre chose que mensonges et produisent aucun effet. Plus grand'foi est à être ajoutée à la Faculté de médecine en cette matière qu'au dit du maître en théologie prononcé sottement... Telles sciences abusives (la magie) ne sont pas seulement défendues parce qu'elles sont contre l'honneur de Dieu, mais parce qu'elles ne contiennent rien de vérité ou d'effet ».

Il fallait en ce temps-là un ferme courage et une rare indépendance d'esprit pour nier aussi radicalement les arts magiques et l'intervention des démons dans les choses humaines.

Au théologien Serisi succéda l'avocat Guillaume Cousinot, conseiller de la veuve et des héritiers d'Orléans, lequel, au nom de ses mandants, requit que le duc de Bourgogne fût amené au château du Louvre, et, en présence du roi ou du duc de Guyenne, des princes et du peuple, sans courroie (ceinture) et sans chaperon, demandât pardon à genoux à la veuve et aux enfants de sa victime; que ses maisons et hôtels dans Paris fussent démolis et remplacés par de hautes croix de pierre; qu'il fût ensuite condamné à employer « un million d'or » en fondations expiatoires, à rester banni outre-mer l'espace de vingt années, et, après son retour, à n'approcher jamais de plus de cent lieues la reine et les princes d'Orléans.

Le chancelier, par ordre du duc de Guyenne et du conseil, répondit que le feu duc Louis était bien excusé et déchargé des accusations alléguées contre lui, et que bonne et brève expédition de justice serait faite par le parlement à madame d'Orléans et à ses enfants. La duchesse d'Orléans obtint ensuite l'annulation des lettres de pardon octroyées au meurtrier de son mari; la cour de parlement défendit à un chacun, sous peine de corps et de biens, de dire et publier dorénavant qu'il fût loisible à quelque vassal, lige ou autre, « d'occire par aguét » (embûche), sans attendre sentence du juge compétent (16 septembre)<sup>1</sup> : et les princes s'engagèrent à soutenir par les armes l'arrêt du parlement, quel

1. Note au ch. 45 du l. I de Monstrelet, édit. de Buchon.

qu'il fût. Ils envoyèrent des députés à Jean de Bourgogne pour le sommer de comparaître en personne devant le parlement, et de suspendre son expédition contre Liège, le roi et son grand conseil offrant leur médiation aux Liégeois et à l'évêque déposé.

Le duc de Bourgogne avait mis deux mois à rassembler son armée, composée de la plus vaillante noblesse des Pays-Bas, des deux Bourgognes et des provinces de France et d'Allemagne limitrophes des possessions bourguignonnes. Les envoyés du grand conseil le rencontrèrent à Florines, le 12 septembre, comme il pénétrait sur le territoire de Liège. Il leur répondit qu'il ne pouvait rompre son entreprise, « parce que, entre temps que ambassadeurs iroient d'un côté et d'autre, les communes, qui toujours assiégeoient Jean de Bavière dans Maëstricht, le pourroient mettre en trop grand danger et nécessité, ce qui seroit exemple à telles manières de gens que sont communautés de commencer une rébellion universelle. » Deux des envoyés, l'ex-prévôt de Paris Tignonville et un autre chevalier, jugèrent cette excuse si valable qu'ils voulurent prendre part à la « journée » que le duc de Bourgogne allait avoir contre les Liégeois. L'*host* s'avança donc, « dégâtant » toute la contrée « par feu et par épée ». L'armée communale leva le siège de Maëstricht et se porta sur Tongres. Le sire de Perweiss, capitaine expérimenté, avait conseillé aux Liégeois de défendre leurs villes et forteresses plutôt que « d'assembler à bataille » avec leurs adversaires, bien mieux armés qu'eux et « plus éprouvés en fait de guerre »; mais ni les sages remontrances de ce seigneur, ni le souvenir du désastre des Gantois à Roosebeke ne purent ébranler la confiance présomptueuse que les gens de Liège mettaient en leur courage et en leur nombre; il fallut les conduire aux champs. L'armée communale, formée des milices de Liège, Hui, Dinant, Tongres, Loos, Saint-Tron et de toutes les autres villes et bourgades du diocèse liégeois comptait près de quarante mille fantassins : elle n'avait de cavalerie que cinq cents hommes d'armes aux ordres du sire de Perweiss et de quelques barons de ses amis. Le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut avaient de six à huit mille lances, et deux ou trois mille archers et arbalétriers d'élite, la



plupart venus de Picardie, sans parler des cavaliers légèrement armés et des piquiers et couteliers.

Les Liégeois s'étaient arrêtés en belle ordonnance dans un lieu dit le champ de Hasbain, près de Tongres : le sire de Perweiss les avait formés en carré ; leur dos et leurs flancs étaient couverts par leur charroi. Le duc Jean et ses alliés mirent pied à terre et attaquèrent hardiment ; « et fut la bataille très âprement horrible et épouvantable : les petits canons montés sur charrois, que les Liégeois avoient en grande quantité, grevèrent fort les gens des princes, et, durant grand espace, ne put-on apercevoir laquelle compagnie étoit la plus puissante en combattant » ; les Liégeois fussent peut-être demeurés vainqueurs, si un corps de noblesse picarde, demeuré à cheval par ordre des princes, n'eût tourné les lignes des communes et forcé par derrière, après une terrible résistance, l'enceinte de chariots. Les Liégeois, craignant d'être abandonnés par les gentilshommes qui combattaient dans leurs rangs, les avaient empêchés de remonter à cheval pour repousser cette manœuvre. L'absence de corps de réserve décida la perte de l'armée populaire : les Liégeois furent enfin chassés de leur poste et mis en déroute ; « ils churent par milliers morts et navrés », sans obtenir plus de merci que les Flamands à Roosebeke. Le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut avaient défendu de leur faire quartier : on prétend qu'il en resta sur la place, dans la mêlée et dans la fuite, vingt ou vingt-cinq mille ; leur mainbourg, le sire de Perweiss, et son fils, l'évêque élu, furent trouvés morts ou mourants parmi des monceaux de cadavres « plus hauts que ne sont les chaumes des moissons au mois d'août ». Le duc Jean fit couper la tête aux deux Perweiss et en « fit présent » à Jean de Bavière, sorti de Maëstricht pour venir rendre grâce à ses libérateurs (23 septembre).

Liège et toutes les communes confédérées, abattues par ce grand désastre, se remirent à la merci de l'évêque qu'elles avaient chassé ; les princes abusèrent de la victoire avec une telle cruauté que Jean de Bavière en garda le surnom de *Jean-sans-Pitié*. Plusieurs barons et gentilshommes, amis des Perweiss, et une multitude de bourgeois, de clercs et même de femmes furent décollés ou noyés dans la Meuse ; toutes les libertés et franchises de Liège

et des principales communes du pays liégeois furent abolies, et il fut arrêté, dans un traité conclu à Lille, que l'évêque de Liège et son chapitre ne pourraient donner « nouveaux privilèges aux dites cité, villes et pays » sans le consentement du duc de Bourgogne et du comte de Hainaut ou de leurs successeurs. Les villes liégeoises, accablées d'énormes amendes, privées de leurs meilleurs citoyens, virent raser ces tours et ces murailles qui étaient tout à la fois le signe et la garantie de leur dignité et de leur indépendance<sup>1</sup>.

Quand on sut à Paris les nouvelles de la bataille de Hasbain, « ceux qui s'y étoient réunis à intention de faire poursuite devers le roi contre le duc Jehan pour la mort de défunt Louis d'Orléans, ne furent pas grandement réjouis, et pour le contraire ceux qui tenoient le parti de Jehan eurent grande liesse ». Paris jadis eût porté le deuil de la commune de Liège; mais les malheurs des vingt-cinq dernières années avaient dissous le lien un moment serré entre toutes les « bourgeoisies »; et surtout les passions religieuses, dans cette circonstance, troublaient le sens politique. La haine qu'on portait au pape d'Avignon rejaillissait sur tous ses partisans. La ruine des communes de la Meuse n'aliéna point du duc de Bourgogne le peuple de Paris, qui s'imaginait que « ledit duc mettroit bas par tout le royaume toutes gabelles, impositions et autres subsides ». Les sires des fleurs de lis renoncèrent à leurs projets et renvoyèrent leurs gens d'armes. Valentine de Milan et ses fils se retirèrent à Blois, où la veuve désolée « trépassa » bientôt (4 décembre 1408) « de courroux et de déplaisance de ce qu'elle ne pouvoit avoir justice de la mort de son seigneur et mari. Et, en mourant piteusement, elle regrettoit ses enfants et un bâtard nommé Jehan, lequel elle voyoit volontiers, disant qu'il lui avoit été *emblé* (dérobé) et que nul des autres enfants n'étoit si bien taillé que lui pour venger son père ». Ce bâtard, que le feu duc Louis avait eu de la dame de Canni, fut le célèbre comte de Dunois.

Notre histoire offre peu de destinées aussi tristes et aussi touchantes que celle de cette femme au cœur violent, mais géné-

1. Monstrelet. — *Relig. de Saint-Denis*. — Juvénal. — Berri. — Pierre de Fémin. — Lefèvre de Saint-Remi.

reux, si injustement flétrie par l'opinion, si constante et si malheureuse dans ses affections<sup>1</sup>.

Avant d'expirer, Valentine avait pu apprendre le retour triomphal de Jean de Bourgogne à Paris (24 novembre) : le Bourguignon ne trouva dans la capitale ni le roi ni le duc de Guyenne, que la reine et les princes avaient emmenés à Tours. Les princes n'avaient guère voulu par là que se ménager une plus grande liberté dans les négociations, et l'égoïste et sensuelle Isabeau de Bavière, quelle qu'eût été la nature de son intimité avec le duc d'Orléans, n'était nullement disposée à se dévouer, comme Valentine, à la vengeance du prince assassiné : elle ne demandait qu'à en finir et à s'accommoder avec Jean de Bourgogne.

Des pourparlers s'ouvrirent entre le duc Jean et le grand conseil du roi, stipulant pour les enfants d'Orléans, et les conditions de paix furent réglées dans le courant de février 1409, par l'intermédiaire du comte de Hainaut. On convint que le duc de Bourgogne et les enfants d'Orléans se réconcilieraient à Chartres en présence du roi et des seigneurs du sang ; que le comte de Vertus, second fils du feu duc Louis, serait fiancé à une des filles du duc de Bourgogne, qui lui apporterait 4,000 francs de revenu et 150,000 francs une fois payés. Pour éviter toute querelle et toute trahison, Jean-sans-Peur ne dut amener que cent hommes d'armes, les héritiers d'Orléans cinquante, et le comte de Hainaut se chargea de garantir la sûreté réciproque des parties adverses.

Le 9 mars 1409, Jean de Bourgogne entra dans Chartres et se rendit à l'église Notre-Dame, où l'attendaient le roi, la reine, le duc de Guyenne, les princes et les autres membres du grand conseil, et des députations du parlement, de la chambre des comptes et des notables de Paris.

Le duc Jean et le sire de Lohaing, son avocat, s'agenouillèrent devant le roi : « Sire, dit l'avocat, voici monseigneur de Bourgogne, votre serviteur et cousin, venu par devers vous pour ce

1. Elle avait adopté cette mélancolique devise :

Rien ne m'est plus :  
Plus ne m'est rien !

v. les *Devises héroïques* de Claude Paradin. — Anvers ; 1561.

qu'on lui a dit que vous étiez indigné sur lui touchant le fait qu'il a commis sur la personne de monseigneur d'Orléans, votre frère, *pour le bien de votre personne et de votre royaume*, comme il est prêt de vous dire et faire véritablement savoir quand il vous plaira; et pourtant mon dit seigneur vous prie humblement qu'il vous plaise à ôter votre *ire* et indignation de votre cœur, et le tenir en votre bonne grâce. — Sire, de ce je vous prie, répéta le duc de Bourgogne. » Alors le duc de Guyenne, les rois de Sicile et de Navarre et le duc de Berri se mirent à genoux devant le roi et le prièrent de « passer la prière et requête de son cousin de Bourgogne ».

« Nous le voulons pour l'amour de vous, répondit le roi. Beau cousin, nous vous accordons votre requête et vous pardonnons tout. »

Le jeune duc d'Orléans et son frère le comte de Vertus « étoient derrière le roi et pleuroient » fort, en entendant répéter que le meurtre de leur père avait été fait « pour le bien du roi et du royaume ». Le meurtrier s'approcha d'eux et les requit, par l'organe de son avocat, d'ôter toute haine et vengeance de leurs cœurs, « afin d'être dorenavant bons amis ensemble ». Les enfants d'Orléans ne voulaient point répondre; enfin, sur l'ordre de Charles VI, ils dirent qu'ils « pardonnoient au duc leur malveillance, pour ne point désobéir au roi »; puis le cardinal de Bar apporta un missel ouvert sur lequel le duc de Bourgogne et les enfants d'Orléans jurèrent paix « ferme et entière ». Les exécuteurs du meurtre furent seuls exceptés de la pacification et « bannis à toujours du royaume; mais ils eurent toute leur vie grandes rentes du duc Jehan pour cette cause », dit le chroniqueur Pierre de Fenin.

Une heure après la conclusion de cette paix « fourrée », comme la qualifia le fou du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur repartit pour Paris, et les héritiers d'Orléans pour Blois. La reine et les autres princes ramenèrent le roi et le duc de Guyenne à Paris avant la fin du mois; le duc de Bourgogne, le comte de Hainaut, « et ceux de Paris, jusqu'au nombre de deux cent mille, tant hommes comme femmes, vinrent à la rencontre du roi, criant *Noël!* pour le retour du roi et pour la paix faite, et leur sembloit que Dieu y avoit grandement étendu sa grâce et sa miséricorde,



d'avoir consenti qu'une si grande besogne et apparence de guerre fût sitôt éteinte et apaisée; mais ils ne voyoient pas les méchefs et adversités qui tôt après en advinrent au royaume et à eux-mêmes!... » (Monstrelet, l. I, c. 52.)

La paix fondée sur l'iniquité, la paix qui consacrait la justification du crime ne pouvait être durable.

Quelques mois s'écoulèrent néanmoins assez tranquillement : l'oligarchie princière s'était reconstituée, et tous les seigneurs du sang, moins les princes d'Orléans, siégeaient ensemble au conseil. Le duc de Bourgogne travaillait avec succès à y reconquérir la prépondérance. Il n'avait fait aucune concession; il n'avait pas cessé de se glorifier de son crime, et tous les avantages de la paix étaient pour lui : il consolida sa popularité parmi les Parisiens en leur faisant restituer, par ordonnance royale, la libre élection du prévôt des marchands<sup>1</sup>, qu'ils avaient perdue depuis vingt-six ans; le droit de s'organiser en milice bourgeoise commandée par des quarteniers, cinquanteniers et dizainiers électifs, et le droit de posséder des fiefs nobles avec les franchises et privilèges qui y étaient attachés. (10 septembre 1409.—Ordonn. t. ix, p. 463.) Les anciens affronts de Paris furent ainsi effacés. Jean-sans-Peur, tandis qu'il s'affermissait dans la faveur populaire, regagnait l'un après l'autre plusieurs des princes qui lui avaient montré le plus de « mal vouloir » : le roi de Navarre et son frère, les Bourbons de la branche cadette (La Marche et Vendôme) et même le comte de Clermont, héritier du chef de la maison de Bourbon, parurent tout à fait réconciliés avec le duc Jean; le mariage d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant et de Limbourg, avec l'héritière du duché de Luxembourg (nièce de l'empereur Wenceslas et du roi Sigismond de Hongrie), renforça encore la maison de Bourgogne. Les joûtes, les festins et les bals avaient repris leur cours, comme s'il ne fût rien arrivé d'extraordinaire depuis deux ans, et comme si le brillant et voluptueux personnage qui présidait naguère à ces fêtes n'eût disparu que par quelqu'un des accidents ordinaires de la vie. Cette soif de plaisirs, ce besoin de sociabilité, si peu intellectuels qu'ils fussent dans la manière dont ils se mani-

1. L'échevinage électif ne fut rétabli qu'en janvier 1412, avec restitution de tous les biens et droits de la ville. *Ordonn.* t. IX, p. 668.

festaient chez les grands, contribuèrent, ainsi que l'observe judicieusement un historien (M. de Sismondi), à empêcher la ruine de la civilisation et le démembrement de la France durant le malheureux règne de Charles VI. Les princes ne pouvaient plus se passer de l'existence splendide d'une grande cour et d'une grande capitale; ils aimaient mieux se disputer l'exercice du pouvoir royal que de s'isoler et de chercher à se rendre indépendants au fond de leurs seigneuries : les rois de Naples et de Navarre préféraient à leurs trônes un siège dans le conseil du roi de France. La maison de Bourgogne seule s'éleva plus tard à une autre politique, quand elle fut assez grande pour se faire à son tour une cour rivale de celle des rois.

La paix de Chartres avait permis à l'attention publique de se reporter sur la grande affaire du schisme, qui semblait toucher à une solution après trente ans de stériles débats. On a vu que le duc d'Orléans, après la mort de Philippe de Bourgogne, avait fait révoquer les ordonnances qui protégeaient l'église gallicane contre les exactions du pape : Benoît XIII reconnut ce service par de belles protestations de son zèle pour l'extinction du schisme; il n'en était pas plus avare que ses rivaux les papes de Rome. Il annonça l'intention de terminer le différend par une conférence avec Innocent VII, qui, de son côté, prétendait extirper le schisme par la voie du concile : l'un était aussi sincère que l'autre. Benoît réclama une décime du clergé de son obéissance pour ses frais de voyage, et se rendit à Gênes, qui avait été, ainsi que Pise, attirée à son obéissance par l'influence française; mais la peste lui fournit bientôt un prétexte pour revenir à Marseille. L'université de Paris éclata de nouveau en 1406 et demanda qu'on réitérât la soustraction d'obéissance à Benoît. Le duc d'Orléans ne put détourner le coup. Le conseil du roi renvoya la décision au parlement, et ce corps judiciaire, « garni » des pairs ecclésiastiques et laïques, s'immisça pour la première fois avec éclat dans les affaires de l'Église : il condamna au feu une lettre de l'université de Toulouse en faveur de Benoît, et déclara les décimes, les annates et autres exactions indûment introduites par les papes. La soustraction d'obéissance toutefois ne fut pas prononcée par le parlement : on sentit qu'il appartenait à un con-

cile national de statuer à cet égard ; un concile gallican, assemblé au mois de novembre, ordonna la soustraction pleine et entière et, abandonnant « la voie de cession » autrefois adoptée, se prononça pour la réunion d'un concile général. Innocent VII était mort sur ces entrefaites (6 novembre 1406), et les cardinaux du parti romain avaient élu à sa place le cardinal Angelo Corrario, sous le nom de Grégoire XII, mais en l'obligeant à jurer qu'il renoncerait à son droit quand « l'anti-pape d'Avignon » en ferait autant. Grégoire XII tint parole comme ses devanciers et comme son compétiteur : seulement il y mit encore plus d'hypocrisie, s'il était possible. Benoît et lui se donnèrent solennellement rendez-vous à Savone, ville dépendante de Gênes, pour le mois de novembre 1407. Benoît fut fidèle au rendez-vous parce qu'il était assuré que son concurrent n'y viendrait pas ; Grégoire XII, en effet, s'avança seulement jusqu'à Lucques, et ne voulut point aller plus loin.

Ce jeu avait duré trop longtemps : on ne douta pas que les deux prétendus papes ne s'entendissent pour maintenir le scandaleux partage de la chrétienté. Les cardinaux de la faction romaine, cédant enfin aux instances de l'université de Paris, abandonnèrent Grégoire XII, se retirèrent à Livourne et appelèrent de Grégoire XII au concile général et au « futur pape » (mai 1408). Pendant ce temps, Benoît XIII répondait par une bulle d'excommunication à la soustraction d'obédience exécutée par le royaume de France. Après des prédications publiques où les orateurs de l'université versèrent sur Benoît des torrents d'injures, la bulle fut condamnée par le grand conseil, percée de coups de canif par les secrétaires du roi et déchirée en morceaux par le recteur de l'université. Benoît, averti que le gouverneur de Gênes avait reçu l'ordre de l'arrêter, gagna par mer le Roussillon, province aragonaise, et vint chercher un asile à Perpignan. Ses cardinaux l'avaient quitté avant son embarquement et étaient allés rejoindre ceux de l'autre parti à Livourne. Les deux collèges, réunis, convoquèrent un concile œcuménique à Pise pour le mois de mars 1409 et invitèrent les deux prétendus papes à s'y trouver. Grégoire et Benoît résistèrent et publièrent aussi, chacun de leur côté, une convocation de concile. Benoît tint le sien à Perpi-

gnan dès le mois de novembre 1408. Les trois royaumes espagnols, la Castille, l'Aragon et la Navarre, qui avaient été entraînés jusqu'alors par l'impulsion de la France, ne la suivirent pas dans la soustraction d'obédience et envoyèrent leurs prélats à Perpignan : l'on y compta un certain nombre d'évêques et d'abbés de Gascogne, de Languedoc et de Provence, qui s'étaient ralliés à l'université de Toulouse contre l'université de Paris. La majorité des prélats français venaient, au contraire, de prendre des résolutions énergiques contre Benoît et ses fauteurs, dans une assemblée réunie à Paris, et d'arrêter des mesures pour l'administration de l'Église durant la vacance du saint-siège : la plus importante de ces mesures fut le retour à l'ancien usage des conciles provinciaux annuels.

Le concile général s'assembla, dans la cathédrale de Pise, le 25 mars 1409 : il se composait de plus de cent quatre-vingts évêques ou délégués d'évêques français, anglais, allemands, italiens, bohémiens, sans compter les abbés, docteurs et délégués des chapitres.

Malgré les intrigues du roi des Romains, Rupert de Bavière, qui tâchait de soutenir Grégoire XII, l'assemblée procéda sans ménagement contre les deux compétiteurs : Benoît et Grégoire, n'ayant point comparu à la barre du concile, furent déclarés schismatiques et même hérétiques. Après la condamnation des deux pseudo-papes, on passa à une élection nouvelle, et les suffrages se portèrent sur le franciscain grec Pierre de Candie, qui avait été docteur de l'université de Paris, puis cardinal archevêque de Milan, et qui prit le nom d'Alexandre V. Le nouveau pape annonça aussitôt, de concert avec le concile, la formation d'une commission pour la réforme de l'Église, et convoqua un second concile général pour le mois d'avril 1412.

L'allégresse fut extrême dans la plus grande partie de la chrétienté : l'université de Paris s'enivra de la gloire d'avoir réuni les « membres divisés du Christ » ; la France crut voir enfin l'Église et l'État entrer ensemble au port du repos après tant d'orages. Joies insensées ! vaines espérances ! Les principes de corruption qui avaient poussé l'Église et l'État aux abîmes n'avaient rien perdu de leur puissance, et aucune vertu nouvelle ne s'était ma-



nifestée pour racheter le monde. Le pape, qui s'annonçait comme le réformateur de l'Église, venait d'acheter la tiare en s'obligeant à livrer les dignités ecclésiastiques en proie aux créatures des cardinaux; il mourut au bout de quelques mois (3 mai 1410), et fut remplacé par un homme qui avait été pirate dans sa jeunesse et qui en conserva les habitudes sous le chapeau de cardinal et sous la tiare du souverain pontife (Jean XXIII, Balthasar Cossa); prélat simoniaque, légat tyrannique, pape indigne, tel fut l'homme qui eut à présider le concile de 1412. Le prétendu concile de réformation avorta : il n'y vint presque personne, et Jean XXIII l'ajourna à la fin de 1414. Benoît continua d'être soutenu par les rois espagnols, Grégoire par le roi Ladislas de Naples et par quelques autres princes d'Italie et d'Allemagne. La chrétienté eut trois papes au lieu de deux : c'était tout ce qu'elle avait gagné au concile de Pise<sup>1</sup>.

A peine le concile de Pise avait-il terminé ses opérations, qu'une révolution populaire dépouilla la France de l'influence qu'elle possédait en Italie et qu'elle avait employée si activement à combattre le schisme. Le maréchal Boucicaut avait été nommé gouverneur de Gênes, après son retour de Constantinople (fin 1401), et avait régi plusieurs années cette république avec un certain éclat : il avait fait revoir aux fleurs-de-lis les mers d'Orient et les rivages de la Syrie, et vengé sur les musulmans syriens le désastre de Nicopolis<sup>2</sup>. Il se mêlait activement à tous les intérêts des princes et des républiques d'Italie, et disputait la prépondérance dans la péninsule au roi Ladislas de Naples et au duc de Milan; mais il s'était rendu impopulaire à Gênes par la dureté de son gouvernement et par des violations réitérées du pacte qui unissait Gênes à la couronne de France. Les Génois attendirent,

1. Sur ce concile et les faits antérieurs, v. le *Relig. de Saint-Denis*. — Thierrri de Niem, *Vies des papes*, etc. — La *collection des conciles*, t. XI. — Rainald., *Annal. ecclesiastic.* — Fleuri, *Hist. ecc.* l. C.

2. Les Turks n'avaient pas eu le temps de mettre à profit leur victoire : pris à revers en Asie par les hordes de Tamerlan (Timour-Leng), ils avaient perdu, en 1402, la terrible bataille d'Ancyre, où le sultan *Bajazet* tomba au pouvoir du conquérant tartare. Le flot de l'invasion tartare, la dernière qui ait débordé sur le monde civilisé du fond des steppes de l'Asie centrale, ne tarda pas à s'écouler; mais il fallut du temps aux Turks pour se remettre de cet épouvantable choc, et la chute de Constantinople fut retardée d'un demi-siècle.

pour se révolter, l'absence du maréchal, qui avait entrepris de s'assurer le protectorat de la Lombardie, à la faveur des troubles qui désolaient ce pays depuis la mort de Jean Galéaz. Dès que Boucicaut eut passé les Apennins pour entrer en Milanais, les Génois prirent les armes, coururent sus aux Français, massacrèrent les uns, forcèrent les autres à ouvrir les portes des deux forteresses bâties par Boucicaut pour tenir la ville en bride, et appelèrent à leur aide le marquis de Montferrat et le fameux *condottiere* Facino Cane (6 septembre 1409). Boucicaut n'eut pas Milan et perdit Gênes; il fut obligé de se réfugier en Piémont, sur les terres de la maison de Savoie, pour ne pas voir couper ses communications avec la France. Les tempêtes, qui recommencèrent, sur ces entrefaites, à bouleverser le royaume, ne permirent pas de rien tenter pour recouvrer la domination que la France avait exercée treize ans à Gênes<sup>1</sup>.

Une nouvelle tragédie, qui se dénoua sur la place publique par la hache du bourreau, et non plus dans l'ombre par les poignards des assassins, donna le signal du retour des troubles. Le peuple avait dû quelque répit aux discordes meurtrières des princes du sang : le duc de Bourgogne sentait la nécessité, pour ne pas perdre la faveur populaire, d'empêcher, sinon le maintien des gabelles, du quart-denier, etc., au moins le retour des énormes tailles qui avaient si souvent écrasé la France. Les princes, cependant, ne modéraient ni leurs besoins ni leurs dépenses : le duc Jean résolut d'arracher à quelques particuliers les ressources qu'il ne voulait pas demander au public. Les officiers des finances avaient largement profité du désordre de l'administration durant les dix-sept dernières années; le plus notable d'entre eux, Jean de Montagu, grand maître de l'hôtel du roi et surintendant des finances, avait amassé une immense fortune. Le Religieux de Saint-Denis dit que son château de Marcoussi « faisait honte aux palais de nos rois » par la magnificence de son architecture; le luxe de sa table, de sa vaisselle, de ses ameublements, effaçait celui des plus grands princes<sup>2</sup>. Le faste de Montagu excitait beau-

1. v. la *Vie du maréchal Boucicaut*. — *Le Relig. de Saint-Denis*. — Monstrelet. — Sismondi, *Hist. des Français*, t. XII, p. 323-327.

2. Ce luxe si impopulaire des princes et des grands officiers royaux correspon-

coup de murmures : les grands se rappelaient l'obscur origine de ce bourgeois de Paris, fils d'un secrétaire du roi anobli en 1363 par le roi Jean, et raillaient fort sa mauvaise mine, ses façons vulgaires et son bégaiement. La capacité administrative qui lui avait valu la faveur de Charles V était chose dont la cour ne se souciait guère. Montagu, qui avait seul échappé, en 1392, à la disgrâce des anciens ministres de Charles V et qui depuis avait adroitement traversé toutes les révolutions de palais, était loin de pressentir l'orage qui s'amassait sur sa tête : appuyé sur les grandes alliances contractées par sa famille, sur l'amitié de la reine et des ducs de Berri et de Bourbon, il se croyait inébranlable. Peut-être eût-il échappé en effet si la vengeance ne fût venue en aide à la cupidité pour consommer sa perte. Il avait été trop étroitement lié avec l'infortuné duc d'Orléans pour n'être pas odieux à Jean-sans-Peur, qui lui attribuait en grande partie l'impuissante levée de boucliers tentée par les princes contre le meurtrier du feu duc Louis. Montagu n'avait rien négligé, depuis les négociations qui amenèrent la paix de Chartres, pour apaiser la malveillance du Bourguignon ; mais celui-ci n'oubliait ni ne pardonnait jamais. Jean-sans-Peur mit en avant le projet de faire rendre gorge aux officiers des finances, et arracha au conseil royal l'autorisation de se saisir de la personne de Montagu et de le faire interroger par le prévôt de Paris et par des commissaires du parlement. Le 7 octobre, Montagu et la plupart des généraux des finances et des membres de la chambre des comptes furent arrêtés et conduits au Petit-Châtelet. Le prévôt de Paris, Pierre des Essarts, était tout à la discrétion du duc de Bourgogne ; lui et les commissaires conduisirent l'instruction du procès avec une violence et une précipitation inouïes. Montagu réclama en vain le privilège de clergie, que ne perdait pas l'homme qui, après avoir reçu les ordres inférieurs de l'Église, se mariait une seule fois avec une femme vierge : on le tortura barbarement pour le forcer

dit, comme le remarque M. Michelet, à un notable progrès dans tous les arts autres que le grand art religieux : l'architecture civile, la sculpture et ciselure d'ornements en pierre, en bois, en ivoire, l'émaillerie, l'orfèvrerie, le niellage, les tissus précieux, la peinture de portrait et de décoration, fresque, encaustique, etc., s'épanouissaient de toutes parts.

à avouer non-seulement ses dilapidations financières, mais une prétendue complicité dans les prétendus crimes du duc d'Orléans. Le malheureux avoua tout ce qu'on voulut et fut condamné à mort et décapité aux Halles dès le 17 octobre. En marchant au supplice, il montrait au peuple ses mains et son corps disloqués par les tortures et rétractait à haute voix les aveux que lui avait arrachés le « tourmenteur ». On l'exécuta, sans lire publiquement, selon la coutume, les motifs de sa condamnation. Si impopulaire qu'eût pu être le ministre des extorsions du duc d'Orléans, la fin cruelle de ce vieillard excita une compassion générale. Le duc Jean avait même craint que quelques-uns des princes ne voulussent le délivrer : le duc de Bourbon et le comte de Clermont se contentèrent d'exprimer leur ressentiment en quittant Paris : Montagu était leur allié par le mariage de son fils avec une fille du connétable d'Albret<sup>1</sup>, neveu du duc de Bourbon. Le duc de Berri et la reine Isabeau avaient laissé faire : Jean-sans-Peur calma leur tardif mécontentement en leur donnant part au butin. Presque toute la vaisselle et les bijoux du roi avaient été engagés à Montagu, et furent retrouvés dans son château de Marcoussi. Le prévôt des Essarts, qui avait si bien servi Jean-sans-Peur, fut récompensé par la survivance de sa victime : il devint surintendant des finances. (Monstrelet. — Relig. de Saint-Denis.)

Les autres financiers furent traités avec moins de cruauté que Montagu : on leur permit de se racheter à prix d'or. Une commission de réforme suspendit la chambre des comptes et fit restituer tous les dons et grâces accordés dans les dernières années aux dépens du trésor et du domaine. On en tira, dit-on, 300,000 écus d'or. La reine aidait Jean-sans-Peur : Isabeau, qui avait trop peu d'intelligence pour être vraiment ambitieuse et qui ne demandait qu'à satisfaire à son aise ses passions dominantes, la paresse, l'avarice et la bonne chère, avait associé ses intérêts par un pacte secret à ceux du duc de Bourgogne, malgré l'antipathie qu'elle gardait contre lui au fond de l'âme. Vers la Noël 1409, dans un intervalle lucide du roi, une grande assemblée des princes, barons et prélats de France fut convoquée au Palais : on remarqua, comme

1. Successeur du connétable de Sancerre.



un menaçante présage, l'absence des princes d'Orléans, du duc de Bretagne, du connétable d'Albret, des comtes de Foix<sup>1</sup> et d'Armagnac. Le comte de Tancarville exposa, de la part du roi, la situation extérieure et intérieure du royaume, la réformation entreprise, les relations de la couronne avec l'Angleterre. Depuis la ridicule campagne de 1406, il y avait eu diverses suspensions d'armes; mais, cette année, l'Angleterre n'avait point envoyé d'ambassadeurs pour renouveler la trêve, et l'on croyait devoir se préparer à combattre. Le duc de Berri fit de belles protestations en son nom et au nom de l'assemblée; il offrit, pour son compte, l'abandon de ses pensions et la moitié des subsides qu'il tirait de son apanage. A la vérité, il se fit donner, par compensation, les revenus de la couronne en Aquitaine: on peut croire qu'il ne perdit pas au change. De nouvelles mesures furent prises pour le gouvernement: il fut arrêté que le duc de Guyenne exercerait l'autorité royale quand la reine serait «incommodée par son embonpoint excessif» ou empêchée par quelque autre raison, et que le duc de Bourgogne conseillera et dirigerait son gendre le duc de Guyenne. Le vieux Jean de Berri avait lui-même ouvert l'avis de confier le jeune prince à Jean-sans-Peur: paresseux comme la reine, mais plus vaniteux qu'elle, il voulait se débarrasser du fardeau des affaires, en se réservant d'apporter au conseil, quand bon lui semblerait, une voix prépondérante; mais Jean-sans-Peur, une fois investi officiellement de l'autorité sous le nom de son gendre, témoigna peu d'égards au vieux duc: Jean-sans-Peur s'exposait à donner à ses ennemis un dangereux instrument. (Relig. de Saint-Denis.)

Il eut bientôt à s'en repentir: le duc de Berri, blessé dans son amour-propre, céda aux suggestions du parti qui se reformait autour des princes d'Orléans, dont l'aîné atteignait sa dix-neuvième année. Au commencement du printemps de 1410, les ducs de Berri et de Bourbon quittèrent Paris sans prendre congé et allèrent joindre à Gien les princes d'Orléans, le duc de Bretagne, les comtes de Clermont, d'Alençon et d'Armagnac, et le connétable d'Albret, «et eurent grands conseils ensemble, dit

1. Le comté de Foix venait de passer par succession au seigneur de Grailli, capital de Buch, qui abandonna, à cette occasion, le parti anglais en Gascogne.

Monstrelet, pour savoir comment on pourroit avoir vengeance de la personne du duc de Bourgogne, *par spécial* sur la mort du duc d'Orléans défunt ». Jean-sans-Peur s'était aliéné le duc de Bretagne en mariant une de ses filles au comte Olivier de Penthièvre, héritier des deux maisons de Blois et de Clisson, ces implacables rivales de la maison de Montfort<sup>1</sup>. Les partis avaient ainsi changé brusquement de front en Bretagne. Mais la faction d'Orléans fut surtout cimentée par le mariage du jeune duc Charles d'Orléans, veuf d'Isabelle de France, avec la fille du comte Bernard d'Armagnac. Le comte Bernard, homme actif, ambitieux, intrépide, sans foi et sans pitié<sup>2</sup>, devint l'âme du parti orléanais, l'empêcha désormais de se dissoudre et lui donna son nom : sinistre nom imprimé en lettres de sang dans nos annales ! Le 15 avril, un pacte d'alliance envers et contre tous, le roi excepté, fut signé entre les princes réunis à Gien. Le duc de Bourgogne apprit coup sur coup plusieurs fâcheux événements. Dans l'espoir de donner de l'éclat à son administration, il avait résolu d'assiéger Calais et fait, comme en 1406, construire une ville de bois pour loger l'armée de siège : un bourgeois de Saint-Omer, gagné par les Anglais, incendia la ville de bois avec du feu grégeois. Pendant ce temps, Jean-sans-Peur avait convoqué à Paris les députés des principales villes pour leur demander un emprunt ; les bourgeois refusèrent net (Relig. de Saint-Denis). Les Parisiens ne voulurent point s'armer ni accepter un capitaine que voulait leur donner Jean-sans-Peur.

Les nouvelles de Gien et la neutralité qu'affectaient les villes entre Jean et ses rivaux, mirent à néant les projets de guerre contre l'Angleterre, projets qu'il eût été d'ailleurs difficile au Bourguignon de suivre avec quelque énergie : les intérêts de la Flandre y étaient trop opposés. Jean-sans-Peur s'estima trop heureux d'un renouvellement de trêve avec « l'usurpateur Lancastre ». Jean-sans-Peur n'avait pas trop de toutes ses ressources pour faire face à l'orage : les princes ligués étaient allés, chacun dans leurs domaines, appeler aux armes leurs vassaux et leurs

1. Le comte de Penthièvre était fils d'une fille du vieil Olivier de Clisson, mort au mois d'avril 1407.

2. Il avait débuté par faire jeter dans une citerne ses cousins, les vicomtes de Fézenzguet, le père et les fils, après leur avoir fait crever les yeux.

amis. Le comte d'Armagnac, aidé par le connétable d'Albret et par le comte de Foix, entraîna la pauvre et aventureuse noblesse de Gascogne et avec elle les restes de ces féroces compagnies qui avaient si souvent désolé le midi. La chevalerie du Poitou, de l'Auvergne, des provinces de la Loire, suivit les ducs d'Orléans et de Berri; le duc de Bretagne envoya son jeune frère Arthur ou Artus, comte de Richemont, joindre les coalisés avec un corps de Bretons et de mercenaires anglais : les Anglais furent ainsi introduits dans nos guerres civiles par ce Richemont, qui devait un jour glorieusement contribuer à délivrer la France de la domination anglaise ! La noblesse normande prit également parti pour les coalisés, et il leur vint jusqu'à des Lombards du duché de Milan et du comté d'Asti. Six mille lances, cinq ou six mille archers et arbalétriers, et une nuée de sergents ou « gros varlets », se rassemblèrent à Chartres pour marcher sur Paris. Les Gascons et les Bretons ne rêvaient que le pillage de la grande ville.

L'Ouest et le Midi s'étaient armés en faveur des princes d'Orléans; Jean de Bourgogne et ses alliés<sup>1</sup> armèrent le Nord et l'Est : des nuées de Bourguignons, de Savoyards, de Flamands, de Picards, de Brabançons, de Bas-Allemands, vinrent s'abattre sur la rive septentrionale de la Seine et manger le pays sous prétexte de le défendre. Jean de Bourgogne n'épargna rien pour persuader le peuple de ses intentions pacifiques, et fit envoyer, au nom du roi, plusieurs ambassadeurs au duc de Berri; mais ni ces négociations, ni les « lettrés royaux » qui appelèrent sous l'oriflamme le ban et l'arrière-ban afin de comprimer « les perturbateurs de l'État », ni l'ordre signifié aux gens de guerre d'évacuer les places occupées sans l'aveu du roi, n'empêchèrent les princes ligués de poursuivre leur entreprise. Ils expédièrent, le 2 septembre, au roi, à l'université et aux principales villes un manifeste où ils déclaraient s'être rassemblés pour remettre le roi « en son honneur, justice et domination contre tous ceux qui voudroient le con-

1. Le roi de Sicile, Louis II d'Anjou, ne figura ni dans l'une ni dans l'autre faction : il était reparti pour l'Italie, où il fit la guerre, au nom du « pape légitime », contre Ladislas de Naples et son anti-pape Grégoire. Louis d'Anjou chassa de Rome les gens de Ladislas, mais ne rentra pas dans Naples, et le pape Jean XXIII finit par s'accorder avec Ladislas aux dépens de Louis d'Anjou et de l'anti-pape.

traire ». Ils ne parlaient même pas du meurtre du duc d'Orléans, de peur qu'on leur reprochât d'avoir violé la paix de Chartres, et ne reprochaient à leur adversaire que d'avoir accaparé l'autorité royale : encore le duc de Bourgogne n'était-il pas nommé dans cette pièce assez faible et assez pâle<sup>1</sup>. Leurs actions furent plus violentes que leurs paroles : ils quittèrent Chartres après l'avoir laissé piller par leurs gens, et se portèrent sur Montlhéry : toute la contrée au midi de la Seine fut livrée à d'épouvantables ravages et revit les calamités du temps des grandes compagnies. Les Anglais, les Bretons, mais surtout les Gascons du comte d'Armagnac promenaient partout l'incendie, le meurtre et le viol. Les gens d'Armagnac se reconnaissaient à une bande ou écharpe blanche, qui fut adoptée bientôt après comme signe de ralliement par toute la faction orléanaise, et le peuple confondit dans son exécution, sous les titres de *bandés* et d'*Armagnacs* (ou *Armignacs*, *Arminaz*), tous les partisans des princes ligués. Les atrocités des *Armagnacs* rendirent au peuple toute sa ferveur bourguignonne : les troupes de Jean-sans-Peur épuisaient de réquisitions les cantons situés au nord de la Seine, mais du moins elles ne tuaient ni ne brûlaient, grâce à la surveillance instamment recommandée par le duc à leurs capitaines. Les Brabançons, toutefois, pillèrent la ville de Saint-Denis. La consternation fut au comble dans Paris quand on vit l'*host* des Armagnacs s'avancer jusqu'au faubourg Saint-Marcel, jusqu'aux fossés de l'université : on chantait dans toutes les églises, sur une psalmodie lamentable, cette triste et touchante oraison : *Domine Jesu Christe, parce populo tuo, et ne des regnum Franciæ in perditionem, sed dirige in viam pacis principes!*<sup>2</sup> Vœux impuissants, qui allèrent se briser contre un ciel inexorable ! La France dégénérée devait être longuement retrempée dans les larmes et dans le sang !

Il n'y eut cependant point encore de bataille cette année-là. Les forces du duc de Bourgogne étaient très supérieures à celles

1. Dans Monstrelet, l. I, c. 71. — Le duc Louis de Bourbon était mort quinze jours auparavant et avait eu pour successeur son fils Jean, comte de Clermont.

2. *Relig. de Saint-Denis*, l. XXX, c. 9. — « Seigneur Jésus-Christ, épargnez votre peuple, et ne livrez pas le royaume de France à la perdition ; mais dirigez les princes dans la voie de la paix. »



de ses adversaires ; il comptait jusqu'à quinze mille *bassinets* (casques, hommes d'armes) et dix-sept mille archers et arbalétriers, y compris les compagnies d'élite levées dans la milice parisienne ; et, pourtant, Jean-sans-Peur ne paraissait pas désirer de combattre. Il commençait à montrer une hésitation dont on ne l'eût pas cru susceptible, et qui ne fit plus que s'accroître : le cri de la conscience troublait cette âme si dure et si hautaine. Les deux armées aussi hésitaient à s'entre-heurter : un reste de patriotisme arrêta encore les uns ; les autres, surtout la soldatesque du Midi, aimait mieux faire la guerre aux paysans qu'à l'ennemi. Les ressources de la contrée étaient entièrement épuisées ; l'hiver et la disette approchaient ensemble ; les princes ligués se résignèrent à renouer les négociations. L'université, toute fière de la grande victoire qu'elle venait de remporter au concile de Pise sur les deux anti-papes, avait entrepris de remettre la paix dans l'État comme dans l'Église : elle obtint, d'un côté comme de l'autre, une ombre de succès. Elle proposa nettement au roi, qui avait alors quelques lueurs de raison, de renvoyer chez eux les princes, chefs des deux factions, et de choisir dans les Trois États du royaume un certain nombre de gens de bien et d'expérience pour leur confier les affaires publiques. Le parti bourguignon, par l'organe du roi de Navarre, déclara ne pas s'opposer à la requête de l'université si la faction adverse y adhérait également. Toute l'assistance fut étrangement surprise d'entendre le duc de Bourgogne confesser avec humilité qu'il ne se sentait point capable de régir un si grand état que le royaume de France. Le duc de Berri et les *Armagnacs* se décidèrent à accepter cette singulière transaction, et le traité fut signé, le 2 novembre, au quartier-général du duc de Berri, dans son château de Bicêtre<sup>1</sup>. Le traité portait que les seigneurs du sang royal, d'un côté et de l'autre, retourneraient en leurs terres et seigneuries ; — que nul d'entre eux ne reviendrait devers le roi sans être mandé par lettres-patentes scellées de son grand scel et confirmées par son conseil, et que le roi ne manderait pas le duc de Berri sans le duc de Bourgogne, et réciproquement ; — que le roi élirait, pour être en son

1. Bicêtre, par corruption pour Winchester : ce château avait appartenu à un évêque de Winchester.

conseil, des personnes notables et capables, « non suspectes et non pensionnaires d'aucuns des princes » ; — que les ducs de Berri et de Bourgogne commettraient, d'un commun accord, certaines personnes qui auraient le gouvernement du duc d'Aquitaine (du dauphin) en leur absence. Les seigneurs s'engagèrent à ne procéder les uns contre les autres « ni par voies de fait ni par paroles », jusqu'au jour de Pâques 1412 ; le prévôt des Essarts fut sacrifié au ressentiment des amis du malheureux Montagu, et déposé de sa charge. Le grand conseil, dont les sires des fleurs de lis se laissaient exclure ainsi, fut composé de quatre prélats, douze chevaliers et quatre membres du parlement de Paris, sous la présidence de l'archevêque de Reims.

Le peuple croyait rêver, en voyant l'oligarchie princière se dissoudre ainsi d'elle-même à la première sommation de l'université : l'orgueil des théologiens et des décrétistes ne connut plus de bornes. Leurs illusions furent de courte durée : pour que les rênes de l'État ne retombassent point aux mains des factions oligarchiques, il eût fallu qu'un parti national, soit monarchique, soit populaire, pût s'en emparer. Or, ce parti n'existait pas. Le traité de Bicêtre, en dépit de l'article qui excluait du conseil les pensionnaires des princes, ne fit que substituer aux chefs des factions leurs agents subalternes : les Bourguignons conservèrent la prépondérance dans le gouvernement. Dès le printemps de 1411, des violations réciproques du traité annoncèrent l'irritation des esprits : les Armagnacs recommencèrent leurs préparatifs militaires, sans égard pour les « lettres-royaux » qui enjoignirent à tout feudataire de refuser le service à son suzerain pour la guerre civile, et qui permirent aux populations de « courre sus » à quiconque prendrait les armes contre l'ordre du roi. Le duc de Bourgogne, qui se tenait en Flandre et en Artois, mit les apparences de son côté en affectant une attitude purement défensive, tandis que le duc d'Orléans et les autres princes ligués armaient à grande force et demandaient impérieusement le renvoi et le procès d'une partie des conseillers du roi, pensionnaires et créatures de Jean-sans-Peur. Deux assemblées de barons, de prélats, de docteurs de l'université et de bourgeois de Paris furent convoquées pour aviser au moyen de contraindre la faction d'Or-

léans à la paix. Une force supérieure à celle des factieux pouvait seule y réussir, et, pour avoir cette force, il fallait de l'argent : le chancelier de France proposa de lever une taxe où seraient compris les ecclésiastiques et les suppôts de l'université ; le chancelier de l'église de Paris, au nom du clergé et de l'université, récrimina aigrement contre la mauvaise administration des finances, refusa le subsidé, et alla jusqu'à dire que de telles exactions, « comme le prouvoient divers exemples tirés de l'histoire ancienne », pouvaient bien pousser les peuples à secouer le joug et à déposer leur souverain. L'université défaisait ainsi d'une main ce qu'elle avait fait de l'autre : il n'était pas sûr qu'on eût bien employé l'argent demandé ; mais il était sûr qu'en le refusant on s'ôtait tout moyen d'étouffer la guerre civile.

Peu de jours après, arriva à Paris un manifeste des trois princes d'Orléans, daté de Jargeau le 14 juillet : les trois frères ne prenaient plus de détours comme l'année précédente, déclaraient nettement « que tout ce qui avoit été fait à Chartres étoit nul et de nulle valeur », et demandaient itérativement justice « du faux et traître homicide de leur seigneur et père ». Ils se plaignaient, en termes énergiques et touchants, qu'on leur refusât ce qui ne pourrait être refusé « au plus pauvre homme et de plus bas état qu'il y ait en ce monde », la vengeance d'un père « si cruellement et si traîtreusement occis ».

Le 18 juillet, les trois frères expédièrent à Jean de Bourgogne des lettres de défi, où ils lui signifiaient que « de cette heure en avant » ils lui nuiraient de toute leur puissance et par tous les moyens, et qu'ils appelaient en leur aide, contre lui et sa déloyauté, « Dieu et raison et tous les prud'hommes de ce monde ». (Monstrelet, c. 77-78.) Jean-sans-Peur répondit en se glorifiant de la « juste mort » du duc d'Orléans.

Les hostilités recommencèrent sur-le-champ. Les princes ligués avaient changé de tactique ; ils n'attaquèrent plus avec des masses. Les ducs d'Orléans et de Bourbon s'avancèrent brusquement au nord de la Seine, jetèrent de fortes garnisons dans les places du Valois, de la seigneurie de Couci, du Beauvaisis, se saisirent de quelques petites villes des bords de la Somme, et transportèrent la guerre en Vermandois et sur les frontières de

l'Artois. Ce fut la guerre la plus exécrable qu'on eût encore vue. Les cris des peuples de la Picardie, abandonnés à la rage d'une soldatesque sans frein et sans pitié, arrivèrent bientôt jusqu'à Paris : les Armagnacs violaient les femmes, égorgeaient les hommes, enfumaient les paysans dans les souterrains qui leur servaient de refuge, mutilaient les bourgeois et les marchands de Paris et des autres villes qu'ils rencontraient sur les chemins, et les renvoyaient, avec les yeux crevés ou le nez et les oreilles coupés, en leur disant d'aller demander vengeance à leur « povre fol de roi ». Les environs de Paris ne tardèrent pas à être en proie aux mêmes horreurs, et le bruit courut que des négociations, entamées à Melun entre la reine et le duc de Berri, couvraient un complot tramé pour livrer la capitale aux Armagnacs. (Relig. l. XXXI, c. 5-10.)

La réponse de Paris au défi des Armagnacs fut terrible. Des profondeurs de la population parisienne s'élança tout à coup une furieuse démagogie dont rien dans le passé ne pouvait donner l'idée. La haute bourgeoisie ne s'était pas relevée des calamités de 1383 : divisée, incertaine, sans ressort et sans force morale, elle était hors d'état de contenir et de diriger les passions populaires. L'honnête, mais froid et médiocre Juvénal des Ursins n'avait pas l'étoffe d'un Étienne Marcel. Le menu peuple alla prendre ses chefs, cette fois, non plus dans le barreau du parlement ni dans le haut négoce de la hanse ou de la draperie, mais dans l'abattoir de la grande boucherie. Les Marcel et les Artevelde de la nouvelle démocratie furent les bouchers Legoix et Saint-Yon, le chirurgien Jean de Troies, Caboche l'écorcheur et Capeluche le bourreau.

Les timides et pacifiques bourgeois qui formaient le corps de ville commencèrent le mouvement malgré eux. Quand on ne put plus révoquer en doute le mauvais vouloir du duc de Berri, qui avait paru d'abord s'entremettre pour la paix, et qu'on vit les Armagnacs se concentrer à Melun comme pour tenter un coup de main sur Paris, les magistrats municipaux demandèrent au conseil du roi d'ôter le titre de capitaine de la ville au duc de Berri et d'en investir Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, ami dévoué de Jean-sans-Peur, qu'ils avaient refusé pour chef l'an passé. Saint-Pol, une fois investi du commandement, ne songea qu'aux



moyens de s'y maintenir, lui et son parti, et d'engager les Parisiens si avant dans la querelle qu'il leur fût impossible de s'en retirer. Il vit nettement dans quelle classe de la population était la force, et il alla tout droit y chercher ses auxiliaires, sans scrupule et sans préjugé : on vit un membre de la maison impériale et royale de Luxembourg prendre pour ses lieutenants, ses amis et ses compagnons, les trois fils du boucher Legoix. Les Legoix, de la boucherie Sainte-Geneviève, les Saint-Yon et les Thibert, de la grande boucherie près le Châtelet, étaient les chefs de cette singulière corporation des bouchers de Paris, composée d'un très petit nombre de familles, qui monopolisaient par privilège héréditaire l'approvisionnement de la capitale, et qui étaient en quelque sorte les suzeraines de toute la robuste et farouche tribu des assommeurs, des écorcheurs, des valets de boucherie et des débitants de viandes. Les richesses des maîtres bouchers ne les empêchaient pas d'exercer leur métier en personne et n'adoucis-saient nullement leurs mœurs. Saint-Pol fit expédier aux Legoix, aux Saint-Yon et aux Thibert des « lettres-royaux » qui les autorisaient à lever, parmi les compagnons bouchers et écorcheurs, cinq cents hommes d'élite pour la défense de Paris. Cette sauvage cohorte fut à l'instant maîtresse de la ville : tout le reste du métier de la boucherie, toute la partie inquiète et violente de la population, les pelletiers, coûturiers, tanneurs, corroyeurs, se rallièrent autour de ce noyau formidable. Tous les échelons inter-médiaires de la haute bourgeoisie municipale au dernier degré de l'échelle sociale furent franchis en quelques jours. Le pouvoir passa, non comme en 1357, à l'intelligence la plus élevée, mais au bras le plus vigoureux et au cœur le plus farouche : les maîtres bouchers eux-mêmes ne gardèrent leur influence qu'en la partageant avec les plus vaillants de leurs valets. Ce ne furent pas les Legoix, ce fut l'écorcheur Caboche qui imposa son nom au parti parisien, de même que la faction orléanaise avait reçu le sien d'Armagnac, le chef de la pire des races féodales de Gascogne, le capitaine sans foi ni loi des brigands du Midi. La noblesse et le peuple étaient de nouveau en présence, mais d'une façon digne de cet effroyable temps ; c'était ce qu'il y avait de plus hideux de part et d'autre qui saillait à la surface.

Le parti *cabochien* ne fut pourtant pas exclusivement un parti de force brutale : il en sortit un orateur populaire, un esprit original et vigoureux, le vieux chirurgien Jean de Troies, que l'historien Juvénal des Ursins appelle un « homme de moult bel langage ». L'université fournit bientôt d'autres tribuns aux bouchers. Bon nombre de ses scolastiques, aigris par la misère et par l'habitude des furieuses disputes, associèrent les violences de la parole aux violences de l'action, et les colléges pactisèrent avec les halles. Le parti des bouchers eut ses théoriciens et ses rhéteurs outre les ponts. (Relig. I. XXXI, c. 8. — Monstrelet, I. I, c. 82. — Juvénal.)

Son règne fut inauguré, du jour de l'organisation des cinq cents : les chefs de la cohorte se firent attribuer sur-le-champ le droit de désigner les suspects et de servir d'intermédiaires entre le peuple et le conseil du roi, c'est-à-dire de se substituer au corps de ville dans ses plus importantes fonctions. Maintes scènes de meurtre et de pillage assombrirent aussitôt la ville : « Il suffisoit pour tuer un notable bourgeois ou le piller et dérober que quelqu'un criât sur lui par haine : *Voilà un Armagnac!* » Les bouchers et les écorcheurs entraient par bandes au conseil du roi, terrifiant l'assistance par leurs blasphèmes et leurs menaces, quand on différât de satisfaire à leurs demandes. L'archevêque de Reims, l'évêque de Saintes, qu'ils avaient voulu tuer, et plusieurs autres membres du conseil du roi, quittèrent Paris, ainsi que le prévôt des marchands, Charles Culdoë, et plus de trois cents gros bourgeois. Le roi et le duc de Guyenne furent menés de l'hôtel Saint-Pol, qui n'était pas fortifié, au château du Louvre, pour plus de sûreté contre les tentatives d'enlèvement qu'eussent pu essayer les Armagnacs (26 août); puis on publia, de par le roi, ordre à tous serviteurs, fauteurs et partisans des ducs de Berri et d'Orléans, de sortir de Paris sous peine de la vie : douze cents bannis allèrent rejoindre les premiers fugitifs. Le contre-coup nécessaire de la proscription des Armagnacs était le rappel du duc de Bourgogne : dès le 28 août, une lettre, écrite au nom du roi, invita le duc Jean à venir avec toutes ses forces aider les fidèles sujets du roi à « bouter les rebelles hors du royaume ». Une partie du conseil avait voulu s'opposer à cette résolution : les clameurs des bouchers forcèrent les suffrages.

On n'attendit pas le duc de Bourgogne pour prendre d'énergiques mesures de défense : un gros corps de Parisiens alla se saisir de Corbeil et coupa tous les ponts de la Seine entre Corbeil et Charenton. On fit crier, de par le roi, dans tous les villages de l'Ile-de-France, que les paysans étaient autorisés à se lever en armes et à faire main-basse sur les Armagnacs qui les viendraient assaillir. Les paysans s'armèrent de piques et prirent par milliers le signe de ralliement des Bourguignons, que tout Paris venait d'adopter. C'était un chaperon bleu avec la croix blanche en sautoir, dite *croix de Saint-André*, une fleur de lis au milieu et la devise : *Vive le roi!* Ils eurent le bon sens de ne pas se risquer en plaine contre les gens de guerre : ils se répandirent par bandes dans les bois, surprenant et massacrant les traîtres et les maraudeurs. Les Armagnacs, qui en faisaient d'abord de grandes railleries, apprirent à les redouter ; mais les paysans armés devinrent bientôt aussi redoutables aux voyageurs paisibles qu'aux factieux ; ce fut une nouvelle pépinière de brigands. Dans l'état de démoralisation où était la société, tout tournait promptement au mal et au crime.

Le duc de Bourgogne s'était contenté jusqu'alors de protéger ses frontières : dès qu'il eut reçu la lettre du roi, il partit de Douai avec toute la noblesse des Pays-Bas et des deux Bourgognes ; deux mille cinq cents chevaliers et écuyers et huit mille autres gens d'armes marchaient sous ses bannières ; les contingents des communes de Flandre le rejoignirent en chemin. Les Flamands étaient quarante à cinquante mille parfaitement équipés et approvisionnés : leur camp semblait une grande ville ambulante. L'armée bourguignonne pénétra en Vermandois dans les premiers jours de septembre, et assaillit Ham-sur-Somme. Cinq cents hommes d'armes gascons défendirent avec vigueur cette place ; mais les énormes canons et pierriers des Flamands renversèrent bientôt les murs et les portes. La garnison s'enfuit pendant la nuit, et, le lendemain, les Picards du parti de Jean-sans-Peur entrèrent sans résistance et commencèrent le pillage et le massacre. Les Flamands se précipitèrent en masse dans la ville, arrachèrent aux Picards leur butin, achevèrent le sac de Ham et brûlèrent la ville. Toutes les petites places des envi-

rions, frappées d'épouvante, envoyèrent leur soumission au duc de Bourgogne.

Le duc Jean se porta sur Montdidier et se trouva à quelques lieues de ses adversaires, qui, à la nouvelle de son approche, avaient réuni toutes leurs forces sur l'Oise, dans le Beauvaisis. Si le duc Jean eût attaqué immédiatement, une seule bataille eût pu terminer la querelle : les chances paraissaient en faveur de l'armée bourguignonne ; son artillerie, la plus redoutable qu'on eût encore vue, et sa puissante infanterie faisaient plus que de balancer l'infériorité de sa gendarmerie. Les Armagnacs comptaient jusqu'à huit mille chevaliers et écuyers et douze mille autres hommes d'armes, sans les gens de trait et les valets ; la grande majorité de la noblesse s'était déclarée pour eux, tandis que toutes les villes, sauf Orléans et deux ou trois autres, tenaient « pour le roi et le duc de Bourgogne ». La France n'avait jamais déployé contre ses ennemis les forces qu'elle trouvait pour se déchirer de ses propres mains. La même hésitation, que les deux partis n'avaient pu jusque-là surmonter lorsqu'ils s'étaient trouvés en présence, reparut cette fois encore : les princes coalisés n'étaient pas d'accord sur leur plan de campagne, et *Jean-sans-Peur* démentait son surnom. C'était moins la peur que le remords qui glaçait le cœur et le bras du Bourguignon : Jean de Bourgogne n'avait pas foi dans sa cause.

Quand le duc Jean se décida à combattre, il n'était plus temps : le devoir féodal n'obligeait les Flamands qu'à un service de quarante jours ; le quarantième jour expiré, ils reprirent la route de leur pays, bien que le duc Jean, le « chaperon ôté de la tête devant eux, les priât à mains jointes très humblement qu'ils voulussent demeurer avec lui quatre jours seulement, en eux appelant ses frères, *compaigns* (compagnons) et amis les plus *féables* (fidèles) qu'il eût au monde, et à eux promettant grands droits, comme de leur remettre à perpétuité tout le *collectage* (l'impôt) de la comté de Flandre, s'ils lui accorderoient sa requête ». Les Flamands furent inexorables ; encore fallut-il que le duc, comme il s'y était engagé en les appelant sous ses drapeaux, protégeât leur retraite avec sa cavalerie jusqu'au delà de la Somme : ils le menaçaient, « s'il ne vouloit ce faire, de lui rendre taillé en pièces son seul



ils Philippe, comte de Charollois<sup>1</sup>, lequel ils avoient à Gand ». Ces « rudes gens » de Flandre retournèrent chez eux, tout chargés des dépouilles de la Picardie : partout où ils passaient, ils faisaient place nette, pillant avec ordre et méthode, et chargeant sur leurs chariots tout ce qui valait la peine d'être emporté. A leur entrée en campagne, « il avoit fallu que le duc de Bourgogne leur abandonnât tout ce qu'ils pourroient conquérir ». (Monstrelet.)

Jean de Bourgogne, abandonné des Flamands, était de beaucoup le plus faible : les princes coalisés pensèrent d'abord à le poursuivre outre Somme ; mais, « par l'opinion des plus sages d'entre eux », ils retournèrent vers Paris pour tâcher « d'entrer dedans et d'avoir le roi de leur parti ». Les chefs des Armagnacs se partageaient déjà en espérance les riches rançons des bourgeois de Paris. La grande cité n'était pourtant pas si facile à prendre : il n'y avait point eu d'autre journée de Roosebeke pour lui abattre le courage, et le retour de l'ennemi redoubla au contraire la sauvage énergie de la faction des bouchers. L'ancien prévôt des Essarts, homme violent, hardi et selon le cœur des Caboche et des Legoix, fut rétabli dans sa charge, et le peuple contraignit le conseil du roi à lancer, le 3 octobre, un arrêt de proscription contre « les Orléanois et leurs alliés » : ils étaient abandonnés, « corps et biens, à quiconque les pourroit envahir, emprisonner ou chasser du royaume ». L'armée des princes arrivait en ce moment même devant Paris, occupait tous les villages au nord de la Seine et assaillait Saint-Denis, où l'on avait jeté quatre cents lances bourguignonnes aux ordres de Jean de Chalon. La place n'était pas assez forte pour tenir contre une grande armée, et Jean de Chalon capitula le 11 octobre. Le lendemain, le pont de Saint-Cloud fut livré par trahison aux Armagnacs, qui se répandirent sur les deux rives de la Seine, faisant tout autour de Paris « autant de maux qu'eussent fait Sarrasins ». Les bandits gascons et bretons ne se contentaient plus de tuer et de dévaster avec une aveugle rage : ils emmenaient prisonniers les paysans et les soumettaient à toutes les tortures que pouvait inventer leur infernale imagination, pour les forcer à se faire racheter par leurs

1. Jean-sans-Peur avait acheté récemment ce comté, qui auparavant ne dépendait pas du duché de Bourgogne.

parents et leurs amis. Ceux qu'on ne rachetait pas étaient pendus ou jetés à la rivière. Les nouvelles des horreurs dont la campagne était le théâtre excitaient dans Paris des transports de rage : le 14 octobre, une seconde déclaration royale, publiée à son de trompe par les carrefours, accusa les princes coalisés de vouloir détruire le roi et sa lignée, et les déclara criminels de lèse-majesté et bannis du royaume à toujours; le duc de Berri était en tête de la liste. On exhuma du fond du trésor des chartes une bulle autrefois fulminée par Urbain V contre les brigands des grandes compagnies; on l'appliqua aux princes et à leurs complices, et on les fit excommunier et anathématiser dans toutes les églises de Paris, « cloches sonnantes et chandelles allumées. » Le bas clergé et la majorité de l'université partageaient l'exaspération du menu peuple. Ces imposantes démonstrations produisirent quelque effet : un certain nombre de seigneurs et de gens de guerre abandonnèrent la cause des princes; mais la plupart « firent pis que devant ». Les Parisiens, de leur côté, ne s'en tinrent pas aux paroles, et le duc de Berri apprit, sur ces entrefaites, que les Legoix étaient allés avec trois mille hommes saccager et brûler son magnifique château de *Wincestre* (Bicêtre). Il y avait enfoui des monceaux d'or; ce n'étaient, suivant les contemporains, que peintures exquises, éclatants vitraux, meubles somptueux : il n'en resta, dit le Religieux de Saint-Denis, que deux petites chambres ornées de belles mosaïques. Les bandes de paysans armés, qu'on appelait *piquenaires* (piquiers), tirèrent une meilleure et plus juste vengeance des bourreaux de leurs familles : ils exterminèrent en détail plus de quinze cents Armagnacs.

Jean de Bourgogne, au bruit des projets des Armagnacs contre Paris, était accouru de Péronne à Pontoisé avec six mille combattants; il y fut rejoint par le comte d'Arundel<sup>1</sup> à la tête de douze cents hommes d'armes et archers anglais. Le roi Henri IV, toujours en trêve avec la couronne de France, avait vu son alliance sollicitée à la fois par les deux factions<sup>2</sup> et s'était décidé pour le

1. Le célèbre Oldcastle, chef du parti wickléfite, était un des capitaines de ces troupes auxiliaires.

2. Suivant le *Relig. de Saint-Denis*, le parti d'Orléans aurait seulement tâché de détourner Henri IV d'assister les Bourguignons.

parti de Bourgogne, à cause des relations de l'Angleterre avec la Flandre : peu importait du reste à l'Angleterre sous quel drapeau ses soldats contribueraient à la ruine de la France !

Les Armagnacs, mal commandés, n'attaquèrent pas le duc Jean à Pontoise quand ils l'eussent pu faire avec avantage, et ne surent pas lui fermer le chemin de Paris. Le Bourguignon passa la Seine à Melun, et, faisant un détour pour éviter l'ennemi, il entra par la porte Saint-Jacques dans Paris, où il fut accueilli « à aussi grand honneur et révérence que s'il eût été le roi en propre personne » (23 octobre). Dès le lendemain de l'arrivée du duc, les troupes bourguignonnes et anglaises, soutenues par la milice de Paris, entreprirent de chasser les Armagnacs des bourgs et villages des environs. Le 9 novembre, Saint-Cloud fut repris dans un assaut terrible, où les soldats du duc Jean et les Parisiens taillèrent en pièces, jusqu'au dernier, douze cents gentilshommes bretons, auvergnats et gascons, l'élite de l'armée des Armagnacs : le duc d'Orléans et le comte Bernard arrivèrent trop tard de Saint-Denis avec le gros de leurs troupes pour porter secours à la garnison de Saint-Cloud. Ce sanglant échec abattit le courage des princes ligués et de leurs soldats : ils évacuèrent précipitamment Saint-Denis, emportant un riche trésor qu'Isabeau de Bavière avait confié aux moines ; ils se replièrent sur Orléans, abandonnant à la merci des Bourguignons tous leurs domaines du nord de la Seine, les comtés de Boulogne, de Valois, de Clermont, de Soissons, d'Eu, de Vertus, la seigneurie de Couci, etc. Le temps n'était plus où la moindre forteresse arrêtait les armées des mois entiers : l'artillerie faisait brèche en peu de jours aux plus épaisses murailles. Presque toutes les places orléanaises du nord de la Seine, ainsi que celles du comté d'Étampes et de la Beauce, se rendirent sans beaucoup de résistance. Le formidable château de Couci fut le seul qu'on ne put prendre : il fallut acheter le commandant. Le soulèvement du Languedoc contre le duc de Berri et le comte d'Armagnac termina la campagne de 1411 : toute cette province, avec le Limousin et la Guyenne orientale, passa aux Bourguignons sous les auspices du comte de Foix.

Jean-sans-Peur semblait le vrai roi de France ; le dauphin et Charles VI lui-même, au « déplaisir de beaucoup de gens de

bien », avaient quitté « la croix blanche droite » de France pour prendre la croix en sautoir de Saint-André et la devise du duc Jean. « On mettoit ladite croix de Saint-André aux images de la Vierge et des saints, et plusieurs prêtres, en faisant leurs *signacles* à la messe ou en baptisant les enfants, ne daignoient plus faire la croix droite en la forme que Dieu fut crucifié, mais en la forme comme saint André fut crucifié. »

La joie et l'orgueil des Parisiens étaient sans bornes : leurs milices poussaient des reconnaissances jusque dans l'Orléanais et assaillaient hardiment les meilleurs hommes d'armes des princes. (Juvénal des Ursins.) L'aîné des Legoix ayant été tué dans une de ces rencontres, on lui fit de somptueuses obsèques à Sainte-Genève, « comme si c'eût été quelque grand comte » ; le duc Jean et tous les seigneurs bourguignons assistèrent à la cérémonie avec les capitaines des bouchers et des écorcheurs. La mort de Legoix redoubla la fureur populaire. Le parti bourguignon fut implacable dans sa victoire : avant même que le succès de la campagne fût décidé, des exécutions à mort avaient eu lieu dans plusieurs villes contre les fauteurs des Armagnacs ; à Paris, on laissait périr de faim les prisonniers orléanais au fond des cachots, et l'on jetait leurs cadavres à la voirie comme frappés d'anathème et indignes d'être inhumés en terre sainte. Plusieurs nobles chevaliers furent décapités aux Halles ; à côté du traître qui avait vendu Saint-Cloud à l'ennemi, on décolla un brave chevalier picard, qui n'avait commis d'autre crime que de blâmer énergiquement l'assassinat du duc d'Orléans et de défier Jean-sans-Peur en termes « trop outrageux ».

Le retour du roi en son bon sens, au mois de janvier 1412, ne fit que fortifier le parti de Bourgogne. Charles VI, comme de coutume, entra dans tous les sentiments des gens qui l'entouraient ; il ôta l'épée de connétable au « rebelle » Charles d'Albret pour la confier au comte de Saint-Pol, signa une ordonnance qui remettait les droits et franchises de Paris sur le même pied qu'avant 1383, et confirma toutes les mesures prises durant son « empêchement ». De grands préparatifs furent entamés pour accabler les Armagnacs au commencement de 1412 : les amendes et les confiscations ne suffisant pas aux frais de la guerre, on de-



manda, par un manifeste apologétique habilement rédigé, une aide générale à la Langue d'oïl et à la Langue d'oc (13 février 1412)<sup>1</sup>. Paris ne donna pas d'argent ; il fit mieux, il donna mille hommes d'armes, cinq cents arbalétriers et cinq cents pionniers. Le Poitou venait de faire défection aux coalisés ; la cour de Bretagne négociait avec le conseil du roi ; les princes ligués, abandonnés de l'Ouest et de la meilleure partie du Midi, étaient menacés de se voir bientôt cernés et écrasés dans les provinces du centre. Ils prirent une résolution désespérée : ils envoyèrent vers le roi d'Angleterre, qui n'avait point encore signé de traité définitif avec le duc de Bourgogne, et lui firent des offres qui emportèrent sur-le-champ la balance. Dès le 24 janvier 1412, les ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon et le comte d'Alençon avaient donné à leurs agents des pleins pouvoirs, en vertu desquels un pacte d'alliance fut signé le 18 mai : les princes, Armagnac, Albret et leurs principaux adhérents engagèrent leurs personnes et leurs biens au service de Henri IV, pour l'aider à recouvrer en entier « sa duché » d'Aquitaine, y compris le Poitou, le Limousin et toutes les anciennes dépendances de « la duché » ; le duc de Berri et les princes d'Orléans devaient seulement conserver, leur vie durant, ce qu'ils possédaient en Aquitaine, à condition de le tenir en fief de la couronne d'Angleterre. Le roi anglais promit aux princes huit mille combattants et signifia aux communes de Flandre qu'elles eussent à s'abstenir de toute participation aux hostilités si elles voulaient conserver leurs relations pacifiques avec l'Angleterre<sup>2</sup>.

Quelle que fût l'immoralité de l'époque, un tel pacte, conclu par les seigneurs du sang, par les défenseurs naturels de la monarchie, souleva l'indignation publique : on le connaissait avant qu'il eût été signé. La correspondance des princes avec Henri IV, interceptée en Normandie, fut lue à l'hôtel Saint-Pol, dans le conseil du roi, en présence de l'université et des notables bourgeois ; le pauvre Charles VI demanda conseil et assistance en pleurant

1. Michelet, t. IV, p. 212 ; d'après les manuscrits de Fontanieu, 109-110. — Il paraît qu'on traita séparément avec les bailliages et les villes. — La perception fut dirigée par un bourgeois de Paris.

2. Rymer, t. VIII, p. 738. — Monstrelet, l. I, c. 96-105.

à l'assemblée, qui répondit par des cris de guerre et de vengeance. On ne perdit point de temps : le roi Louis de Sicile, récemment revenu d'une expédition brillante et peu fructueuse en Italie, s'était attaché au parti de Bourgogne; il alla se mettre à la tête d'un corps de troupes dans ses seigneuries d'Anjou et du Maine, et prit vivement l'offensive contre le comte d'Alençon et le duc d'Orléans, ses voisins<sup>1</sup>, tandis que le roi et les ducs de Guyenne et de Bourgogne s'apprêtaient à assaillir dans Bourges les ducs de Berri et de Bourbon. Le roi alla chercher l'oriflamme à Saint-Denis au commencement de mai : c'était la première fois qu'on déployait cette bannière sacrée dans une guerre civile!

Charles VI, « en meilleur point » qu'il n'avait été depuis longtemps, prit, à Melun, le commandement de cent mille hommes de guerre : tout le ban de France et des Pays-Bas avait été convoqué. Cette multitude, le 11 juin, mit le siège devant Bourges, où s'étaient enfermés les ducs de Berri et de Bourbon, le sire d'Albret, « soi-disant connétable », les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques de Paris et de Chartres, avec quinze cents lances et quatre cents arbalétriers.

L'archevêque de Sens et l'évêque de Paris étaient les frères du malheureux surintendant Montagu : on les avait chassés de leurs sièges en saisissant leur temporel, quoique l'évêque de Paris, homme doux et pacifique, n'eût fait que pleurer son frère sans chercher à le venger : l'archevêque de Sens, au contraire, prenait une part active à la guerre. « Au lieu de mitre, il portoit un *bassinot* en sa tête, pour dalmatique portoit un haubergeon, pour chasuble, *plattes* (plaques) d'acier, et au lieu de crosse portoit un hache » (Monstrelet, c. 85).

Le roi fit sommer son oncle de Berri de lui rendre la ville : le duc répondit « qu'il étoit bon serviteur et parent du roi, et tenoit la ville toute rendue à lui et à monseigneur le dauphin, mais qu'il y avoit en leur compagnie gens qui n'y devoient point être, et qu'il garderoit sa cité pour le roi le mieux qu'il pourroit ». Les assiégés se défendirent avec une grande énergie et rendirent coups pour coups et sorties pour assauts ; ils essayèrent audacieu-

1. Il fut vaillamment soutenu par les Parisiens, qui prirent d'assaut la ville de Dreux sur les Armagnacs.

sement de pénétrer jusqu'à la tente du roi et de l'enlever lui et son fils, à la faveur des intelligences qu'ils avaient parmi les gens de l'hôtel : la tentative échoua, et trois gentilshommes furent décapités comme complices. Les assiégés soutinrent néanmoins le « faix de la guerre » tout un mois sans parler de capitulation ; leurs rangs s'éclaircissaient ; leurs ressources étaient épuisées ; le duc de Berri « avoit dépensé ses beaux bijoux » et vendu jusqu'aux reliquaires des églises pour nourrir ses gens d'armes (Juvénal des Ursins). Heureusement pour les assiégés, l'armée du roi n'était guère en meilleur état ; elle manquait aussi d'argent et de vivres et souffrait cruellement d'une épidémie engendrée par l'insalubrité des marais de l'Yèvre et par la puanteur des cadavres qui encombraient les abords du camp. La triste situation de l'*host* aida beaucoup à la reprise des négociations : tous les hommes qui avaient encore quelques sentiments patriotiques voyaient avec douleur les meilleurs soldats de la France s'entrégorger chaque jour, et la « noble cité de Bourges » écrasée par l'artillerie française ; on savait d'ailleurs que les Anglais préparaient une dangereuse diversion. Les partisans de la paix gagnèrent le duc de Guyenne, jeune homme sensuel, paresseux et hautain, qui regrettait les voluptés de Paris et s'ennuyait de servir d'instrument à son beau-père le duc de Bourgogne. Le jeune duc déclara nettement à Jean-sans-Peur « que la guerre avoit trop duré contre ceux de son sang » : l'armée pensait de même, et le duc de Bourgogne fut obligé de consentir à une entrevue avec son oncle de Berri. On prit de part et d'autre de grandes précautions, « car chacun n'avoit pas grand'fiance en sa partie adverse », dit Monstrelet ; cependant, quand les deux ducs se revirent, « la voix du sang se fit entendre ; ils se tendirent la main, et s'embrassèrent » (Relig. de Saint-Denis). Après quelques jours de débats, on convint que le traité de Chartres serait désormais observé « perpétuellement » ; que le duc de Berri et ses adhérents renonceraient à l'alliance de « l'adversaire d'Angleterre », et « mettroient leurs terres et places en la main du roi » ; que le duc de Bourgogne s'emploierait de bonne foi à faire rendre les terres confisquées ; que les ligues et confédérations seraient dissoutes, « les haines et rancunes ôtées » (14 juillet). Le lendemain, les

princes assiégés apportèrent les clefs de Bourges au roi et au dauphin : on remarqua avec chagrin que beaucoup des compagnons des princes portaient encore la trop fameuse *bande blanche*. (Relig. l. XXXII, c. 8. — Monstrelet, c. 101.)

Ce traité, qui ne garantissait pas plus l'avenir qu'il n'effaçait le passé, fut ratifié à Auxerre, le 22 août, par ceux des princes des deux partis qui n'avaient point assisté au siège de Bourges, tels que le roi de Sicile, le duc d'Orléans et ses frères et le comte d'Alençon ; les députés du clergé, de la noblesse, de l'université de Paris et des bonnes villes garantirent le traité par serment, et les qualifications haineuses de *Bourguignons* et d'*Armagnacs* furent défendues par tout le royaume. On obtint du jeune duc d'Orléans une concession incroyable ! Les ducs d'Orléans et de Bourgogne se montrèrent au peuple montés sur le même cheval. Bernard d'Armagnac protesta par son absence.

On dut s'applaudir d'avoir signé la paix, lorsqu'on apprit que huit mille Anglais, sous le duc de Clarence, second fils de Henri IV, venaient de débarquer à La Hogue. Clarence s'avancait, par le Cotentin et le Maine, vers la Loire, pour joindre les Orléanais. A la nouvelle de la paix de Bourges, craignant de voir les deux partis se réunir contre lui, il consentit à regagner pacifiquement la Guyenne anglaise, à condition que le duc d'Orléans lui remit son frère le comte d'Angoulême et d'autres otages en garantie de la solde promise à son armée par les princes ligués. Une fois arrivé sur le territoire de Bordeaux, Clarence annonça hautement l'intention de reconquérir tout le duché d'Aquitaine, et recommença les hostilités. Le roi Henri IV, après plusieurs années d'une administration vigoureuse et habile, se croyait enfin suffisamment affermi sur le trône pour punir les insultes de la cour de France et reprendre la politique offensive d'Édouard III, demeurée chère à la partie énergique de la nation anglaise : il projetait de soutenir vigoureusement Clarence au printemps suivant. L'aggression anglaise n'avait que trop de chances. Bernard d'Armagnac, furieux de n'avoir pas réussi à s'emparer du gouvernement de la France sous le nom des ducs de Berri et d'Orléans, se faisait tout Anglais et portait déjà la croix rouge sur sa cotte d'armes ; il était à craindre que le sire d'Albret n'en fit autant pour se



venger de ce qu'on ne lui rendait pas l'épée de connétable; la défection de ces deux seigneurs pouvait entraîner presque toute la Gascogne. La discorde, pendant ce temps, était rentrée avec les princes ligués dans le conseil du roi et dans la ville de Paris : à chaque instant les Parisiens étaient près d'en venir aux mains avec la suite des princes. Les Armagnacs, dont on avait confisqué les biens et donné les offices à des Bourguignons, en réclamaient hautement la restitution; ils ne l'obtinrent que pour les biens immobiliers; encore le duc d'Orléans ne recouvra-t-il pas Couci ni Pierrefonds. Ce n'étaient de part et d'autre que récriminations et intrigues<sup>1</sup>. On se voyait à la veille d'une invasion étrangère avec une administration désorganisée et un trésor vide. (Relig. — Monstrelet.)

Le conseil du roi, à bout d'idées et de ressources, fit un appel désespéré à la nation et convoqua les États-Généraux pour le 30 janvier 1413, après plus de trente ans d'intervalle. Divisée, troublée dans son esprit, jetée hors de ses voies, la nation ne répondit

1. Au milieu de ce désordre, il est juste de mentionner une action courageuse et patriotique des « gens de parlement ». Le duc de Lorraine, qui tenait de la couronne de France la ville et le canton de Neufchâteau, avait voulu profiter des troubles du royaume pour s'affranchir de tout lien de vassalité. Des officiers royaux ayant été faire « un exploit » à Neufchâteau, il les fit prisonniers, et fit attacher à la queue de son cheval des écussons aux armes du roi, « qui étoient en ladite ville ». Le conseil du roi le fit ajourner au parlement, qui le condamna par défaut comme criminel de lèse-majesté. Le duc ne s'en mit guère en peine, et, comptant sur l'appui de Jean de Bourgogne, qu'il avait soutenu dans toutes ses guerres, il vint hardiment à Paris purger sa contumace. Jean-sans-Peur, en effet, peu soucieux de l'honneur du royaume, présenta le duc de Lorraine au roi, comme si le Lorrain n'eût pas commis la moindre offense; mais le parlement était averti : le procureur-général et les avocats-généraux se transportèrent en toute hâte à l'hôtel Saint-Pol, et l'avocat-général Juvénal des Ursins requit le roi qu'il fit justice du duc de Lorraine, ou la fit faire par la cour de parlement. « Juvénal, s'écria le duc de Bourgogne, ce n'est pas la manière de faire! — Il faut faire, répliqua l'avocat-général, ce que la cour (le parlement) a ordonné : que tous ceux qui sont bons et loyaux viennent avec nous, et que ceux qui sont au contraire se retirent avec le duc de Lorraine. » Le duc de Bourgogne fut si étourdi de cette vigoureuse allocution, qu'il laissa aller le duc de Lorraine, qu'il tenait par la main, et s'éloigna brusquement de lui. « L'issue fut que le duc de Lorraine pria le roi bien humblement qu'il voulût lui pardonner, et qu'il le serviroit loyaument. Le roi lui pardonna, et eut le duc rémission. » (Juvénal des Ursins, p. 286, édit. de Godefroi.)

Cette anecdote remarquable montre le parlement s'élevant au rôle nouveau de gardien de la dignité et des intérêts permanents de l'État, au milieu des passions éphémères et des partis d'un jour : il fut longtemps fidèle à ce rôle, et c'est là le titre d'honneur que ne sauraient lui enlever ses erreurs ni ses fautes.

pas. « Il vint peu de gens, et ce peu ne savait que dire <sup>1</sup> ». L'assemblée ne retourna pas à la tradition de 1357, et ne chercha point à substituer dans le gouvernement une nouvelle commission des Trente-Six aux seigneurs du sang. L'université lui avait en vain tracé la voie, en dictant le traité de Bicêtre. Les représentants de la bourgeoisie se contentèrent de repousser la demande d'impôt qui leur était adressée et d'inviter le roi à recouvrer les deniers détournés ou prodigués. Les orateurs du clergé déclarèrent que tous les officiers de finances avaient mérité de perdre corps et biens, et que le roi trouverait, en leur faisant rendre ce qu'ils lui avaient volé, plus d'argent qu'il ne fallait pour la guerre. L'université, en son nom et au nom de la ville de Paris, avait remis à son orateur, le théologien Benoît Gentien, la liste des pensions de tous les gens de cour et officiers royaux, et un mémoire détaillé touchant le « mauvais ménage » des trésoriers et receveurs; mais Gentien substitua une harangue vaguement déclamatoire à la lecture de ces pièces, dont on avait attendu un grand effet. Les États furent congédiés dès le 7 février, avec la vague promesse d'une déclaration royale qui satisferait aux représentations de l'assemblée.

La France défailait : Paris ne faillit pas. Dans ce moment solennel, le Paris des bouchers ne fut pas indigne du Paris de Marcel. Les hommes de la force brutale eurent le bon sens de faire place aux lettrés, et l'université saisit hardiment le rôle que la haute bourgeoisie n'était plus capable de prendre. L'université reprit les choses au point où les États les avaient laissées. Elle invita le parlement à s'unir à elle pour obtenir justice et réforme. Le parlement se récusa; il voyait les bouchers derrière l'université et ne voulait pas se commettre dans ces orages populaires<sup>2</sup>. Le grand corps judiciaire, dont l'autorité croissait incessamment sans bruit par la seule force de l'esprit d'ordre et de suite, craignit de compromettre ses conquêtes pacifiques<sup>3</sup>. L'université et le corps de

1. Michelet, t. IV, p. 215.

2. *Registres du parlement*, cités par M. de Barante; *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. IV, p. 31; 3<sup>e</sup> édition. « Il ne convient pas à une cour établie pour rendre la justice au nom du roi de se rendre partie plaignante pour la demander... L'université et le corps de ville sauront bien ne faire nulle chose qui ne soit à faire. »

3. V. les très remarquables pages de M. Michelet sur les progrès du parlement

ville, abandonnés du parlement, n'en demandèrent pas moins une audience publique, le 14 février, au duc de Guyenne et au grand conseil. Les députés des trois ordres, prévenus de ce qui allait se passer, étaient restés à Paris pour assister à la séance. Un confrère de l'historien Jean de Venette, un membre de l'ordre populaire des carmes, Eustache de Pavilli, docteur en théologie, porta la parole pour la « très humble fille du roi (l'université) et pour ses fidèles sujets les bourgeois de Paris », et exhiba un « grand rôle où toutes choses étoient particularisées ». « Les finances du domaine, dit le harangueur, se doivent distribuer en quatre manières : premièrement, à payer aumônes; secondement, à la dépense du roi, de la reine et du dauphin; troisièmement, au salaire des serviteurs du roi et aux réparations des ponts, moulins, fours, chaussées, ports, passages, châteaux et autres édifices; quatrièmement, à former l'épargne du roi. Or, quant aux aumônes, peu ou néant est donné; quant à la dépense du roi, de la reine et du dauphin, on lève tant sur le domaine comme sur les aides 450,000 francs, tandis que pour *icelle* n'étoit levé au temps passé que 94,000 francs<sup>1</sup>, et encore les marchands et autres gens ne sont-ils point payés de leurs denrées; quant aux salaires des serviteurs de l'hôtel, ils n'en peuvent avoir nouvelles, sauf aucuns qui ont support (qui sont soutenus par les grands); et, quant à la réparation des châteaux, moulins, etc., tout va à perte; pour ce qui est de l'épargne royale, il n'y a pas un denier. »

Après avoir indiqué le mal, l'orateur de l'université en attaqua ouvertement les auteurs : il désigna par leur nom tous les trésoriers, gouverneurs des finances, généraux des aides, « qui mangeoient et déroboient le roi et le royaume » pour leur compte et celui des grands, leurs patrons. Il s'en prit surtout au prévôt de Paris, des Essarts, qui s'était fait donner le gouvernement des finances et

durant le quatorzième siècle (t. III, p. 218-222). Si les finances lui avaient été enlevées, l'administration lui incombait de plus en plus. Par-dessus le corps de ville et le Châtelet, il surveillait la subsistance, la police, la voirie de Paris, etc.

1. *Relig. de Saint-Denis*, l. XXXII, c. 14. — Monstrelet dit 400,000 francs d'or pour la dépense du roi et du duc d'Aquitaine, au lieu de 93,000 qu'on levait au temps passé, et 104,000 pour la dépense de la reine, au lieu de 36,000. Il est juste d'observer que la richesse publique avait augmenté et que la valeur de l'argent avait baissé depuis un siècle. — Pavilli affirme que les gouverneurs des finances et leurs agents s'approprièrent au moins 200,000 francs sur cette somme.

beaucoup d'autres importantes fonctions et qui avait, dit-on, tenu marché de charges et d'offices; il n'épargna pas le vieux chancelier de France, Arnaud de Corbie, et passa en revue tous les abus qui se commettaient au grand conseil, au parlement, à la chambre des comptes et dans les hôtels des monnaies, où l'on se remettait à diminuer peu à peu le poids et le titre des espèces. — Quand il est besoin d'argent pour les dépenses de la guerre et des gouverneurs, les trésoriers n'ont jamais un denier; tout est dévoré par anticipation; il faut recourir aux usuriers, avec lesquels s'entendent les gens de finances : on touche 10,000 francs pour en rendre 15 ou 16,000. Tous les trésoriers, collecteurs, grenetiers, etc., s'enrichissent promptement et ne paient pas les gages des hommes d'armes, qui vivent sur le pays pour se dédommager. Pavilli conclut en demandant la déchéance de tous les fonctionnaires accusés, avec séquestration de leurs biens, la réduction du nombre des officiers de finances, l'annulation de tous dons et pensions extraordinaires, à commencer par les pensions des princes, l'entrée au conseil d'un certain nombre de « sages hommes » pris par « bonne et vraie élection » pour siéger avec « ceux du lignage du roi », et l'établissement de magistrats chargés de surveiller la conduite des prévôts et des fermiers des impôts envers les pauvres gens<sup>1</sup>.

Les députés des provinces et la foule qui encombrait les abords de la salle accueillirent la remontrance de Pavilli par un tonnerre d'applaudissements. Le conseil du roi, entraîné par le duc de Bourgogne, « avoua les requérants de tout ce qu'ils avoient dit et proposé pour le bien de la chose publique ». Le duc Jean sentait plus que jamais le besoin de la faveur populaire; car le jeune duc de Guyenne, qui avait dix-sept ans, menaçait de lui échapper au premier jour. Le 24 février, tous les officiers des finances, du domaine et des aides « demeurant à Paris » furent suspendus de leurs fonctions, et tous les dons et assignations « faits sur lesdites finances » furent cassés. (Ordonn. t. X, p. 59.) Le duc Jean sacrifia sans regret Pierre des Essarts, car il avait la certitude que ce prévôt le trahissait en faveur des d'Orléans. Des Essarts s'enfuit;

1. Monstrelet, l. I, c. 106. — Relig. J. XXXV, c. 14.



mais il déclara, en partant, au duc de Guyenne que, si le trésor était vide, c'était surtout par le fait du duc de Bourgogne, que le duc Jean avait touché deux millions de francs d'or et qu'il en avait les reçus de sa main. Une commission fut élue pour procéder à la réformation du royaume « selon les ordonnances des anciens rois » ; parmi ses membres figure, comme délégué de l'université, un homme destiné à une infâme célébrité, Pierre Cauchon, qui fut le juge de la Pucelle.

La satisfaction qu'avait le peuple de la réforme commencée fut accrue par la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre. Henri IV mourut de la lèpre le 20 mars 1413. Son fils aîné, le fameux Henri V, qui lui succéda à l'âge de vingt-cinq ans, ayant à surmonter de graves embarras intérieurs et prévoyant de grands troubles religieux et politiques, suspendit l'exécution des projets paternels contre la France, et, après quelques hostilités sur les côtes, négocia un renouvellement de trêve avec le conseil du roi.

La France ne profita de ce répit que pour se replonger plus à loisir dans ses discordes. Les d'Orléans étaient retirés chez eux ; le duc de Guyenne se montrait de plus en plus malveillant pour son beau-père, dont les admonestations troublaient ses plaisirs effrénés : le jeune prince passait les nuits dans de longues orgies qui scandalisaient tout Paris et qui faisaient craindre au peuple de le voir perdre la raison comme Charles VI. Il ne supportait aucune représentation et n'écoutait que les gens qui flattaient et partageaient ses goûts. Le duc Louis de Bavière, frère de la reine, le duc de Bar, le jeune comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, que les traités de Chartres et de Bourges condamnaient à épouser une fille du meurtrier de son père, ne cessaient d'exciter l'héritier du trône à se saisir du gouvernement. Le duc de Guyenne résolut de se débarrasser du contrôle de Jean-sans-Peur ; il s'abandonna tout entier à la faction orléanaise, se mit en rapport avec tous les officiers destitués, rappela secrètement Pierre des Essarts et l'introduisit dans la Bastille, le 28 avril, avec une troupe de gens d'armes.

Le fait était significatif : les bouchers et les écorcheurs se soulevèrent sur-le-champ et se portèrent à l'Hôtel de ville pour obliger le prévôt des marchands à leur remettre l'étendard de la

ville et à appeler aux armes la bourgeoisie. Le prévôt céda ; mais le clerc (le greffier) de la ville refusa de signer le mandement du prévôt et obtint, à force de prières et de belles paroles, un délai de vingt-quatre heures. Le lendemain, les chefs de quartiers et les cinquanteniers, « tous sages hommes et gros bourgeois », s'assemblèrent et décidèrent qu'on ne prendrait pas les armes : s'abstenir ainsi, ce n'était pas conserver la paix, c'était seulement laisser le champ libre à la faction orléanaise. C'est ce que les meneurs populaires et les soutiens du parti cabochien, surtout l'éloquent Jean de Troies, eurent peu de peine à démontrer au peuple. Malgré les magistrats municipaux et les officiers de la milice bourgeoise, vingt mille Parisiens se ruèrent contre la Bastille, la cernèrent et s'apprêtèrent à l'assaillir de vive force. Quoique la place fût en état de défense, des Essarts épouvanté offrit d'en sortir si l'on voulait lui permettre de se retirer librement. La multitude furieuse refusa. Le duc de Bourgogne accourut, affecta le rôle de médiateur, pria le peuple de ne pas commettre le crime de lèse-majesté en donnant l'assaut à une forteresse du roi, et promit d'amener des Essarts à se rendre prisonnier sans combat. Une partie des insurgés restèrent en observation devant la Bastille ; le reste, conduit par les bouchers et par deux chevaliers du duc de Bourgogne, se dirigea vers l'hôtel Saint-Pol pour prendre et emprisonner « ceux de la maison du duc de Guyenne qui l'encourageoient en ses déportements ». Le jeune prince eut beau arborer sur sa porte son étendard semé de fleurs de lis d'or ; la multitude planta l'enseigne de la ville vis-à-vis de l'enseigne royale, et par d'effroyables clameurs appela le duc à la fenêtre. Le chirurgien Jean de Troies porta la parole et fit au jeune duc un beau sermon sur sa vie déréglée et sur les mauvais conseils qui le détournaient de suivre les traces de ses aïeux ; il finit en le sommant de livrer au peuple les traîtres qui l'égarèrent. « Quels sont ces traîtres ? nommez-les si vous les connoissez », dit le chancelier du duc. Jean de Troies tendit au chancelier une liste de cinquante noms : le premier était le nom du chancelier. Le jeune prince, pleurant de honte et de colère, alla s'enfermer dans la chambre du roi, pendant que la foule se précipitait dans l'hôtel royal, le fouillait d'un bout à l'autre, saisissait le duc de Bar,

cousin-germain du roi par alliance, le chancelier du duc de Guyenne et beaucoup d'autres officiers et domestiques du prince, et les conduisait à l'hôtel d'Artois, chez le duc de Bourgogne, et de là en diverses prisons. Un gentilhomme de l'hôtel fut arraché brutalement des bras de la jeune duchesse de Guyenne, fille de Jean-sans-Peur, qui voulait le sauver. Plusieurs des gens arrêtés n'arrivèrent pas jusqu'à la prison qu'on leur destinait et furent massacrés en route. Des Essarts se rendit le lendemain sur parole au duc de Bourgogne, qui lui fit une croix sur le dos de la main en signe de protection. Des Essarts en effet sortit sain et sauf de la Bastille, mais pour être conduit au Châtelet, où l'on entama son procès.

Les gros bourgeois essayèrent en vain un timide désaveu des violences populaires : le parti des bouchers, appuyé par la portion la plus remuante de l'université, continua son œuvre et s'empara complètement de l'autorité municipale. L'intelligence ne perd jamais ses droits, même parmi le déchaînement des passions les plus sauvages : les bras des Caboche et des Legoix se laissaient diriger, jusqu'à un certain point, par l'esprit ferme et hardi du vieux Jean de Troies, le seul personnage de leur faction qui eût une valeur politique et qui méritât d'être comparé aux hommes de 1357; le sire de Jacqueville, gentilhomme bourguignon, camarade des bouchers, dont il avait les mœurs, avait reçu la capitainerie de Paris; l'écorcheur Caboche et le tripier Denisot de Chaumont commandaient les postes de Charenton et de Saint-Cloud; mais en réalité Jean de Troies gouvernait le parti, autant du moins qu'il était gouvernable, et menait les Halles par son beau langage, comme le carme Pavilli menait les écoles. Ce fut Jean de Troies, selon toute apparence, qui fit adopter aux Parisiens pour signe de ralliement le fameux chaperon blanc des Gantois. Les gens de Gand ayant député à Paris vers Jean-sans-Peur pour le prier de leur envoyer son fils et sa bru, la ville de Paris traita magnifiquement les députés gantois à l'Hôtel de ville : Parisiens et Gantois échangèrent leurs chaperons et se jurèrent amitié et alliance. Les meneurs populaires allèrent présenter le chaperon blanc au roi et aux ducs de Guyenne, de Berri et de Bourgogne, qui n'osèrent refuser de le prendre. Ainsi, après plus

de trente années (étrange vicissitude ou tardive expiation!), l'insigne des martyrs de Roosebeke fut imposé au front de leurs vainqueurs; toute la cour et tout Paris portèrent le chaperon blanc, et la plupart des bonnes villes l'acceptèrent comme marque d'alliance avec Paris. Les chefs parisiens écrivaient partout qu'ils n'avaient agi que dans l'intérêt de la religion et des mœurs et pour le plus grand bien de l'héritier du trône<sup>1</sup>; ils attribuaient hautement les calamités du royaume aux débordements par lesquels la cour de Charles VI avait attiré le courroux du Ciel. Rien n'autorise à révoquer en doute leur bonne foi; le bas clergé, les ordres mendiants, les écoliers partageaient leurs sentiments et leurs colères.

Ils ne s'arrêtèrent pas dans la voie de violence où ils s'étaient engagés : informés que le duc de Guyenne, probablement d'accord avec sa mère, avait écrit aux chefs du parti d'Orléans de venir le délivrer, ils mirent garnison dans les tours de l'hôtel Saint-Pol, arrêtaient prisonnier le duc Louis de Bavière, frère de la reine, qui allait se marier dans trois jours, avec beaucoup de courtisans et de gros bourgeois, et jusques à quinze dames de la maison de la reine et de la duchesse de Guyenne, celles apparemment qui scandalisaient davantage la multitude par leur luxe et par la bizarrerie ou l'indécence de leur costume (20 mai). On emmena ces pauvres dames « à grandes pleurs et larmes ». La reine en fut très malade de chagrin et de courroux.

C'était dépasser les bornes : l'université refusa d'approuver officiellement ces excès; la faction se porta en armes à l'hôtel Saint-Pol et se fit donner par le roi et son conseil l'approbation qu'elle n'avait pu obtenir du corps universitaire. Jean de Troies

1. On a conservé une lettre du corps de ville de Paris, du 3 mai, au corps de ville de Noyon. Si la rédaction est de Jean de Troies, elle lui fait grand honneur. « Cette présente poursuite est pour garder que l'état de la chose publique de ce royaume ne verse en désolation ainsi qu'elle étoit en voie... à quoi, en temps de nécessité comme le temps présent, un chacun se doit employer et préférer la pitié du pays à toutes les autres, soit de parents, frères ou autres quelconques, car elle les comprend toutes. » Ce dernier trait est admirable. La langue est aussi belle que les sentiments sont élevés. *Archives de Noyon*, ap. Augustin Thierry, *Essai sur l'histoire du Tiers-État*, p. 60. — Le corps de ville, au milieu de ces orages, commença dans Paris une importante entreprise d'utilité publique, le pont Notre-Dame (10 mai 1413).



demanda en même temps au nom du peuple qu'on publiât enfin les ordonnances de réformation promises depuis trois mois : le vieux démagogue, lui du moins, ne perdait pas de vue le but à travers le désordre des moyens. Les ordonnances de réforme étaient prêtes ; elles furent promulguées, le surlendemain 25 mai, au parlement, en séance royale : le roi et les ducs de Guyenne, de Berri et de Bourgogne siégèrent, le chaperon blanc sur la tête. Il fut annoncé que ces constitutions, puisées dans les nombreuses ordonnances royales publiées depuis un siècle et plus, seraient observées désormais comme loi fondamentale du royaume. Le parlement en corps s'était tenu à l'écart, mais deux de ses membres avaient figuré dans la commission de réforme, et l'on doit probablement leur attribuer la principale part dans la rédaction. Les universitaires ne pouvaient avoir l'esprit pratique et le sens éminemment législatif qui brille dans ce vaste monument, qu'on ne croirait jamais rédigé au bruit de l'émeute et sous le *maillet* des assommeurs. C'est un admirable contraste qu'une telle œuvre avec une telle situation. Les signes de la fermentation publique n'apparaissent que dans les reproches adressés aux diverses classes de fonctionnaires et mêlés à la recherche sévère des garanties ; mais, pour tout ce qui est dispositions législatives, les esprits les plus calmes et les plus sages n'eussent pu, dans les loisirs de l'ordre et de la paix, résumer, coordonner, compléter avec plus de raison et de sang-froid tout ce qu'avait dicté jusque-là d'utile et de sensé l'esprit légiste et parlementaire en fait de justice et d'administration.

La grande ordonnance de 1413 n'est point en effet une charte politique comme l'ordonnance de 1357 : c'est un code administratif et judiciaire, et il n'y est pas question de ce grand conseil de gouvernement à demi-électif qu'avait réclamé au nom de l'université et du peuple le carme Eustache de Pavilli. Ceci indique que ceux qui rédigèrent l'ordonnance suivaient d'autres tendances que ceux qui l'avaient imposée, mais aussi que les quelques hommes qui continuaient, en connaissance de cause, la tradition de Marcel et de Lecoq, les Jean de Troies, les Pavilli, ne se sentirent pas assez soutenus par la masse ignorante de leur parti pour imposer l'ordonnance telle qu'ils l'eussent voulue.

Quoi qu'il en soit, le code de réforme de 1413 mérite au plus haut degré l'attention de l'histoire. Il ne compte pas moins de 258 articles, en dix chapitres, qui traitent du domaine, des monnaies, des aides, des trésoriers des guerres, de la chambre des comptes, du parlement, de la justice, de la chancellerie, des eaux et forêts et des gens d'armes.

« Tout ce détail immense semble dominé par deux idées : la centralisation de l'ordre financier et celle de l'ordre judiciaire. Dans le premier, tout aboutit à la chambre des comptes ; dans le second, tout au parlement.

« Les chefs des administrations financières (domaine, aides, trésor des guerres) sont réduits à un petit nombre ; mesure économique qui contribue à assurer la responsabilité. La chambre des comptes examine les résultats de leur administration ; elle juge en cas de doute mais sur pièces et sans plaidoiries. Tous les vassaux du roi sont tenus de faire dresser les aveux et dénombrements des fiefs qu'ils tiennent de lui, et de les envoyer à la chambre des comptes. Ce tribunal de finance se trouve ainsi le surveillant, l'agent indirect de la centralisation politique.

« L'élection est le principe de l'ordre judiciaire ; les charges ne s'achètent plus. Les lieutenants des sénéchaux, baillis et prévôts sont élus par les conseillers, les avocats et « autres sages ». Pour nommer un prévôt, le bailli (ou le sénéchal) demande aussi aux avocats, procureurs, gens de pratique et « d'autre état » la désignation de trois ou quatre personnes capables. Le chancelier et une commission du parlement, « appelés avec eux des gens de notre grand conseil et des gens de nos comptes », choisissent entre les candidats. Aux offices notables, c'est directement le parlement qui nomme en présence du chancelier et de quelques membres du grand conseil. Le parlement élit ses membres en présence du chancelier et de quelques membres du grand conseil. Ce corps se recrute désormais lui-même ; l'indépendance de la magistrature est ainsi fondée<sup>1</sup>.

1. Nous avons vu que cette organisation républicaine de l'ordre judiciaire avait déjà été décrétée en 1388 et en 1400, c'est-à-dire à l'époque où les *marmousets*, les ministres de moyen état avaient momentanément écarté les princes, puis une seconde fois, pendant les discordes des princes. Une république de magistrats ina-

« Deux juridictions oppressives sont limitées, restreintes. L'hôtel du roi (requêtes de l'hôtel et grand conseil) n'enlèvera plus les plaideurs à leurs tribunaux naturels, ne les ruinera plus préalablement en les forçant de venir des provinces éloignées implorer à Paris une justice tardive. La charge de grand-maître des eaux et forêts est supprimée. Ce grand-maître, ordinairement l'un des hauts seigneurs du royaume, n'avait que trop de facilités pour tyranniser les campagnes. Il y aura six maîtres, et l'on pourra appeler de leurs tribunaux au parlement. Les louvetiers n'empêcheront plus le paysan de tuer les loups. Il pourra détruire les nouvelles garennes que les seigneurs ont faites « en dépeuplant le pays voisin des hommes et habitants et le peuplant de bêtes sauvages ».

« Les gens des comptes ne doivent rien décider isolément, mais par délibération commune « et en plein bureau ». Les prévôts et sénéchaux doivent être nés hors de la province où ils jugent, etc. (Renouvellement des garanties établies par Saint-Louis.) Les prêtres ne doivent pas être avocats. »

Devant cette œuvre de lumière et d'impartialité, toutes les têtes s'inclinèrent comme devant « la sagesse même de la France<sup>1</sup> ».

Les hommes les plus opposés aux excès des *Cabochiens*, tous les gens graves et modérés du parlement, du clergé, de la bourgeoisie, applaudirent sans réserve aux ordonnances de réforme<sup>2</sup>.

Ils y applaudirent, mais ils ne les soutinrent pas. En 1357, hommes d'action et législateurs ne faisaient qu'un. En 1413, la force matérielle était d'un côté ; d'un autre côté était la science des lois et la pratique des affaires, sans capacité ni goût d'action politique<sup>3</sup>. Les réformes devaient être stériles ! Il eût fallu à ces pacifiques améliorations un ciel serein, un horizon tranquille, pour

movibles, légiférant, ou du moins contrôlant et modifiant la loi, jugeant et administrant au nom du roi : tel fut l'idéal qu'arrivèrent à se former les légistes, qui sortirent par là de la pure tradition impériale romaine.

1. Michelet, *Hist. de France*, t. IV, p. 248. Nous ne pouvions mieux faire que d'emprunter l'analyse de M. Michelet (*ib.* p. 244-247), qui a, le premier, compris et fait comprendre la haute importance de ce document, négligé de tous les historiens. V. aussi un résumé lumineux dans Augustin Thierry, *Essai sur l'hist. du Tiers-État*, p. 58.

2. *Relig. de Saint-Denis*, l. XXXIII, c. 6. — Juvénal des Ursins, p. 254.

3. Cela s'était déjà symbolisé, en 1380, dans l'habile administrateur Hugues Aubriot, s'enfuyant quand on veut le faire tribun.

qu'elles pussent s'enraciner et porter leurs fruits : elles furent enveloppées et balayées par l'ouragan qui désolait la France. La promulgation des constitutions réformatrices fut à peine entendue parmi les cris forcenés des partis. Dans le Midi, Bernard d'Armagnac, ouvertement conjuré avec les Anglais, ne tenait aucun compte du traité de Bourges ; les princes d'Orléans armaient sur la Loire, et le bruit de leurs préparatifs redoublait la furie des cabochiens, qui firent décréter et percurent de leurs propres mains un emprunt forcé pour les frais de la guerre de Guyenne contre les Anglais : quiconque ne payait pas ou montrait quelque opposition était traîné en prison. L'avocat général Juvénal des Ursins, ex-prévôt des marchands, fut enfermé au Petit-Châtelet ; l'illustre théologien Jean Gerson<sup>1</sup>, chancelier de l'église de Paris et curé de Saint-Jean en Grève, fut obligé d'aller chercher un asile dans les combles de la cathédrale ; sa maison fut mise au pillage. Il faut bien le dire, la résistance des uns était aussi coupable que les emportements des autres. Les cabochiens voulaient très sincèrement défendre le pays contre l'étranger, et on leur en refusait les moyens par une passion aveugle<sup>2</sup>. Les cabochiens voulurent faire contribuer les églises et les communautés religieuses. L'université s'émut quand elle vit ses membres soumis à la taxe comme tout le monde : elle n'accorda point aux cabochiens ce qu'elle avait toujours refusé au conseil du roi ; les cabochiens reculèrent : Jean de Troies leur fit comprendre qu'ils ne pouvaient rompre avec l'université. Ils se vengèrent sur leurs prisonniers : ils avaient contraint le duc de Guyenne d'établir une commission pour juger les détenus ; ils arrachèrent aux commissaires plusieurs condamnations capitales. Un des condamnés, Jacques de La Rivière, fut porté mort à l'échafaud : on raconta qu'il avait été assommé dans son cachot par le sire de Jacquville, capitaine de Paris, chevalier plus brutal et plus féroce qu'aucun des écorcheurs auxquels il s'était associé. L'ex-prévôt des Essarts, qui avait été durant quelques mois l'idole du peuple de Paris, fut

1. Son vrai nom était Jean Charlier, de Gerson en Rethelois.

2. « Les modérés prirent une responsabilité bien grave.... Ce n'est pas la seule fois que les honnêtes gens ont ainsi trahi l'intérêt public et puni la liberté du crime de son parti. » Michelet, t. IV, p. 252.



décapité à son tour le 1<sup>er</sup> juillet. Quand les cabochiens eussent consenti à l'épargner, le duc de Bourgogne ne lui eût point pardonné : Jean-sans-Peur n'oubliait jamais une défection. Des Es-sarts mourut avec courage ; son corps fut accroché au même gibet où il avait fait suspendre naguère le cadavre de Montagu.

S'il y avait quelque chose de plus repoussant que les scènes sanglantes qui se passaient à la Grève, c'était le spectacle qu'offraient chaque soir les appartements du duc de Guyenne. Ce jeune homme de dix-huit ans, au cœur desséché par la débauche, passait les nuits à danser et à boire avec des filles de joie pendant que les têtes de ses amis tombaient sous le glaive du bourreau. Un soir, le 9 juillet, entre onze heures et minuit, le tumulte joyeux des voix et des instruments de musique frappa les oreilles du guet, à la tête duquel le farouche Hélion de Jacquville faisait patrouille. Jacquville monta chez le prince et « le tança hautement des chères qu'il faisoit, en paroles trop fières et orgueilleuses » : le jeune duc, exaspéré, se jeta sur lui et le frappa de trois coups de poignard. Jacquville fut préservé par la cuirasse qu'il portait sous sa casaque : les gens du guet accoururent au bruit, enfoncèrent les portes et eussent égorgé les compagnons du prince si le duc de Bourgogne ne se fût trouvé là très heureusement pour les sauver à force de prières. Jean-sans-Peur lui-même ne se faisait plus écouter qu'à grand'peine, et Caboché était beaucoup plus maître que lui dans Paris. (Relig. l. XXXIII, c. 10. — Juvénal.)

Cet état de choses était trop violent pour durer. La réaction se préparait partout : la haute et la moyenne bourgeoisie, excédées de la domination des démagogues, étaient disposées à tout risquer pour s'en affranchir ; les artisans paisibles se lassaient d'être toujours sous les armes et « de ne plus ouvrir de leurs métiers » ; l'université s'inquiétait grandement « à quelle fin ces manières de faire pouvoient venir ». Les docteurs, à bout de leur science, firent en politique ce qu'ils avaient fait plus d'une fois en scolastique : ils se jetèrent dans les bras du mysticisme. Pavilli, le grand harangueur des écoles, alla consulter des « personnes menant vie contemplative », afin qu'elles priassent Dieu de leur révéler la fin de ces débats. Les extatiques n'eurent que des visions sinistres : une « femme dévote » vit le roi d'Angleterre « en grand orgueil au plus

haut des tours de Notre-Dame de Paris, lequel excommunioit le roi de France, qui étoit accompagné de gens vêtus de noir et étoit assis humblement sur une pierre devant le parvis Notre-Dame ». On crut que le Ciel avertissait la France de rétablir à tout prix la paix dans son sein si elle ne voulait être la proie de l'étranger. Les ducs d'Orléans, de Bourbon et leurs alliés exploitèrent ce changement des esprits avec assez d'adresse. Ils ne se rendirent point à Paris, où les appelait un ordre du roi, et continuèrent leurs armements, mais en protestant de leur désir de garder la paix de Bourges, et en désavouant les brigandages de leurs gens-d'armes. Seulement, ils réclamaient avec énergie contre le « mauvais gouvernement de ceux de Paris ». Des négociateurs allèrent et vinrent entre le parti d'Orléans et le conseil du roi, sans que le duc de Bourgogne et les cabochiens trouvassent moyens de rompre ces pourparlers. Ils tâchèrent au moins d'en rompre l'effet, et, les députés envoyés aux princes par le conseil du roi étant venus à l'Hôtel de ville communiquer le résultat de leur mission aux chefs du corps municipal, Caboché l'écorcheur, travesti en chevalier et revêtu de brillantes armes, entra tout à coup avec Jacquerville et une centaine de leurs camarades, et sépara brusquement l'assemblée, qui commençait à se prononcer en faveur de la paix.

Cette violence n'atteignit pas le but : les quarterniers, cinquante-niers et dizainiers se réunirent quelques heures après et se déclarèrent tous pour la paix, à l'exception des chefs du quartier Saint-Eustache, la paroisse des Halles (12 juillet). Les dames de la reine furent remises en liberté, mais Jean de Troies et ses adhérents eurent encore le pouvoir d'empêcher qu'on délivrât les ducs de Bavière et de Bar et le reste des captifs. Les cris et les menaces des cabochiens, les projets sanglants qu'on leur attribuait, ne firent qu'animer les partisans de la paix à une prompt conclusion ; l'agent le plus actif de la réaction bourgeoise était Juvénal des Ursins. Jean-sans-Peur ne jugea pas prudent de s'opposer ouvertement au vœu public, et partit même avec le duc de Berri, plusieurs membres du conseil et huit notables de Paris pour conférer à Pontoise avec les fondés de pouvoirs des princes orléanais. On convint d'oublier le passé, de ne chercher ni poursuivre

personne pour les « choses advenues à Paris », et de licencier toutes gens de guerre. Les ducs de Berri et de Bourgogne rapportèrent à Paris, le 31 juillet, les articles de la paix, qui furent communiqués le lendemain par le conseil du roi au parlement, à l'université et à la bourgeoisie. Le 2 août, les notables parisiens, au nombre d'un millier, se réunirent à l'Hôtel de ville. Les cabochiens suscitèrent un violent orage dans l'assemblée et voulurent faire rejeter la paix, à moins qu'elle ne fût accordée aux Armagnacs comme grâce et amnistie : ils essayèrent d'enlever la majorité par surprise et par menaces ; mais le parti de la paix fit renvoyer la décision aux assemblées de quartiers : tous les quartiers, sauf les Halles et l'hôtel d'Artois, acceptèrent les articles de Pontoise, et les chefs de la bourgeoisie allèrent offrir leurs services au duc de Guyenne contre les factieux.

Ceux-ci tentèrent un coup de désespoir : Caboché, le 4 août au matin, rassemblant quatre cents hommes armés de toutes pièces et les compagnies d'archers et d'arbalétriers de la milice municipale, se saisit de l'Hôtel de ville. La masse de la population, sans écouter Jean-sans-Peur et ses agents, se leva en armes contre les bouchers ; le parlement et l'université se rendirent en corps à l'hôtel Saint-Pol ; le duc de Guyenne, excité par Juvénal et par les meneurs de la haute bourgeoisie, monta à cheval avec son grand-oncle de Berri, et se mit à la tête des milices des quartiers ; le duc de Bourgogne lui-même suivit le mouvement qu'il n'avait pu arrêter, pour ne pas sembler du moins être au nombre des vaincus. Les cabochiens évacuèrent leur poste sans combat et se dispersèrent ; leurs chefs quittèrent Paris pour se réfugier sur terres bourguignonnes. Le duc de Guyenne alla tirer de la grosse tour du Louvre son oncle de Bavière et son cousin de Bar, et leur donna le commandement du Louvre et de la Bastille ; tous les autres prisonniers furent délivrés en même temps, et la contre-révolution s'acheva sans effusion de sang. La paix fut publiée le 8 août.

Cette paix ne fut que le triomphe d'une faction sur une autre : la bourgeoisie parisienne, encore sous l'impression de la tyrannie des bouchers, applaudit aux premiers coups de la réaction, et vit avec joie remplacer tous les fonctionnaires du parti cabochien par

les principaux acteurs des derniers événements ; la populace se mit à piller les maisons des cabochiens fugitifs comme elle pillait la veille les logis des Armagnacs, et battit des mains à la pendaison de quelques bouchers condamnés pour meurtre. Mais la réaction ne s'arrêta point là : les arrestations se multiplièrent de jour en jour ; un grand nombre de bourgeois et plusieurs gentilshommes du duc de Bourgogne furent emprisonnés ; beaucoup d'autres s'enfuirent, et le duc Jean, qui, après s'être laissé traîner à la remorque des écorcheurs, n'avait su ni se séparer d'eux ni les soutenir, commença de craindre pour sa sûreté personnelle. Il tenta sans succès d'enlever le roi, prit brusquement congé de lui au milieu d'une classe et regagna rapidement la Flandre, abandonnant le terrain à ses ennemis (23 août). Huit jours après, le roi de Sicile, les princes d'Orléans, le duc de Bourbon et le comte d'Alençon entrèrent dans Paris « en grand arroi » : le 3 septembre, les princes menèrent le roi tenir un lit de justice au parlement et lui firent abroger solennellement les ordonnances de réforme du 25 mai. Juvénal lui-même, l'historien le plus hostile au parti bourguignon, laisse échapper à cette occasion des paroles de regret<sup>1</sup>. Les factions purent bien abattre ce noble monument, qui fut renversé, comme il avait été élevé, au milieu des tempêtes ; mais l'esprit persévérant des légistes sut en utiliser les débris et y venir chercher des matériaux de génération en génération.

Le 12 septembre, tous les « lettres royaux » et édits, donnés contre les princes ligués depuis l'origine des troubles, furent révoqués dans une seconde séance royale au parlement. Le sire d'Albret fut réintégré dans la connétablie, bien que le comte de

1. « Il y avoit, dit le Religieux de Saint-Denis (l. XXXIII, c. 18), des gens du conseil qui, au temps de la promulgation de ces ordonnances, les vantoient merveilleusement et les déclaroient dignes d'être insérées dans l'histoire pour servir de modèle et de loi aux temps à venir. Je leur demandai pourquoi ils avoient consenti si facilement à leur abrogation, et ils me répondirent naïvement : — C'est notre coutume de vouloir ce que veulent les princes, et nous n'avons pas de meilleur moyen de demeurer sur nos pieds parmi toutes les révolutions de cour que d'être toujours du côté du plus fort. » — « Coqs de clocher, ajoute-t-il, qui tournent à tous les vents ! » — D'après l'édit d'abrogation, le code de réforme avait été rédigé par quelques chevaliers et écuyers, le confesseur et l'aumônier du roi (le célèbre universitaire Jean Courtecuisse) et deux conseillers du parlement.



Saint-Pol eût refusé de rendre l'épée de connétable; Clignet de Brabant recouvra l'amirauté; Bernard d'Armagnac était accouru du fond du Midi avec ses sicaires; tous les hommes qui avaient dirigé la défense de Paris contre les *bandés* en 1411, étaient destitués au profit des plus violents orléanistes et menacés dans leurs biens et dans leur vies, tandis que les *bandés* « faisaient les maîtres dans Paris » : les petits enfants qui chantaient par les rues la chanson des Bourguignons :

Duc de Bourgogne, Dieu te remaint (te maintienne) en joie!

étaient « foulés dans la boue et vilainement navrés ». Le 18 septembre, tous les chefs et adhérents les plus notables du parti cabochien furent proscrits en masse : la plupart avaient fui; quelques-uns furent livrés au bourreau; trois cents personnes furent bannies de Paris; toutes les conditions de la paix de Pontoise étaient foulées aux pieds. Louis II d'Anjou, roi de Sicile, qui, longtemps favorable à Jean-sans-Peur, s'était rallié aux princes d'Orléans, renvoya ignominieusement au duc de Bourgogne une de ses filles fiancée à l'héritier d'Anjou.

Jean-sans-Peur cependant armait en Artois et en Flandre, attendant impatiemment l'occasion d'enlever à ses rivaux le prestige de légitimité que donnaient à leurs actes les noms du roi et de l'héritier du trône. Il avait laissé des affidés auprès du prince son gendre, et reçut d'eux bientôt des nouvelles favorables : le duc de Guyenne était déjà en aussi mauvaise intelligence avec sa mère et ses cousins qu'il l'avait été avec son beau-père; il passait les nuits à faire la débauche, les jours à dormir, et refusait presque toujours d'assister au conseil. La reine et les princes, si peu réservés qu'ils fussent eux-mêmes dans leurs mœurs, voulurent obliger le jeune duc à garder un peu plus de réserve dans sa conduite; leurs représentations le mirent en fureur; il écrivit lettre sur lettre au duc de Bourgogne pour le requérir « de venir à Paris très bien accompagné » (décembre 1413).

Le duc Jean ne demandait pas mieux : le 23 janvier 1414, il partit de Lille et entra en Picardie, mandant à toutes les bonnes villes qu'il voulait délivrer le duc de Guyenne des mains des Armagnacs, qui le retenaient prisonnier au Louvre. Les princes,

dirigés par Bernard d'Armagnac, concentrèrent une formidable gendarmerie dans Paris et arrachèrent de vive force au duc de Guyenne les conseillers qui l'excitaient à se rapprocher de son beau-père. Le duc entra dans une telle colère qu'il voulait sortir du Louvre et appeler le peuple aux armes. Quelques jours après, il était tout à fait réconcilié avec les princes et signait des lettres qui défendaient à Jean-sans-Peur d'approcher de Paris sous peine de lèse-majesté : sans doute les princes avaient fait leur paix avec lui en lui promettant liberté entière dans ses plaisirs. Jean-sans-Peur ne tint compte de la défense. La plupart des villes devant lesquelles il se présenta lui ouvrirent leurs portes, et il arriva droit à Saint-Denis avec deux mille chevaliers et écuyers, deux ou trois mille hommes de trait et quelques autres gens de guerre. Le 9 février, il rangea ses troupes en bataille devant les portes Montmartre et Saint-Honoré, espérant que le peuple se soulèverait en sa faveur. Les princes, quoiqu'ils eussent rassemblé dans la capitale jusqu'à onze mille chevaux, ne firent pas la faute de sortir contre l'ennemi, en laissant une population mécontente derrière eux : ils employèrent toute leur gendarmerie à occuper militairement la ville et à contenir le peuple, que Juvénal des Ursins, chancelier du duc de Guyenne, avait harangué de la part du jeune duc, devant l'Hôtel de ville et à la Croix-du-Tiroir, pour l'engager à demeurer en repos. Le duc Jean, voyant son attente déçue et Paris immobile, reprit la route d'Arras, en jetant des garnisons dans Compiègne, dans Soissons et dans quelques autres places de l'Ile-de-France et de la Picardie.

Les princes s'apprêtèrent à pousser vigoureusement le duc Jean. Dès le 10 février, Jean de Bourgogne « avait été crié à trompettes parmi les carrefours de Paris, banni comme faux traître et meurtrier, et lui et tous les siens abandonnés corps et biens sans pitié ni merci ». L'arrière-ban des fiefs et arrière-fiefs et les milices des bonnes villes furent mandés « pour réduire ledit duc de Bourgogne et ses complices en la sujétion du roi ». On voulut frapper Jean-sans-Peur par d'autres armes encore que le glaive matériel : l'évêque de Paris, Montagu, et l'inquisiteur de la foi avaient assemblé à l'évêché, dans les premiers jours de janvier, les principaux théologiens, juristes et décrétistes de l'université,

afin d'examiner les propositions avancées, six ans auparavant, par maître Jean Petit pour la justification du meurtre du duc d'Orléans. Jean Petit était mort récemment à Hesdin. Ses principes sur le droit individuel de tyrannicide et l'application qu'il en avait faite furent condamnés le 23 février, et sa fameuse harangue fut brûlée au parvis Notre-Dame. On eût bien voulu envelopper le duc Jean dans la condamnation de son défenseur : on lui envoya demander s'il avouait les « articles de maître Jehan Petit » ; mais il répondit prudemment qu'il « ne l'avouoit sinon en son bon droit ». (Monstrelet, c. 123.)

L'armée féodale cependant s'assemblait autour de Paris, et le parti d'Orléans allait conduire à son tour le roi et son héritier à la guerre contre Jean de Bourgogne, comme Jean les avait conduits contre les Armagnacs. Charles VI porta sur ses armes la bande blanche du comte d'Armagnac ainsi qu'il avait porté naguère la croix de Saint-André des Bourguignons ; « ce qui malcontenta fort les loyaux serviteurs dudit roi, voyant chose si peu convenante à la très haute majesté royale, d'autant que cette bande avoit été jadis baillée, par condamnation, d'un pape aux prédécesseurs du comte d'Armagnac en signe d'amendise d'un forfait qu'ils avoient commis » (Monstrelet).

Le roi, laissant le gouvernement de Paris au duc de Berri et au roi de Sicile, alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis, accompagné de tous les autres princes et seigneurs ligués. L'armée royale, forte de près de quatre-vingt mille hommes, s'empara de Compiègne, puis mit le siège devant Soissons. Les bourgeois rivalisèrent d'énergie avec la garnison : il fallut battre les remparts en brèche. Un frère bâtard du duc de Bourbon, jeune chevalier de grande espérance, fut tué dans une des sanglantes escarmouches qui eurent lieu sous les murs de Soissons. Cette perte ne fit qu'exalter la furie des Armagnacs, et dans un assaut général la principale brèche fut enfin forcée, pendant que des Anglais à la solde de Bourgogne livraient une des portes au comte d'Armagnac. La malheureuse cité n'en fut pas quitte pour les horreurs d'un effroyable sac : la moitié de la garnison et de la bourgeoisie passée au tranchant de l'épée, les femmes abandonnées aux derniers outrages, sans que « la haute seigneurie qui là étoit y mît

nul remède », les églises et les couvents pillés et profanés, ne suffirent pas à la vengeance des vainqueurs. Soissons était doublement rebelle à leurs yeux : cette ville, qui avait embrassé si ardemment la cause bourguignonne, était du domaine du duc d'Orléans. Les principaux des gens de guerre et des bourgeois qui avaient échappé au carnage furent réservés à l'échafaud ; les édifices municipaux furent démolis ; les biens de la commune furent confisqués ; les vives instances de presque toute la chevalerie ne purent sauver le gouverneur Enguerrand de Bournonville, « la fleur des capitaines de France » ; le duc de Bourbon, qui ne trouvait pas encore la mort de son frère assez vengée, excita le conseil du roi à se montrer implacable. Enguerrand fut décapité avec bien d'autres ; le vieux Jean de Menau, capitaine de la milice bourgeoise, fut sauvé par le dévouement de son fils, qui se déclara seul auteur de tous les actes imputés à son père, et tendit le col au bourreau à sa place<sup>1</sup>.

La catastrophe de Soissons (21 mai) porta l'épouvante parmi les vassaux et les amis du duc de Bourgogne, qui déjà auparavant hésitaient à combattre le roi : toute la Picardie se soumit ; Philippe, comte de Nevers et de Rethel, le plus jeune frère de Jean-sans-Peur, accourut à Laon se remettre en l'obéissance de Charles VI ; les communes flamandes, qui avaient refusé d'aider le duc Jean à secourir Compiègne et Soissons, envoyèrent des députés au roi pour l'assurer de leur obéissance envers la majesté royale, et pour annoncer qu'elles tâcheraient de ranger leur suzerain à son devoir. Malgré ces grandes défections, le duc Jean, soutenu par sa noblesse bourguignonne et artésienne, se mit en devoir de défendre ses places de l'Artois, tout en s'efforçant d'entamer des négociations.

Les premières ouvertures de paix furent repoussées, et, tandis que Charles VI retombait en démence, l'armée royale, dirigée par le comte d'Armagnac sous le nom du duc de Guyenne, alla prendre Bapaume et investir Arras. Elle y trouva une puissante résistance : les femmes et les enfants avaient été renvoyés d'Arras et disséminés dans les villes voisines ; il n'était resté que les gens

1. *Relig.* l. XXXIV, c. 3. — Monstrelet, c. 129. — H. Martin et P. Lacroix, *Hist. de Soissons*, t. II, p. 286 et suiv.



capables de porter les armes et approvisionnés pour quatre mois. La garnison, nombreuse et déterminée, harcela les assiégeants par de continuelles sorties ; une multitude de « canons à main » lançaient incessamment de grosses balles de plomb par les meurtrières des murailles : l'artillerie du roi était moins bien servie, et les Bourguignons commençaient à renouer des intelligences dans l'armée ; une partie des troupes, les Normands surtout, demandaient la paix. Le siège d'Arras se termina tout à fait comme celui de Bourges : les maladies se déclarèrent dans l'armée ; le duc de Guyenne se lassa de la guerre et échappa aux Armagnacs comme il avait échappé naguère aux Bourguignons : encouragé par le comte d'Alençon et par ceux des membres du conseil que n'animait point une haine implacable contre Jean de Bourgogne, il accueillit l'intervention du duc de Brabant, de la dame de Hainaut et des députés des Trois États de Flandre ; bref, au grand courroux des d'Orléans et de leurs amis, « on en vint à paix et accord », sans que le duc Jean perdit aucune partie de ses seigneuries ni se soumit à aucune *amendise* humiliante, si ce n'est de prier le roi et le duc de Guyenne « de lui pardonner toutes choses où il avoit pu encourir leur déplaisir depuis la paix faite à Pontoise ». Les plénipotentiaires du duc Jean remirent les clefs d'Arras aux officiers du roi et du duc de Guyenne, et promirent que Jean recevrait les baillis et capitaines désignés par le roi en ses bonnes villes et forteresses, « qu'il éloigneroit de ses pays aucunes personnes étant en l'indignation du roi et de son fils », et ne reviendrait point à Paris sans y être mandé. Il fut promis en retour au duc qu'on annulerait les lettres et édits royaux dans lesquels son honneur avait été attaqué. Ce ne fut pas sans peine que les ducs d'Orléans et de Bourbon et le vindicatif Montagu, archevêque de Sens, se décidèrent à jurer le traité ; ils obéirent enfin en murmurant aux ordres exprès du duc de Guyenne, et la paix fut publiée, avec ordre aux deux partis, « sur très graves peines », de quitter les bandes blanches et les croix *Saint-Andrieu* (Saint-André), insignes de haine et de discorde (4 septembre).

Le traité d'Arras est comme une dernière lueur entre un long et lugubre crépuscule et cette nuit d'horreur et de chaos où va

s'abîmer la France. Tant de fois trompés par de vains semblants de paix depuis le crime qui a voué la France aux furies, les esprits voudraient mais n'osent se rattacher à ce nouvel essai de transaction. Bien des symptômes sinistres repoussent l'espérance. Le décampement de l'armée a été signalé par une catastrophe : soit ivresse, soit malveillance, des soldats ont mis le feu au camp ; tout le bagage a été consumé ; les princes se sont sauvés à grand-peine de leurs tentes embrasées, et plusieurs centaines de malades ont péri dans les flammes. La paix est comme non-venue pour le plat pays. Les Gascons et les Bretons de l'armée royale, qu'on n'a pas payés, se paient en saccageant, trois mois durant, l'Ile-de-France. Les Bourguignons pillent de leur côté les marches de Picardie et de Champagne. Paris est irrité des déprédations des soldats et humilié de n'avoir pas été représenté aux conférences d'Arras. Pour avoir changé de parti, il ne croit pas avoir perdu le rang qu'il a repris dans le royaume depuis le commencement des guerres civiles. Le corps municipal députe vers le duc de Berri, « capitaine » de Paris, « pour lui demander comment icelle paix a été faite ». Cela ne vous touche en rien, répond le vieux duc, « ni ne vous devez entremettre de notre sire le roi ni de nous qui sommes de son sang et lignage ; car nous nous courrouçons l'un contre l'autre quand il nous plaît, et quand il nous plaît la paix est faite et accordée<sup>1</sup> ».

Les sires des fleurs de lis oublient qu'ils sont rentrés dans Paris par une réaction bourgeoise comme au temps de Maillart, et non par conquête comme en 1383. Paris, lui, n'oublicra pas leur insolence ; mais il est trop divisé, trop découragé pour en tirer une vengeance immédiate. Il a vu de près l'insuffisance de ce duc de Bourgogne qui n'a été fort que pour le crime, et il n'a plus foi en personne. Jean-sans-Peur, incapable de saisir puissamment et de gouverner la France, reste toutefois en état de la disputer indéfiniment à ses rivaux plus incapables encore. Mécontent des conditions de paix souscrites par ses plénipotentiaires, il tarde à ratifier le traité d'Arras ; il ne veut pas, comme on l'a promis en son nom, expulser de ses terres les réfugiés cabo-

1. Monstrelet, c. 134.

chiens; il réclame une amnistie générale; il réclame contre la condamnation de Jean Petit. La paix, en somme, est à peine une trêve agitée et mal assurée. Et, pendant ce temps, l'ennemi du dehors, l'Anglais, qui durant longues années n'a point été en mesure de mettre à profit les discordes de la France, redevient de jour en jour plus menaçant. Les grands Édouards sont ressuscités dans Henri V.

Dans cette universelle angoisse, le besoin d'espérance, obstiné à ne pas mourir, cherche une dernière ancre de salut en dehors et au-dessus de la politique. Le concile général se rouvre en ce moment (5 novembre 1414) à Constance. Prélats, docteurs, simples clercs, l'Église entière en mouvement s'apprête à un effort désespéré pour réaliser enfin cette réforme ecclésiastique si violemment et si vainement appelée depuis le cri de détresse qu'a jeté, il y a vingt ans, le célèbre universitaire parisien Nicolas de Clémangis<sup>1</sup>. Constance réussira peut-être où Pise a échoué! Le concile relèvera, pacifiera l'Église. Le ciel apaisé, l'Église relevée ne pourra-t-elle relever l'État?

Le concile de Constance tiendra en effet une place considérable dans l'histoire. Nous verrons laquelle! Les docteurs de Paris y auront l'autorité principale et la responsabilité qu'elle comporte. Ils vont y porter, avec des principes de liberté chrétienne en réaction contre le despotisme papal, les fatales maximes de l'intolérance catholique, qui leur sont communes avec les ultramontains, et les passions politiques qui déchirent la France. Ils vont y continuer la lutte des Armagnacs et des Bourguignons. Jean de Bourgogne fait poursuivre par des universitaires un appel interjeté au concile contre la condamnation de Jean Petit, et d'autres docteurs parisiens vont soutenir contre le parti de Bourgogne la sentence de l'inquisition de Paris, qu'appuient les ambassadeurs de Charles VI auprès du concile. Les Armagnacs ont dicté au roi une lettre où Charles déclare au concile que le duc Jean est « son ennemi pour la mort de son frère ». Pendant une absence du duc de Guyenne, qui voudrait maintenir la paix d'Arras, les princes d'Orléans ont mené le roi à Notre-Dame as-

1. *De la Corruption de l'Église (De corrupto Ecclesiæ statu).*

sister à un service solennel pour l'âme de leur père (5 janvier 1415). Là Jean Gerson, le grand théologien du gallicanisme, a couvert d'anathèmes le duc de Bourgogne, les cabochiens et les maximes perverses de Jean Petit. Non content de flétrir le meurtre et l'apologie du meurtre, il n'a pas craint de faire de la victime un martyr et de vanter le gouvernement du « duc d'Orléans défunt » ! Républicain quant à l'Église, il se fait l'apologiste du despotisme dans l'État. Lui qui définit le concile « une réunion de toute l'Église catholique, comprenant tout ordre hiérarchique, sans exclure aucun fidèle qui voudra se faire entendre », lui qui tout à l'heure fera donner le suffrage dans le concile aux simples prêtres et même aux docteurs non engagés dans les vœux sacerdotaux, lui qui proclame le droit de l'Église de déposer le pape<sup>1</sup>, il prêche à Notre-Dame le droit divin des castes et la soumission absolue des petits aux grands; il compare l'État et ses divers ordres à la statue de Nabuchodonosor composée de métaux divers. « L'état de bourgeoisie, des marchands et laboureurs est figuré par les jambes, qui sont partie de fer partie de terre, pour leur labeur et humilité à servir et à obéir..... fer signifie labeur, et terre humilité..... Tout le mal est venu de ce que le roi et les notables citoyens ont été tenus en servitude par l'outrageuse entreprise des gens de petit état<sup>2</sup>. »

Le mal, quoi qu'en pût dire Gerson, venait d'en haut bien plus que d'en bas. Ce discours de parti était un triste adieu que le grand docteur laissait à Paris en partant pour Constance. Ce ne fut pas la seule fois que Gerson, l'homme le plus éminent de ce triste temps par l'intelligence et par la vertu, se laissa emporter par la passion ou par une logique plus redoutable que la passion même : il fut entraîné bientôt après non plus à des paroles mais à des actes qui eurent des conséquences bien autrement terribles : l'homme qui avait sollicité la mission de poursuivre devant le concile la vengeance de la morale chrétienne contre Jean de Bourgogne et Jean Petit, accepta la solidarité de la mort de l'hérésiarque Jean Huss, immolé par ce même concile contre la foi des serments. Le père du gallicanisme moderne, qui prétendait

1. *De auferibilitate papæ ab Ecclesiâ.*

2. Monstrelet, l. I, ch. 139. — Joh. Gerson. *Opera*, t. IV, p. 668-678.



ramener le christianisme à sa pureté première, oublia bien fatalement les glorieuses traditions de la primitive église gallicane<sup>1</sup> !

Chez un tel homme les moyens peuvent être erronés, parfois coupables quand l'erreur de l'esprit égare la conscience : le but est toujours élevé et l'âme sincère. Une triple pensée conduit Gerson à Constance : 1<sup>o</sup> rétablir l'unité de la papauté, scindée en trois têtes, et la suprématie du concile sur le pape ; limiter la papauté par l'épiscopat, l'épiscopat par le doctorat et par le sacerdoce ; assurer à tous les degrés la liberté et la dignité ecclésiastiques, combinées avec l'ordre hiérarchique de l'Église ; 2<sup>o</sup> restaurer et consolider le dogme profondément ébranlé à la faveur du schisme ; étouffer la puissante hérésie qui envahit des régions entières comme au temps des Albigeois ; 3<sup>o</sup> raffermir la société politique, la monarchie féodale, en étouffant les doctrines de révolte et de tyrannicide<sup>2</sup>.

En résumé, prévenir une révolution dans la religion par une grande réforme, et dans la politique raffermir le vieux régime, même sans réforme.

Quel rêve que de croire accomplir de telles choses par des décrets !... On peut déposer un pape et tuer des hérétiques. Rien ne sera fait : l'Église ne sera point régénérée ni l'esprit d'examen mis à mort. La papauté n'est pas seule corrompue : il faudrait « réformer les réformateurs »<sup>3</sup>. Les membres de l'Église sont aussi gangrenés que le chef : l'épiscopat presque en masse est indigne, la corruption presque universelle parmi le clergé séculier et régulier. La responsabilité n'en doit certes pas peser tout entière sur la papauté : les arides subtilités de la scolastique ont bien contribué pour leur part à étouffer la morale sous la dialectique, et à tout réduire à des questions de mots et de formules. Une cause plus profonde encore pousse à la décadence du clergé : la corruption des prêtres sort de l'excès même de la pureté qu'on exige d'eux ; l'impuissance de remplir strictement certains devoirs hors de na-

1. V. la *Vie de saint Martin de Tours*, et notre t. I, p. 324.

2. Michelet, *Histoire de France*, t. IV, p. 372 et suiv. V. aussi p. 261-273. Tout cela est touché à fond et mis en vive lumière.

3. Michelet.

ture amène la plupart des gens d'Église à fouler aux pieds tous les devoirs. La question du clergé revient au point où l'a trouvée Grégoire VII : le clergé ne peut se réformer qu'en s'absorbant dans la société laïque par la vie de famille, ou qu'en retrouvant cette force d'enthousiasme et de martyre ascétique qui a fait triompher bien qu'incomplètement Grégoire VII et Saint-Bernard ; il lui faut l'abdication ou l'apothéose : il ne veut pas subir l'une et ne peut s'élever à l'autre. Le luxe effréné et les débauches des prélats, la physionomie mondaine et voluptueuse de la cité du concile, où toutes les belles courtisanes de l'Italie accourent rivaliser de faste aux dépens de l'Église, doivent inspirer au sévère Gerson d'amères réflexions sur les successeurs des pères de Nicée et de Sardique.

Gerson ne se décourage pas : les autres lumières de l'église gallicane, Clémangis, d'Ailli, doutent ou désespèrent ; lui se roidit héroïquement et poursuit l'œuvre. Il devient, comme on l'a dit, l'âme et la langue du concile. Il obtient un premier succès. Le pape légitime, Jean XXIII, se montrait pire que les deux papes schismatiques. On avait résolu de l'amener à « la voie de cession » pour y obliger également les schismatiques Benoît et Grégoire : Jean XXIII avait pris à cet égard les engagements les plus formels ; tout à coup il s'échappe de Constance, se jette dans un château de Souabe, sous la protection du duc d'Autriche, et renie tout ce qu'il a promis. On procède sans ménagement à Constance : le concile commence par déclarer qu'il tient sa puissance immédiatement de Jésus-Christ et que tout chrétien, et le pape même, lui est soumis ; un acte d'accusation est dressé contre Jean XXIII, et le concile dépose le pape, non plus ainsi que Benoît ou Grégoire comme indument élu, mais comme « simoniaque, scandaleux par ses mœurs deshonnêtes, et incorrigible » (29 mai 1415). C'est le plus rude coup qui ait jamais été porté à la monarchie papale depuis qu'elle s'est substituée à l'antique aristocratie des évêques.

Le concile n'agit pas avec moins d'énergie contre les hérétiques : il n'agit que trop ! Les Lollards, ainsi qu'on nommait les disciples de Wickleff, venaient de tenter, pour la seconde fois, en Angleterre une grande insurrection politique et religieuse : ils

avaient succombé; mais le wickléfisme, terrassé dans son berceau, se relevait avec éclat à l'autre bout de l'Europe, chez les Slaves de la Bohême, et devenait parmi eux le drapeau d'une réaction nationale contre la domination des Allemands et d'une revendication de l'égalité religieuse adressée par le peuple au clergé. L'admission du peuple à la communion sous les deux espèces, réservée aux seuls prêtres par les usages catholiques, était le signe extérieur de l'égalité réclamée par les dissidents de Bohême. Jean Huss, recteur de l'université de Prague, âme enthousiaste, cœur intrépide, était à la tête de ce mouvement et se reconnaissait hautement le disciple de Wickleff, sans suivre l'hérésiarque anglais dans toutes ses négations ni dans toutes ses témérités. Jean Huss, défenseur de ce réalisme scolastique qu'avait abandonné l'université de Paris, croyait à la transsubstantiation; mais, quoique réaliste, il n'en restait pas moins fidèle au libre arbitre combattu par Wickleff.

Jean Huss fut cité devant le concile : il comparut, sur la foi d'un sauf-conduit de l'empereur Sigismond<sup>1</sup>; il n'en fut pas moins emprisonné, à son arrivée à Constance, pendant qu'une commission déléguée par le concile et où figurait Pierre d'Ailli<sup>2</sup> examinait ses doctrines. Jean Huss fut condamné, en même temps que la mémoire de son maître Wickleff<sup>3</sup>. La communion générale des fidèles sous les deux espèces du pain et du vin, réclamée par les sectaires, fut interdite. Jean Huss montra d'abord quelque hésitation; mais il reprit bientôt toute sa fermeté, ne voulut point se ré-

1. Sigismond de Luxembourg, margrave de Brandebourg et roi de Hongrie, avait été élu roi des Romains en 1410, après la mort de Rupert de Bavière.

2. Gerson n'y figure pas; mais, le 27 mai précédent, il avait écrit à l'archevêque de Prague pour le presser de livrer Jean Huss « à la hache du bras séculier, et de l'envoyer au feu par une cruauté miséricordieuse ». v. *Dulceus, Hist. universit. paris.* t. V, p. 270.

3. Parmi les propositions de Wickleff que condamna le concile se trouve la négation de l'authenticité des fausses décrétales. Il est bizarre de voir les adversaires du despotisme papal soutenir le fondement historique de ce despotisme. Gerson ne commît pas cette inconséquence : il suspecte les *fausses décrétales* dans son traité *De modis uniendi ac reformandi Ecclesiam*. Une autre proposition de Wickleff appartient à un réalisme à tendance panthéiste. « Toute créature est Dieu, » en ce sens que « les idées de toutes choses sont en Dieu de toute éternité, et qu'ainsi toutes les choses qui ont été faites dans le temps sont éternelles et sont Dieu même par rapport à leur essence idéale. » (Jacques Lenfant, *Histoire du concile de Constance*, p. 157.)

tracter, à moins qu'on ne lui prouvât ses erreurs par l'Écriture, appela du concile au tribunal de Jésus-Christ et déclara qu'il aimerait mieux être brûlé mille fois que de scandaliser par son abjuration ceux auxquels il avait enseigné la vérité. Il fut dégradé des ordres sacrés, livré au bras séculier par le concile et conduit au bûcher, d'après l'ordre de ce même empereur qui lui avait garanti par serment la vie et la liberté (6 juillet 1415). Jérôme de Prague, le plus accrédité des docteurs qui soutenaient Jean Huss, avait été arrêté et amené prisonnier à Constance quelque temps auparavant : il faiblit, renia Wickleff et Jean Huss et fut absous ; plusieurs mois après, il fit demander au concile une audience publique, reconnut qu'il avait menti à sa conscience et qu'il croyait à la vérité des enseignements de ses maîtres ; puis il marcha intrépidement à la mort.

Il y eut quelque chose de plus sinistre et de plus fatal que le supplice de Jean Huss ; ce fut la théorie que posa le concile pour le justifier : un décret du concile défendit à chacun, sous peine d'être réputé fauteur d'hérésie et criminel de lèse-majesté, de blâmer l'empereur ou le concile touchant la violation du sauf-conduit de Jean Huss. « Car ledit Jean Huss s'étoit rendu indigne de tout sauf-conduit, et, selon le droit naturel, divin et humain, *on ne lui devoit tenir aucune promesse au préjudice de la foi catholique.* » Un autre décret, conçu en termes plus généraux, établit que les sauf-conduits des princes n'étaient d'aucune valeur devant la juridiction ecclésiastique et n'obligeaient point ceux qui les avaient donnés à les faire respecter. (Hist. du concile de Constance, p. 47.)

Ainsi le gouvernement représentatif de l'Église, dès son premier essai de restauration, égalait les plus déplorables excès où s'étoit emportée la papauté dans ses plus mauvais jours. Qu'étoit-ce que le scandale donné par Jean Petit auprès du scandale donné par le concile de Constance ? Des maximes subversives de toute moralité venaient d'être solennellement promulguées par la plus grande autorité morale qu'il y eût dans la chrétienté, par l'autorité qui prétendait réformer l'Église et le monde. Toute autorité humaine qui, se prétendant absolue et infaillible, ne reconnaîtra pas au-dessus d'elle les sentiments élémentaires de



droit et de justice déposés par le Créateur au fond de toutes les âmes, et qui violera le sanctuaire de la conscience, devra être entraînée à de semblables monstruosité : c'est la conséquence du droit *de lier et de délier* tel que l'entendait le moyen âge.

Les auteurs du grand attentat de Constance n'eurent pas l'illusion du succès apparent que le mal obtient souvent en ce monde. On sait quelle terrible réponse fit la Bohême à l'arrêt de ses deux martyrs ! Tout un peuple se leva, la torche dans une main, le glaive ou la faux dans l'autre. L'Église ne trouva plus de Simon de Montfort ni de saint Dominique contre ces nouveaux Albigeois. La force morale était toute du côté de l'hérésie. Les armées de l'Allemagne catholique furent balayées comme la poussière par l'insurrection slave, et durant quatorze ans la Bohême victorieuse demeura libre et séparée de l'Église.

Gerson avait pressé la condamnation de Jean Petit en même temps que celle de Jean Huss, la condamnation de l'homicide politique en même temps que la consécration de l'homicide religieux ! Le duc de Bourgogne obtint que Charles VI retirât sa main du débat, et la lutte resta ostensiblement entre les docteurs. Parmi les défenseurs de la cause bourguignonne se signala Pierre Cauchon, qui préludait, en justifiant un crime, au forfait bien plus monstrueux dont il devait être le principal exécuteur. Le 6 juillet 1415, le jour même de l'arrêt de Jean Huss, le concile condamna en termes généraux « certaine proposition erronée » suivant laquelle « il étoit loisible à tout vassal et sujet de tuer un tyran en l'amenant dans le piège par *aguet*, flatterie et caresses, nonobstant tout serment d'alliance avec lui juré, et sans l'arrêt du juge compétent. » Mais Gerson ne réussit pas à obtenir une sentence explicite contre la mémoire de Jean Petit, ni, à plus forte raison, contre le duc de Bourgogne. La sentence de l'inquisition de Paris fut même cassée pour incompétence<sup>1</sup>.

Le demi-succès de Gerson n'eut aucune portée morale ni politique. Il eût fallu de bien autres remèdes pour apaiser la rage des factions, que la guerre étrangère, que l'invasion même du territoire ne désarmait pas !

1. *Histoire du concile de Constance*, par Jacques Lenfant; 1714.

Là cependant s'arrêtèrent les victoires de Gerson. Il eut encore la joie de voir deux des trois papes déposés, Jean XXIII et Grégoire XII, se soumettre et confesser leur déchéance, tandis que le troisième, le vieux Benoît XIII, s'obstinait jusqu'à la mort à garder la tiare dans un coin de l'Espagne, qui ne le reconnaissait plus. Mais là n'était plus la grande question. Le point essentiel c'était que toutes les réformes fussent accomplies, l'Église reconstituée, avant qu'on procédât à l'élection d'un nouveau pape, en sorte que l'élu se trouvât enfermé entre des barrières infranchissables et qu'il lui fût impossible de retourner en arrière. Ceci, Gerson ne l'obtint pas. « Les réformateurs » ne voulaient pas être « réformés ». Le cardinal-évêque de Cambrai, Pierre d'Ailli lui-même<sup>1</sup>, le maître et l'ami de Gerson, l'abandonna et s'unit aux autres cardinaux pour faire décider l'élection du pape avant la réforme de la papauté et du sacré collège. Deux ans et plus s'étaient écoulés en débats presque stériles. Les cardinaux l'emportèrent, et, le 11 novembre 1417, le Romain Otto Colonna (Martin V) fut élu par la coalition des Italiens, des Anglais et des Allemands : la papauté fut ainsi retournée contre la France, qui l'avait si longtemps monopolisée. Les pères de Constance avaient eu beau décréter la périodicité des conciles, imposer au pape futur une profession de foi où il devait s'obliger à maintenir la foi catholique selon les traditions des apôtres, des conciles généraux et des saints pères, enfin décider vaguement que l'Église serait réformée : le principe de la suprématie des conciles sur les papes, décrété, non organisé, restait sans garantie, après son triomphe d'un jour, devant une puissance permanente et patiente qui sait réparer ses défaites. L'affranchissement de l'Église était proclamé, non réalisé ; la réforme était avortée. Un fait significatif le montra trop clairement. Le concile avait arraché à

1. Pierre d'Ailli, dont l'historien de la Scolastique, M. Hauréau, fait estime comme philosophe, ne différa pas de Gerson seulement par sa conduite vis-à-vis de la papauté : Gerson avait écrit contre l'astrologie ; d'Ailli pratiqua cette prétendue science, et l'on doit avouer que ce ne fut pas sans succès, car il prédit que, « si le monde durait jusqu'en 1789, il y aurait alors beaucoup de grandes et merveilleuses altérations et mutations du monde, principalement quant aux lois. » Ap. *Tractat. de Concordiâ astronomiæ cum theologiâ*, Venise, 1492. *Si mundus usque ad illa tempora... duraverit... multa tunc magnæ et mirabiles alterationes mundi et mutationes futuræ sunt et maximè circâ leges.*

la papauté quelques-unes de ses usurpations. Les collateurs de bénéfices, grands et prélats, rentrés en possession de leurs droits, en firent un si mauvais usage que l'université de Paris se prit à regretter l'abus qu'elle avait si violemment combattu, et voulut aider le nouveau pape à ressaisir la collation des bénéfices. Les évêques gallicans frappèrent l'université comme ultramontaine et l'obligèrent à se rétracter<sup>1</sup>. L'université de Paris, qui avait été la grande autorité morale de l'époque, s'affaissa ainsi après tout le reste.

De cet immense effort, il ne résultait qu'une immense impuissance. Le mal seul, le désordre, la destruction, avaient force et action dans la chrétienté, en France surtout, dans ce cœur de la chrétienté, autrefois si glorieux, aujourd'hui si désolé, si perdu. Quand les représentants de l'église gallicane revinrent de Constance, en 1418, on peut dire qu'ils ne retrouvèrent plus de France. Gerson ne rentra jamais à Paris. Il chercha d'abord un asile dans les solitudes du Tyrol; puis, voulant au moins mourir sur terre française, il revint s'enfermer au couvent des Célestins de Lyon. Jugeant tout perdu, il avait abandonné sans retour les affaires de ce monde, celles de l'Église comme celles de l'État; ce ne fut pas à la philosophie qu'il demanda refuge. Le nominalisme, la philosophie critique, régnait dans les écoles de Paris depuis Ockam, et Gerson l'avait professé avec Clémangis, avec d'Ailli; mais le nominalisme, déniait à la raison ses ambitions légitimes comme ses prétentions téméraires, sans appeler au sentiment, n'avait fait que des ruines<sup>2</sup>: cette gymnastique de l'esprit n'avait rien à offrir à l'âme. Le criticisme aux abois se jette donc dans le mysticisme; le vieux lutteur, l'homme des orageuses polémiques passe ses derniers jours entre la contemplation et les bonnes œuvres, fuyant toute controverse et n'enseignant plus que les petits enfants.

« On inscrit sur sa tombe un beau mot qui résume cette vie puissante et qui en efface tout ce qui ne fut pas de Dieu (heureux

1. *Bulæus, Hist. universit.* t. V, p. 307-309.

2. Ceci ne nie pas les services rendus par Ockam en ruinant les chimères réalistes et en préparant le terrain à la philosophie moderne.

qui mérite un tel mot parmi les misères de notre nature!) *Sursùm corda*!<sup>1</sup> »

Beaucoup ont assigné un illustre emploi aux dernières années de Gerson. Ce fut vers ce temps que commença de se répandre en France et dans toute la chrétienté l'œuvre suprême de la pensée religieuse du moyen âge, « le plus beau livre chrétien après l'Évangile<sup>2</sup> », l'*Imitation de Jésus-Christ*. Des rapprochements de dates, des rapports entre la situation de l'âme de Gerson et l'esprit du livre<sup>3</sup>, le sentiment qu'il était le seul homme assez grand dans ce siècle pour une si grande œuvre, enfin un indice qui semblait plus positif, le nom et le portrait de Gerson sur un manuscrit de 1472, copié par son neveu, ont fait attribuer à Gerson par de nombreux écrivains le livre que d'autres donnaient au moine néerlandais Thomas *A-Kempis* (Van-Kempen), qui paraît n'en avoir été que le copiste, ou faisaient remonter jusqu'à saint Bernard<sup>4</sup>.

Le doute cependant subsiste : le vœu de l'auteur de l'*Imitation* : « Accordez-moi d'être ignoré<sup>5</sup> ! » a été exaucé. Il y a toute apparence d'une origine plus ancienne et comme impersonnelle, de remaniements successifs comme pour les poèmes cycliques et davantage encore. L'imitation de Jésus-Christ, à un point de vue général, c'est tout le christianisme ; à un point de vue plus restreint, plus ascétique et moins évangélique, c'est l'idéal du moine : le livre de l'*Imitation*, le livre de *vie*, comme l'appellent d'anciens manuscrits, dut être l'épopée intérieure du monachisme, œuvre de tous et non d'un seul<sup>6</sup>. Dans la forme où il nous est parvenu, ce livre

1. Michelet, t. IV, p. 382.

2. Michelet. Le manuscrit le plus ancien de l'*Imitation* ne paraît pas antérieur au commencement du quinzième siècle ou tout au plus à la fin du quatorzième. A partir de 1421, les copies se multiplient.

3. « Apprenons, dit Gerson, non pas tant à disputer qu'à vivre, et souvenons-nous de notre fin... (*Contrà vanam curiosit.* Gerson. *Oper.* t. I, lect. 11.) Qu'avez-vous à faire, » dit l'auteur de l'*Imitation*, « des gemmes et des espèces dont on dispute dans les écoles! Celui à qui la parole éternelle se fait entendre, se dégage bien vite de toutes ces vaines questions. » (l. I, c. 3.)

4. On l'a donné aussi à un prétendu abbé Gersen ou Gessen, dont le nom semble n'avoir été qu'une altération de celui de Gerson, mal lu ou mal copié sur certains manuscrits. M. Michelet a résumé le débat, *Hist. de France*, t. V, ch. 1.

5. *Da mihi nesciri* / l. III, c. 15.

6. V. les ingénieuses considérations de M. Ampère reproduites par M. Michelet,



n'est nullement un monument d'initiative, une création première; c'est, tout au contraire, un résumé, une conclusion, une concentration de tout le mouvement ascétique et contemplatif fécondé par l'amour divin, tel que le comprenait et tel que l'a développé le monachisme chrétien. Fruit suprême qui éclôt quand l'arbre va mourir, il apparaît à la veille de la mort du moyen âge. La désolation de l'Église, la ruine de la France fait sortir du cloître et éclater sur le monde cette grande voix du renoncement et du détachement; la même voix qui avait appelé les âmes chrétiennes au désert quand le monde romain s'abîmait.

Quatre siècles ont passé, bien d'autres passeront; ce livre n'a pas vieilli et ne vieillira pas parce qu'il est l'expression non point la plus hardie, mais la plus générale et la plus acceptée d'une des tendances éternelles de l'âme humaine. Ce profond rappel de l'âme à elle-même, ces exquis analyses du cœur qui éclairent des régions où ne pénètrent guère les simples moralistes, cette touchante familiarité de l'homme avec Dieu, de la créature avec le Créateur, qui n'est plus seulement le père mais l'*ami* par excellence ce sentiment simple et sublime, et, si l'on ose ainsi parler, cette pénétration de la personnalité divine sans anthropomorphisme vulgaire, cette réserve de bon sens même dans l'élan mystique, cette modération et cette discipline morale jusque dans l'intuition et l'extase, cette abstention des écarts individuels et des emportements panthéistes si ordinaires à la mysticité, ont valu à l'*Imitation* de devenir et de rester le type autorisé et populaire de la dévotion orthodoxe, dans le sens le plus élevé de ce mot. On ne saurait parler qu'avec respect d'une œuvre qui tient une si grande place dans l'histoire de l'humanité<sup>1</sup> et qui, fidèle à un de ses titres<sup>2</sup>, a été la *consolation* de tant de milliers, on pourrait dire de tant de millions d'âmes. Les hommes mêmes qui vivent le plus éloignés du milieu moral où elle règne ne lui ont jamais refusé leur admiration.

Et pourtant il y a des réserves légitimes, essentielles à faire : il

*Hist. de France*, t. V, p. 4-5. Nous pensons, comme M. Michelet, que c'est en France que l'idée chrétienne de l'*Imitation* a trouvé sa forme.

1. On en connaît 2,000 éditions latines et 1,000 françaises.

2. *Consolatio*.

y en a au point de vue des destinées éternelles de l'âme; il y en a au point de vue des devoirs de l'homme sur cette terre.

L'esprit de l'*Imitation* est modéré, est sage sans doute; mais c'est la modération, la sagesse de l'ascétisme : sa morale, c'est le dépouillement, non le perfectionnement de la nature humaine; son but final, c'est, sinon l'anéantissement en Dieu, au moins l'isolement et l'immobilité devant Dieu.

L'*Imitation* dit : « Méprise-toi toi-même; méprise non pas seulement tes vices, ce qui t'empêche d'être vraiment toi, mais ce qui est toi. »

Le philosophe dit : « Méprise ce que tu es; estime ce que tu peux être, ce que tu dois être, ce que tu seras, avec l'aide de Dieu. Estime-toi pour t'élever toujours vers Dieu sans jamais te confondre à lui. »

L'*Imitation* dit : « Quitte-toi toi-même; demeure sans choix et sans propriété d'aucune chose; sois dégagé de tout; sois seul avec Dieu seul. »

Le philosophe répond : « Sois toi-même; développe ton être : intéresse-toi à tout pour tout perfectionner; accrois en toi l'amour de la créature avec l'amour du Créateur; soyez ensemble avec Dieu. »

L'*Imitation* dit : « Rejette ce qui passe; cherche ce qui ne passe pas. »

Le philosophe dit : « A travers ce qui passe cherche ce qui ne passe pas. »

Voilà les réserves de l'homme; celles du citoyen ne sont pas moindres. Ce peut être avec les maximes de l'*Imitation* que la personne humaine se sauve en Dieu quand l'humanité, quand la société semble perdue; ce n'est pas avec ces maximes qu'on sauve l'humanité ni la patrie. CELUI que le livre ascétique prétend imiter avait apporté parmi les hommes d'autres exemples que ceux de la contemplation solitaire : n'a-t-il pas agi et combattu jusqu'à la mort!

Le contemplatif inconnu de l'*Imitation* est grand sans doute; mais quelqu'un de plus grand doit paraître : CELLE qui tout à l'heure rapportera sur la terre l'épée du Seigneur, le glaive de l'action, de la justice et du salut! Lorsque le monde s'écroule

dans un chaos sanglant, l'auteur de l'*Imitation* se couvre la tête de sa robe et laisse périr le monde. L'enfant de Domremi le sauvera<sup>1</sup>.

1. Entre ces deux grandes choses que nous avons opposées l'une à l'autre, Jeanne d'Arc et l'*Imitation*, il y a cependant un lien qu'il est très juste et très nécessaire d'indiquer. L'œuvre dont nous avons parlé, c'est l'*Imitation* en quatre livres qui est aujourd'hui dans toutes les mains, soit dans le texte latin, soit dans les nombreuses traductions (il y a soixante versions françaises); mais il y eut au quinzième siècle une *Imitation* française en trois livres, réduite, remaniée, distribuée dans un autre ordre que l'original, plus pratique, moins ascétique, moins impersonnelle, plus sobre et plus vive de forme, plus *humaine* de sentiment (par exemple, quand le latin dit : « Apprends à abandonner ton ami le plus cher pour l'amour de Dieu... et sache qu'il faut que nous soyons tous enfin séparés les uns des autres ; » l. II, c. 9 ; le français dit : « Si tu as un bon ami... tu le dois volontiers laisser pour l'amour de Dieu... car tu dois prévoir qu'il nous faut finalement *en ce monde* être séparés l'un de l'autre *au moins par la mort, jusques à ce qu'en cette belle cité de Paradis serons venus de laquelle nous ne partirons jamais l'un d'avec l'autre*). Cette première version française, l'*Internelle Consolation*, jouit d'une immense popularité, dut contribuer à relever les âmes, et, sans les pousser directement à l'action, elle put les en rendre plus capables. V. là-dessus, les judicieuses considérations de M. Michelet, qui incline à attribuer à Gerson, non pas l'original latin, mais l'*Inte nelle Consolation*. Ce serait une glorieuse justification du *Sursùm corda* inscrit sur sa tombe. Depuis le seizième siècle, il semble que l'Église ait fait prévaloir avec intention l'original latin.

FIN DU TOME CINQUIÈME.





# ÉCLAIRCISSEMENTS.

## I

### DE LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1328.

Un document de 1328<sup>1</sup> porte les paroisses comprises dans les provinces du domaine royal<sup>2</sup> à plus de 24,000, et le nombre des feux à 2 millions et demi. Le continuateur de Velli, Villaret, en conclut qu'il y avait alors en France au moins 7 millions et demi de feux, les provinces comprises dans ce document ne formant pas, suivant lui, le tiers de la France. De plus, le clergé n'était pas compris dans le dénombrement. Le continuateur de Velli ne compte que trois personnes par feu, ce qui donnerait à la France du quatorzième siècle environ 24 millions d'habitants; mais Voltaire (*Essai sur les mœurs, dix-neuvième remarque*) objecte avec raison qu'il faut compter de quatre et demi à cinq par feu, ce qui ferait de 36 à 40 millions d'habitants, et il se récrie contre l'impossibilité d'un tel chiffre.

Il y a quelques années, M. Dureau de la Malle (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIV, p. 36; 1845) a repris la thèse de Villaret. Acceptant comme établi que les bailliages et sénéchaussées dénombrés ne forment qu'un tiers de la France, il évalue la population, en 1328, de 34 à 35 millions d'âmes, à quatre et demi par feu (et le chiffre de cinq par feu lui semblerait préférable). A ces 35 millions, sinon 40, il faut, suivant lui, ajouter les vilains possédant moins de 10 livres parisis, et les serfs, qui seraient restés en dehors du dénombrement ainsi que le clergé et la noblesse. « On sera stupéfait, dit-il, de l'énorme population de la France à cette époque. » Nous le croyons bien; il s'agirait peut-être de 60 millions d'âmes!

Le savant statisticien corrobore le document de 1328 par le fait des États de 1356 votant la solde de 30,000 hommes d'armes, à un homme d'armes par cent feux, ce qui ferait 3 millions de feux ou 15 millions d'âmes pour une partie seulement du *Languedoïl*, « pour moins du tiers de la France actuelle », dit-il.

Il y a ici une première erreur matérielle. Ce ne fut pas seulement le domaine royal, mais tout le *Languedoïl* qui fut convoqué aux États-Généraux de 1356, et les États stipulèrent pour la Bourgogne, la Bretagne, la Flandre, l'Artois, pour tous les grands fiefs comme pour le domaine. De plus, le clergé et la noblesse s'obli-

1. « C'est la manière comme le subsidie fu faict pour l'ost de Flandres CCCXXVIII (sic, pour 1328) et que il monta, selon ce que on peut trouver par les comptes rendus. » *Mss. de la Bibliothèque; ancien fonds*, n° 9495, f° 167.

2. Encore l'Angoumois, la Beauce et l'Orléanais sont-ils omis.

gèrent à payer l'aide, et le vote n'ayant point été précédé d'un dénombrement, n'eut qu'un caractère approximatif et vague, comme le dit expressément le procès-verbal des États (v. ci-dessus, p. 164). Il n'y a rien à tirer du vote de 1356-1357 pour la question qui nous occupe.

Le débat sérieux ne peut porter que sur le subsidé de 1328. Nous pensons qu'il y a lieu d'opérer une réduction extrêmement importante sur l'évaluation de M. Dureau de la Malle. Il est vrai que les vilains ou serfs n'ayant pas 10 livres de capital ne payèrent pas le subsidé; mais nous ne pensons pas qu'on les ait déduits du nombre des feux de chaque bailliage: on a compté les paroisses de chaque bailliage, puis les feux de chaque paroisse, et l'on a distingué ensuite les contribuables et les exempts. Le chiffre fabuleux, monstrueux, disparaît ainsi; il reste encore un chiffre exorbitant toutefois: la population du quatorzième siècle serait encore supérieure à celle du dix-neuvième.

Mais nous avons une troisième objection à faire: c'est que l'évaluation des provinces comprises dans le subsidé à un tiers seulement de la France n'est pas exacte. Arriver à des chiffres rigoureux est presque impossible: la réduction des bailliages et sénéchaussées en départements est une opération prodigieusement compliquée; néanmoins nous avons fait de notre mieux pour nous rendre compte du problème, et il nous paraît que la liste du subsidé de 1328 équivalant à plus de 40 départements comprenant plus de la moitié de la population de la France, c'est-à-dire ayant aujourd'hui plus de 18 millions d'âmes, là où il y en avait environ 13 millions en 1328.

Le chiffre total probable de cette époque, suivant nous, ne pourrait donc guère dépasser 25 millions d'âmes: chiffre *probable*, en acceptant l'exactitude du document de 1328. Mais nous avouons que nous nous défions beaucoup de la statistique du quatorzième siècle. Il y a des contrastes inexplicables dans le document de 1328 et dans d'autres du même temps. Ainsi, le bailliage d'Amiens aurait dépassé la population actuelle du riche département de la Somme, plus étendu que n'était ce bailliage, et, par compensation, le pauvre Limousin, mal cultivé et assez peu en progrès, serait presque cinq fois plus peuplé qu'en 1328. Une autre pièce de 1392, citée par M. Dureau de la Malle, donne à la Bretagne, si puissante, si redoutée au quatorzième siècle, moins de 100.000 feux, c'est-à-dire moins de 500.000 âmes, beaucoup moins que le cinquième de sa population actuelle, qui dépasse 2.800.000 âmes. Les dénombremens de ce temps ne méritent qu'une foi bien limitée.

Toutes réserves faites, nous admettons néanmoins, comme nous l'avons dit, vers l'avènement des Valois, l'existence d'une population très considérable relativement à la faiblesse des ressources. La population peut se multiplier dans des conditions très opposées. L'Amérique et l'Irlande, avant son *exode*, en sont la preuve. D'une part, le bien-être au bout des bras de l'homme, l'ampleur de la vie, la terre surabondante, la vigueur physique et morale des parents, faisant du grand nombre des enfans une *oeuvre d'action*, suivant le langage biblique, tout survenant ayant sa place et sa part largement assurée au soleil, au travail, aux fruits du travail: une population forte où l'enfant s'enracine dans la vie et atteint communément l'âge d'homme. De l'autre part, une race malheureuse, pullulant avec une sombre insou-

ciance sur la terre trop étroite; la grande population devenue fléau; les enfants naissant, mourant, se renouvelant comme des éphémères; la durée moyenne de la vie très basse; l'homme fait, à l'état d'exception. La France du quatorzième siècle était entre les deux : infiniment loin de l'Amérique sans doute, mais beaucoup moins affaiblie que l'Irlande. L'essor de la population, au douzième siècle, lors du grand déficement causé par les concessions de terres et de franchises, avait eu quelque chose de l'an de l'Amérique, autant que la présence de la féodalité permet la comparaison; au quatorzième siècle, le développement numérique était allé probablement aussi loin que le permettaient l'imperfection de l'agriculture et les vices de la société, sans tomber tout à fait encore dans le trop plein qui eût amené l'état de l'Irlande. Pour conclure, il nous semble que le chiffre approximatif de 25 millions d'âmes est le plus élevé qu'il soit possible, à la rigueur, de supposer pour la France du moyen âge; mais nous le croyons au-dessus de la réalité. La monarchie ne l'a retrouvé qu'à la veille de 89.

## II

## DEUX LETTRES D'ÉTIENNE MARCEL.

Nous avons annoncé ci-dessus, p. 202, la reproduction, d'après M. Kervyn de Lettenhove, de la lettre écrite par Marcel, le 11 juillet 1358, aux communes de Flandre; mais, une grande publicité étant assurée à cette pièce importante par l'insertion que M. Augustin Thierry se propose d'en faire dans une nouvelle édition de *l'Essai sur l'histoire du Tiers-Etat*, nous ne réimprimerons ici que la première des deux lettres du célèbre prévôt, celle du 18 avril 1358. La forme de ces lettres n'est pas moins remarquable que le fonds : la langue, comme l'observe avec raison M. Kervyn de Lettenhove, en est plus énergique et plus moderne que celle des documents contemporains. Il y a des siècles entre la parole de Marcel et celle de Froissart.

LETTRE DU PRÉVOT DES MARCHANDS ET DES ÉCHEVINS AU DUC DE  
NORMANDIE<sup>1</sup>.

Très-redoubté seigneur, plaise vous remembrer comment vous nous avés convent que se aucune chose senestre vous estoit rapportée de nous vous n'en croiriez rien, mais le nous feriez savoir; et aussi se aucune chose nous estoit rapportée de vous, nous le vous ferions savoir : et pour ce, très-redoubté seigneur, vous certifions en vérité que vostre peuple de Paris murmure très-grandement de vous et de vostre gouvernement pour trois causes : premier que les ennemis de vous, de nous et du royaume nous roignent et nous pillent de tous lés. du costé devers Chartres, et nul remède n'y est mis par vous qui li deussiez mettre, et aussi que tous les soudoiers qui jà en arrière sont venus à vostre mandement, du Dalphiné, de Bourgoigne et

1. Cette lettre a déjà été reproduite en France dans la *Revue nationale* de M. Buchez, d'octobre à décembre 1847.

d'ailleurs pour la deffense du royaume, n'ont fait honneur ne proufit à vous, ne à vostre peuple, mais ont tout le païs mangié et le peuple pillié et robé, nonobstant que il aient esté bien paiés, et ce savés vous bien, car plusieurs plaintes vous en ont esté faictes, tant par moy comme par autres, pour lesquelles vous leur deustes mander qu'il s'en allassent en leur païs; et néantmoins vostre peuple tient que vous les tenés autour vous ou aucuns d'eux ausquels vous avés baillié à garder les forteresses de Meaulz et de Monstereau, qui tiennent les rivières de Saine, de Marne et d'Yonne, desquelles vostre bonne ville de Paris doit estre nourrie et soutenue, que tant amés si comme tousjours avés dit; la tierce cause du murmure du peuple est que vous ne mettés aucune paine à garnir les forteresses qui sont devers vos ennemis, mais trop bien avés saizi celles dont vivres nous peuvent venir, et qui pis est, les avés garnies de gens qui nul bien ne vous veulent, si comme plainement vous appert et à nous par lettres qui furent trouvées ès portes de Paris, lesquelles vous furent monstrées en vostre grant conseil, et encore desgarnissés vostre ville de Paris d'artillerie pour garnir les forteresses de Meaulz et de Monstereau garnies de gens qui nul bien ne vous veullent, comme dit est, et bien appert par les paroles que dictes vous ont, que bien savons qui telles sont : « Sire, quelconque « persone qui sire soit de ce chastel se peut bien vanter que ces villains de Paris « sont en son dangier et que bien près leur peut rongnier les ongles. » Si vous plaise savoir, très-redoubté seigneur, que les bonnes gens de Paris ne se tiennent pas pour villains, mais sont prudes hommes et loiaux, et tels les avés trouvé et trouverés et disent outre que tuit cil sont villains qui font les villainies : toutes lesquelles choses sont au très-grant desplaisir de tout vostre peuple et non sans cause; car premier vous leur devés protection et deffense, et eux vous doivent porter honneur et obéissance, et qui leur faut de l'un ne sont tenus en l'autre : et aussi semble à vostredit peuple, selon raison et vérité, que miex fussent employés gaiges à gens qui se combattent aus ennemis du royaume que à ceulx qui prennent les deniers d'icellui, rovent et pillent le peuple d'icellui, et aussi leur semble que vous et les gens d'armes qui sont en vostre compagnie fussent miex à vostre honneur entre Paris et Chartres, là où sont les ennemis que là où vous estes, qui est pais de pais et sans guerre; et aussi est vérité que lesdictes forteresses par vous saisies de nouvel, estoient en gouvernement de très-bonnes gens et sans aucun mauvais soupçon et n'estoient point en frontière, ne ne vous coustoient rien à garder, et est aussi vérité que quiconque a deux choses à garder et garnir, il doit miex et plus tost garder et garnir la plus vallable, la plus honorable et proufitable quant elle est plus ennoie et plus doubtable, et vous en vostre nouvel conseil voulies desgarnir Paris d'artillerie pour garnir les fortresses dessus esclaircies, laquelle chose vostre dit peuple n'a voulu souffrir; car par ce voient la destruction et perdition du royaume, de vous et de tout le peuple : si, vous supplions très-umblement, très-redoubté seigneur, que il vous plaise à venir en vostre bonne ville de Paris et leur donner protection et deffense, si comme faire le devés et aussi veuillés oster d'entour vous toutes gens qui à vostredit peuple n'ont bonne volonté, lesquels vous povés bien cognoistre par les consaulx qu'il vous donnent, et avec ce remettre lesdictes fortresses de Meaux et de Monstereau ès mains de vos féauls et



loiaux subjets où par avant estoient, afin que vostre peuple de Paris n'ait cause de commotion pour faute des vivres, et que il se délaissent de leur murmure; et aussi vous supplions qu'il ne vous veuille desplaire si nous avons retenu l'artillerie qui avoit esté jà menée au Louvre par Jehans de Lyons, car en vérité nous l'avons fait en bonne intention et pour plus grans maux et périls eschever; car le peuple estoit si esmeu pour ce, que grans maux en fussent venus se nous ne leur eussions en convent de la retenir.

Très-redoubté seigneur, plaise vous savoir que le peuple de Paris se remembre moult de promesses que vous leur deistes de vostre bouche à Saint-Jaques de l'Os-pital, as Halles et en vostre chambre, outre lesquelles vous leur promez que se vous ne deviez yssir que vous, trente ou quarante avecques vous, si ne pourriés vous plus souffrir les choses en l'estat où il estoient, et, Dieu merchi, les choses ont depuis pris moult petit amendement.

Très-redoubté seigneur, sur toutes les choses et chascune d'icelles dessus esclair-cies, vous plaise ordener par telle manière que ce soit à la loenge de Dieu, à hon-neur du roy, nostre sire, de vous, et au proufit du peuple, en telle manière qu'il s'en puisse brièvement apercevoir, et nous veuillies avoir pour recommandés.

Li Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde et vous doint bonne vie et longue.

Escript à Paris, le xviii<sup>e</sup> jour d'avril.

### III

#### LE DROIT DU SEIGNEUR.

Ceci devrait appartenir à notre t. III plutôt qu'au t. V; mais les documents que nous allons reproduire ne nous ont été communiqués que depuis la publication du t. III.

Nous rappellerons d'abord que, dans notre t. I<sup>er</sup>, p. 466, ÉCLAIRCISSEMENTS, II, *Lois celtiques*, nous avons dit que le nom primitif du *droit du seigneur*, la *marquette*, était celtique, et nous avons rapporté la tradition relative à l'existence de ce *droit* en Écosse sur les personnes libres, du huitième au onzième siècle. Nous devons reconnaître que cette tradition, acceptée par Ducange, v<sup>o</sup> *Marcheta*, ne repose sur aucun document authentique, et qu'il est possible que cette *marquette* n'ait jamais été autre chose, à aucune époque, chez les peuples celtiques, relativement aux libres et même aux colons, que la taxe qui se payait au chef de tribu quand une fille de la tribu se mariait à un étranger. L'acte de tyrannie imputé au roi d'Écosse Ewen a pu ne consister que dans la généralisation et l'attribu-tion de cette taxe à la couronne.

Maintenant, de ce que le *droit du seigneur* n'aurait jamais existé, chez les peuples celtiques, sur les personnes libres ou demi-libres, s'ensuit-il qu'il n'ait pas existé, nous ne dirons pas sur les personnes esclaves dans toute l'antiquité (nul n'en doute), mais sur les personnes serves dans le moyen âge? Là est le débat.

Ici, nous ne pouvons que maintenir les assertions de notre t. III (p. 12). Débris

de l'esclavage antique conservé ou renouvelé par le despotisme grossier et dépravé de certains petits tyrans féodaux, le *droit du seigneur* a existé; nous ne disons pas seulement le fait brutal, qui a dû être si commun, mais le *droit* contre le droit, l'attentat à la pudeur constitué à l'état de coutume. Que cette infamie n'ait été que locale et partielle, que ce qui était général dans l'antiquité relativement à l'esclave ait été plus ou moins exceptionnel dans le moyen âge chrétien relativement à la serve, nous ne le contestons pas<sup>1</sup>. Que les monuments directs, les monuments écrits en soient rares, nous le croyons sans peine; de telles choses ne s'écrivaient pas dans les canons des conciles ni dans les capitulaires, et pas davantage assurément dans les recueils de coutumes rassemblées et fixées par les légistes, ennemis de la féodalité.

Les monuments écrits sont rares, disons-nous. Cependant il en existe; on en a retrouvé quelques-uns; on en retrouvera davantage sans doute, aujourd'hui qu'on fouille partout les archives de nos provinces avec zèle et sagacité.

Nous devons à M. Bascle de Lagrèze, conseiller à la cour d'appel de Pau, auteur de recommandables travaux sur l'histoire de Pau et de diverses autres localités des Pyrénées, et sur le droit, la publication de deux pièces décisives. Voici les textes tirés de son *Essai sur le Droit du seigneur à l'occasion de la controverse entre M. Dupin aîné et M. Louis Veillot*; Paris, Charavay, 1855.

« Le premier, dit M. Bascle de Lagrèze, est à la date de 1538: Leseigneur de Louvie, dans les montagnes d'Ossau, s'arrogeait le droit de prélibation sur quelques maisons du village d'Aas, d'où dépendent les Eaux-Bonnes. »

*Item, que quant auguns de tals maisons qui part dessus seran declaredes se mariden. daban que coneren lors mothers son tenguts de las presentar per la prumère neyt a nostre dit senhor de Lobie per en far à son plasir, o autrement lor balhar son tribut.*

*Item, si ben cascun enfant que engendren, lo sen tenguts portar certane somme de diners, et si advien que lo prumer nascut sie enfant mascle, es franc per ço qui pourra star engendrat de las obras deudit senhor de Lobie en ladite prumere neyt de sous susdits plasers.*

« Item, lorsque quelques-unes des dites maisons ci-dessus désignées viendront à se marier, avant de connaître leurs femmes, ils seront tenus de les présenter pour la première nuit audit seigneur de Louvie pour en faire à son plaisir, ou autrement ils lui paieront tribut.

« Item, s'ils viennent à avoir quelque enfant, ils sont tenus de porter certaine somme de deniers, et, s'il arrive que ce soit un enfant mâle, il est franc, parce qu'il peut être engendré des œuvres dudit seigneur de Louvie dans la première nuit de ses susdits plasers. »

Nous ajouterons qu'il n'y a pas à douter que l'option entre la première nuit et

1. Il nous paraît bien établi que le droit payé aux seigneurs d'église pour le rachat de la première nuit n'était qu'une dispense ecclésiastique, bien que quelques suzerains ecclésiastiques aient pu dénaturer cette taxe et la confondre avec l'abus féodal.

le tribut ne fût déjà un adoucissement, et que primitivement ce ne fût le seigneur qui optait.

Le second titre est un dénombrement du seigneur de Bizanos, du 12 septembre 1674.

« Item, temps passé, les dits soumis étoient en telle subjection que les prédécesseurs dudit dénombrant avoient droit toutes fois et quantes qu'ils prenoient femme en mariage, de coucher avec l'épouse la nuit la plus prochaine des nopces; ce devoir a esté pourtant converty par ses dits prédécesseurs en cest autre, sçavoir : que les soumis sont tenus et obligés, chaque fois qu'il se fait des nopces dans le dit lieu, de lui porter une poule, un chapon, une épaule de mouton, deux pains ou un gasteau, et trois escuelles d'une sorte de bouillie vulgairement *bibarouou*. »

Ces deux pièces proviennent des archives du château de Pau et sont maintenant aux archives de la préfecture des Basses-Pyrénées.

M. Bascle de Lagrèze ajoute à ces pièces authentiques le récit d'une tradition de la vallée d'Aure. Le seigneur de Baudéan, près Bagnères-de-Bigorre, exerçait le même droit que les seigneurs de Louvie et de Bizanos. Une jeune fille de la vallée, près d'être unie à son amant, essaie en vain d'obtenir du seigneur la promesse de renoncer à son odieuse prérogative. La fiancée, désespérée, court à la chapelle de Notre-Dame-de-Bourisp et voue à la Vierge la plus belle génisse de son troupeau si Notre-Dame sauve son honneur. Le jour de la noce, le seigneur est frappé de mort subite. Le vœu est acquitté et transformé en une redevance acquittée à Notre-Dame-de-Bourisp jusqu'en 1789.

Les traditions anecdotiques ne manquent pas, et nos vieux jurisconsultes sont remplis d'allusions à ces droits, que proscrivaient partout les parlements. Nous empruntons encore à M. Bascle de Lagrèze deux citations à ce sujet. « J'ai vu, dit Boutaric (*Traité des droits seigneuriaux*, p. 650), des seigneurs qui prétendaient avoir ce droit (la marquette), mais qui a été, ainsi que bien d'autres de cette espèce, sagement proscrit par les arrêts de la cour. » « Les cours de justice, dit d'Olive, se sont toujours réglées par les maximes de l'honneur et par les lois du christianisme, pour défendre aux seigneurs d'exiger de leurs vassaux des droits honteux et ineptes, tels que le droit de marquette, de jambage, etc. »

L'existence du *droit du seigneur* était donc ce qu'on peut appeler un fait de notoriété historique; il manquait les preuves directes, les coutumes écrites; on voit que ces preuves ne manquent plus.





# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME CINQUIÈME.

## TROISIÈME PARTIE. — FRANCE DU MOYEN AGE. — GUERRES DES ANGLAIS.

### LIVRE XXIX. — GUERRES DES ANGLAIS.

Pages.

LUTTE DE PHILIPPE DE VALOIS ET D'ÉDOUARD III. DÉCADENCE DE LA FRANCE FÉODALE. — Bataille de Cassel. Philippe VI vainqueur des Flamands. — Édouard III rend hommage à Philippe VI. — Procès de Robert d'Artois. — Recrudescence de la religion du Saint-Esprit. Ses succès et sa chute. Ockam. — Révolution en Flandre. Artevelde. — Édouard III revendique la couronne de France. — Situation respective de la France et de l'Angleterre. Mauvais gouvernement de Philippe VI. — Édouard III attaque la France. Apparition de l'artillerie. Défaite navale de l'Écluse. — Guerre de la succession de Bretagne. La comtesse de Montfort. — Gabelle du sel. Impôt sur les ventes. Altérations des monnaies. — Acquisition du Dauphiné. — Massacre des barons bretons. Revers contre les Anglais dans le Midi. — Chute et mort d'Artevelde. — Invasion d'Édouard III en Normandie et Ile-de-France. Désastre de Créci. Siège et prise de Calais. Trêve entre la France et l'Angleterre. — La peste noire. — Mort de Philippe de Valois. (1328-1350). . . . . 1

### LIVRE XXX. — GUERRES DES ANGLAIS (Suite).

DÉCADENCE DE LA FRANCE FÉODALE. GRANDE TENTATIVE DE LA FRANCE BOURGEOISE. — LE ROI JEAN. — Violence, faiblesse, ineptie du pouvoir. États-Généraux et Provinciaux. — *Combat des Trente*. — Charles le Mauvais, roi de Navarre. Ses querelles avec le roi Jean. — La Guerre des Anglais recommence. — ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1355. Impôt sur tous les ordres. Les États s'emparent de l'administration financière. Armement du peuple. — Désastre de Poitiers. Le roi prisonnier des Anglais. Humiliation de la noblesse. — ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1356. ÉTIENNE MARCEL. Robert Lecoq. Paris prend le gouvernement de la France. Destitution des officiers royaux. *Conseil des Trente-Six*. Tentative de réformation du royaume. Résistance du régent et de la noblesse. Anarchie. Paris mal secondé. Marcel oppose Charles le Mauvais au régent. Meurtre des maréchaux. Guerre entre la noblesse et la bourgeoisie. — Révolte des paysans. La JACQUERIE. Les Jacques sont vaincus. — Paris bloqué par le régent. Excès des Navarrois. Réaction contre Charles le Mauvais. Complot de Maillart. Meurtre de Marcel. Rentrée du régent à Paris. La révolution bourgeoise échoue. — Les compagnies. Désolation de la France. — Nouvelle invasion d'Édouard III. Traité de Bretigni. Cession de toutes les provinces poitevines et aquitaines, de Calais, du Ponthieu. Abaissement de la France (1350-1360). . . . . 119

LIVRE XXXI. — GUERRES DES ANGLAIS (*Suite*).

Pages.

## SECONDE PÉRIODE DE LA GUERRE DES ANGLAIS. DÉLIVRANCE DU TERRITOIRE.

— Le roi Jean et le duc Charles. Commencements de réforme par la royauté. Fin des altérations de monnaies. — Ravages des brigands. Les *compagnies* défont les milices féodales. — Seconde maison de Bourgogne. — Mort du roi Jean. CHARLES V. DU GUESCLIN. Grand rôle des Bretons. — Guerres de Navarre et de Bretagne. Victoire de Cocherel. Défaite d'Aurai. — Du Guesclin en Castille. — Révolte de l'Aquitaine et du Ponthieu contre les Anglais. Rupture du traité de Bre'igni. États-Généraux de 1369. Expéditions malheureuses des Anglais. Alliance de la France et de la Castille. Succès sur terre et sur mer. Recouvrance du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois, de La Rochelle. Le parti anglais vaincu en Bretagne. Trêve. — Lettres et arts sous Charles V. Réformes. — Impôts arbitraires. — Ordonnance sur la majorité des rois. — SCHISME D'OCCIDENT. Les deux papes. — Mort d'Édouard III. Richard II. La guerre recommence. Nouveaux succès en Guyenne. Saisie des domaines navarrois de Normandie. — La Bretagne réunie à la couronne. Révolte des Bretons. — Troubles en Languedoc. — Maladie de Charles V. Il révoque les impôts arbitraires. Mort de Charles V (1360-1380). . . . . 229

LIVRE XXXII. — GUERRES DES ANGLAIS (*Suite*).

## GOUVERNEMENT DES PRINCES DU SANG. LES SIRS DES FLEURS DE LIS. CHARLES VI.

Mouvements populaires en France, Angleterre et Flandre. Les princes forcés d'abolir les subsides en France. Guerre civile en Languedoc et en Flandre. Les princes veulent rétablir les subsides. Révoltes à Rouen et à Paris. Les *Maitlots*. — Philippe van Artevelde. Victoire des Gantois à Bruges. La féodalité levée en masse contre Gand. Bataille de Roosebeke. — Soumission de Paris. Réaction sanglante. La bourgeoisie écrasée et ruinée. Rétablissement des subsides arbitraires. — Belle résistance de Gand. Diversion des Anglais. Transaction. — L'héritage de Flandre, Artois, Franche-Comté au duc de Bourgogne. Sa grande puissance. — La Provence à la nouvelle maison d'Anjou. Guerre de Naples entre les maisons d'Anjou et de Hongrie. — Désordres et crimes des *sirs des fleurs de lis*. Vains projets contre l'Angleterre. Troubles de Bretagne. Expédition de Gueldre. — Charles VI ôte le gouvernement aux sirs des fleurs de lis. Isabeau de Bavière. Dissipations de Charles VI. Le duc d'Orléans. — Assassinat du connétable de Clisson. — Charles VI devient fou. Les sirs des fleurs de lis reprennent le pouvoir. — Intervalles lucides et bonnes intentions de Charles VI. — Efforts de l'université de Paris pour l'extinction du *schisme*. — Grande trêve avec l'Angleterre (1380-1396). . . . . 334

LIVRE XXXIII. — GUERRES DES ANGLAIS (*Suite*).

## LES SIRS DES FLEURS DE LIS. CHARLES VI (suite). Protectorat de la France

à Gènes. — Croisade malheureuse contre les Turks. — Révolution en Angleterre. Maison de Lancastre. — Querelles entre le frère et les oncles du roi. Le duc de Bourgogne s'appuie sur le peuple. Abolition et rétablissement des subsides. Mort de Philippe de Bourgogne. JEAN-SANS-PEUR. — Petite guerre contre les Anglais. — Excès du duc d'Orléans. Ses luttes avec Jean de Bourgogne. Assassinat du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne. Lâcheté des sirs des fleurs de lis. Valentine de Milan. Apo-

TABLE DES MATIÈRES.

573

Pages.

logie du meurtre par Jean Petit. — Victoire de Jean-sans-Peur sur les Liégeois. — Paix *fourrée* entre Jean-sans-Peur et les enfants d'Orléans. — Concile de Pise. Les trois papes. — Persécution des financiers. — Ligue des sires des fleurs de lis contre Jean-sans-Peur. — Les *Armagnacs*. Guerre civile. Paris recouvre ses franchises. Les *Cabochiens*. — Les sires des fleurs de lis appellent les Anglais. — Rôle politique de l'université. **GRANDE ORDONNANCE DE 1413.** Réaction contre les Cabochiens. L'ordonnance renversée. — Paix d'Arras entre les Armagnacs et les Bourguignons. — Concile de Constance **JEAN GERSON.** Fin du schisme. Réforme avortée. — *L'Imitation de Jésus-Christ*. . . . . 449

**ÉCLAIRCISSEMENTS.** . . . . . 563

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME CINQUIÈME.







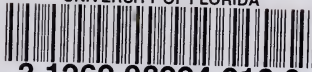








UNIVERSITY OF FLORIDA



3 1262 08224 218 0

944  
M381h4  
v.5

944 M381h4 v.5

Martin, Henri.

AUTHOR

Histoire de France.

TITLE

4928

DATE DUE

BORROWER'S NAME

14 May 3

11 May '32

*Chas. [unclear]*

944  
M381h4  
v.5

STORAGE  
OVERFLOW



